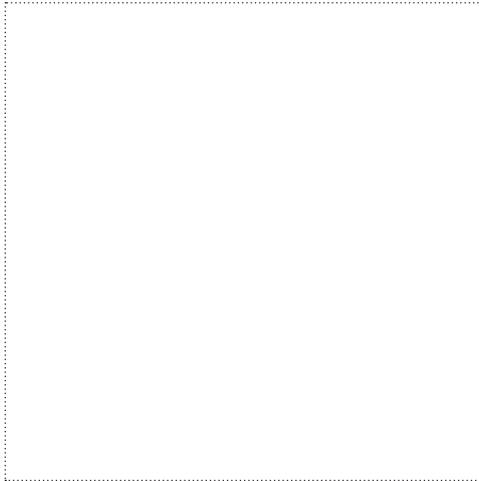
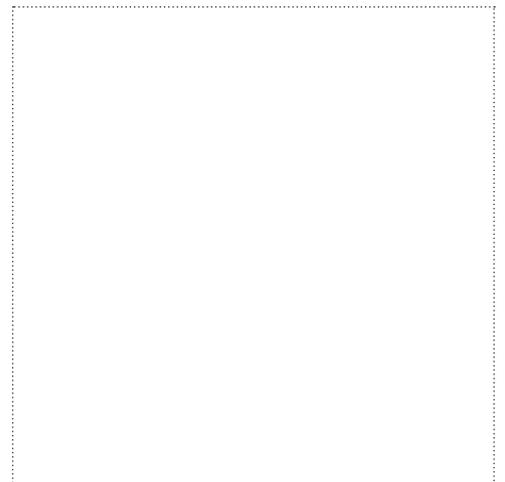
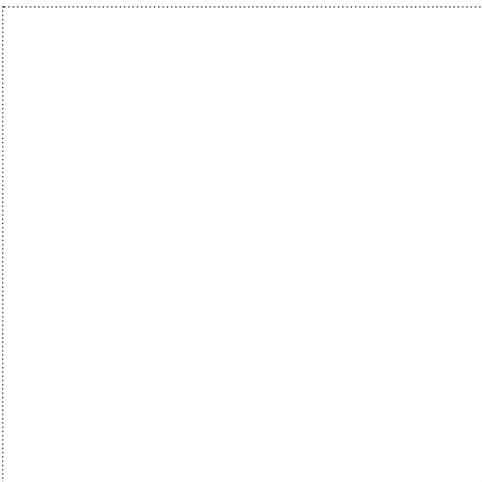


LES VRAIES
RÉUSSITES
SONT CELLES
QUE L'ON
PARTAGE


10 ANS



**Rapport annuel
2009**



Dates clés

1891 Création des Grands Travaux de Marseille (GTM).

1899 Création de la société Girolou (centrales et réseaux électriques, concessions).

1908 Création, au sein de Girolou, de la Société Générale d'Entreprises (SGE).

1946 La SGE, très présente dans l'électricité jusqu'à la nationalisation de ce secteur, se redéploie dans le bâtiment et les travaux publics.

1966 La Compagnie Générale d'Électricité prend le contrôle de la SGE.

1970 La SGE participe à la création de Cofroute, qui finance, construit et exploite les autoroutes A10 (Paris-Orléans) et A11 (Paris-Le Mans).

1984 La Compagnie de Saint-Gobain devient l'actionnaire majoritaire de la SGE.

1988 Saint-Gobain cède la SGE à la Compagnie Générale des Eaux.

Années 1990 Plusieurs opérations de croissance externe donnent à la SGE une dimension européenne.

1996 La SGE se réorganise en quatre pôles de métiers : concessions, énergies, routes, construction.

2000 Vivendi (ex-Compagnie Générale des Eaux) achève son désengagement du capital de la SGE.

OPA amicale sur GTM : la fusion SGE-GTM donne naissance à VINCI, premier groupe mondial de concessions, de construction et de services associés.

2002 VINCI entre au CAC 40.

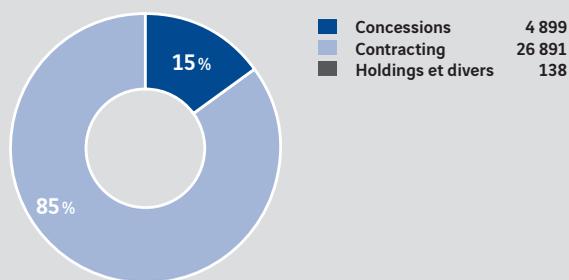
2006 VINCI acquiert ASF, premier concessionnaire autoroutier français.

2009 Premier groupe mondial intégré de concessions-construction, VINCI réalise un chiffre d'affaires de 31,9 milliards d'euros^(*).

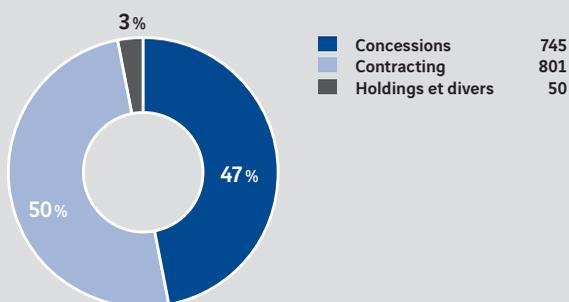
^(*) Hors chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires réalisé auprès de tiers.

Repères

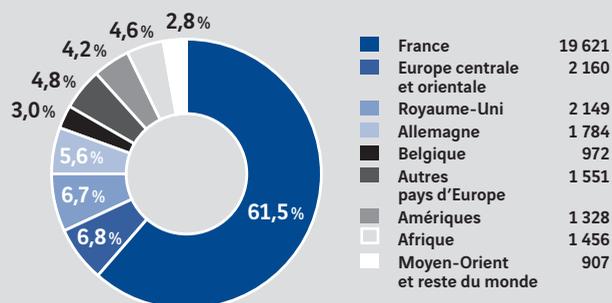
Chiffre d'affaires par pôle⁽¹⁾



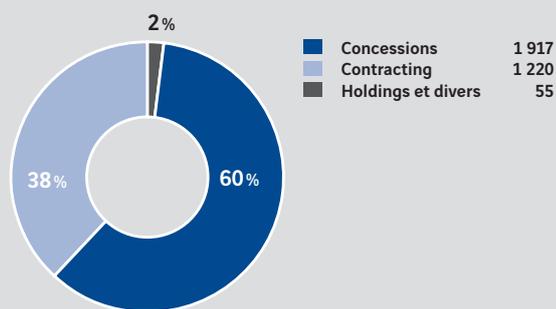
Résultat net part du Groupe par pôle



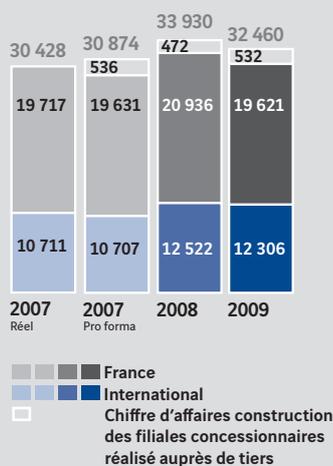
Chiffre d'affaires par zone géographique⁽¹⁾



Résultat opérationnel sur activité par pôle



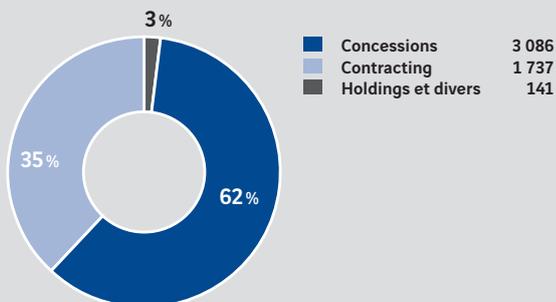
Chiffre d'affaires



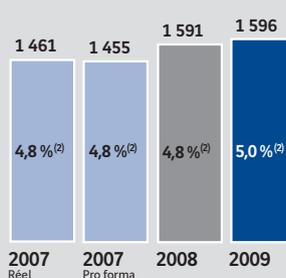
Résultat opérationnel sur activité



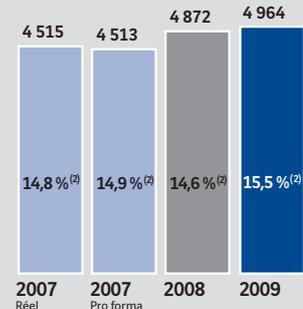
Capacité d'autofinancement par pôle avant impôt et coût de l'endettement



Résultat net part du Groupe



Capacité d'autofinancement



En millions d'euros
Pro forma : après application de l'interprétation IFRIC 12 - traitement comptable des contrats de concession

Effectif

162 000 salariés dans le monde

Chiffre d'affaires⁽¹⁾

31,9 milliards d'euros

Capitalisation boursière

20,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009

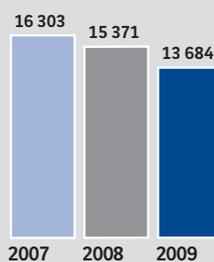
Résultat net part du Groupe

1 596 millions d'euros

Nombre de chantiers⁽³⁾

240 000

Endettement financier net au 31 décembre



(1) Hors chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires réalisé auprès de tiers.

(2) Pourcentage du chiffre d'affaires⁽¹⁾.

(3) Estimation.

Premier groupe mondial de concessions et de construction, VINCI emploie 162 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Son métier est de financer, concevoir, construire et gérer des équipements qui améliorent la vie de chacun : infrastructures de transport, bâtiments publics et privés, aménagements urbains, réseaux d'eau, d'énergie et de communication.

VINCI met sa performance de groupe privé au service de l'aménagement de la Cité et du développement des territoires. Il conjugue ainsi les enjeux de court terme de l'activité de ses entreprises et les enjeux de long terme de ses réalisations et de son modèle de concessionnaire-constructeur, inscrit dans la durée.



Sommaire

Profil	16	Bourse et actionariat	93	Informations générales et éléments financiers	258	Comptes sociaux
Dates clés	18	Album 2009			278	Responsables du document de référence
Repères			94	Rapport de gestion du Conseil d'administration	279	Table de concordance
01 Nos convictions	34	Concessions	152	Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise		
02 Gouvernance	38	VINCI Autoroutes				
03 Message du Président	48	VINCI Concessions				
04 Message du Directeur général	60	Contracting				
06 Instances de direction	62	VINCI Energies				
08 Stratégie et perspectives	70	Eurovia				
10 Développement durable	78	VINCI Construction	170	Comptes consolidés		

Nos convictions

Notre objectif est la performance globale. Notre ambition est de créer de la valeur pour nos clients, nos actionnaires et pour la société. Notre réussite s'apprécie sur le long terme et notre performance ne se limite pas à nos résultats économiques et financiers. Notre métier nous fait obligation de nous interroger sur la finalité de nos réalisations, en répondant aux attentes des utilisateurs et de la collectivité. Les enjeux du changement climatique nous incitent à développer la valeur environnementale de nos projets. Notre performance s'apprécie aussi en termes d'intégration des projets dans leur tissu local et de contribution au développement social.

Notre modèle managérial est le moteur de notre développement. Le mode de management de VINCI repose sur la décentralisation des organisations, l'autonomie des unités opérationnelles et la responsabilisation des managers. Ces principes vont de pair avec la mise en réseau des équipes et des compétences, favorisant la transversalité entre métiers. Ce modèle contribue à développer la performance des collaborateurs et des équipes dans le cadre de règles du jeu claires. Par-delà la diversité des métiers et territoires d'intervention, il est le garant de la cohésion du Groupe.

Nous croyons aux valeurs humanistes. Nos valeurs sont ancrées dans notre culture de bâtisseur. La confiance, le respect, la solidarité, la primauté donnée aux hommes sur les systèmes, la valorisation simultanée de l'initiative individuelle et de l'œuvre collective, principe fondateur du chantier, sont au cœur de notre identité de groupe d'entrepreneurs. Ces valeurs guident nos actions et nos comportements.

Conseil d'administration

Président

Yves-Thibault de Silguy⁽¹⁾, président du Conseil d'administration de VINCI

Administrateurs

Dominique Bazy,
managing partner de Barber Hauler Capital Advisers

Robert Castaigne,
ancien directeur financier et ancien membre du comité exécutif de Total

François David,
président du groupe Coface

Patrick Faure,
président de Patrick Faure et associés

Dominique Ferrero⁽²⁾,
conseiller du président de Natixis

Xavier Huillard⁽³⁾,
directeur général de VINCI

Jean-Pierre Lamoure,
président de Soletanche Freyssinet

Jean-Bernard Lévy,
président du directoire de Vivendi

Michael Pragnell,
ancien directeur général fondateur et ancien président du comité exécutif de Syngenta AG

Henri Saint Olive⁽²⁾,
président du conseil d'administration de Banque Saint Olive

Pascale Sourisse,
directeur général de la division Systèmes Terre et Interarmées de Thales

Denis Vernoux,
ingénieur d'études, président du conseil de surveillance des FCPE Castor

Nouvel administrateur proposé à l'assemblée générale du 6 mai 2010

Qatari Diar Real Estate Investment Company⁽⁴⁾,
société de droit qatari

(1) Sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur, Yves-Thibault de Silguy sera nommé vice-président administrateur référent à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010.

(2) Renouvellement de mandat proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010.

(3) Sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur, Xavier Huillard sera nommé président-directeur général à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010.

(4) Nomination proposée au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010, avec une prise d'effet subordonnée au transfert du capital de Cegelec à VINCI.

(5) Ce comité sera dénommé comité d'Audit à compter du 6 mai 2010.

(6) Ce comité sera dénommé comité des Nominations et de la Gouvernance à compter du 6 mai 2010.

Comité des Comptes⁽⁵⁾

Il aide le Conseil à s'assurer de l'exactitude et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés de VINCI ainsi que de la qualité de l'information financière.

Composition :

Henri Saint Olive (président)
Robert Castaigne
Michael Pragnell
Pascale Sourisse

Comité de la Stratégie et des Investissements

Il aide le Conseil à élaborer la stratégie du Groupe. Il examine les projets d'investissements et de désinvestissements susceptibles d'avoir une incidence significative sur le périmètre, l'activité, les résultats ou l'appréciation boursière du Groupe.

Composition :

Yves-Thibault de Silguy (président)
François David
Patrick Faure
Dominique Ferrero
Jean-Pierre Lamoure
Pascale Sourisse
Denis Vernoux

Comité des Rémunérations

Il propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux.

Composition :

Jean-Bernard Lévy (président)
Dominique Bazy
Robert Castaigne

Comité des Nominations⁽⁶⁾

Il examine toute candidature aux fonctions d'administrateur et prépare des recommandations sur la nomination ou la succession des dirigeants mandataires sociaux.

Composition :

Yves-Thibault de Silguy (président)
Dominique Bazy
Dominique Ferrero
Henri Saint Olive

Message du Président



Yves-Thibault de Silguy

Président du Conseil d'administration de VINCI^(*)

En dépit d'un contexte de crise mondiale sans précédent, les solides performances réalisées par VINCI en 2009 attestent de la robustesse de son modèle de concessionnaire-constructeur. Ce modèle a permis au Groupe de profiter pleinement de la phase de croissance de ces dernières années et il offre une excellente résistance en période de conjoncture économique plus difficile. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Depuis 2006, les trois principaux grands indicateurs de performance, à savoir le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel sur activité et le résultat net part du Groupe ont connu une progression de l'ordre de 25 %. En Bourse, le titre VINCI a surperformé l'indice CAC 40 de 19 % entre le 30 juin 2006 et le 31 décembre 2009. Enfin, au cours des quatre années de mon mandat de président, plus de 2,4 milliards d'euros de dividendes ont été versés à nos actionnaires.

Ces résultats attestent de la pertinence de la stratégie menée par Xavier Huillard et ses équipes, qui a permis, d'une part, de positionner le Groupe sur des marchés à fort potentiel de croissance en France comme à l'international, et, d'autre part, de compléter notre panel d'expertises en acquérant des entreprises leaders dans leur domaine.

Les actionnaires ont témoigné leur confiance dans la stratégie du Groupe et dans ses perspectives de croissance à long terme puisqu'en 2009 deux études indépendantes classent VINCI troisième valeur préférée des actionnaires individuels. VINCI compte désormais 296 000 actionnaires individuels – soit une hausse de 4 % sur un an –, qui détiennent 12,3 % du capital. Par ailleurs, la part des actionnaires salariés enregistre une progression régulière : ils détenaient collectivement 9,2 % du capital de VINCI en fin d'exercice, prouvant ainsi leur attachement au Groupe.

Pour poursuivre son développement sur des marchés fortement concurrentiels, notre groupe a besoin d'être encore plus réactif et efficace. À cette fin, j'ai proposé au Conseil d'administration de VINCI le 19 novembre 2009 de réunir les mandats de président et de directeur général, et de nommer un vice-président administrateur référent. Le président-directeur général disposera de la pleine responsabilité de la gestion et de la représentation de VINCI. Le vice-président administrateur référent assistera le président dans ses missions d'organisation des travaux du Conseil et de ses comités. Il apportera, en outre, au Conseil, un éclairage sur les opérations sur lesquelles ce dernier est appelé à délibérer et veillera à l'application des règles de la bonne gouvernance d'entreprise.

Cette décision sera mise en œuvre à l'issue de l'assemblée générale du 6 mai 2010, sous réserve du renouvellement des mandats d'administrateurs des intéressés. Xavier Huillard, deviendra alors président-directeur général de VINCI, et j'occuperai la fonction de vice-président administrateur référent.

Cette évolution des modes de fonctionnement de l'entreprise est adaptée au contexte économique actuel. Elle permet de répondre aux défis auxquels VINCI aura à faire face à l'avenir et elle dote le Groupe d'excellents moyens de contrôle et de gouvernance.

(*) Sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur, Yves-Thibault de Silguy sera nommé vice-président administrateur référent à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010.

Message du Directeur général



Xavier Huillard

Administrateur-directeur général de VINCI^(*)

L'efficacité d'un modèle se mesure dans la durée – et dans toutes les conjonctures. Pendant près d'une décennie, dans un environnement porteur, le modèle concessionnaire-constructeur de VINCI a été le moteur d'une croissance exceptionnelle. Dans la période d'incertitude actuelle, il montre aussi sa robustesse. En 2009, dans un contexte économique sensiblement plus dégradé qu'en 2008, l'activité de VINCI s'est contractée de moins de 5 %. La reprise du trafic des véhicules légers sur nos autoroutes a permis de faire progresser de 2,4 % le chiffre d'affaires du pôle concessions. Les métiers du contracting (énergies, routes, construction) ont enregistré un repli limité (- 5,7 %), conforme aux prévisions. Les nouveaux projets d'infrastructures, notamment dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), ont compensé en partie la baisse des commandes dans le secteur du bâtiment. L'internationalisation croissante de l'activité a contribué à lisser les effets de la crise économique sur nos différents marchés.

La robustesse de notre modèle se lit aussi dans la bonne résistance de notre résultat opérationnel, légèrement supérieur à nos anticipations, ainsi que dans la maîtrise de notre endettement net – alors même que VINCI a investi 1,2 milliard d'euros en 2009 dans de nouveaux PPP et concessions, et dans la modernisation et l'extension de ses réseaux autoroutiers.

La visibilité que nous donne notre carnet de commandes est un facteur supplémentaire de stabilité.

« VINCI aura dix ans en 2010. Cet anniversaire est moins l'occasion de nous pencher sur une décennie de croissance sans équivalent dans notre secteur qu'une incitation à nous réinventer, en restant fidèles à nous-mêmes, c'est-à-dire à des valeurs, des principes de gestion et un modèle de management qui favorisent la performance de chaque entreprise et valorisent le potentiel de chaque collaborateur. »

En progression de 4 % sur un an, ce carnet atteignait en fin d'exercice 24 milliards d'euros, dont près de 70 % à réaliser en 2010. L'allongement de sa durée d'écoulement, source de visibilité accrue pour les exercices ultérieurs, est le signe d'une évolution de nos marchés vers des projets de plus en plus importants et complexes. Cette tendance de fond, perceptible aussi dans les projets majeurs pour lesquels VINCI était en compétition en fin d'exercice, valorise nos positions de leader et notre modèle intégré de concessionnaire-constructeur.

Mais stabilité ne veut pas dire immobilité. L'efficacité de notre modèle nous offre d'importants leviers de croissance. Le projet de rapprochement de VINCI et Cegelec va dans ce sens. Il permettrait de nous développer fortement sur le marché porteur des services à l'énergie – sans impact significatif sur notre endettement, grâce à un échange d'actions avec notre partenaire stratégique Qatari Diar.

Développer de nouveaux relais de croissance, cela veut dire aussi élargir les métiers du contracting à la maintenance et à l'exploitation, pour renforcer notre composante « temps long », aborder de nouveaux territoires, en nous appuyant sur les réseaux de nos filiales de spécialité, gagner de nouveaux PPP, en déployant notre expertise sur les marchés des infrastructures mais aussi du bâtiment et de l'énergie, développer nos positions sur le marché international des grands projets, en renforçant nos capacités d'ingénierie et nos ressources managériales.

Cette stratégie de développement nous permettra de tirer pleinement parti, au-delà du retour attendu de la croissance économique, des tendances de moyen et long termes qui sous-tendent nos marchés – développement urbain, montée en puissance des problématiques de mobilité, besoins croissants en infrastructures d'énergie, révolution verte.

VINCI aura dix ans en 2010. Cet anniversaire est moins l'occasion de nous pencher sur une décennie de croissance sans équivalent dans notre secteur qu'une incitation à nous réinventer, en restant fidèles à nous-mêmes, c'est-à-dire à des valeurs, des principes de gestion et un modèle de management qui favorisent la performance de chaque entreprise et valorisent le potentiel de chaque collaborateur. Nous sommes un groupe d'entrepreneurs, nous aimons les défis. Celui qui s'impose à nous est de bâtir au cours de la décennie qui s'ouvre un VINCI toujours plus international, plus dynamique sur ses marchés, plus collectif dans ses organisations, plus vert dans ses offres et ses pratiques, plus anticipateur dans sa démarche de maîtrise des risques, plus solidaire vis-à-vis de la société.

(*) Sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur, Xavier Huillard sera nommé président-directeur général de VINCI à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010.

Instances de direction



Comité Exécutif 2010

Le comité Exécutif assure la direction générale de la société. Il s'est réuni 40 fois en 2009.

- | | |
|--|--|
| <p>01 Xavier Huillard^(*),
administrateur-directeur général de VINCI</p> | <p>08 Jean Rossi,
président de VINCI Construction France</p> |
| <p>02 Christian Labeyrie,
directeur général adjoint de VINCI, directeur financier</p> | <p>09 Bruno Dupety,
administrateur-directeur général de Soletanche Freyssinet</p> |
| <p>03 Richard Francioli,
directeur général adjoint de VINCI, en charge du contracting</p> | <p>10 Pierre Berger,
président de VINCI Construction Grands Projets</p> |
| <p>04 Jean-Yves Le Brouster,
président-directeur général de VINCI Energies</p> | <p>11 Jean-Luc Pommier,
directeur du développement de VINCI</p> |
| <p>05 Jacques Tavernier,
président-directeur général d'Eurovia</p> | <p>12 Franck Mougín,
directeur des ressources humaines et du développement durable de VINCI</p> |
| <p>06 Louis-Roch Burgard,
directeur général délégué de VINCI Concessions</p> | <p>13 Pierre Duprat,
directeur de la communication de VINCI</p> |
| <p>07 Pierre Coppey,
président de VINCI Autoroutes</p> | |

(*) Sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur, Xavier Huillard sera nommé président-directeur général de VINCI à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010.

Comité d'Orientation et de Coordination

Le comité d'Orientation et de Coordination rassemble les membres du comité Exécutif ainsi que les principaux dirigeants du Groupe. Il a pour mission d'assurer une large concertation sur la stratégie et l'évolution de VINCI. Il s'est réuni quatre fois en 2009.

- | | | | |
|--|---|--|---|
| <p>Pierre Anjolras,
directeur général d'Autoroutes du Sud de la France</p> | <p>Jean-Marie Dayre,
directeur général adjoint de VINCI Energies</p> | <p>Patrick Lebrun,
directeur général adjoint de VINCI Energies</p> | <p>Patrick Richard,
directeur juridique de VINCI, secrétaire du Conseil d'administration</p> |
| <p>Renaud Bentegeat,
administrateur délégué de CFE</p> | <p>Denis Grand,
président-directeur général de VINCI Park</p> | <p>Jean-Louis Marchand,
directeur général adjoint d'Eurovia</p> | <p>John Stanion,
chairman & chief executive, VINCI plc</p> |
| <p>Dominique Bouvier,
président-directeur général d'Entrepote Contracting</p> | <p>Jean-Pierre Lamoure,
président de Soletanche Freyssinet</p> | <p>Yves Meignié,
directeur général délégué de VINCI Energies</p> | <p>Guy Vacher,
directeur général adjoint d'Eurovia</p> |
| <p>Philippe-Emmanuel Daussy,
président-directeur général d'Escota</p> | <p>Olivier de La Roussière,
président de VINCI Immobilier</p> | <p>Sébastien Morant,
président de VINCI Construction Filiales Internationales</p> | |



Stratégie et perspectives

Résilience et croissance

Le modèle de VINCI montre sa résilience dans un contexte de crise économique. La stratégie du Groupe est de l'approfondir pour renforcer sa capacité à générer de la croissance.

Complémentarités concessions-contracting

Le modèle de VINCI repose sur la triple complémentarité des activités de concessions et de contracting (énergies, travaux routiers, construction):

- complémentarité des cycles d'exploitation, longs dans les concessions, de court et moyen termes dans le contracting;
- complémentarité financière: intensité capitalistique forte et revenus récurrents dans les concessions; faible engagement de capitaux et trésorerie d'exploitation structurellement positive dans le contracting;
- complémentarité des expertises: montage et financement de projet, maîtrise d'ouvrage et exploitation dans les concessions; capacité à concevoir et réaliser clés en main des ouvrages complexes dans la construction.

Ce modèle est générateur de développement dans les périodes de croissance économique: au cours de la période 2000-2009, le chiffre d'affaires de VINCI a été multiplié par 2,3 et son résultat net par 5,3.

Il est générateur de résilience dans les périodes de retournement de cycle économique, comme le montre la résistance de l'activité et des résultats au cours des exercices 2008 et 2009.

Approfondir nos fondamentaux

Le projet stratégique de VINCI est d'approfondir ce modèle afin de conforter le profil résilient du Groupe tout en renforçant sa capacité à générer de la croissance.

Ce projet sera mis en œuvre en accentuant les efforts déjà engagés au cours de la période récente pour:

- optimiser l'ancrage du Groupe sur ses marchés locaux, afin de capter leurs îlots de croissance;
- investir des segments et niches technologiques offrant un potentiel de développement supérieur à la moyenne des marchés, comme les infrastructures oil & gas (acquisition récente d'Entrepose Contracting) ou les services à l'énergie;
- renforcer la composante « temps long » de l'activité, non seulement au sein du pôle concessions (développement des services associés à l'exploitation d'infrastructures), mais aussi dans les métiers du contracting (facility management, maintenance d'équipements industriels et énergétiques, gestion de l'éclairage public, entretien de réseaux routiers, etc.);
- développer la capacité du Groupe à concevoir, piloter et mettre en œuvre des projets complexes. Ceci implique, d'une part, un renforcement des ressources et compétences en management de grands projets, ingénierie systèmes, maîtrise d'ouvrage et maîtrise

d'œuvre; d'autre part, une coordination accrue entre divisions de métiers – ce que facilitera la mise en place d'une nouvelle organisation intégrée au sein du pôle contracting.

Croissance à l'international

VINCI poursuivra cette stratégie par croissance essentiellement organique, l'objectif prioritaire de maîtrise de l'endettement conduisant le Groupe à limiter les investissements payables en numéraire. VINCI mettra à profit la capillarité et la complémentarité de ses réseaux pour accélérer l'internationalisation de ses activités.

Outre le développement sur le continent européen – qui demeurera la cible géographique principale –, le Groupe pourra élargir la couverture de ses marchés au Moyen-Orient, en Amérique du Nord et en Asie. Conjuguant selon les opportunités et les métiers une logique d'exportation et d'ancrage local, il prendra appui dans sa démarche d'internationalisation sur la connaissance de nouveaux marchés acquise par ses équipes de grands projets et par ses réseaux de filiales disposant de savoir-faire technologiques spécifiques – notamment Soletanche Freyssinet, Entrepose Contracting et DEME, dont l'activité s'exerce en majorité hors de l'Union européenne.

Des marchés générateurs de croissance à long terme

Le profil de métiers et le modèle de VINCI sont totalement en phase avec les tendances lourdes de ses marchés. Le développement urbain, la montée en puissance des questions de mobilité et les besoins croissants en infrastructures d'énergie généreront à long terme de très importants programmes d'investissements, en construction neuve comme en rénovation, dans les pays émergents comme dans ceux aux économies matures. Sur la plupart de ces marchés, les plans publics associant relance économique, lutte contre le changement climatique et politiques d'éco-efficacité alimenteront les flux de projets.

Dans le même temps, l'urgence des projets, leur complexité croissante, les besoins de financement, la nécessité d'appréhender les équipements sur l'ensemble de leur cycle de vie et la culture de « l'utilisateur payeur » se conjugueront pour accélérer le développement des partenariats public-privé (PPP). Cette tendance favorisera les opérateurs de premier rang du marché, à même, comme VINCI, d'assumer l'intégralité de tels projets, depuis le financement et la conception-construction jusqu'à l'exploitation.

L'intégration de Cegelec renforcerait les positions de VINCI sur des marchés qui devraient connaître, sur le long terme, une croissance supérieure à celle du PIB.

Partenariat stratégique VINCI-Qatari Diar

VINCI et le fonds d'investissement Qatari Diar Real Estate Investment Company ont signé en août 2009 un protocole d'accord suivi en janvier 2010 par un contrat. VINCI réaliserait dans ce cadre une importante opération de croissance externe en reprenant le groupe Cegelec, tout en contribuant à stabiliser son actionnariat. Effectuée exclusivement par échange d'actions, l'opération n'aurait pas d'incidence sur les ratios d'endettement de VINCI. Sa réalisation et son calendrier restaient soumis, fin mars 2010, à l'approbation des autorités en charge de la concurrence.

Volet financier: stabilisation de l'actionnariat de VINCI

L'opération serait effectuée sur la base d'une parité de 31,5 millions d'actions VINCI pour 100 % du capital de Cegelec. Les actions VINCI remises en échange des actions Cegelec seront constituées pour deux tiers d'actions nouvelles (émises par délégation de l'assemblée générale extraordinaire) et pour un tiers d'actions autodétenues. L'opération est assortie d'un accord d'actionnariat stable: Qatari Diar s'engagerait à maintenir pendant trois ans une participation au capital de VINCI, pouvant évoluer entre 5 et 8 %, et sa nomination en temps qu'administrateur de VINCI sera proposée à l'assemblée générale des actionnaires.

Volet industriel: développement sur le marché porteur des services à l'énergie

L'apport de Cegelec se traduirait par un accroissement d'environ 3 milliards d'euros du chiffre d'affaires de VINCI. Il permettrait d'équilibrer la répartition de l'activité entre les divisions de métiers du pôle contracting, en portant de 16 à 25 % la part de la division énergies (les divisions construction et routes représentant, dès lors, respectivement environ 48 % et 27 %). Donnant naissance à un nouvel acteur majeur des services à l'énergie, l'intégration de Cegelec renforcerait les positions de VINCI sur des marchés qui devraient connaître, sur le long terme, une croissance supérieure à celle du PIB.

De plus, l'activité réalisée dans ce secteur présente un bon profil de risque, grâce à la grande diversité des affaires réalisées, à leur taille moyenne relativement réduite et à leur fort niveau de récurrence (maintenance, fidélisation des clients industriels).



Enfin, les réseaux et compétences de Cegelec sont pour une large part complémentaires de ceux de VINCI Energies.

Le partenariat donnerait par ailleurs une nouvelle dimension à la collaboration déjà active entre VINCI Construction et Qatari Diar, dans le cadre de la société commune QDVC. Les deux partenaires étaient engagés en 2009 dans plusieurs importants projets au Qatar (études de la liaison Qatar-Bahreïn, tram-métro et parkings de Lusail, station de pompage de Doha), représentant un montant total de plus de 700 millions d'euros.

Développement durable

De la maîtrise des risques à la création de valeur

VINCI s'est fixé pour priorité de développer l'écoconception en intégrant l'analyse du cycle de vie des bâtiments et des ouvrages.

Stratégie et démarche

La démarche de développement durable de VINCI associe une stricte logique de maîtrise des risques à l'objectif permanent de création de valeur.

L'animation de la démarche est confiée à la délégation au Développement durable, structure légère travaillant en collaboration avec l'ensemble des directions fonctionnelles et opérationnelles, placée sous la responsabilité du directeur des ressources humaines et du développement durable, membre du comité Exécutif du Groupe.

Les analyses de risques font l'objet de revues régulières par les membres du comité Développement durable, instance composée de 25 membres représentant l'ensemble du périmètre du Groupe. Les nouveaux risques identifiés sont analysés et suivis par des groupes de travail dédiés. En 2009, la revue sociale a concerné la diffusion des valeurs de VINCI, l'ouverture à une culture internationale et l'amélioration de l'organisation transversale. La revue environnementale a porté sur l'écoconception des ensembles bâtis et des infrastructures, l'intégration de la biodiversité dans les modèles économiques et sur la mobilité.

Les analyses de création de valeur sont traitées au travers de clubs thématiques associant des dirigeants opérationnels et des experts internes. Le club CO₂ intervient sur les thématiques « finance et économie carbone », reporting environnemental, outils CO₂ et maîtrise de l'énergie. Le club Territoires, créé en 2009, a vocation à développer des solutions urbaines répondant aux préoccupations des collectivités et des citoyens sur la ville de demain. En réponse aux problématiques soulevées en France par le Grenelle de l'Environnement et aux enjeux urbains croissants à l'échelle internationale, VINCI a renforcé également son investissement en R&D, notamment au travers de la chaire d'écoconception ParisTech et de la Fabrique de la Cité (voir p. 15).

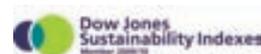
La démarche de développement durable se traduit par une série d'engagements prioritaires qui impliquent l'ensemble des filiales et des collaborateurs. L'adhésion de VINCI au Global Compact de l'ONU depuis 2003 contribue à la réalisation de programmes et de projets dans un cadre international, neutre et reconnu.

VINCI et ses filiales sont fréquemment sollicités par les pouvoirs publics et les institutions professionnelles pour leur expertise en matière de développement durable. Les sujets abordés en 2009 ont concerné principalement les problématiques d'aménagement urbain, dans leurs aspects tant environnementaux (construction, énergie, mobilité) que sociaux et sociétaux (usages des ouvrages, nouveaux services de mobilité, économie des systèmes urbains).



Référencement dans les indices extra-financiers

VINCI est régulièrement – et positivement – évalué par les analystes et les agences de notation spécialisés dans les investissements socialement responsables. VINCI figurait ainsi en 2009 dans les Dow Jones Sustainability Indexes (DJSI World) et dans l'indice ASPI Eurozone® (Advanced Sustainable Performance Indices), établi par l'agence européenne Vigeo. VINCI a intégré également le nouvel indice européen Low Carbon 100 Europe, lancé par NYSE Euronext en partenariat avec les ONG Agrisud, Goodplanet et le WWF, et basé sur les émissions carbone des entreprises. Enfin, VINCI a été analysé lors de l'enquête annuelle du Carbon Disclosure Project et intégré dans l'indice CDLI Europe (Carbon Disclosure Leadership Index) avec la note 78/100.



CARBON DISCLOSURE PROJECT



L'édition 2009 du rapport de développement durable est intégrée au rapport de gestion (pp. 94-151). L'ensemble des textes, données et initiatives sont accessibles sur le site www.vinci.com, rubrique « Développement durable ». Y figure également la « communication sur le progrès » établie par VINCI pour le Global Compact.

Nos engagements

Réalisé en 2009

Objectifs 2010

Gouvernance

- Diffuser les valeurs et règles de comportements.
- Introduire des critères extra-financiers dans les rémunérations variables.

- Formalisation de la charte éthique de VINCI.

- Intégrer les analyses extra-financières dans les comités du Conseil d'administration.

Ressources humaines

Emploi

- Favoriser la création d'emplois durables.

- 15 022 personnes recrutées en CDI dans le monde.
- 5 985 personnes recrutées en CDI en France.

- Maintenir la politique d'emplois durables.
- Internationaliser le recrutement.

Formation

- Anticiper les besoins d'évolution des compétences.
- Proposer un projet de formation à chacun.

- 91 accords GPEC signés dans l'année.
- 3 002 495 heures de formation en 2009, soit plus de 18 heures par salarié.

- Internationaliser les pratiques et les diffuser.

Santé et sécurité au travail

- Assurer la sécurité de chaque collaborateur.

- Taux de fréquence VINCI : 10,49.
- Taux de gravité VINCI : 0,67.
- Taux de fréquence intérimaires : 19,87.

- Intégrer les intérimaires et les sous-traitants dans les campagnes de prévention.
- Améliorer le partage des bonnes pratiques.

Égalité des chances

- Promouvoir la diversité.

- 10 902 heures de formation à la diversité.
- 40 filiales auditées par un corps composé de 9 auditeurs internes.

- Poursuivre les audits de suivi.
- Internationaliser le management de la diversité.

Rémunérations et avantages

- Partager les fruits de la croissance.

- 60 % des salariés dans le monde sont actionnaires.
- Les salariés détiennent collectivement 9,2 % du capital.
- En France, 95 % des salariés sont couverts par des accords de participation et/ou d'intéressement.

- Développer l'actionnariat salarié partout où la loi le permet.
- Vérifier les niveaux de traitement des rémunérations à l'international, eu égard au pouvoir d'achat, aux régimes de santé, retraite, chômage, etc.

Engagement citoyen

- Encourager les initiatives solidaires des salariés à travers la Fondation VINCI.

- 120 projets aidés par la Fondation VINCI, pour un montant de 2 millions d'euros, et 192 parrains impliqués.
- Développement des outils de parrainage.
- Internationalisation en République tchèque et en Allemagne.
- Revue de la politique sociétale.

- Développer l'ancrage territorial de la Fondation.

- Développer les solidarités.

- Développer de nouvelles pistes de solidarité.
- Concevoir un projet sociétal international et initier sa mise en œuvre.

Relations clients-fournisseurs

- Associer les partenaires de la chaîne de valeur.

- Poursuite des formations « achats et développement durable ».
- Intégration des clauses sociales et environnementales dans les contrats-cadres VINCI.
- Propositions de variantes environnementales dans les réponses aux appels d'offres.

- Intégrer dans les formations achats les aspects sociétaux, notamment le respect des droits humains fondamentaux.

Environnement

- Limiter l'impact de nos activités sur l'environnement.

- Généralisation des chantiers propres.
- Première génération d'éco-autoroutes.
- Consolidation du reporting environnemental (taux de couverture : 91 % du chiffre d'affaires).
- 3^e édition du bilan CO₂ VINCI : 2,15 millions de tonnes émises (scopes 1 et 2).
- Conception d'un outil global d'écomparaison pour les ensembles complexes.
- Développement des formations à la maîtrise de l'énergie et des clubs EnR (éolien, photovoltaïque).
- 7,4 millions de tonnes de produits recyclés.
- Présentation publique des pratiques « biodiversité ».

- Mettre en œuvre les engagements du « paquet vert autoroutier ».

- Lutter contre les changements climatiques.

- Quantifier les émissions en scopes 3 et 3+.
- Intégrer les paramètres climat-énergie dans les simulations économiques de long terme.

- Améliorer l'efficacité énergétique.

- Limiter le recours aux ressources naturelles.
- Biodiversité.

- Poursuivre l'analyse des pratiques communes avec les organisations environnementales.

R&D, innovation

- Renforcer l'exigence technologique.

- 72 programmes de recherche en cours.
- 32,5 millions d'euros de budget R&D.
- 186 chercheurs.
- Lancement de 12 sujets de recherche associant des référents VINCI à la chaire ParisTech.
- Séminaire de la Fabrique de la Cité sur les éco-quartiers.
- Création du club pivot Territoires.

- Lancer de nouveaux projets de recherche transversaux.

- Développer la R&D sur l'écoconception et la ville durable.

- Mettre en cohérence des outils scientifiques sur la ville et les territoires urbains.
- Développer des travaux de recherche et d'enseignement sur l'écoconception des ensembles bâtis et des infrastructures.

- Promouvoir les innovations des collaborateurs.

- 1 443 projets déposés au Prix de l'Innovation VINCI 2009, 109 projets primés.

- Renforcer la valorisation technologique des innovations et leur diffusion.

Responsabilité sociale et engagement citoyen

Créer des emplois durables

VINCI privilégie aussi souvent que possible la création d'emplois durables. Au 31 décembre 2009, VINCI employait 161 746 salariés, dont 87 % dans le cadre de contrats durables. En dépit d'un contexte économique difficile, le Groupe a recruté dans l'année 15 022 collaborateurs en emplois durables dans le monde, dont 5 985 en France.

Anticiper les besoins d'évolution des compétences

Le déploiement dans l'ensemble des filiales d'une démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) permet de mieux anticiper les mutations des métiers et des marchés du Groupe – ainsi que les besoins correspondants d'évolution des compétences. 91 accords GPEC ont été signés en 2009. La politique de ressources humaines de VINCI vise également à internationaliser le recrutement et l'évolution de carrière de ses collaborateurs, et à renforcer son savoir-faire d'intégrateur à même de prendre en charge des projets de plus en plus complexes. En 2009, VINCI a particulièrement travaillé sur les filières « vertes » et leur contribution à la création d'emplois.

Proposer un projet de formation à chacun

L'objectif de VINCI est de proposer un projet de formation personnalisé à chacun de ses collaborateurs. Trois millions d'heures de formation ont été dispensées en 2009 aux salariés du Groupe. Les sociétés de VINCI ont poursuivi le développement de leurs centres de formation internes – qui couvrent la totalité du territoire français. En amont des phases de recrutement et de formation, elles nouent des partenariats avec les institutions éducatives et les acteurs de l'emploi. Un réseau de campus managers anime les relations avec une centaine d'écoles, touchant chaque année plus de 30 000 élèves et étudiants. 7 089 d'entre eux ont été accueillis en stage en 2009 dans les entreprises du Groupe, et 1 758 dans le cadre de contrats en alternance.

Garantir la sécurité et la santé de chaque collaborateur

L'objectif de VINCI est d'atteindre le « zéro accident ». En cinq ans, le nombre d'heures de formation dédiées à la sécurité a été multiplié par deux, et le taux de fréquence des accidents du travail réduit de 42 %. Sur la même période,

le nombre d'entreprises n'ayant enregistré aucun accident du travail avec arrêt s'est maintenu aux alentours de 50 %. Animée par un réseau de 300 chargés de prévention, sous l'égide d'une coordination internationale mise en place en 2008, la politique de prévention-sécurité implique fortement le management et se décline à tous les échelons du Groupe au travers d'actions multiples adaptées aux différents métiers : quarts d'heure sécurité, challenges prévention, analyse des accidents et des situations de presque-accident, etc. Cette politique s'étend aux sous-traitants et aux entreprises de travail temporaire, *via* notamment les clauses sécurité introduites dans les contrats-cadres.

Promouvoir l'égalité des chances

En 2009, VINCI comptait dans ses effectifs 21 106 femmes (+ 25 % en cinq ans), qui ont représenté 21 % des nouvelles embauches. Les personnes handicapées étaient au nombre de 2 778 ; l'activité confiée aux entreprises employant majoritairement des personnes en situation de handicap a progressé de 41 %, pour atteindre le chiffre d'affaires de 3,6 millions d'euros.

VINCI poursuit une politique volontariste de management de l'égalité des chances. Pour la troisième année consécutive, le Groupe a fait auditer cette politique par l'organisme indépendant Vigeo. Les audits menés depuis 2007 ont concerné au total 120 filiales (dont 40 en 2009) et plus de 2 600 personnes. La cartographie des résultats sur les quatre thématiques analysées (égalité hommes-femmes, personnes handicapées, personnes issues de l'immigration, seniors) fait apparaître une amélioration des pratiques. Un corps d'auditeurs internes, accompagné en 2009 par les analystes de Vigeo, a été constitué et formé pour développer cette démarche, qui fait l'objet d'un suivi interne.

Partager les fruits de la croissance

318,7 millions d'euros ont été distribués en 2009 par VINCI au titre de l'intéressement, de la participation, de l'abondement et des œuvres sociales. VINCI entend donner une nouvelle impulsion à sa politique de partage des fruits de la croissance en développant, dans l'ensemble de ses pays d'implantation, des accords de participation ou d'intéressement (qui concernent déjà 95 % des salariés français) et en améliorant les dispositifs de couverture sociale (prévoyance, retraite).

VINCI s'est engagé également à développer l'accès de ses salariés à son capital, au travers d'un plan d'épargne en actions et d'une politique d'abondement avantageuse, qui favorise l'épargne la plus modeste. En 2009, 92,6 millions d'euros d'abondement ont été versés. L'actionnariat salarié est resté stable en dépit du contexte boursier difficile.



01 Pour la troisième année consécutive, VINCI a fait auditer sa politique d'égalité des chances par l'organisme indépendant Vigeo.

02 La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité soutient des projets qui créent du lien social et accompagnent vers l'emploi des personnes qui en sont exclues.



Plus de 95 000 collaborateurs, soit environ 60 % des effectifs, étaient actionnaires de VINCI en fin d'année, témoignant de leur confiance dans le plan d'épargne du Groupe.

Développer le dialogue social

En 2009, 1 650 accords ont été signés. Ils portent sur la diversité, l'égalité des chances. Au total, 73 % des entreprises de VINCI sont couvertes par des conventions collectives. Plus de 6 300 salariés détiennent un mandat de représentant du personnel dans l'entreprise.

Favoriser l'implication solidaire des salariés

En cohérence avec ses convictions humanistes et ses valeurs de solidarité, VINCI soutient des projets qui créent du lien social et accompagnent vers l'emploi des personnes qui en sont exclues. Ces initiatives sont portées principalement par la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité, qui offre un cadre à l'engagement citoyen des collaborateurs du Groupe, conjuguant soutien financier et mécénat de compétences. En 2009, 120 projets, accompagnés par 192 salariés, ont été aidés par la Fondation, pour un montant de 2 millions d'euros. La Fondation a renforcé son dispositif de suivi et d'évaluation des projets soutenus. Elle s'est dotée de nouveaux outils (*Guide de la sous-traitance*, réseau de référents locaux), destinés à développer l'implication des salariés du Groupe ainsi que les collaborations entre ses entreprises et les associations et structures d'insertion ou dédiées au handicap.

Des structures similaires à la Fondation VINCI en France ont été créées en République tchèque (7 projets aidés) et en Allemagne (13). Sur le continent africain, le programme Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique (Issa) favorise également l'engagement solidaire des salariés au bénéfice des populations dans les régions où les agences de la filiale mènent des chantiers. Depuis sa création en 2007, Issa a soutenu 35 projets dans 16 pays (construction ou réhabilitation d'écoles, travaux d'alimentation en eau potable, équipements médicaux, etc.), pour un budget global de 471 millions d'euros.

Des actions de mécénat de proximité sont par ailleurs engagées à l'initiative des filiales du Groupe. Celles-ci contribuent ainsi, dans le prolongement de leurs chantiers et de leur activité, à la préservation de l'environnement, à la valorisation du patrimoine et au développement social des territoires concernés.

En application de ses objectifs de performance globale, conjuguant réussite économique durable et projet humain ambitieux, VINCI a initié en 2009 une réflexion sur l'évolution de sa politique d'innovation sociétale, avec l'objectif de développer de nouvelles formes de solidarité.

Protéger le patrimoine

VINCI participe à la préservation du patrimoine. Les sociétés du Groupe ont poursuivi la mise en valeur des découvertes archéologiques et paléontologiques dans le cadre de leurs chantiers – notamment autoroutiers. Les travaux d'élargissement de l'A8 en Provence ont permis d'exhumer ces dernières années de nombreux fossiles de dinosaures.

Prototype de la démarche d'éco-autoroute lancée par VINCI Autoroutes, l'A19 répond à des standards très exigeants en matière de préservation de la ressource en eau et de biodiversité.

Limiter l'impact des activités sur l'environnement

VINCI a poursuivi en 2009 le déploiement de sa politique environnementale. Son dispositif de reporting couvre désormais la quasi-totalité de son chiffre d'affaires (91 %). Dans leur activité de construction comme d'exploitation, les sociétés de VINCI s'efforcent d'atteindre les meilleurs standards environnementaux. Le déploiement de systèmes de management environnemental, complémentaires des systèmes de management de la qualité, favorise une démarche d'amélioration continue dans ce domaine.

Lutter contre les changements climatiques

Le Groupe quantifie depuis 2007 ses émissions de gaz à effet de serre, afin de guider les actions à entreprendre pour les limiter et de mesurer les progrès accomplis. Le dispositif de quantification a été fiabilisé en 2009; la norme internationale retenue (ISO 14064) a permis d'établir un bilan CO₂ étendu à l'ensemble des émissions du Groupe. En 2009, celles-ci ont représenté au total 2,15 millions de tonnes (périmètre scope 2, émissions directes + électricité). Outre les efforts pour réduire les émissions directement liées à ses activités, VINCI associe à sa démarche ses partenaires, fournisseurs et clients – en particulier ceux des réseaux autoroutiers. En interne, un réseau d'experts carbone a mis en place des sessions de formation et d'échanges de pratiques.

Déployer une politique d'éco-efficacité

VINCI a intensifié le processus de re-engineering environnemental de ses solutions constructives et de ses pratiques professionnelles, dans la perspective du renforcement des régulations publiques en Europe (lois Grenelle de l'Environnement en France, Carbon Reduction Commitment au Royaume-Uni). Le Groupe s'est fixé pour priorité de développer l'écoconception, en intégrant l'analyse du cycle de vie (ACV) des bâtiments et ouvrages. Cette démarche implique de responsabiliser les acteurs de la chaîne de valeur, en développant à la fois les échanges en amont de la filière de construction (fabricants de matériaux, architectes, urbanistes, cabinets d'ingénierie) et la prise en compte de l'utilisateur final lors de la conception des ouvrages.

VINCI élabore aussi des outils d'écomparaison qui permettent d'optimiser la performance énergétique des bâtiments et de limiter l'empreinte environnementale des ouvrages. Dans le prolongement des instruments déjà développés par les filières métiers, le Groupe s'est doté



d'un outil global qui peut s'appliquer à des projets complexes et permettre de proposer des variantes environnementales tant pour le cadre bâti que pour les infrastructures de transport.

Préserver les ressources naturelles et la biodiversité

Les problématiques d'accès aux ressources naturelles et de préservation de la biodiversité occupent une place croissante dans l'équation de l'activité de VINCI.

Le Groupe a engagé une série d'études prospectives dans ce domaine, en partenariat notamment avec le Muséum national d'histoire naturelle et AgroParisTech, afin d'intégrer précisément dans son modèle l'impact de ses projets en termes de ressources et de biodiversité, et les coûts correspondants. Cette approche est préfigurée par les engagements signés début 2010 par les sociétés concessionnaires de VINCI Autoroutes pour la requalification environnementale de leurs réseaux, à travers un programme d'investissement qui concernera en particulier la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité (voir p. 45).

R&D et innovation

01 La R&D mobilise en interne plus de 180 chercheurs et scientifiques, et le Groupe détient plus de 1 600 brevets actifs dans le monde.

02 Lauréat du prix Diffusion au Prix de l'Innovation VINCI 2009, l'écrou double fonction, qui permet d'améliorer la cinématique des banches sur les chantiers, est désormais produit industriellement et largement utilisé au sein du Groupe.



01



02

Renforcer l'exigence technologique

72 programmes de recherche étaient en cours en 2009 dans les différentes entités du Groupe, représentant un budget de 32,5 millions d'euros. La R&D mobilise en interne plus de 180 chercheurs et scientifiques, et le Groupe détient un portefeuille de plus de 1 600 brevets actifs dans le monde. Le comité R&D-Innovation (RDI), instance réunissant sous l'autorité du comité Exécutif les directeurs scientifiques et techniques des différents pôles, couvre la totalité du périmètre d'activité du Groupe. Sa mission est de faciliter les échanges sur les projets de recherche internes ou dans le cadre des programmes nationaux ou européens, et de sélectionner les projets transversaux associant les différentes entités du Groupe.

Favoriser la recherche sur l'écoconception et la ville durable

Cofondateur en 2008, avec le pôle d'écoles d'ingénieurs ParisTech (Mines Paris, École des ponts, Agro), de la première chaire d'écoconception des ensembles bâtis et des infrastructures, VINCI favorise l'intégration des concepts d'écoconception dans la formation des nouvelles générations d'ingénieurs, et le développement d'outils d'aide à la décision pour les acteurs économiques. Douze projets de recherche (thèses et post-doctorats) ainsi qu'une série de sessions de formation associant les équipes de ParisTech et de VINCI ont été mis en œuvre en 2009 dans le cadre de ce partenariat (www.chaire-eco-conception.org). VINCI encourage aussi la réflexion prospective sur la ville durable à travers la Fabrique de la Cité, lieu d'échanges d'expérience et d'expertises entre acteurs publics et privés impliqués dans les problématiques d'aménagement urbain et de mobilité. La Fabrique de la Cité a organisé en 2009 son

troisième séminaire, à Copenhague, sur le thème « villes durables, de la vision à l'action » (synthèse disponible sur www.lafabriquedelacite.com). Ses travaux porteront en 2010 sur la « ville vivante », abordée notamment sous l'angle de la démographie, de la sociologie des aires urbaines et des nouveaux services.

Enfin, VINCI participe en France aux pôles de compétitivité Advancity en Île-de-France (ville durable et écotecnologies urbaines) et Génie civil et écoconstruction à Nantes.

Valoriser l'innovation participative

La culture d'innovation de VINCI se confond avec sa culture d'entrepreneur. En cohérence avec son modèle de management décentralisé, le Groupe développe son potentiel d'innovation en encourageant au plus près du terrain les initiatives concrètes de ses entreprises et de ses équipes. Cette démarche s'illustre en particulier dans le Prix de l'Innovation VINCI, organisé tous les deux ans et ouvert à tous les salariés du Groupe.

L'édition 2009 a suscité près de 1 500 projets (+ 30 % par rapport à 2007), dont 109 ont été récompensés lors de palmarès régionaux et 11 dans le cadre du palmarès final. Le grand prix a été attribué au système de modélisation Pirandello®, outil permettant de mesurer l'impact des décisions publiques d'aménagement (transport, logement, emploi) sur le développement urbain. Afin d'inciter au partage des innovations au sein du Groupe, un prix Diffusion était décerné pour la première fois à une innovation de l'édition précédente – un écrou double fonction permettant d'améliorer la cinématique des banches sur les chantiers, produit aujourd'hui de façon industrielle. En 2010, les équipes R&D et opérationnelles de VINCI engageront ensemble un processus de valorisation technologique afin d'identifier les innovations susceptibles de connaître une large application interne, voire externe au Groupe.

Bourse et actionariat

Surperformance de l'action VINCI

Après la crise financière et boursière mondiale de 2008, l'année 2009 a été marquée par un rebond, à partir d'avril, des principales places financières. L'action VINCI a ainsi clôturé l'année à 39,50 euros au 31 décembre 2009, en hausse de 32 % sur un an, soit une surperformance de 8 % par rapport à l'indice CAC 40 (+ 22 %) et de 9 % par rapport au DJ Eurostoxx 50 (+ 21 %). La solidité du modèle concessionnaire-constructeur, démontrée par sa résistance à une conjoncture économique difficile, ainsi que la gestion prudente du Groupe ont permis de maintenir le résultat net de VINCI et le dividende qui sera proposé à la prochaine assemblée générale à des niveaux équivalents à ceux de 2008.

Dividende maintenu à 1,62 euro par action

L'application par VINCI de sa politique de distribution de 50 % de son résultat net part du Groupe, mise en place en 2006, se traduit par la proposition d'un dividende de 1,62 euro par action. Celui-ci, stable par rapport à l'exercice précédent, représente un rendement de 4,1 % sur le cours du 31 décembre 2009. Déduction faite de l'acompte de 0,52 euro versé le 17 décembre 2009, le solde du dividende à régler le 17 juin 2010 ressort à 1,10 euro par action, payable en numéraire ou, sur option, en actions.

VINCI, troisième valeur préférée des actionnaires individuels

VINCI a continué à attirer de nouveaux actionnaires individuels. Ils étaient ainsi 296 000 à la fin décembre 2009 – en hausse de 4 % sur un an. Dans la continuité de l'action entamée en 2008, le président du Conseil d'administration, Yves-Thibault de Silguy, est allé à la rencontre des actionnaires individuels dans plusieurs grandes villes de France. Il y a animé des réunions de présentation du Groupe, de ses métiers, de sa stratégie et de ses performances économiques, aux côtés des responsables régionaux de VINCI. Ces rencontres se poursuivront en 2010. L'assemblée générale, qui représente un moment d'échanges privilégiés avec les actionnaires, a réuni le 14 mai 2009 près de 1 300 personnes à l'Olympia, à Paris.

Deux enquêtes, réalisées par la Fédération française des clubs d'investissement (FFCI) et par l'hebdomadaire *Le Revenu*, à l'occasion du salon Actionaria (les 20 et 21 novembre 2009 à Paris), positionnent VINCI comme troisième valeur préférée des actionnaires individuels. VINCI s'est d'autre part vu remettre le prix spécial de la responsabilité sociale par le magazine *Mieux vivre votre argent*, en partenariat avec Vigeo.

La *Lettre aux actionnaires*, publiée deux fois par an et consultable sur le site Internet du Groupe, donne des éclairages sur les performances de VINCI, ses marchés, ses contrats, ses métiers et les rendez-vous à ne pas manquer. Par ailleurs, les personnes désireuses de recevoir les communiqués de presse en temps réel peuvent s'inscrire en ligne depuis la rubrique « Actualités » du site Internet VINCI. Enfin, un Numéro Vert (*voir ci-contre*) donne en continu des informations relatives à l'évolution du cours de bourse. Il permet également une mise en relation avec le service Actionnaires.

Les avantages du club des Actionnaires de VINCI

Le club des Actionnaires de VINCI comptait 9 300 membres au 31 décembre 2009, dont 1 800 nouveaux inscrits au cours de l'année. Il propose des visites de sites et de chantiers du Groupe, animées par les responsables opérationnels locaux. Plus de 700 membres du club ont ainsi pu découvrir en 2009 les chantiers de l'A19, de Port 2000 au Havre, de la liaison ferroviaire Rhônexpress à Lyon, de la salle des marchés de la Société Générale à la Défense, du viaduc de Saint-Cloud ou du stade MMArena au Mans ainsi que le Stade de France, l'usine Signature à Urrugne (Pyrénées-Atlantiques) et le site de matériaux Baie de Seine au Havre.

Dans le cadre renouvelé d'un mécénat de compétences qui, au printemps 2008, a conduit VINCI à construire le pavillon d'accueil temporaire du public dans la cour d'honneur du château de Versailles, l'accès gratuit au château est prolongé jusqu'au 30 juin 2011 pour les membres du club.

Pour adhérer au club et bénéficier automatiquement de ses avantages, il suffit de détenir au moins une action VINCI et de remplir une demande d'inscription depuis la rubrique « Club » du site Internet du Groupe.

Investisseurs institutionnels et analystes financiers

VINCI s'efforce de nouer un dialogue étroit, régulier et transparent avec la communauté financière. En 2009, dans un contexte financier et économique incertain, VINCI a renforcé sa politique de communication auprès des investisseurs institutionnels et des analystes financiers.

Les actions de communication financière ont revêtu différentes formes. Aux traditionnelles réunions d'information suivant la publication des résultats annuel et semestriel s'ajoutent les conférences téléphoniques à l'occasion des publications trimestrielles. Le nombre de rendez-vous individuels ou en groupes restreints, réalisés au siège ou dans le cadre de road-shows, a significativement progressé en 2009. Une trentaine de journées de road-show en Europe et en Amérique du Nord ont permis aux dirigeants de VINCI d'aller à la rencontre des investisseurs pour leur présenter le Groupe, sa stratégie et son modèle de développement. VINCI a également participé à sept conférences sectorielles ou globales organisées par des grandes institutions financières à Paris et à Londres.

Au total, VINCI a établi au cours de l'exercice 2009 près de 1 400 contacts avec les analystes financiers et les investisseurs institutionnels.



Rendement d'un investissement sur 5 ans en actions VINCI

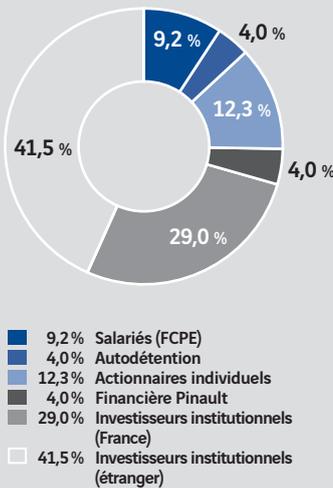
Un actionnaire de VINCI qui aurait investi 1 000 euros le 1^{er} janvier 2005 se retrouverait à la tête d'un capital de 1 921 euros au 31 décembre 2009, en supposant un réinvestissement en actions du montant des dividendes encaissés. Son investissement lui aurait rapporté un rendement de 14 % par an.

Service Actionnaires de VINCI

1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex
Espace dédié aux actionnaires sur www.vinci.com

Actionnaires individuels
Numéro Vert : 0 800 015 025
Fax : 01 47 16 33 88

Investisseurs institutionnels
Tél. : 01 47 16 45 39
Fax : 01 47 16 36 23



Un actionariat équilibré et diversifié(*)

Au 31 décembre 2009, 74,5% du capital de VINCI était détenu par des investisseurs institutionnels, répartis dans près de 600 fonds d'investissement, essentiellement situés en France, en Europe et en Amérique du Nord. Les actionnaires individuels représentaient quant à eux 12,3% de l'ensemble. Enfin, la part des fonds d'épargne salariale, qui regroupent 95 000 collaborateurs de VINCI, atteignait 9,2% du capital. Ces fonds constituent le premier actionnaire du Groupe.

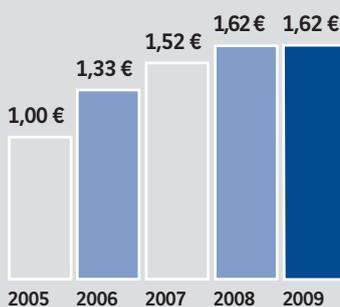
(*) Estimation réalisée sur la base d'un relevé des détenteurs de titres au porteur (TPI) au 31 décembre 2009.

Site Internet de VINCI

Le site Internet de VINCI (www.vinci.com) dispose d'espaces dédiés aux actionnaires individuels et aux investisseurs institutionnels au travers des rubriques « Actionnaires » et « Finances ». Des améliorations, initiées en 2009 et poursuivies en 2010, avec notamment la réorganisation des pages d'accueil de ces rubriques, permettent un accès plus convivial et direct aux informations concernant le Groupe.

Un dividende par action en hausse sur 5 ans(*)

Le dividende proposé à l'assemblée générale au titre de l'exercice 2009 est de 1,62 euro par action, soit une progression de 62% par rapport au dividende de l'exercice 2005. Il est stable par rapport à celui de 2008.



(*) Après retraitement des divisions du nominal par deux intervenues en mai 2005 et mai 2007.

VINCI : 18^e capitalisation du CAC 40 au 31 décembre 2009

20,5 Mds d'euros

au 31 décembre 2009

sur la base d'un cours de 39,50 euros par action

VINCI est la 18^e capitalisation du CAC 40 et la 16^e pondération de l'indice.

Cours en €
(rebasé VINCI)

Volumes échangés
(millions de titres/jour)



Cours de l'action et volumes moyens de transactions

Entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, l'action VINCI a enregistré une hausse de 32%, alors que les indices CAC 40, DJ Eurostoxx 50 et DJ Eurostoxx Construction & Materials gagnaient respectivement 22%, 21% et 30%. En 2009, 3 millions de titres ont été échangés sur le marché (Euronext + MTFs) en moyenne chaque jour.



Groupe /

Album 2009

L'année en faits et en images



Avril 2009 Burundi : les routes du désenclavement

Après plus de 10 ans d'absence, Sogea-Satom (VINCI Construction) est revenu au Burundi, en Afrique centrale, pour réaliser plusieurs chantiers routiers. À l'issue de 16 mois de travaux, l'entreprise a d'abord livré, dans le nord du pays, une section de 37 km reliant Kirundo à Gasenyi, ouvrant à cette région agricole

un débouché commercial sur le Rwanda voisin. Sogea-Satom poursuit son travail de désenclavement en construisant aujourd'hui une route d'une centaine de kilomètres entre Muyinga et Gitega, dans le centre du pays, et en réhabilitant une section de 30 km de voirie à Bujumbura, la capitale.





Juin 2009 A19 : un nouveau standard autoroutier

L'ouverture à la circulation de l'autoroute A19 (101 km), au sud de l'Île-de-France, marque pour VINCI un double succès. Elle consacre tout d'abord le modèle de concessionnaire-constructeur du Groupe, illustré par cet ouvrage conçu, financé et construit par VINCI et ses entreprises (VINCI Construction Grands Projets,

VINCI Construction France, Eurovia), et aujourd'hui exploité par Cofiroute (VINCI Autoroutes).

La seconde réussite est celle du concept d'« éco-autoroute » : une infrastructure plus respectueuse de l'environnement, plus sûre et plus conviviale.





Juin 2009 La première section du Duplex A86 en service

Avec ses deux niveaux de circulation superposés et ses multiples équipements de sécurité, le Duplex A86, en Île-de-France, concédé à Cofiroute (VINCI Autoroutes), qui en assure l'exploitation, préfigure une nouvelle génération d'ouvrages souterrains. Plus qu'un tunnel, c'est un « système

de transport » complet, intégrant outils de gestion du trafic et moyens d'intervention d'urgence. La mise au point du dispositif de supervision et d'aide à l'exploitation a mobilisé une centaine de développeurs pendant les 18 mois qui ont précédé l'ouverture.





Juillet 2009 Wadi Dayqah : 100 millions de mètres cubes d'eau douce

Dans l'environnement minéral de la côte sud du sultanat d'Oman, VINCI Construction Grands Projets et son partenaire local, Consolidated Contractors Company, ont livré après trois ans de travaux le barrage de Wadi Dayqah. Cet ouvrage, qui est le plus important du pays, servira à alimenter

en eau potable la ville de Quriyat et celle de Mascate, la capitale omanaise, ainsi qu'à développer l'agriculture locale. Il est constitué de deux ouvrages : un barrage principal en béton compacté au rouleau de 75 m de hauteur et un barrage secondaire en remblai de 48 m de haut.





Octobre 2009 Parkings de Lusail : les fondements d'une nouvelle ville

À environ 15 km au nord de Doha, la capitale du Qatar, la ville nouvelle de Lusail accueillera à terme 200 000 habitants sur 35 km². Avant d'édifier le moindre bâtiment sur la zone, les autorités locales ont décidé d'y aménager des infrastructures. QDVC, la filiale qatarie de VINCI Construction Grands Projets (49 %) et de Qatari Diar (51 %),

d'ores et déjà à pied d'œuvre, y a mis en chantier quatre parkings souterrains de très haut standing et d'une capacité de 560 places. Situés au niveau de la marina de Lusail, ces parkings seront reliés à une station enterrée du LRT (Light Rail Transit) de Lusail, dont les études et le terrassement sont également réalisés par QDVC.





Novembre 2009 Perspectives routières en Pologne

Eurovia, désormais présent sur tout le territoire polonais et doté d'un réseau étoffé de centrales d'enrobage, répond à des appels d'offres routiers en collaboration avec VINCI Construction pour le génie civil. L'entreprise réalise ainsi de nombreux chantiers dans le pays et ses perspectives ne

manquent pas, car la Pologne est engagée dans un vaste plan de remise à niveau de ses infrastructures et prévoit la construction d'environ 5 000 km d'autoroutes, de voies express et de routes nationales d'ici 2015, et la rénovation de près de 7 000 km de routes régionales et communales.





Décembre 2009 Ferme photovoltaïque sous le soleil des Antilles

En Guadeloupe, VINCI Energies participe à la construction d'une centrale photovoltaïque située à Capesterre, sur l'île de Marie-Galante. D'une puissance de 2 MWc, cette ferme solaire est le plus important projet d'équipement de production d'électricité verte de la zone Antilles-Guyane. Sur ce chantier réalisé clés en

main, VINCI Energies a assuré l'intégralité de la fourniture et de l'installation des équipements : terrassement, sécurisation du site, pose des structures et des panneaux photovoltaïques, réalisation des postes de transformation et des onduleurs, câblage et raccordement au poste de livraison.





Activité



Concessions

VINCI Autoroutes
VINCI Concessions

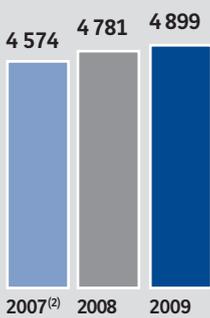


Contracting

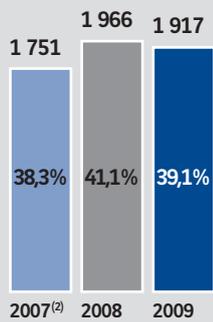
VINCI Energies
Eurovia
VINCI Construction



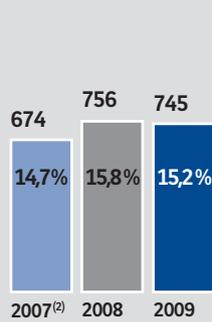
Chiffre d'affaires⁽¹⁾



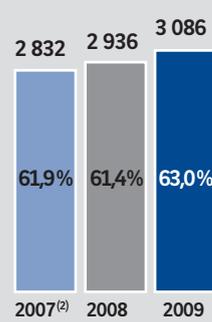
Résultat opérationnel sur activité



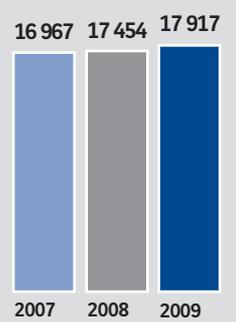
Résultat net part du Groupe



Capacité d'autofinancement⁽³⁾



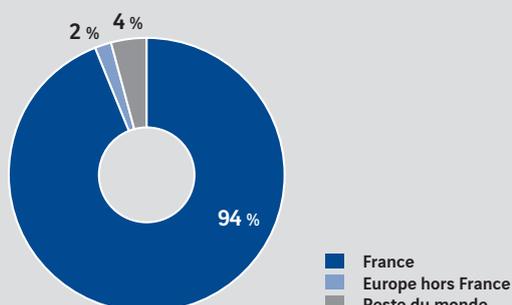
Endettement financier net⁽⁴⁾



Concessions

Avec un réseau de 4 384 km, VINCI Autoroutes est concessionnaire de plus de la moitié du réseau autoroutier concédé français. VINCI Concessions développe et gère un portefeuille unique de concessions d'infrastructures de transport et d'équipements publics dans une vingtaine de pays.

Chiffre d'affaires par zone géographique⁽¹⁾



En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires⁽³⁾

⁽¹⁾ Hors chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires réalisé auprès de tiers.

⁽²⁾ Pro forma.

⁽³⁾ Avant impôt et coût de l'endettement.

⁽⁴⁾ Au 31 décembre.

Les concessions de VINCI dans le monde

Ouvrages	Description	Pays	Taux de détention	Date de fin de contrat
Infrastructures autoroutières et routières				
Réseau concédé				
Réseau ASF ⁽¹⁾	2 714 km	France	100 %	2033 ⁽²⁾
Réseau Cofiroute	1 100 km	France	83 %	2031 ⁽²⁾
Réseau Escota	459 km	France	99 %	2027 ⁽²⁾
Arcour (A19)	101 km	France	100 %	2070
Voie express R1	52 km	Slovaquie	50 %	2041
Autoroute SR91	17 km	États-Unis	83 %	2020 ⁽³⁾
Autoroute I-394	16 km	États-Unis	83 %	2015 ⁽³⁾
A4 - Autoroute A Modell ⁽⁴⁾	45 km	Allemagne	50 %	2037
A5 - Autoroute A Modell ⁽⁴⁾	60 km	Allemagne	50 %	2039
Autoroute Athènes-Tsakona ⁽⁴⁾	365 km	Grèce	36 %	2038
Autoroute Maliakos-Kleid ⁽⁴⁾	240 km	Grèce	14 %	2038
Autoroute Fredericton-Moncton	200 km	Canada	25 %	2028
Trans Jamaican Highway	34 km	Jamaïque	34 %	2030
Contournement de Newport	10 km	Royaume-Uni	50 %	2042
Openly à Lyon	10 km	France	100 %	2013 ⁽³⁾
Ouvrages de franchissement				
Tunnel Duplex A86 ⁽⁴⁾	Rueil-Malmaison - Versailles	France	83 %	⁽⁵⁾
Tunnel du Prado-Carénage	Tunnel à Marseille	France	33 %	2025
Tunnel du Prado-Sud ⁽⁴⁾	Tunnel à Marseille	France	59 %	2054
Pont Charilaos-Trikoupis	Péloponnèse-continent	Grèce	57 %	2039
Ponts sur le Tage	Deux ponts à Lisbonne	Portugal	37 %	2030
Ponts sur la Severn	Deux ponts sur la Severn	Royaume-Uni	35 %	2016 ⁽⁶⁾
Coentunnel ⁽⁴⁾	Tunnel à Amsterdam	Pays-Bas	28 %	2037
Pont de la Confédération	Île du Prince-Édouard - continent	Canada	19 %	2032
Infrastructures ferroviaires				
Liefkenshoek ⁽⁴⁾	Liaison ferroviaire (16 km) à Anvers	Belgique	37 %	2050
Rhôneexpress ⁽⁴⁾	Ligne de tramway (23 km) à Lyon	France	32 %	2038
Lorry Rail	Autoroute ferroviaire Luxembourg-Perpignan	France	12 %	
Synerail GSM-R ⁽⁴⁾	Système de radiocommunication sur 14 000 km de lignes ferroviaires	France	30 %	2025
Parkings				
VINCI Park	1,25 million de places dont 0,4 million en concession ou en pleine propriété	Monde	100 %	⁽⁷⁾
Centre d'activités des loueurs de voitures (Nice) ⁽⁴⁾	Bâtiment de 60 000 m ²	France	100 %	2040
Truck Étape	Deux centres routiers sécurisés pour poids lourds	France	100 %	
Aéroports				
France	Rennes, Dinard	France	49 %	2025
France	Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Quimper	France	99 %	de 2011 à 2023 ⁽³⁾
Cambodge	Phnom-Penh, Siem Reap, Sihanoukville	Cambodge	70 %	2040
Équipements publics				
Stade de France	80 000 places	France	67 %	2025
Stade du Mans ⁽⁴⁾	25 000 places	France	100 %	2043
Éclairage public de la ville de Rouen (Lucitea)		France	100 %	2027

(1) Y compris la section Lyon-Balagny.

(2) Après prise en compte de l'allongement d'un an de la durée de la concession.

(3) Contrats de service, de gestion ou de délégation de service public.

(4) En construction ou à construire.

(5) 75 ans à compter de la mise en service complète des tunnels.

(6) Date estimée de fin de contrat.

(7) 25 ans = durée résiduelle moyenne pour les 359 224 places en concession.

Europe

Luxembourg

47 000 places de parking

Belgique

Liefkenshoek d'Anvers
40 000 places de parking

Royaume-Uni

Contournement de Newport
Ponts sur la Severn
87 000 places de parking

France

Réseau ASF
Réseau Cofiroute
Réseau Escota
Arcour (A19)
Openly à Lyon
Tunnel du Prado-Carénage
Tunnel du Prado-Sud
Truck Étape
Rhônexpress
466 000 places de parking (VINCI Park)
Tunnel Duplex A86
Tunnel du Puymorens
Stade de France
Stade du Mans
6 aéroports : Chambéry, Clermont-Ferrand, Dinard, Grenoble, Quimper, Rennes (1,8 million de passagers)
Parking des loueurs de Nice
Lucitea (Rouen)
GSM-Rail
Lorry Rail

Espagne

50 000 places de parking

Portugal

Deux ponts sur le Tage

Russie

900 places de parking

Pays-Bas

Coentunnel

Allemagne

Toll Collect (péage autoroutier)
31 000 places de parking
A4 - Autoroute A-Modell
A5 - Autoroute A-Modell

République tchèque

39 000 places de parking

Suisse

6 000 places de parking

Slovaquie

2 000 places de parking
Voie express R1

Roumanie

Grèce

Pont Charilaos Trikoupis
Autoroute Athènes-Tsakona
Autoroute Maliakos-Kleidi

Chypre

- ★ Infrastructures ferroviaires, routières et autoroutières
- * Stationnement
- ◆ Plates-formes aéroportuaires
- ◆ Projets d'infrastructures à l'étude

Canada

Autoroute Fredericton-Moncton
Pont de la Confédération
126 000 places de parking

États-Unis

Autoroute SR91
Autoroute I-394
357 000 places de parking

Jamaïque

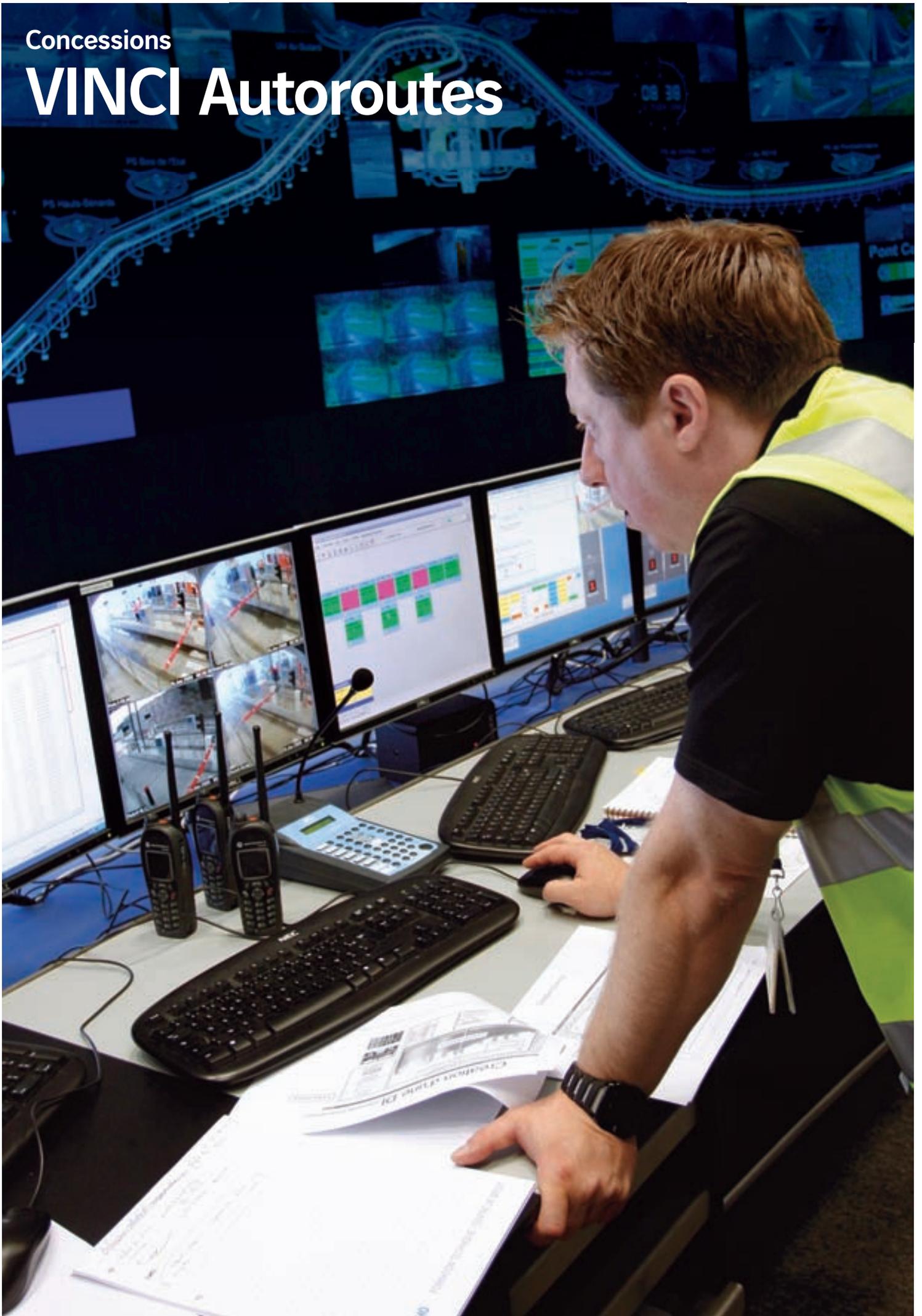
Trans Jamaican Highway

Cambodge

3 aéroports :
2,8 millions de passagers

Concessions

VINCI Autoroutes



Profil

Avec un réseau de 4 384 km, soit plus de la moitié du réseau concédé français, VINCI Autoroutes est le premier opérateur autoroutier en Europe.

VINCI Autoroutes réunit en France les réseaux de quatre sociétés concessionnaires :

— **ASF** : 2 634 km d'autoroutes en service et 80 km en projet ou en construction, couvrant la moitié sud de la France (1,1 million de clients par jour, 578 000 abonnés) ;

— **Cofiroute** : réseau de 1 100 km desservant l'ouest de la France (311 000 clients par jour, 286 000 abonnés) ; Cofiroute est aussi concessionnaire du tunnel Duplex A86 en Île-de-France, dont la première section (4,5 km) a été mise en service en 2009 ;

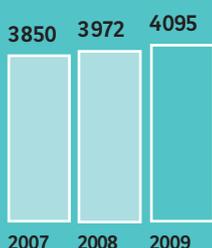
— **Escota** : réseau de 459 km situé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (673 000 clients par jour, 200 000 abonnés) ;

— **Arcour, société concessionnaire de l'A19** entre Artenay et Courtenay (101 km), nouvelle autoroute assurant le contournement sud de l'Île-de-France, dont l'exploitation est assurée par Cofiroute.

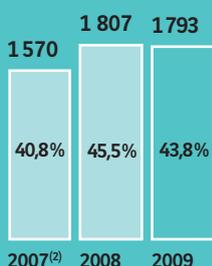
Mettant sa performance d'entreprise au service de sa mission d'utilité publique, VINCI Autoroutes agit pour rendre l'autoroute plus sûre, plus respectueuse de l'environnement et plus conviviale. Ses investissements dans la construction de sections nouvelles et l'amélioration ou la modernisation de sections anciennes (945 millions d'euros⁽¹⁾ en 2009, près de 1,1 milliard d'euros⁽¹⁾ prévus en 2010) le situent au premier rang des maîtres d'ouvrage français. VINCI Autoroutes est aussi l'un des principaux investisseurs au service du développement durable avec le « paquet vert autoroutier », qui prévoit un investissement de 750 millions d'euros en trois ans (2010-2012).

(*) Hors intérêts intercalaires et « paquet vert » en 2010.

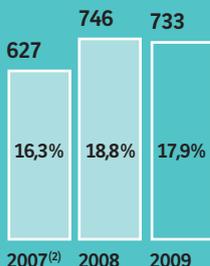
Chiffre d'affaires⁽¹⁾



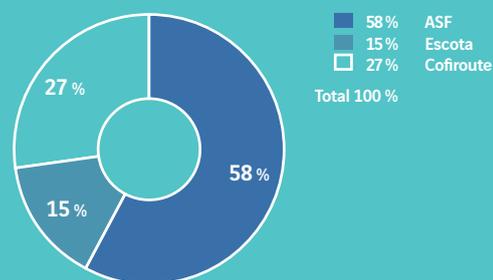
Résultat opérationnel sur activité



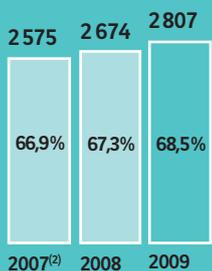
Résultat net part du Groupe



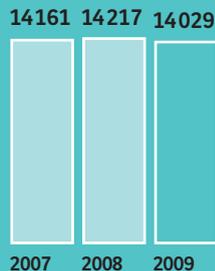
Chiffre d'affaires par réseau⁽¹⁾



Capacité d'autofinancement⁽³⁾



Endettement financier net⁽⁴⁾



En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires⁽¹⁾

(1) Hors chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires réalisé auprès de tiers.

(2) Pro forma.

(3) Avant impôt et coût de l'endettement.

(4) Au 31 décembre.

Trafic sur réseau

Réseau	Millions de kilomètres parcourus	Évolution à réseau stable
ASF	28 034	+ 1,4%
Escota	6 561	+ 0,7%
Cofiroute	10 773	+ 1,1%
Arcour (6 mois)	136	

Nouvelle année de croissance et poursuite des investissements

VINCI Autoroutes a fait progresser son chiffre d'affaires, grâce à la reprise du trafic des véhicules légers, et a investi plus de 900 millions d'euros dans l'extension et la modernisation de ses réseaux. Les « engagements verts » signés en 2010 marquent une nouvelle étape dans la gestion dynamique des contrats de concession.

Performances économiques

En dépit du contexte de crise économique, 2009 a été une nouvelle année de croissance pour VINCI Autoroutes. Les recettes de péage sur ses réseaux ont augmenté globalement de 3,3 %, atteignant 4 004 millions d'euros. Cette progression est liée à la reprise, à partir d'avril 2009, du trafic des véhicules légers, qui a plus que compensé la baisse du trafic poids lourds, ainsi qu'à la mise en service de nouvelles sections (A19, Duplex A86 en Île-de-France) et à l'augmentation contractuelle des tarifs intervenue au 1^{er} février 2009.

Le trafic des véhicules légers, qui s'était contracté en 2008, a progressé en 2009 de 3,2 % sur l'année, à réseau stable, grâce notamment à la baisse du prix des carburants, permettant de revenir aux niveaux de trafic antérieurs à la crise économique. En revanche, le trafic poids lourds, affecté par le ralentissement persistant de la production industrielle et des échanges, s'est replié en moyenne de - 10 %. Véhicules légers et poids lourds confondus, la progression du trafic sur l'année a été de 1,2 % à réseau stable. En moyenne, plus de 2 millions de clients ont emprunté chaque jour les réseaux de VINCI Autoroutes, soit 1,1 million sur le réseau ASF, 311 000 sur le réseau Cofiroute (y compris l'A19), et 673 000 sur le réseau Escota.

Dans le même temps, la politique de maîtrise des coûts et les gains de productivité facilités par l'extension du réseau en service et par le développement de l'automatisation du péage ont généré une nouvelle progression – supérieure aux prévisions – de la marge opérationnelle. En 2009, le taux d'EBITDA de VINCI Autoroutes a représenté 68,5 % du chiffre d'affaires (+ 5 % sur un an).

La capacité d'autofinancement élevée des sociétés de VINCI Autoroutes a contribué à la maîtrise de leur dette. À 14 milliards d'euros, l'endettement net cumulé a légèrement diminué en 2009, en dépit du niveau des investissements réalisés dans le cadre des programmes inscrits dans les contrats de plan et les contrats de concession.

Infrastructure

La résilience du modèle économique de VINCI Autoroutes, qui génère des revenus récurrents dans le temps long des contrats de concession, lui permet d'engager d'importants investissements dans la construction et la modernisation de son infrastructure. Ces investissements se sont élevés au total à 945 millions d'euros (hors intérêts intercalaires) en 2009.

ASF

Sur le réseau d'ASF, les investissements de l'année ont représenté 347 millions d'euros (dans le cadre du contrat de plan 2007-2011, portant sur un montant global de 2,6 milliards d'euros^(*)).



Nouvelle barrière de péage de Bariatou

Sur l'A63, dans les Pyrénées-Atlantiques, la barrière de Bariatou constitue un lieu de passage privilégié entre les pays de l'Europe du Nord et la péninsule Ibérique. Bénéficiant d'un investissement de 30 millions d'euros, celle-ci a été déplacée et redimensionnée pour faciliter et sécuriser le passage de 26 500 véhicules par jour (dont 9 000 poids

lourds). Elle offre désormais une meilleure sécurité aux clients, grâce à une distance de freinage des poids lourds augmentée de 300 m, mais également aux salariés, qui accèdent aux voies par un passage souterrain. La fluidité du franchissement a également été améliorée avec la mise en service de sept couloirs supplémentaires.

L'année a été marquée par la montée en puissance du chantier de prolongement de l'A89 vers Lyon (Balbigny – La Tour-de-Salvagny). Les travaux sur cette section de 53 km se sont poursuivis conformément au planning contractuel. Ils ont concerné principalement les terrassements, le creusement de l'un des trois tunnels du tracé (tunnel de Violay, de deux fois 3 900 m) ainsi que la construction de sept viaducs. Le projet fait l'objet d'un programme environnemental ambitieux, comprenant la concertation approfondie avec les associations de protection de la nature, la gestion du chantier (certifiée ISO 14001), la préservation et le suivi de la biodiversité (mise en place d'un programme de sauvegarde de l'écrevisse à pieds blancs, création de plus de cent mares de substitution, etc.).

Sur l'autoroute de la Côte basque (A63), les travaux d'aménagement comprenant l'élargissement de l'axe à deux fois trois voies sur 40 km (investissement de 700 millions d'euros sur neuf ans) sont entrés en phase opérationnelle, et ASF a mis en service la barrière de péage rénovée de Bariatou (voir ci-dessus), à la frontière franco-espagnole. Sur l'A87, ASF a poursuivi les travaux d'élargissement et de mise aux normes de la rocade d'Angers (le chantier inclut le doublement d'un viaduc sur la Loire). Sur l'A9, ASF a poursuivi les travaux de raccordement avec l'A75 (nouveau tronçon de 5 km, dont la mise en service est

(*) Valeur septembre 2006.

système de supervision et de contrôle-commande, préalablement à la phase d'essais et de pré-exploitation, qui se terminera avec la mise en service complète de l'ouvrage en 2011.

Sur son réseau interurbain, Cofiroute a poursuivi les travaux d'élargissement d'une section de 6 km de l'A71 au sud d'Orléans (incluant le doublement d'un pont sur la Loire), et a débuté ceux d'une section de 3 km sur l'A11 Angers, dans le prolongement du contournement nord mis en service en 2008 – tandis qu'ASF aménage le contournement sud de l'agglomération sur l'axe A87.

Arcour

L'exercice 2009 a vu l'achèvement de l'important chantier de l'A19 reliant Artenay à Courtenay, nouvelle autoroute de 101 km formant le maillon sud du grand contournement autoroutier de l'Île-de-France, et sa mise en service en juin 2009 – soit quatre ans seulement après la signature du contrat de concession. Prototype de la démarche d'éco-autoroute lancée par VINCI Autoroutes, l'A19 répond à des standards très exigeants en matière de préservation de la ressource en eau (107 bassins de traitement des eaux de ruissellement, soit plus d'un par kilomètre) et de la biodiversité (116 passages pour animaux, 200 000 végétaux plantés le long du tracé). La société concessionnaire Arcour, qui, en 2009, a investi 106 millions d'euros dans le projet, a confié l'exploitation de l'A19 à Cofiroute – dont le réseau est connecté à la nouvelle infrastructure via la jonction A10-A19 à Artenay. Plus globalement, l'A19 fait désormais partie d'un réseau maillé de 2 700 km d'autoroutes, exploitées par six opérateurs différents. Un dispositif d'interopérabilité de leurs systèmes de péage, inédit à cette échelle, a été déployé pour permettre aux clients de circuler de manière transparente et sans arrêt du réseau d'un opérateur à un autre.

Escota

Les investissements de l'année ont représenté près de 177 millions d'euros. Le programme de mise aux nouvelles normes de sécurité des 20 tunnels du réseau s'est poursuivi à un rythme soutenu (investissements 2009: 61 millions d'euros). Sur l'A500, le tunnel de Monaco (1,6 km, 36 millions d'euros de travaux) a été le premier à être mis en exploitation selon ces nouvelles normes. Sur l'A8, les travaux de rénovation ont été achevés dans une dizaine de tunnels, représentant une longueur cumulée de 8,1 km. Escota a poursuivi par ailleurs l'élargissement à deux fois trois voies de l'A8 entre Châteauneuf-le-Rouge (Bouches-du-Rhône) et Saint-Maximin (Var); les fouilles archéologiques financées par l'entreprise ont permis de mettre au jour des sépultures et des outils remontant pour certains au néolithique récent.

Exploitation

Péage

VINCI Autoroutes a poursuivi son programme de développement du télépéage, synonyme pour les clients de gain de temps en gare et de gestion simplifiée de leurs frais de déplacements. Concernant les poids lourds, grâce à la généralisation depuis 2008 du système de télépéage inter-sociétés (TIS-PL), le taux de transactions par télépéage a atteint 76,6% en 2009, soit 5,5 millions de transactions enregistrées chaque mois sur les réseaux de VINCI Autoroutes. Concernant les véhicules légers, 141 000 badges Liber-t ont été vendus au total dans l'année, portant à 1,2 million le parc de badges actifs (+ 14% sur un an). En fin d'année, 31% des transactions véhicules légers (soit 17,8 millions par mois) étaient réalisées par télépéage.

Pour accélérer le développement du télépéage tout en offrant à ses clients un service après-vente unifié sur l'ensemble de ses réseaux, VINCI Autoroutes a déployé sous sa marque une nouvelle offre nationale de télépéage. Proposée sur Internet (www.mon-telepeage.fr), elle sera également accessible courant 2010 dans l'ensemble des points de vente des réseaux ASF, Cofiroute et Escota. L'offre initiale, articulée en deux formules répondant aux besoins des clients réguliers (Fréquence) et occasionnels (Temps libre), sera enrichie d'une gamme de services complémentaires et d'une offre dédiée aux entreprises.

La modernisation du péage concerne également le déploiement, dans les gares à faible trafic, de bornes tous paiements (cartes et espèces), reliées à des centres de télé-opération permettant aux équipes d'exploitation de gérer les transactions à distance et d'assister les clients en cas de besoin. 57 gares supplémentaires ont ainsi été équipées en 2009 (33 sur le réseau ASF, 16 sur le réseau Cofiroute, 2 sur le réseau Escota et 6 sur le réseau Arcour), portant à 263 le nombre total de gares automatisées ou semi-automatisées. Sur le réseau Cofiroute, toutes les gares de sortie sont équipées de bornes tous paiements. Sur le réseau Escota, les gares sont automatisées la nuit.

Enfin, VINCI Autoroutes a testé sur le réseau Escota (péage d'Antibes - A8) un système de péage flux libre (portique enjambant les voies et détectant le passage des véhicules) et préparé l'expérimentation, lancée début 2010 sur une barrière pleine voie du réseau ASF (Saint-Martin-de-Crau, A54), du télépéage sans arrêt (à 30 km/h). Contribuant à la fois au confort des clients, à la régulation du trafic ainsi qu'à la réduction des consommations de carburants et des émissions de CO₂, le déploiement du télépéage sans arrêt constitue un volet important des mesures proposées par VINCI Autoroutes dans le cadre du « paquet vert autoroutier » (voir p. 45).

Engagements de services

L'approfondissement des synergies entre les réseaux de VINCI Autoroutes s'est concrétisé par le déploiement d'une charte d'engagements communs, qui vise à garantir un même niveau de service à tous les clients qui circulent sur les 4 384 km d'autoroutes exploitées par le groupe en France. Afin d'élaborer des engagements précis et mesurables, comme celui de garantir l'assistance dans les 30 minutes à un client automobiliste qui appelle depuis une borne orange sur la bande d'arrêt d'urgence, un travail de fond a été engagé par les trois opérateurs pour améliorer et faire converger leurs politiques qualité, mettre en œuvre les plans d'actions correspondants puis pour élaborer les outils de mesure et les indicateurs permettant de vérifier le respect des engagements pris. La charte a été diffusée durant l'été 2009 sur les réseaux ASF, Cofiroute et Escota, en s'appuyant sur un large dispositif de communication. Elle constitue le socle d'une politique de services fédérant ces réseaux.



01



02



03

01 VINCI Autoroutes multiplie les offres et les services pour faire du télépéage le premier moyen de passage. Une voie au minimum lui est réservée à chaque barrière de péage.

02 Sur le viaduc sur le Loing de l'A19, long de plus d'un kilomètre, les écrans antibruit transparents ont été équipés d'ailettes afin de protéger les oiseaux.

03 Pour mieux assister les clients, les agents du réseau VINCI Autoroutes sont prêts à intervenir 365 jours par an et 24 heures sur 24.

Aires

VINCI Autoroutes a poursuivi les programmes de modernisation des aires sur ses réseaux. ASF a engagé une démarche de renouvellement des installations commerciales et des offres accessibles à ses clients sur ses aires de services, à l'occasion de l'arrivée à échéance de 89 contrats d'exploitation de stations-service, restaurants et boutiques. De nouvelles enseignes de référence, connues au-delà de l'autoroute, contribueront à optimiser les services proposés. ASF a poursuivi aussi son programme de création de places de stationnement pour poids lourds: 888 places ont été mises en service depuis 2007, et quatre parkings sécurisés pour poids lourds seront créés d'ici fin 2011 sur les autoroutes A7, A9, A10 et A63.

Cofiroute optimise également l'offre de services sur ses aires en associant les sous-concessionnaires à sa démarche de qualité. Sur l'A19, la nouvelle aire du Loiret préfigure par ses équipements environnementaux (toiture photovoltaïque, récupération des eaux de pluies, traitement des eaux usées par filtres à roseaux, pompe à chaleur air-air, vitrages à basse émissivité, etc.) les nouveaux standards des aires éco-rénovées qui seront mis en œuvre dans le cadre des engagements verts de VINCI Autoroutes.

Escota a préparé le renouvellement des contrats d'installations commerciales concernant neuf aires, et optimisé la gestion des déchets sur les aires de l'A51 en déployant de nouveaux conteneurs de grande capacité qui permettent de réduire le nombre de collectes.

Viabilité hivernale

Face aux fortes chutes de neige de décembre 2009 et des premières semaines de 2010, les équipes d'exploitation de VINCI Autoroutes se sont mobilisées pour maintenir les

meilleures conditions de déplacement possibles. 2 300 salariés formés à la viabilité hivernale et plus de 1 100 engins de déneigement et de salage sont intervenus sur les réseaux ASF, Cofiroute et Escota. Des dispositifs complets d'information (radio, SMS, mails, cellule de renseignements téléphoniques, Internet) ont été mis en place pour les clients présents sur le réseau ou s'appêtant à emprunter l'autoroute. Dans toutes les zones concernées, l'efficacité de la coordination avec l'État et des mesures mises en œuvre par les professionnels de l'autoroute ont permis de limiter au minimum les perturbations sur le trafic autoroutier et d'assurer la sécurité des clients – en portant notamment assistance aux poids lourds maintenus à l'arrêt sur les zones de stationnement.

Sécurité routière

Le nombre total d'accidents sur les réseaux de VINCI Autoroutes est resté stable; le nombre d'accidents mortels (74) est demeuré identique, pour un nombre de tués toutefois en diminution (83 au lieu de 109 en 2008) et se situant à un niveau historiquement bas. Pour améliorer la sécurité sur leurs réseaux, les sociétés de VINCI Autoroutes agissent selon plusieurs axes complémentaires.

Le premier concerne l'optimisation des équipements. Ainsi, pour prévenir la circulation à contresens, ASF a finalisé son programme de séparation des flux bidirectionnels sur ses échangeurs (100% des sites traités), et a expérimenté un dispositif de détection des véhicules à contresens à partir des stations de comptage situées sur le tracé. Cofiroute, avec l'appui de la Délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR), a lancé, pour la première fois en France, l'expérimentation du marquage continu de la bande d'arrêt d'urgence (BAU), afin de réduire les cas de franchissement et de mieux assurer la sécurité des agents routiers intervenant sur le réseau, ainsi que celle des clients en panne. Déployée pour disposer de points de comparaison avec la configuration discontinue, la BAU continue, assortie d'un dispositif de radars et de systèmes lasers recueillant les données sur les franchissements, a été expérimentée sur deux sections de l'A10 et sur tout le tracé de l'A19. Les premiers résultats confirment son effet dissuasif, en particulier vis-à-vis des poids lourds (12% de débordements, contre 17% avec le marquage discontinu).

Les sociétés de VINCI Autoroutes agissent dans le même temps pour sensibiliser leurs clients aux enjeux de la sécurité routière et susciter une évolution positive des

comportements de conduite. Elles ont notamment participé ensemble aux journées sécurité organisées au printemps sous l'égide de l'Asfa (Association des sociétés françaises d'autoroutes) ainsi qu'à une journée de sensibilisation des transporteurs et chauffeurs routiers dans le cadre de la Semaine de la sécurité et de la mobilité routières, à l'automne. Les animations organisées (participation d'apprentis chauffeurs à des rondes d'agents routiers de VINCI Autoroutes, expositions photos de véhicules de service percutés sur la bande d'arrêt d'urgence, ateliers avec les gendarmes, etc.) contribuent à une prise de conscience concrète des enjeux d'un comportement responsable au volant. Ces initiatives nationales vont de pair avec un grand nombre d'actions de proximité. Ainsi, Escota a organisé dans l'année 16 opérations de sensibilisation concernant au total 1 950 personnes – notamment sous la forme d'interventions dans les collèges et les lycées.

VINCI Autoroutes expérimente également des dispositifs de régulation du trafic. Sur le réseau Escota, une décision préfectorale a limité à 110 km/h la vitesse sur autoroute dans le département des Alpes-Maritimes; cette mesure, qui a pris effet le 15 juillet 2009, a permis de fluidifier le trafic aux abords de l'agglomération niçoise et de réduire de plus de 65 % le nombre d'accidents corporels. ASF a poursuivi pour sa part, sur 250 km de l'A7 et 85 km de l'A9, son expérimentation de régulation dynamique des limitations de vitesse en fonction du trafic.

Sécurité des personnels

L'objectif de VINCI Autoroutes est d'atteindre le «zéro accident» du travail. Des plans de prévention mobilisant l'ensemble des collaborateurs sont mis en œuvre dans chaque société et se déclinent en de multiples actions: signature par les salariés d'un engagement de refus des comportements à risque (80 % du personnel signataire chez Escota), formations dédiées à la sécurité (58 391 heures dispensées au total en 2009); quarts d'heure sécurité réunissant les équipes par petits groupes au plus près de l'activité quotidienne d'exploitation (généralisés aux trois opérateurs en 2009); séminaires prévention réunissant l'ensemble des cadres et agents de maîtrise par région, etc. Cette politique volontariste se concrétise par des résultats en amélioration. Chez ASF, le taux de fréquence des accidents du travail a été divisé par deux en trois ans. Chez Cofiroute, 10 centres d'exploitation sur 16 ont atteint le «zéro accident» pendant au moins un an au cours de la période récente. Chez Escota, le taux de fréquence a atteint le taux très faible de 7,61.

Environnement

Dans son activité d'exploitation comme dans son métier de constructeur, VINCI Autoroutes met en œuvre de nombreuses actions et mesures innovantes pour limiter l'empreinte environnementale de l'autoroute.

Chez Cofiroute, le périmètre de la certification ISO 14001, attribuée en 2008 au secteur Anjou-Atlantique, a été étendu en 2009 aux secteurs Île-de-France – Beauce et Sologne – Val de Loire et aux opérations de grosses réparations sur le réseau en service. Les sociétés de VINCI Autoroutes ont mis également en place des outils d'audit énergétique et de reporting environnemental de leurs sites d'exploitation, qui les aident à identifier les meilleures pratiques et guident leurs démarches de progrès. En matière de biodiversité, elles agissent pour préserver la faune et la flore dans les zones d'intérêt écologique situées à proximité de l'autoroute. Ainsi, Escota a mis en place sur l'A51 des échappatoires conçues spécifiquement pour les sangliers, responsables de plus de 60 % des collisions avec les animaux sur le réseau; un dispositif de trappe unidirectionnelle permet aux sangliers piégés dans les emprises autoroutières d'en ressortir sans possibilité de retour. ASF a lancé une démarche innovante de contribution aux trames verte et bleue, dans cinq départements traversés par son réseau, sous le pilotage d'un comité scientifique et technique regroupant toutes les parties prenantes concernées (milieux scientifiques, organismes nationaux, collectivités départementales et régionales), chargé de valider la méthodologie et les solutions proposées. Enfin, le partenariat d'ASF avec la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme (FNH) sera renouvelé en 2010 pour trois ans et étendu à l'ensemble des sociétés de VINCI Autoroutes; celles-ci pourront s'appuyer dans ce cadre sur l'expertise de la FNH en matière de préservation de la biodiversité, en application du chantier «trame verte et bleue» identifié par le Grenelle de l'Environnement.

Enfin, VINCI Autoroutes a joué un rôle moteur en 2009 dans les négociations sur le «paquet vert autoroutier», qui ont abouti début 2010 aux engagements signés avec l'État par cinq sociétés concessionnaires d'autoroutes, dont ASF, Cofiroute et Escota (voir p. 45).

International

Cofiroute met en œuvre à l'international son expertise en matière de systèmes de péage et d'exploitation d'infrastructures autoroutières.

Allemagne

Cofiroute est actionnaire de la société Toll Collect, qui a déployé et exploite le système de péage pour poids lourds de plus de 12 t couvrant l'ensemble du réseau fédéral (12 500 km). Utilisant une technologie satellitaire couplée à des liaisons GSM, *via* des équipements embarqués à bord des poids lourds, le système atteint un taux de précision de 99,7 %. En 2009, les taxes prélevées pour le compte de l'État allemand se sont élevées à 4,4 milliards d'euros.

États-Unis

Aux États-Unis, Cofiroute a obtenu, en contrepartie d'investissements dans les systèmes informatiques, la prolongation pour dix ans du contrat d'exploitation de la 91 Express Lanes à Los Angeles. Cette autoroute à péage construite sur le terre-plein central d'une autoroute gratuite est équipée d'un système de modulation tarifaire totalement automatisé et sans barrières; en 2009, les revenus du péage se sont élevés à 8,2 millions de dollars pour un trafic moyen journalier de 33 768 véhicules.

À Minneapolis, dans le Minnesota, Cofiroute a obtenu le renouvellement pour cinq ans du contrat d'exploitation de MnPass, un système innovant de péage mis en œuvre sur les voies HOT (gratuites pour le covoiturage, à péage pour les autres véhicules) des autoroutes urbaines I-394 et W35. Des points de péage électronique «flux libre» sont installés le long de ces tronçons; le système vise à maximiser le débit dans les voies HOT, grâce à la modulation automatique (toutes les trois minutes) des tarifs de péage, qui varient de 1 à 14 en fonction de la densité du trafic.

Engagements verts

750 millions d'euros^(*) investis en trois ans

Le 25 janvier 2010, en présence de Jean-Louis Borloo, ministre d'État en charge du développement durable, les sociétés de VINCI Autoroutes se sont engagées, en contrepartie de l'allongement d'un an de leurs contrats de concession, à consacrer en trois ans 750 millions d'euros à la requalification environnementale de leurs réseaux, dans le cadre du plan de relance de l'économie française. Ces investissements concerneront principalement les sections les plus anciennes, construites antérieurement à la loi sur l'eau de 1992.

D'ici fin 2012, près de 400 aires de repos et de services du réseau de VINCI Autoroutes bénéficieront du programme de réaménagement et de requalification environnementale du «paquet vert autoroutier».

Protection de la ressource en eau

Aménagement ou réaménagement d'ouvrages hydrauliques et de dispositifs de traitement des rejets d'eaux pluviales (bassins, fossés enherbés, sites de confinement, etc.), afin de prévenir les pollutions (notamment d'origine accidentelle) de la ressource en eau, et de préserver les zones de captage, rivières et cours d'eau situés à proximité des réseaux. Programme mis en œuvre sur les sections construites avant l'entrée en vigueur de la loi sur l'eau.

ASF : équipement de 17 sections prioritaires sur l'A9, l'A10, l'A54, l'A61 et l'A62, correspondant à plus de 100 sites.

Cofiroute : équipement de 72 sites.

Escota : équipement de 36 sites. Pour prévenir les risques d'inondations consécutives aux crues du Var, rehaussement sur plus d'un kilomètre de la digue longeant l'A8.

Protection acoustique

Traitement, par des travaux d'isolation de façade, de plus de 1 000 logements ou habitations identifiés comme « points noirs bruit » ; réalisation de protections à la source (écrans antibruit ou merlons végétalisés) ; mise en œuvre d'enrobés phoniques pour limiter le bruit autoroutier, notamment au niveau des traversées urbaines d'Angers, de Nantes, d'Orléans, de Toulouse et de Tours.

Protection de la biodiversité

ASF : sur la base d'un diagnostic dans cinq départements pilotes (Charente-Maritime, Drôme, Gironde, Hautes-Pyrénées, Hérault), identification des points de conflit entre les continuités naturelles et les infrastructures autoroutières, et réalisation des aménagements nécessaires pour améliorer la fonction « corridor » des dépendances vertes autoroutières (passages pour grande ou petite faune, aménagement des ouvrages hydrauliques et des remblais, etc.).

Cofiroute : mise en œuvre de plans de gestion de la biodiversité sur cinq sites d'intérêt écologique spécifique en Beauce, Sologne, vallée de la Loire, Pays nantais et Perche ; rétablissement de la continuité écologique sur une dizaine de sites (réaménagement de talus, reprofilage de mares, retrait de plantes invasives, etc.).

Escota : réalisation de deux diagnostics (recensement et lutte contre les espèces invasives ; transparence et fonctionnalité écologique) sur l'ensemble du réseau. Aménagement de deux passages pour grande faune sur l'A57 et l'A8, et de 70 échappatoires dans les zones boisées.



Mise en place du télépéage sans arrêt

Amélioration du confort de passage et de la fluidité, et réduction des consommations de carburant et des émissions de gaz à effet de serre, grâce à la création de voies dédiées au télépéage sans arrêt (30 km/h) pour les véhicules légers et les poids lourds.

ASF : création de 114 couloirs de télépéage sans arrêt dans 27 barrières (pleine voie) du réseau.

Cofiroute : équipement de 14 voies sur trois barrières de l'A10 (Saint-Arnoult, Tours-Nord et Tours-Sud).

Escota : équipement de 44 voies sur les cinq barrières de l'A8 entre Aix-en-Provence et la frontière italienne, et de huit voies sur la barrière de Pont-de-l'Étoile sur l'A52.

Parkings de covoiturage

Réalisation, en propre et/ou en partenariat avec les collectivités locales, d'une dizaine de plates-formes de covoiturage, représentant plus de 700 places de stationnement à proximité des agglomérations desservies par l'autoroute, notamment à Poitiers-Sud, Poitiers-Nord, Allainville et Dourdan sur l'A10 ; à Ablis sur l'A11 ; au Mans (nœud autoroutier A11-A28-A81) ; à Manosque et Peyruis (A51 - Alpes-de-Haute-Provence) ; aux Adrets de l'Estérel (A8 - Var) ainsi que le long de l'A7.

Écorénovation des aires

Réaménagement et requalification environnementale d'ici fin 2012 de près de 400 aires de repos et de services : aménagements paysagers, harmonisation des flux de véhicules et des circulations piétonnes ; installation de sanitaires automatiques ; limitation de l'impact des rejets (stations d'épuration avec filtration par roseaux) ; gestion des déchets (généralisation de la collecte sélective).

ASF : rénovation de 274 aires.

Cofiroute : programme de requalification et d'harmonisation des aménagements concernant l'ensemble des aires de repos.

Escota : programme de rénovation et d'aménagement (sanitaires, jeux pour enfants, accessibilité) concernant les 41 aires de repos et de services du réseau.

(*) En euros courants.



Perspectives

Le retour attendu de la croissance économique, après un exercice 2009 en récession, permet d'anticiper une hausse du trafic en 2010 sur les réseaux de VINCI Autoroutes. Le trafic poids lourds, dont l'évolution est corrélée à celle du produit intérieur brut, devrait retrouver une tendance positive après quatre trimestres de contraction sensible. Le trafic des véhicules légers, après avoir rejoint fin 2009 les niveaux antérieurs à la crise économique, devrait rester en légère croissance en 2010.

■ Le niveau des recettes de péage devrait enregistrer une hausse, compte tenu de l'application des lois tarifaires et de l'effet en année pleine du trafic des nouvelles sections mises en service en 2009. En matière de rentabilité, le niveau d'EBITDA/chiffre d'affaires atteint en 2009 par les filiales autoroutières françaises devrait être confirmé.

■ En 2010, VINCI Autoroutes va mettre en œuvre un programme d'investissements qui en fera l'un des principaux investisseurs au service du développement durable. Outre les projets déjà inscrits dans leurs programmes de travaux, les sociétés de VINCI Autoroutes consacreront, en effet, 750 millions d'euros sur trois ans, dans le cadre de leurs « engagements verts », à l'amélioration de l'impact environnemental de leurs réseaux, en contrepartie de l'allongement d'un an de la durée de leurs contrats de concession. Ces investissements (voir p. 45) permettront de déployer sur l'ensemble des réseaux les standards environnementaux élevés déjà mis en œuvre sur les sections récentes, dans le cadre de la démarche d'« éco-autoroute ».

■ VINCI Autoroutes poursuivra, enfin, son programme d'automatisation du péage, ainsi que le développement des services proposés à ses clients sur l'ensemble de ses réseaux, en particulier dans les domaines du télépéage, de l'information trafic et de l'accueil sur les aires.

Avec les « engagements verts », VINCI Autoroutes est l'un des principaux investisseurs au service du développement durable.

Un collaborateur, un métier

Didier Paillard, agent de viabilité et de sécurité, France

Je veille à la sécurité des clients du Duplex A86, le nouveau tunnel qui relie Rueil-Malmaison à Versailles. Mon métier exige beaucoup de sang-froid, car je dois être capable de gérer différents types d'interventions sous circulation. Quel que soit l'événement à gérer, j'interviens pour prendre en charge les clients, les mettre en sécurité et assurer les conditions de retour à la normale. Au quotidien, je participe à l'entretien de l'ouvrage, des voies, des gares de péage et des abords pour garantir la sécurité de nos clients mais aussi celle du personnel. Ce que j'aime avant tout chez VINCI ? L'esprit d'équipe !



Concessions

VINCI Concessions



Profil

À la fois développeur de concessions nouvelles et actionnaire d'un portefeuille unique de concessions en exploitation, VINCI Concessions joue un rôle moteur dans la mise en œuvre du modèle intégré de VINCI. Grâce à ses savoir-faire en matière de conception, financement, construction, exploitation et maintenance, VINCI Concessions est un partenaire privilégié des pouvoirs publics, en France et à l'international, pour le développement de projets d'infrastructures de transport et d'équipements publics.

— **Infrastructures autoroutières et routières.** VINCI Concessions construit et exploite de nouvelles infrastructures autoroutières en Grèce (605 km d'autoroutes et le pont Charilaos-Trikoupis), en Allemagne (105 km), en Slovaquie (52 km), et réalise le nouveau Coentunnel à Amsterdam. VINCI Concessions exploite également, dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), une dizaine d'infrastructures routières en France, dont le tunnel du Prado-Carénage à Marseille, au Royaume-Uni (ponts sur la Severn, contournement sud de Newport), au Portugal (deux ponts sur le Tage à Lisbonne) et au Canada (autoroute Fredericton-Moncton, pont de la Confédération).

— **Stationnement.** Leader européen du stationnement, présent également aux États-Unis et au Canada, VINCI Park gère plus de 1 250 000 places en ouvrages (2 300 parcs) ou sur voirie, réparties dans 12 pays au travers de près de 2 000 contrats.

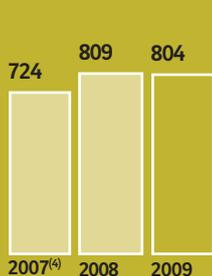
— **Infrastructures ferroviaires.** VINCI Concessions réalise à Lyon (France) la liaison Rhônexpress, entre l'aéroport Lyon – Saint-Exupéry et le centre-ville, et dans le port d'Anvers (Belgique) la liaison souterraine Liefkenshoek. Par ailleurs, VINCI Concessions a été désigné concessionnaire pressenti du projet CDG Express, en Île-de-France, et a signé début 2010 avec RFF (Réseau Ferré de France) le contrat de partenariat portant sur le nouveau système français de communication ferroviaire GSM-R.

— **Aéroports.** Gestionnaire de six aéroports régionaux en France, dans le cadre de délégations de service public (Chambéry-Savoie, Clermont-Ferrand-Auvergne, Dinard-Saint-Malo, Grenoble-Isère, Rennes-Saint-Jacques, Quimper-Cornouaille), VINCI Airports est également concessionnaire des trois aéroports internationaux du Cambodge.

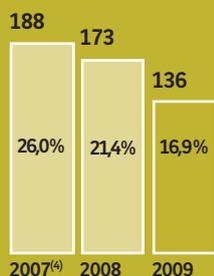
— **Équipements publics.** VINCI Concessions est concessionnaire du Stade de France, du nouveau stade du Mans, baptisé MMArena, du centre d'activités des loueurs de voitures de l'aéroport Nice Côte d'Azur, et exploite les équipements d'éclairage public et de régulation du trafic de la ville de Rouen.

Soucieux de répondre aux attentes de ses clients finaux, VINCI Concessions innove en matière de services pour optimiser l'exploitation et la maintenance des infrastructures dont il est concessionnaire, dans une démarche responsable de délégataire de service public.

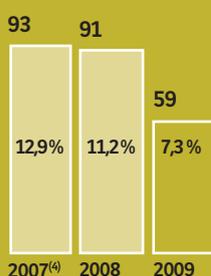
Chiffre d'affaires⁽¹⁾



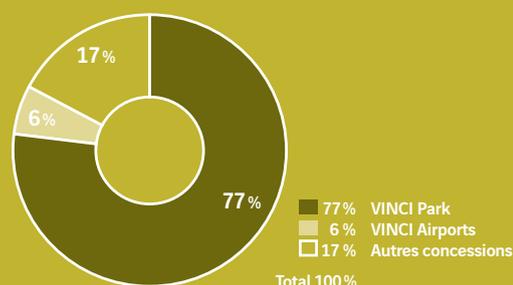
Résultat opérationnel sur activité



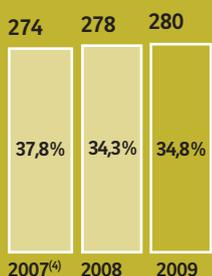
Résultat net part du Groupe



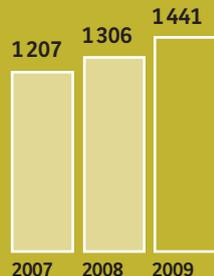
Chiffre d'affaires par domaine d'activité⁽¹⁾



Capacité d'autofinancement⁽²⁾



Endettement financier net⁽³⁾



Nota : les données financières correspondent à VINCI Park et autres infrastructures (hors holdings des concessions).

En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires⁽¹⁾

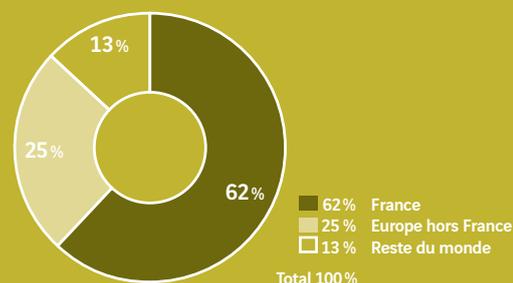
(1) Hors chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires réalisé auprès de tiers.

(2) Avant impôt et coût de l'endettement.

(3) Au 31 décembre.

(4) Pro forma.

Chiffre d'affaires par zone géographique⁽¹⁾



Faits marquants

Malgré une conjoncture difficile, VINCI Concessions a signé, financé et lancé dans l'année deux contrats significatifs d'infrastructures autoroutières, et a négocié en position de concessionnaire pressenti plusieurs projets d'envergure, dont deux ont abouti à la signature de contrats début 2010.

Nouveaux contrats

Infrastructures autoroutières et routières

Autoroute A5 – Allemagne

Dans le cadre du programme A-Modell, mis en place pour financer la rénovation et l'extension du réseau autoroutier allemand, la société Via Solutions Südwest, détenue à 50 % par VINCI Concessions, s'est vu attribuer en avril 2009 la concession d'une section de 60 km d'autoroute entre les villes d'Offenburg et de Baden-Baden, dans le sud-ouest du pays. Le contrat inclut l'élargissement à deux fois trois voies de 42 km d'autoroute et l'exploitation de toute la section pendant 30 ans. Après l'autoroute A4 (voir p. 52), ce partenariat public-privé, d'un montant de 600 millions d'euros, est le deuxième obtenu par VINCI dans le cadre du programme A-Modell.

Voie express R1 – Slovaquie

La société concessionnaire Granvia, détenue à 50 % par VINCI Concessions, a signé en mars 2009 un contrat portant sur la conception, la construction, le financement et l'exploitation de l'autoroute R1 en Slovaquie, une nouvelle infrastructure de 52 km, à deux fois deux voies, à construire entre les villes de Nitra et de Tekovské Nemce, y compris le contournement autoroutier de la ville de Banska Bystrica. Le financement de ce contrat de 1,2 milliard d'euros a été ensuite finalisé en cinq mois. La rémunération du concessionnaire est assurée par une redevance annuelle versée par l'État slovaque. L'exploitation sera assurée pendant toute la durée du contrat, soit 30 ans, par Granvia Operations, société détenue à 100 % par VINCI Concessions.

Ce PPP, le premier de ce type mis en œuvre en Slovaquie, a été élu « projet d'infrastructure de l'année » par le magazine *Project Finance International* et l'agence Thomson Reuters.

Autoroute Comarnic-Brasov – Roumanie

VINCI Concessions a signé le 18 janvier 2010 avec les autorités roumaines un contrat de concession pour la réalisation et l'exploitation durant 30 ans d'une autoroute de 58 km reliant les villes de Comarnic et de Brasov, axe nord-sud traversant les Carpates, qui sera l'une des deux principales artères de circulation du pays. Ce contrat devrait entrer en vigueur courant 2010, après la mise en place du financement du projet, estimé à 2,5 milliards d'euros. Les travaux (autoroute en zone montagneuse comportant de nombreux ouvrages d'art et tunnels) seront réalisés pour moitié par les entreprises de construction de VINCI. La rémunération de la société concessionnaire sera assurée



01

principalement par une redevance de disponibilité versée par le concédant et, à titre complémentaire, par un péage mis en place sur la section.

Infrastructures ferroviaires

Système de communication GSM-R – France

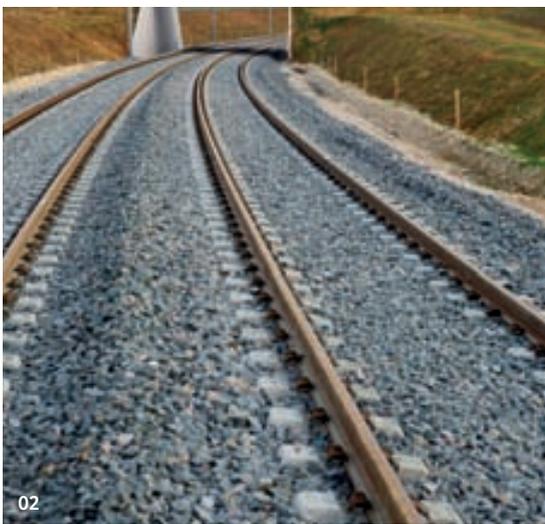
En février 2010, le consortium Synerail, dans lequel VINCI est présent à hauteur de 30 %, a finalisé avec Réseau Ferré de France (RFF) un contrat de partenariat de 15 ans pour construire, financer et exploiter un système de communication ferroviaire représentant un coût d'investissement de 735 millions d'euros. Remplaçant l'actuelle technologie analogique, le nouveau réseau numérique à la norme GSM-R (Global System for Mobile Communication-Railway) équipera 14 000 km de voies afin de fournir à RFF des services voix et données destinés à optimiser l'exploitation ferroviaire en France. Le système GSM-R a pour vocation d'assurer les communications entre les conducteurs de trains et les régulateurs au sol et, en particulier, la transmission de l'alerte ferroviaire. Interopérable et compatible au niveau européen, il servira de support au système ERTMS (European Rail Traffic Management System), standard destiné à gérer la circulation de trains en provenance de tous les pays membres de l'Union européenne.

Les travaux, réalisés par une société détenue à 60 % par VINCI Energies, représentent un montant total d'environ 520 millions d'euros et dureront cinq ans à compter de la mise en vigueur du contrat. L'exploitation et la maintenance du système GSM-R seront confiées à une société dédiée, filiale à 40 % de VINCI Energies, et représenteront un montant global de 430 millions d'euros.

Aéroports

Aéroports de Rennes-Saint-Jacques et Dinard-Saint-Malo – France

Outre l'entrée en vigueur en 2009 des contrats concernant les aéroports Grenoble-Isère (renouvellement pour 14,5 ans) et Quimper-Cornouaille (6 ans et 10 mois), VINCI Airports a obtenu en groupement le contrat de délégation de service public concernant les aéroports Rennes-Saint-Jacques et Dinard-Saint-Malo, en Bretagne (voir p. 55).



02



03

Projets en phase de négociation

Infrastructures autoroutières et routières

Autoroute Moscou-Saint-Petersbourg - Russie

Le groupement North West Concession Company (NWCC), dont VINCI Concessions est mandataire, a signé en juillet 2009 avec la Fédération de Russie, représentée par l'Agence fédérale des Routes, le contrat de concession du premier tronçon de l'autoroute à péage Moscou-Saint-Petersbourg. Le contrat porte sur la conception, le financement, la construction puis l'exploitation d'une section de 43 km, dont la première partie comportera deux fois cinq voies et permettra de décongestionner l'actuelle liaison M10 entre l'aéroport international de Cheremetievo, principal aéroport de Moscou, et le centre-ville. Le coût de construction est estimé à environ 1 milliard d'euros. Le contrat, d'une durée de 30 ans minimum, n'entrera en vigueur qu'après la mise en place du financement, prévue courant 2010.

Périphérique d'Anvers - Belgique

Un groupement piloté par VINCI Concessions et incluant CFE, filiale de VINCI Construction, est depuis 2008 attributaire pressenti du projet de bouclage du périphérique d'Anvers. Ce PPP, d'une durée de 39 ans, porte sur la conception, le financement, la construction et la maintenance de 30 km d'infrastructure autoroutière (de deux fois deux à deux fois six voies). Les travaux incluent la réalisation d'un tunnel immergé sous l'Escaut, long de 2 km, d'un pont à haubans à double étage de 1,2 km de longueur, de quatre échangeurs et d'une gare de péage.

Infrastructures ferroviaires

Liaison ferroviaire CDG Express - France

Après avoir déposé son offre finale en novembre 2009, le groupement dont VINCI détient 38,5 % a été désigné, en janvier 2010, concessionnaire pressenti par l'État français dans le cadre du processus d'attribution du projet CDG Express. Cette concession ferroviaire de 60 ans doit permettre de relier sans arrêt en 20 minutes l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle et le centre de Paris.

En matière de développement, l'année 2009 a également été marquée par la mobilisation de ressources pour répondre aux nombreux projets de PPP lancés dans le domaine ferroviaire, la construction ou la rénovation de stades, les grandes infrastructures de bâtiment ainsi que les routes et autoroutes en France et dans d'autres pays européens. Fin 2009, VINCI Concessions était en compétition dans le cadre de plus de 40 projets, représentant une valeur totale de près de 60 milliards d'euros.



04

01 VINCI participe au programme A-Modell de rénovation et d'extension du réseau autoroutier allemand dans le cadre de deux PPP.

02 Le nouveau réseau numérique à la norme GSM-R, destiné à optimiser l'exploitation ferroviaire en France, équipera 14 000 km de voies.

03 En Slovaquie, VINCI est partie prenante du PPP portant sur la conception, la construction, le financement et l'exploitation de la voie express R1.

04 L'aéroport de Rennes-Saint-Jacques, en Bretagne.

Infrastructures autoroutières et routières

220 millions de véhicules ont emprunté en 2009 les infrastructures autoroutières et routières exploitées par VINCI Concessions.

Autoroute Athènes-Tsakona – Grèce

Olympia Odos, société menée par VINCI Concessions (36 %), est concessionnaire de l'autoroute reliant Athènes à Tsakona, dans le sud du Péloponnèse, via Corinthe et Patras. Entré en vigueur en août 2008 pour une durée de 30 ans, le contrat porte sur le financement, la conception, la construction, la rénovation, l'exploitation et la maintenance de 365 km d'autoroute, dont 82 km d'autoroute existante, 120 km à rénover et élargir, et 163 km à construire intégralement en six ans.

Les travaux réalisés dans le cadre de ce contrat, entre autres par VINCI, incluent la réalisation de 18 nouveaux tunnels d'une longueur totale de 18 km, ainsi que la construction ou la rénovation de plus de 400 ouvrages d'art. Les premiers travaux lourds ont été engagés en 2009, avec la sécurisation des infrastructures existantes, le creusement des premiers tunnels, la rénovation de nombreux ouvrages d'art et l'élargissement d'une importante gare de péage.

2009 a été la première année pleine d'exploitation sur les autoroutes récemment concédées à VINCI Concessions. Sur les 202 km de réseau existant de l'autoroute Athènes-Tsakona, Olympia Odos a enregistré en moyenne 80 000 transactions par jour, dont 60 000 en périphérie d'Athènes et 20 000 sur les sections interurbaines. L'année a vu la mise en place complète du système de télépéage et le déploiement des premières mesures d'exploitation liées aux travaux interférant avec le trafic.

Autoroute Maliakos-Kleidi – Grèce

VINCI Concessions participe à hauteur de 14 % à la société Aegean Motorway, concessionnaire depuis 2008 et pour une durée de 30 ans de 240 km d'autoroute entre Maliakos et Kleidi, sur l'axe Athènes-Thessalonique. Les travaux en cours de réalisation sur cet axe comprennent une remise à niveau de sections existantes et la construction de sections nouvelles, incluant notamment trois tunnels bitubes d'une longueur totale de 11 km. Aegean Motorway réalisera également des travaux complémentaires pour la création de voies d'arrêt d'urgence dans les tunnels.

Aegean Motorway a par ailleurs poursuivi l'exploitation de cette autoroute. Près de 60 000 transactions quotidiennes ont été enregistrées sur les 210 km du réseau existant, pour un trafic composé à 80 % de véhicules légers.

Autoroute A4 – Allemagne

Dans le cadre du programme A-Modell, la société Via Solutions Thüringen, détenue à 50 % par VINCI Concessions, est concessionnaire depuis 2007 et pour une durée de 30 ans d'une section de 45 km de l'autoroute A4 en Thuringe, entre les villes de Gotha et d'Eisenach. Le contrat inclut la construction d'un nouveau tronçon de 23 km ainsi que la reprise de l'exploitation d'une section



existante de 22 km. Les travaux réalisés en 2009, notamment par Eurovia, ont permis l'ouverture, en janvier 2010, d'une section de 18,5 km à deux fois trois voies et d'une section de 6 km à deux fois deux voies ; cette dernière, correspondant au contournement de Hörselberg, a nécessité la construction de trois échangeurs et de 24 ouvrages d'art ainsi que la pose de 4,5 km de murs antibruit.

Parallèlement à la construction de ce nouveau tronçon, Via Solutions Thüringen a poursuivi l'exploitation des 22 km de section existante. Sa rémunération est assise sur les péages acquittés par les poids lourds de plus de 12 t – péages collectés via le système satellitaire Toll Collect, coexploité par Cofiroute. En raison de la conjoncture économique difficile, le trafic poids lourds s'est contracté de 9,5 %, représentant en moyenne 6 700 véhicules par jour.

Autoroute A5 – Allemagne

Via Solutions Südwest a repris au printemps 2009 l'exploitation des 60 km de l'autoroute Offenburg-Baden-Baden, dans le cadre du nouveau PPP attribué à VINCI Concessions en groupement. La rémunération de la société concessionnaire est assise, comme pour l'A4, sur les péages acquittés par les poids lourds de plus de 12 t. Leur trafic s'est élevé en moyenne, durant les neuf premiers mois d'exploitation, à 9 700 véhicules par jour.

Les travaux, qui dureront cinq ans, ont débuté en 2009 par la démolition et la reconstruction de sept ouvrages d'art. Une partie des couches de roulement a également été renouvelée, notamment par la mise en œuvre du revêtement Microvia® d'Eurovia, qui garantit une durée de vie plus longue que les enrobés standards.

Voie express R1 – Slovaquie

Les travaux de cette nouvelle infrastructure de 52 km reliant les villes de Nitra et de Tekovské Nemce, réalisés par un groupement d'entreprises mené par Eurovia, représentent un montant d'environ 900 millions d'euros et dureront quatre ans. La société concessionnaire Granvia a lancé au second semestre 2009 la phase d'études, les travaux préparatoires (fouilles archéologiques, décapage, déviations de réseaux) et la réalisation des premiers ouvrages d'art.



01 Le tunnel du Prado-Carénage permet aux automobilistes de gagner 25 minutes dans la traversée de Marseille.

02 En Grèce, la concession de l'autoroute Athènes-Tsakona (365 km) comprend la rénovation et l'élargissement de 120 km de voies existantes et la construction de 163 km.

03 L'hiver 2009-2010 : deuxième saison hivernale d'exploitation pour l'autoroute allemande A4.

Contournement de Newport – Royaume-Uni

La société Morgan-VINCI Ltd, détenue à 50 % par VINCI Concessions, exploite jusqu'en 2042 la rocade autoroutière de Newport (9,3 km), au pays de Galles, construite par VINCI et Morgan dans le cadre d'un contrat de concession de 40 ans. Le trafic moyen a progressé de 0,9 % en 2009.

Voie express Fredericton-Moncton – Canada

Maritime Road Development Corporation, détenue à 25 % par VINCI Concessions, exploite jusqu'en 2028 l'autoroute Fredericton-Moncton (200 km), reliant la capitale politique et la capitale économique de l'État du Nouveau-Brunswick. D'importants travaux de rénovation des chaussées, réalisés notamment par Eurovia, ont été lancés en 2009.

Trans Jamaican Highway – Jamaïque

VINCI Concessions exploite un réseau autoroutier de 34 km en Jamaïque à travers une filiale d'ASF, Jamaican Infrastructure Operator, pour le compte de la société concessionnaire Trans Jamaican Highway, dont ASF est également actionnaire minoritaire.

Coentunnel d'Amsterdam – Pays-Bas

La société Coentunnel, détenue à 18 % par VINCI Concessions et 10 % par CFE et sa filiale Dredging International, est concessionnaire depuis 2008, pour une durée de 30 ans, du nouveau Coentunnel d'Amsterdam, qui vise à doubler la capacité d'un tunnel existant. Le contrat inclut la construction du nouvel ouvrage (tunnel routier immergé de 750 m à cinq voies),

la rénovation de l'actuel tunnel, l'élargissement des voies d'accès (autoroutes A5, A8 et A10) sur 10 km ainsi que la maintenance de l'infrastructure durant 30 ans. Celle-ci contribuera à fluidifier le trafic sur le périphérique ouest d'Amsterdam et à faciliter l'accès au nord du pays. La rémunération du groupement concessionnaire est assurée par une redevance payée par l'État concédant en fonction du niveau de service atteint par l'infrastructure. Les travaux, d'un montant d'environ 500 millions d'euros et d'une durée de cinq ans, sont réalisés par un groupement incluant VINCI Construction Grands Projets, CFE et DEME. Ils ont débuté en 2009 par la construction en cale sèche des éléments du tunnel immergé.

Tunnel du Prado-Carénage, Marseille – France

Construit et exploité dans le cadre d'une concession de 32 ans par la société SMTPC, dont VINCI Concessions est actionnaire à 33 %, le tunnel du Prado-Carénage permet aux automobilistes de gagner 25 minutes dans la traversée de l'agglomération marseillaise. Les recettes de péage ont progressé de 2,4 % en 2009, sous l'effet du redressement du trafic au second trimestre et de l'augmentation des tarifs intervenue en juillet 2008.

Tunnel du Prado-Sud, Marseille – France

La société Tunnel Prado-Sud, détenue par VINCI Concessions à hauteur de 58,5 %, est concessionnaire depuis 2008, pour une durée de 46 ans, du tunnel du Prado-Sud à Marseille (tunnel en tranchée couverte de 1 500 m à deux fois deux voies superposées, réservé aux véhicules légers), qui prolongera l'actuel tunnel du Prado-Carénage vers les quartiers sud de la ville. Le financement a été bouclé en 2008. À l'issue de l'enquête publique, une décision positive de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole a permis d'engager immédiatement les études et les déviations des réseaux, les travaux d'exécution devant ensuite durer quatre ans.

Infrastructures ferroviaires, ouvrages de franchissement et équipements publics

Le modèle de concessionnaire-constructeur intégré de VINCI s'illustre en particulier dans des infrastructures de transport et des équipements publics développés par VINCI Concessions puis exploités dans le cadre d'une politique dynamique de gestion d'actifs.

01 À l'aéroport Nice Côte d'Azur, la construction du centre d'activités des loueurs de voitures, d'une capacité de 2 500 places, s'est poursuivie en vue de la livraison d'une première tranche en 2010.

02 Après l'achèvement des travaux de l'infrastructure, la liaison Rhônexpress sera mise en service à l'été 2010.

03 Au Cambodge, l'aéroport de Phnom Penh a accueilli 1,6 million de passagers en 2009.



Infrastructures ferroviaires

Liaison Liefkenshoek – Belgique

La société Locorail, à laquelle participent VINCI Concessions et CFE, chacun à hauteur de 25 %, est concessionnaire depuis 2008 de la nouvelle liaison ferroviaire souterraine Liefkenshoek, dans le port d'Anvers. D'un montant de 840 millions d'euros et d'une durée de 42 ans, le contrat porte sur la conception, le financement, la construction et la maintenance d'une ligne de 16 km en double voie. Cette liaison supplémentaire permettra de décongestionner l'intense trafic ferroviaire dans le port d'Anvers. Les travaux, dont la phase opérationnelle débute en 2010, incluent la réalisation d'un tunnel bitube de 6 km, d'un aqueduc et de 7 km d'ouvrages de génie civil.

Liaison Rhônexpress – France

Attribuée en 2007, pour une durée de 30 ans, à une société pilotée par VINCI Concessions (32 %), Rhônexpress est une ligne de tramway de 23 km qui reliera la gare Lyon-Part-Dieu à l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry en moins de 30 minutes. Les travaux sont réalisés par VINCI Construction, Eurovia, VINCI Energies et Cegelec. La construction de l'infrastructure s'est achevée en 2009, et les premières rames de matériel roulant ont été livrées. Le premier semestre 2010 sera consacré à la phase d'essais et de préparation à l'exploitation; les premières rames ouvertes au public devraient circuler en août 2010.

Ouvrages de franchissement

Pont Charilaos-Trikoupis – Grèce

Construit par VINCI et exploité depuis 2004 par Gefyra, filiale de VINCI Concessions, le pont Charilaos-Trikoupis (Rion-Antirion), reliant le Péloponnèse à la Grèce continentale au-dessus du détroit de Corinthe, est l'un des plus grands ouvrages de franchissement maritime d'Europe. Le trafic journalier moyen a atteint 13 800 véhicules en 2009 (+ 1,3 %), et les revenus ont progressé de 1,3 %. Poursuivant sa démarche de développement durable, Gefyra a reçu le prix européen Ecopolis pour sa politique de réduction et de compensation des émissions de CO₂, et de promotion de la conduite écologique.

Ponts sur le Tage – Portugal

La société Lusoponte, détenue à 37 % par VINCI Concessions, est concessionnaire à Lisbonne, jusqu'en 2030, de deux ponts franchissant l'estuaire du Tage: le pont Vasco de Gama, construit par VINCI, et le pont du 25-Avril, dont Lusoponte a repris l'exploitation. Le trafic sur les deux ouvrages est demeuré stable en 2009, avec 108 000 véhicules par jour en moyenne.

Ponts sur la Severn – Royaume-Uni

Ces deux ponts reliant l'Angleterre au pays de Galles sont exploités (respectivement depuis 1992 et 1996) par la société Severn River Crossing, dont VINCI Concessions est actionnaire à hauteur de 35 %. Le contrat de concession, qui se termine en 2016, incluait la construction du second pont et la reprise de l'exploitation du pont existant. Dans le contexte de crise économique particulièrement marquée au Royaume-Uni, le trafic s'est contracté en 2009, en particulier celui des poids lourds.

Pont de la Confédération – Canada

VINCI Concessions est actionnaire à hauteur de 19 % de Strait Crossing Development Inc., société exploitant jusqu'en 2032 le pont de la Confédération, infrastructure de 13 km reliant l'île du Prince-Édouard au Nouveau-Brunswick, au Canada. En 2009, le trafic a progressé de 4 %, soit 3 900 véhicules par jour

en moyenne. Le pont de la Confédération a remporté en décembre 2009 le Gold Award for Leadership, décerné par le Conseil canadien des partenariats public-privé.

Équipements publics

Stade MMArena – France

La société Le Mans Stadium (LMS), filiale de VINCI Concessions, est concessionnaire depuis 2008 et pour une durée de 35 ans du nouveau stade MMArena du Mans, un ouvrage de 25 000 places et le premier stade français baptisé du nom d'une entreprise, dans le cadre d'un contrat de « naming ». Les travaux sont pilotés par VINCI Construction et impliquent également Eurovia et VINCI Energies. L'année a vu l'achèvement du chantier de gros œuvre et le lancement des corps d'états secondaires; la mise en service devrait avoir lieu en 2010. Il est prévu que Le Mans FC, club de football résident et partenaire privilégié de LMS depuis la signature du contrat de concession, entre au capital de la société, à parité avec VINCI Concessions, dès la réception de l'ouvrage.

La rémunération de la société concessionnaire sera notamment basée sur les recettes commerciales des événements organisés : matchs de football du Mans FC, autres événements sportifs, concerts, conventions...

Stade de France, Saint-Denis – France

Le Stade de France, co-construit par VINCI et détenu à 67 % par VINCI Concessions, a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de plus de 100 millions d'euros. Près de 2 millions de spectateurs ont été accueillis dans l'année au cours de 16 rencontres sportives et de 12 concerts ou spectacles; le record de fréquentation a été battu lors des concerts de U2, en juillet 2009, avec plus de 93 000 spectateurs, grâce à une nouvelle configuration de scène à 360°. L'année a vu par ailleurs les premiers résultats de la nouvelle politique de développement déployée par le consortium. Des contrats pour la production de deux spectacles par an pendant cinq ans ont été signés par la filiale spécialisée StadeFrance Live Events avec le Stade Olympique de Sydney et le promoteur S2BN. La filiale Sail StadeFrance s'est vu confier par ailleurs l'exploitation pour 30 ans du nouveau stade du Cap, en Afrique du Sud, qui accueille en juin 2010 la Coupe du monde de football.

Centre d'activités des loueurs de voitures de l'aéroport Nice Côte d'Azur – France

Park Azur, filiale de VINCI Concessions, réalise dans le cadre d'un PPP le nouveau centre d'activités des loueurs de voitures de l'aéroport Nice Côte d'Azur. Le contrat prévoit la construction, l'exploitation et la maintenance, pendant 32 ans, de 60 000 m² de parkings sur trois niveaux, soit environ 2 500 places. La première tranche sera livrée au premier semestre 2010; le centre sera définitivement mis en service au premier semestre 2011.

Éclairage public (Lucitea), Rouen – France

Un groupement VINCI Concessions-VINCI Energies gère depuis 2007, dans le cadre d'un contrat de partenariat d'une durée de 20 ans, l'éclairage public (16 000 points lumineux) et les équipements de régulation du trafic et de télésurveillance de la ville de Rouen. La mise en service en 2009 du système de régulation du trafic a permis d'améliorer sensiblement la circulation automobile en centre-ville aux heures de pointe.



VINCI Airports

Gestionnaire de six aéroports régionaux en France, dont deux depuis 2009, VINCI Airports est également le concessionnaire des trois aéroports internationaux du Cambodge.

France

VINCI Airports a développé en 2009 ses positions sur le marché des aéroports régionaux français. Sont entrés en vigueur, le 1^{er} janvier, le contrat renouvelé de délégation de service public (14,5 ans) de l'aéroport Grenoble-Isère (457 000 passagers/an), géré par VINCI Airports depuis 2004, puis, le 1^{er} mars, le nouveau contrat (6 ans et 10 mois) de l'aéroport Quimper-Cornouaille (117 000 pass./an). Le 31 décembre 2009, VINCI Airports s'est porté acquéreur de la quasi-totalité des parts de Keolis dans les sociétés d'exploitation de ces deux aéroports ainsi que dans les sociétés exploitant les aéroports Chambéry-Savoie (259 000 pass./an) et Clermont-Ferrand-Auvergne (389 000 pass./an). VINCI Airports détient désormais 99 % du capital de ces quatre sociétés.

La fin de l'année a été marquée d'autre part par l'obtention de deux nouveaux contrats qui confortent la stratégie de développement du Groupe sur ce marché. Le groupement composé de VINCI Airports (49 %), la CCI de Rennes (50 %) et la CCI du Pays de Saint-Malo (1 %) a signé le 4 janvier 2010, avec le conseil régional de Bretagne, le contrat de délégation de service public des aéroports de Rennes-Saint-Jacques (432 000 pass./an) et Dinard-Pleurtuit (137 000 pass./an). D'une durée de 14 ans et 10 mois, le contrat est entré en vigueur le 1^{er} mars 2010.

VINCI Airports gère désormais six aéroports français, représentant en rythme annuel un chiffre d'affaires d'environ 45 millions d'euros pour un trafic de près de 1,8 million de passagers en 2009.

Cambodge

Présent au Cambodge depuis 1995, VINCI Concessions est, via sa filiale SCA, concessionnaire des trois aéroports internationaux du pays. Inscrit dans la durée, ce partenariat public-privé fait du Groupe un acteur clé du développement économique et touristique du Cambodge. Les aéroports de Phnom Penh et de Siem Reap (qui dessert le site d'Angkor) ont accueilli 2,8 millions de passagers en 2009.

L'aéroport de Sihanoukville, entré dans le périmètre de la concession en 2006, est désormais réhabilité, offrant une capacité d'accueil comparable à celle de Siem Reap. La création d'une seconde piste de 4 km de long et d'un nouveau terminal est envisagée, en fonction de l'évolution du trafic. L'enjeu à terme est de faire émerger la région comme nouvelle destination économique et touristique : dotée d'un port en eaux profondes, elle dispose de réserves de gaz et de pétrole au large de Sihanoukville; la beauté de l'environnement naturel et des plages ainsi que la qualité de ses fonds marins sont par ailleurs propices au développement du tourisme.

VINCI Park

VINCI Park gère 1 252 000 places de stationnement en France et à l'international. Son modèle économique repose sur la complémentarité entre des concessions de longue durée à forte intensité capitalistique, majoritaires en Europe, et des contrats de prestations de services nécessitant peu d'investissements et présentant un risque trafic limité, principalement en Amérique du Nord.

01 L'activité de VINCI Park en France a été plus particulièrement soutenue à Paris.

02 À New York, LAZ Parking exploite 34 parkings liés au réseau nord du métro.



01



02

En dépit de la crise économique, qui a fortement affecté certains de ses marchés, VINCI Park a enregistré en 2009 un chiffre d'affaires de 623 millions d'euros, en hausse de 0,5 % (+ 3,3 % à structure comparable), et son parc de places gérées a progressé de + 2,6 %. L'entreprise a poursuivi le déploiement, initié en 2008, d'un plan de modernisation qui vise à renforcer sa compétitivité par l'amélioration de ses procédures (sélection des projets, maîtrise d'ouvrage, suivi opérationnel) et l'utilisation d'outils de télégestion permettant d'optimiser la présence humaine dans les parcs. Ce programme, qui a produit ses premiers effets en 2009, donnera sa pleine mesure en 2010.

France

VINCI Park a fait preuve d'une bonne résistance sur son marché historique, en réalisant un chiffre d'affaires en légère progression par rapport à 2008 (413 millions d'euros, + 1,7 % sur un an). L'activité a été plus particulièrement soutenue dans les parcs parisiens (+ 3 %). Les abonnements et locations ont enregistré une progression sensible, compensant la baisse de la fréquentation horaire des parcs.

Parmi les principaux contrats remportés dans l'année auprès des collectivités locales, on citera ceux de Laval (800 places), Boulogne-Billancourt (600 places), Amiens (3 150 places), Marseille (700 places) et Mantes-la-Jolie (4 900 places). À Paris, VINCI Park a renouvelé trois de ses contrats avec la Ville de Paris (Passy, 375 places; Bac-Montalembert, 435 places; Concorde, 830 places) et a obtenu la première concession attribuée depuis plus de dix ans à une

entreprise privée pour la construction d'un nouveau parking dans la capitale (Frémicourt, 210 places).

De nouveaux contrats ont été obtenus également auprès de clients privés comme la clinique Pasteur à Toulouse (515 places) et le centre commercial des Trois Fontaines, à Cergy-Pontoise (3 300 places), ainsi qu'auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour un immeuble parisien (140 places).

En termes de services, VINCI Park a inauguré en février 2009 le centre de mobilité Mobiway, à la Défense. Outre les services habituels de VINCI Park, le site réunit une station d'autopartage (service Okigo, créé par Avis et VINCI Park), un espace dédié au covoiturage, un point de vente de télépéage autoroutier, une station de taxis et de moto-taxis ainsi que des automates de vente de billets et d'abonnements pour les transports en commun.

2009 a vu le lancement de deux autres innovations. VINCI Park a été le premier opérateur de stationnement français à proposer la souscription d'abonnements sur Internet, et le premier également à mettre en place un service de paiement du stationnement sur voirie par téléphone mobile – déployé dans un premier temps sur la commune d'Issy-les-Moulineaux. Simple et fiable, ce service permet non seulement de régler son stationnement à distance, mais aussi de prolonger sa durée et de se faire rembourser l'éventuel trop-perçu, sans avoir à se déplacer jusqu'à un horodateur.

VINCI Park anticipe pour 2010 une légère croissance de la fréquentation de ses parcs en France, soutenue à la fois par la reprise économique et par la généralisation de plans marketing de proximité – qui ont déjà généré la souscription de plus de 6 000 nouveaux contrats dans 200 parkings en 2009.

International

Le chiffre d'affaires de VINCI Park à l'international affiche une hausse de près de 7 %, en données comparables, à 210 millions d'euros. La situation a été contrastée selon les pays.

En Europe, l'activité a été particulièrement bien orientée en Belgique (+ 22 %), où VINCI Park a remporté les contrats de stationnement sur voirie de Dinant, Eeklo, Beveren, Ixelles et Zaventem, et s'est développé dans le domaine des parkings en s'implantant à Liège (400 places) et en renforçant sa présence à Ostende (500 places).

Au Royaume-Uni, VINCI Park a acheté la société KML (19 contrats, 6 800 places) et remporté deux contrats à Cardiff ainsi qu'une concession de 32 ans portant sur le stationnement des hôpitaux de Gloucester et Cheltenham (2 360 places); VINCI Park est désormais le cinquième opérateur du marché britannique.

En Allemagne, l'activité et les résultats ont été affectés par les difficultés économiques du groupe Arcandor (maison mère de KarstadtQuelle), pour lequel VINCI Park gère une cinquantaine de parkings de grands magasins. VINCI Park a remporté par ailleurs deux nouveaux contrats pour un parc d'hôpital à Potsdam et un parc de centre commercial à Brême.

Les effets de la crise ont pesé également sur l'activité en République tchèque. L'activité est restée stable en Espagne, où VINCI Park a remporté toutefois un nouveau contrat à Saragosse (232 places).

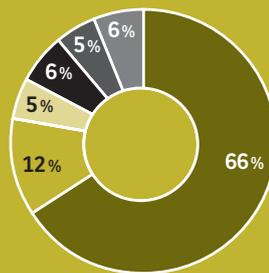
En Russie, le rachat du parking du terminal 1 de l'aéroport moscovite de Cheremetievo, dont VINCI Park assurait déjà l'exploitation, confirme l'ancrage de l'entreprise sur ce nouveau marché.

En Amérique du Nord, LAZ Parking, aux États-Unis, a poursuivi sa politique de développement soutenue en acquérant en début d'exercice la société Ultimate Parking (130 contrats à Boston, Providence et San Diego) et en reprenant, au Texas, les contrats de la société Apex (2 700 places). Son chiffre d'affaires a progressé de 50 % en 2009. Par ailleurs, LAZ Parking a préparé en 2009 – et finalisé début 2010 – l'acquisition de 89 contrats de la société Interpark. Cette opération lui permet d'accroître son portefeuille de plus de 30 500 places et de se développer dans des villes importantes comme Atlanta, Philadelphie et Washington.

Au Canada, le chiffre d'affaires a progressé de 25 %, principalement grâce aux opérations de croissance externe réalisées en 2008. L'obtention d'un nouveau contrat de parc d'hôpital (1 000 places) à Châteauguay, près de Montréal, a conforté les positions de VINCI Park sur ce segment porteur.

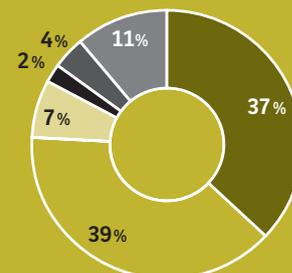
En 2010, le déploiement de plans marketing dans l'ensemble des pays d'implantation de VINCI Park, dans le prolongement des efforts engagés en 2009, devrait contribuer à soutenir l'activité à l'international.

Chiffre d'affaires par zone géographique^(*)



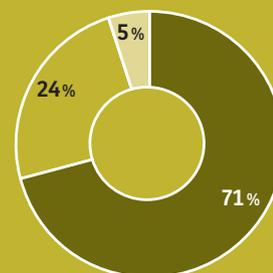
■ France
 □ Amérique du Nord
 ■ Royaume-Uni
 ■ Allemagne
 ■ Espagne
 ■ Autres pays d'Europe

Répartition des places par zone géographique



■ France
 □ Amérique du Nord
 ■ Royaume-Uni
 ■ Allemagne
 ■ Espagne
 ■ Autres pays d'Europe

Chiffre d'affaires par type de contrat^(*)



■ Concessions et affermages
 □ Prestations de services
 ■ Pleine propriété

Répartition des places par type de contrat

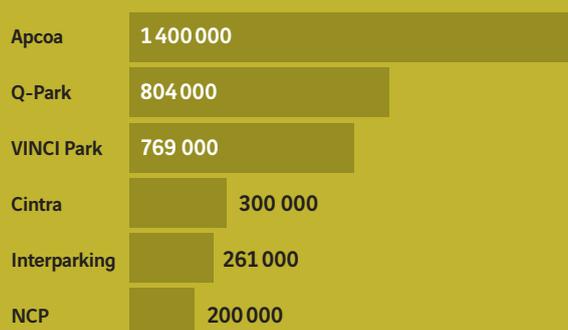


■ Concessions et affermages
 □ Prestations de services
 ■ Pleine propriété

(*) Hors chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires réalisés auprès de tiers.

Positionnement concurrentiel de VINCI Park

En nombre de places gérées en Europe



Source : étude interne, communication des sociétés.



Perspectives

Après un exercice 2009 qui a démontré à nouveau la capacité de VINCI Concessions à conclure le financement de projets importants dans un contexte économique difficile, confirmant ainsi la crédibilité de son modèle, 2010 devrait être une nouvelle année de développement, avec la mise en exploitation des nouvelles concessions acquises, la finalisation des contrats signés au cours des mois précédents et l'aboutissement de projets pour lesquels le Groupe a été déclaré concessionnaire pressenti.

■ VINCI Concessions cherchera à se renforcer dans les zones où il est déjà présent, principalement en France, en Allemagne, en Grèce, au Benelux, et de manière plus opportuniste dans les pays qui mettent en œuvre des programmes de construction ou de rénovation d'infrastructures dans le cadre de partenariats public-privé, en particulier en Europe centrale et orientale.

■ Cette stratégie de développement s'appliquera à la fois aux infrastructures routières (autoroutes, contournements d'agglomération, ouvrages urbains), ferroviaires (lignes à grande vitesse, dessertes régionales ou locales, transports urbains), aéroportuaires (gestion déléguée de plateformes, nouveaux aéroports à réaliser en concession) et aux parkings. Elle pourra concerner aussi des équipements publics, tels les stades et de grands bâtiments. De nombreux projets sont actuellement à l'étude ou en phase d'appel d'offres dans tous ces domaines, notamment en France dans le secteur ferroviaire. Leur lancement, favorisé par les plans de relance économique, devrait soutenir l'activité au cours des prochains exercices. À plus long terme, la montée en puissance des problématiques de mobilité et l'urbanisation croissante des territoires généreront des besoins considérables en création et remise à niveau d'infrastructures, suscitant l'émergence de projets de plus en plus globaux et complexes. Intégrant les savoir-faire de concessionnaire, d'investisseur, de constructeur, d'exploitant et d'opérateur de services, VINCI Concessions est pleinement en phase avec ces tendances lourdes. Dans ce cadre, VINCI Concessions s'appuie notamment sur les enseignements du modèle urbain Pirandello®, grand prix du Prix de l'Innovation VINCI 2009 (voir p. 15).

■ Le développement de nouveaux projets ira de pair avec des efforts accrus pour optimiser la performance opérationnelle des infrastructures gérées par VINCI Concessions, à la fois par la recherche de gains de productivité, l'intensification des actions de marketing et le développement de services susceptibles de soutenir la fréquentation des ouvrages.

La montée en puissance des problématiques de mobilité et l'urbanisation croissante des territoires généreront des besoins considérables en création et remise à niveau d'infrastructures, suscitant l'émergence de projets de plus en plus globaux et complexes.

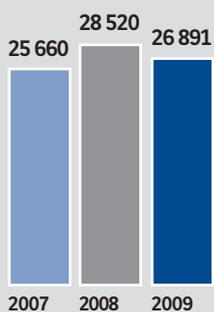
Nin Kosal, agent de piste à l'aéroport international de Phnom Penh, Cambodge

Dans mon métier, la précision des gestes est essentielle pour garantir la sécurité des passagers. Je démarre ma journée de travail en consultant la liste des vols. Avant chaque atterrissage, je vérifie que le tarmac est bien dégagé et je guide le pilote afin qu'il positionne correctement son avion sur sa zone de parking. Une fois le calage effectué, je lui donne le signal de relâcher les freins. Avant son décollage, on vérifie ensemble le bon état de l'appareil. Je suis très fier de ma profession : être agent de piste, c'est aussi participer au respect des normes internationales de sécurité. Et puis – le tourisme étant la deuxième activité économique du Cambodge – je contribue aussi au développement de mon pays.

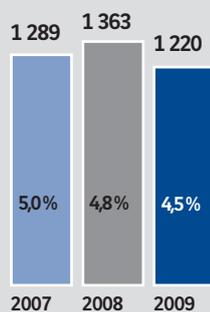




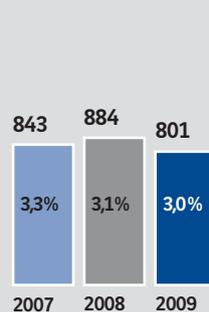
Chiffre d'affaires



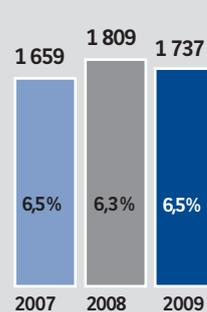
Résultat opérationnel sur activité



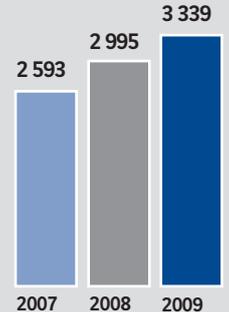
Résultat net part du Groupe



Capacité d'autofinancement⁽¹⁾



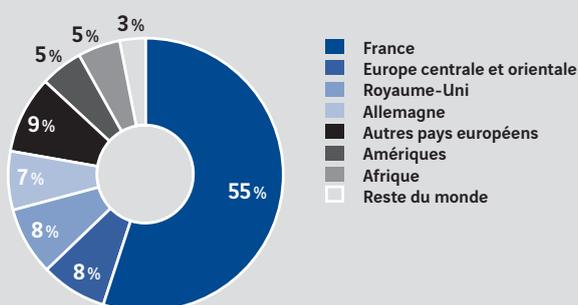
Trésorerie nette⁽²⁾



Contracting

Au cœur du modèle intégré du Groupe, VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction forment un réseau de compétences et d'entreprises sans équivalent dans le monde. En 2009, leurs 145 000 collaborateurs sont intervenus sur 240 000 chantiers dans une centaine de pays.

Chiffre d'affaires par zone géographique



En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires

(1) Avant impôt et coût de l'endettement.
(2) Au 31 décembre.

Contracting

VINCI Energies



Profil

Acteur de premier plan sur ses marchés en Europe, VINCI Energies apporte à ses clients une gamme de services à forte valeur ajoutée dans les domaines de l'énergie et des systèmes d'information. Trait d'union entre les utilisateurs et les constructeurs de matériels, VINCI Energies intervient en conception, réalisation, maintenance et exploitation, dans quatre domaines d'activité :

- **les infrastructures** : réseaux d'énergie (transport, transformation et distribution de l'énergie électrique); mise en lumière des villes et aménagement urbain; infrastructures de transport (alimentation électrique, éclairage et systèmes d'information);
- **l'industrie** : distribution d'énergie électrique et contrôle-commande, mécanique, traitement de l'air, protection incendie, isolation, maintenance industrielle;
- **le tertiaire** : réseaux d'énergie, génie climatique, plomberie, détection et protection incendie, gestion technique de bâtiment, sécurité, maintenance multitechnique et multiservice;
- **les télécommunications** : infrastructures et communication d'entreprise voix-données-images.

La diversité des offres de VINCI Energies, portées par le maillage dense de ses 800 entreprises et six marques de réseau déployées à l'échelle européenne, permet de proposer des solutions à la fois locales et globales. Présent dans 21 pays, VINCI Energies réunit 32 000 collaborateurs et réalise plus de 30% de son chiffre d'affaires hors de France.

Positionnement concurrentiel

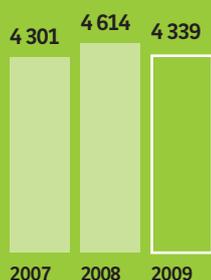
France Le rapprochement en cours de finalisation avec Cegelec (*voir Perspectives p. 68*) permettrait d'accroître significativement la position du Groupe et d'étendre sa couverture géographique et ses expertises. Ses principaux concurrents sont Spie, Forclum-Clemessy (Eiffage), Ineo et Cofely (Suez) et ETDE (Bouygues).

Allemagne VINCI Energies est un acteur majeur des activités thermiques (isolation, protection incendie, génie climatique). Ses concurrents sont Bilfinger Berger Power Services et Thyssen Krupp (branche Industrial Services) pour l'isolation, Minimax et Total Walther (Tyco) pour la protection incendie.

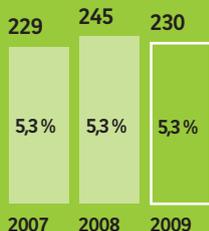
Suisse VINCI Energies exerce son activité en Suisse alémanique et italienne, dans les métiers de l'installation électrique et des télécommunications. Ses principaux concurrents sont Burkharter et Alpiq.

Sources : étude interne et communication des sociétés.

Chiffre d'affaires



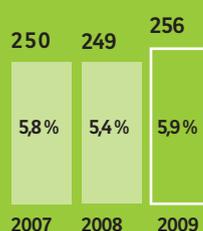
Résultat opérationnel sur activité



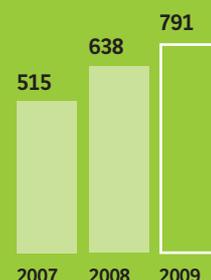
Résultat net part du Groupe



Capacité d'autofinancement^(*)



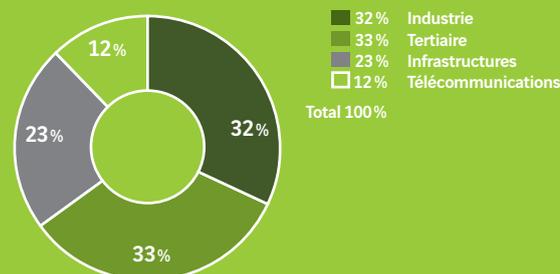
Excédent financier net^(**)



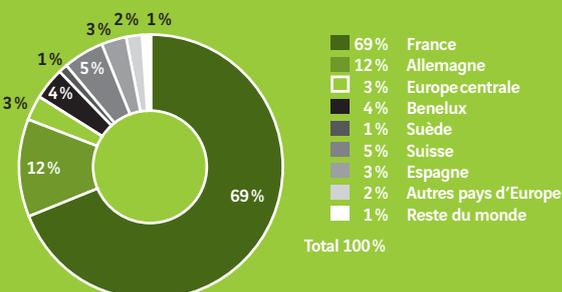
(*) Avant impôt et coût de l'endettement.
(**) Au 31 décembre.

En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par domaine d'activité



Chiffre d'affaires par zone géographique



Bonne résistance dans un environnement économique difficile

2009 a été pour VINCI Energies une année de bonne résistance dans un contexte économique sensiblement plus dégradé qu'en 2008. L'étendue de ses offres et la réactivité de ses entreprises lui ont permis de tirer parti des segments de marché restés bien orientés et de préserver globalement ses positions.

Le chiffre d'affaires de VINCI Energies s'est contracté de 6 % en 2009. La priorité constante donnée aux marges sur les volumes, conjuguée aux efforts d'adaptation des structures et de réduction des frais généraux, a permis de maintenir le taux de marge opérationnelle à 5,3 %.

La bonne résistance globale de l'activité est la résultante d'évolutions contrastées selon les marchés. En France, le chiffre d'affaires s'est replié de 5 % ; la bonne tenue des métiers liés aux infrastructures d'énergie a en partie amorti la décélération de l'activité dans les secteurs industriel et tertiaire. En Allemagne, second marché du groupe, les positions fortes de VINCI Energies sur les segments industriels les plus porteurs ont permis de limiter la contraction du chiffre d'affaires à 0,3 % et de maintenir des performances homogènes dans tous les secteurs. En Suisse, l'activité a augmenté de 7 %, en partie par croissance externe, pour un résultat maintenu à un haut niveau. Elle s'est nettement repliée en revanche en Europe du Nord, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Europe centrale et orientale – phénomène amplifié pour ce dernier marché par la dépréciation des monnaies locales.

Infrastructures

Énergie

L'activité de transport, distribution et transformation d'électricité s'est bien tenue et a également enregistré dans l'année un haut niveau de commandes, qui augure une croissance en 2010. Les importants et nécessaires investissements dans la modernisation, le renforcement de capacité et la sécurisation des réseaux THT valorisent les expertises d'Omexom, sollicitées de manière croissante pour des études d'ingénierie et pour le déploiement de solutions innovantes. Omexom a été ainsi la première entreprise de son secteur à expérimenter en France, pour RTE (Réseau de transport d'électricité), le déploiement d'un nouveau câble THT de forte section à faible dilatation, qui augmente jusqu'à 30 % la capacité des lignes.

L'activité confiée par RTE a aussi progressé dans les postes de transformation – développement qui devrait se poursuivre en 2010. VINCI Energies intervient également sur ce marché auprès d'opérateurs privés, notamment pour des postes associés à des centrales photovoltaïques. Plus généralement, le marché des énergies renouvelables, pour lequel VINCI Energies élabore des offres globales, représente un relais significatif de croissance, en particulier aux Antilles, où le groupe construit à Marie-Galante la plus importante ferme solaire de la région.



Sur le marché de l'électrification rurale, l'activité est demeurée stable grâce aux investissements des collectivités locales dans la modernisation et l'enfouissement des réseaux – et à des mécanismes de financement qui stabilisent ces investissements.

L'activité d'éclairage urbain, exercée sous la marque Citéos, a été davantage affectée par le contexte de crise économique, en particulier dans le domaine des illuminations festives. Les perspectives de VINCI Energies sur ce marché demeurent toutefois porteuses grâce à deux phénomènes concomitants : d'une part, le nécessaire renouvellement de parcs vieillissants et leur remplacement par des équipements plus économes en énergie ; d'autre part, le développement des PPP, qui permet aux collectivités de faire face à ces investissements dans le cadre de contrats de longue durée, incluant généralement des objectifs de réduction des consommations d'énergie. Développant des offres globales répondant à ces attentes, Citéos gérait, fin 2009, 1,1 million de points lumineux pour le compte de collectivités locales représentant une population globale de 8 millions de personnes.

Transport

Les infrastructures de transport constituent un marché aux multiples applications pour les savoir-faire de VINCI Energies, depuis l'équipement électrique et radio, la protection incendie et l'éclairage jusqu'au déploiement de PC de supervision et de systèmes d'aide à l'exploitation. Ses entreprises sont intervenues en 2009 sur une dizaine de projets de métro et de tramway en France, sur une vingtaine de tunnels routiers en Île-de-France, sur les métros de Rabat (Maroc) et de Bucarest (Roumanie), ainsi que sur deux infrastructures de transport réalisées en PPP par VINCI : le Duplex A86 en Île-de-France, dont le système d'exploitation intègre un niveau inédit d'équipements de sécurité ; la liaison ville-aéroport Rhônexpress, en cours de construction à Lyon. Segment également porteur : les systèmes de régulation de trafic, tel celui déployé à Rouen dans le cadre d'un PPP de 20 ans incluant la gestion de l'éclairage public.



02



03

01 Déploiement pour RTE entre Nîmes et Montpellier d'un câble conducteur à hautes performances augmentant la capacité des réseaux THT.

02 Etavis a conçu et mis en œuvre le système de pilotage des 12 000 miroirs du mur mobile du stand de Swarovski au Baselworld, le Salon mondial de l'horlogerie et de la bijouterie de Bâle (Suisse).

03 VINCI Energies est intervenu sur l'alimentation électrique du métro de Bucarest (Roumanie) ainsi que sur ses équipements d'éclairage, de protection incendie et de CVC (chauffage, ventilation, climatisation).

04 Citéos gère en France 1,1 million de points lumineux pour une population de quelque 8 millions de personnes.

05 L'un des volets du contrat de PPP de Rouen consiste à exploiter un PC de régulation de trafic gérant 120 carrefours équipés de systèmes de vidéosurveillance.

06 En Île-de-France, VINCI Energies prend part à la sécurisation de 22 tunnels routiers en remettant à niveau leur système de vidéosurveillance et en les équipant de dispositifs de détection automatique d'incidents.



04



05



06



Industrie

VINCI Energies a été confronté à une conjoncture très difficile dans l'industrie, la crise économique ayant entraîné le gel de nombreux investissements. Présent dans l'ensemble des secteurs industriels, le groupe a cependant bénéficié de la bonne orientation des marchés des centrales d'énergie (thermique, nucléaire, hydraulique), du pétrole et du gaz, de l'agroalimentaire et de la pharmacie.

VINCI Energies intervient principalement dans l'industrie sous la marque Actemium, qui fédère 110 entreprises et 5 500 ingénieurs et techniciens en Europe. Alliant ancrage de proximité, fonctionnement en réseau et expertises spécialisées par secteur, Actemium a développé un profil d'activité diversifié. Celui-ci conjugue une multiplicité d'affaires réalisées sur des marchés locaux et des solutions de process multisites qui accompagnent les groupes industriels dans leurs projets internationaux. Cette large couverture du marché est source de résilience, phénomène accentué par la proportion importante d'activités récurrentes réalisées auprès de clients qui renouvellent régulièrement leur confiance. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires réalisé sous la marque Actemium a enregistré une contraction limitée de 7 %, moins prononcée que la tendance générale de ses marchés.

On notera en particulier, en France, la bonne résistance de l'activité industrielle dans les territoires d'implantation historique que sont les régions Nord, Est, Ouest-Atlantique et Île-de-France. En Allemagne, l'amélioration de la conjoncture au second semestre a permis de tirer parti de positions fortes sur les marchés industriels de l'énergie et de l'environnement. Actemium a aussi accompagné

plusieurs grands acteurs allemands de l'énergie dans des projets au Royaume-Uni et en Finlande. Toujours à l'international, son expertise spécialisée dans les systèmes de contrôle et de sécurité des installations pétrolières et gazières s'est illustrée sur plusieurs projets de champs onshore ou offshore au Nigeria, en Thaïlande, en Indonésie et en Sibérie.

L'activité de maintenance industrielle, exercée sous la marque Opteor, est demeurée globalement stable, grâce notamment aux contrats renouvelés régulièrement auprès de grands comptes des bassins industriels de l'ouest et du nord de la France. À noter, au titre des commandes significatives de l'exercice, le contrat confié par Snecma Services pour la maintenance de l'ensemble des moyens de production de son site de Châtellerauld (Vienne), après les attributions de contrats du même type concernant les sites de Corbeil-Évry (Essonne) et de Gennevilliers (Hauts-de-Seine).

Tertiaire

Avec l'industrie, le tertiaire a été le domaine d'intervention de VINCI Energies le plus impacté par le retournement de conjoncture. L'activité dans ce domaine s'est contractée globalement de 2 % en 2009. La décroissance a été particulièrement marquée en Île-de-France, avec le gel des grands projets immobiliers. En province, les activités de fonds de commerce, réparties sur un grand nombre de métiers et de clients, ont mieux résisté à la dégradation du climat économique. La baisse des prises de commandes laisse prévoir toutefois un exercice 2010 à nouveau difficile. La réactivité des entreprises du groupe et leur fonctionnement en réseau – notamment grâce au maillage des équipes lors des variations d'activité – leur donnent une forte capacité d'adaptation aux mouvements de leurs marchés et leur permettent de préserver leurs niveaux de marge en dépit de la forte concurrence qui pèse sur les prix.

Relais de développement majeur à moyen et long terme, les prestations liées à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments représentent une part croissante de l'activité tertiaire. Ce marché est particulièrement porteur en France, où les lois issues du Grenelle de l'Environnement vont rendre obligatoire la construction de bâtiments basse consommation (consommant



03

- 01 Réalisation des lots électricité et contrôle-commande de la nouvelle unité de production de la cimenterie Lafarge de Tétouan (Maroc).
- 02 En 2009, Snecma a attribué à Opteor un contrat de maintenance de 5 ans des moyens de production de son site de révision des moteurs aéronautiques de Châtelleraut (Vienne).
- 03 À Courchevel (Savoie), le système de vidéoprotection permet également d'évaluer l'enneigement et de gérer le trafic routier ainsi que les parkings de la station.

moins de 50 kWh/m²/an) à partir de 2011, et vont générer de très importants programmes de rénovation énergétique des bâtiments existants. Dans ce contexte, VINCI Energies développe de nouvelles offres incluant des missions d'audit de la performance énergétique et des outils de pilotage et de réduction des consommations, déployées notamment auprès d'entreprises multisites.

Ces nouvelles solutions sont mises en œuvre en particulier sur le marché de la maintenance; Opteor a ainsi été mandaté en 2009 par ASF (VINCI Autoroutes) pour optimiser ses contrats d'électricité et la performance énergétique de ses principaux sites tertiaires. Opteor a obtenu par ailleurs la certification HQE Exploitation pour la maintenance multitechnique du siège de la Macif à Paris.

Autre voie d'amélioration de la performance énergétique, l'équipement photovoltaïque de bâtiments tertiaires constitue également un relais de croissance, comme le montre le marché obtenu en cours d'exercice auprès de deux lycées en Guyane (14 000 m² de capteurs pour une production annuelle de 1 400 000 kWh), après plusieurs chantiers de ce type déjà réalisés à la Réunion.

Télécommunications

Infrastructures

L'activité de Graniou sur le marché français a été soutenue dans le domaine des infrastructures filaires par les investissements des opérateurs dans les réseaux de fibres optiques FTTH (*fiber to the home*), qui ouvrent la voie aux nouveaux services à très haut débit



Objectif : réduction des consommations énergétiques

Anticipant sur les objectifs de réduction des consommations énergétiques des bâtiments existants visés par le Grenelle de l'Environnement, ASF (VINCI Autoroutes) a sollicité les services d'Opteor, le spécialiste de VINCI Energies en matière de maintenance. La mission confiée par l'opérateur autoroutier porte notamment sur la maintenance des installations de CVC (chauffage, ventilation, climatisation)

de 40 sites dans le sud de la France; l'optimisation tarifaire des 233 plus importants contrats de fourniture d'électricité passés par l'ensemble des sites du réseau; la réalisation d'un audit énergétique complet des 65 plus importants sites tertiaires (diagnostic et préconisations pour tous les équipements fonctionnant à l'électricité, au gaz ou au fioul).

comme la télévision haute définition. Graniou déploie ainsi jusqu'en 2010, à Paris, pour le compte de SFR, 160 000 fibres et 700 km de câbles en vue de raccorder 300 000 foyers. Un plan similaire d'une durée de quatre ans a été mis en œuvre pour le compte de Free; il permettra de raccorder 720 000 foyers sur tout le territoire français, dont 350 000 en Île-de-France. L'activité actuelle de déploiement FTTH « horizontal » (jusqu'au pied des immeubles) sera prolongée dans les années à venir par le déploiement « vertical » (jusqu'à la prise de l'abonné). Graniou a poursuivi également sa collaboration avec les collectivités territoriales pour la mise en œuvre de leurs réseaux de fibre optique à très haut débit, en remportant un contrat de ce type auprès du département de l'Ain.

Dans les radiocommunications, les investissements des opérateurs dans l'optimisation de leurs réseaux 3G/3G+ (augmentation de capacité, couverture des « zones blanches ») ont contribué à soutenir l'activité. Les compétences historiques de Graniou sur ce marché l'amènent à développer des prestations de maintenance et de services supports qui prennent le relais des activités de déploiement de sites radio.

Communication d'entreprise

Axians a montré une bonne résistance sur des marchés fortement concurrentiels mais stimulés par les nouvelles applications de la communication d'entreprise et par les besoins de renouvellement des équipements. En témoignent la quasi-stabilité du chiffre d'affaires et la progression du carnet de commandes, notamment en Allemagne. Axians tire parti de son positionnement sur les segments à fort potentiel que sont la communication unifiée (convergence des technologies fixes-mobiles), la visioconférence, les réseaux IP et les activités de services (maintenance, exploitation, conseil), et déploie une stratégie d'offres qui vise à élargir sa présence auprès de l'ensemble des acteurs du marché.

Enfin, en synergie avec Graniou et les entreprises d'ingénierie électrique du groupe, Axians intervient sur le marché en développement de la vidéoprotection urbaine – première étape vers la « ville connectée » –, en déployant des dispositifs clés en main comme celui installé en 2009 dans la ville de Courchevel (Savoie).



Perspectives

VINCI Energies anticipe, hors intégration de Cegelec, une nouvelle contraction de son chiffre d'affaires en 2010 – moindre, cependant, que celle constatée en 2009. La résilience de son modèle – diversité des métiers et implantations, assise récurrente de l'activité, réactivité des entreprises, adaptabilité des organisations – devrait lui permettre de maintenir ses marges.

Au-delà des fluctuations économiques de court terme, tous les marchés sur lesquels interviennent les entreprises de VINCI Energies sont porteurs dans la durée.

Dans les infrastructures d'énergie, l'activité sera soutenue par les indispensables investissements dans le développement et la modernisation des équipements (production, transport, distribution et transformation d'électricité ; énergies renouvelables), investissements stimulés par l'ouverture effective du marché de la fourniture d'électricité en Europe.

En aval des infrastructures d'énergie, tous les marchés de VINCI Energies seront caractérisés par d'importants investissements :

- **l'éclairage public**, avec le renouvellement de parcs vieillissants et leur remplacement par des équipements plus économes en énergie ;
- **les systèmes de transport et les aménagements urbains**, avec le développement des équipements de sécurité, de régulation du trafic, de vidéoprotection et des systèmes d'aide à l'exploitation pour les opérateurs ;
- **l'industrie**, avec les investissements en matière d'optimisation des outils et process, de sécurité, de traçabilité, d'économies d'énergie et de qualité environnementale, dans un contexte où la montée des coûts de production dans les pays émergents et le bilan carbone des transports longue distance favoriseront à nouveau l'industrie européenne ;
- **le tertiaire**, avec les besoins d'équipement et de modernisation en matière d'immobilier de bureaux, de santé, d'éducation, de distribution, et avec les nouvelles exigences d'efficacité énergétique, qui vont générer des investissements considérables en construction neuve comme en rénovation thermique des bâtiments existants ;
- **les technologies de la communication**, avec le développement des infrastructures de réseaux filaires et radio à haut et très haut débit, les nouvelles applications de communication unifiée dans les entreprises et l'essor des services limitant les déplacements (téléprésence).

Toutes ces tendances de fond valorisent les expertises de VINCI Energies et sont génératrices de croissance de l'activité à long terme.

Vers un nouveau pôle énergies

Dans le cadre du partenariat stratégique avec le fonds Qatari Diar Real Estate Investment Company (*voir p. 9*) initié en 2009 et en cours de finalisation, Cegelec rejoindra VINCI pour donner naissance à un nouvel acteur majeur des services à l'énergie.

Avec l'apport de Cegelec et de ses 2,8 milliards de chiffre d'affaires, le nouveau pôle énergies représenterait 20 % du chiffre d'affaires global de VINCI, au lieu de 14 % en 2009.

L'intégration de Cegelec renforcerait les réseaux européens du pôle énergies du Groupe, principalement en France, en Allemagne, au Benelux, en Espagne, et en Suisse. Elle ouvrirait également des perspectives de développement hors d'Europe, où Cegelec est davantage présent que VINCI Energies. En termes d'expertises, Cegelec compléterait notamment la couverture du groupe sur les marchés à fort potentiel des systèmes de transport, des infrastructures pétrolières et gazières, et du nucléaire.

Un collaborateur, un métier

Roland Keseli, responsable d'affaires, Slovaquie

Mon quotidien ? Superviser des monteurs chargés de l'assemblage de cabines de contrôle électrique. J'organise les travaux, j'anime les équipes et je vérifie la qualité et le coût de nos installations. Chaque projet me permet de relever de nouveaux challenges – ma priorité étant de rester toujours à la pointe des innovations technologiques. J'ai également la chance d'évoluer dans un environnement international où nous communiquons avec des clients du monde entier. À ce jour, je parle déjà cinq langues !



Contracting
Eurovia



Profil

Eurovia est l'un des leaders mondiaux des travaux d'infrastructures de transport et d'aménagement urbain. Réalisant plus de 90% de son chiffre d'affaires en Europe (principalement en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Europe centrale), Eurovia détient également des positions significatives aux États-Unis (Caroline du Nord, Floride) et au Canada. Employant près de 42 000 collaborateurs et s'appuyant sur un réseau de près de 300 agences et filiales de travaux et près de 870 sites de production industrielle, Eurovia a développé un ensemble intégré d'expertises :

— **infrastructures de transport et aménagement urbain.** Eurovia construit des infrastructures routières, autoroutières, aéroportuaires, ferroviaires, des lignes de tramway ainsi que des plates-formes industrielles et commerciales. Eurovia maîtrise également les savoir-faire associés aux aménagements connexes : rénovation urbaine, signalisation, préservation du cadre de vie et de l'environnement ;

— **production industrielle.** Eurovia gère un réseau de 300 carrières produisant 74 millions de tonnes de granulats par an (55 millions en quote-part Eurovia), 45 usines de liants, 400 postes d'enrobage, 112 installations de recyclage (valorisant 8 millions de tonnes de déchets de construction et de mâchefers d'incinération) et 14 usines produisant des équipements pour les routes (signalisation, béton préfabriqué, murs antibruit...). Ces activités contribuent à la croissance d'Eurovia et à ses résultats tout en sécurisant l'approvisionnement de ses chantiers (réserves maîtrisées^(*) : 2,1 milliards de tonnes de granulats en quote-part Eurovia, soit environ 30 ans de production) ;

— **maintenance et services.** Eurovia assure l'entretien et la maintenance globale de réseaux routiers, autoroutiers et ferroviaires, et d'infrastructures urbaines de transport (gestion de réseaux, entretien courant, viabilité hivernale, interventions d'urgence, signalisation temporaire, etc.). En amont des projets, Eurovia intervient également en conception-coordination, conseil et assistance technique.

(*) Réserves maîtrisées en propriété ou en forage.

Positionnement concurrentiel

France Sur les marchés des travaux routiers et ferroviaires, Eurovia se place en deuxième position derrière Colas et devant Eiffage Travaux Publics. Éclaté, le marché des travaux routiers et ferroviaires se répartit par ailleurs entre environ 8 300 entreprises locales et régionales. Eurovia est d'autre part l'un des leaders sur le marché des granulats, où opèrent des groupes cimentiers comme Lafarge ou Ciments français, et plus de 1 600 autres producteurs.

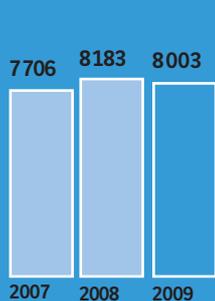
Allemagne Eurovia GmbH est le deuxième acteur derrière Strabag ; les autres sociétés sont de dimension régionale.

République tchèque Eurovia CS est un leader dans les travaux routiers et ferroviaires. Ses principaux concurrents sont Skanska, Metrostav et Strabag.

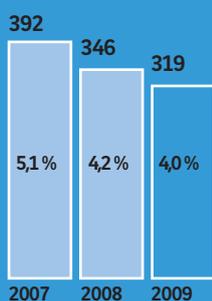
Royaume-Uni Ringway, filiale d'Eurovia, est un acteur majeur sur le marché des contrats de maintenance à long terme. Ses principaux concurrents sont Carillon, Amey, Jarvis et McAlpine.

Sources : études internes, Fédération nationale des travaux publics, communication des sociétés.

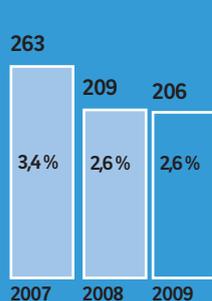
Chiffre d'affaires



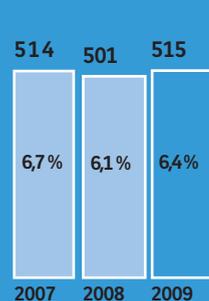
Résultat opérationnel sur activité



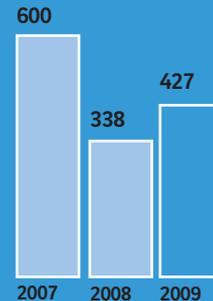
Résultat net part du Groupe



Capacité d'autofinancement^(*)



Excédent financier net^(**)

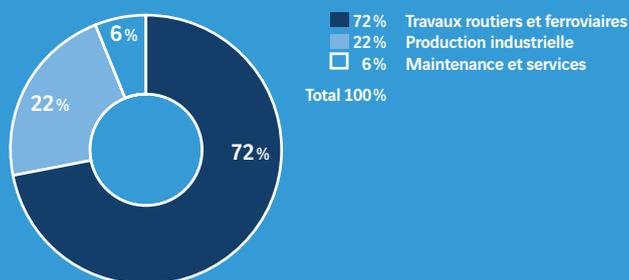


(*) Avant impôt et coût de l'endettement.

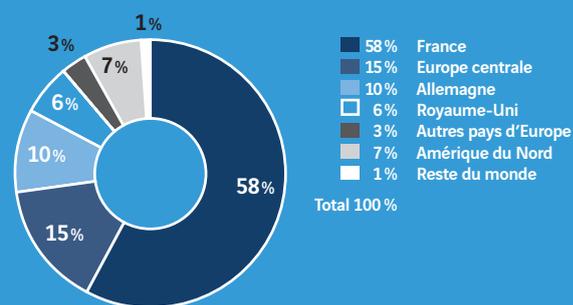
(**) Au 31 décembre.

En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par domaine d'activité



Chiffre d'affaires par zone géographique



Des performances supérieures aux prévisions

Eurovia a quasiment maintenu ses niveaux de chiffre d'affaires et de résultats en 2009, en dépit du retournement de conjoncture sur la plupart de ses marchés. Les performances à l'international, en particulier en Europe centrale, ont compensé la contraction de l'activité en France – moins forte toutefois que prévu.

À 8 milliards d'euros, le chiffre d'affaires d'Eurovia en 2009 est comparable à celui de 2008, alors que la contraction de l'activité au second semestre 2008 laissait prévoir un exercice plus en retrait. Dans le même temps, le taux de marge opérationnelle atteint 4 %, soit – 0,2 % sur un an. Ces performances illustrent la résilience du modèle d'Eurovia, fondé sur la diversité de ses marchés et métiers. Le développement de l'activité à l'international (+ 2,6 %) et la diversification dans les infrastructures ferroviaires ont permis de compenser en partie la décroissance du marché des travaux routiers en France.

Élargissant l'assise de l'activité, l'intégration d'ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires (ex-Vossloh Infrastructures Services, acquise en 2008), concrétisée par les premiers projets réalisés en synergie avec les agences du réseau d'Eurovia, permet de développer des offres intégrées sur le marché à fort potentiel des infrastructures ferroviaires. Celui-ci est particulièrement porteur en France, où le Grenelle de l'Environnement a débouché sur la programmation de 2 000 km de nouvelles lignes à grande vitesse (LGV) et de 1 500 km de lignes de tramway à construire à l'horizon 2020.

La résilience du modèle d'Eurovia est également le fruit d'une grande diversité de contrats – des grands projets autoroutiers aux très nombreux chantiers urbains de taille plus modeste – et d'un mode de management qui favorise la réactivité des entreprises sur leurs marchés locaux. Le plan stratégique Eurovia 2012, initié en 2008 et déployé en 2009 dans l'ensemble des agences de travaux en France, valorise cet ancrage de proximité en incitant chaque entité à améliorer sa performance opérationnelle et à préserver sa compétitivité.

Dans le domaine des carrières, Eurovia a finalisé le regroupement au sein d'une filiale unique, Eurovia Stone, de l'ensemble des centres de production de matériaux qu'il détient intégralement ou en participation. Afin de sécuriser l'approvisionnement de ses chantiers, Eurovia a poursuivi le déploiement de son réseau européen de carrières, en acquérant notamment, en Allemagne, celle de Lasbeck, au sud-est de Dortmund (19,5 millions de tonnes de réserves). Par ailleurs, Eurovia a conclu, début février 2010, avec la société Tarmac (filiale du groupe minier Anglo American plc), l'acquisition de ses carrières situées en France, en Allemagne, en Pologne et en République tchèque. Les actifs achetés comprennent une centaine de sites d'extraction de roches dures, sable et gravier, représentant une production annuelle d'environ 30 millions de tonnes. La réalisation de la transaction est soumise à l'approbation des autorités compétentes en matière de concurrence. Eurovia a poursuivi dans le même temps sa politique d'innovation centrée sur le

développement de produits et de procédés à valeur ajoutée environnementale. Ces efforts se concrétisent notamment par l'utilisation croissante des enrobés tièdes (gamme Tempéra®).

De nouvelles centrales de production du réseau Eurovia seront équipées en 2010 pour mettre en œuvre ce procédé qui permet d'abaisser de 50 °C la température de fabrication par rapport à un enrobé traditionnel. Eurovia développe également les techniques de régénération en place des structures de chaussée (procédé Recyclovia®) et de recyclage des fraisats d'enrobés. Ainsi, sur le chantier de l'A4, en Allemagne, la sous-couche de chaussée d'une section neuve de 6 km est réalisée à partir des bétons de démolition issus d'une ancienne section. Eurovia a expérimenté par ailleurs en 2009 un nouvel enrobé à froid (Ecolvia® sans fluxant) et un candélabre éolien autonome développé par la filiale de signalisation routière Signature.

France

Les entités françaises d'Eurovia ont dû faire face au double impact de la crise économique, dont les effets étaient déjà perceptibles dans les prises de commandes des derniers mois de 2008, et des conditions météorologiques défavorables des premiers mois de 2009. La tendance décroissante s'est toutefois infléchie à partir du mois de juin. Les mesures de relance économique ciblées sur les collectivités locales ont généré de nombreux chantiers nouveaux, principalement à l'échelle des communes. Dans ce contexte, et compte tenu de la baisse marquée du prix des matériaux, en particulier du bitume, le chiffre d'affaires 2009 s'est contracté de 5,4 %, à 4,6 milliards d'euros. Dans le même temps, l'accroissement des efforts de productivité et de maîtrise des frais généraux permet d'afficher un taux de marge opérationnelle en recul limité par rapport à celui de 2008.

La multiplicité des contrats (environ 22 000 par an) et la grande diversité des domaines d'intervention d'Eurovia ont contribué au maintien de l'activité. Dans les travaux routiers, celle-ci a été soutenue par les nombreux chantiers réalisés pour VINCI Autoroutes : la construction de l'A19 Artenay-Courtenay (101 km, 1 million de tonnes d'enrobés), mise en service en juin 2009, et du Duplex A86 en Île-de-France ; l'élargissement à deux fois trois voies de l'A63 sur 18 km ; la rénovation de chaussées sur l'A8, l'A10, l'A51, le raccordement A7-A9 et l'A20 ; le prolongement de l'A89 vers Lyon (50 km), dont les travaux ont été attribués en fin d'année à un groupement Eurovia-VINCI Construction. S'y sont ajoutés les chantiers réalisés pour le compte d'autres opérateurs autoroutiers (A13, A36, A65) ainsi que les nombreuses interventions sur les routes nationales, départementales et les rocades d'agglomération, en métropole mais aussi outre-mer (aménagement du col du Taharaa à Tahiti, en Polynésie française, étanchéité du viaduc de la Grande Ravine à la Réunion).

Les agences d'Eurovia ont participé également à de nombreux chantiers d'aménagement urbain, notamment à Paris (réfection de la place Charles-de-Gaulle et des allées piétonnes des Champs-Élysées), Lille (travaux de voirie et d'assainissement de la Citadelle), Metz (aménagement des abords du nouveau centre Pompidou), Nîmes (réhabilitation des allées Jean-Jaurès), Nantes (création du nouveau quartier Malakoff) et Lyon (aménagement du Plateau Centre de la ZAC de la Duchère). Eurovia est intervenu aussi sur diverses infrastructures sportives, parmi lesquelles le stade MMArena au Mans (construit et exploité en concession par VINCI Concessions), le vélodrome de Quimper, en Bretagne, le circuit automobile de Chambley (Meurthe-et-Moselle) et le stade équestre du Grand Parquet à Fontainebleau.



01

01 La carrière de Lasbeck, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (Allemagne), dispose de réserves de l'ordre de 19,5 millions de tonnes. Elle se situe au carrefour de nombreuses liaisons routières et fluviales.

02 Aménagement urbain (terrassement, assainissement, pavage) du nouveau quartier Malakoff, à Nantes.

03 ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires a remis en état près de 2 km de voies ferrées dans le port de La Rochelle.



02



03

Eurovia a confirmé par ailleurs ses positions fortes sur le marché des transports en commun en site propre, en participant aux projets de tramways de Paris (prolongement de la ligne 1, ligne T2 la Défense-Bezons), Marseille (extension de la ligne 2), Angers (première ligne) et Lyon (ligne 4). Dans cette dernière agglomération, Eurovia collabore aussi au prolongement des lignes de trolleybus C1-C2, ainsi qu'au projet de liaison centre-aéroport Rhônexpress (voir p. 54). À Brest, les synergies d'offres avec ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires se sont concrétisées par l'obtention de plusieurs lots (voirie, pose de rails et de caténaires) sur le chantier du futur tramway.

L'activité ferroviaire a également progressé sensiblement dans l'année, grâce à la complémentarité de deux marchés. Le premier est la construction de lignes à grande vitesse, avec le très important chantier de la LGV Rhin-Rhône branche Est (140 km de plate-forme, 550 000 traverses, 1 million de tonnes de ballast, 6 500 poteaux caténaires). Le second marché est la rénovation de lignes, avec les premiers marchés concernant les LGV existantes (Paris-Lyon) et les réseaux ferroviaires régionaux (Midi-Pyrénées). Pour renforcer ses capacités d'intervention sur les chantiers de rénovation, ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires s'est doté d'un nouveau train de 140 m de long permettant de déposer en continu rails et traverses tout en évacuant le ballast, puis d'effectuer à la suite la pose des nouvelles voies.

Eurovia a poursuivi par ailleurs l'intégration de la société Signature, entrée en 2008 dans le périmètre du groupe. Dotée d'une nouvelle organisation plus proche de ses marchés et clients, cette filiale spécialisée dans la

signalisation routière (marquage au sol, panneaux routiers et autoroutiers, services d'aménagement urbain, etc.) a réalisé un chiffre d'affaires de 140 millions d'euros, en régression de 3 %.

Europe occidentale

Allemagne

Le chiffre d'affaires a progressé de 7 %, à 828 millions d'euros, en dépit de la conjoncture économique difficile et d'un environnement de marché très concurrentiel. Aux activités de fonds de commerce d'Eurovia Deutschland se sont ajoutés deux chantiers majeurs. D'une part, la construction de l'une des deux pistes du nouvel aéroport international Berlin-Schönefeld. D'autre part, la construction d'un tronçon de 25 km de l'autoroute A4 en Thuringe (contournement d'Eisenach), concédée à VINCI Concessions et Hochtief Solutions dans le cadre du programme A-Modell (voir p. 52). L'achèvement de ce chantier de 180 millions d'euros va coïncider en 2010 avec le démarrage de celui de l'A5, autre section du même programme concédée en groupement à VINCI Concessions; les travaux, d'un montant d'environ 340 millions d'euros, portent sur la rénovation de 60 km d'autoroute entre Malsch et Offenburg, dans l'ouest du pays, dont 42 km à élargir à deux fois trois voies. D'autres projets A-Modell, pour lesquels VINCI est encore en compétition, pourraient soutenir l'activité dans les prochaines années. L'exercice devrait connaître également les effets significatifs du plan de relance économique lancé par les autorités fédérales.

Royaume-Uni

Ringway est intervenu sur un marché très durement impacté par la crise économique. Son profil d'activité, réparti entre les travaux routiers, pour un tiers, et les services, pour deux tiers, lui a permis de limiter à 15 % la contraction du chiffre d'affaires, à 493 millions d'euros. Un plan d'adaptation des structures a été mis en œuvre en anticipation d'une nouvelle réduction de l'activité en 2010,

en raison du non-renouvellement de deux contrats d'entretien. Ringway gère au total une soixantaine de contrats pluriannuels d'entretien de réseaux routiers et de voiries pour le compte de comtés, de districts ou de grandes agglomérations.

Espagne

Le plan de relance lancé dès 2008 par les autorités espagnoles a pleinement produit ses effets durant l'année : le chiffre d'affaires a progressé de 5 %, à 148 millions d'euros. Les résultats de l'exercice ont confirmé le redressement des filiales locales. L'activité est désormais concentrée principalement sur les trois positions fortes que sont l'Andalousie, la Galice et l'agglomération de Madrid.

Europe centrale

République tchèque et Slovaquie

Grâce à d'importants programmes de remise à niveau des infrastructures lancés au cours des dernières années avec l'appui financier de l'Union européenne, le chiffre d'affaires s'est maintenu au niveau élevé de 929 millions d'euros en République tchèque et en Slovaquie. L'année a été marquée, outre le volume élevé d'activité, par un niveau record de commandes. En République tchèque, Eurovia CS a lancé dans l'année les chantiers de la tranchée couverte de Strahov (1 km) et de la reconstruction de la rue Strelnicna à Prague, de l'autoroute R6 (7,6 km), de la route nationale I/11 (9,7 km), du contournement de la ville de Vamberk dans l'est de la Bohême, et du corridor ferroviaire Votice-Benesov dans le centre du pays. En Slovaquie, outre la poursuite des travaux en cours sur l'autoroute D1 (10 km entre Zarnovica et Sasovké Podhradie) et le nœud ferroviaire Zilina Teplicka, l'année a vu le lancement du très important chantier de la voie express R1, réalisée en PPP par VINCI (voir p. 50). La construction de cette infrastructure de 52 km à deux fois deux voies, reliant les villes de Nitra et Tekovské Nemce, à l'est de Bratislava, représente pour Eurovia CS un montant de travaux de près de 900 millions d'euros.

Pologne

Eurovia a poursuivi sa trajectoire de fort développement en faisant progresser son chiffre d'affaires de 60 %, à 159 millions d'euros, par croissance exclusivement organique. L'entreprise intervient sur un marché soutenu, là encore, par d'importants programmes publics cofinancés par l'Union européenne. Désormais présente sur tout le territoire polonais, dotée d'un nouveau réseau étoffé de centrales d'enrobage, l'entreprise dispose de la taille critique pour répondre à la plupart des appels d'offres de grands travaux, en collaboration notamment avec Warbud

(VINCI Construction) pour le génie civil. Les deux partenaires réalisent ainsi, au sein d'un groupement dont Eurovia Polska est le leader, une section de 14 km (Elblag-Kalsk) de la voie express S7 reliant Gdansk à Varsovie (1,5 million de mètres cubes de terrassements, 280 000 t d'enrobés). Ils ont aussi obtenu ensemble, en fin d'exercice, un contrat en groupement de 115 millions d'euros pour réaliser un tronçon de 20 km de la voie express S5 entre Poznan et Gniezno. Ces projets, associés aux commandes reçues par ailleurs, notamment pour le contournement routier de Bytom et pour une section de 7 km de l'autoroute A1, permettent d'anticiper une croissance toujours soutenue en 2010.

Autres marchés d'Europe centrale et orientale

Sur les autres marchés d'Europe centrale, où Eurovia est peu exposé avec un chiffre d'affaires total de 75 millions d'euros, l'activité s'est inscrite en repli en Croatie et surtout en Lituanie. En Roumanie, où Eurovia s'est implanté en 2007, l'acquisition de la société Han est venue renforcer la présence du groupe dans la région de Bucarest. L'activité dans ce pays a été portée principalement par le contrat de construction d'un parc de 139 éoliennes, à proximité de la mer Noire. En charge des travaux d'accès et de génie civil, Eurovia intervient sur ce chantier avec la collaboration de Menard, filiale de VINCI Construction spécialisée dans l'amélioration des sols.

Amériques

États-Unis

La présence d'Eurovia se concentre en Floride et en Caroline du Nord, où les filiales locales ont correctement résisté en maintenant leur niveau de chiffre d'affaires (303 millions d'euros) et de résultat sur des marchés fortement affectés par la crise économique – les mesures de relance annoncées n'ayant pas encore produit leurs effets. En Floride, Hubbard a débuté le chantier d'élargissement de l'autoroute I-10 (13 km) et a remporté l'un des plus importants contrats de son histoire (110 millions de dollars) pour le projet US19 à Clearwater, visant à transformer un tronçon urbain de 4,1 km en autopont à deux fois trois voies. En Caroline du Nord, Blythe a réalisé en design & build l'élargissement du boulevard Martin Luther King, à Monroe, et a déployé sur l'aéroport international Charlotte-Douglas 2 600 blocs de béton destinés à prévenir les sorties de piste des avions.

Canada

Le chiffre d'affaires d'Eurovia Canada a progressé de 31 %, par croissance à la fois organique et externe. L'acquisition de l'entreprise BA Blacktop, implantée à Vancouver, étend les positions d'Eurovia dans l'ouest du Canada et renforce ses capacités industrielles (avec cinq postes d'enrobage). Sur son marché historique du Québec, DJL réalise un tronçon de 5 km de l'autoroute 50 reliant Gatineau à Montréal. L'entreprise s'est vu confier par ailleurs la rénovation de surface de plusieurs tronçons de l'autoroute 2, à l'aide d'enrobés coulés à froid, sur une superficie totale de 3 millions de mètres carrés.

Chili

Après six exercices de croissance très soutenue, le chiffre d'affaires s'est contracté de 21 % dans un contexte d'année électorale, le résultat se maintenant à un niveau élevé. À l'avenir, le développement attendu de PPP appliqués à la maintenance de réseaux routiers devrait soutenir l'activité.



01



02



03



01 Réfection de 15 km de la route Calama-Chíuchú, au cœur du désert d'Atacama, au Chili.

02 En Slovaquie, Eurovia a construit, entre Mengusovce et Janovce, un tronçon de 11 km de l'autoroute D1 incluant 11 ponts.

03 En Pologne, avec un laboratoire régional situé à Stargard et 11 centrales d'enrobage, Eurovia se positionne comme l'un des leaders dans la fabrication et la mise en œuvre d'enrobés dans le pays.

Revêtement antibruit

Fortement engagé dans le développement de solutions innovantes moins consommatrices d'énergie (enrobés tièdes, enrobés coulés à froid...) ou de matières premières (Recyclovia®...), Eurovia propose également un revêtement préservant les riverains et les usagers de la route des nuisances sonores. Dénommé Viaphone®,

ce revêtement est un microbéton bitumineux obtenu par mélange d'une formule granulaire spécifique, d'un bitume modifié et de fibres. Outre son confort acoustique, Viaphone® assure une excellente adhérence aux véhicules. Au Royaume-Uni, il a été utilisé à Tonbridge, dans le Kent, sur un axe très fréquenté: l'A26.



Perspectives

— Eurovia devrait réaliser en 2010 un chiffre d'affaires en légère progression par rapport à 2009 grâce aux opérations de croissance externe réalisées. À structure comparable, il devrait en revanche afficher un recul limité. La poursuite des efforts de productivité et de maîtrise des coûts devrait permettre de stabiliser le niveau de marge opérationnelle.

— En France, le niveau des commandes fin 2009 laissait prévoir une nouvelle décroissance de l'activité en 2010. Sur les marchés de proximité, les mesures de relance économique devraient continuer à produire leur effet sur une partie de l'année, en soutenant l'activité réalisée auprès des communes et des collectivités territoriales. Dans le domaine autoroutier, dans l'attente du lancement de nouveaux projets, l'activité sera moins soutenue en 2010. Le secteur des transports urbains devrait bénéficier des nouveaux projets de création ou d'extension de lignes de tramway et des nombreux chantiers de requalification de voiries correspondants. Le marché des travaux ferroviaires sera stimulé à court terme par les programmes de modernisation des réseaux existants (LGV anciennes, réseaux régionaux). Enfin, les résultats des appels d'offres concernant les grands projets de LGV (notamment les lignes Sud Europe Atlantique et Bretagne Pays de la Loire) sont attendus au cours de l'exercice. Le lancement effectif des travaux n'interviendra cependant pas avant l'exercice suivant.

— À l'international, Eurovia anticipe une progression de son chiffre d'affaires en 2010 grâce à la bonne orientation des marchés d'Europe centrale et des projets autoroutiers développés en PPP avec VINCI Concessions (A5 en Allemagne, R1 en Slovaquie). Ce développement s'accompagnera d'un renforcement des capacités de production de matériaux grâce aux acquisitions réalisées. En Amérique du Nord, les perspectives demeurent favorables, les filiales américaines devant bénéficier des premières retombées du plan de relance.

— Sur le long terme, les marchés sur lesquels intervient Eurovia demeureront soutenus par de solides tendances de fond : besoins importants de construction de nouvelles infrastructures de transport dans les pays en développement, besoins de rénovation des équipements existants dans les pays aux économies matures ; urbanisation croissante des territoires et montée en puissance des besoins de mobilité, générant un flux permanent d'aménagements urbains. Eurovia bénéficiera de ces tendances à la fois sur ses propres marchés et dans le cadre de projets développés à l'échelle du Groupe, notamment sous la forme de PPP.

Grâce aux acquisitions réalisées et à la bonne tenue de l'activité à l'international, Eurovia devrait afficher un chiffre d'affaires supérieur à celui de 2009, en dépit d'une nouvelle contraction attendue en France. Par ailleurs, la poursuite des efforts de productivité et de maîtrise des coûts devrait permettre de stabiliser le taux de marge opérationnelle.

Manuel Cavillo, chef de chantier, États-Unis

Je suis chef d'équipe sur le projet d'amélioration d'un tronçon urbain de la route US19 à Clearwater (Floride). Ce chantier, d'une durée contractuelle de quatre ans et demi, consiste à réaliser cinq autoponts supportant les six voies de circulation existantes pour fluidifier et sécuriser le trafic en supprimant des intersections à feux tricolores. En amont de cette opération, les réseaux d'électricité, de gaz, de télécommunications et d'eau ont dû être rénovés et déplacés. Pour ma part, je suis chargé du nivellement de la chaussée. La difficulté ? Maintenir la circulation pendant les différentes phases du projet.



Contracting

VINCI Construction



Profil

Leader en France et major mondial de la construction, VINCI Construction réunit un ensemble sans équivalent de compétences dans les métiers du bâtiment, du génie civil, des travaux hydrauliques et des services.

Son activité se répartit en trois composantes complémentaires :

— **un réseau de filiales locales** en France métropolitaine, avec VINCI Construction France, qui dispose d'un réseau solidement ancré régionalement de 375 centres de profit ; et à l'international, avec VINCI Construction UK au Royaume-Uni, CFE (détenu à 46,8 %) principalement au Benelux, SKE en Allemagne, Warbud, Prumstav-FCC et SMP en Europe centrale, Sogea-Satom en Afrique, ainsi qu'une trentaine de filiales locales dans les collectivités françaises d'outre-mer ;

— **des métiers de spécialité à haute technicité** : les technologies spécialisées du génie civil avec Soletanche Freyssinet (structures, fondations et technologies du sol, ingénierie nucléaire) ; le dragage, avec DEME (détenu à 50 % par CFE) ; les infrastructures parapétrolières, avec Entrepose Contracting ;

— **le management de projets complexes**, avec VINCI Construction Grands Projets, qui intervient sur le marché mondial des grands ouvrages de génie civil et de bâtiment.

VINCI Construction est le creuset de l'esprit d'entrepreneur du Groupe et de son schéma de management, conjuguant organisation décentralisée, travail en réseau, autonomie et responsabilité individuelle de l'encadrement, valorisation des hommes et réactivité des organisations.

Ce modèle a contribué à introduire de nouveaux standards de performance dans les métiers du bâtiment et des travaux publics.

Positionnement concurrentiel

France VINCI Construction est leader en France devant Bouygues Construction, Eiffage Construction, Fayat et Spie Batignolles, sur un marché estimé à plus de 215 milliards d'euros. Le reste du marché se répartit entre un grand nombre de moyennes entreprises et de petits entrepreneurs.

Royaume-Uni VINCI Construction UK est un acteur de taille significative au Royaume-Uni, notamment dans les domaines des infrastructures et du facility management. Les principaux groupes britanniques sont Balfour Beatty, Carillion et Laing O'Rourke. Le marché britannique est estimé à près de 190 milliards d'euros.

Benelux CFE est un des leaders du marché belge, estimé à environ 35 milliards d'euros. Ses principaux concurrents sont les groupes BAM, Eiffage et Besix.

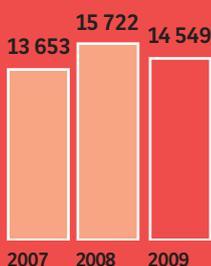
Europe centrale et orientale VINCI Construction est présent dans cette zone depuis plus de 10 ans, au travers de sociétés de taille moyenne implantées localement, notamment en Pologne et en République tchèque.

Allemagne VINCI Construction intervient dans ce pays principalement sur les marchés du facility management et des PPP, au travers de sa filiale spécialisée SKE.

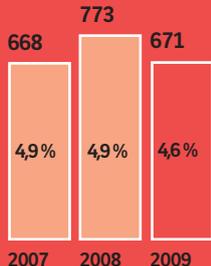
Marchés spécialisés Soletanche Freyssinet, DEME et Entrepose Contracting, filiales de VINCI Construction, sont présents sur des marchés à haute technicité partout dans le monde.

Sources : Euroconstruct, novembre 2009 (taille des marchés) ; Le Moniteur, L'Expansion, communication des sociétés.

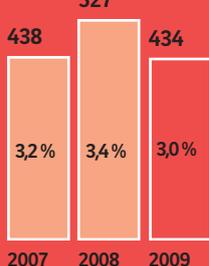
Chiffre d'affaires



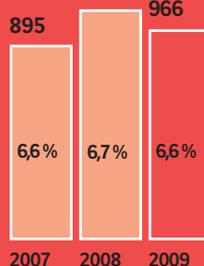
Résultat opérationnel sur activité



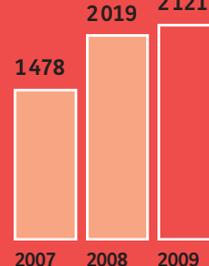
Résultat net part du Groupe



Capacité d'autofinancement^(*)



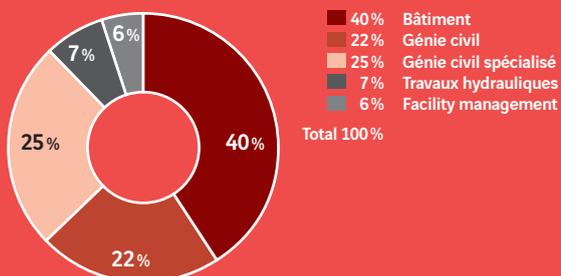
Excédent financier net^(**)



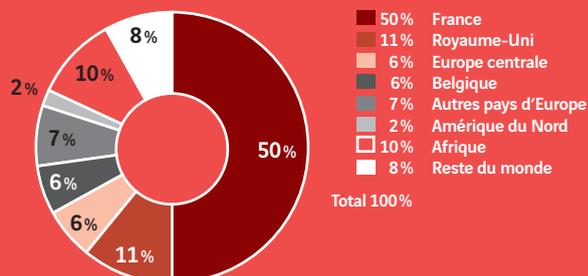
(*) Avant impôt et coût de l'endettement.
(**) Au 31 décembre.

En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par métier



Chiffre d'affaires par zone géographique



Bonne résistance et valorisation des positions de leader

La résilience de VINCI Construction, grâce à la diversité de ses métiers et réseaux en Europe et à l'international, est confortée par l'évolution des marchés vers des projets plus importants et complexes, qui favorise les grands acteurs du secteur.

Dans un contexte économique fortement dégradé, le chiffre d'affaires de VINCI Construction a enregistré un repli limité de - 7,5 %, à 14,5 milliards d'euros. Anticipée grâce à la visibilité donnée par les carnets de commandes, la contraction maîtrisée de l'activité s'est accompagnée d'une diminution limitée du taux de marge opérationnelle.

Réseaux de filiales locales

France

L'activité de VINCI Construction France s'est contractée de 9 %, à 6,1 milliards d'euros en 2009. Dans le même temps, le maintien d'un taux de marge opérationnelle proche de celui de 2008 confirme la solidité de son modèle.

La décroissance de l'activité a surtout affecté le secteur du bâtiment (- 10 %, à 3,9 milliards d'euros), en raison principalement du retournement de conjoncture sur le marché de l'immobilier industriel et commercial. Le contexte de crise économique a en effet pesé sur l'ensemble du marché du bâtiment privé, en conduisant certains opérateurs à suspendre des opérations initialement programmées pour 2009. L'activité a mieux résisté, en revanche, sur le marché du bâtiment public, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et du logement social.

Dans les travaux publics, le maintien de la commande publique et le démarrage de nouveaux projets (élargissement de l'A63, tunnels de l'A89, terrassements de l'A65) ont permis de compenser partiellement l'achèvement de plusieurs grands chantiers (autoroute A19, LGV Rhin-Rhône, A86 VL1).

S'appuyant sur ses positions de leader, VINCI Construction France a tiré parti d'une tendance qui caractérise les marchés du bâtiment comme des travaux publics : l'accroissement de la taille moyenne des projets, et le développement concomitant des PPP. Les prises de commandes obtenues par VINCI Construction France dans le cadre de travaux de PPP ou de concessions ont représenté un montant global de près de 400 millions d'euros en 2009 ; l'année a vu notamment la signature du PPP de 30 ans (montant total : 273 millions d'euros) pour la construction des nouveaux bâtiments de l'université Diderot sur le site Paris Rive Gauche.

De manière plus conjoncturelle, il faut souligner le redressement de l'activité et des prises de commandes au second semestre, avec notamment l'entrée en production de grandes opérations telles que la fondation Louis Vuitton à Paris, l'hôpital Pasteur à Nice, le pont Bacalan à Bordeaux ou le tunnel du Prado-Sud à

Marseille, ainsi que la conclusion d'importants contrats nouveaux tels ceux concernant la future tour Odéon à Monaco ou le prolongement de l'A89 vers Lyon, pour VINCI Autoroutes. En fin d'exercice, le carnet de commandes de VINCI Construction France se maintenait à un niveau historiquement élevé (6,4 milliards d'euros), tout en montrant une tendance à l'allongement : près de 65 % des commandes étaient réalisables au cours de l'exercice suivant, contre environ 70 % un an auparavant. Dans ce contexte, VINCI Construction France anticipe une contraction limitée de son activité en 2010, tout en disposant d'une visibilité accrue pour les exercices ultérieurs.

Dans les départements, territoires et collectivités d'outre-mer, l'activité des filiales locales a été marquée par l'achèvement des grandes opérations réalisées en collaboration avec VINCI Construction Grands Projets et VINCI Construction France (pas de tir Soyouz en Guyane, route des Tamarins à la Réunion, site de Goro Nickel en Nouvelle-Calédonie). L'activité courante a été soutenue par les commandes publiques en matière de santé et d'éducation, et par les nombreuses affaires de fonds de commerce réalisées sur les marchés traditionnels du groupe.

Royaume-Uni

VINCI Construction UK est intervenu sur des marchés profondément affectés par la crise économique. Sa capacité de résistance a toutefois été renforcée par l'acquisition, fin 2008, de la société Taylor Woodrow. Ce rapprochement, achevé en 2009 avec la mise en place d'une nouvelle organisation intégrée, a renforcé significativement les positions de VINCI Construction UK sur les marchés du facility management, des infrastructures ferroviaires et aéroportuaires et du bâtiment public, les segments les plus résistants au retournement de conjoncture. La reprise, en cours d'exercice, des actifs au Royaume-Uni de la société Haymills (70 millions de livres de chiffre d'affaires annuel), qui réalise la moitié de son activité dans le facility management, a conforté ce profil résilient.

L'exercice a été caractérisé par une bonne résistance globale de l'activité et des marges, grâce notamment à d'importantes commandes dans le domaine des infrastructures de transport (extension du Docklands Light Railway et rénovation de la station Tottenham Court Road pour le métro de Londres ; réaménagement du terminal sud de l'aéroport de Gatwick) et à un volume d'affaires en progression sur le marché des bâtiments scolaires ; sept projets ont été engagés ou poursuivis en 2009 dans le cadre du programme Building Schools for the Future, qui générera à nouveau une importante activité en 2010.

Benelux

Le chiffre d'affaires de CFE (détenu à 46,8 % par VINCI Construction) s'est contracté de 7 %, à 1,6 milliard d'euros. Cette évolution a concerné à la fois la construction (- 7 %) et l'activité de dragage exercée par la filiale DEME (voir p. 84).

La baisse d'activité dans le bâtiment (- 19 %) a été compensée par la croissance de l'activité de génie civil (+ 51 %), portée par plusieurs grands projets d'infrastructures. L'exercice a ainsi été marqué par la montée en puissance de deux contrats signés en groupement avec VINCI Concessions, concernant la liaison ferroviaire Liefkenshoek, dans le port d'Anvers, et le deuxième Coentunnel d'Amsterdam. CFE a achevé par ailleurs le creusement de deux tunnels ferroviaires dans le cadre du projet Diabolo à Zaventem (aéroport de Bruxelles). À noter enfin la bonne tenue et le renforcement du pôle multitechnique, avec la reprise de la société Elektro Van de Maele.



01



02



03

01 En construction à la Défense pour le compte de la Société Générale, le Basalte intègre une salle des marchés d'une capacité d'accueil de 3 500 opérateurs de marchés et informaticiens.

02 L'université Paris-Diderot - Paris-7 a attribué au groupement Unicité, dont VINCI Construction France est partie prenante, un contrat de partenariat de 30 ans portant sur le financement, la conception, la construction et la maintenance de quatre nouveaux bâtiments dans le périmètre de la ZAC Paris Rive Gauche.

03 À Kourou (Guyane), VINCI Construction Grands Projets a livré fin 2009 le nouveau site de lancement des fusées russes Soyouz.

04 À Londres (Royaume-Uni), la rénovation de la station South Quay et le prolongement des quais des 18 stations sont deux importants volets de l'extension du métro automatique aérien DLR.

05 Sur les rives de la Meuse, à Liège (Belgique), le centre commercial Médiacité comprend 43 000 m² de commerces, 65 000 m² de parking, un multiplexe de six salles, un bowling et une salle de sport.



04



05

Allemagne

L'activité de VINCI Construction en Allemagne est concentrée sur le marché du facility management et des travaux de construction associés. Le chiffre d'affaires de la filiale spécialisée SKE s'est contracté de 5%. Les nouveaux contrats de l'exercice ont concerné les deux volets qui composent à parts égales son activité: d'une part, la maintenance de sites des forces armées des États-Unis (plusieurs contrats obtenus pour un total de 161 millions d'euros); d'autre part, celle d'établissements scolaires dont SKE assure la construction-rénovation et l'entretien dans le cadre de PPP (nouveau contrat de 81 millions d'euros sur 25 ans concernant quatre écoles à Nuremberg). Au total, SKE gère 8 contrats d'une durée moyenne de 20 ans pour 57 écoles et une bibliothèque, représentant un montant de 656 millions d'euros, et 43 contrats d'une durée de 5 à 10 ans avec les forces armées américaines, d'un volume global de 588 millions d'euros.

Pologne

Après plusieurs années de très forte croissance, l'activité de Warbud a encore progressé de 10%, à 0,4 milliard d'euros (à taux de change constant), malgré le contexte de retournement brutal du marché du bâtiment privé. Centré historiquement sur ce marché, Warbud mène depuis plusieurs années une stratégie de diversification vers les métiers du génie civil et de l'environnement, qui lui a permis de bénéficier de la bonne orientation de ces marchés. L'activité a été particulièrement soutenue dans le secteur des infrastructures routières, grâce aux importants programmes de construction-rénovation cofinancés par l'Union européenne. Warbud intervient sur ce type de projet en partenariat avec Eurovia (chantier en cours de la voie express S7, nouveau contrat pour la voie express S5), en réalisant les ouvrages de génie civil. Warbud s'est vu confier également, en groupement, la construction du nouveau terminal de l'aéroport de Lodz. L'entreprise a poursuivi par ailleurs à Varsovie le chantier d'extension de la plus importante station d'épuration du pays.

République tchèque et Slovaquie

Les filiales de VINCI Construction sont intervenues dans un environnement comparable à celui du marché polonais. L'activité de bâtiment s'est fortement contractée en raison du gel des investissements privés. En revanche, l'activité de génie civil a bien résisté, sur un marché porté par la commande publique qui a permis à SMP de valoriser son métier historique de constructeur d'ouvrages d'art. L'exercice 2010 demeura bien orienté sur ce marché grâce au démarrage du chantier de la nouvelle autoroute R1 en Slovaquie, concédée à un groupement copiloté par VINCI; les ouvrages d'art réalisés par SMP et ses filiales dans le cadre de ce contrat représentent un montant global de l'ordre de 100 millions d'euros.



Chantiers hydrauliques et aéroportuaires en Afrique orientale

À peine implantée en Tanzanie, où elle réalise un important chantier d'adduction d'eau potable, la filiale africaine de VINCI Construction, Sogea-Satom, a obtenu un nouveau contrat en Afrique orientale, sur l'île de Zanzibar. À l'été 2009, l'entreprise y a démarré la rénovation et l'extension

de la piste de l'aéroport. Ce projet de 27 millions d'euros, financé par la Banque mondiale, mobilise 450 collaborateurs. Il a débuté par la construction d'une extension de 500 m de la piste, en voie d'achèvement au début 2010, et se poursuit par les travaux de rénovation de la piste existante.

Afrique

Sogea-Satom a fait mieux que résister sur le marché africain: après plusieurs années de forte croissance, son chiffre d'affaires a une nouvelle fois progressé, à 0,7 milliard d'euros (+ 6%) – l'activité a presque doublé sur cinq ans. Sur des marchés qui demeurent porteurs grâce à l'appui constant des grands bailleurs de fonds internationaux, Sogea-Satom tire parti de son ancrage historique et de la qualité de ses expertises, qui lui permettent de préserver sa compétitivité dans un environnement de plus en plus concurrentiel. Le développement de sa présence dans les pays disposant de ressources pétrolières, comme la Guinée équatoriale, lui a permis également de bénéficier de la forte demande en infrastructures de ces marchés.

Globalement, l'activité est demeurée soutenue dans tous les métiers: travaux routiers et terrassements, travaux hydrauliques, génie civil. Sur ce dernier marché, l'expertise de Sogea-Satom s'illustre sur des projets aussi divers que l'extension du port de Cotonou, au Bénin, en collaboration avec VINCI Construction France et Soletanche Freyssinet, et la construction de cimenteries au Maroc – Sogea Maroc ayant construit quasiment toutes celles qui ont été mises en chantier depuis cinq ans dans le pays.



Métiers de spécialité à haute technicité

Soletanche Freyssinet

Soletanche Freyssinet a connu son premier exercice complet depuis le rapprochement de Soletanche Bachy et de Freyssinet, initié en 2008. Ce nouveau pôle intégré de technologies spécialisées du génie civil a réalisé un chiffre d'affaires de 2,1 milliards d'euros, en retrait de - 15 % sur un an. Cette contraction est due principalement à une conjoncture difficile sur les marchés du bâtiment et dans certains pays ou régions fortement impactés par la crise économique (Royaume-Uni, Europe centrale, Espagne et Dubaï, principalement).

Cette tendance générale recouvre toutefois des évolutions différenciées selon les domaines d'intervention.

Dans les structures, Freyssinet, après deux années de croissance exceptionnelle, a bien résisté au retournement de la conjoncture avec une baisse limitée de son chiffre d'affaires et en faisant progresser son niveau déjà élevé de résultat ; cette bonne résistance a concerné en particulier les marchés français, polonais, néerlandais, mexicain et australien ainsi que les activités de grands projets.

Dans les fondations et technologies du sol, Soletanche Bachy, exposé sur les marchés du bâtiment et confronté à l'arrêt d'importants projets comme la tour de Russie à Moscou ou les îles artificielles de Dubaï, a enregistré une décroissance marquée de son chiffre d'affaires, en maintenant toutefois un niveau

01 Les travaux de modernisation et d'extension de la station d'épuration de Czajka, au nord de Varsovie (Pologne) permettront de porter la capacité de la station de 240 000 à 435 000 m³ par jour (2,1 millions d'équivalents-habitants).

02 Les silos de la cimenterie d'Ait Baha (Maroc) ont été construits par Sogea Maroc, comme la quasi-totalité des ouvrages de génie civil des autres cimenteries du pays depuis cinq ans.

03 32 câbles de la précontrainte additionnelle du viaduc de Saint-Cloud, en Île-de-France, ont été remplacés par Freyssinet sans interruption de la circulation.

04 À Singapour, Soletanche Bachy réalise les fondations et parois moulées de trois stations et lots de tunnel de la première tranche d'une nouvelle ligne de métro : la Downtown Line.

satisfaisant d'activité dans ses zones d'implantation forte d'Asie et d'Amérique du Nord. La conjoncture a été mieux orientée pour Terre Armée (ouvrages de soutènement) et surtout pour Menard, efficacement positionné sur le marché de la consolidation de sols dans le cadre de grands projets de construction.

Dans le nucléaire, 2009 a été une nouvelle année de développement pour Nuvia, dans un contexte de regain d'intérêt pour l'énergie nucléaire. L'activité a fortement progressé en France, grâce notamment aux travaux de renforcement antisismique sur de nombreux sites, et au démarrage de la construction du réacteur européen de recherche Jules Horowitz (RJH) à Cadarache. Nuvia a confirmé également son positionnement sur le marché porteur du démantèlement de structures en obtenant d'importants contrats concernant les sites de Chooz A (Ardennes) et de Creys-Malville (Isère). Au Royaume-Uni, l'activité de Nuvia est demeurée stable, mais l'intense activité commerciale a permis d'atteindre en fin d'exercice un carnet de commandes représentant plus d'un an de chiffre d'affaires.

Pour valoriser le fort potentiel de synergies d'expertises et de réseaux entre ses entités, tout en optimisant sa compétitivité, Soletanche Freyssinet a lancé en 2009 le plan Resonance, concrétisé par le développement d'offres communes répondant aux attentes des marchés pour des solutions intégrées – par exemple dans le secteur des parkings souterrains ou des travaux portuaires.

Dragage

DEME, avec un chiffre d'affaires à 100 % de 1,4 milliard d'euros (- 7 %), a correctement résisté sur un marché en mutation. La baisse d'activité dans les grands projets de travaux maritimes a été en partie compensée par le développement d'opérations de petites et moyennes dimensions, le taux d'occupation des dragues se maintenant ainsi à un niveau élevé. Disposant d'une couverture mondiale, avec sa flotte répartie sur huit bases en Europe, au Proche-Orient, en Asie et Océanie, en Afrique et Amérique du Sud, DEME est intervenu sur de nombreux chantiers associés à la modernisation et à l'entretien de ports et de fleuves. Les performances de sa flotte lui permettent également d'intervenir sur des chantiers majeurs, tels ceux en cours pour l'approfondissement et l'élargissement du canal de Panama (9 millions de mètres cubes de matériaux dragués), et pour l'extension des infrastructures pétrolières de Ruwais à Abu Dhabi (40 millions de mètres cubes). Dans le même temps, la diversification dans les métiers de la dépollution et des services à l'environnement élargit l'assise de son activité.

DEME a été très actif sur ce secteur en 2009, grâce notamment à un nouveau marché de quatre ans pour le traitement des boues issues du dragage des voies navigables de la Région wallonne, en Belgique, et à un contrat de dépollution de terrains à Santos, au Brésil. L'activité a été soutenue enfin dans les travaux offshore, avec plusieurs nouveaux contrats concernant des infrastructures pour parcs éoliens ainsi que des revêtements de pipelines sous-marins.

Infrastructures parapétrolières

Entrepose Contracting a enregistré une forte progression de son chiffre d'affaires (+ 33 %, à 0,6 milliard d'euros), par croissance essentiellement organique (+ 28 % à périmètre constant). Le développement de l'activité a été particulièrement marqué dans la pose de pipelines terrestres, dont la filiale spécialisée Spiecapag est l'un des leaders mondiaux, dans la réalisation de réservoirs cryogéniques pour le stockage de gaz naturel liquéfié (GNL) et dans les travaux en zone maritime de faible profondeur (opérations en amont et en aval de la pose de pipelines en domaine côtier, réalisées par Geoceen). En fin d'exercice, Spiecapag a signé avec Exxon Mobil un contrat majeur de construction de 450 km de pipelines pour gaz naturel en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Enfin, afin d'élargir la part récurrente de ses activités en développant de nouveaux services qui prolongent sa présence auprès de ses clients, Entrepose Contracting a acquis en 2009 les sociétés Challenger (maintenance, mise en service et inspection de pipelines et de gazoducs) et Captrade (regroupement d'achats, optimisation de la chaîne d'approvisionnement).

Management de projets complexes

VINCI Construction Grands Projets a connu un exercice de transition.

Plusieurs chantiers majeurs ont été livrés durant l'année : en France, l'autoroute A19 (101 km) et la première section du Duplex A86 en Île-de-France, pour VINCI Autoroutes ; dans le sultanat d'Oman, le barrage de Wadi Dayqah. L'entreprise s'est concentrée dans le même temps sur le démarrage d'autres projets importants, parmi lesquels l'enceinte de confinement du sarcophage de Tchernobyl, en Ukraine ; les études de la liaison maritime Qatar-Bahreïn (pont routier et ferroviaire de 40 km) dans le Golfe ; l'autoroute Athènes-Tsakona en Grèce et le tunnel ferroviaire du Liefkenshoek dans le port d'Anvers, en Belgique (tous deux dans le cadre de PPP réalisés par VINCI) ; la future station de pompage de Doha, au Qatar (900 000 m³/jour), remportée en groupement avec Entrepose Contracting et QDVC (joint-venture Qatar Diar-VINCI Construction Grands Projets).

Étant en phase de lancement, ces projets ont généré dans l'année un chiffre d'affaires limité. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires de VINCI Construction Grands Projets s'est légèrement contracté, de 6 %, à 0,7 milliard d'euros. En revanche, le carnet de commandes atteignait en fin d'année le niveau très élevé de 1,8 milliard d'euros, offrant une bonne visibilité pour les prochains exercices.

Plus généralement, VINCI Construction Grands Projets intervient dans un secteur au potentiel considérable, dans un contexte favorable aux grands acteurs internationaux du marché, capables de réaliser clés en main des projets de plus en plus importants et complexes.



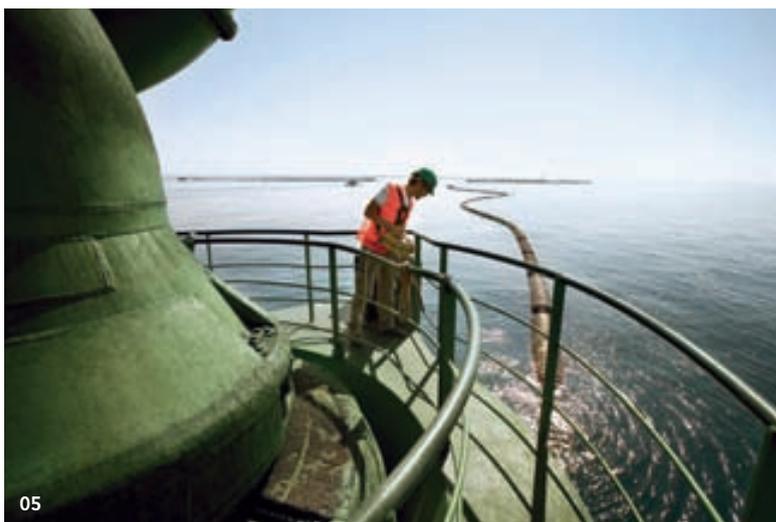
01 Sur le site du CEA à Cadarache (Bouches-du-Rhône), Nuvia a fourni et installé les appuis parasismiques de la structure du futur réacteur nucléaire de recherche Jules Horowitz.

02 À El Merk (Algérie), 345 000 m² de sols ont été améliorés par Menard afin d'accueillir des équipements d'exploitation de gisements pétrolier et gazier.

03 Geocean a mis en place en mer les cinq canalisations de 800 m de long et 2 m de diamètre qui assurent la prise d'eau de la future centrale électrique de Terga (Algérie).

04 À Doha, au Qatar, construction d'une station de pompage d'une capacité de 900 000 m³/jour et pose de 45 km de canalisations.

05 Au Qatar, comme partout dans le monde, les navires de DEME exécutent des travaux de dragage dans le cadre de chantiers de modernisation ou d'entretien de ports et de fleuves.



Une grande diversité de métiers et de réalisations

- > Commandes 2009
- > En cours de réalisation en 2009

Bâtiment

Benelux

- > Hôtel La Réserve, Knokke
- > Immeuble pour la RTBF, Liège
- > Palais des congrès, Bruxelles
- > Immeuble de bureaux HQE Serenity, Luxembourg
- > Centre commercial Médiacité, Liège

Europe centrale

- > Centre scientifique Copernic, Varsovie (Pologne)
- > Centres informatiques pour KBC, Budapest (Hongrie)
- > Immeuble Prosta Tower, Varsovie (Pologne)
- > Hôtel Yazz, Prague (République tchèque)
- > Centre commercial Leclerc, Gdansk (Pologne)
- > Temple de la Divine Providence, Varsovie (Pologne)
- > Terminal 3 de l'aéroport de Lodz (Pologne)

France

- > Centre commercial et d'affaires, Le Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne)
- > Tour Odéon, Monaco
- > Tour Teotista, Monaco
- > Tour Anjou, la Défense, Paris
- > Musée des Arts de l'Islam, le Louvre, Paris
- > Hôpital Necker, Paris
- > Clinique universitaire du cancer, Toulouse (Haute-Garonne)
- > Hôpital Ambroise Paré, Marseille (Bouches-du-Rhône)
- > Université Diderot, Paris
- > Nouveau campus de l'Ensta, Palaiseau (Essonne)
- > Palace le Mandarin oriental, Paris
- > Fondation Louis Vuitton, Paris
- > Stade MMArena du Mans (Sarthe)
- > Stade du Havre (Seine-Maritime)
- > Gendarmerie de Caen (Calvados)
- > Rénovation urbaine, Hautmont (Nord)

DOM-TOM

- > Extension de l'hôpital de Cayenne (Guyane)
- > Réhabilitation et construction de trois centres Ehpad (la Réunion)
- > Établissement du sang français, Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)

Moyen-Orient

- > Sports Park, Tripoli (Libye)

Royaume-Uni

- > Projet MoDEL, tranches 1 et 2, Londres (Angleterre)
- > Projet MoDEL, 3^e tranche, Londres (Angleterre)
- > Hôpital Circle, comté de Bath (Angleterre)
- > Hôpital universitaire d'Aintree, Liverpool (Angleterre)
- > Centre commercial Arc, Bury St Edmunds, Suffolk (Angleterre)
- > Université du Middlesex, Hendon (Angleterre)

Travaux publics

Afrique

- > Métro d'Alger : 10 stations et un bâtiment technique (Algérie)
- > Cimenterie d'Ait Baha (Maroc)
- > Route Moundou-Doba-Koumra (Tchad)
- > Route Oum Hadjer-Mangalmé (Tchad)
- > Aéroport de Zanzibar (Tanzanie)
- > Aéroport de Kinshasa (République démocratique du Congo)
- > Échangeur de l'Est à Ouagadougou (Burkina Faso)

Amériques

- > Approfondissement et élargissement du canal de Panama
- > Tunnels de Brightwater, Seattle (États-Unis)
- > Assainissement du port de Santos (Brésil)

Asie

- > Métro de Hong Kong
- > Tramway d'Hô Chi Minh-Ville (Vietnam)

Benelux

- > Liaison ferroviaire autoroute E19-gare aéroportuaire de Zaventem, Bruxelles (Belgique)
- > Parc éolien offshore C-Power, Ostende (Belgique)
- > Viaduc de Pulvermuehle (Luxembourg)
- > Coentunnel, Amsterdam (Pays-Bas)
- > Tunnel ferroviaire Liefkenshoek, Anvers (Belgique)

Europe centrale

- > Enceinte de confinement du sarcophage de Tchernobyl (Ukraine)
- > Route nationale S5 Poznan-Gniezno (Pologne)
- > Route nationale S7 Elblag-Kalsk (Pologne)
- > Route nationale S8 Konotopa-Prymasa Tysiaclecia (Pologne)
- > Autoroute R1 (Slovaquie)

France

- > Autoroute A89 Lyon-Bordeaux (terrassements et ouvrages d'art)
- > Autoroute A65 Langon-Pau (terrassements et ouvrages d'art)
- > Tunnel de la Croix-Rousse, Lyon (Rhône)
- > Métro de Paris, prolongement de la ligne 12
- > LGV Rhin-Rhône, branche Est (lot de 37 km)
- > Pont de Bacalan, Bordeaux (Gironde)
- > Deuxième section du Duplex A86 (échangeur A13-Pont Colbert)

DOM-TOM

- > Pont de la rivière Saint-Étienne (la Réunion)
- > Bassin olympique de Koutio (Nouvelle-Calédonie)
- > Terrassements de l'usine de Koniambo (Nouvelle-Calédonie)

Grèce

- > Autoroute Maliakos-Kleidi
- > Autoroute Athènes-Tsakona

Moyen-Orient

- > Quatre parkings, Lusail (Qatar)
- > Métro léger de Lusail (Qatar)
- > Tour de contrôle de l'aéroport de Tripoli (Libye)

Royaume-Uni

- > Élargissement de l'autoroute M1 (23 km), Nottingham (Angleterre)
- > Station de métro de Tottenham Court Road, Londres (Angleterre)
- > Réhabilitation du quartier King's Cross, Londres (Angleterre)
- > Réaménagement du métro léger Docklands (Docklands Light Railway), Londres (Angleterre)
- > Pont Clackmannanshire, Kincardine (Écosse)
- > Extension de la zone d'enregistrement de l'aéroport d'Heathrow – Terminal 4 (Angleterre)
- > Réaménagement du terminal sud de l'aéroport de Gatwick (Angleterre)

Trinité-et-Tobago

- > Pont sur l'autoroute Churchill-Roosevelt

Hydraulique

Afrique

- > Collecteur Oued M'Kacel (Algérie)
- > Émissaire en mer de Rabat-Témara (Maroc)
- > Alimentation et traitement pour l'eau potable et l'assainissement de la ville de Mbeya (Tanzanie)
- > Travaux d'alimentation en eau potable de Cankuzo, Gitega, Rutana et Ruyigi (Burundi)

Benelux

- > Station d'épuration de la vallée du Hain (Belgique)

Colombie

- > Rehausse du barrage Urrá, Cordoba
- > Collecteur ITB à Bogota

France

- > Station d'épuration de Pornic (Morbihan)
- > Station d'épuration de Villard-de-Lans (Isère)
- > Station d'épuration d'Ajaccio (Corse-du-Sud)

DOM-TOM

- > Station d'épuration de Baillif (Guadeloupe)
- > Station d'épuration de l'Étang-Salé (la Réunion)
- > Station d'épuration du Siapp (la Réunion)
- > Conduite AEP sous-marine (Mayotte)

Moyen-Orient

- > Barrages de Wadi Dayqah (Oman)
- > Station de pompage de Doha (Qatar)
- > Travaux de dragage et remblayage pour la raffinerie de Ruwais (Émirats arabes unis)

Pologne

- > Station d'épuration et station de traitement des boues de Czajka, Varsovie

Génie civil spécialisé

- > Parking Cardinet, Paris (France)
- > Port 2000, Le Havre (France)
- > Travaux de réparation du tunnel sous la Manche (France)
- > Projet Gautrain Johannesburg-Pretoria (Afrique du Sud)
- > Port de Cotonou (Bénin)
- > Amélioration de sol, haubanage et précontrainte du pont Golden Ears (Canada)
- > Barrages de Wolfcreek, Canton et Howard Hanson (États-Unis)
- > Précontrainte de la centrale EPR d'Olkiluoto (Finlande)
- > Port d'Aqaba (Jordanie)
- > Tripoli Third Ring Road (Libye)
- > Doublement de la voie ferrée d'Ipoh-Padang Besar (Malaisie)
- > Métros de Mexico et de Singapour
- > Aéroport de Mascate (Oman)
- > Haubanage et précontrainte du pont de Phu My, au sud d'Hô Chi Minh-Ville (Vietnam)

Infrastructures pétrolières et gazières

- > Pipeline Durban-Johannesburg – 544 km (Afrique du Sud)
- > Pipeline associé au terminal de stockage de GNL, île de Grain, Kent (Angleterre)
- > Stockage cryogénique de GPL et de GNL, Skikda (Algérie)
- > Émissaires en mer pour la centrale thermique de Sirte (Libye)
- > Émissaire en mer de 20 km, canal de La Havana (Nouvelle-Calédonie)
- > Pipeline de 450 km (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
- > Conception-construction de trois réservoirs de stockage GNL à Rotterdam (Pays-Bas)

Services

Allemagne

- > Maintenance de 54 écoles en Allemagne et en Belgique
- > Construction/maintenance de quatre établissements scolaires de Nuremberg

France

- > Maintenance de l'immeuble Centorial, Paris
- > Maintenance de la tour Europlazza, la Défense, Paris
- > Parc éolien (Vendée)

Royaume-Uni

- > Maintenance des ouvrages d'art des autoroutes entre Birmingham et Manchester (Angleterre)
- > Maintenance des commissariats de Swindon et de Medway (Angleterre)



Perspectives

Le carnet de commandes de VINCI Construction s'élevait en fin d'exercice à 15,8 milliards d'euros, soit un niveau quasi identique à celui atteint un an plus tôt. Sa composition se caractérisait toutefois par une proportion croissante de grands projets de génie civil à écoulement long. Dans ce contexte, VINCI Construction anticipe pour 2010 une nouvelle contraction de son chiffre d'affaires. La poursuite de sa politique constante de sélectivité, de maîtrise des coûts et de préservation des marges, impliquant si nécessaire une réduction volontaire des volumes d'activité, devrait se traduire par une bonne résistance du taux de marge opérationnelle. Le profil résilient de VINCI Construction, grâce à la diversité de ses métiers, de ses territoires d'intervention et de ses clients, lui confère une forte capacité de résistance aux évolutions conjoncturelles. Cette résilience est renforcée par l'internationalisation croissante de ses activités (50 % du chiffre d'affaires réalisé hors de France en 2009, contre 48 % en 2008) et par la densification de ses expertises dans des métiers à fort contenu technologique.

Au-delà de la période d'incertitude économique actuelle, VINCI Construction bénéficie de tendances de fond favorables. Son activité sera soutenue dans la durée par des besoins considérables, à la fois dans les pays aux économies matures, tenus d'engager d'importants efforts de modernisation et d'optimisation environnementale de leurs équipements, et dans les pays émergents, où vont se multiplier les projets en construction neuve. Ces besoins concerneront les principaux marchés sur lesquels interviennent les entreprises de VINCI Construction : infrastructures de transport et d'énergie, aménagements urbains, bâtiments fonctionnels – en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. Dans le prolongement de la tendance actuelle, une part croissante de ces projets sera réalisée dans le cadre de PPP. VINCI Construction bénéficiera également de l'évolution du marché – déjà perceptible dans la structure des commandes – vers des projets de plus en plus importants et complexes, incluant une forte composante « systèmes ». Dans ce contexte, la capacité de VINCI à prendre en charge de telles opérations, y compris dans leur dimension financière, et l'expertise de VINCI Construction en management de grands projets sont des avantages concurrentiels essentiels. L'accélération des synergies entre les divisions de VINCI, dans le cadre d'une nouvelle organisation intégrée du pôle contracting, sera un atout supplémentaire. De même, le développement programmé des capacités d'intervention en amont de la construction (ingénierie et systèmes) et en aval (maintenance) répondra aux attentes des marchés pour des solutions intégrées.

VINCI Construction bénéficiera de l'évolution du marché – déjà perceptible dans la structure des commandes – vers des projets de plus en plus importants et complexes, incluant une forte composante « systèmes ».

Bénédicte Da Silva, ingénieur travaux, Bénin

Pour répondre à un besoin urgent en eau potable, nous menons un chantier de renforcement du système d'adduction d'eau à Cotonou et dans ses environs. Notre mission consiste à restaurer et à installer des équipements de forage, de traitement, de stockage et de pompage d'eau. Mon métier implique beaucoup de mobilité et de don de soi, et mes journées sont bien remplies. Sur les 120 personnes qui composent l'équipe que j'encadre, il y a seulement trois femmes. Toutefois, les choses évoluent, d'autant que le recrutement des femmes est fortement encouragé chez VINCI Construction. Et l'on peut faire un métier d'homme tout en restant femme, notamment en mettant l'accent sur l'échange et l'écoute. J'en suis la preuve !



VINCI Immobilier : stabilité grâce au rebond du marché résidentiel

Dans un environnement contrasté, 2009 a été un exercice de bonne résistance globale pour VINCI Immobilier – la reprise du marché résidentiel compensant en partie l'atonie persistante de l'immobilier d'entreprise.

Le chiffre d'affaires de VINCI Immobilier est resté stable, à 559 millions d'euros. La politique de gestion rigoureuse, qui avait conduit à mettre en œuvre les mesures d'adaptation nécessaires dès les premiers signes de retournement du marché du logement, a permis de faire progresser le résultat opérationnel, qui représente 9% du chiffre d'affaires.

Immobilier d'entreprise et commercial

Comme dans la plupart des pays européens, le marché français de l'investissement (vente d'immeubles de bureaux, hôtels, commerces et activités) s'est effondré en 2009. Confrontés à une grave crise de liquidités et au tarissement des crédits bancaires, les investisseurs institutionnels et les fonds d'investissement ont différé ou reconsidéré la plupart de leurs projets. Dans ce contexte, VINCI Immobilier n'a pu lancer en 2009 les opérations dont les contrats avaient été signés antérieurement.

L'exercice a vu par ailleurs la livraison de plusieurs opérations. La principale a été le centre commercial des Docks Vauban, au Havre (66 000 m²), vendu à Unibail Rodamco. La forte fréquentation du site dès son ouverture au public, au dernier trimestre (un million de visiteurs en un mois), a confirmé la qualité de ce projet de revitalisation urbaine qui a transformé d'anciens entrepôts portuaires en un nouveau pôle d'animation commerciale et culturelle.

VINCI Immobilier a livré également, pour Predica, l'immeuble de bureaux Aurelium (9 845 m²), à Boulogne-Billancourt; pour Axa Real Estate, le projet Onix (15 200 m²) à Lille; pour la Compagnie la Lucette, un bâtiment de 17 500 m² et 375 places de parking à Clichy, qui accueille depuis la fin 2009 la direction des systèmes d'information de la SNCF.

Immobilier résidentiel

Après l'effondrement des ventes au dernier trimestre 2008, 2009 a été une année de net rebond du marché de l'immobilier résidentiel. Le début de l'année a été marqué par plusieurs opérations de vente en bloc à des bailleurs sociaux, dans le cadre du plan de soutien au secteur immobilier lancé par le gouvernement français, avec un programme exceptionnel d'acquisition de 30 000 logements en Vefa (vente en l'état futur d'achèvement) : 803 lots ont ainsi été vendus aux bailleurs sociaux, soit plus du double du chiffre 2008.

À partir du second trimestre, l'effet conjugué de la baisse des taux d'intérêt et de l'entrée en application

du dispositif Scellier a relancé le marché de l'investissement privé. La mise en place d'un nouvel outil commercial sur ce segment, sous la marque VINCI Immobilier Patrimoine, a permis de tirer le meilleur parti du rebond du marché des investisseurs privés. L'activité a progressé également dans le domaine des résidences services, après la clarification du cadre fiscal de ce marché et la mise en place du nouveau dispositif Bouvard.

Au total, le nombre de réservations de logements et de résidences services a doublé, passant de 1 767 en 2008 à 3 545 en 2009. 2 509 lots ont été lancés en travaux dans l'année (+ 10%). Parmi les livraisons de l'année, on signalera les premiers immeubles de logements de la ZAC des terrains Renault à Boulogne-Billancourt, réalisés en co-promotion par VINCI Immobilier, Nexity et Icade.

Dans le même temps, afin de reconstituer l'offre à la vente, les efforts de recherche de nouveaux fonciers se sont traduits, à titre d'exemple, par l'obtention, à la suite d'appels d'offres de charges foncières, de cinq opérations à Paris *intra-muros*. En régions, le développement de nouveaux programmes a été accéléré par des prises de participation dans des sociétés de construction-vente développées par des confrères.

Enfin, VINCI Immobilier a réorganisé en 2009 son activité de gestion, structurée en deux pôles: CDB Gestion, centré sur le métier de syndic de copropriété; VINCI Gestion, spécialisé dans le conseil en immobilier d'entreprise (asset management, transaction) ainsi que la gestion locative de portefeuilles d'immeubles de logements ou de bureaux pour le compte de grands acteurs institutionnels: plusieurs de ces contrats de *property management* ont été signés en fin d'exercice.

Perspectives

L'exercice 2010 devrait être à nouveau bien orienté sur le marché de l'immobilier résidentiel. La qualité des fonciers maîtrisés et les efforts de développement engagés par VINCI Immobilier lui permettront de bénéficier de la poursuite attendue de la croissance du marché. En immobilier d'entreprise, malgré une conjoncture qui demeurera difficile, 2010 pourrait voir la concrétisation de plusieurs opérations en portefeuille dont les permis de construire et les fonciers sont maîtrisés. VINCI Immobilier diversifiera aussi son activité sur ce segment par le biais de contrats adaptés à la conjoncture, telles les études de restructuration et de faisabilité réalisées pour des grands comptes. Enfin, 2010 devrait voir aboutir les premières opérations d'aménagement étudiées par VINCI Immobilier.

L'immeuble Cosy Garden, à Lille (Nord), livré en 2009.



- 94 Rapport de gestion du Conseil d'administration**
150 Rapport d'examen des commissaires aux comptes
- 152 Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne**
169 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président
- 170 Comptes consolidés**
171 États financiers consolidés
176 Annexe aux comptes consolidés
257 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 258 Comptes sociaux**
258 Comptes sociaux
261 Annexe aux comptes sociaux
277 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 278 Responsables du document de référence**
- 279 Table de concordance du document de référence**

INFORMATIONS GÉNÉRALES & ÉLÉMENTS FINANCIERS

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Sommaire

A. Rapport sur les comptes de l'exercice	95
1. Comptes consolidés	95
2. Comptes sociaux	101
3. Dividendes	102
B. Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives	102
1. Événements significatifs postérieurs à la clôture	102
2. Informations sur les tendances	102
3. Marchés du Groupe : saisonnalité de l'activité	103
C. Facteurs de risques	103
1. Risques opérationnels	104
2. Risques financiers	106
3. Risques juridiques	107
4. Risques environnementaux, industriels et technologiques	107
5. Couverture des risques par les assurances	108
D. Mandataires sociaux et dirigeants	110
1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux	110
2. Actions détenues par les mandataires sociaux	114
3. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	115
4. Options et actions de performance	118
E. Données sociales et environnementales	121
1. Responsabilité sociale et sociétale	122
2. Environnement	131
3. Relations clients et fournisseurs	137
Note méthodologique du reporting social et environnemental	
F. Renseignements généraux sur la Société et son capital	141
1. Identité de la Société	141
2. Relations entre la Société et ses filiales	143
3. Renseignements sur le capital de VINCI	144
4. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	147
5. Autres informations sur la Société faisant partie intégrante du rapport de gestion	148

Rapport d'examen des commissaires aux comptes:

- de certains indicateurs environnementaux de VINCI Autoroutes, de VINCI Energies, de VINCI plc et d'Eurovia France
- de certains indicateurs sociaux au niveau du Groupe

A. Rapport sur les comptes de l'exercice

1. Comptes consolidés

Le chiffre d'affaires consolidé 2009 de VINCI s'établit à 31,9 milliards d'euros, en légère contraction de 4,6 % traduisant la bonne résistance des activités du Groupe dans un environnement économique difficile.

Les concessions affichent un chiffre d'affaires en hausse (+ 2,4 %, à 4,9 milliards d'euros), grâce à la reprise de la croissance du trafic des véhicules légers enregistré sur les autoroutes françaises à partir du second trimestre, alors que les métiers du contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction) s'inscrivent en baisse limitée de 5,7 %, à 26,9 milliards d'euros.

38,5 % du chiffre d'affaires sont réalisés hors de France (près de 45 % dans le contracting), conséquence des développements menés par le Groupe au cours des dernières années pour accroître la diversification géographique de ses métiers.

Dans les concessions, les objectifs d'EBITDA fixés pour 2009 ont été dépassés tant pour ASF que pour Cofiroute. Dans le contracting, la baisse des marges opérationnelles a pu être limitée à 25 points de base (de 4,8 % à 4,5 % du chiffre d'affaires) grâce notamment à la politique de sélectivité menée en matière de prise d'affaires et au bon positionnement des entreprises du Groupe, privilégiant la recherche de la valeur ajoutée sur des marchés porteurs (infrastructures de transport, énergie, environnement).

Au global, le résultat opérationnel sur activité s'établit à 3,2 milliards d'euros, en contraction limitée de 3,0 % hors éléments exceptionnels, soit un taux de 10 % sur chiffre d'affaires en amélioration par rapport à 2008 (9,8 %).

Le résultat net part du Groupe ressort à 1 596 millions d'euros (contre 1 591 millions d'euros en 2008). Il représente 5,0 % du chiffre d'affaires, contre 4,8 % en 2008.

Outre la bonne performance opérationnelle soulignée ci-dessus, il faut noter la forte diminution des frais financiers nets, conséquence de la réduction de l'endettement et de la baisse des taux.

L'endettement financier net s'élève à 13,7 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en diminution de 1,7 milliard d'euros sur douze mois. Hors financements de projets, la réduction de l'endettement est de 1,9 milliard d'euros (de 14,4 à 12,5 milliards d'euros).

Cette situation résulte de la forte génération de cash-flow d'exploitation réalisée dans l'exercice et de la maîtrise des investissements. Une nouvelle amélioration de plus de 600 millions d'euros du besoin en fonds de roulement a pu être obtenue, en dépit de l'application de la loi LME relative à la réduction des délais de paiement aux fournisseurs.

Le carnet de commandes, en progression de 4 % sur douze mois, à 24 milliards d'euros, se maintient à un très haut niveau. Il représente onze mois d'activité moyenne des métiers du contracting.

Le carnet de VINCI Energies s'élève à 2,3 milliards d'euros en diminution de 3 % sur douze mois. Il représente environ 6,5 mois d'activité moyenne du pôle. Celui d'Eurovia s'établit à 5,9 milliards d'euros, en forte hausse par rapport à fin 2008 (+ 24 %) et représente près de neuf mois d'activité moyenne du pôle. Enfin, celui de VINCI Construction se situe à 15,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009 à un niveau proche (- 2 %) de celui de fin 2008. Il représente plus de douze mois d'activité moyenne du pôle.

1.1 Faits marquants de la période

1.1.1 Principales acquisitions et cessions réalisées

VINCI n'a pas réalisé d'acquisitions ni de cessions significatives au cours de l'exercice 2009.

1.1.2 Opérations de financement

Au cours de l'exercice 2009, VINCI a réalisé plusieurs opérations de financement, dont les plus importantes sont décrites à la note 22 de l'«Annexe aux comptes consolidés».

1.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé 2009 de VINCI s'est élevé à 31,9⁽¹⁾ milliards d'euros, en recul de 4,6 % par rapport à 2008. À structure comparable, le chiffre d'affaires a diminué de 5,5 %, après correction de l'impact de la croissance externe (+ 2,5 %) et des effets de change (- 1,6 %).

Le chiffre d'affaires de VINCI Concessions a progressé de 2,4 % (+ 2,8 % à structure comparable), à 4,9 milliards d'euros.

Le contracting a réalisé un chiffre d'affaires de 26,9 milliards d'euros, en diminution de 5,7 % (- 6,8 % à structure comparable).

En France, le chiffre d'affaires s'élève à 19,6 milliards d'euros, en baisse de 6,3 % (- 7,2 % à périmètre constant), conjonction d'une augmentation de 2,6 % chez VINCI Concessions et d'une diminution de 8,4 % dans le contracting.

À l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 12,3 milliards d'euros, soit une baisse limitée de 1,7 % (- 2,7 % à structure comparable). L'activité a été soutenue chez Eurovia, Entrepose Contracting et VINCI Construction Grands Projets.

La part du chiffre d'affaires réalisée hors de France continue de progresser : de 37,4 % en 2008, elle passe à 38,5 % du total en 2009. Dans le contracting, l'international représente désormais 44,5 % du total (contre 42,9 % en 2008).

(1) Hors chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures auprès d'entreprises tierces (en application de l'IFRIC 12).

VINCI Concessions : 4 899 millions d'euros⁽¹⁾ (+ 2,4 %)

Le chiffre d'affaires des quatre réseaux autoroutiers gérés par VINCI en France progresse de 3,1 %, à 4 095 millions d'euros. Le trafic à réseau stable a augmenté globalement de 1,2 %, conjonction d'une hausse de 3,2 % pour les véhicules légers et d'une baisse conforme aux prévisions de 10 % pour les poids lourds. S'y ajoutent l'impact positif des nouvelles sections (+ 0,6 %), intégrant celles de l'autoroute A19 et de la première section du tunnel Duplex A86 et les effets tarifaires.

Chiffre d'affaires par réseau

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008	Variation 2009/2008
ASF	2 357	2 304	+ 2,3 %
Escota	610	591	+ 3,2 %
Cofiroute	1 111	1 077	+ 3,1 % ^(*)
Arcour ^(**)	18	-	-
Total VINCI Autoroutes	4 095	3 972	+ 3,1 %

(*) L'ouverture, en juillet 2009, de la première section du tunnel Duplex A86, reliant Rueil-Malmaison à Vaucresson, représente un impact de 0,3 % sur le chiffre d'affaires de Cofiroute en 2009.

(**) Autoroute Ardenay-Courtenay (A19), ouverte en juin 2009.

Le chiffre d'affaires de VINCI Park s'établit à 623 millions d'euros, en hausse de 0,5 % (+ 3,3 % à structure comparable). En France, le chiffre d'affaires est en hausse de 1,7 %, à 413 millions d'euros, grâce à une fréquentation horaire résistante à Paris et au développement des abonnements. À l'international, le chiffre d'affaires augmente de 6,8 %, en données comparables, à 210 millions d'euros, sous l'effet principal de la croissance des activités en Amérique du Nord.

VINCI Energies : 4 339 millions d'euros (- 6,0 %)

En France, le chiffre d'affaires s'élève à 3 004 millions d'euros, en diminution de 5,0 % (- 5,4 % à structure comparable). Le niveau d'activité a surtout pâti du recul des investissements dans l'immobilier tertiaire et de la faiblesse de la demande dans l'industrie. Les infrastructures de production et de transport d'énergie ont, en revanche, bien résisté.

À l'international, le chiffre d'affaires diminue de 8,1 %, à 1 335 millions d'euros (- 9 % à structure comparable), avec des situations contrastées selon les pays : baisse en Europe du Nord, en Europe centrale et en Espagne, bonne résistance en Allemagne, en Suisse et en Belgique.

Eurovia : 8 003 millions d'euros (- 2,2 %)

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 4 639 millions d'euros, en diminution de 5,4 % (- 8,5 % à périmètre constant). Au quatrième trimestre, l'activité s'est stabilisée sous l'effet principal des plans de relance engagés précédemment par les collectivités locales. L'année 2009 a aussi été marquée par l'achèvement de plusieurs grands chantiers autoroutiers et par le dynamisme du marché des travaux ferroviaires, dont ETF est l'un des principaux acteurs.

À l'international, le chiffre d'affaires progresse de 2,6 %, à 3 364 millions d'euros (+ 4,1 % à structure comparable et change constant). Le Royaume-Uni et les États-Unis affichent un tassement d'activité modéré. En République tchèque et au Canada, la demande est restée soutenue. L'Allemagne, la Pologne et la Slovaquie progressent fortement grâce aux grands chantiers autoroutiers, dont les plus importants ont été obtenus dans le cadre de partenariats public-privé en synergie avec VINCI Concessions.

VINCI Construction : 14 549 millions d'euros (- 7,5 %)

En France, le chiffre d'affaires ressort à 7 284 millions d'euros, en diminution de 11,4 %. Cette évolution traduit la baisse des activités de bâtiment et l'achèvement de plusieurs grands chantiers (A19, LGV Rhin-Rhône, A86 VL1, ouvrages à la Réunion), compensés partiellement par le démarrage de nouveaux projets (élargissement de l'A63, tunnels de l'A89, terrassements de l'A65).

À l'international, la baisse du chiffre d'affaires (7 265 millions d'euros) est plus modérée, à 3,1 % (- 5,3 % à structure comparable). Si, en Belgique et en Europe centrale, les activités de bâtiment ont été affectées par la baisse du marché, au Royaume-Uni, l'intégration des dernières acquisitions (Taylor Woodrow Construction, Haymills) a permis de maintenir le niveau d'activité. De leur côté, VINCI Construction Grands Projets et Entrepote Contracting ont tiré parti du dynamisme du marché des infrastructures et du secteur de l'« oil & gas », notamment au Moyen-Orient.

Chiffre d'affaires par métier

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008
Concessions	4 899	4 781	+ 2,4 %
VINCI Autoroutes	4 095	3 972	+ 3,1 %
VINCI Park et autres concessions	804	809	(0,7 %)
Contracting	26 891	28 520	(5,7 %)
VINCI Energies	4 339	4 614	(6,0 %)
Eurovia	8 003	8 183	(2,2 %)
VINCI Construction	14 549	15 722	(7,5 %)
Immobilier et éliminations	138	157	-
Total hors CA construction des filiales concessionnaires (IFRIC 12)	31 928	33 458	(4,6 %)
CA construction des filiales concessionnaires	990	1 012	(2,2 %)
Éliminations internes	(458)	(540)	-
CA construction des filiales concessionnaires réalisé par des entreprises tierces	532	472	+ 12,6 %
Total	32 460	33 930	(4,3 %)

(1) Hors chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures auprès d'entreprises tierces (en application de l'IFRIC 12).

Chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	2009 ^(*)	% CA	2008 ^(*)	Évolution à structure réelle	Évolution à taux de change constant
France	20 094	62 %	21 358	(5,9 %)	(5,9 %)
Europe centrale et orientale	2 170	7 %	2 468	(12,1 %)	(2,3 %)
Royaume-Uni	2 149	7 %	2 279	(5,7 %)	+ 5,2 %
Allemagne	1 821	6 %	1 763	+ 3,3 %	+ 3,3 %
Belgique	976	3 %	1 001	(2,5 %)	(2,5 %)
Espagne	413	1 %	459	(10,0 %)	(10,0 %)
Autres pays d'Europe	1 142	3 %	1 037	+ 10,1 %	+ 10,0 %
Europe hors France	8 672	27 %	9 007	(3,7 %)	+ 1,7 %
Amériques	1 328	4 %	1 208	+ 9,9 %	+ 8,3 %
Afrique	1 456	4 %	1 204	+ 21,0 %	+ 21,3 %
Moyen-Orient et reste du monde	910	3 %	1 153	(21,0 %)	(22,2 %)
Total	32 460	100 %	33 930	(4,3 %)	(3,0 %)

(*) Dont chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires réalisé auprès des tiers.

1.3 Résultat opérationnel sur activité/résultat opérationnel

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA)⁽²⁾ de la période ressort à 3 192 millions d'euros, en diminution de 5,5 % par rapport à celui de l'exercice 2008 (3 378 millions d'euros).

Il représente 10 % du chiffre d'affaires, contre 10,1 % en 2008.

Corrigée des éléments exceptionnels, qui représentaient un montant net positif de 85 millions d'euros en 2008 (reprise de provisions pour engagements sociaux chez ASF et Escota et dépréciation des stocks immobiliers chez VINCI Immobilier), la baisse du ROPA est ramenée à - 3,0 %.

VINCI Concessions, avec un ROPA de 1 917 millions d'euros, contre 1 966 millions d'euros en 2008, est le premier contributeur au ROPA du Groupe (60 % du total).

En diminution apparente de 2,5 %, le ROPA de VINCI Concessions est en réalité en progression de 3,8 % après retraitement du produit non récurrent comptabilisé chez ASF et Escota en 2008, sous l'effet principalement de la croissance du chiffre d'affaires des sociétés autoroutières ainsi que de la bonne maîtrise de leurs charges d'exploitation.

Hors cet élément non récurrent, le ROPA des filiales autoroutières (Cofiroute, ASF, Escota et Arcour) progresse de 6,3 %, à 1 793 millions d'euros, avec un taux de marge opérationnelle de 43,8 % du chiffre d'affaires (42,5 % du CA en 2008 hors élément non récurrent).

De son côté, VINCI Park, en dépit d'une bonne performance d'ensemble, a vu son ROPA diminuer sensiblement, à 101 millions d'euros (- 20 %), contre 126 millions d'euros en 2008, en raison de dépréciations exceptionnelles d'actifs en Allemagne.

Le ROPA des autres concessions, après prise en compte de diverses charges à caractère exceptionnel au cours de la période, s'établit à 34,6 millions d'euros, contre 46,8 millions d'euros en 2008 (- 26 %).

De leur côté, les métiers du contracting enregistrent en 2009 une diminution de leur ROPA de 10,5 %, à 1 220 millions d'euros (1 363 millions d'euros en 2008), le taux de marge opérationnelle s'établissant à 4,5 % du chiffre d'affaires (4,8 % en 2008).

VINCI Energies enregistre une diminution limitée de son ROPA (- 6 %), à 230 millions d'euros (245 millions d'euros en 2008), en ligne avec la baisse de l'activité, maintenant ainsi sa marge opérationnelle à 5,3 % du chiffre d'affaires.

En France, en dépit d'une légère baisse globale du ROPA (- 4 %, à 151 millions d'euros), les résultats et les marges sont satisfaisants dans la plupart des régions.

À l'international, le ROPA de VINCI Energies s'établit à 79 millions d'euros, enregistrant une diminution de près de 10 % par rapport à 2008, traduisant des situations contrastées selon les pays.

Eurovia, avec un ROPA de 319 millions d'euros, en diminution de 7,8 % par rapport à 2008 (346 millions d'euros), maintient son taux de marge opérationnelle à un niveau satisfaisant (4,0 % du CA en 2009, contre 4,2 % du CA en 2008). La diminution du ROPA est liée pour l'essentiel aux conditions de marché tendues en France, où le ROPA est en recul de près de 13 %.

À l'international, le ROPA ressort en légère hausse, avec des progressions sensibles des performances opérationnelles dans plusieurs pays, notamment au Royaume-Uni, en Pologne et au Canada, ce dernier bénéficiant de l'intégration du groupe BA Blacktop.

Le ROPA de **VINCI Construction** s'élève à 671 millions d'euros (4,6 % du chiffre d'affaires), en retrait de 13,2 % par rapport à 2008 (773 millions d'euros, soit 4,9 % du chiffre d'affaires).

Les taux de marge opérationnelle restent élevés dans la plupart des divisions tant en France qu'à l'international, notamment chez VINCI Construction Filiales Internationales, Entrepose Contracting, Soletanche Freyssinet, DEME (filiale dragage de CFE) et dans les grands projets.

VINCI Construction France reste le premier contributeur du pôle, avec un ROPA de 244 millions d'euros (4,0 % du chiffre d'affaires), contre 290 millions d'euros en 2008 (4,3 % du chiffre d'affaires).

(2) Le ROPA se définit comme le résultat opérationnel avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), des dépréciations de goodwill, et de la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence.

Résultat opérationnel sur activité par métier/résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2009	% CA ⁽¹⁾	2008	% CA ⁽¹⁾	Variation 2009/2008
Concessions	1 917	39,1 %	1 966 ⁽²⁾	41,1 % ⁽³⁾	(2,5 %) ⁽³⁾
VINCI Autoroutes	1 793	43,8 %	1 807 ⁽²⁾	45,5 % ⁽⁴⁾	(0,8 %) ⁽⁴⁾
VINCI Park, autres concessions et holdings	124	-	159	-	-
Contracting	1 220	4,5 %	1 363	4,8 %	(10,5 %)
VINCI Energies	230	5,3 %	245	5,3 %	(6,2 %)
Eurovia	319	4,0 %	346	4,2 %	(7,8 %)
VINCI Construction	671	4,6 %	773	4,9 %	(13,2 %)
Immobilier et holdings	56		48		
Résultat opérationnel sur activité	3 192	10,0 %	3 378	10,1 %⁽⁵⁾	(5,5 %)⁽⁵⁾
Paiement en actions (IFRS 2)	(63)		(104)		
Dépréciation de survaleurs	(11)		(22)		
QP résultats sociétés mises en équivalence	27		24		
Résultat opérationnel	3 145	9,8 %	3 276	9,8 %	(4,0 %)

(1) Hors chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures auprès d'entreprises tierces (en application de l'IFRIC 12).

(2) Dont reprises de provisions non récurrentes chez ASF et Escota + 120 millions d'euros.

(3) 38,6 % du CA et + 3,8 % de variation hors reprises de provisions non récurrentes.

(4) 42,5 % du CA et + 6,3 % de variation hors reprises de provisions non récurrentes.

(5) 9,8 % du chiffre d'affaires et variation de - 3 % hors reprises de provisions non récurrentes ASF et Escota et provisions immobilières en 2008.

Après prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), des dépréciations de survaleurs et de la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence, **le résultat opérationnel** ressort à 3 145 millions d'euros en 2009, soit 9,8 % du chiffre d'affaires, en diminution de 4 % par rapport à celui de 2008 (3 276 millions d'euros). Hors reprises de provision ASF et Escota et dépréciation des stocks immobiliers en 2008, la contraction du résultat opérationnel est ramenée à - 1,4 %.

La charge sur paiements en actions, traduisant les avantages consentis aux salariés au titre des plans d'actions de performance, de stock-options et du plan d'épargne Groupe, s'élève à - 63 millions d'euros, contre - 104 millions d'euros en 2008.

Les dépréciations de survaleurs de la période s'élèvent à - 11 millions d'euros. En 2008, elles intégraient pour l'essentiel une dépréciation à hauteur de 20 millions d'euros du goodwill du groupe Euromark, acquis par Eurovia fin 2007.

La part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence ressort à + 27 millions d'euros (contre + 24 millions d'euros au 31 décembre 2008) et concerne principalement VINCI Concessions.

1.4 Résultat net

Le résultat net consolidé de l'exercice 2009 s'élève à 1 596 millions d'euros, en légère augmentation par rapport à celui de 2008 (1 591 millions d'euros).

Par pôle de métier, les évolutions traduisent les tendances constatées pour le résultat opérationnel sur activité (voir supra).

Outre l'impact positif de la reprise de provisions pour engagements sociaux chez ASF et Escota et des dépréciations des stocks immobiliers chez VINCI Immobilier (voir supra) pour un montant net d'impôts de + 56 millions d'euros, il convient de rappeler que le résultat net de l'exercice 2008 des holdings comprenait également une provision de - 64 millions d'euros après impôts pour dépréciation de la participation dans la société des Aéroports de Paris (ADP).

Analyse du résultat net par métier

(en millions d'euros)	2009	2008	Évolution
Concessions	745	756	(1,5 %)
VINCI Autoroutes	733	746	(1,8 %)
VINCI Park, autres concessions et holdings	12	10	+ 20,0 %
Contracting	801	884	(9,4 %)
VINCI Energies	161	148	+ 8,9 %
Eurovia	206	209	(1,5 %)
VINCI Construction	434	527	(17,6 %)
Immobilier et holdings	50	(49)	-
Total	1 596	1 591	+ 0,3 %

Le coût de l'endettement financier net est en diminution de 120 millions d'euros, à - 743 millions d'euros (contre - 863 millions d'euros en 2008). Cette évolution est due à la fois à la diminution de l'encours moyen de la dette de l'ordre de 0,9 milliard d'euros et, dans une moindre mesure, à la baisse des taux d'intérêt, celle-ci ayant vu son impact limité au niveau du Groupe en raison de la diminution de la rémunération des placements de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers présentent un solde positif de 41 millions d'euros, contre 57 millions d'euros en 2008, montant qui comprenait à hauteur de - 98 millions d'euros une dépréciation à caractère exceptionnel des titres ADP.

Les autres produits et charges intègrent en 2009 les intérêts financiers intercalaires capitalisés sur les investissements en cours essentiellement par Cofiroute, ASF, Escota et Arcour pour 105 millions d'euros (contre 136 millions d'euros en 2008) et l'incidence négative du coût de l'actualisation des engagements de retraite et des provisions pour remise en état des actifs concédés pour - 94 millions d'euros (contre - 43 millions d'euros en 2008) en raison de la baisse des taux d'actualisation. Enfin, les plus-values de cession de titres ont représenté un montant de + 30 millions d'euros (contre + 72 millions d'euros en 2008).

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à - 745 millions d'euros, en diminution de 26 millions d'euros par rapport à 2008. Le taux effectif ressort à 30,8 %, niveau proche de celui constaté en 2008.

Les intérêts minoritaires (102 millions d'euros, contre 108 millions d'euros en 2008) représentent essentiellement les parts non détenues par le Groupe dans les résultats de Cofiroute (16,7 %) et de CFE (53,2 %).

1.5 Capacité d'autofinancement⁽³⁾

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt (CAF) progresse de 1,9 % en 2009, pour s'établir à 4 964 millions d'euros, contre 4 872 millions d'euros en 2008.

Elle bénéficie notamment de la croissance du ROPA de VINCI Concessions (voir supra) et représente 15,5 % du chiffre d'affaires de la période, contre 14,6 % en 2008.

VINCI Concessions reste le principal contributeur du Groupe (62 % du total) et voit sa CAF augmenter de plus de 5 %, à près de 3,1 milliards d'euros, soit 63 % du chiffre d'affaires (contre 2,9 milliards d'euros en 2008 et 61,4 % du chiffre d'affaires).

La CAF de VINCI Autoroutes progresse de 5 %, à 2 807 millions d'euros (contre 2 674 millions d'euros en 2008) et représente 68,5 % du chiffre d'affaires (contre 67,3 % en 2008). Le groupe ASF contribue à ce montant à hauteur de 1 197 millions d'euros, soit 67,3 % du chiffre d'affaires, en hausse de 5,0 % par rapport à 2008 (1 902 millions d'euros, soit 65,7 % du chiffre d'affaires). De son côté, la CAF de Cofiroute est en hausse de 3,7 %, à 800 millions d'euros et représente 72 % de son chiffre d'affaires (772 millions d'euros en 2008, soit 71,6 % du chiffre d'affaires).

La CAF des métiers du contracting diminue, quant à elle, de 4 % à 1 737 millions d'euros (1 809 millions d'euros en 2008). Le taux de CAF s'établit à 6,5 % du chiffre d'affaires, en hausse par rapport à 2008 (6,3 % du chiffre d'affaires).

Capacité d'autofinancement par métier

(en millions d'euros)	2009	% CA ^(*)	2008	% CA ^(*)	Variation 2009/2008
Concessions	3 086	63,0 %	2 936	61,4 %	+ 5,1 %
VINCI Autoroutes	2 807	68,5 %	2 674	67,3 %	+ 5,0 %
VINCI Park, autres concessions et holdings	279	-	262	-	-
Contracting	1 737	6,5 %	1 809	6,3 %	(4,0 %)
VINCI Energies	256	5,9 %	249	5,4 %	+ 3,0 %
Eurovia	515	6,4 %	501	6,1 %	+ 2,8 %
VINCI Construction	966	6,6 %	1 059	6,7 %	(8,8 %)
Immobilier et holdings	141		127		
Total	4 964	15,5 %	4 872	14,6 %	+ 1,9 %

(*) Hors chiffre d'affaires sur les constructions de nouvelles infrastructures en concession réalisés par des tiers retraité conformément au changement de méthode IFRIC 12.

1.6 Autres flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés à l'activité⁽⁴⁾ ressortent à 4 100 millions d'euros, à un niveau proche de celui de 2008 (4 141 millions d'euros).

Il faut souligner, en dépit de l'impact défavorable dans certaines filiales de l'application, au 1^{er} janvier 2009, en France, de la loi relative à la réduction des délais de paiement, le maintien à un niveau élevé de l'amélioration du besoin en fonds de roulement conjugué à une nouvelle augmentation des provisions courantes (+ 609 millions d'euros, contre + 733 millions d'euros en 2008).

Les impôts payés enregistrent une augmentation de 107 millions d'euros par rapport à 2008 (690 millions d'euros contre 582 millions d'euros) compensée par une diminution des intérêts financiers nets payés (784 millions d'euros contre 881 millions d'euros).

Après prise en compte des investissements opérationnels (nets de cessions) pour un montant de 798 millions d'euros, en diminution de 11 % (- 100 millions d'euros) par rapport à 2008 (897 millions d'euros) sous l'effet des économies engagées dans les pôles du contracting, le **cash-flow libre opérationnel⁽⁵⁾** s'accroît de 58 millions d'euros (+ 1,8 %), à 3 302 millions d'euros (contre 3 244 millions d'euros en 2008).

Les investissements de développement dans les concessions (incluant l'augmentation nette des créances financières dans les projets de partenariat public-privé) se sont élevés à 1 227 millions d'euros sur la période, niveau proche de celui de 2008 (1 218 millions d'euros). Ils comprennent 315 millions d'euros d'investissements chez Cofiroute avec la fin des travaux de la première section du tunnel de l'A86 mis en service début juillet, 524 millions d'euros d'investissements chez ASF et Escota et 106 millions d'euros d'investissements chez Arcour, concessionnaire de l'A19, mise en service en juin 2009.

(3) Avant coût de financement et impôt.

(4) Flux de trésorerie liés à l'activité : capacité d'autofinancement ajustée des variations du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes, des intérêts financiers payés et des impôts payés.

(5) Cash-flow libre opérationnel : flux de trésorerie liés à l'activité ajustés des investissements opérationnels nets (hors investissements de développement dans les immobilisations du domaine concédé).

Les investissements financiers bruts sont en recul sensible, à 186 millions d'euros, contre 480 millions d'euros en 2008 qui comprenaient notamment les acquisitions d'ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires et de Taylor Woodrow Construction. Ils intègrent notamment l'acquisition complémentaire de 6,42 % de la société concessionnaire Lusoponte (pont sur le Tage) par VINCI Concessions, portant sa participation dans celle-ci à 37,3 %, celle de la société canadienne BA Blacktop par Eurovia ainsi que celle de 70 % de la société Captrade par Entrepote Contracting. Les cessions de titres ont représenté un montant total de 70 millions d'euros sur la période (96 millions d'euros en 2008).

Après prise en compte des investissements de développement dans les concessions et des investissements financiers nets, le **cash-flow disponible après financement de la croissance** ressort à 1 958 millions d'euros en 2009 (contre 1 819 millions d'euros en 2008).

En matière de **flux liés aux opérations de financement**, les augmentations de capital réalisées en 2009 représentent un montant de 654 millions d'euros, dont 367 millions d'euros liés au paiement partiel en actions du solde du dividende 2008 et 230 millions d'euros au titre du plan d'épargne Groupe.

En 2008, les opérations sur actions propres s'étaient traduites par une consommation nette de trésorerie de 200 millions d'euros, dont 247 millions d'euros au titre des rachats d'actions effectués au cours de la période.

Les dividendes versés représentent au total 873 millions d'euros, dont 816 millions pour le dividende payé par VINCI, le solde correspondant principalement aux dividendes versés par Cofiroute à ses actionnaires minoritaires.

Les dividendes versés par VINCI en 2009 intègrent le solde du dividende pour l'exercice 2008 pour 524 millions, auquel se sont ajoutés l'acompte sur le dividende 2009 de 261 millions d'euros, ainsi que le coupon de l'emprunt subordonné à durée de vie indéterminée, émis en 2006, pour 31 millions d'euros.

1.7 Bilan et endettement financier net

Les actifs non courants consolidés ressortent au 31 décembre 2009, à 31,7 milliards d'euros (31,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008). Ils sont constitués pour l'essentiel par les actifs des concessions (26,7 milliards d'euros, dont ASF pour 17,4 milliards d'euros).

Après prise en compte d'un excédent de besoin en fonds de roulement incluant les provisions courantes de 6,2 milliards d'euros, en augmentation de plus de 800 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008, les capitaux engagés par le Groupe s'élevaient à 25,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en légère diminution par rapport à fin 2008 (25,7 milliards d'euros).

Le pôle concessions représente 99 % du total des capitaux engagés du Groupe.

Les capitaux propres du Groupe à fin décembre, intégrant les intérêts minoritaires pour 631 millions d'euros, s'établissent à 10,4 milliards d'euros, contre 9 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

L'endettement financier net ressort à 13,7 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en diminution de 1,7 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2008 (15,4 milliards d'euros).

L'endettement des concessions est en augmentation de 463 millions d'euros, à 17,9 milliards d'euros, sous l'effet notamment des investissements réalisés par les sociétés de projet, tandis que les filiales des pôles du contracting affichent un excédent de trésorerie nette en augmentation de 0,3 milliard, à 3,3 milliards d'euros.

Les holdings présentent, quant à eux, un excédent financier net de 0,9 milliard d'euros, contre un endettement financier net de 0,9 milliard d'euros au 31 décembre 2008.

Excédent (endettement) financier net

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008
VINCI Autoroutes	(14 029)	(14 217)	+ 188
VINCI Park	(830)	(853)	+ 23
Autres concessions	(611)	(453)	(158)
Holdings concessions	(2 447)	(1 931)	(516)
Concessions	(17 917)	(17 454)	(463)
Contracting	3 339	2 995	+ 344
Holdings et divers	894	(912)	+ 1 806
Endettement financier net	(13 684)	(15 371)	+ 1 687
dont financement de projets^(*)	(1 201)	(960)	(241)
Endettement financier net ajusté des financements de projets	(12 483)	(14 411)	+ 1 928

^(*) Comprenant notamment le financement de nouvelles concessions en démarrage ou en travaux, dont en 2009 Arcour-A19 (590 millions d'euros), Granvia-Voie express R1 en Slovaquie (79 millions d'euros), Via Solutions Thüringen (A4) (88 millions d'euros).

1.8 Rentabilité des capitaux

Définitions :

- le ROE, retour sur capitaux propres (ou Return on Equity) est le résultat net part du Groupe de l'année N rapporté aux capitaux propres (hors intérêts minoritaires) au 31/12/N-1;
- le NOPAT (Net Operating Profit After Tax) est le résultat opérationnel sur activité retraité de divers éléments (part des résultats des sociétés mises en équivalence, dividendes perçus, autres éléments financiers), diminué d'un impôt théorique;
- le ROCE, retour sur capitaux engagés (Return on Capital Employed) est le NOPAT rapporté à la moyenne des capitaux engagés, déterminés à la date d'ouverture et de clôture de l'exercice de référence.

Retour sur capitaux propres (ROE)

Le ROE ressort pour le Groupe à 19 % au titre de 2009, en légère diminution par rapport à celui de l'exercice précédent (21,1 %).

(en millions d'euros)	2009	2008
Capitaux propres au 31/12/N-1	8 421	7 536
Résultat net de l'année N	1 596	1 591
ROE	19,0 %	21,1 %

Retour sur capitaux engagés (ROCE)

Le ROCE a légèrement diminué à 8,8 % par rapport à celui constaté en 2008 (9,2 %), sous l'effet notamment de la baisse du NOPAT (- 4,3 %, à 2 261 millions d'euros), impacté par l'évolution des résultats opérationnels des pôles du contracting de VINCI.

Par ailleurs, la performance réalisée doit s'apprécier au regard des importants investissements réalisés par VINCI Concessions sur des projets en cours de construction, ne générant de ce fait aucun retour en attendant leur mise en exploitation.

(en millions d'euros)	2009	2008
Capitaux engagés au 31/12/N-1	25 661	25 527
Capitaux engagés au 31/12/N	25 491	25 661
Moyenne des capitaux engagés	25 576	25 594
Résultat opérationnel sur activité	3 192	3 378
Autres éléments ^(*)	41	39
Impôt théorique ^(**)	(973)	(1 054)
NOPAT	2 261	2 363
ROCE	8,8 %	9,2 %

(*) Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence et dividendes perçus et, le cas échéant, autres éléments financiers (hors coût de financement, amortissements et provisions, résultat de change, résultats sur cessions, intérêts intercalaires, coût d'actualisation des retraites).

(**) Sur la base du taux effectif de la période par métier (30,8 % en 2009 et 31,2 % en 2008).

2. Comptes sociaux

Les comptes sociaux de VINCI font apparaître un chiffre d'affaires de 8,5 millions d'euros, contre 23,9 millions d'euros au 31 décembre 2008, essentiellement constitué de prestations facturées par le holding aux filiales.

Le résultat net de la société mère s'élève à 1 641 millions d'euros en 2009, contre un déficit de - 99 millions d'euros en 2008, qui intégrait notamment la dotation d'une provision pour dépréciation des titres ASF détenus par le holding de 1 158 millions d'euros.

Les dépenses visées par l'article 39.4 du Code général des impôts se sont élevées à 71 861 euros en 2009.

Les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie et de l'article L441-6-1 du Code de commerce sont décrites à la note 10 de l'« Annexe aux comptes sociaux ».

3. Dividendes

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale des actionnaires d'arrêter le montant du dividende au titre de 2009 à 1,62 euro par action, inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent.

Compte tenu de l'acompte de 0,52 euro par action payé en décembre 2009, il resterait à verser un solde de 1,10 euro par action le 17 juin prochain. Il sera également proposé aux actionnaires qui le souhaiteront une option pour le paiement du solde du dividende en actions nouvelles.

Exercices	2006			2007			2008		
	Acompte	Solde	Total	Acompte	Solde	Total	Acompte	Solde	Total
Montant par action (en euros)	0,85	1,80	2,65	0,47	1,05	1,52	0,52	1,10	1,62
Nombre d'actions rémunérées	235 968 422	228 728 685	-	469 661 599	464 567 932	-	474 132 982	476 190 586	-
Somme globale répartie (en millions d'euros)	200,57	411,71	-	220,74	487,80	-	246,55	523,81	-
Abattement fiscal applicable aux personnes physiques	40 %	40 %	-	40 %	40 %	-	40 %	40 %	-

La valeur nominale de l'action VINCI a été divisée par deux en 2007.

B. Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives

1. Événements significatifs postérieurs à la clôture

1.1 Partenariat stratégique entre VINCI et Qatari Diar

À la suite de l'obtention de l'avis des instances représentatives du personnel de VINCI et du groupe Cegelec, Qatari Diar Real Estate Investment Company (Qatari Diar) et VINCI ont signé le 19 janvier 2010 un contrat par lequel Qatari Diar s'engage à transférer l'intégralité du capital de Cegelec à VINCI en échange d'une prise de participation au capital de VINCI.

Ce contrat confirme les bases de l'opération qui avaient été annoncées le 31 août dernier. À l'issue de la réalisation de l'opération, Qatari Diar deviendrait le premier actionnaire de VINCI après les fonds d'épargne des salariés du Groupe.

L'entrée de Qatari Diar au capital de VINCI par le transfert de Cegelec sera assortie d'un accord d'actionariat stable. Sous réserve de certaines exceptions, il prévoit que, pendant une durée de trois ans à compter de la réalisation de l'opération, Qatari Diar maintiendra une participation au capital de VINCI pouvant évoluer entre 5 % et 8 %.

L'opération étant réputée réalisée avec jouissance économique au 1^{er} juillet 2009, Cegelec ne distribuera aucun dividende au titre de l'exercice 2009 avant la réalisation de l'apport, et Qatari Diar recevra pour chacune de ses actions VINCI, en rémunération de l'apport, un montant égal à l'acompte sur dividendes versé par VINCI en décembre 2009 ainsi qu'à tout autre dividende qui serait versé par VINCI avant la réalisation de l'opération d'apport.

Les autres modalités de l'opération sont décrites à la note I 33.1 de l'annexe aux comptes consolidés, pages 250-251.

1.2 Acquisition de carrières du groupe Tarmac

Voir note I 33.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 251.

2. Informations sur les tendances

2.1 Réalisations 2009

VINCI avait confirmé, début 2009, des objectifs de marge d'Ebitda sur chiffre d'affaires de 67 % pour ASF et de 69 % pour Cofiroute, dans l'hypothèse d'une stabilisation des recettes de péages entre 2008 et 2009, tout en précisant que la réalisation de cette hypothèse restait dépendante de l'évolution du trafic sur l'ensemble de l'exercice.

Ces objectifs ont été atteints puisque les marges d'EBITDA sur chiffre d'affaires se sont élevées à 67,3 % pour ASF et 72 % pour Cofiroute.

2.2 Tendances 2010

Dans les concessions, le chiffre d'affaires devrait poursuivre sa progression modérée, laquelle se trouverait dynamisée en cas de redémarrage du trafic poids lourds sous l'effet notamment du restockage attendu dans l'industrie. Par ailleurs, les filiales autoroutières françaises commenceront dès 2010 à mettre en œuvre le programme d'investissements « verts » financés par l'allongement d'une année de la durée des concessions concernées. Ce programme s'inscrit dans le cadre du plan de relance de l'économie française et du Grenelle de l'Environnement. Il représente pour VINCI un montant total d'investissements de l'ordre de 750 millions d'euros à réaliser sur trois ans.

Dans le contracting, l'activité devrait encore connaître une légère diminution à structure comparable. Celle-ci devrait toutefois être plus limitée qu'en 2009. En France notamment, les programmes de grands travaux dans le cadre du plan de relance n'auront, compte tenu de leur phasage, qu'un impact encore limité.

Enfin, les opérations de croissance externe en cours (voir note B.1 « Événements significatifs postérieurs à la clôture ») apporteront une contribution positive additionnelle au chiffre d'affaires, lequel devrait donc, au global, connaître de nouveau une évolution positive en 2010.

En matière de rentabilité, le niveau d'EBITDA/CA atteint en 2009 par les filiales autoroutières françaises devrait être confirmé. Dans le contracting, VINCI vise une stabilisation des taux de marges aux niveaux réalisés en 2009.

Le potentiel de croissance important de ses marchés à moyen terme, notamment en matière de mobilité, d'aménagement des villes, d'énergie et d'environnement, permet à VINCI d'envisager une reprise des développements par croissance externe. Celle-ci restera sélective et compatible avec le respect des équilibres financiers du Groupe et de sa volonté de préserver sa notation de crédit (S&P : BBB+ ; Moody's : Baa1).

VINCI dispose d'un carnet de commandes^(*) de haut niveau (24 milliards d'euros au 31 décembre 2009), en hausse de 4 % sur 12 mois et représentant 11 mois d'activité moyenne des métiers du contracting (énergies, routes et construction).

Carnet de commandes^(*)

(en milliards d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
VINCI Energies	2,3	2,4
Eurovia	5,9	4,8
VINCI Construction	15,8	16,1
Contracting	24,0	23,2

(*) Données non auditées.

Le carnet de commandes^(*) à fin janvier 2010 s'élevait à 25 milliards d'euros.

Aucun changement significatif de la situation financière et commerciale du Groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2009.

3. Marchés du Groupe : saisonnalité de l'activité

Le premier semestre de l'exercice est généralement marqué, dans la plupart des métiers du Groupe, et plus particulièrement dans les travaux routiers, le génie civil et certaines concessions, par un volume d'activité inférieur à celui de la seconde partie de l'année, en raison principalement des conditions climatiques moins favorables. En 2009, la différence entre les deux semestres a représenté un écart de chiffre d'affaires de l'ordre de 11 %.

La saisonnalité de l'activité se traduit, en outre, par une consommation de la trésorerie d'exploitation au cours du premier semestre, en raison du niveau plus faible des encaissements durant cette période et du profil de dégagement du cash-flow d'exploitation, dont la plus grande partie est réalisée au second semestre. Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle. Les charges et produits facturés sur une base annuelle (redevances de brevets, licences, etc.) sont pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

C. Facteurs de risques

L'organisation décentralisée de VINCI permet, selon le principe de subsidiarité qui régit le Groupe, d'identifier, d'évaluer et de traiter les risques à différents niveaux de responsabilité (filiales, pôles, holdings) selon leur degré d'importance.

Les directives générales et le dispositif de contrôle interne du Groupe permettent une remontée d'informations sur les principaux risques et leur traitement. La démarche générale ainsi que les principales procédures afférentes sont décrites dans le « Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne », page 152. Dans le cadre de ce processus, la cartographie des risques établie en 2009 par les différentes entités du Groupe a permis de préciser les principaux facteurs de risques propres à VINCI ou à son secteur d'activité. Les risques probables, qui incluent en particulier les éventuelles pertes à terminaison des chantiers, font l'objet de provisions précisées aux notes 20, 21 et 23 de l'« Annexe aux comptes consolidés ».

Les métiers de VINCI sont, de façon générale, dépendants de la conjoncture économique et de la commande publique, dont l'évolution, lorsqu'elle est négative, peut engendrer des pressions sur les volumes d'activité et sur les prix.

1. Risques opérationnels

1.1 Engagements

Les engagements, liés en particulier à la prise d'affaires ou à l'acquisition ou la cession d'activités, constituent le premier risque auquel sont confrontées les entreprises de VINCI dans les différents métiers du Groupe (concessions, énergies, routes, construction, immobilier...).

Les risques sont intégrés dans les études de prix dès la phase d'engagement de chaque projet. Des budgets sont ensuite préparés et actualisés lors de la phase de réalisation.

1.1.1 Prise d'affaires

Le Groupe a mis en place une politique de sélection des affaires et, pour ce faire, a instauré de longue date des procédures de contrôle préalable à la prise d'engagements. Les projets présentant des risques spécifiques, en particulier ceux dépassant des seuils figurant dans les directives générales font l'objet d'un examen du comité des Risques préalablement à la remise d'offre.

Dans le **contracting** (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction), les entreprises du Groupe veillent à se prémunir en amont des risques liés aux affaires au travers des conditions et modalités de l'offre remise, relatives notamment aux engagements techniques, juridiques et financiers. Ces risques se trouvent limités du fait de la taille généralement modeste des contrats de travaux et de leur durée réduite à quelques mois. Par ailleurs, la grande diversité des expertises du Groupe, de ses implantations géographiques et de ses clients, qui se partagent à environ 50 % entre privé et public, sont autant de facteurs de répartition des risques. Ainsi, chez VINCI Construction France, environ 70 % du chiffre d'affaires est réalisé par des contrats à moins de 15 millions d'euros. À l'inverse, VINCI Construction Grands Projets, qui réalise des ouvrages plus importants, ne représente environ que 5 % du chiffre d'affaires du pôle construction et 2 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Dans ce domaine, la politique du Groupe est de privilégier les projets à forte valeur ajoutée technique, permettant la valorisation de ses savoir-faire, dans des pays où l'environnement est connu ou maîtrisable. De plus, ces grands projets sont généralement réalisés dans le cadre de groupements avec des sociétés tierces, réduisant ainsi la part des risques auxquels le Groupe est exposé.

Les projets de nouvelles **concessions** sont systématiquement soumis à l'examen et l'accord du comité des Risques de VINCI. En outre, afin de limiter les engagements et les montants investis par le Groupe dans les sociétés de projet, ces projets sont généralement développés en partenariat avec des entreprises tierces et financés majoritairement par endettement, lequel est, en règle générale, sans recours ou à recours limité contre VINCI.

1.1.2 Engagements immobiliers

L'activité de promotion immobilière du Groupe s'exerce pour l'essentiel au travers de sa filiale spécialisée VINCI Immobilier. Concentrée en région parisienne et dans les grandes métropoles régionales en France, l'activité de VINCI Immobilier a représenté en 2009 moins de 2 % du chiffre d'affaires du Groupe. Les engagements de VINCI Immobilier font l'objet d'un examen préalable par le comité des Risques, puis d'un reporting détaillé et d'un suivi régulier. Dans le cadre de leurs activités de construction, certaines filiales du Groupe peuvent être amenées, essentiellement en France, en Belgique et au Luxembourg, à participer à des opérations de promotion immobilière. Ces opérations sont systématiquement soumises à l'examen et à l'accord préalable du comité des Risques de VINCI, la politique du Groupe étant de ne lancer un nouveau projet que si les engagements liés au foncier et à la construction sont maîtrisés et que l'opération est suffisamment précommercialisée.

1.1.3 Acquisition et cession d'activités

Afin de maîtriser les risques liés à l'intégration des sociétés nouvellement acquises et de pouvoir y appliquer les principes de gestion du Groupe, la politique de VINCI en matière d'acquisitions est d'acquérir le contrôle majoritaire du capital des cibles visées. L'essentiel des projets d'acquisition ou de cession d'activités sont soumis à l'accord du comité des Risques de VINCI et, pour les plus significatifs, à celui du Conseil d'administration après examen par le comité de la Stratégie et des Investissements (voir 3.4.2 « Gouvernement d'entreprise » du « Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne », page 157).

1.2 Exécution des contrats

1.2.1 Risques généraux d'exécution des contrats

Dans tous les pôles du Groupe, les entreprises de VINCI sont exposées à des risques communs pouvant affecter la bonne exécution des contrats. Il s'agit principalement des risques suivants :

Gestion des ressources humaines

Les succès de VINCI résident dans la qualité de son modèle managérial et sa capacité à attirer, former et motiver ses collaborateurs. Les entreprises du Groupe sont donc exposées à des risques liés à la gestion de cette ressource : départs, difficultés de recrutement et de formation dans les différentes spécialités, sécurité et santé des salariés, coûts salariaux, mouvements sociaux.

Dans ce cadre, VINCI considère la santé et la sécurité de son personnel ainsi que celles des tiers concernés par ses prestations comme une priorité majeure et a mis en place, à cet effet, une politique de prévention qui comprend en particulier des mesures en cas de pandémie.

Pour traiter les risques liés à la disponibilité et/ou d'adéquation à la fonction des personnels techniques, administratifs ou financiers, qu'ils soient d'encadrement ou d'exécution, VINCI a mis en place une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC). Elle vise à anticiper l'évolution du plan de charge et des ressources nécessaires.

Des informations détaillées sur la démarche de responsabilité sociale de VINCI sont fournies dans le « Rapport de gestion – E. Données sociales et environnementales », page 121).

Évolution des coûts

VINCI est potentiellement exposé à la hausse des coûts, en particulier du prix de certaines matières premières ou matériaux (produits pétroliers, acier, ciment, notamment). Ces sujets sont analysés en 1.2.2 pour chaque branche d'activité, le risque sur les matières premières étant également abordé en 2.3 « Risques de marché (taux, change, actions, matières premières) ».

Sous-traitants, cotraitants et fournisseurs

Compte tenu de la diversité de ses activités et de son type d'organisation qui découle du caractère essentiellement local de ses marchés, le Groupe considère qu'il n'est pas globalement dépendant d'un nombre réduit de fournisseurs, de cotraitants, ni de sous-traitants. Néanmoins, la qualité du travail et parfois la défaillance de ces partenaires de VINCI peuvent avoir un impact sur la bonne réalisation d'un projet donné. Les entreprises de VINCI mettent le plus souvent en place une prévention en amont de ce type de risque, en sélectionnant les partenaires, en assurant un suivi et éventuellement en prenant des mesures correctives en cours de projet.

Instabilité sociale ou politique

Compte tenu du nombre important de pays où VINCI est présent, certaines activités du Groupe peuvent être ponctuellement affectées par des mouvements sociaux (grèves), diverses formes d'instabilité politique (émeutes, actes de terrorisme, conflits armés) ainsi que des actes malveillants ou criminels tels que des enlèvements. La direction de la Sûreté de VINCI met régulièrement à disposition des pôles des informations « risques pays » destinées à préparer au mieux les interventions et émet des recommandations visant à réduire les risques au minimum. Elle peut également être amenée à mettre en place des plans de sûreté qui sont régulièrement actualisés.

Dans les métiers du contracting (énergies, routes, construction), VINCI réalise plus de 55 % de son chiffre d'affaires en France, au total près de 87 % en Europe et 3 % en Amérique du Nord. Le risque pays éventuel est un des éléments du risque de la prise d'affaires. Il est analysé préalablement à l'offre (voir « Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne », page 164).

Le portefeuille existant de concessions de VINCI est peu concerné par le risque pays : en 2009, 94 % du chiffre d'affaires est réalisé en France, 98 % en Europe, et donc seulement 2 % hors d'Europe, essentiellement aux États-Unis et au Canada. Le risque pays dans les appels d'offres concernant les nouveaux projets de concession ou de PPP est analysé préalablement à l'offre.

En ce qui concerne les différentes opérations immobilières de VINCI Immobilier ou de filiales de construction, celles-ci ont lieu essentiellement en France, en Belgique ou au Luxembourg.

Le risque de change, qui est un autre aspect du risque pays, est traité avec les risques financiers en 2.3 « Risques de marché (taux, change, actions, matières premières) ».

Événements naturels

Comme pour toute société, l'activité de VINCI peut être perturbée par des phénomènes naturels tels que tremblements de terre, inondations, cyclones, tempêtes, foudre ou autres conditions climatiques exceptionnelles. Celles-ci peuvent entraîner l'interruption des activités, l'effondrement ou la destruction accidentelle d'ouvrages du Groupe en construction ou en exploitation. De tels événements peuvent se traduire, pour l'entité concernée, par une baisse partielle du chiffre d'affaires du Groupe. Ils peuvent aussi entraîner une augmentation substantielle des dépenses nécessaires à l'entretien ou à la remise en état de ses installations. Une partie de ces dépenses peut cependant être prise en charge par les assurances.

Les situations de crise nécessitent une gestion à laquelle VINCI s'est préparé par la mise en place d'une organisation opérationnelle adaptée.

Les actions menées ainsi que les formations concernent les dispositifs d'alerte, l'activation du dispositif de crise, la gestion et la sortie de crise. Le dispositif central est relayé au sein des sociétés de VINCI, qui ont également mis en place leur propre dispositif de gestion et de communication de crise pour gagner en réactivité si une crise survenait.

1.2.2 Risques spécifiques selon les métiers de VINCI

Les entreprises de VINCI au sein de chaque métier du Groupe sont exposées à des risques, dont la prévention, le contrôle et la gestion quotidienne constituent leur cœur de métier.

Concessions et PPP

La première catégorie des risques liés aux activités de concession et PPP concerne tout d'abord la phase de conception-construction. Si certains risques restent souvent à la charge de l'autorité concédante comme la mise à disposition des terrains, les risques liés à la conception-construction sont, en règle générale, transférés par les sociétés de projet aux entreprises en charge de la construction. Les risques de financement, quant à eux, restent traités par les sociétés de projet titulaires du contrat de PPP.

Les principaux risques liés à l'exploitation de concessions tiennent en particulier au niveau et à l'évolution du trafic ou à la fréquentation de l'ouvrage et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les usagers, lorsque la quasi-totalité des revenus est constituée par les recettes de péage. Le trafic des concessions autoroutières est corrélé à l'activité économique pour le trafic poids lourds et peut être également affecté par le niveau de prix des carburants, notamment pour les véhicules légers.

S'agissant des risques liés à l'évolution de l'environnement législatif et réglementaire sur la durée des contrats, ils doivent être appréciés en fonction du cadre contractuel dans lequel s'exercent les conditions. Celui-ci peut ou non prévoir des mécanismes de compensation en cas de changement du cadre législatif, réglementaire ou fiscal.

Par ailleurs, les augmentations tarifaires des sociétés concessionnaires d'autoroutes sont généralement liées à l'inflation. Ces sociétés sont donc potentiellement exposées à une baisse du taux d'inflation.

L'image du Groupe pourrait être atteinte en cas de défaut de qualité dans les prestations fournies (dépannage des véhicules en panne, entretien du réseau, etc.).

La dégradation des infrastructures, notamment sous fort trafic, avec la nécessité de renouvellement de la couche de roulement, constitue un risque normalement couvert par des provisions. Celles-ci, intitulées « Maintien en état des ouvrages concédés », figurent à la note 21.3 de l'« Annexe aux comptes consolidés ».

Les principaux risques financiers et d'environnement législatif et réglementaire sont décrits, respectivement, aux paragraphes 2 « Risques financiers » et 3 « Risques juridiques », ci-dessous.

Contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction)

Si, dans l'exécution de leurs contrats de travaux, les entreprises du Groupe sont exposées aux risques généraux cités en 1.2.1 « Risques généraux d'exécution des contrats », le poids de ceux-ci est variable d'une entité à l'autre et d'un chantier à l'autre.

L'obtention des autorisations administratives (en particulier le permis de construire), des constats de réception des ouvrages avant mise en service, s'ils font partie des obligations contractuelles, peuvent représenter un aléa qui est traité projet par projet, par une planification claire des différentes étapes préalables à la construction et à la réception des ouvrages.

Comme toute entité contractante, VINCI reste soumis au risque de défaillance de ses clients, en particulier de leur insolvabilité. Le suivi de la trésorerie et des éléments constitutifs du besoin en fonds de roulement fait donc l'objet d'une attention particulière.

Le délai et/ou le coût de réalisation de l'objet à construire peuvent différer de ceux estimés dans l'offre. Ils dépendent, en effet, d'un grand nombre de paramètres, dont certains sont difficiles à prévoir, tels que :

- les conditions climatiques (voir supra, paragraphe 1.2.1);
- l'évolution du prix de la main-d'œuvre, des coûts de sous-traitance, de matériaux ou matières premières ou de l'énergie (voir supra, paragraphe 1.2.1).

L'application de formules de révision des prix et la durée limitée de la plupart des contrats permettent de réduire ce risque sans toutefois l'éliminer. Par ailleurs, si VINCI supporte directement le risque lié à ses coûts de personnel propres, le risque d'évolution du coût des prestations extérieures est fréquemment transféré aux sous-traitants et fournisseurs par un engagement forfaitaire de ceux-ci.

L'exposition au prix du pétrole concerne surtout Eurovia, dont les activités sont consommatrices de bitume pour la structure des chaussées, de fuel pour ses installations industrielles et de carburant pour son parc d'engins.

Pour les grands projets, la complexité technique de conception puis de réalisation d'ouvrages uniques, les sujétions liées au site (présence de réseaux enterrés, maintien de la circulation pendant les travaux, etc.) ainsi que les conditions géologiques sont des domaines où les aléas qui peuvent être importants font l'objet d'une analyse approfondie préalablement à la remise de l'offre.

Certaines activités du Groupe peuvent aussi être concernées par les risques environnementaux, industriels et technologiques décrits en note 4 « Risques environnementaux, industriels et technologiques ».

Immobilier

Les activités de promotion immobilière sont soumises à de nombreux aléas administratifs, techniques et commerciaux qui peuvent engendrer des retards de délais (voire l'abandon de certains projets), des dépassements de budget et une incertitude sur le prix de vente des ouvrages.

2. Risques financiers

2.1 Risque de contrepartie et risque de crédit

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers souscrits par VINCI et ses filiales, dans l'hypothèse où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait dans l'impossibilité de le faire.

Le risque de contrepartie peut se traduire par une perte de valeur ou par une perte de liquidité. Le Groupe est exposé à une perte de valeur dans le cadre du placement de ses disponibilités, de la souscription de titres de créances négociables, de valeurs mobilières de placement, de créances financières, de produits dérivés, de garanties ou cautions reçues. Il est exposé à une perte de liquidité sur les encours de lignes de crédit confirmées non utilisées. La politique de gestion du risque de contrepartie dans le Groupe est décrite en note 23.5 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 238.

VINCI est par ailleurs exposé au risque de crédit vis-à-vis de ses clients. Ce risque est décrit en note 23.5 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 238.

2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe tient aux obligations de remboursement de sa dette existante (exposées en note 22.2.1 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 228), au financement de ses besoins futurs liés notamment aux programmes d'investissements des sociétés concessionnaires (voir note 9 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 201) et aux besoins généraux du Groupe.

Le détail de ces obligations et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédents de trésorerie, lignes de crédit confirmées non utilisées, notations financières) figure en note 22 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 223.

Le Groupe cherche à diversifier ses sources de financements en faisant appel aux marchés obligataires, au marché bancaire et aux organismes bancaires supranationaux, dont la Banque européenne d'investissement (BEI). Les différentes lignes d'endettement sont détaillées en note 22 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 223.

Les supports d'investissements utilisés pour la gestion des excédents de trésorerie sont essentiellement des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables ainsi que des dépôts bancaires.

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios et covenants financiers. Ceux-ci sont décrits en note 22.2.5 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 230.

2.3 Risques de marché (taux, change, actions, matières premières)

Du fait de son niveau d'endettement net, VINCI est exposé à l'évolution des taux d'intérêt (de la zone euro principalement) sur la partie de son endettement à taux variable ainsi qu'à l'évolution des marges de crédit (spreads) appliquées par les prêteurs.

VINCI est également exposé aux risques de change pour ses activités réalisées à l'international. Toutefois, celles-ci sont réalisées à hauteur d'environ 75 % par des filiales opérant dans la zone euro. L'exposition de VINCI aux risques de change reste donc limitée.

La gestion des risques de taux et de change est exposée en note 23.1 et 23.3 de l'« Annexe aux comptes consolidés », pages 232 et 236.

Le Groupe réalise une grande part de son chiffre d'affaires soit dans le cadre de contrats intégrant des formules de révision de prix, soit dans le cadre de contrats de courte durée. Aussi, le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières peut être considéré, en règle générale, comme faible. En revanche, pour les grands contrats à prix non révisables, les risques matières premières doivent être analysés au cas par cas et gérés selon des méthodes adaptées: négociations d'accords de prix fermes avec les fournisseurs, d'avances matières, d'instruments dérivés de couverture sur indices matières premières, etc.

Le risque sur actions est décrit en note 23.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 236.

2.4 Impact des partenariats public-privé (PPP) sur la situation financière du Groupe

L'impact d'un projet de PPP sur la situation financière du Groupe, notamment par son exposition aux risques de taux et de liquidité, est un élément pris en compte dès la préparation de l'offre.

Les projets sont, selon leur importance, soumis à l'examen et à l'accord du comité des Risques du holding ou des pôles concernés. Les projets sont généralement logés dans des sociétés dédiées à la réalisation du projet. Le financement de ces structures se fait par l'intermédiaire de prêts octroyés directement à la société projet, sans recours ou à recours limité sur les actionnaires de celle-ci, adossés aux créances à recevoir avec l'objectif de réduire au minimum la mise en capital.

Les mises en capital sur les PPP sont limitées, généralement entre 5 et 15 % maximum des capitaux investis. L'impact sur la liquidité du Groupe est donc faible. La dette à taux variable levée par les sociétés de projets fait, en règle générale, l'objet de couvertures de taux à taux fixe pour une quote-part élevée, le plus souvent supérieure à 90 %, en conformité avec les engagements souscrits auprès des prêteurs.

3. Risques juridiques

3.1 Conformité législative et réglementaire

Compte tenu de la diversité de leurs activités et de leurs implantations géographiques, les sociétés du Groupe sont soumises à un environnement législatif et réglementaire complexe et différent selon le lieu d'exécution des prestations et les métiers concernés.

Les sociétés du Groupe doivent notamment respecter les règles relatives :

- aux modalités de passation et d'exécution des contrats et marchés de droit public ou privé et assumer les obligations en découlant ;
- au droit de la construction et règles techniques régissant les prestations de services, de fournitures et de travaux applicables ;
- au droit de l'environnement, au droit économique, au droit du travail, au droit de la concurrence, au droit financier et boursier.

Il est à noter que, dans le domaine des concessions, le Groupe se trouve dans une situation de dépendance à l'égard des pouvoirs publics, qui peuvent disposer, comme en France, du pouvoir de modifier unilatéralement, moyennant une indemnisation, les termes et conditions des contrats de délégation de service public en cours d'exécution.

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés du Groupe sont susceptibles d'engager leur responsabilité civile contractuelle, délictuelle ou pénale, tant en France qu'à l'étranger, et ainsi de devoir en assumer les conséquences pécuniaires ou administratives. De la même manière, une mise en cause de la responsabilité pénale des dirigeants ou des collaborateurs du Groupe est possible.

Une large part des risques de non-conformité est ainsi susceptible de peser en premier lieu sur la personne des dirigeants et/ou mandataires sociaux ainsi que sur les collaborateurs titulaires d'une délégation de responsabilité.

Les risques financiers afférents à la mise en jeu éventuelle de la responsabilité civile des sociétés du Groupe sont couverts par des polices d'assurance décrites en note 5 « Couverture des risques par les assurances » (voir infra).

Le « Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne » consacre un paragraphe à la conformité avec les lois et règlements en vigueur.

3.2 Litiges

Une information détaillée sur les principaux litiges dans lesquels le Groupe est impliqué est fournie en section H de l'« Annexe aux comptes consolidés », pages 249-250. La méthode de provisionnement fait l'objet d'un paragraphe dans l'« Annexe aux comptes consolidés », page 186.

4. Risques environnementaux, industriels et technologiques

4.1 Risques économiques et opportunités liés au changement climatique

VINCI n'est concerné par le plan national d'allocation des quotas d'émissions de gaz à effet de serre (PNAQ II) qu'au titre d'une seule installation, l'usine CIFIC (Eurovia) à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) pour 190 085 tonnes. Les émissions sont validées conformément à la loi par un vérificateur agréé, au plus tard le 15 février de chaque année. Les émissions de l'usine CIFIC ont été de 158 661 tonnes de CO₂ en 2007, 162 658 tonnes de CO₂ en 2008 et 121 480 tonnes de CO₂ en 2009. 18 000 tonnes de CO₂ ont été vendues sur 2008 et 51 000 sur 2009.

Chez VINCI, les risques liés au changement climatique sont regroupés en quatre catégories, chacune faisant l'objet d'une approche en termes de risques et d'opportunités économiques :

- les risques physiques tels que les dommages ou les retards dans les projets, résultant du nombre croissant d'événements climatiques ;
- les risques réglementaires découlant du durcissement des réglementations internationales, européennes et nationales pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- les risques de compétitivité générés par une éventuelle augmentation de la demande des clients pour des produits et des processus moins consommateurs d'énergies ;
- les risques d'inaction face au changement climatique.

4.2 Risques industriels et environnementaux

VINCI est faiblement exposé aux risques industriels et environnementaux.

Certaines activités d'Eurovia présentent des caractéristiques proches de l'industrie et peuvent se trouver exposées à ces risques. Ces activités présentent des risques bien identifiés et limités.

- Usines de liants : l'utilisation ou la production de produits potentiellement dangereux pour l'environnement fait l'objet d'une surveillance permanente et d'évaluations par les responsables qualité-sécurité-environnement d'Eurovia.

- Postes d'enrobage : la mise en place d'une cellule de veille réglementaire environnementale pour les sites industriels permet aux exploitants de déployer les actions nécessaires au maintien de la conformité réglementaire. Les audits externes complémentaires, réguliers ou imprévisibles, portant notamment sur l'analyse des produits et la mesure des quantités stockées, permettent de vérifier la conformité des sites.

- Carrières : les risques identifiés ont trait au bruit, aux vibrations et aux rejets de poussières. Des audits externes sont réalisés chaque année par des organismes certifiés. Le contrôle des rejets de poussières, effectué dans le respect des normes par un organisme extérieur, fait l'objet d'une transmission annuelle aux directions régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (Drire).

Du fait du caractère limité de ces différents risques, il n'est pas effectué de suivi particulier des coûts et investissements liés aux actions de prévention. Toutefois, les risques identifiés sont analysés au cas par cas et donnent lieu, le cas échéant, à la constitution de provisions. Au 31 décembre 2009, les provisions localisées chez Eurovia, qui concentre l'essentiel des risques dans ce domaine, notamment la remise en état des carrières, représentaient un montant de 27,2 millions d'euros pour l'ensemble des activités, dont 16 millions d'euros en France. Les provisions identifiées dans les autres filiales de VINCI s'élèvent à un peu plus de 2 millions d'euros.

VINCI est potentiellement exposé aux risques liés à une pollution accidentelle, notamment par la dispersion fortuite de matières dangereuses sur son réseau routier ou un de ses chantiers. Sans même que la responsabilité de VINCI soit engagée, un tel événement pourrait perturber l'activité du site concerné. Une telle situation nécessiterait la mise en place d'un dispositif de crise (voir note 1.2.1 « Événements naturels »).

4.3 Risques technologiques spécifiques

Ne disposant d'aucune installation classée figurant sur la liste prévue au paragraphe IV de l'article L.515-8 du Code de l'environnement (« Seveso seuil haut »), les filiales de VINCI ne sont pas directement concernées par les risques technologiques. Néanmoins, elles peuvent y être indirectement exposées dans les cas suivants :

- certaines activités du Groupe peuvent s'exercer, ponctuellement ou de façon durable, à proximité d'installations classées à risque technologique. Les sociétés concernées respectent alors les législations en vigueur ; en particulier, elles ne développent aucune activité qui pourrait se traduire par une augmentation des effectifs travaillant à proximité du site classé ;
- certaines activités des sociétés de VINCI Energies, d'Eurovia et de VINCI Construction se pratiquent au sein d'installations classées (notamment nucléaires). Les responsables de ces installations sont soumis à des obligations et doivent prendre toutes les initiatives nécessaires pour les évacuations de personnes.

5. Couverture des risques par les assurances

5.1 Politique d'ensemble

La politique d'assurance du groupe VINCI se définit, compte tenu de sa structure décentralisée, à plusieurs niveaux de responsabilité :

- la direction Générale du Groupe fixe les orientations générales et notamment les standards applicables à toutes les filiales ;
- les responsables de pôles ou de grandes filiales définissent dans ce cadre, à partir d'une identification et d'une analyse rigoureuses des risques afférents à leurs activités, le meilleur équilibre possible entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties susceptibles de répondre à la cartographie des risques assurables et, d'autre part, un niveau de coût (primes et charges de sinistres conservées) permettant aux entités opérationnelles de rester concurrentielles. Dans une optique de prévention et d'optimisation économique, les franchises sont définies filiale par filiale et atteignent généralement 75 000 euros par sinistre. Par ailleurs, des budgets d'auto-assurance ont été mis en place, en matière de responsabilité civile (RC), risque automobile ou en dommages, chez Eurovia, VINCI Construction France et VINCI Energies pour un maximum de 4,5 millions d'euros en 2009 pour chacune de ces entités et chacun de ces risques.

Aux garanties propres aux filiales et souscrites par elles s'ajoutent les garanties souscrites par VINCI pour l'ensemble du Groupe, notamment dans les domaines suivants :

- protection complémentaire de la responsabilité civile au-delà des premiers niveaux de garanties souscrits par les filiales ;
- protection de la responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- protection de la responsabilité environnementale.

Une partie de l'activité de VINCI au Royaume-Uni est assurée, pour des raisons historiques, dans une société « captive d'assurance » basée à Guernesey ; un mécanisme de réassurance limite l'exposition de cette société à un niveau défini en fonction des conditions de marché. Ce niveau a été fixé à 4,75 millions de livres sterling en 2009.

Les principaux assureurs du Groupe sont la SMABTP et AXA CS. VINCI dispose également de sa propre société de courtage, VINCI Assurances, chargée de la consolidation des souscriptions et de l'harmonisation des garanties au sein du Groupe. VINCI Assurances intervenant comme courtier pour le compte de la plupart des filiales françaises et, en tant qu'intermédiaire, ne porte aucun risque financier d'assureur.

5.2 Prévention des risques et sinistralité

Des dispositions de prévention sont systématiquement adoptées, tant sur les sites d'exploitation que sur les chantiers. Cette politique, qui donne une place importante à la formation, participe aux efforts accomplis par les entreprises de VINCI en matière d'assurance-qualité et de prévention des accidents du travail.

En responsabilité civile, la sinistralité dans le Groupe, sur la base des statistiques disponibles et sans préjuger la responsabilité réellement encourue dans les affaires concernées, se caractérise par un petit nombre (une dizaine en cinq ans) de sinistres d'une valeur unitaire supérieure à 1 million d'euros, par l'occurrence d'un certain nombre de sinistres moyens (quelques dizaines en 2009) compris entre 100 000 euros et 1 million d'euros et, enfin, par un nombre relativement incompressible, de l'ordre de plusieurs milliers, de petits sinistres de valeur unitaire inférieure à 100 000 euros, en grande partie supportés par les filiales au travers des franchises d'assurance ou des budgets d'auto-assurance.

En 2009, le Groupe a déclaré deux sinistres de responsabilité civile susceptibles de donner lieu à une réclamation supérieure à 1 million d'euros. Par ailleurs, trois sinistres déclarés en 2006 et en 2008 ont vu leur évaluation excéder 1 million d'euros au cours de l'année 2009.

En responsabilité décennale, le Groupe a déclaré en 2009 un sinistre d'une valeur estimée supérieure à 1 million d'euros.

En responsabilité civile automobile, deux sinistres graves ont été déclarés pour des montants unitaires estimés à plus de 1 million d'euros.

En dommages, y compris assurance construction (Tous Risques Chantiers), trois sinistres supérieurs ou potentiellement supérieurs à 1 million d'euros ont été déclarés en 2009.

5.3 L'assurance dans les métiers de la construction, de la route et de l'énergie

Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les filiales concernées peuvent voir leur responsabilité mise en cause à la suite de dommages corporels, matériels ou immatériels subis par des tiers, y compris les clients ou maîtres d'ouvrage.

Les garanties RC souscrites par le Groupe comprennent, d'une part, des premières lignes mises en place au niveau des filiales, destinées à absorber la sinistralité courante, et, d'autre part, un ensemble de lignes complémentaires souscrites pour compte commun par VINCI.

À ces garanties de base peuvent s'ajouter des couvertures spécifiques, en vertu de la loi, des contrats ou d'une décision managériale, dans des domaines tels que :

- la responsabilité civile décennale, en France ;
- la responsabilité civile automobile ;
- les transports.

Les garanties de dommages

Les immeubles de bureaux et ateliers fixes sont couverts pour une valeur contractuelle de reconstruction, correspondant à la valeur à neuf ou à une estimation du sinistre maximum indemnifiable. Les matériels de chantier sont traités au cas par cas et selon l'intérêt économique d'une couverture, fonction de leur valeur, de leur type et de leur ancienneté. Les véhicules, regroupés pour une large part en flottes par filiales, ne sont pas en règle générale garantis sur une base tous risques.

Les grands chantiers font généralement l'objet de garanties « tous risques chantiers » couvrant notamment les conséquences matérielles d'accidents ou d'événements naturels à concurrence maximale de la valeur du chantier.

5.4 L'assurance dans les métiers de concession et de services

Les garanties de dommages

Le métier d'exploitant de concession expose potentiellement le Groupe aux dommages, accidentels ou non, pouvant être causés aux ouvrages concédés et susceptibles d'entraîner à la fois l'obligation de reconstruction, y compris les coûts attachés à celle-ci, et les conséquences financières de l'interruption d'exploitation, auxquelles s'ajoutent le cas échéant les contraintes du service de la dette à l'égard des organismes de financement. En règle générale, les ouvrages d'art (ponts, tunnels et parcs de stationnement) sont garantis pour leur valeur de reconstruction en cas de destruction accidentelle. Tel n'est pas le cas en revanche pour des ouvrages de type linéaire (autoroutes), dont la destruction complète n'est pas envisagée.

Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les ouvrages concédés à des filiales de VINCI en France ou à l'étranger disposent de leur propre programme d'assurance RC, lequel est coordonné avec les lignes complémentaires souscrites au niveau du Groupe. Aucun sinistre n'a, à ce jour, été indemnisé au titre de ces lignes complémentaires dans les métiers de concession et de services. Ces programmes sont conçus pour répondre spécifiquement aux exigences légales locales et à celles du cahier des charges de chaque opération. Les concessions dans lesquelles VINCI détient une participation minoritaire ne bénéficient pas en règle générale des protections complémentaires RC souscrites pour compte commun.

Les garanties de pertes d'exploitation

L'assurance des pertes d'exploitation est destinée à permettre au concessionnaire de restaurer les recettes interrompues par un événement accidentel atteignant l'ouvrage dans son fonctionnement normal et ainsi de faire face aux engagements financiers éventuellement pris à l'égard des bailleurs de fonds et aux charges de son fonctionnement courant pendant la période de reconstruction.

Les pertes d'exploitation sont garanties moyennant des franchises variables en valeur absolue ou en nombre de jours d'interruption. Les exploitations peu exposées à ce risque (autoroutes notamment) ne bénéficient pas systématiquement de telles garanties, l'arrêt prolongé et complet d'exploitation n'étant pas pris en considération. Les franchises précitées sont déterminées au cas par cas de façon à ce que les résultats de la concession considérée ne soient pas significativement affectés par l'interruption accidentelle de la fréquentation. De telles garanties n'ont pas jusqu'à présent été appelées à jouer.

D. Mandataires sociaux et dirigeants

1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats et fonctions exercés par :

- les 13 administrateurs composant le Conseil d'administration ;
- la personne morale dont la nomination en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale du 6 mai 2010 ;
- et la personne dont le mandat d'administrateur a pris fin au cours de l'exercice 2009.

1.1 Administrateurs en fonction

<p>Yves-Thibault de Silguy Président du comité de la Stratégie et des Investissements et du comité des Nominations</p> <p>Administrateur depuis : 2000</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2010⁽²⁾ (3)</p> <p>Âge : 61 ans</p> <p>Adresse : VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison Cedex</p>	<p>Président du Conseil d'administration de VINCI</p> <p>Principaux mandats au sein du groupe VINCI : représentant permanent de VINCI au conseil d'administration d'ASF.</p> <p>Mandats extérieurs au groupe VINCI dans des sociétés cotées : administrateur de LVMH.</p> <p>Autres mandats extérieurs au groupe VINCI : administrateur de Suez Tractebel (Belgique), administrateur de la VTB (France) et de la Smeg (Monaco), membre du conseil de surveillance de Sofisport.</p> <p>M. de Silguy est également membre de l'<i>Advisory Group</i> d'ING Direct (France), membre du conseil d'administration de la Fondation du Collège de France et <i>trustee</i> à l'IASC Foundation depuis le 1^{er} janvier 2010. Il exerce en outre la présidence des comités France-Algérie et France-Qatar du Medef et la présidence du conseil d'administration d'Agro Paris Tech. Il est membre du Conseil des affaires étrangères et du Conseil économique de défense.</p> <p>Principaux mandats au sein du groupe VINCI expirés au cours des cinq derniers exercices : néant.</p> <p>Mandats hors Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : président du conseil d'administration d'Agua Argentinas, président du conseil d'administration de Sino French Holdings, administrateur de Lyonnaise Europe, Ondéo-Degrémont, Ondéo Services, Société générale de Belgique, Sita, CDE, EEC, Marama Nui, Socif 4, Unelco Vanuatu, Fabricom, Degrémont, Suez Environnement, Suez Energies Services et de Swire Sita Waste Services Ltd (Chine), président du conseil d'administration ou administrateur de filiales du groupe Suez en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et au Vanuatu, membre du conseil de surveillance d'Elyo et de Métropole Télévision-M6, représentant permanent de Lyonnaise Satellite au conseil d'administration de TPS Gestion, représentant permanent de TPS au conseil d'administration de TPS Motivation, vice-président du comité France-Chine du Medef, président du conseil d'administration de l'Université française d'Égypte, administrateur de la VTB (Russie).</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. de Silguy est licencié en droit de l'université de Rennes, il est diplômé d'études supérieures de droit public, de l'IEP de Paris section service public et de l'École nationale d'administration. De 1976 à 1981, il travaille au ministère des Affaires étrangères, puis de 1981 à 1985 pour la commission des Communautés européennes. Il travaille ensuite à l'ambassade de France à Washington en qualité de conseiller chargé des affaires économiques de 1985 à 1986. De 1986 à 1988, il est conseiller technique chargé des affaires européennes et des affaires économiques et financières internationales au cabinet du Premier ministre. De 1988 à 1993, il est nommé directeur à la direction des affaires internationales puis directeur des affaires internationales du groupe Usinor Sacilor. De 1993 à 1995, il est secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne et, simultanément, conseiller pour les affaires européennes et vice-sherpa (préparation des sommets des pays industrialisés) au cabinet du Premier ministre. De 1995 à 1999, il est membre de la commission européenne en charge des affaires économiques, monétaires et financières. De 2000 à 2005, il est président du comité Politique européenne du Medef. En janvier 2000, M. de Silguy devient membre du directoire de Suez Lyonnaise des Eaux puis est nommé directeur général de Suez de 2001 à 2003. Ensuite, il exerce les fonctions de délégué général de Suez de 2003 à juin 2006. Il est nommé président du Conseil d'administration de VINCI le 1^{er} juin 2006 et démissionne de ses fonctions chez Suez.</p>
<p>Xavier Huillard Administrateur depuis : 2006</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2010⁽²⁾ (3)</p> <p>Âge : 55 ans</p> <p>Adresse : VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison Cedex</p>	<p>Administrateur-directeur général de VINCI</p> <p>Principaux mandats au sein du groupe VINCI : président de VINCI Concessions SAS, Soletanche Freyssinet, VINCI plc (Royaume-Uni) et VINCI Investments Ltd (Royaume-Uni), membre du conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH (Allemagne), représentant permanent de VINCI aux conseils d'administration de VINCI Energies et d'Eurovia, de Snel au conseil d'administration d'ASF, représentant permanent de VINCI Concessions aux conseils d'administration de Cofiroute (depuis le 12/02/2010) et d'ASF Holding, président de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité.</p> <p>Principaux mandats au sein du Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de VINCI Concessions SA, président du Conseil d'administration de VINCI Concessions SA, administrateur de Cofiroute (depuis le 12/02/2010), VINCI Energies et VINCI Park, membre du conseil de surveillance de VINCI Energies Deutschland GmbH, président de VINCI Construction, administrateur de VINCI Construction Grands Projets.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Huillard est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées. Il a fait l'essentiel de sa carrière dans les métiers de la construction en France et à l'étranger. Il rejoint Sogea en décembre 1996, en tant que directeur général adjoint chargé de l'international et des travaux spécifiques, puis en devient président-directeur général en 1998. Nommé directeur général adjoint de VINCI en mars 1998, il est président de VINCI Construction de 2000 à 2002. Il est nommé directeur général délégué de VINCI et exerce les fonctions de président-directeur général de VINCI Energies de 2002 à 2004, puis de président de cette société de 2004 à 2005. Il devient administrateur-directeur général de VINCI en 2006.</p>

<p>Dominique Bazy Membre du comité des Rémunérations et du comité des Nominations</p> <p>Administrateur depuis : 1996</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2012</p> <p>Âge : 58 ans</p> <p>Adresse : Barber Hauler Capital Advisers 2, avenue Hoche 75008 Paris</p>	<p>Managing Partner de Barber Hauler Capital Advisers</p> <p>Autres mandats : M. Bazy est également administrateur de Pierre Fabre Participations.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : <i>vice-chairman</i> Europe d'UBS Investment Bank, président-directeur général d'UBS Holding France SA, président du conseil d'administration d'UBS Securities France SA, administrateur de GrandVision, membre du conseil de surveillance d'Atos Origin, administrateur d'Atos Origin.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Bazy est licencié en droit, diplômé de l'IEP de Paris et de l'École nationale d'administration. Il est également diplômé d'études supérieures de sciences économiques. Après avoir occupé différents postes en ministère, il entre chez Athéna en 1984 et devient directeur général d'Athéna Banque en 1985, puis directeur général adjoint d'Athéna de 1986 à 1988. Il est nommé président de la Sicav Haussmann France en 1987. De 1990 à 1992, il occupe différents postes à l'UAP. Il est membre du comité exécutif du Crédit Lyonnais en 1993 et président de Clinvest de 1993 à 1994, président du conseil de surveillance d'Altus Finance en 1993, directeur général délégué à la Compagnie de l'UAP de 1995 à 1996, président d'Allianz Assurances France de 1997 à 2000, directeur général chargé du pôle agents généraux des AGF de 1998 à 2000, membre du comité exécutif international d'Allianz AG de 1997 à 2000, président-directeur général d'UBS Warburg (devenu UBS) holding France de 2000 à 2003, président d'UBS Securities France SA de 2003 à 2004. De 2004 à 2009, il est <i>vice-chairman</i> Europe d'UBS Investment Bank. Depuis le 1^{er} septembre 2009, il exerce les fonctions de <i>managing partner</i> de Barber Hauler Capital Advisers.</p>
<p>Robert Castaigne Membre du comité des Comptes et du comité des Rémunérations</p> <p>Administrateur depuis : 2007</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2011</p> <p>Âge : 64 ans</p> <p>Adresse : Total 12, rue Christophe Colomb 75008 Paris</p>	<p>Ancien directeur financier et ancien membre du comité exécutif de Total</p> <p>Mandats dans des sociétés cotées : M. Castaigne est également administrateur de Sanofi Aventis, administrateur et membre du comité d'audit, du contrôle interne et des risques de la Société Générale (depuis le 20/01/2009).</p> <p>Autres mandats : administrateur et membre du comité des comptes de la Compagnie Nationale à Portefeuille (Belgique).</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de Total Nucléaire et Total Chimie, administrateur d'Arkema, Elf Aquitaine, Total Gestion Filiales, Hutchinson, Total Gabon, Petrofina (Belgique), Omnium Insurance & Reinsurance Company Ltd (Bermudes) et Total Upstream UK Ltd, Compagnie Générale de Géophysique, Société Financière d'Auteuil, Total Nigeria plc (Nigeria) et Alphega (Bermudes).</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Castaigne est diplômé de l'École centrale de Lille et de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs. Il est également docteur en sciences économiques (université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne). Ingénieur chez Total depuis le 1^{er} janvier 1972, il a été directeur financier et membre du comité exécutif du Groupe du 7 juin 1994 au 31 mai 2008.</p>
<p>François David Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p> <p>Administrateur depuis : 2003</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2013</p> <p>Âge : 68 ans</p> <p>Adresse : Coface 12, cours Michelet La Défense 10 92065 Paris La Défense</p>	<p>Président de Coface SA</p> <p>Mandats dans des sociétés cotées : M. David est également administrateur de Rexel et membre des conseils de surveillance d'Areva et Lagardère SCA.</p> <p>Autres mandats : président de Coface Services, de Coface Deutschland et de Coface Assicurazioni (Italie).</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de Coface SCRL Participations et de Coface SCRL, président du conseil d'administration de Coface Expert, président du conseil de surveillance de AKK (Allgemeine Kreditversicherung Aktiengesellschaft Coface), administrateur d'EADS.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. David est licencié en sociologie, diplômé de l'IEP de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration. Après avoir occupé différents postes en ministère de 1969 à 1990, il devient directeur général international de la société Aérospatiale de 1990 à 1994. Il est président du conseil d'administration de Coface depuis 1994, président du conseil de surveillance de Coface Deutschland depuis 1996, président du conseil d'administration de Coface Assicurazioni depuis 1997. Il a été nommé en 2008 membre des conseils de surveillance d'Areva et Lagardère SCA. M. David est également l'auteur de nombreux ouvrages.</p>
<p>Patrick Faure Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p> <p>Administrateur depuis : 1993</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2013</p> <p>Âge : 64 ans</p> <p>Adresse : Patrick Faure et Associés 18, quai de Béthune 75004 Paris</p>	<p>Président de Patrick Faure et Associés</p> <p>Autres mandats : M. Faure est également administrateur de Cofroute, d'ESL & Network et de Waterslim (Luxembourg), et président de l'Association France-Amériques.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de Renault Sport, président du conseil d'administration de Renault F1 Team Ltd et de Benetton Formula, administrateur de la compagnie financière Renault, Compagnie d'affrètement et de transport, ESL & Network, Giat Industries, AB Volvo, Renault Agriculture, Grigny UK Ltd, directeur général adjoint et membre du comité exécutif de Renault, président du conseil d'administration d'Ertico.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Faure est diplômé de l'École nationale d'administration. Il a exercé depuis 1979 différentes fonctions au sein du groupe Renault, et notamment, de 1981 à 1982, celle de directeur de Renault Autriche puis, de 1982 à 1984, celle de directeur de Renault Grande-Bretagne. En 1984, il est nommé directeur central des affaires publiques de Renault jusqu'en juillet 1985, date à laquelle il devient directeur des affaires publiques et de la communication. En janvier 1986, il devient délégué général de Renault, puis, en janvier 1988, secrétaire général du groupe Renault. En janvier 1991, il est nommé directeur général adjoint et directeur commercial, ainsi que président de Renault Sport. M. Faure a exercé les fonctions de directeur général adjoint et de membre du comité exécutif de Renault jusqu'au 1^{er} janvier 2005. Il a par ailleurs occupé les fonctions de président-directeur général de Renault Sport et de président du conseil d'administration de Renault F1 Team Ltd jusqu'en 2006.</p>

<p>Dominique Ferrero Membre du comité des Nominations et du comité de la Stratégie et des Investissements</p> <p>Administrateur depuis : 2000</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2010⁽³⁾</p> <p>Âge : 63 ans</p> <p>Adresse : Natixis 5-7, rue de Monttessuy 75007 Paris</p>	<p>Conseiller du président de Natixis</p> <p>Autres mandats : M. Ferrero est également représentant permanent de Natixis aux conseils d'administration de Coface et Natixis Private Equity.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : membre du directoire et directeur général de Natixis, représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Natixis Global Asset Management, président du directoire d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB).</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : ancien élève de l'École normale supérieure, M. Ferrero est entré à la Banque Française du Commerce Extérieur (BFCE) en 1978. Détaché de la BFCE de 1981 à 1986, il occupe différents postes à la direction du Trésor, puis au ministère du Commerce extérieur et du Tourisme et au ministère du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur. De 1988 à 1991, il occupe les fonctions de directeur du développement de la BFCE, membre du comité de direction générale, responsable de la création et du développement des activités de haut de bilan et de banque d'affaires. Il est nommé directeur général de la Société Financière de la BFCE puis directeur général adjoint et membre de la direction générale en 1991, et directeur général de la BFCE en 1994. Il devient directeur général du groupe Natixis (résultant de la fusion de la BFCE et du Crédit National) en 1996, puis directeur général de Natixis Banques Populaires (résultant de la fusion de Natixis et de la Caisse Centrale des Banques Populaires) en 1999, directeur général du Crédit Lyonnais de 1999 à 2003. Il est de 2004 à 2006 <i>senior adviser</i> et <i>vice-chairman</i> de Merrill Lynch Europe et, de 2006 à 2008, directeur général de Natixis. Il est actuellement conseiller du président de Natixis.</p>
<p>Jean-Pierre Lamoure Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p> <p>Administrateur depuis : 2008</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2012</p> <p>Âge : 61 ans</p> <p>Adresse : Soletanche Freyssinet 133, boulevard National 92500 Rueil-Malmaison</p>	<p>Président du conseil d'administration de Soletanche Freyssinet</p> <p>Principaux mandats au sein du groupe VINCI : président de Soletanche Bachy Entreprise, administrateur de Soletanche Bachy et de Bachy Soletanche Holdings Ltd (Royaume-Uni).</p> <p>Mandats extérieurs au groupe VINCI dans des sociétés cotées : administrateur de Technip.</p> <p>Autres mandats extérieurs au groupe VINCI : président de Psila, gérant de Comemi et de Clamar, président du conseil de surveillance de Atlantic SFDT, président du directoire de Sedeco, membre du conseil de surveillance de Fortis Banque France, administrateur et secrétaire de la Fédération nationale des travaux publics.</p> <p>Mandats au sein du Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de Soletanche, président de Soletanche Bachy, gérant de Compagnie du Sol et de Promocalor.</p> <p>Mandats hors Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : administrateur de l'Institut français du pétrole, cogérant de HIGB, gérant de Solval (société absorbée).</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Lamoure est ancien élève de l'École polytechnique et ingénieur en chef du corps des Mines. Il a occupé les fonctions de chef du service techniques pétrolières et économies d'énergie au Service des mines de Bordeaux (ministère de l'Industrie) et chargé de mission auprès du préfet de la région Aquitaine de 1975 à 1978, puis de chef du service prospection-production et du service conservation des gisements à la direction des hydrocarbures du ministère de l'Industrie de 1978 à 1981. De 1981 à 1983, il est directeur du contrôle de gestion et du plan de la branche isolation du groupe Saint-Gobain, puis devient le vice-président (1983-1988), le président-directeur général (1988-1994) et le président du conseil de surveillance (1994-1997) de Forasol-Foramer. Il a rejoint en 1983 le groupe Soletanche en tant que directeur général (1983-1987), avant d'être nommé président du directoire (1987-1989) de Soletanche Entreprise puis président-directeur général (depuis 1989) de Soletanche SA et de Soletanche Bachy (1997-2008), devenue en 2007 filiale de VINCI Construction. Depuis 1998, M. Lamoure est également président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT. Par ailleurs, de 1998 à 2007, M. Lamoure a été vice-président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), puis secrétaire depuis 2007. De 1995 à 1999 et de 2004 à 2009, il a également été président de la commission technique et innovation au sein de cette Fédération.</p>
<p>Jean-Bernard Lévy Président du comité des Rémunérations</p> <p>Administrateur depuis : 2007</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2011</p> <p>Âge : 55 ans</p> <p>Adresse : Vivendi 42, avenue de Friedland, 75008 Paris</p>	<p>Président du directoire de Vivendi</p> <p>Mandats dans des sociétés cotées : M. Lévy est également président du conseil d'administration de Activision Blizzard Inc. (États-Unis), président du conseil d'administration de GVT (Brésil), vice-président du conseil de surveillance de Maroc Telecom (Maroc) et administrateur de la Société Générale.</p> <p>Autres mandats : président du conseil de surveillance de Canal + France, vice-président du conseil de surveillance de Groupe Canal +, administrateur de SFR et de NBC Universal Inc. (États-Unis). M. Lévy est par ailleurs administrateur de l'Institut Pasteur, président du conseil de surveillance de Viroxix, président du conseil d'administration de l'Institut Télécom et membre du conseil d'orientation de Paris Europlace.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de VU Net et VTI, administrateur d'UGC et de Vivendi Games Inc. (États-Unis), membre du conseil de surveillance de Cegetel.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Lévy est diplômé de l'École polytechnique et de Telecom Paris Tech. Ingénieur à France Télécom de 1978 à 1986, il devient conseiller technique au cabinet de Gérard Longuet, ministre délégué aux Postes et Télécommunications de 1986 à 1988, directeur des satellites de télécommunications à Matra Marconi Space de 1988 à 1993, directeur du cabinet de Gérard Longuet, ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur de 1993 à 1994. De 1995 à 1998, il est président-directeur général de Matra Communication, puis associé gérant en charge du Corporate Finance chez Oddo Pinatton de 1998 à 2002. Il rejoint Vivendi Universal en août 2002 à la fonction de directeur général et est nommé président du directoire de Vivendi le 28 avril 2005.</p>
<p>Michael Pragnell Membre du comité des Comptes</p> <p>Administrateur depuis : 2009</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2013</p> <p>Âge : 63 ans</p> <p>Adresse : Pound Cottage RG72 LR Silchester Royaume-Uni</p>	<p>Ancien directeur général, président du comité exécutif et membre du conseil d'administration de Syngenta AG</p> <p>Autres mandats : M. Pragnell est également membre du conseil de l'INSEAD.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : directeur général et administrateur de Syngenta AG.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : de nationalité britannique, M. Pragnell est diplômé de St John's College, d'Oxford et de l'INSEAD. Il entre en 1968 chez Courtaulds Ltd, où il occupe des postes en marketing et ventes. En 1974, il rejoint la First National Bank of Chicago au département international. De 1975 à 1995, il occupe diverses fonctions au sein du groupe Courtaulds : postes en marketing chez International Paint plc (1975-1985), directeur général de National Plastics (1985-1986), directeur général de International Paint plc (1986-1992) et directeur financier (1992-1994) de Courtaulds plc, où il est nommé au conseil d'administration en 1990. De 1995 à 2000, il est directeur général de Zeneca Agrochemicals et membre du comité exécutif de Zeneca plc (devenue AstraZeneca plc) et nommé membre du conseil d'administration en 1997. En 2000, il est nommé directeur général fondateur et président du comité exécutif de Syngenta AG, dont il est aussi membre fondateur du conseil d'administration. Par ailleurs, de 2002 à 2005, il a été président de l'association CropLife International.</p>

<p>Henri Saint Olive Président du comité des Comptes et membre du comité des Nominations</p> <p>Administrateur depuis : 2000 jusqu'au 9 janvier 2006 puis à compter du 16 mai 2006</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2010⁽³⁾</p> <p>Âge : 66 ans</p> <p>Adresse : Banque Saint Olive 84, rue Duguesclin 69458 Lyon Cedex 06</p>	<p>Président du conseil d'administration de Banque Saint Olive</p> <p>Mandats dans des sociétés cotées : M. Saint Olive est également membre des conseils de surveillance d'Eurazeo et ANF.</p> <p>Autres mandats : M. Saint Olive est par ailleurs président du conseil de surveillance de Saint Olive et Cie et de Saint Olive Gestion, président du conseil d'administration d'Enyo, gérant de CF Participations et de Segipa, membre des conseils de surveillance de Prodit, de Monceau Générale Assurance, administrateur de la Mutuelle centrale de réassurance, de la Compagnie industrielle d'assurance mutuelle, du Centre hospitalier Saint-Joseph-et-Saint-Luc et de l'Association de l'hôpital Saint-Joseph à Lyon.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président du conseil d'administration de Ciarl, administrateur de Rue Impériale de Lyon, Monceau Assurance Mutuelles Associées et Groupe Monceau-Mutuelles Associées, gérant de LP Participation.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : diplômé de HEC, M. Saint Olive est entré à la Banque Saint Olive en 1969 et y a effectué toute sa carrière. Il est nommé président du directoire de cette banque en 1987, puis président du conseil d'administration en 1997.</p>
<p>Pascale Sourisse Membre du comité des Comptes et du comité de la Stratégie et des Investissements</p> <p>Administrateur depuis : 2007</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2011</p> <p>Âge : 48 ans</p> <p>Adresse : Thales 160, boulevard de Valmy BP 82 92704 Colombes Cedex</p>	<p>Directeur général de la division des systèmes terre et interarmées de Thales, membre du comité exécutif de Thales</p> <p>Autres mandats : Mme Sourisse est également présidente du conseil d'administration de Thales Communications SA, présidente de Thales Security & Solutions SAS et administrateur de Thales North America Inc. (États-Unis). En outre, elle est administrateur de DCNS, membre du conseil d'administration de l'Institut Télécom (Minefi) et présidente du conseil d'école de Telecom Paris Tech.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général d'Alcatel Cyber Satellite, présidente d'Eurospace, administrateur et <i>chairman</i> de Skybridge Satellite Operations, administrateur de Skybridge LLC, Skybridge 2LLC, Skybridge Operations France, Skybridge Communications par Satellites, Satlynx, présidente de Thales Alenia Space France SAS, Alcatel Spacecom, Skybridge GP Inc., administrateur de Thales Alenia Space Italia SPA, Telespazio Holding SRL, Galileo Industries SA, Galileo Industries SPA et EuropeStar Ltd.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : Mme Sourisse est diplômée de l'École polytechnique et ingénieur des télécommunications. Elle a occupé les fonctions d'ingénieur à la Compagnie Générale des Eaux de 1984 à 1985, puis d'ingénieur au sein de la division télécommunication de Jeumont-Schneider de 1985 à 1986 et de chef du service réseaux d'entreprise de France Télécom de 1987 à 1990. De 1990 à 1994, elle a été successivement, au ministère de l'Industrie, adjointe au sous-directeur puis sous-directeur de la communication audiovisuelle et de l'électronique grand public. Elle a travaillé pour le groupe Alcatel, où elle a exercé les fonctions de directeur du plan et de la stratégie de 1995 à 1997, de président-directeur général de Skybridge de 1997 à 2001, de directeur général puis de président-directeur général d'Alcatel Space de 2001 à 2005. De 2005 à 2008, elle a été présidente d'Alcatel Alenia Space, devenue Thales Alenia Space. Depuis avril 2007, elle est membre du comité exécutif de Thales et, depuis mai 2008, directeur général de la division des systèmes terre et interarmées.</p>
<p>Denis Vernoux Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p> <p>Administrateur depuis : 2002</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2012</p> <p>Âge : 63 ans</p> <p>Adresse : VINCI Construction Grands Projets 5, cours Ferdinand-de-Lesseps 92851 Rueil-Malmaison Cedex</p>	<p>Administrateur représentant des salariés actionnaires</p> <p>Ingénieur de la filiale VINCI Construction Grands Projets, M. Vernoux est président du conseil de surveillance commun aux fonds communs de placement d'entreprise du groupe VINCI Castor et Castor Relais et président des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise Castor Équilibre et Castor Rebond.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : ingénieur de formation (EIM-Chebap), M. Vernoux a effectué la totalité de sa carrière depuis 1973 au sein du groupe VINCI. Il a notamment rempli les fonctions d'ingénieur en chef au sein de la direction technique de Campenon Bernard. Il est actuellement ingénieur en chef au sein de la direction Ingénierie et Moyens techniques de la filiale VINCI Construction Grands Projets. Parallèlement, M. Vernoux a successivement rempli les fonctions de membre et de secrétaire du comité d'établissement du siège de Campenon Bernard puis de VINCI Construction Grands Projets.</p>

(1) Sous réserve du renouvellement de son mandat, M. de Silguy sera nommé vice-président administrateur référent à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010.
(2) Sous réserve du renouvellement de son mandat, M. Huillard sera nommé président-directeur général à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010.
(3) Renouvellement du mandat pour une période de quatre ans proposé à l'assemblée générale des actionnaires.

1.2 Personne morale dont la nomination en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires

<p>Qatari Diar Real Estate Investment Company Lusail Visitor Center Lusail Street PO Box 23175 Doha, Qatar</p> <p>Mandat proposé : de l'AG 2010 à l'AG 2014 Prise d'effet subordonnée au transfert du capital de Cegelec à VINCI</p>	<p>La société Qatari Diar Real Estate Investment Company (« Qatari Diar »), constituée en 2005, est détenue à 100 % par la Qatar Investment Authority (QIA), elle-même propriété de l'État du Qatar.</p> <p>Qatari Diar est le principal acteur des projets urbanistiques du Qatar et des opérations de développement immobilier conduites pour le compte de l'État du Qatar à l'étranger. Qatari Diar est présent dans plus de 20 pays répartis sur les continents asiatique, africain, européen et sud-américain.</p> <p>En 2008, Qatari Diar a acquis le contrôle de Cegelec.</p> <p>Le conseil d'administration de Qatari Diar est placé sous la présidence du Premier ministre, Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabor Al Thani. Son dirigeant exécutif est M. Ghanim bin Saad al-Saad, par ailleurs président de Barwa, une société cotée dans laquelle Qatari Diar détient une participation substantielle et qui est l'un des principaux promoteurs immobiliers du pays.</p>
--	---

1.3 Administrateur dont le mandat a pris fin en 2009

<p>Bernard Huvelin Administrateur du 24 juin 1983 jusqu'au 14 mai 2009</p> <p>Âge : 73 ans</p>	<p>Principaux mandats au sein du groupe VINCI : administrateur de CFE et du Consortium Stade de France, représentant permanent de Cofiroute Holding au conseil d'administration de Cofiroute et de Semana aux conseils d'administration d'Eurovia et d'ASF.</p> <p>Mandats extérieurs au groupe VINCI : administrateur de Cofido et de la SAS Soficot ; vice-président de la Fédération de l'industrie européenne de la construction et conseiller au Comité économique et social européen de Bruxelles.</p> <p>Principaux mandats au sein du Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : vice-président et administrateur de VINCI, président-directeur général de la société Consortium Stade de France, administrateur de VINCI Park, vice-président de VINCI USA Holdings Inc., administrateur de VINCI Concessions et de VINCI Energies, membre du conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH et d'Eurovia GmbH, représentant permanent de Sogepar au conseil d'administration de Cofiroute, représentant permanent de VINCI au Conseil d'administration de VINCI Construction.</p> <p>Mandats hors Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : administrateur d'Électro Banque, président du syndicat professionnel Entreprises générales de France-BTP (EGF-BTP), administrateur de la société d'économie mixte locale de Rueil 2000.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : diplômé de HEC, M. Huvelin est entré à la SGE en 1962 et y a effectué toute sa carrière. Nommé secrétaire général en 1974, il occupe différents postes à la direction générale du Groupe de 1982 à 1990, avant de devenir directeur général adjoint en 1991, directeur général en 1997, administrateur-directeur général en 1999, puis administrateur-directeur général délégué de VINCI de 2002 à début 2005. Il exerce les fonctions de conseiller du président du Conseil d'administration de VINCI de 2005 à juin 2006. Il est administrateur et vice-président du Conseil d'administration de VINCI de 2005 jusqu'au 14 mai 2009.</p>
--	--

2. Actions détenues par les mandataires sociaux

2.1 Actions détenues par les mandataires sociaux

Conformément aux statuts de la société, le nombre minimal d'actions VINCI que doit détenir chaque administrateur (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires) est de 1 000, ce qui correspond, sur la base du cours de l'action au 31 décembre 2009 (39,47 euros), à un actif de 39 470 euros investis en actions VINCI.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'actions détenues par les mandataires sociaux au 31 décembre 2009 tel que déclaré à la Société :

Mandataire social	Nombre d'actions VINCI
Yves-Thibault de Silguy	31 872
Xavier Huillard	405 212
Dominique Bazy	1 400
Robert Castaigne	1 000
François David	1 184
Patrick Faure	5 103
Dominique Ferrero	2 229
Jean-Pierre Lamoure	2 000
Jean-Bernard Lévy	2 400
Henri Saint Olive ^(*)	43 843
Michael Pragnell	1 000
Pascale Sourisse	1 000
Denis Vernoux	22

(*) Dont 33 875 actions détenues indirectement au travers de sociétés.

2.2 Opérations sur titres des mandataires sociaux et dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

Les mandataires sociaux et les dirigeants du Groupe soumis à déclaration spontanée de leurs opérations sur titres ont déclaré avoir effectué en 2009 les opérations suivantes :

(en nombre de titres)	Acquisitions ^(*)	Cessions ^(**)
Xavier Huillard	97 750	121 940
Christian Labeyrie	28 525	41 446
Michael Pragnell	1 000	-

(*) Hors attribution d'actions de performance.

(**) Hors donations et cessions de parts de fonds communs de placement d'entreprise.

3. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux

3.1 Jetons de présence et autres rémunérations

Le montant total des jetons de présence versés en 2009 par la société (au titre du deuxième semestre 2008 et du premier semestre 2009) s'est élevé à 749 167 euros. Par ailleurs, certains mandataires sociaux ont perçu, au cours de l'exercice 2009, des jetons de présence de la part de sociétés contrôlées par VINCI. Le montant total des jetons de présence dus par VINCI au titre de l'exercice 2009 s'est élevé à 771 667 euros.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus en 2008 et en 2009 par les administrateurs de VINCI non dirigeants :

Tableau des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants ⁽¹⁾	Montants versés en 2008		Montants versés en 2009	
	Par VINCI	Par les sociétés contrôlées par VINCI	Par VINCI	Par les sociétés contrôlées par VINCI
Administrateurs en fonction				
Dominique Bazy	42 500	-	60 000	-
Robert Castaigne	41 000	-	61 250	-
François David	40 500	-	45 000	-
Patrick Faure	40 500	-	50 000	7 500
Dominique Ferrero	11 500	-	32 500	-
Jean-Pierre Lamoure ⁽²⁾	-	20 000	23 334	-
Jean-Bernard Lévy	41 500	-	59 375	-
Henri Saint Olive	71 500	-	75 000	-
Michael Pragnell ⁽³⁾	-	-	9 167	-
Pascale Sourisse	46 500	-	54 375	-
Denis Vernoux ⁽⁴⁾	46 500	-	50 000	-
Anciens administrateurs				
Quentin Davies ⁽⁵⁾	76 500	-	23 333	-
Bernard Huvelin ⁽⁶⁾	46 500	31 354	45 833	38 842
Total jetons de présence	505 000	51 354	589 167	46 342

(1) Ces administrateurs n'ont reçu aucune autre rémunération de la part de VINCI et des sociétés contrôlées par VINCI que des jetons de présence, à l'exception de M. Vernoux.

(2) À compter de sa cooptation en qualité d'administrateur intervenue le 16 décembre 2008.

(3) À compter de sa nomination le 14 mai 2009 jusqu'au 31 décembre 2009.

(4) Dans la mesure où M. Vernoux est administrateur représentant les salariés actionnaires, il n'est pas fait mention de ses autres rémunérations.

(5) Sommes versées en 2009 pour la période du 1^{er} juillet 2008 jusqu'à sa démission intervenue le 6 octobre 2008.

(6) Du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la fin de son mandat le 14 mai 2009.

Nota : la retenue à la source est déduite des montants correspondant aux jetons reçus des filiales étrangères.

3.2 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Conformément aux recommandations de l'Afep et du Medef d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des rémunérations et des options et actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social au cours des deux derniers exercices :

Tableau de synthèse des rémunérations dues au titre de l'exercice et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Dirigeant mandataire social	Exercice 2008	Exercice 2009
Yves-Thibault de Silguy, président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 616 071	1 666 902
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	507 600	-
Total	2 123 671	1 666 902
Xavier Huillard, directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 556 917	1 626 397
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	620 400	-
Total	2 177 317	1 626 397

VINCI communique ci-après les rémunérations versées au cours des deux derniers exercices par VINCI et les sociétés du Groupe aux dirigeants mandataires sociaux de VINCI, ainsi que celles fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du comité des Rémunérations, qui sont dues au titre de chacun des deux exercices, indépendamment de l'année de perception des rémunérations considérées. La formule servant au calcul de la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux en fonction de performances intrinsèques et de l'évolution du cours de bourse conduit à un pourcentage d'évolution de 5,9 % pour 2009.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Dirigeant mandataire social	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Yves-Thibault de Silguy, président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe brute	750 000	750 000	750 000	750 000
Rémunération variable brute	741 556	790 500	792 387	741 556
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	120 000	120 000	120 000	120 000
Avantages en nature	4 515	4 515	4 515	4 515
Total	1 616 071	1 665 015	1 666 902	1 616 071
Xavier Huillard, directeur général				
Rémunération fixe brute	700 000	700 000	700 000	700 000
Rémunération variable brute	791 389	824 673	868 612	791 389
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	61 413	64 458	53 670	47 980
Avantages en nature	4 115	4 115	4 115	4 115
Total	1 556 917	1 593 246	1 626 397	1 543 484

Nota : les jetons de présence perçus par les dirigeants mandataires sociaux au sein du groupe VINCI s'imputent sur la rémunération globale qui leur est due par la Société.

Sont récapitulés dans le tableau ci-dessous les différents éléments relatifs à l'existence, au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux, s'il y a lieu (I) d'un contrat de travail en sus du mandat social, (II) de régimes de retraite complémentaires, (III) d'engagements pris par la société correspondant à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions du dirigeant mandataire social ou postérieurement à ceux-ci et (IV) d'indemnités de non-concurrence.

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Yves-Thibault de Silguy, président du Conseil d'administration								
Date de début de mandat : 01/06/2006		X	X			X		X
Date de fin de mandat : AG 2010								
Xavier Huillard, directeur général								
Date de début de mandat : 09/01/2006	X ⁽¹⁾		X			X ⁽²⁾		X
Date de fin de mandat : AG 2010								

(1) Ce contrat de travail a été suspendu au moment de la nomination de M. Huillard en qualité de directeur général. Il prendra fin lors de la nomination de M. Huillard au poste de président-directeur général.

(2) Hormis les indemnités prévues par la convention collective des travaux publics en cas de rupture du contrat de travail.

a) Rémunération de M. Yves-Thibault de Silguy

M. Yves-Thibault de Silguy bénéficie d'une rémunération fixe d'un montant de 750 000 euros et d'une rémunération variable. Cette rémunération variable, initialement fixée à 750 000 euros lorsqu'il a été nommé président du Conseil d'administration le 1^{er} juin 2006, est révisable en fonction d'un indice de performance (mentionné page 159). La partie fixe n'a pas fait l'objet de révision. Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 3 mars 2010, sur proposition du comité des Rémunérations, de fixer la partie variable de la rémunération de M. de Silguy à 912 387 euros au titre de l'exercice 2009. Cette somme correspond à la partie variable déterminée par le Conseil au titre de l'exercice 2008, multipliée par un coefficient de 5,9 % découlant de la formule de calcul de l'indice de performance, avant imputation des jetons de présence versés en 2009.

M. de Silguy, qui n'est pas titulaire d'un contrat de travail et n'a droit à aucune indemnité de départ, bénéficie d'un engagement de retraite complémentaire d'un montant de 380 000 euros par an. Cet engagement a fait l'objet d'une approbation expresse par les assemblées générales ordinaires de VINCI le 10 mai 2007, puis le 15 mai 2008, afin de l'assortir de conditions de performance conformément à la loi. M. de Silguy ayant décidé de faire valoir ses droits à la retraite à effet du 30 avril 2010, le Conseil d'administration vérifiera l'obtention des conditions de performance à l'expiration de son mandat. Il est rappelé que cette pension de retraite sera acquise s'il est constaté une évolution majoritairement positive d'indicateurs tant quantitatifs (résultat net, capacité d'autofinancement, ROCE, cours de l'action VINCI, surperformance de l'action VINCI par rapport à un échantillon de sociétés comparables et dividendes) que qualitatifs (liés à sa performance personnelle), ces indicateurs faisant l'objet d'un suivi annuel par le Conseil pendant la durée du mandat de l'intéressé. Ce régime avait pour objet de remplacer le régime de retraite dont M. de Silguy a perdu le bénéfice, lorsqu'ayant accepté, en juin 2006, le mandat de président du Conseil d'administration de VINCI, il a quitté le groupe Suez. Dans le cadre du suivi des critères de performance institués en conformité avec la loi, le Conseil d'administration a considéré que les performances de M. de Silguy ont été positives en 2006, 2007 et 2008 sur chacun des points considérés, sauf le ROCE en 2006, la surperformance de l'action VINCI en 2007 et l'évolution du cours de l'action VINCI en 2008. Le Conseil d'administration a considéré, le 3 mars 2010, sur proposition du comité des Rémunérations, que les critères de performance du président sont positifs en 2009, sauf en ce qui concerne le résultat net, la capacité d'autofinancement, le ROCE et la progression du dividende.

b) Rémunération de M. Xavier Huillard

Le Conseil d'administration a approuvé en décembre 2005 les modalités de la rémunération de M. Xavier Huillard, qui comprend une partie fixe de 700 000 euros et une partie variable initialement fixée à 700 000 euros. La partie variable comprend une partie révisable par application de l'indice de performance mentionné en page 159 et une partie (plafonnée à 300 000 euros) liée à l'appréciation discrétionnaire du Conseil.

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 3 mars 2010, a décidé, sur proposition du comité des Rémunérations, de fixer la partie variable de la rémunération de M. Huillard à 641 592 euros au titre de l'exercice 2009, celle-ci ayant été augmentée de 5,9 % après calcul de l'indice de performance et à 275 000 euros le montant de la partie discrétionnaire, soit une part variable totale de 916 592 euros, avant imputation des jetons de présence versés en 2009.

M. Huillard était éligible en 2009 au régime complémentaire de retraite institué au profit d'un certain nombre de cadres dirigeants du Groupe et décrit au premier paragraphe du point d) ci-après.

c) Avantages en nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux

MM. de Silguy et Huillard ont bénéficié en 2009 de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

d) Engagements de retraite complémentaires

Certains cadres du Groupe réunissant certaines conditions d'éligibilité ont bénéficié en 2009 d'un plan complémentaire de retraite ayant pour objet de leur garantir, sous certaines conditions notamment de présence, lorsqu'ils feront valoir leurs droits à la retraite, une pension complémentaire annuelle comprise entre 20 % et 35 % de la moyenne de leur trois dernières années de rémunération mais plafonnée à une somme s'élevant en 2009 à 86 712 euros par an.

Un nouveau régime de retraite collectif a été mis en place en 2010 au bénéfice des cadres dirigeants de VINCI SA ayant une ancienneté au moins égale à 10 ans, lequel a pour objet de leur garantir, sous certaines conditions notamment de présence, lorsqu'ils feront valoir leurs droits à la retraite, une pension complémentaire annuelle – non cumulable avec le régime susmentionné – comprise entre 20 % et 40 % de la rémunération annuelle moyenne perçue au cours des 36 derniers mois précédant leur départ et assortie d'un plafond qui sera augmenté progressivement pour atteindre un maximum de huit fois le plafond de la sécurité sociale au 1^{er} janvier 2019.

L'assimilation de M. Xavier Huillard à un cadre dirigeant afin qu'il puisse, malgré la rupture de son contrat de travail, bénéficier également de ce régime collectif constitue un engagement relevant de la procédure d'autorisation des conventions réglementées conformément à l'article L 225-42-1 du Code de Commerce et fait l'objet d'une résolution présentée à la prochaine assemblée générale.

M. de Silguy bénéficie d'un régime de retraite particulier décrit au paragraphe a) ci-dessus.

Au 31 décembre 2009, les engagements de VINCI au titre de la retraite dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux représentaient un montant total de 9 788,6 milliers d'euros, réparti comme suit :

Bénéficiaire	Engagement au 31/12/2009 en K€
Yves-Thibault de Silguy	6 601,0
Xavier Huillard ^(*)	3 187,6

() L'engagement comptabilisé au 31/12/2009 tient compte de l'évolution proposée décrite ci-dessus.*

Les engagements de retraite sont également décrits en page 246 de l'« Annexe aux comptes consolidés ».

4. Options et actions de performance

4.1 Politique d'attribution d'options ou d'actions de performance

Le Conseil d'administration de VINCI dispose d'une autorisation de l'assemblée du 14 mai 2009 pour procéder à l'attribution d'options de souscription ou d'achat et d'une autorisation de l'assemblée du 15 mai 2008 pour procéder à l'attribution d'actions de performance. Il a été mis en place en 2009 un plan d'incitation mixte reposant sur l'attribution d'options de souscription et d'actions de performance.

La politique de VINCI consiste à attribuer des actions de performance et des options à un nombre significatif de dirigeants et collaborateurs du Groupe, afin de les associer à ses bonnes performances et de les fidéliser à long terme.

4.2 Plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

4.2.1 Plans d'options existants

a) Informations générales

Dans le cadre des autorisations données par l'assemblée générale, le Conseil d'administration de VINCI a décidé la mise en place de plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Plan	Date		Nombre à l'origine		Dont actions attribuées à l'origine aux		Dates		Sur 2009		Au 31/12/2009		Prix d'exercice
	assemblée	conseil	bénéficiaires	options ⁽¹⁾	Mandataires sociaux ⁽¹⁾⁽³⁾	10 premiers salariés du Groupe ⁽¹⁾⁽²⁾	Départ des levées	Expiration des levées	Nombre d'options levées en 2009	Nombre d'options annulées ou devenues caduques en 2009	Options restant à lever au 31/12/2009	Nombre de bénéficiaires résiduels au 31/12/2009	Prix ajusté (euros)
VINCI 1999 n° 1	25/05/98	09/03/99	88	2 608 000	240 000	700 000	09/03/01	08/03/09	25 680	5 464	-	-	9,30
VINCI 1999 n° 2	25/05/98	07/09/99	590	4 012 764	626 668	680 000	07/09/01	06/09/09	147 885	56 072	-	-	10,36
VINCI 2000 n° 1	25/10/99	11/01/00	40	3 900 000	1 000 000	1 360 000	11/01/02	10/01/10	90 060	-	27 224	1	12,25
VINCI 2000 n° 2	25/10/99	03/10/00	999	7 070 000	180 000	531 200	03/10/02	02/10/10	231 583	1 361	763 821	190	13,96
VINCI 2001	25/10/99	08/03/01	3	930 000	930 000	-	08/03/03	07/03/11	-	-	24 333	1	13,96
VINCI 2002 n° 1	25/10/99	17/12/02	287	9 802 000	2 620 000	1 212 000	25/01/04	17/12/12	274 739	-	1 625 995	104	15,59
VINCI 2002 n° 2	25/10/99	17/12/02	409	10 000 000	2 760 000	1 020 000	17/12/04	17/12/12	274 627	10 891	1 391 085	142	12,96
VINCI 2003	14/05/03	11/09/03	126	5 608 000	1 400 000	1 296 000	11/09/05	11/09/13	485 501	-	1 242 175	62	15,04
VINCI 2004	14/05/03	07/09/04	142	6 344 000	1 640 000	1 420 000	07/09/06	07/09/14	771 224	-	3 295 749	114	20,18
VINCI 2005	14/05/03	01/03/05	158	5 081 136	2 268 000	1 176 000	16/03/07	16/03/12	641 017	2 723	2 609 005	137	24,20
VINCI 2006 n° 1	14/05/03	09/01/06	8	2 630 000	1 850 000	780 000	09/01/08	09/01/13	-	-	1 071 950	6	35,58
VINCI 2006 n° 2	14/05/03	16/05/06	1 352	3 383 606	50 000	242 000	16/05/08	16/05/12	-	23 116	3 328 955	1 338	40,32
VINCI 2009 ⁽⁴⁾	14/05/09	31/08/09	1 582	3 865 000	-	228 180	15/09/12	15/09/16	-	15 830	3 849 170	1 573	38,37
Total plans de souscription			2 872	65 234 506	15 564 668	10 645 380			2 942 316	115 457	19 229 462	2 339	27,20
VINCI 1999 n° 2	25/05/98	07/09/99	590	8 025 236	1 253 332	1 360 000	07/09/01	06/09/09	295 800	110 290	-	-	10,69
VINCI 2000	25/10/99	03/10/00	999	7 070 000	180 000	531 200	03/10/02	02/10/10	231 583	1 361	757 779	189	11,77
VINCI 2001	25/10/99	08/03/01	3	930 000	930 000	-	08/03/03	07/03/11	-	-	24 333	1	13,96
VINCI 2002	25/10/99	25/01/02	7	198 000	-	198 000	25/01/04	24/01/12	650	-	6 263	1	15,59
VINCI 2006 n° 2	14/05/03	16/05/06	1 352	3 383 606	50 000	242 000	16/05/08	16/05/12	-	23 116	3 328 955	1 338	40,32
Total plans d'achat			2 042	19 606 842	2 413 332	2 331 200			528 033	134 767	4 117 330	1 456	34,87
Total options			2 875	84 841 348	17 978 000	12 976 580			3 470 349	250 224	23 346 792	2 340	28,55

(1) Nombre à l'origine ajusté de la division du nominal de l'action par 2 en mai 2007 et non ajusté suite à l'augmentation de capital intervenue en avril 2006 (excepté pour le plan 2006 n° 2).

(2) Non mandataires sociaux.

(3) Mandataires sociaux en fonction lors de l'attribution.

(4) Le nombre définitif d'actions attribué sera fixé en fonction de critères de performance.

Nota : une option donne droit à la souscription et/ou à l'achat d'une action ; les plans d'options comportent une période d'acquisition définitive annuelle par tiers sur une période de trois ans à compter de la date d'attribution des options (à l'exception du plan VINCI 2009).

b) Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux

Seul un mandataire social, M Xavier Huillard, peut encore souscrire ou acheter des actions par exercice de ses options :

Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux au 31/12/2009

Mandataire social	Plan	Type	Nombre d'actions
Xavier Huillard	VINCI 2003	souscription	37 180
	VINCI 2004	souscription	205 016
	VINCI 2005	souscription	245 016
	VINCI 2006 n° 1	souscription	265 434
Total			752 646

4.2.2 Options consenties en 2009

a) Informations générales

Le Conseil a décidé, le 31 août 2009, d'utiliser la délégation qui lui a été donnée par l'assemblée générale du 14 mai 2009 pour mettre en place, à effet du 15 septembre 2009, un plan d'attribution d'options de souscription d'actions de la Société. Ce plan prévoit l'attribution de 3 865 000 options de souscription d'actions de la société à 1 582 dirigeants et collaborateurs du Groupe. Aucune option n'a été attribuée aux mandataires sociaux dans le cadre de ce plan.

Chaque option donne droit à la souscription d'une action nouvelle VINCI, au prix de souscription de 38,37 euros. L'attribution définitive des options est soumise à la condition de performance déterminée par l'assemblée générale, à savoir que le Conseil d'administration constatera, à l'issue d'une période de deux ans suivant le 31 août 2009, l'évolution du cours de bourse de VINCI et déterminera le pourcentage d'options finalement attribuées au regard de la performance de cette action comparée à celle d'un indice initialement composé de 13 sociétés européennes du secteur de la construction et des concessions d'infrastructures. Le panel serait constitué des sociétés Abertis, Atlantia, Brisa, Eiffage, Ferrovia, ACS, Sacyr, Bilfinger und Berger, Hochtief, Strabag, Skanska, Balfour Beatty et BAM, étant précisé que le Conseil se réserve le droit de procéder à toutes pondérations reflétant notamment la capitalisation boursière des sociétés ci-dessus et d'exclure de la liste certaines sociétés qui, au cours de la période de référence, auraient fait l'objet d'opérations exceptionnelles, d'un retrait de la cote ou auraient connu un parcours atypique, et d'y substituer, le cas échéant, un indice tel que l'Eurostoxx. Le nombre d'options finalement attribuées sera fonction de ce taux reflétant la performance de l'action VINCI par rapport à l'indice, 100 % des options étant attribuées s'il est supérieur à 5 % et 0 % s'il est inférieur à - 5 %, le pourcentage étant déterminé par interpolation linéaire entre ces deux bornes de + 5 % et - 5 %.

Les options ayant fait l'objet d'une attribution définitive au regard de la condition de performance ne peuvent être exercées par les bénéficiaires qu'à partir du 15 septembre 2012 sous condition de présence. Les actions issues de levées d'options sont assorties d'une interdiction de cession avant l'expiration de la période d'indisponibilité fiscale de quatre ans, sauf en cas de décès, d'invalidité ou de mise à la retraite.

Les bénéficiaires disposent également d'un droit d'exercice anticipé des options ayant fait l'objet d'une attribution définitive suite à la vérification de la condition de performance dans le cas où les titres de la Société feraient l'objet d'une offre publique.

Les options ont une validité de sept ans et expirent le 15 septembre 2016.

Aucune filiale contrôlée par VINCI n'a attribué d'options de souscription ou d'achat d'actions.

b) Attributions d'options aux dirigeants mandataires sociaux

Aucune option n'a été consentie en 2009 aux dirigeants mandataires sociaux.

c) Attribution d'options aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux

228 180 options ont été consenties durant l'exercice, par VINCI et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés du groupe VINCI dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.

4.2.3 Options exercées en 2009

a) Informations générales

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009, 3 470 349 options ont été exercées, dont 2 942 316 options de souscription et 528 033 options d'achat. Pendant cette même période, 250 224 options ont été annulées, dont 115 457 options de souscription et 134 767 options d'achat. Compte tenu de ces éléments, le nombre des options restant à lever s'établissait au 31 décembre 2009 à 23 346 792 options, au prix d'exercice moyen de 28,55 euros (dont 19 229 462 options de souscription au prix moyen de 27,20 euros et 4 117 330 options d'achat au prix moyen de 34,87 euros).

b) Exercices d'options par les dirigeants mandataires sociaux

En 2009, les dirigeants mandataires sociaux de VINCI ont exercé les options suivantes :

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Dirigeant mandataire social	Plan	Date du Conseil d'administration correspondant	Type	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (euros)
Xavier Huillard	Plan 2003	11/09/03	souscription	52 000	15,04
	Plan 2004	07/09/04	souscription	40 000	20,18
Total/moyenne				92 000	17,61

Nota : M. de Silguy ne bénéficie d'aucune option.

c) Exercices d'options par les 10 premiers salariés non mandataires sociaux du Groupe

En 2009, les 10 premiers salariés non mandataires sociaux du groupe VINCI ont exercé les options suivantes :

Plan	Type	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (euros)
VINCI 1999 n°1	souscription	13 362	9,30
VINCI 1999 n°2	souscription	4 084	10,36
VINCI 1999 n°2	achat	8 168	10,69
VINCI 2000 n°1	souscription	8 388	12,25
VINCI 2000 n°2	souscription	10 210	13,96
VINCI 2000	achat	10 210	11,77
VINCI 2002 n° 1	souscription	34 028	15,59
VINCI 2002 n° 2	souscription	27 000	12,96
VINCI 2003	souscription	125 348	15,04
VINCI 2004	souscription	245 494	20,18
VINCI 2005	souscription	73 508	24,20
Total /moyenne		559 800	14,21

4.3. Plans d'attribution d'actions de performance

4.3.1 Plans d'attribution d'actions de performance existants

a) Informations générales

Historique des attributions d'actions de performance

Plan	Date		Nombre à l'origine		Dont actions attribuées à l'origine à		Nombre définitif	Date			Au 31/12/2009	
	Assemblée	Conseil	Bénéficiaires	Actions de performance	Mandataires sociaux ⁽¹⁾	10 premiers salariés ⁽²⁾		Déterminé à l'issue de la période d'acquisition	Départ de période d'acquisition	Fin de période d'acquisition	Fin de période de conservation	Nombre d'actions résiduelles au 31/12/2009
VINCI 2007 ⁽³⁾⁽⁴⁾	16/05/06	12/12/06	1 434	2 200 000	55 000	139 000	2 053 980	02/01/07	02/01/09	02/11/11	-	-
VINCI 2008 ⁽⁵⁾	16/05/06	11/12/07	1 570	2 165 700	72 000	130 000	1 582 325	02/01/08	02/01/10	02/01/12	1 582 325	1 488
VINCI 2009 ⁽⁶⁾	15/05/08	31/08/09	1 582	1 545 999	-	91 272	non connu	15/09/09	15/09/11	15/09/13	1 538 000	1 571
Total				5 911 699	127 000	360 272						

(1) Mandataires sociaux en fonction lors de l'attribution.

(2) Non mandataires sociaux.

(3) Le nombre d'actions attribué à l'origine tient compte de la division de la valeur nominale de l'action intervenue en mai 2007.

(4) Ces actions ont été attribuées de façon définitive aux bénéficiaires le 2 janvier 2009, suite à la décision du Conseil d'administration du 16 décembre 2008, qui a constaté que les conditions de performance prévues par le plan décidé en décembre 2006 ont été atteintes.

(5) 76,70 % des actions de performance qui ont été attribuées à l'origine ont été attribuées de façon définitive aux bénéficiaires le 2 janvier 2010, suite à la décision du Conseil d'administration du 15 décembre 2009, par application de l'indicateur de performance décrit ci-dessous au paragraphe 4.3.3.

(6) Le nombre d'actions attribué de façon définitive à l'issue de la période d'acquisition est susceptible de varier à la baisse selon un indicateur de performance.

b) Nombre d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux

Les mandataires sociaux ont bénéficié de deux attributions d'actions de performance dans le cadre de décisions prises par le Conseil d'administration en décembre 2006 et en décembre 2007, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Mandataire social	Plan	Date du Conseil d'administration correspondant	Nombre d'actions attribuées à l'origine ⁽¹⁾	Nombre définitif déterminé à l'issue de la période d'acquisition	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ⁽²⁾	Date			Conditions de performance
						d'acquisition définitive	Date de disponibilité		
Yves-Thibault de Silguy	Plan 2007	12/12/06	30 000	30 000	735 000	02/01/09	02/01/11		oui
	Plan 2008	11/12/07	18 000	13 806	389 329	02/01/10	02/01/12		oui
	Plan 2009	31/08/09	-	-	-	15/09/11	15/09/13		oui
Xavier Huillard	Plan 2007	12/12/06	24 000	24 000	588 000	02/01/09	02/01/11		oui
	Plan 2008	11/12/07	22 000	16 874	475 847	02/01/10	02/01/12		oui
	Plan 2009	31/08/09	-	-	-	15/09/11	15/09/13		oui
Total			94 000	84 680	2 188 176				

(1) Ce nombre tient compte de la division de la valeur nominale de l'action intervenue en mai 2007.

(2) Cette valorisation est déterminée à partir du nombre définitif d'actions attribuées.

Il est rappelé que ces actions de performance sont assorties d'une période de conservation de deux ans et que les mandataires sociaux sont tenus d'en conserver *a minima* un quart pendant la durée de leur mandat.

Aucune action de performance n'est devenue disponible durant l'exercice 2009 pour les mandataires sociaux.

4.3.2 Mise en place du plan 2009 à effet du 15 septembre 2009

Le Conseil a décidé, le 31 août 2009, d'utiliser la délégation qui lui a été donnée par l'assemblée générale du 15 mai 2008 pour mettre en place, à effet du 15 septembre 2009, un plan d'attribution d'actions de performance de la Société. Ce plan prévoit l'attribution de 1 545 999 actions existantes à 1 582 dirigeants et collaborateurs du Groupe. Aucune action de performance n'a été attribuée aux mandataires sociaux dans le cadre de ce plan. Le plan prévoit que les actions ne sont attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans. Le nombre d'actions attribuées de manière définitive aux bénéficiaires est fonction d'un indicateur de performance. Ainsi, l'attribution définitive est soumise à la condition qu'au cours des exercices 2009 et 2010, le taux moyen de retour sur capitaux engagés du groupe VINCI (ROCE), retraité des intérêts minoritaires lorsqu'ils excèdent 33,33 %, soit supérieur à 5 %. Le nombre d'actions de performance finalement attribuées sera fonction de ce taux, 100 % des actions étant attribuées s'il est supérieur à 6 % et la quantité étant fixée par interpolation linéaire si ce taux est compris entre 5 % et 6 %.

Le plan prévoit également que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, soit jusqu'au 15 septembre 2013, pendant laquelle elles ne peuvent pas être cédées, sauf en cas d'invalidité ou de décès.

Le nombre d'actions attribuées à l'origine par le Conseil d'administration du 31 août 2009 aux 10 salariés non mandataires sociaux ayant bénéficié des attributions les plus importantes s'élevait à 91 272.

4.3.3 Attribution définitive d'actions le 2 janvier 2010 dans le cadre du plan 2008

Le Conseil d'administration a constaté, le 15 décembre 2009, que l'indice de performance prévu par le plan décidé en décembre 2007 s'est établi à 76,70 % en croissance annuelle moyenne depuis le 2 janvier 2008.

Cet indicateur de performance fait intervenir : I) la surperformance de l'action VINCI par rapport à un échantillon de valeurs européennes comparables du secteur de la construction et des concessions d'infrastructures (pour 50 %) ; II) la progression du résultat net part du Groupe par action (pour 12,5 %) ; III) la progression de la capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement (pour 12,5 %) ; IV) la progression du résultat opérationnel (pour 12,5 %) ; V) la progression du ROCE (pour 12,5 %).

L'évolution de l'indice obtenu par combinaison des paramètres énoncés ci-dessus doit refléter, à l'issue de la période d'acquisition, une progression annuelle moyenne de 10 %, afin que les bénéficiaires se voient attribuer de façon définitive le nombre maximum d'actions, attribué à l'origine. Dans le cas où l'évolution de l'indice est inférieure à 10 % par an et supérieure à zéro, il est appliqué une réduction proportionnelle du nombre d'actions de performance faisant l'objet d'une acquisition définitive.

En conséquence, le Conseil, au cours de sa réunion du 15 décembre 2009, a décidé d'attribuer de façon définitive, à la date du 2 janvier 2010, aux bénéficiaires (soit 1 488 personnes, dont les deux dirigeants mandataires sociaux) 76,70% des actions de performance qui leur ont été attribuées à l'origine.

E. Données sociales et environnementales

Ce rapport est l'application des articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de commerce.

Il se compose de trois parties distinctes :

- responsabilité sociale et sociétale;
- environnement et R&D;
- relations clients-fournisseurs.

La politique et la stratégie de développement durable sont situées en pages 10-15 du présent rapport d'activité. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet www.vinci.com, qui présente également nombre d'initiatives qui illustrent les démarches innovantes des entités du Groupe par thématique et enjeu. De 2002 à 2007, VINCI a demandé l'avis d'un commissaire aux comptes sur les procédures de remontée d'informations sociales et environnementales et une sélection d'indicateurs. À partir de 2008, VINCI a souhaité la validation des données par un collège de commissaires aux comptes. Cette validation ainsi que la note méthodologique se situent en pages 139-140 et 150-151. Au-delà du respect strict de la législation, VINCI s'est engagé, sur la base d'une démarche volontaire, à respecter les 10 principes du Global Compact, initiative des Nations unies et à communiquer chaque année les initiatives prises.

Mise en œuvre du Global Compact

Engagements/Principes	Initiatives 2009
Droits de l'homme	
1. Soutenir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans la sphère d'influence du Groupe.	– Soutien d'Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique à différents projets sociaux, sanitaires et éducatifs. – Poursuite des programmes de prévention sida.
2. S'assurer que les sociétés du Groupe ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.	
Normes du travail	
3. Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives.	– Déploiement des programmes de prévention à l'échelle internationale.
4. Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	– Déploiement de l'intégration dans les contrats-cadres de critères sociaux pour le choix des fournisseurs et sous-traitants.
5. Assurer l'abolition effective du travail des enfants.	– Déploiement d'un reporting « prévention » commun entre les sociétés du Groupe et les entreprises de travail temporaire.
6. Éliminer la discrimination dans le travail et les professions.	– Réalisation pour la troisième année d'affilée d'un audit « diversité » auprès de 30 filiales. – Création d'un corps d'auditeurs internes.
Respect de l'environnement	
7. Soutenir une approche préventive des défis environnementaux.	– Systématisation des analyses de risques environnementaux des projets, et risques produit (REACH). – Systématisation des approches projets par l'analyse de cycle de vie lors des phases d'offre et de conception. – Intégration des énergies renouvelables dans nos activités propres et dans les offres commerciales.
8. Prendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus grande.	– Renforcement du reporting environnemental et élargissement à l'international. 91 % du périmètre couvert. – Effort commun sur les économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les sites fixes et les chantiers.
9. Encourager l'essor et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	– Chaire « Écoconception des ensembles bâtis et infrastructures » avec ParisTech. Lancement de 12 sujets de recherche associant des référents VINCI à la chaire. – Séminaire de la Fabrique sur les écoquartiers. – Création d'un club Territoire.
Lutte contre la corruption	
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	– Poursuite du renforcement du contrôle interne. – Formalisation de la charte d'éthique et de bons comportements.

1. Responsabilité sociale et sociétale

1.1 Politique générale de ressources humaines

La politique décentralisée de gestion des ressources humaines vise à valoriser les compétences, garantir l'égalité des chances à l'embauche et dans l'entreprise, offrir des conditions de travail sécurisées et assurer un dialogue social adapté et efficace. En 2009, la politique de ressources humaines s'est réorientée prenant en compte l'internationalisation croissante des activités, la demande d'une maîtrise d'ouvrages plus complexes et la nécessité de partager une culture commune.

Acteur majeur d'un secteur très atomisé véhiculant une attractivité faible, le renouvellement des effectifs est un enjeu important pour le Groupe, en raison de sa structure démographique et de la variation de ses activités. La politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), mise en œuvre depuis 2007, est une démarche au service de la performance des entreprises de VINCI. Sa mission est d'accompagner les entrepreneurs du Groupe dans leurs efforts quotidiens pour développer leur activité. En 2008, un guide des bonnes pratiques a été rédigé et diffusé aux comités de Direction et de Coordination, aux directions Administrative et Financière et aux directions des Ressources humaines. En 2009, cette démarche a été généralisée au sein de la majorité des entreprises du Groupe et plus de 90 accords d'entreprise ont été signés.

Preuve de la pertinence de sa politique de ressources humaines, VINCI s'est vu attribuer le premier trophée du capital humain attribué par le cabinet de recrutement Michael Page et le journal *Le Monde*. Cette récompense valorise l'engagement, la créativité et la performance du Groupe dans la gestion de son capital humain.

1.2 Politique de l'emploi

1.2.1 Les effectifs

Présent dans une centaine de pays, VINCI employait 161 746 salariés à fin 2009. En dépit d'un contexte économique difficile, VINCI, conformément à son engagement à recruter en contrats durables, a recruté durant l'année 15 022 personnes en emplois durables dans le monde, dont 5 985 en France. Les managers représentent 15 % des salariés comme en 2008.

1.2.2 Le recrutement

Compte tenu de son développement international croissant, l'objectif de VINCI est d'accélérer le mouvement d'internationalisation du recrutement en exploitant de nouveaux leviers. Au cours des cinq dernières années, grâce à une politique dynamique de recrutement et de croissance externe, les effectifs ont progressé de 27 %, la part des entités européennes dans l'emploi total représentant toujours 84 %.

Plus de 30 000 contacts ont été établis avec des étudiants ou des élèves au travers de nombreux forums de l'emploi.

Répartition de l'effectif par zone géographique et par métier au 31 décembre 2009

Effectif	2009					Total	2008	2009/2008	
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Holding et divers				
France	11 155	20 565	24 633	34 656	536	57 %	91 545	92 716	(1,3 %)
Royaume-Uni	634	313	2 936	5 281		6 %	9 164	8 755	4,7 %
Allemagne	231	3 388	3 847	1 216	11	5 %	8 693	8 673	0,2 %
Europe centrale et orientale	169	2 302	5 588	4 360		8 %	12 419	14 729	(15,7 %)
Belgique	19	276	496	5 352		4 %	6 143	6 413	(4,2 %)
Espagne	203	1 177	674	504		1 %	2 558	2 835	(9,8 %)
Autre pays d'Europe	171	3 745	135	727		3 %	4 778	4 891	(2,3 %)
Europe hors France	1 427	11 201	13 676	17 440	11	27 %	43 755	46 296	(5,5 %)
Amériques ^(*)	3 397		3 193	3 622		6 %	10 212	9 348	(1 %)
Afrique		63		11 459		7 %	11 522	10 359	11,2 %
Asie, Océanie, reste du monde	835			3 877		3 %	4 712	5 338	(11,7 %)
Total ☑	16 814	31 829	41 502	71 054	547	100 %	161 746	164 057	(1,4 %)

☑ Indicateurs examinés (voir pages 150-151).

(*) En raison de la pratique de la trêve hivernale au Canada, les effectifs au 31 décembre de DJL correspondent aux effectifs moyens, afin d'être représentatifs de l'activité de l'entreprise.

1.2.3 Effectif par catégorie, par sexe, par métier

Fin 2009, l'effectif global de VINCI se compose de 15 % de managers et de 85 % de non-managers. Les effectifs féminins représentent 13 % des effectifs. Le taux de féminisation est de 15 % pour les managers, de 13 % pour les non-managers.

Répartition de l'effectif par catégorie, par sexe et par métier au 31 décembre 2009

Effectif	2009					Total	
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Holding et divers		
Managers	1 666	5 963	4 626	11 562	324	15 %	24 141
Hommes	1 220	5 160	4 079	9 799	210	85 %	20 468
Femmes	446	803	547	1 763	114	15 %	3 673
Non-managers	15 148	25 866	36 876	59 492	223	85 %	137 605
Hommes	10 143	22 863	33 458	53 635	73	87 %	120 172
Femmes	5 005	3 003	3 418	5 857	150	13 %	17 433
Total ☑	16 814	31 829	41 502	71 054	547	100 %	161 746
Hommes ☑	11 363	28 023	37 537	63 434	283	87 %	140 640
Femmes ☑	5 451	3 806	3 965	7 620	264	13 %	21 106

☑ Indicateurs examinés (voir pages 150-151).

1.2.4 Nature des contrats de travail et évolution

Sur un effectif total de 161 746 salariés dans le monde, 141 027 personnes disposent de contrats durables, soit 87 % des effectifs. En France, particulièrement dans le secteur de la construction, les contrats de chantier, d'une durée moyenne de dix-huit mois, sont considérés comme des emplois durables. 17 427 personnes au 31 décembre 2009 avaient un contrat à durée déterminée. Le recours à l'intérim a concerné, en moyenne, en 2009, 17 281 personnes, essentiellement en France (65 %) et dans les métiers de la construction.

Répartition de l'effectif par nature de contrat et par métier au 31 décembre 2009

Effectif	2009						2008	2009/2008
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Holdings et divers	Total	Total	Évolution
Contrats à durée indéterminée	16 065	29 326	38 890	55 263	528	87 % 140 072	142 367	(2 %)
Contrats à durée de chantier	4	22	111	818		1 % 955	5 114	N/A ^(*)
Contrats à durée déterminée	687	1 132	1 554	14 040	14	10 % 17 427	12 960	34 %
Alternance	58	1 349	947	933	5	2 % 3 292	3 616	(9 %)
Total effectifs propres	16 814	31 829	41 502	71 054	547	100 % 161 746	164 057	(1,3 %)
Contrats d'intérim	348	2 276	3 021	11 608	28	11 % 17 281	18 887	(4 %)

(*) Changement de périmètre entre 2008 et 2009 (Monde en 2008 ; France en 2009).

1.2.5 Motifs de départ

Les métiers du contracting exercent leur activité dans le cadre de chantiers mobiles et d'une durée limitée. Ils mobilisent traditionnellement de nombreux collaborateurs, dont les contrats arrivent à échéance à la fin du chantier ou qui souhaitent partir dans d'autres entreprises de proximité pour limiter leur déplacement.

Départs par métier^(*)

Effectif	2009						2008	2009/2008
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Holdings et divers	Total	Total	Évolution
Fin normale de contrat ^(**)	10 415	1 647	3 342	12 905	28	60 % 28 336	34 111	(17 %)
Démissions	1 748	1 172	1 275	3 522	19	16 % 7 736	11 079	(30 %)
Licenciements économiques	29	333	597	2 273	15	7 % 3 247	607	435 %
Autres licenciements	370	613	802	3 176	13	10 % 4 974	3 994	25 %
Autres motifs	122	160	1 432	1 600	4	7 % 3 318	2 148	54 %
Total	12 684	3 925	7 448	23 476	79	100 % 47 611	52 530	(9 %)

(*) Hors variation de périmètre.

(**) Fin de CDD, fin de chantier, retraite, rupture de période d'essai, fin de contrat en alternance, perte partielle d'activité.

1.2.6 Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Fortement recruteur depuis plusieurs années dans de nombreux métiers, le Groupe n'a été que très rarement opérateur de restructurations. Dans cette éventualité, avec des activités de VINCI par nature non délocalisables, les dirigeants et les responsables des ressources humaines se mobilisent pour organiser au mieux la solidarité économique et sociale, via notamment les dispositifs de mobilité et de reclassement. De même, lors des opérations de croissance externe, le Groupe s'efforce de maintenir en place les équipes, gardiennes des compétences et du savoir-faire, pour développer l'activité tout en bénéficiant des effets de groupe, mutualiser les outils et impulser le fonctionnement en réseau. En 2009, compte tenu des turbulences économiques et financières mondiales, certaines sociétés du Groupe ont été amenées, conjoncturellement, à organiser des reclassements internes et à mettre en œuvre des plans de licenciements. Plus de 3 000 mobilités ont eu lieu en 2009 dans l'ensemble du Groupe (2 500 en 2008).

1.3 Organisation du temps de travail

1.3.1 Heures travaillées et heures supplémentaires

Dans les entreprises du Groupe, le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles, variables d'un pays à l'autre. En 2009, le nombre total d'heures travaillées a représenté 283 millions d'heures. Les heures supplémentaires sont au nombre de 16 millions, soit 6 % des heures travaillées.

Organisation du temps de travail

	2009			2008
	Managers	Non-managers	Total	Total
Heures totales travaillées	40 427 433	243 054 988	283 482 421	290 745 150
Dont heures supplémentaires	173 993	15 929 161	16 103 154	16 481 158
Salariés à temps partiel	328	3 404	3 732	3 836

1.3.2 Absentéisme

19,9 millions de journées ont été travaillées en France. Dans le monde, 2,7 millions de journées calendaires ont été comptabilisées en jours d'absence en 2009, dont 60 % pour des maladies non professionnelles.

Répartition des jours d'absence par motif

(en nombre de jours calendaires)	2009					Total	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Holdings et divers		
Maladie non professionnelle	150 019	324 112	591 042	580 707	4 616	60 %	1 650 496
Accident du travail	11 478	28 227	48 141	102 429	691	7 %	190 966
Accident de trajet	2 029	2 739	8 670	16 786	31	1 %	30 255
Maladie professionnelle	3 414	6 716	20 237	41 614		3 %	71 981
Maternité/paternité	21 661	40 594	43 961	46 420	1 914	6 %	154 550
Chômage partiel		14 323	4 622	50 899		3 %	69 844
Autres causes	50 439	79 984	202 350	248 411	263	20 %	581 447
Total	239 040	496 695	919 023	1 087 266	7 515	100 %	2 749 539

1.4 Rémunérations, charges sociales, épargne salariale

1.4.1 Politique générale

La politique de rémunération s'inscrit dans le schéma de management décentralisé du Groupe. Elle est guidée par des principes communs de partage des fruits de la croissance, d'individualisation des rémunérations et d'intéressement du personnel à la marche de l'entreprise dans tous les pays où le Groupe est actif. La rémunération des collaborateurs s'analyse au regard des différents instruments du Groupe : salaires, primes, intéressement, participation, actionnariat salarié, œuvres sociales, système de prévoyance, retraite... L'individualisation des salaires met l'accent sur les responsabilités individuelles et les performances de chaque collaborateur à tous les niveaux de la hiérarchie. En France, 95 % des salariés sont couverts par des accords de participation et/ou d'intéressement. Au total, VINCI a distribué en intéressement et participation en France près de 168 millions d'euros (174 millions en 2008) au titre du partage des fruits de la croissance.

Rémunérations et actionnariat salarié

(en millions d'euros)	2009	2008	dont France 2009	dont France 2008
Intéressement	89,1	88,3	75,9	74,3
Participation	93,2	101,1	91,6	99,6
Œuvres sociales	43,8	52,6	26,3	26,6
<i>Sous-total</i>	<i>226,1</i>	<i>242,0</i>	<i>193,8</i>	<i>200,5</i>
Abonnement	92,6	48,2	89,4	48,2
Total	318,7	290,1	283,2	248,7

1.4.2 Rémunérations et charges sociales

Rémunérations et charges sociales en France

(en milliers d'euros)	Total		Cadres		Etam		Ouvriers	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Salaire moyen VINCI	33	33	59	59	30	31	25	25
Hommes	34	34	62	62	32	32	25	25
Femmes	31	31	46	46	27	28	23	22
Charges sociales	49 %	51 %	51 %	53 %	50 %	50 %	47 %	48 %

Rémunérations et charges sociales dans le monde

(en milliers d'euros)	Total		Managers		Non-managers	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Salaire moyen VINCI	29	29	58	57	24	29
Hommes	29	29	60	59	24	31
Femmes	28	28	43	45	24	26
Charges sociales	40 %	41 %	44 %	45 %	38 %	39 %

1.4.3 Épargne salariale

Après une année 2008 marquée par de fortes perturbations économiques et financières mondiales entraînant d'importantes fluctuations boursières, une amorce de reprise, notamment boursière, s'est dessinée durant l'année 2009.

Dans la continuité des actions menées jusqu'à présent en matière d'épargne salariale, VINCI a poursuivi le principe des trois augmentations de capital par an proposées dans le cadre de son plan d'épargne en France. Ce produit – ouvert aux salariés depuis 1995 – puise effectivement sa légitimité et sa force dans la récurrence de ses opérations et la permanence de son fonctionnement.

En France, le nombre d'épargnants s'est maintenu au niveau de 2008, soit environ 60 % de l'effectif, alors même que de nombreux salariés ont opté cette année pour le remboursement direct des sommes de participation qui leur étaient attribuées, possibilité nouvelle ouverte en 2009. De fait, l'effort d'épargne des salariés qui investissent dans le fonds Castor, constitué d'actions VINCI, a été encouragé par une décote de 10 % sur le cours de l'action VINCI et, principalement cette année, par un abondement offrant une tranche exceptionnelle favorisant l'épargne la plus modeste, soit :

- 200 % d'abondement pour les 300 premiers euros versés;
- 100 % au-delà et jusqu'à 1 000 euros;
- 70 % au-delà et jusqu'à 3 000 euros;
- 25 % au-delà et jusqu'à 5 000 euros;
- 10 % au-delà et jusqu'à 11 000 euros.

La contribution maximale annuelle de l'entreprise a pu s'élever à 3 800 euros par salarié.

Le montant global d'abondement s'est élevé à près de 93 millions d'euros en 2009 (dont 3 millions d'euros à l'international), soit près du double du montant versé en 2008. Le taux d'actionnariat salarié a progressé pour sa part pour atteindre 9,2 % du capital du Groupe fin 2009. Cette confiance des salariés dans l'avenir du Groupe les maintient collectivement au premier rang des actionnaires du Groupe. Au 31 décembre 2009, au travers des différents fonds communs de placement investis en titres VINCI, plus de 95 000 salariés étaient actionnaires du Groupe et détenaient un portefeuille moyen d'environ 17 800 euros.

Dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie, un nouveau fonds commun de placement solidaire a été intégré au plan d'épargne pour accueillir, à compter de janvier 2010, les versements des salariés. Ce fonds, dont la composition cible est de 55 % d'actions de la zone euro, 35 % de produits de taux et 10 % de titres solidaires, vise à tirer parti à long terme de la performance du marché actions et des rendements obligataires de la zone euro, cet investissement étant soumis aux risques des marchés concernés.

Par ailleurs, en prévision de l'arrivée à échéance à fin mai 2010 du fonds Castor Rebond, fonds protégé permettant notamment de garantir l'investissement initial, et pour tenir compte de l'importance des avoirs disponibles qui représentent environ 40 % de l'actif du plan d'épargne Groupe (PEG), VINCI va proposer aux porteurs de parts disposant d'avoirs disponibles dans le PEG VINCI et dans les autres dispositifs d'épargne salariale des sociétés du Groupe, de transférer leurs avoirs dans une autre formule de placement, Castor Rebond 2014. Investi en actions VINCI, avec un horizon de placement au 30 juin 2014, ce fonds offrira à terme une garantie de 100 % des montants transférés et la moitié de la hausse moyenne éventuelle de l'action VINCI.

Par ailleurs, considérant la baisse des taux de remplacement servis par les régimes obligatoires de retraite et la nécessité croissante que chacun soit acteur de sa propre retraite, VINCI a lancé début 2010 une négociation pour la mise en place d'un plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco) au niveau du Groupe en France. Le Perco est un dispositif permettant aux collaborateurs de se constituer une épargne à long terme pour la préparation de leur retraite notamment avec l'aide de l'entreprise, cet outil venant compléter les dispositifs d'épargne salariale existants dans chacune des entités du Groupe (participation, intéressement, plan d'épargne).

1.5 Relations sociales et accords collectifs

1.5.1 Égalité professionnelle

En accord avec l'engagement du directeur général dans le Manifeste publié en 2006, VINCI a fait réaliser pour la troisième année de suite, en 2009, un audit par Vigeo Group, un organisme indépendant, sur sa politique de diversité et d'égalité des chances. Depuis trois ans, cet audit a concerné 120 filiales, dont plus de 20 % hors France, et s'est attaché à établir une cartographie des performances sur les politiques, le déploiement et les résultats selon quatre thématiques : femmes, personnes handicapées, personnes issues de l'immigration et seniors. Les résultats 2009 sont proches de ceux des années 2007 et 2008, et une amélioration des pratiques est constatée. Pour suivre dans la durée les évolutions qualitatives prises par les 120 filiales auditées en trois ans, un corps d'auditeurs interne a été formé. Les suivis d'audit ont concerné les filiales qui ont été auditées en 2007 et 2008. Conformément aux engagements du Groupe, les résultats seront publiés et communiqués à l'ensemble des salariés début 2010.

Résultat de l'audit Vigeo Group sur l'audit diversité

En 2009, l'audit diversité a porté sur 40 nouvelles filiales en France et à l'international. Plus de 840 personnes ont été interviewées, dont 15 % des instances représentatives du personnel et des organisations syndicales.

Audit Vigeo Group

Politique (P)	<ul style="list-style-type: none"> - L'existence des engagements. - La diffusion des engagements et la compréhension qu'en ont les salariés et leurs représentants. - La responsabilité explicite des managers, assortie d'objectifs et d'une évaluation périodique des réalisations.
Déploiement (D)	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre des procédures pour tous les salariés concernés selon la périodicité prévue. - La mise à disposition de moyens adaptés : formations (selon les responsabilités définies dans l'organisation), outils d'information, aide au traitement uniforme et automatique des données. - La réalité du contrôle exercé par la fonction experte (le plus souvent les RH), les représentants du personnel et, le cas échéant, des audits externes.
Résultats (R)	<ul style="list-style-type: none"> - L'existence et le suivi d'indicateurs. - Les résultats observés dans les tableaux de bord, les rapports d'audits et procès-verbaux d'instances représentatives. - L'opinion des salariés et de leurs représentants sur ces résultats.

Cartographie des performances observées

Évolution globale au niveau du Groupe	2007				2008				2009				
	P	D	R	Note	P	D	R	Note	P	D	R	Note	
Femmes	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	↗
Personnes handicapées	3	2	2	2+	3	2	2	2+	4	2	2	3-	↗
Personnes issues de l'immigration	3	2	2	2+	3	2	2	2+	3	2	2	2+	→
Seniors	3	2	3	3-	3	2	3	3-	3	2	3	3-	↗

P: Politique - D: Déploiement - R: Résultats

Grille de notation

1	Non tangible Pas de preuve d'engagement et d'appropriation managériale; risques forts de discrimination.	3	Probant Engagement probant sur la prévention des discriminations et l'égalité des chances; maîtrise des facteurs managériaux; assurance raisonnable de maîtrise des risques de discrimination.
2	Amorcé Engagement amorcé et appropriation managériale partielle; assurance faible de maîtrise des risques de discrimination.	4	Avancé Engagement avancé, action complète et innovante : entreprise leader en matière de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité des chances.

1.5.2 Dialogue social

La politique de dialogue social de VINCI traduit le respect de plusieurs principes fondateurs : l'attachement à la reconnaissance du fait syndical au sein du Groupe, la décentralisation, la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle, la volonté de faciliter la communication et la tenue de réunions pour les représentants des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel, la volonté de développer l'information et la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux en les associant à la mise en œuvre des grandes actions menées par le Groupe (santé, sécurité au travail, développement durable, mixité professionnelle, politique handicap, etc.).

1.5.3 Instances représentatives du personnel

Localement, les instances représentatives du personnel contribuent notamment avec les instances en charge d'hygiène, de santé/sécurité et des conditions de travail à la qualité du dialogue social.

En complément des instances représentatives du personnel relevant des entreprises, certaines instances spécifiques en fonction des cas et des spécificités nationales ont été créées. En France, par exemple, le comité de Groupe est constitué de représentants issus de plus de 50 entités et se réunit au minimum deux fois par an. Il reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution et les prévisions de l'emploi, ainsi que les actions de prévention concernant le Groupe et ses entreprises. Tenu informé des perspectives économiques de VINCI pour l'année à venir, il dispose des comptes et du bilan consolidé du Groupe ainsi que des rapports des commissaires aux comptes correspondants. Il est informé, avant toute décision, des projets d'importance significative concernant le périmètre, les structures juridiques ou financières du Groupe – et de leurs éventuelles conséquences sur l'emploi. Les échanges au sein de ces différentes instances locales ou nationales sont relayés, au niveau national à l'échelle européenne, par le comité d'entreprise européen.

Le comité d'entreprise européen, en cours de renouvellement, est constitué de représentants issus de 13 pays dans lesquels le Groupe est implanté : France, Royaume-Uni, Autriche, Belgique, République tchèque, Allemagne, Espagne, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, Suède, Slovaquie et Portugal. Il se réunit une fois par an.

1.5.4 Libertés syndicales

Toutes les sociétés du Groupe respectent les législations en vigueur dans les pays où elles interviennent. Les dirigeants opérationnels sont accompagnés par les responsables des ressources humaines, qui leur proposent les solutions les plus adaptées aux contextes locaux et aux exigences de VINCI en matière de respect des libertés syndicales. L'activité du Groupe s'exerçant à près de 90 % en Europe, le comité d'entreprise européen est le principal garant de l'expression de la liberté syndicale des salariés.

1.5.5 Négociations collectives

Les accords collectifs négociés et signés au sein des entreprises qui composent le Groupe sont la traduction concrète d'une politique de ressources humaines décentralisée prenant en compte la réalité du terrain et visant notamment à améliorer les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité ainsi que l'organisation du temps de travail. En 2009, 1 650 accords collectifs ont été conclus.

1.5.6 Conflits collectifs

En France, en 2009, les absences pour grève ont représenté 6 627 journées pour 19,9 millions de jours travaillés, soit moins de 0,3 % du nombre de jours travaillés.

1.6 Conditions de santé, d'hygiène et de sécurité

1.6.1 Politique générale de prévention

L'objectif « zéro accident » reste la première priorité mobilisant tous les collaborateurs de VINCI. Cet objectif s'applique aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'aux intérimaires et aux personnels extérieurs intervenant sur les chantiers (salariés des cotraitants ou des sous-traitants par exemple). En cinq ans, cette politique active s'est traduite par une baisse significative du taux de fréquence (- 42 %, passant de 18,00 à 10,49) et du taux de gravité (- 37 %, passant de 1,06 à 0,67) des accidents du travail avec arrêt.

Taux de fréquence, taux de gravité et pourcentage d'entreprises de VINCI sans accident du travail avec arrêt

	France		Groupe	
	2009	2008	2009	2008
Taux de fréquence ☑	13,27	13,75	10,49	11,59
Taux de gravité ☑	1,05	0,97	0,67	0,64
Pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt	50 %	43 %	54 %	46 %

☑ Indicateurs examinés (voir pages 150-151).

Taux de fréquence et taux de gravité des entreprises de VINCI par pôle

	Taux de fréquence		Taux de gravité	
	2009	2008	2009	2008
Concessions	8,93	11,08	0,46	0,42
Contracting				
VINCI Energies	9,69	11,47	0,54	0,54
Eurovia	9,95	10,79	0,70	0,76
VINCI Construction	11,40	12,14	0,75	0,67
Total	10,49	11,59	0,67	0,64

La démarche de prévention est animée par une coordination « sécurité » VINCI, qui a vu le jour en 2008. Cette coordination mondiale réunit les animateurs des réseaux Prévention sécurité des différents pôles du Groupe. Elle a pour objectif de faciliter l'échange des bonnes pratiques, de fiabiliser les indicateurs et d'envisager de nouvelles voies de progrès aux fins d'atteindre l'objectif du zéro accident.

1.6.2 Cas des intérimaires

Les contrats-cadres signés avec les entreprises de travail temporaire intègrent un contrat de progrès les associant à la politique de prévention du Groupe. La fiabilité du reporting des accidents du travail des intérimaires délégués dans les entreprises de VINCI permet d'identifier les éventuels écarts et de mettre en œuvre des actions efficaces afin de les réduire. Cette démarche volontaire a pour effet de réduire les écarts entre les taux de fréquence des accidents du travail des intérimaires de 30 % entre 2008 et 2009.

L'écart constaté entre le taux de fréquence des collaborateurs intérimaires et celui des collaborateurs de VINCI s'analyse notamment au regard des postes occupés, des expériences et savoir-faire techniques et des acquis « sécurité ».

Accidents du travail avec arrêt des salariés en intérim par pôle de VINCI – monde

Taux de fréquence

	2009	2008
Concessions	5,83	12,71
Contracting		
VINCI Energies	17,38	26,20
Eurovia	26,05	20,01
VINCI Construction	19,45	30,50
Total	19,87	28,34

1.6.3 Cas des sous-traitants

De nombreuses sociétés du Groupe ont mis en œuvre des contrats-cadres spécifiques pour leurs sous-traitants. Des clauses particulières intègrent la prévention, expressément sur le port des équipements de protection individuelle, la déclaration des accidents du travail et l'information permanente sur l'évolution des risques chantier.

1.6.4 Maîtrise du risque routier

Le risque routier concerne les collaborateurs du Groupe (plus de 30 000 véhicules de service et 5 000 engins de chantier), ainsi que les 600 millions de clients qui parcourent chaque année les routes, autoroutes, parkings et ouvrages en concession partout dans le monde. Les campagnes de sensibilisation, d'information sont récurrentes ainsi que les formations spécifiques pour les personnels les plus exposés.

1.6.5 Maîtrise des risques santé-environnement

Les risques santé-environnement sont suivis très régulièrement par les sociétés du Groupe. Leur maîtrise fait l'objet d'une analyse critique et collective annuelle au sein du groupe « santé-environnement », auquel participent tant les médecins du travail que les responsables des politiques de prévention des différentes entités du Groupe. Sont étudiés systématiquement les risques « troubles musculo-squelettiques », « bitume », « amiante », « cardiovasculaires », « tabac-drogue-alcool-médicaments ». Le risque pandémique fait également, pays par pays, l'objet d'une analyse fine, notamment en relation avec les ambassades et la direction de la Sûreté du Groupe. En 2009, les sociétés du Groupe se sont particulièrement attachées à la revue de leurs plans de continuité d'activité. Dans différentes filiales de VINCI, en France, des initiatives ont été lancées sur la prévention des risques psychosociaux.

1.7 Formation

Le dispositif de formation de VINCI conjugue une organisation décentralisée et une volonté forte de développer les synergies au sein du Groupe. Chaque pôle a développé ses centres de formation interne, proposant des formations adaptées à ses métiers et à ses besoins.

En 2009, dix-huit heures de formation en moyenne par salarié ont été dispensées aux salariés des différentes filiales, soit une progression de 38 % en cinq ans. L'investissement en formation a représenté en 2009 plus de 142 millions d'euros, prioritairement orienté vers la prévention-sécurité.

L'accent a aussi été mis en 2009 sur l'internationalisation des formations. L'Académie VINCI Energies a lancé depuis quatre ans une politique de développement de formations sur mesure pour ses collaborateurs européens. Aujourd'hui, près d'une vingtaine de formations sont déployées à l'international et pilotées localement.

Développement des centres de formation interne

Centre de formation	Pôle	Nombre d'heures de formation	Nombre de stagiaires en formation
Cesame/VINCI Construction France	Construction	354 607	17 839
Centre Eugène Freyssinet	Construction	3 429	164
École VINCI Park	Concessions	23 627	1 877
Parcours ASF	Concessions	69 574	9 519
Campus Cofiroute	Concessions	35 806	3 274
Centre de formation aux techniques routières/Eurovia	Routes	116 912	3 033
Académie VINCI Energies	Énergies	78 139	4 358
Total		682 094	40 064

Évolution et répartition des heures de formation

	2009			Total	Dont France	Total	Évolution
	Managers	Non-managers					
Formation métier	169 220	1 215 144	46 %	1 384 364	935 247	1 312 341	5 %
Sécurité-environnement	98 433	769 766	29 %	868 199	549 407	930 628	(7 %)
Management	86 557	100 534	6 %	187 091	106 059	197 748	(5 %)
Informatique	48 800	99 666	5 %	148 466	86 970	113 167	31 %
Administration/Comptabilité/Gestion/Juridique	57 199	95 264	5 %	152 463	96 718	143 187	6 %
Langues	52 657	68 818	4 %	121 475	42 324	112 798	8 %
Formation diversité	2 628	8 274	1 %	10 902	8 172	7 750	41 %
Autres	27 067	102 468	4 %	129 535	36 659	299 124	(57 %)
Total <input checked="" type="checkbox"/>	542 561	2 459 934	100 %	3 002 495	1 861 556	3 116 743	(4 %)
Nombre d'heures de formation par salarié	22	18		18	20	19	

Indicateurs examinés (voir pages 150-151).

VINCI développe une politique volontariste de formation en alternance, en accueillant 3 448 jeunes en 2009. VINCI encourage également le tutorat, instrument privilégié de transmission des savoir-faire entre générations. Des formations sont organisées sur ce thème à l'attention des responsables de chantier et des chefs d'équipe. À titre d'exemple, chez VINCI Construction France, les Maîtres Bâtisseurs rassemblent aujourd'hui 209 compagnons, chefs de chantier et ingénieurs expérimentés, fidèles à leur vocation de « passeur de savoir » et de tutorat auprès des jeunes embauchés.

1.8 Emploi et insertion des travailleurs handicapés

1.8.1 Politique générale

La démarche d'emploi et d'insertion des travailleurs handicapés s'appuie sur trois axes :

- le reclassement des personnes en situation de handicap, d'origine professionnelle ou privée;
- l'emploi des personnes handicapées à compétences égales;
- le recours à des entreprises employant principalement des personnes handicapées.

À titre d'exemple, cette politique s'illustre en France par l'initiative Trajeo'h, cofinancée par l'AGEFIPH (Association de gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées) et VINCI, qui propose aux sociétés du Groupe, dans les régions Rhône-Alpes et Auvergne, des actions adaptées à leurs problématiques sur le handicap :

- états des lieux, actions de sensibilisation des équipes;
- maintien dans l'emploi, intégration de travailleurs handicapés;
- représentation des entreprises auprès des partenaires institutionnels (Medef, Fédération française du bâtiment, associations, etc.);
- proposition d'accompagnements qualitatifs : entretien de reclassement avec le salarié, recherche d'emplois et de formations, d'aides financières pour l'entreprise, interface avec la médecine du travail et les partenaires institutionnels.

Cette initiative a été récompensée au prix de l'Innovation VINCI 2009 en gagnant le prix spécial « synergie ».

1.8.2 Personnes handicapées

Le nombre de personnes handicapées (identifié sur la base déclarative des salariés) en poste dans le Groupe fin 2009 s'élève à 2 778 (2 634 en 2008). Pour leur part, les entreprises de travail temporaire contribuent également à l'emploi des personnes handicapées. En 2009, les partenariats avec des institutions du secteur adapté, notamment l'Association des paralysés de France (APF), ont été renforcés. La sous-traitance confiée dans le cadre de ces partenariats a représenté 3,6 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit une progression de 41 % par rapport à 2008.

En accord avec son engagement dans le Manifeste publié en 2006, VINCI a fait réaliser pour la deuxième année de suite un audit par un organisme indépendant sur sa politique de diversité et d'égalité des chances. Les effectifs de salariés handicapés ont augmenté de 5 % en 2009.

Nombre de personnes handicapées par pôle

	2009	2008
Concessions	451	445
Contracting	2 318	2 185
VINCI Energies	668	633
Eurovia	755	698
VINCI Construction	895	854
Holdings et divers	9	4
Total	2 778	2 634

1.9 Œuvres sociales

Les entreprises de VINCI ont mis en place des dispositifs complémentaires (mutuelles, prévoyance, etc.) pour leurs salariés à l'étranger. Par ailleurs, à travers sa fondation, Eurovia attribue chaque année une centaine de bourses aux enfants de ses ouvriers.

1.10 Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional

Au niveau local, la spécificité des activités du Groupe, leur diversité géographique et le modèle choisi de management décentralisé ont pour effet cumulé d'inciter les dirigeants opérationnels à multiplier les actions locales tant en matière de développement économique que social ou environnemental.

Au niveau central, VINCI répond favorablement aux sollicitations des pouvoirs publics, des institutions nationales, européennes et internationales, ainsi qu'à celles des fédérations professionnelles, pour faire état et promouvoir ses initiatives sociales et sociétales. Avec 732 projets soutenus depuis 2002, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité est le trait d'union entre le premier groupe mondial de concession et de construction et les acteurs qui innovent dans les domaines de l'accès à l'emploi pour les personnes en situation d'exclusion, ainsi que pour le renforcement des liens sociaux dans les quartiers populaires. La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité a financé, pour un montant de 2 millions d'euros, 120 projets en 2009, qui ont mobilisé plus de 190 salariés, permettant ainsi à de nombreuses associations et entreprises d'insertion sociale et professionnelle de développer et de pérenniser leurs activités. La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité a renouvelé ses outils de communication et de promotion. En 2009, les projets présentés par les salariés représentaient 71 % des projets aidés (contre 51 % en 2008). L'action de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité s'est internationalisée avec la première année pleine d'activité de la Fondation en République tchèque et la Fondation en Allemagne.

2. Environnement

Politique générale et reporting environnemental : couverture et périmètre

Le reporting environnemental de VINCI est porté par l'ensemble des entités du Groupe. Il utilise un outil informatique identique à celui utilisé pour le reporting financier et social et s'appuie sur un référentiel mixte inspiré des lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI) et déclinées pour les activités des sociétés de VINCI. Il comprend une soixantaine d'indicateurs quantitatifs portant sur les aspects environnementaux majeurs pour le Groupe : la consommation des ressources, les énergies, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets et le recyclage, la certification, la formation et les incidents. Il est établi à partir des guides méthodologiques réactualisés et des procédures accessibles sur l'intranet du Groupe. Les données environnementales sont utilisées par les entreprises dans leurs tableaux de bord mensuels et sont consolidées annuellement au niveau du Groupe. L'année 2009 a été marquée par un renforcement à l'international du reporting environnemental et par davantage de contrôles inter-médiaires. L'audit des données environnementales par les commissaires aux comptes a été étendu à chacun des pôles de VINCI et à l'international. La mise en œuvre de ce reporting mobilise plus de 250 personnes à l'échelle du Groupe. La présentation des données environnementales du présent rapport se base sur l'article 116 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de commerce français).

Taux de couverture du reporting environnemental

	Pourcentage du chiffre d'affaires mondial 2009	Pourcentage du chiffre d'affaires mondial 2008
Concessions	93	93
Contracting		
VINCI Energies	100	100
Eurovia	95	90
VINCI Construction	85	76
VINCI Immobilier	100	100
Total	91	85

Le périmètre de reporting exclut les entités à faible impact et dont les données manquent de fiabilité. Ce périmètre couvert croît depuis plusieurs années (78 % en 2007, 85 % en 2008, 91 % en 2009).

En 2009, les indicateurs environnementaux qui ont fait l'objet d'une vérification externe sont identifiés par le caractère dans les tableaux. Les chiffres présentés ci-dessous sont consolidés selon la quote-part VINCI. Cette méthodologie de consolidation est désormais retenue pour le reporting environnemental. Elle représente de manière plus fidèle l'impact réel des activités de VINCI sur l'environnement.

2.1 Écoconception et consommation de ressources

VINCI cherche à systématiser la démarche d'écoconception afin de limiter les impacts de ses activités sur l'environnement tout en conservant ses qualités et ses performances globales. Cette démarche d'écoconception est relativement bien développée pour le bâtiment. Elle reste encore balbutiante pour l'étude de la mobilité ou celle des ensembles complexes comme les quartiers ou des territoires urbains complets. Le partenariat engagé entre VINCI et ParisTech dans le cadre de la chaire écoconception des ensembles bâtis et des infrastructures a vocation à produire ces outils et référentiels indispensables. En 2009, pour sa première année d'existence, la chaire a initié douze projets de recherche, associant une vingtaine de référents internes et a réalisé cinq conférences (www.chaire-eco-conception.com).

2.1.1 Matières premières, énergie et efficacité énergétique

En 2009, les consommations d'énergie se sont élevées à 619 GWh d'électricité (646 GWh en 2008) en France. L'expertise interne de VINCI Energies, avec le groupe de travail « Maîtrise de l'énergie » aide les entités du Groupe à augmenter leur performance énergétique. Dans l'application aux bâtiments tertiaires, celle-ci passe par la réalisation de diagnostics, la mise en place des outils d'optimisation des consommations et aussi par la sensibilisation des utilisateurs pour un comportement moins énergivore dont le gain peut atteindre 15 % (www.vinci.com, rubrique Développement durable).

Consommations de gaz naturel, fuel domestique et électricité des activités de VINCI en 2009

	Gaz naturel (MWh)	Fuel domestique (litres)	Électricité (MWh)
VINCI Autoroutes	<input checked="" type="checkbox"/> 7 569	<input checked="" type="checkbox"/> 1 743 254	<input checked="" type="checkbox"/> 133 129
VINCI Park (France)	0	0	111 456
Consortium Stade de France	7 053	42 713	10 215
Total concessions	14 622	1 785 967	254 801
VINCI Energies	32 876	<input checked="" type="checkbox"/> 1 779 826	<input checked="" type="checkbox"/> 54 664
Eurovia France	<input checked="" type="checkbox"/> 333 057	<input checked="" type="checkbox"/> 65 236 000	130 985
Eurovia International	354 080	840 000	104 972
Total Eurovia	687 137	66 076 000	235 957
VINCI plc	647	<input checked="" type="checkbox"/> 6 315 803	<input checked="" type="checkbox"/> 13 577
Autres VINCI Construction	28 795	29 213 433	280 186
Total VINCI Construction	29 441	35 529 236	293 763
VINCI Immobilier	0	0	1 400

Indicateurs examinés (voir pages 150-151)

En 2009 ont été intégrées au reporting aux consommations des sites fixes les consommations des sites mobiles (chantiers). Chez VINCI Construction, le recours à des bungalows de chantier de nouvelle génération est systématisé avec une consommation énergétique réduite de moitié.

Consommations de carburants, essence et diesel en litres (quote-part VINCI)

	2009	2008	Variation (corrigée de la variation de périmètre)	Périmètre et/ou explication de la variation
☑ VINCI Autoroutes	9 152 852	9 054 934	1 %	Cofiroute, Escota, ASF
VINCI Park (France)	291 658	283 944	3 %	France
Consortium Stade de France	7 543	ND	ND	
Total concessions	9 452 053	9 338 878	1 %	Cofiroute, Escota, ASF, VINCI Park en France en 2008 Consortium Stade de France ajouté en 2009
☑ VINCI Energies	34 359 170	35 439 016	(3 %)	France et international
Eurovia France	☑ 52 757 000	58 616 818	(15 %)	Essence + diesel (essence = 2 % du total)
Eurovia International	71 551 000	67 959 132	0 %	La consommation d'essence à l'international est non négligeable
Total Eurovia	124 308 000	126 575 950	(7 %)	Plan de réduction d'énergie et baisse de l'activité
VINCI Construction	106 818 722	124 272 397	(23 %)	VINCI Construction France, VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Filiales Internationales, VINCI plc, CFE, Entrepouse Contracting, Soletanche Freyssinet. Les périmètres et activités évoluent dans les filiales à l'international. La donnée 2008 est recalculée avec la méthodologie 2009 de la quote-part VINCI
Total	274 937 945	295 626 241	(13 %)	

☑ Indicateurs examinés (voir pages 150-151).

Les consommations de carburants ont globalement diminué de 13 %. Cette baisse se concentre essentiellement sur le pôle route et le pôle construction.

Les politiques d'écoconduite (conducteurs poids lourds et véhicules légers) et d'écopilotage (pour les engins) se sont poursuivies dans l'ensemble des filiales du Groupe. Le plan d'action d'économie d'énergie d'Eurovia concerne 2 300 chauffeurs poids lourds. 150 responsables techniques d'engins très consommateurs sont formés. Cette sensibilisation touche également les pays d'Afrique et d'Europe centrale où VINCI Construction Filiales Internationales a formé 434 personnes en 2009 et 1 283 au total depuis fin 2007.

Parallèlement à ces formations internes, des sensibilisations à l'écoconduite sont proposées par VINCI Autoroutes à ses clients sur les aires d'autoroutes.

Recours aux énergies renouvelables (EnR)

Les consommations d'énergies par des énergies renouvelables représentent, en 2009, 3 748 MWh (4 905 MWh en 2008). Cette diminution s'explique principalement par l'arrêt de l'achat d'électricité « verte » par le Stade de France. L'expertise et le savoir-faire de VINCI Energies en matière d'EnR ont été largement exploités en 2009 – il a installé plus de panneaux photovoltaïques et d'éoliennes dans les six derniers mois que dans l'ensemble de son histoire. À titre d'exemple, 176 MW ont été installés en Allemagne.

Les concessions autoroutières de VINCI (Cofiroute, ASF, Escota) disposent de 3 040 équipements de production d'énergies renouvelables (solaire, thermique et éolien inclus, pompes à chaleur exclues). Elles ont engagé une importante campagne d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs installations.

Concernant la flotte de véhicules (environ 30 000 véhicules), des solutions alternatives aux véhicules dits « classiques » sont en cours dans les filiales : hybrides, électriques.

2.1.2 Rejets dans l'air, émissions de CO₂

Rejets dans l'air

Les activités concernées par la prévention et la maîtrise des rejets dans l'air sont principalement concentrées dans les concessions, Eurovia et VINCI Construction. Dans les concessions, notamment chez VINCI Park, VINCI Airports et VINCI Autoroutes, les rejets dans l'air proviennent des utilisateurs : véhicules automobiles, avions... En 2009, sur l'échantillon représentatif suivi chez VINCI Park, 88 % des sites disposent de détecteurs d'oxyde de carbone (CO) (91 % en 2008) et 35 % de détecteurs d'oxyde d'azote (NO_x) dans l'air (32 % en 2008). 93 % des carrières Eurovia situées à moins de 200 mètres des premières habitations ont mis en place des dispositifs et procédures efficaces pour lutter contre les nuisances dues aux poussières (90 % en 2008).

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

VINCI a adopté dès 2007 une méthodologie commune de quantification des émissions de gaz à effet de serre de ses activités. La quantification s'appuie sur les données issues du reporting environnemental et reprend les périmètres ISO scopes 1 et 2 de la norme internationale ISO 14064, qui représentent les émissions directes et celles dues à l'achat d'énergie. En 2009, le scope retenu est le même que pour 2008. 2,15 millions de tonnes ont été émises en 2009 (2,4 millions en 2008 avec la méthode de consolidation à la quote-part).

VINCI multiplie les études et outils pour mieux quantifier et maîtriser les émissions selon l'ISO scope 3 (ou « émissions globales »). Les travaux portent sur l'échange avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur ainsi qu'avec d'autres entreprises du secteur dans des groupes de travail nationaux et internationaux.

Émissions de CO₂, activité de VINCI, ISO scopes 1 et 2

	Tonnes équ. CO ₂		Variation
	2009	2008	
Concessions	56 218	56 063	0 %
Contracting	2 098 212	2 339 209	(10 %)
VINCI Energies	112 512	113 643	(1 %)
Eurovia	1 068 804	1 225 085	(13 %)
VINCI Construction	916 896	1 000 481	(8 %)
Holdings et divers	130	148	(12 %)
Total	2 154 560	2 395 420	(10 %)

Données extrapolées pour couvrir 100 % du chiffre d'affaires de VINCI – Données 2008 corrigées pour prendre en compte la méthodologie de consolidation à la quote-part choisie pour 2009.

Les diminutions des émissions de GES s'expliquent principalement par l'affinage des chiffres sur les pôles route et construction, par la variation de l'activité et par la mise en place de plans d'action de réduction des consommations énergétiques.

L'impact des législations nationales et européennes sur le carbone sur les activités de VINCI est relativement faible. VINCI compte ainsi une seule installation soumise au Plan national d'allocation des quotas (PNAQ) du mécanisme européen d'échange de quotas (voir page 107) et doit répondre au Carbon Reduction Commitment (CRC) en Grande-Bretagne. Ces nouvelles réglementations créent aussi des occasions pour VINCI de proposer des solutions « climat » à ses clients afin qu'ils réduisent leurs propres émissions de gaz à effet de serre.

Les leviers de réductions des émissions de gaz à effet de serre ne résident pas seulement dans l'activité des sociétés de VINCI, mais aussi dans l'utilisation des ouvrages par ses clients et leurs utilisateurs finaux : plus de 50 % des émissions de la vie d'un projet de ligne ferroviaire, 90 % pour un bâtiment et plus de 95 % pour une autoroute. Les outils développés par VINCI pour réaliser les bilans CO₂ des projets prennent en compte la phase d'utilisation pour comparer, dès le stade de la conception, les variantes techniques pouvant réduire les émissions lors de l'utilisation. Dans cette approche, le conseil au client final devient primordial : VINCI Autoroutes, par exemple, incite les conducteurs à « rouler plus cool » avec l'éco-comparateur de son site Internet et ainsi émettre moins de CO₂.

Émissions de CO₂ des sociétés de VINCI Autoroutes

	2009	2008	2007
Émissions ISO scopes 1 + 2 (tonnes équ. CO ₂)	<input checked="" type="checkbox"/> 42 722	41 779	42 445
Émissions des clients de l'autoroute (tonnes équ. CO ₂)	13 070 800	13 335 661	13 622 284

Indicateurs examinés (voir pages 150-151). Données 2008 et 2007 recalculées selon la méthode 2009 pour d'ISO scopes 1 + 2 (légère modification des coefficients d'émissions choisis).

Les données sont relativement stables. La variation de + 2 % s'explique à la fois par le développement du réseau autoroutier VINCI (+ 62 km depuis 2007) qui augmente les émissions globales des clients et par le double effet de l'amélioration du parc automobile moyen français en termes d'émissions de GES et des mesures de gestion de trafic visant à réduire la congestion et à adopter une conduite apaisée.

La mesure des émissions de gaz à effet de serre et les actions entreprises pour les limiter ont été favorablement appréciées par les investisseurs. VINCI a confirmé en 2009 pour la troisième année de suite sa place de leader en stratégie climat en obtenant la note la plus élevée du groupe « construction et travaux publics » au Carbon Disclosure Project (CDP). Réalisé pour le compte de 475 investisseurs auprès des 500 plus grandes capitalisations boursières dans le monde, le CDP évalue la réactivité des grandes entreprises face aux enjeux du changement climatique. VINCI a intégré en 2009 le « Europe 300 Carbone Disclosure Leadership Index », qui regroupe les entreprises européennes dans les 10 % en tête du classement du CDP.

2.1.3 Gestion des déchets et recyclage

Les entreprises de VINCI cherchent à systématiser l'écoconception de leurs produits. Cela passe nécessairement par la limitation des déchets à la source, leur tri, leur traçabilité ultime, enfin leur valorisation pour en faire des ressources. La problématique des déchets touche particulièrement le contracting pour ses activités propres (déchets de chantier principalement), et les concessions pour la gestion des déchets des clients (parkings, autoroutes).

Les sociétés du contracting mettent en place sur leurs chantiers les plans de gestion des déchets en conformité avec les schémas de gestion locaux des déchets. Au Royaume-Uni, VINCI plc s'est inscrit dans l'engagement national à réduire de moitié les déchets envoyés en décharge entre 2005 et 2012. En 2009, VINCI plc a recyclé 57 % de ses déchets de chantier.

Le recyclage, priorité d'Eurovia depuis une vingtaine d'années, comme le développement de produits et procédés innovants utilisant moins de ressources naturelles et d'énergies connaissent un véritable essor. Eurovia dispose de 130 installations permettant de recycler la plupart des déchets issus de chantiers de construction. En 2009, la part des matériaux valorisés ou recyclés dans le monde représente 12,9 % de la production totale de matériaux (à comparer à 5 % pour la production nationale française), positionnant Eurovia comme leader européen de ce domaine.

Recyclage et valorisation chez Eurovia

	2009		2008		2007
	Monde	France	Monde	France	France
Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés dans les enrobés	8,2	5,4	6,2	3,9	3,5
Production de matériaux recyclés (en tonnes)	7 430 978	5 558 704	8 175 000	6 816 000	7 025 000
dont recyclage de déblais de chantier (crouûtes d'enrobés, fraisats, bétons de démolition...) (en tonnes)	5 182 587	☑ 3 355 731	5 136 000	3 898 000	3 854 000
Pourcentage de la production de matériaux recyclés par rapport à la production totale de granulats	12,9	13,0	12,0	14,0	14,0
Pourcentage de la production de recyclage de déblais de chantier par rapport à la production totale de granulats	8,7	☑ 7,8	7,6	7,3	ND
Nombre de plates-formes de recyclage de déblais de chantier	132	88	130	90	89

☑ Indicateurs examinés (voir pages 150-151).

Les sociétés de VINCI Autoroutes poursuivent le déploiement du tri sélectif et incitent leurs clients à adopter les bons gestes en faveur du tri des déchets sur les aires de son réseau par des campagnes de sensibilisation régulières. Tous les déchets sont triés et dirigés vers les filières externes de valorisation et le traitement est systématiquement tracé, notamment les déchets dangereux tels que les huiles de vidange.

Répartition des déchets sur le réseau de VINCI Autoroutes

(en tonnes)	2009	2008
Déchets de type ordures ménagères ☑	7 843	8 399
Emballages triés sur les aires et valorisés	49	101
Verre trié sur les aires et valorisés	11	5
Déchets non dangereux triés et collectés, ordures ménagères incluses (clients + exploitation)	10 693	11 234
Déchets dangereux triés et collectés (clients + exploitation)	156	112
dont huiles usagées	☑ 35,3	33,5
Aires équipées pour le tri	14 %	14 %

☑ Indicateurs examinés (voir pages 150-151).

2.1.4 Protection de la ressource en eau

Bien que les chantiers mettent en place de nombreux systèmes pour recycler l'eau, l'impact des activités de VINCI sur l'eau n'est pas tant dans l'épuisement de la ressource en eau que dans la maîtrise des eaux de rejet, en France comme à l'international. Les chantiers du contracting mettent en place un suivi des eaux de process pour ne pas laisser d'empreintes dans les bassins versants. 78 % des chantiers de VINCI Construction Grands Projets à travers le monde et 100 % en France ont ainsi un système spécifique de traitement des eaux de process.

L'enjeu est particulièrement important sur les autoroutes où 70 % du linéaire en service est équipé de dispositifs de protection de la ressource en eau. L'effort de modernisation des équipements pour les sections les plus anciennes se poursuit (réalisation de bassins, d'ouvrages de traitement des eaux en contact avec les chaussées, stations d'épuration à roseaux, réhabilitation des aires). La qualité des eaux rejetées est analysée chaque semestre.

Consommation d'eau (m³ d'eau achetée)

	2009	Périmètre
VINCI Autoroutes	☑ 939 281	Cofiroute, Escota, ASF
VINCI Concessions	148 983	Consortium Stade de France, VINCI Park
Total concessions	1 088 264	Cofiroute, Escota, ASF, Consortium Stade de France, VINCI Park
VINCI Energies	☑ 168 065	Toutes les entreprises de VINCI Energies en France et à l'international
Eurovia	Non disponible	
VINCI Construction	4 455 589	79 % de l'activité de VINCI Construction, incluant totalement ou partiellement VINCI Construction France, VINCI Construction Grands Projets, Entrepose Contracting, Soletanche Bachy, CFE, Freyssinet, VINCI plc
Holdings et divers	1 460	VINCI Immobilier

☑ Indicateurs examinés (voir pages 150-151).

Eurovia a poursuivi en 2009 son programme de limitation des rejets dans l'eau, notamment sur la qualité des eaux d'exhaure des carrières. Par ailleurs, 72 % des aires de stationnement « poids lourds et engins de chantier » sont étanches (71 % en 2008), 90 % des aires de stationnement « véhicules légers/véhicules utilitaires » sont étanches (comme en 2008) et 64 % des aires étanches disposant d'un système de collecte des eaux sont raccordées à un séparateur à hydrocarbures entretenu (58 % en 2008).

2.1.5 Nuisances sonores

Certaines activités de VINCI sont propices à la création de nuisances sonores (chantiers urbains, autoroutes...). Afin de les limiter, les entreprises de VINCI réalisent des études de bruit pour chaque grand projet en conception, ce qui donne lieu à des aménagements spécifiques en phase de construction (adaptation du tracé de l'autoroute, merlons et protections antibruit, revêtements spéciaux tels que le Viaphone®). Les autoroutes en exploitation font également l'objet de mesures régulières de bruit qui permettent aux concessionnaires autoroutiers de VINCI de poursuivre leurs plans de réduction des « points noirs bruit ».

Nombre de nouveaux logements protégés dans l'année

	Total 2009	ASF	Cofiroute	Escota
Sur nouvelles sections	31		31	
Sur autoroutes existantes	118	48		70
Sur élargissement d'autoroutes	4	4		
Dans le cadre de partenariats	1	1		

Le nombre de logements protégés est inférieur à celui de 2008, preuve que les sociétés de VINCI Autoroutes finalisent le cycle de protection des logements identifiés en 2002. En 2008-2009, un nouveau recensement a été effectué sur les points noirs bruit qui seront traités à partir de 2010.

2.2 Sols et biodiversité

2.2.1 Condition d'utilisation des sols

Les activités réalisées par les sociétés de VINCI ont une incidence significative sur l'environnement, les paysages et l'habitat. Ces territoires artificialisés regroupent les espaces bâtis, les routes et les parkings, ainsi que les autres sols artificiels non bâtis (chantiers, décharges, carrières).

L'intégration dans l'environnement et les conditions d'utilisation des sols sont suivies particulièrement dans les concessions autoroutières, qui comptent 18 245 hectares de patrimoine vert en 2009 (17 294 en 2008) et chez Eurovia pour ses carrières. Ces derniers ont un savoir-faire en génie écologique sur le réaménagement des sites pour leur donner une seconde vie, riche du point de vue de la biodiversité, et reconstituer le cadre de vie local initial.

2.2.2 Atteinte à l'équilibre biologique

La structuration de la politique de VINCI en matière de biodiversité passe par le groupe de travail « Biodiversité », qui assure la veille réglementaire, l'expertise scientifique, la revue des risques et la mise en valeur des initiatives. En 2009, les échanges avec les spécialistes renommés (AgroParisTech, INRA, Muséum national d'histoire naturelle...) se sont multipliés à l'occasion de recherches portant sur les terrains d'expérimentation de VINCI. Pour le monde scientifique, la durée des activités du Groupe et la dimension des exploitations placent VINCI en position très utile pour observer les évolutions de la nature, sa préservation, sa régénération. Ce positionnement confère aux entreprises du Groupe la responsabilité d'agir en amont (études d'impacts, démarches de prévention...) afin de limiter les risques de fragilisation des milieux pendant l'exploitation. VINCI participe à certaines instances de concertation telles qu'Entreprises pour l'environnement ou la fondation Recherche pour la Biodiversité.

Afin de préparer l'année internationale de la biodiversité de 2010, VINCI a tenu une journée de conférences et d'échanges sur cette thématique dès juin 2009. L'expertise développée des expériences de terrain permet de contribuer à la constitution de la Trame verte et bleue lancée par le Grenelle de l'Environnement fin 2008 pour assurer la continuité territoriale de la diversité biologique en France. Le réseau en service de VINCI Autoroutes en 2009 compte plus de 529 passages animaux sauvages (529 en 2008, 478 en 2007) associés à 8 412 km de linéaire de clôtures faune (8 405 km en 2008, 8 194 en 2007) pour sa protection. Les installations pour la faune des autoroutes ouvertes en 2009 (A19 notamment) ne sont pas comptabilisées dans le reporting 2009 conformément à la méthodologie choisie.

2009 a vu l'accomplissement du projet de l'autoroute A89, située dans un milieu naturel extrêmement fragile, où ASF a établi avec les associations une concertation innovante : « Construire avec les écologistes ». Les associations de protection de la nature sont étroitement associées à la réalisation du projet, en formant toutes les équipes du chantier et en suivant les travaux de génie écologique. Ce type de collaboration a pour ambition de devenir la norme pour les projets VINCI.

Le 25 janvier 2010, les sociétés concessionnaires d'autoroutes, ASF, Cofiroute et Escota ont signé avec l'État des avenants à leurs contrats de concession pour mettre en œuvre la requalification environnementale de leurs réseaux. Les sociétés de VINCI Autoroutes investiront ainsi 750 millions d'euros sur les trois prochaines années pour améliorer les performances des sections autoroutières les plus anciennes de leur réseau en matière de protection de l'environnement. Ce « paquet vert autoroutier » s'organise autour d'actions précises, définies avec la direction des infrastructures de transport du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, dans cinq domaines : la protection de la ressource en eau, la préservation de la biodiversité, la réduction des émissions de CO₂, l'écourénovation des aires et les protections acoustiques.

2.3 Certifications environnementales

La politique environnementale de VINCI propose aux sociétés du Groupe de s'inscrire dans une démarche de certification. Renforcé depuis 2007, le processus de certification ISO 14001 de l'activité d'exploitation de VINCI Autoroutes a pris de l'ampleur en 2009 dans le cadre de la démarche d'éco-autoroute. Les sociétés du contracting ont, elles aussi, poursuivi le processus déjà bien avancé.

Évaluation et certification environnementale

En pourcentage du chiffre d'affaires	ISO 14001			Périmètre
	2009	2008	2007	
Concessions (pourcentage autoroutes en construction)	77	25	9	VINCI Autoroutes
VINCI Energies	☑ 21	☑ 17	7	France et International
Eurovia				France
Pourcentage de la production des carrières en propre	☑ 57	49	48	
Pourcentage de la production des postes d'enrobage en propre	40	36	22	
Pourcentage de la production des usines de liant en propre	72	53	38	
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'activité travaux	20	17	4	
VINCI Construction	57	48	43	VINCI Construction France, VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Filiales Internationales et Freyssinet en 2007. Entrepouse Contracting, Soletanche Bachy, CFE et VINCI plc depuis 2008.
Dont VINCI plc	☑ 94	81	NA	

☑ Indicateurs examinés (voir pages 150-151).

Les entreprises de VINCI ont acquis un savoir-faire sur les projets labellisés (type HQE®, BREEAM®, LEED®...). En 2009, ils représentaient 43 % du chiffre d'affaires de VINCI Immobilier et environ 10 % de celui de VINCI Construction à travers le monde.

2.4 Conformité législative et réglementaire

La conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires en termes d'environnement des projets est suivie par les directions juridiques et les directions qualité sécurité environnement (QSE) des filiales. 2009 a vu le déploiement d'outils informatiques spécifiques pour la maîtrise des risques réglementaires et des risques en QSE, à l'instar de Préventéo® chez VINCI Energies, qui assure la veille réglementaire et permet de normaliser l'audit réglementaire demandé par le Groupe. Ces expertises et la veille juridique environnementale sont mises en synergie par des groupes de travail transverses.

2.5 Prévention des conséquences de l'activité sur l'environnement et dépenses associées

Généralement, les dépenses engagées pour la prévention de l'environnement sont intégrées dans la gestion de l'activité (exemple : dépollution des sols chez Soletanche Bachy, assainissement et décontamination de structures chez Freyssinet, valorisation des matières organiques chez VINCI Environnement...) et ne font pas l'objet d'une consolidation finale, tant par entité que par pôle.

Pour le service de l'observation et des statistiques (SOes), les sociétés de VINCI Autoroutes effectuent la consolidation de leurs dépenses en environnement.

Dépenses engagées pour l'environnement en 2009 par les sociétés de VINCI Autoroutes

Dépenses annuelles (en millions d'euros)	2009	2008
Dépenses annuelles d'investissement en environnement	57,85	45,19
Dépenses annuelles d'entretien du patrimoine vert	30,61	30,67
Montants de primes d'assurance couvrant les risques environnementaux	0,32	0,35

2.6 L'organisation environnementale et les moyens consacrés à la réduction des risques

La direction de l'Audit de VINCI a mené en 2009 un travail d'évaluation exhaustive des risques dans les entités VINCI qui a été relayée auprès des directions administratives et financières des filiales. Cette analyse a permis de cartographier les risques liés au développement durable chez VINCI et de les relayer au plus haut niveau des directions opérationnelles pour action.

Concernant la maîtrise des risques environnementaux, les directions opérationnelles s'appuient sur un réseau de plus de 500 correspondants actifs qui font vivre la politique environnementale de VINCI au plus près des activités. Ils opèrent dans les directions de l'environnement ou du développement durable, voire dans les directions techniques, et facilitent la mise en œuvre de la politique environnementale. Le comité Développement durable du Groupe anime ce réseau, organise des groupes de travail techniques associant des experts de chaque pôle d'activité et coordonne l'action environnementale du Groupe. Avec des approches au niveau terrain comme au niveau national, ce réseau assure un dialogue permanent avec les parties prenantes.

Les formations, en 2009, ont mis l'accent sur la performance énergétique et les bilans carbone, l'attitude environnement sur les chantiers avec un accent sur la biodiversité, les risques environnementaux et la réglementation. Le nombre d'heures de formation conventionnées en environnement, qui avait plus que doublé entre 2007 et 2008, s'est relativement stabilisé en 2009 (- 7 %). L'effort de formation a surtout porté sur le pôle concessions, notamment en préparation du « paquet vert autoroutier ».

Formations à l'environnement

	Nombre d'heures conventionnées		
	2009	2008	2007
Concessions	3 199	1 554	1 058
VINCI Energies	3 713	3 824	1 153
Eurovia	19 614	15 302	11 222
VINCI Construction	13 784	22 910	7 449
Holdings et divers			
Total	40 310	43 590	20 882

La prévention des incidents environnementaux

Chaque entité de VINCI a mis en place et maintient ses plans de prévention des incidents environnementaux en fonction des risques à prévenir. En 2009, VINCI Construction a édité et diffusé à tous les niveaux de l'entreprise son nouveau guide de format poche avec les consignes préventives, facile à avoir sur soi sur les chantiers.

Au travers des clubs et comités transverses au Groupe, les responsables environnement échangent sur leurs pratiques et effectuent les retours d'expérience pour réduire au minimum les risques résiduels. En 2009, le nombre d'incidents environnementaux identifiés et considérés comme majeurs – c'est-à-dire ayant créé une pollution majeure – nécessitant l'intervention d'un expert externe et dont les conséquences s'étendent au-delà de l'emprise de l'entité, associant VINCI ou ses sous-traitants étaient au nombre de sept sur l'activité du contracting (cinq en France métropolitaine, un en Europe de l'Est et un dans les Dom-Tom). Ils ont tous été traités conformément à la réglementation en vigueur. À cela, il faut ajouter six déversements de produits dangereux sur le réseau autoroutier français dus à des accidents de la route.

2.7 Provisions et garanties en matière d'environnement

Voir la note 4 « Risques environnementaux, industriels et technologiques », page 107.

2.8 Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation des dommages causés à celui-ci.

Il n'apparaît pas que les sociétés de VINCI aient versé des indemnités au cours de l'exercice 2009 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement. Les éventuelles décisions judiciaires en matière d'environnement sont traitées au niveau des entités opérationnelles et le montant n'est pas consolidé en centrale.

2.9 Objectifs assignés aux filiales à l'étranger

Les programmes, moyens et résultats des filiales étrangères ne diffèrent pas de ceux assignés aux filiales françaises (voir « Nos engagements », page 10).

2.10 Recherche et développement – innovation

Les informations relatives à la recherche et développement et à l'innovation sont décrites dans la partie « Développement durable », page 15.

3. Relations clients et fournisseurs

3.1 Management des relations clients

Les entreprises de VINCI sont incitées à maintenir et à optimiser la qualité de leurs produits et services. Ce processus d'amélioration continu passe par l'obtention et le renouvellement de certifications qualité pour l'ensemble des sociétés. Chez Eurovia, 97 % des activités travaux sont désormais certifiées ISO 9001 en France, et 85 % à l'international. Cette proportion est de plus de 70 % pour les activités industrielles (postes d'enrobage, usines de liants) en France et à l'international. 56 % des carrières d'Eurovia en France sont certifiées ISO 9001 et 98 % à l'international. Chez VINCI Energies, 63 % de l'activité est certifiée ISO 9001. Les entreprises exerçant des activités en milieu industriel disposent de certifications et d'habilitations spécifiques (15 % de l'activité est ILO OSH/OHSAS, 9 % est Mase [Manuel d'amélioration de la sécurité des entreprises] et 11 % VCA [Certification Sécurité Contractants]). Toutes les divisions de VINCI Construction sont dotées d'une direction Qualité, Sécurité et Environnement. 74 % de l'activité de VINCI Construction est certifiée ISO 9001, et 56 % ILO OSH/OHSAS. Chez VINCI Autoroutes, Cofiroute est la première société d'autoroutes française à avoir obtenu, en 2004, la certification ISO 9001 pour son activité d'exploitation. Cette certification a été renouvelée pour une période de trois ans fin 2009. Les activités de concepteur-constructeur et d'aménageur d'autoroutes d'ASF sont certifiées ISO 9001.

Les entreprises du Groupe intègrent de plus en plus fréquemment dans leurs réponses aux appels d'offres des éléments sociaux et environnementaux. Déjà très présentes dans les offres internationales, ces approches commerciales se développent en France, notamment dans le cadre des partenariats public-privé (PPP), qui prennent en compte le cycle de vie des ouvrages et leur coût global. Les PPP inscrivent la relation avec les clients dans la durée. Les filiales de VINCI développent des outils de mesure de la qualité sur leurs sites intranet et mettent en commun les données recueillies : évaluation de la satisfaction des clients, retours d'expérience, analyse des écarts.

3.2 Management des relations fournisseurs

Les achats représentent environ 58 % du chiffre d'affaires de VINCI et se décomposent en 7,3 milliards d'euros d'achat de matières et 11,4 milliards d'euros d'achat de services extérieurs (dont les prestations de sous-traitance). La politique d'achat de VINCI est animée par la direction de la coordination Achats groupe via le réseau des trente clubs Achats décentralisés dans les régions françaises et les pays d'implantation de VINCI, en coordination avec les organisations Achats des pôles de métiers et des filiales. Le réseau Achats fédère plus de 400 personnes, qui gèrent 375 contrats-cadres transversaux au Groupe, en complément des contrats-cadres spécifiques aux pôles et aux filiales.

En 2009, le catalogue des formations achats a été mis à jour et enrichi de nouvelles formations développées en collaboration avec les opérationnels (« Achats durables », « Réduire vos frais généraux », « Négocier et optimiser vos achats terrains »). Le réseau de formateurs achats a été multiplié par trois.

La politique d'achats de VINCI tient compte du fonctionnement de chacun des marchés fournisseurs (concentré, déconcentré; international, national, régional) et participe au modèle de management décentralisé du Groupe en impliquant les chargés d'achats et les responsables opérationnels des filiales. L'essentiel des achats est réalisé à partir des centres de profit, qui s'approvisionnent régionalement, notamment à partir des contrats-cadres. Les flux s'opèrent majoritairement entre chantiers et prestataires, au plus près des besoins opérationnels.

Importance de la sous-traitance

Chaque relation est contractualisée et intègre les facteurs sociaux et environnementaux. La politique générale consiste à conforter la relation dans la durée, en général sur trois ans. Les entreprises sous ou cocontractantes sont associées historiquement à l'engagement du Groupe sur la sécurité, puis au respect des 10 principes du Global Compact. Dans la pratique, les fréquentes relations directes sur les chantiers permettent de s'assurer du respect des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Des dispositifs de communication interne sont établis chaque année à destination des dirigeants opérationnels et des réseaux ressources humaines.

Note méthodologique du reporting social et environnemental

La démarche de reporting social et environnemental de VINCI se base sur les articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de commerce et sur les principes de transparence de la *Global Reporting Initiative* (GRI).

1. Procédures méthodologiques

Les procédures du Groupe sont composées :

- pour les indicateurs sociaux :
 - d'un guide de définition des indicateurs sociaux en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) ;
 - d'un manuel d'utilisation de l'outil informatique en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) ;
 - d'un guide de contrôle de cohérence en deux langues (français, anglais) ;
 - d'une formation pour les nouveaux utilisateurs ;
- pour les indicateurs environnementaux :
 - d'un guide méthodologique de reporting environnemental Groupe, intégrant un guide de définition des indicateurs communs VINCI et déclinable par les entités en procédures de reporting environnemental, en deux langues (français et anglais) ;
 - d'un manuel d'utilisation de l'outil informatique en deux langues (français, anglais).

2. Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe :

- le reporting social couvre depuis 2002 la totalité du chiffre d'affaires monde ;
- le reporting environnemental, en 2009, couvre 91 % du chiffre d'affaires monde.

Sur les périmètres susvisés, les données sociales et les données environnementales sont intégrées à 100 % . La consolidation se fait à hauteur de la quote-part dans VINCI.

Variation de périmètre

- Périmètre social : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N.
- Périmètre environnemental : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N + 1.

3. Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Le socle commun des indicateurs sociaux se compose de trois niveaux d'indicateurs :

- les indicateurs des articles R.225-104 et R.225-105 du Code de commerce ;
- les indicateurs du bilan social tels que prévus par la législation française ;
- les indicateurs spécifiques de la politique des ressources humaines du Groupe.

La complémentarité de ces trois niveaux d'indicateurs permet de mesurer les résultats de la politique de ressources humaines et les engagements du Groupe en matière sociale.

Le socle commun des indicateurs environnementaux comporte cinq familles :

- les indicateurs consommation de ressources : énergie/CO₂ et eau ;
- la gestion et la valorisation des déchets ;
- les certifications et les projets labellisés ;
- la formation et la sensibilisation à l'environnement ;
- les incidents environnementaux et les provisions sur les risques environnementaux.

Chaque pôle continue cependant, en fonction de ses enjeux environnementaux, à suivre ses propres indicateurs.

4. Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait :

- de la variation des définitions entre la France et l'international. Un travail d'harmonisation a lieu continuellement chez VINCI ;
- de la représentativité de certaines estimations effectuées, de la disponibilité limitée de certaines données externes nécessaires aux calculs, notamment pour les indicateurs environnementaux chez VINCI Construction, où une approche statistique est en cours de déploiement ;
- de changements de définition pouvant affecter leur comptabilité ;
- de la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre ;
- de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de *joint-venture* ;
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

Les consommations énergétiques d'Eurovia France sont calculées au niveau du palier de consolidation sur la base des montants financiers saisis par les entités dans l'outil de reporting financier et des prix moyens du diesel, du fioul domestique et du gaz naturel pour l'année 2009. Une démarche est engagée afin de reporter directement les consommations d'énergie dans l'outil de reporting financier.

Les données du rapport annuel sont celles communiquées à la date de clôture. Les données peuvent être modifiées en cours d'année sous justification détaillée. Les données 2008 du rapport annuel qui ont été auditées en 2009 ne sont pas modifiées en cours d'année 2009.

5. Consolidation et contrôles internes

Les données sociales sont collectées auprès de chaque entité opérationnelle grâce à une liasse spécifique du système de remontée des données « Magnitude ». Les données sont ensuite contrôlées par les entités du Groupe elles-mêmes, par des paliers (direction des Pôles) et par la direction des Ressources humaines et du Développement durable du Groupe. La consolidation des données est réalisée au niveau des paliers (direction des Pôles) puis au niveau central. Des contrôles automatiques sont également effectués au niveau des entités.

Les données environnementales sont collectées et consolidées au niveau de chaque filiale du Groupe par les responsables environnement, qui disposent de leurs propres outils informatiques de collecte. Elles sont ensuite consolidées en central *via* Magnitude. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués au niveau Groupe. Des comparaisons avec les résultats des années précédentes sont effectuées. Les écarts jugés significatifs font l'objet d'une analyse et d'un traitement approfondis.

6. Contrôles externes

Soucieux de fournir une information fiable, VINCI demande chaque année depuis 2003 un avis à ses commissaires aux comptes sur la qualité des procédures de remontée des informations sociales et environnementales. En 2009, l'audit a été mené par les deux commissaires aux comptes. Les indicateurs sociaux et environnementaux qui ont fait l'objet d'une vérification externe sont identifiés par le caractère spécial dans les tableaux (voir pages 121-138). La nature des travaux réalisés et les conclusions y afférentes sont présentées pages 150-151.

F. Renseignements généraux sur la Société et son capital

1. Identité de la Société

Dénomination sociale : VINCI.

Siège : 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex, France.

Téléphone : + 33 1 47 16 35 00.

Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.

Législation : française.

Constitution : 1^{er} juillet 1908.

Durée : durée initiale de 99 années, prorogée de 99 années le 21 décembre 1979, soit une expiration le 21 décembre 2078, sauf en cas de nouvelle prorogation ou de dissolution anticipée.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Registre du commerce : 552 037 806 RCS Nanterre – Siret 552 037 806 00585 – Code NAF : 7010Z.

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques : au siège social de VINCI et au greffe du tribunal de commerce de Nanterre.

Objet social (article 2 des statuts)

« La Société a pour objet :

- l'entreprise, sous toutes ses formes, de tous travaux publics et particuliers ; notamment l'exploitation du fonds de commerce qui a été originairement apporté par la société Sainrapt et Brice et la continuation des activités de cette entreprise, spécialiste de tous travaux souterrains, de fondations, d'hydraulique et de ciment armé ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

La Société pourra faire lesdites opérations tant en France, dans les départements et territoires français d'outre-mer qu'à l'étranger, soit seule, soit en participation, soit en négociation sous quelque forme que ce soit, soit directement, soit par cession, location ou régie, soit au courtage et à la commission.

Elle pourra, en outre, faire toutes exploitations, soit par elle-même, soit par tous autres modes sans aucune exception, créer toutes sociétés tant civiles que commerciales, faire tous apports à des sociétés existantes, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter et revendre tous titres et droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances. »

Répartition statutaire des bénéfices (extrait de l'article 19 des statuts)

« Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de 5% au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'assemblée générale :

- les sommes reconnues utiles par le Conseil d'administration pour constituer ou compléter toutes réserves ordinaires ou extraordinaires, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ;
- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5% des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes ;
- le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre toutes les actions proportionnellement à la quotité du capital qu'elles représentent respectivement.

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votées par l'assemblée générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende – ou d'acomptes sur dividende – mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions. »

Assemblées d'actionnaires (article 17 et extrait de l'article 8 des statuts)

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation.

Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom ;
- soit de l'inscription ou de l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité et constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires souhaitant participer physiquement aux assemblées et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris, se voient délivrer une attestation de participation. Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication, sous les réserves et dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du Conseil d'administration s'il en a été désigné un et, sinon, par un membre du Conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. »

« Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation. »

Le 6 mai 2010, il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de modifier l'article 17 des statuts « assemblées d'actionnaires » ainsi qu'il suit :

« Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission, y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'administration, par télétransmission, y compris par Internet. Ceux des actionnaires qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil et aux articles R225-77 2° et R225-79 du Code de commerce et, de façon plus générale, par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure. »

Franchissements de seuils (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« En complément des obligations prévues à l'alinéa 1^{er} de l'article L233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction – du capital, des droits de vote ou des titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1 % , ou un multiple de cette fraction, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, est tenue de notifier à la Société, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, ou au plus tard, lorsqu'une assemblée générale a été convoquée, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant à terme accès au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.

L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée, et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue.

La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société. »

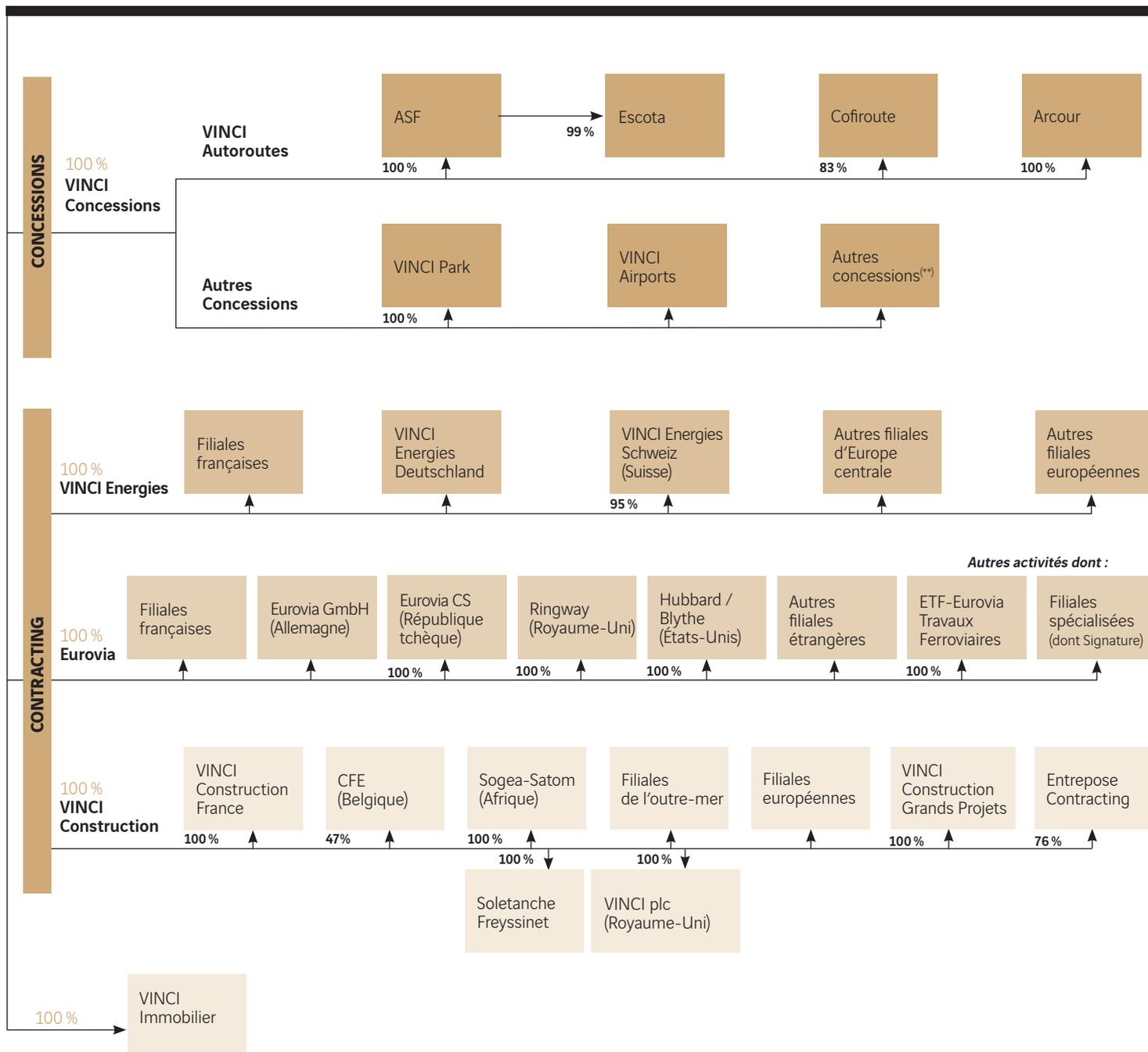
Identification des actionnaires (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« La Société est en droit de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres et dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, le nom, la nationalité et l'adresse des personnes physiques ou morales détenant des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité des titres détenus par chacune d'elles et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés. »

2. Relations entre la Société et ses filiales

2.1 Organigramme^(*)

VINCI



^(*) Organigramme opérationnel simplifié du Groupe au 31 décembre 2009 (les pourcentages indiquent la part du capital détenue directement ou indirectement par VINCI). Les filiales et participations directes de VINCI sont décrites page 275. La liste des principales sociétés consolidées (pages 252-256) donne un aperçu des différentes filiales qui composent le Groupe et du pourcentage d'intérêt de VINCI (direct et indirect) dans les entités.

^(**) Voir la liste des concessions, page 36.

2.2 Rôle du holding VINCI vis-à-vis de ses filiales

Le holding VINCI n'exerce pas d'activité opérationnelle propre. Les activités opérationnelles du Groupe sont réparties entre un grand nombre de filiales (2 255 sociétés consolidées au 31 décembre 2009) regroupées au sein de deux pôles de métiers : concessions (VINCI Autoroutes et autres concessions) et contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction). Par ailleurs, VINCI Immobilier, en charge des activités de promotion immobilière, est directement rattachée au holding VINCI.

Le holding assure une fonction d'animation et de contrôle des entités opérationnelles. Dans ce cadre, il fournit à ses filiales des prestations d'assistance qui recouvrent les domaines suivants :

- participation à l'élaboration et à l'exécution de la stratégie des filiales, aux opérations d'acquisition ou de cession patrimoniales, étude et mise en œuvre de synergies industrielles et commerciales à l'intérieur du Groupe ;
- apport d'expertises dans les domaines administratif, juridique, financier, des ressources humaines et de la communication ;
- fourniture d'avantages liés à la dimension et à la notoriété du Groupe : accès facilité à des partenaires de référence mondiale et optimisation des conditions de financement, d'achat et d'assurance ; accès facilité aux autorités réglementaires ; relations publiques.

2.3 Flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales

Outre les remontées de dividendes, les principaux flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales concernent les domaines suivants :

Rémunération de l'assistance rendue par le holding aux filiales

En contrepartie de l'assistance fournie aux filiales, le holding perçoit une rémunération en fonction de l'importance des prestations effectuées. Pour l'exercice 2009, les rémunérations d'assistance perçues par VINCI auprès de ses filiales ont représenté un montant total de 74,8 millions d'euros.

Centralisation de la trésorerie

La trésorerie excédentaire en euros des filiales du Groupe est, en règle générale, placée auprès du holding VINCI dans le cadre d'un système de cash-pooling. En contrepartie, le holding assure le financement des besoins de trésorerie des filiales. Il intervient, pour son compte et celui des filiales, sur les marchés financiers pour réaliser les placements et les emprunts nécessaires. Sauf exception (dont la principale à ce jour est ASF et ses filiales, en conformité avec les contrats conclus avec la Caisse nationale des autoroutes), ce système s'applique à l'ensemble des filiales françaises détenues à 100 % directement ou indirectement par VINCI et s'est également appliqué aux filiales allemandes jusqu'en novembre 2009. À partir de cette date, la centralisation et la gestion de la trésorerie des filiales allemandes ont été confiées à une structure spécifique, VINCI Finance International (VFI), filiale de VINCI. Le rôle de cette société sera, à terme, de centraliser l'ensemble des flux financiers des filiales étrangères opérant sur les principaux marchés du Groupe en Europe et en Amérique du Nord et de participer aux financements des acquisitions réalisées par le Groupe dans le cadre de son développement.

VINCI et VFI peuvent également être amenés à consentir des prêts à moyen terme à certaines filiales et à recevoir des fonds d'autres filiales dans le cadre de placements à court et moyen termes. Au 31 décembre 2009, ces opérations représentaient pour VINCI un encours de 1 000 millions d'euros pour les prêts à moyen terme et 1 247 millions d'euros pour les dépôts à terme, et pour VFI un encours de 479 millions d'euros pour les prêts à moyen terme et 90 millions d'euros pour les dépôts à terme.

Conventions réglementées

Il existe un certain nombre de conventions réglementées entre VINCI et ses filiales, qui ont fait ou font l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration, de rapports spéciaux des commissaires aux comptes et d'une approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

3. Renseignements sur le capital de VINCI

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques (à l'exception des franchissements de seuils ; voir paragraphe 1 « Franchissements de seuils »).

Au 31 décembre 2009, le capital social de VINCI s'élevait à 1 302 393 875 euros. Il était divisé en 520 957 550 actions d'une valeur nominale de 2,5 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions VINCI sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, et sont librement cessibles.

3.1 Évolution du capital sur cinq ans

	Augmentation (réduction) du capital (en euros)	Prime d'émission, d'apport ou de fusion (en euros)	Nombre d'actions émises ou annulées ^(*)	Nombre d'actions composant le capital social ^(*)	Montant du capital social (en euros)
Situation au 31/12/2004				335 255 212	838 138 030
Réduction du capital	(12 500 000)	(112 613 432)	(5 000 000)	330 255 212	825 638 030
Plan d'épargne Groupe	22 221 105	136 222 479	8 888 442	339 143 654	847 859 135
Levées d'options de souscription	22 452 345	89 460 904	8 980 938	348 124 592	870 311 480
Conversion Oceane 2001-2007	57 341 310	458 730 480	22 936 524	371 061 116	927 652 790
Conversion Oceane 2002-2018	55 528 580	444 228 640	22 211 432	393 272 548	983 181 370
Situation au 31/12/2005				393 272 548	983 181 370
Réduction du capital	(34 875 000)	(445 071 106)	(13 950 000)	379 322 548	948 306 370
Plan d'épargne Groupe	23 938 315	236 775 085	9 575 326	388 897 874	972 244 685
Levées d'options de souscription	23 880 620	111 025 993	9 552 248	398 450 122	996 125 305
Augmentation du capital	180 432 020	2 325 239 176	72 172 808	470 622 930	1 176 557 325
Situation au 31/12/2006				470 622 930	1 176 557 325
Réduction du capital	(9 500 000)	(113 364 800)	(3 800 000)	466 822 930	1 167 057 325
Plan d'épargne Groupe	21 693 128	310 020 226	8 677 251	475 500 181	1 188 750 453
Levées d'options de souscription	26 191 518	134 657 853	10 476 607	485 976 788	1 214 941 970
Situation au 31/12/2007				485 976 788	1 214 941 970
Plan d'épargne Groupe	8 476 643	139 104 535	3 390 657	489 367 445	1 223 418 613
Levées d'options de souscription	5 887 258	31 048 028	2 354 903	491 722 348	1 229 305 870
Paiement du dividende en actions	11 100 330	185 751 933	4 440 132	496 162 480	1 240 406 200
Situation au 31/12/2008				496 162 480	1 240 406 200
Plan d'épargne Groupe	22 671 710	207 017 588	9 068 684	505 231 164	1 263 077 910
Levées d'options de souscription	7 355 790	44 962 646	2 942 316	508 173 480	1 270 433 700
Paiement du dividende en actions	31 960 175	334 842 687	12 784 070	520 957 550	1 302 393 875
Situation au 31/12/2009				520 957 550	1 302 393 875

(*) Ajusté des divisions par 2 du nominal de l'action intervenues en mai 2005 et mai 2007.

3.2 Capital potentiel

Les seuls instruments financiers existants pouvant engendrer la création d'actions nouvelles sont les options de souscription d'actions consenties à certains mandataires sociaux et salariés du Groupe (voir section D paragraphe 4.2 page 118 pour les caractéristiques de ces options). Les options de souscription et d'achat deviendraient exerçables en cas d'offre publique.

3.3 Répartition et évolution du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices

Répartition du capital au 31 décembre 2009

	Décembre 2009 ^(*)			Décembre 2008			Décembre 2007		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Autodétention ^(**)	21 083 639	4,0 %	-	22 919 652	4,6 %	-	18 138 019	3,7 %	-
Salariés (FCPE)	47 809 964	9,2 %	9,6 %	40 915 658	8,2 %	8,6 %	39 938 590	8,2 %	8,5 %
Total non-flottant	68 893 603	13,2 %	9,6 %	63 835 310	12,9 %	8,6 %	58 076 609	12,0 %	8,5 %
Dirigeants et administrateurs	2 177 357	0,4 %	0,4 %	2 327 737	0,5 %	0,5 %	2 451 817	0,5 %	0,5 %
Autres actionnaires individuels	62 103 977	11,9 %	12,4 %	59 780 117	12,0 %	12,6 %	53 637 245	11,0 %	11,5 %
Actionnaires individuels	64 281 334	12,3 %	12,9 %	62 107 854	12,5 %	13,1 %	56 089 062	11,5 %	12,0 %
Financière Pinault	20 987 172	4,0 %	4,2 %	20 987 172	4,2 %	4,4 %	24 200 000	5,0 %	5,2 %
Autres investisseurs institutionnels	366 795 441	70,5 %	73,3 %	349 232 144	70,4 %	73,8 %	347 611 117	71,5 %	74,3 %
Investisseurs institutionnels	387 782 613	74,5 %	77,5 %	370 219 316	74,6 %	78,2 %	371 811 117	76,5 %	79,5 %
Total	520 957 550	100,0 %	100,0 %	496 162 480	100,0 %	100,0 %	485 976 788	100,0 %	100,0 %

(*) Actions propres détenues par VINCI SA.

(**) Estimations au 31 décembre 2009 sur la base de l'actionnariat nominatif, du relevé des titres au porteur identifiables (TPI) et d'une enquête d'actionnariat réalisée auprès des investisseurs institutionnels.

Actionnariat salarié

Les caractéristiques du plan d'épargne du Groupe sont décrites dans les données sociales et environnementales du rapport de gestion, pages 150-151, et dans l'Annexe aux comptes consolidés aux notes E.18 et E.19.3.

Droits de vote

La différence entre la répartition du capital et la répartition des droits de vote est due à l'absence de droits de vote attachés aux actions autodétenues. Il n'existe par ailleurs pas de droit de vote double.

Franchissements de seuil

Aux termes des déclarations de franchissement du seuil légal de 5 % ou du seuil statutaire de 1 % du capital ou des droits de vote reçues par la Société, les actionnaires identifiés au 31 décembre 2009 comme détenant plus de 1 % du capital ou des droits de vote, autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, sont les suivants :

- Natixis Asset Management : cinq déclarations en 2009 ; la dernière, en date du 17 décembre 2009, mentionne une participation de 3,0 % au capital de VINCI ;
- Crédit Agricole SA : 11 déclarations en 2009 ; la dernière, en date du 27 novembre 2009, mentionne une participation de 2,4 % de Prédica et de 2,4 % de Crédit Agricole SA au capital de VINCI ;
- Crédit Suisse : 2,1 % du capital, déclaration du 3 décembre 2009 ;
- Artisan Partners : 1,0 % du capital, déclaration du 12 juin 2009.

Pactes d'actionnaires

À l'exception de l'action de concert de Financière Pinault avec les sociétés Artémis, Artémis 12 et Victoris, qu'elle contrôle, déclarée le 8 juin 2007, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires ou groupe d'actionnaires partenaires.

Actionnariat au nominatif

Au 31 décembre 2009, la Société comptait 2 702 actionnaires au nominatif pur et 1 713 actionnaires au nominatif administré. À cette date, les nantisements d'actions représentaient un total de 379 153 actions inscrites au nominatif pur et 281 401 actions inscrites au nominatif administré.

3.4 Actions propres

Les informations requises au titre de l'article L.225-211 du Code de commerce figurent à la note 3 de l'annexe aux comptes sociaux, en pages 265-267.

3.5 Pacte d'actionnaires relatif aux actions ASF

En décembre 2006, dans le cadre du financement du reclassement par VINCI Concessions auprès de sa filiale ASF Holding de sa participation de 22,99 % dans ASF, VINCI a conclu avec ASF Holding, cessionnaire de cette participation, un pacte d'actionnaires par lequel les deux sociétés organisent leurs rapports vis-à-vis d'ASF.

Par cette convention, les parties s'engagent, en leur qualité d'actionnaires majoritaires d'ASF, à faire en sorte que les décisions prises par les organes sociaux compétents d'ASF respectent :

- le principe de mise en œuvre et de maintien d'une politique de distribution de dividendes maximisée en fonction des résultats et des réserves distribuables d'ASF, sous réserve du respect par ASF de ses engagements souscrits au titre du financement de 3,5 milliards d'euros le 18 décembre 2006 avec un syndicat de 23 banques, et notamment du respect des ratios financiers suivants, calculés sur la base des comptes consolidés d'ASF : dette nette / CAF^(*) ≤ 7 et CAF^(*) / frais financiers nets ≥ 2,2 ;
- les conditions préalables à une éventuelle cession par ASF des titres que cette société détient dans Escota, définies dans les conventions de crédit signées le 18 décembre 2006 avec un syndicat bancaire, respectivement par ASF et ASF Holding, pour des montants de 3,5 milliards et 1,2 milliard d'euros.

VINCI s'engage en outre :

- à ce que VINCI Concessions restitue à ASF Holding les sommes que cette dernière aurait le cas échéant mises à sa disposition dans le cadre des accords de centralisation de trésorerie du Groupe, dans l'hypothèse où surviendrait un cas d'exigibilité anticipée du crédit syndiqué ASF Holding de 1,2 milliard d'euros ;
- à maintenir directement ou indirectement une participation dans ASF lui donnant accès à la majorité du capital et des droits de vote. Cet engagement prendra fin lorsque ASF Holding aura augmenté sa participation dans ASF de manière à détenir en direct cette double majorité.

Ce pacte d'actionnaires demeurera en vigueur aussi longtemps qu'une somme quelconque restera due aux banques au titre de la convention de crédit syndiqué conclue par ASF Holding et qui expire en décembre 2013, étant entendu que VINCI et/ou ASF Holding auront la faculté de céder tout ou partie de leur participation respective dans ASF, sous réserve qu'un tiers devenant détenteur d'au moins une minorité de blocage ait adhéré préalablement au dit pacte.

En dehors de ce pacte, VINCI n'a pas conclu de convention ou de pacte dont la teneur serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre. Il convient toutefois de mentionner que la constitution par VINCI de sociétés conjointement avec des tiers a pu donner lieu à la conclusion de conventions. C'est notamment le cas de Cofiroute, du Consortium Stade de France et des sociétés constituées spécifiquement pour l'obtention et la gestion de contrats de concession d'infrastructures. Ces conventions ont principalement pour objet d'aménager les droits respectifs des actionnaires en cas de cession de titres et, le cas échéant, de fixer certains principes de fonctionnement des organes de gestion.

(*) Avant coût de financement et impôt.

3.6 Marché du titre VINCI

L'action VINCI est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment A) mais également sur plusieurs systèmes multilatéraux de négociation également appelés MTF (*Multilateral Trading Facilities*) dont les principaux sont Chi-X, Turquoise et BATS. Sur l'ensemble de l'année 2009, 74 % des volumes de transactions ont été effectués sur Euronext et 26 % sur les MTF (dont Chi-x 16 % et Turquoise 6 %). L'action VINCI fait notamment partie des valeurs composant les indices CAC 40, CAC Industrials, CAC Construction et Materials, Euronext 100, Euronext FAS IAS, FTSEurofirst 80, DJ Eurostoxx 50, DJ Eurostoxx Construction et Materials, Dow Jones Sustainability Indexes et Aspi Eurozone. Le cours de bourse et le volume des transactions réalisées sur l'action VINCI ont évolué de la manière suivante au cours des 18 derniers mois (sources : Euronext Paris et Bloomberg).

		Cours moyen (*) (en euros)	Cours le plus haut (**) (en euros)	Cours le plus bas (**) (en euros)	Transactions (***) (en millions de titres)	Capitaux échangés (en millions d'euros)	
2008	Juin	42,5	48,3	37,7	69,6	2 952,6	
	Juillet	36,5	38,8	33,1	75,9	2 771,1	
	Août	37,5	39,7	35,3	50,0	1 877,1	
	Septembre	35,2	39,9	30,5	90,9	3 195,3	
	Octobre	27,4	33,5	21,7	137,5	3 763,1	
	Novembre	28,4	31,8	24,9	77,1	2 192,0	
	Décembre	29,6	31,8	27,7	84,5	2 502,4	
	2009	Janvier	28,9	32,0	26,2	67,7	1 956,3
		Février	27,7	30,8	25,1	69,7	1 931,7
		Mars	27,8	30,0	24,6	85,3	2 370,9
		Avril	31,7	34,6	27,3	71,3	2 260,7
		Mai	34,6	36,4	32,7	70,0	2 421,2
Juin		32,8	36,2	30,4	66,0	2 163,5	
Juillet		32,8	35,8	30,0	54,2	1 780,0	
Août		36,4	38,3	34,2	51,1	1 860,6	
Septembre		38,9	40,5	36,1	65,0	2 529,2	
Octobre		38,2	39,9	35,5	60,0	2 293,4	
Novembre		37,8	39,5	34,9	52,3	1 980,3	
Décembre		39,3	40,2	37,2	59,7	2 348,7	

(*) Moyenne des cours de clôture (Euronext Paris).

(**) Cours de séance (Euronext Paris).

(***) Volumes de transactions Euronext Paris + MTF.

4. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

a) La structure du capital de la Société.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3. « Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2009 ».
b) Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 1. « Franchissements de seuils (extraits de l'article 10 bis des statuts) ».
c) Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3. « Franchissements de seuils ».
d) La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3. « Actionnariat au nominatif ».
e) Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3. « Actionnariat salarié ».
f) Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3. « Pactes d'actionnaires » et 3.5 « Pactes d'actionnaires relatifs aux actions ASF ».
g) Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société.	Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne, dispositions légales et statutaires.
h) Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital joint au rapport de gestion.
i) Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porte gravement atteinte à ses intérêts.	F. Renseignements généraux > 3.5 « Pactes d'actionnaires relatifs aux actions ASF ». Annexe aux comptes consolidés note 22.2.5.
j) Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.	D. Mandataires sociaux et dirigeants > 3.2. Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux. Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

5. Autres informations sur la Société faisant partie intégrante du rapport de gestion

Les parties « Bourse et actionariat » (pages 16-17), « Comptes sociaux » (pages 258-277), ainsi que les « Comptes consolidés » (pages 170-257) font partie intégrante du rapport de gestion.

Sont joints au rapport de gestion les documents suivants :

- le rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne (pages 152-169) ;
- le tableau des « Résultats financiers des cinq derniers exercices » (page 276) ;
- le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital (pages 148-149).

Autorisations d'augmenter le capital et autres autorisations données au Conseil d'administration

Les autorisations actuellement en vigueur sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)
Rachats d'actions propres	14/05/09 (9 ^e résolution)	13/11/10	2 000 millions d'euros 10 % du capital
Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	14/05/09 (17 ^e résolution)	13/11/10	10 % du capital par périodes de 24 mois
Augmentations du capital par l'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission	14/05/09 (18 ^e résolution)	13/07/11	(1)
Émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société et/ou de ses filiales	14/05/09 (19 ^e résolution)	13/07/11	300 millions d'euros (actions) ⁽²⁾ 5 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽³⁾
Émissions d'Océane, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de la Société et/ou de ses filiales	14/05/09 (20 ^e résolution)	13/07/11	150 millions d'euros (actions) ⁽²⁾⁽⁴⁾ 3 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽³⁾⁽⁵⁾
Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société et donnant accès au capital autres que des Océane	14/05/09 (21 ^e résolution)	13/07/11	150 millions d'euros (actions) ⁽²⁾⁽⁴⁾ 3 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽³⁾⁽⁵⁾
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	14/05/09 (22 ^e résolution)	13/07/11	15 % de l'émission initiale ⁽²⁾⁽³⁾
Émissions de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	14/05/09 (23 ^e résolution)	13/07/11	10 % du capital social
Émission d'actions de la Société à la suite de l'émission par une ou des filiales de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	15/05/08 (19 ^e résolution)	14/07/10	100 millions d'euros ⁽⁶⁾
Augmentations du capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne	14/05/09 (24 ^e résolution)	13/07/11	1,5 % du capital social ⁽⁷⁾
Augmentations de capital réservées à des établissements financiers ou à des sociétés créées spécifiquement dans le cadre de plans d'épargne au bénéfice des salariés de certaines filiales étrangères de VINCI	14/05/09 (25 ^e résolution)	13/11/10	1,5 % du capital social ⁽⁷⁾
Autorisation d'attribuer des actions de performance existantes	15/05/08 (20 ^e résolution)	14/07/11	1 % du capital ⁽⁸⁾
Émission d'options de souscription d'actions	14/05/09 (26 ^e résolution)	13/07/12	1,5 % du capital ⁽⁹⁾ Nombre de bénéficiaires supérieur à 1500 Autres conditions ⁽¹⁰⁾

(1) Montant total des réserves, bénéfiques ou primes d'émission capitalisables.

(2) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 19^e, 20^e, 21^e et 22^e résolutions de l'assemblée générale du 14 mai 2009 et de la 19^e résolution de l'assemblée générale du 15 mai 2008 ne peut excéder 300 millions d'euros.

(3) Le montant cumulé des émissions de titres de créance susceptibles d'être réalisées en vertu des 19^e, 20^e, 21^e et 22^e résolutions de l'assemblée générale du 14 mai 2009 ne peut excéder 5 000 millions d'euros.

(4) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 20^e et 21^e résolutions de l'assemblée générale du 14 mai 2009 et de la 19^e résolution de l'assemblée générale du 15 mai 2008 ne peut excéder 150 millions d'euros.

(5) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 20^e et 21^e résolutions de l'assemblée générale du 14 mai 2009 ne peut excéder 3 000 millions d'euros.

(6) Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution et des 18^e et 19^e résolutions de l'assemblée générale du 10 mai 2007 est fixé à 100 millions d'euros, celui des 16^e, 18^e, 19^e, 20^e et 25^e résolutions de l'assemblée générale du 10 mai 2007 est fixé à 200 millions d'euros.

(7) Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises sur le fondement des 24^e et 25^e résolutions de l'assemblée générale du 14 mai 2009 ne peut excéder 1,5 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(8) Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées sur le fondement de la 20^e résolution de l'assemblée générale du 15 mai 2008 ne peut excéder 1 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(9) Le nombre total des options susceptibles d'être attribuées en vertu de la 26^e résolution de l'assemblée générale du 14 mai 2009 ne peut porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 1,5 % du nombre des actions composant le capital social.

(10) Les attributions doivent concerner au moins 1 500 bénéficiaires ; les options consenties aux membres du comité Exécutif ne peuvent pas excéder 10 % de chaque attribution, chaque attributaire ne peut être attributaire de plus de 1 % de chaque attribution ; le prix d'émission des actions ne peut être inférieur à la moyenne des cours cotés pendant les 20 séances de bourse précédant le jour de la réunion du Conseil au cours de laquelle sont consenties les options.

Les autorisations proposées à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010 sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)
Rachats d'actions propres	06/05/10 (11 ^e résolution)	05/11/11	2 000 millions d'euros 10 % du capital
Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	06/05/10 (20 ^e résolution)	05/11/11	10 % du capital par périodes de 24 mois
Émission d'actions de la Société à la suite de l'émission par une ou des filiales de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	06/05/10 (21 ^e résolution)	05/07/12	150 millions d'euros ⁽¹⁾ 300 millions d'euros ⁽²⁾
Augmentations de capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne	06/05/10 (22 ^e résolution)	05/07/12	2 % du capital ⁽³⁾
Augmentations de capital réservées à des établissements financiers ou à des sociétés créées spécifiquement dans le cadre de plans d'épargne au bénéfice des salariés de certaines filiales étrangères de VINCI	06/05/10 (23 ^e résolution)	05/11/11	2 % du capital ⁽³⁾

(1) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 20^e et 21^e résolutions de l'assemblée générale du 14 mai 2009 et de la 21^e résolution de l'assemblée générale du 6 mai 2010 ne peut excéder 150 millions d'euros.

(2) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 19^e, 20^e, 21^e et 22^e résolutions de l'assemblée générale du 14 mai 2009 et de la 21^e résolution de l'assemblée générale du 6 mai 2010 ne peut excéder 300 millions d'euros.

(3) Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises sur le fondement des 22^e et 23^e résolutions de l'assemblée générale du 6 mai 2010 ne peut excéder 2 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

Rapport d'examen des commissaires aux comptes: • de certains indicateurs environnementaux de VINCI Autoroutes, de VINCI Energies, de VINCI plc et d'Eurovia France • de certains indicateurs sociaux au niveau du Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2009

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de VINCI, nous avons effectué un examen visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée sur quelques indicateurs⁽¹⁾ (« les données ») sélectionnés par VINCI pour l'exercice 2009 et qui sont signalés par le symbole \square figurant pages 121 à 138 du rapport de gestion 2009.

Ces données ont été préparées sous la responsabilité de la direction des Ressources humaines pour les données sociales du groupe VINCI et de la délégation au Développement durable pour les données environnementales, conformément :

- au manuel de procédure utilisateur pour la collecte des données sociales du Groupe ;
 - au guide méthodologique de l'organisation du reporting environnemental et au guide des définitions et méthodes des indicateurs communs pour le reporting environnemental de VINCI ;
- ci-après nommés « le référentiel », consultables au siège du Groupe et dont certains éléments figurent en pages 139-140 du rapport de gestion. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur ces données. Les conclusions formulées ci-après portent sur ces seules données et non sur l'ensemble de la partie « Données sociales et environnementales » du rapport annuel 2009.

Nature et étendue des travaux

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à une assurance modérée que les données sélectionnées ne comportent pas d'anomalies significatives. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

- Nous avons apprécié le référentiel relatif au reporting des données sociales et environnementales au regard de sa pertinence, sa fiabilité, son caractère compréhensible et son exhaustivité.
- Nous avons mené des entretiens auprès des personnes concernées par l'application du référentiel au holding ainsi qu'auprès des responsables des implantations.
- Nous avons réalisé des travaux de détail sur la base des données disponibles auprès de :
 - sept entités sélectionnées⁽²⁾ pour les données sociales, représentant 28 % des effectifs consolidés du Groupe ;
 - dix sites sélectionnés⁽³⁾ pour les données environnementales de VINCI Autoroutes, représentant entre 13 et 26 % des données consolidées ;
 - quatre sous-pôles sélectionnés⁽⁴⁾ pour les données environnementales de VINCI Energies, représentant entre 15 et 27 % des données consolidées ;
 - cinq sites sélectionnés⁽⁵⁾ pour les données environnementales de certaines sociétés de VINCI plc, représentant entre 12 et 57 % des données consolidées ;
 - et sept sites sélectionnés⁽⁶⁾ pour les données environnementales d'Eurovia France, représentant entre 11 % et 55 % des données consolidées.

Pour ces sites et entités, nous avons mené des entretiens sur la compréhension et l'application du référentiel par les personnes concernées et, sur la base de sondages, nous avons vérifié les calculs, effectué des contrôles de cohérence et rapproché les données avec les pièces justificatives.

- Enfin, nous avons vérifié la consolidation des données aux niveaux des sous-groupes et du holding.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, aux experts environnement & développement durable de nos deux cabinets.

Commentaires sur les procédures

Le processus de reporting appelle de notre part les commentaires suivants :

Reporting social du Groupe

- Concernant l'indicateur taux de gravité des accidents, il conviendrait de renforcer les contrôles afin de s'assurer que les jours d'arrêt pour accident du travail sont systématiquement reportés en jours calendaires par les entités internationales.
- L'application du référentiel et les contrôles effectués devraient être renforcés sur trois entités à l'international.

Reporting environnemental de VINCI Autoroutes, de VINCI Energies, de VINCI plc et d'Eurovia France

- Les procédures de reporting du Groupe devraient être complétées et précisées, en indiquant en particulier les contrôles de cohérence à effectuer au niveau des pôles ainsi que ceux paramétrés dans l'outil.
- En l'absence de données réelles, les méthodes d'estimation des données divergent entre les implantations pour les indicateurs de consommation d'eau et d'énergie et ne sont pas systématiquement conformes au référentiel. Un effort de sensibilisation accru des pôles sur la nécessité d'harmoniser les pratiques d'estimation des données manquantes devrait être déployé.
- L'application du référentiel et les contrôles effectués devraient être renforcés sur une entité à l'international.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les données sociales et environnementales examinées, figurant dans la partie « Données sociales et environnementales » du rapport annuel 2009, signalées par le symbole \boxtimes en pages 121 à 138 ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel mentionné.

(1) Indicateurs sociaux : effectifs au 31/12, effectifs par sexe, nombre d'heures de formation, taux de fréquence et de gravité des accidents.

Indicateurs environnementaux de VINCI Autoroutes : consommation d'électricité, consommation de gaz naturel, consommation de fioul domestique, consommation de carburants, émissions de CO₂ scope 2, consommation d'eau achetée, quantité de déchets assimilables aux ordures ménagères, quantité d'huiles usagées.

Indicateurs environnementaux de VINCI Energies : consommation d'électricité, consommation de fioul domestique, consommation de carburants, consommation d'eau achetée, pourcentage du chiffre d'affaires certifié ISO 14001.

Indicateurs environnementaux de VINCI plc : consommation d'électricité, consommation de fioul domestique, consommation d'eau achetée, part des déchets recyclés, pourcentage du chiffre d'affaires certifié ISO 14001.

Indicateurs environnementaux d'Eurovia France : consommation de gaz naturel, consommation de fioul domestique, consommation de diesel, part des déchets de déblais recyclés, pourcentage du tonnage des carrières en propre certifié ISO 14001.

(2) Pôle Eurovia : Construction DJL Québec (Canada), RIS Ringway UK (Royaume-Uni), CSP Clichy IDF (France) et pôle entier ; pôle concessions : VINCI Park Canada (Canada) ; pôle énergies : G+H Isolierung GmbH (Allemagne) ; pôle construction : Warbud (Pologne) et Bateg (France).

(3) Cofiroute : centres d'exploitation de La Ferté-Bernard, Thivars, Angers, Ancenis, Vierzon et Le Poiray ; ASF : DRE Brive et DRE Biarritz ; Escota : secteur Var Estérel et département maintenance de la DEX.

(4) Pôle Sud-est, pôle Normandie, pôle Nord (France) et pôle Europe centrale et de l'Est (Autriche).

(5) Kings Cross, DLR, Project Model, M1 Junction 13 et Whiston PFI hospital (Royaume-Uni).

(6) La Garenne, Chailloué, Châteauneuf-les-Martigues, Meyrargues, DLB, SEG et Carrières Kléber-Moreau.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2010
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Deloitte & Associés

Philippe Arnaud
Associé
Responsable
du département Environnement
& développement durable

Patrick-Hubert Petit
Associé

Éric Dugelay
Associé
Responsable
du pôle risk management
& développement durable

Jean Paul Picard
Associé

Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Le président du Conseil d'administration de VINCI rend compte, par le présent rapport, de la composition du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne et des procédures de gestion des risques mises en place par le Groupe, conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Le présent rapport a été établi par le président en coordination avec le directeur général et en liaison avec les directions Juridique et Financière de la Société, cette dernière direction incluant la direction de l'Audit.

Pour la partie « Procédures de contrôle interne et de gestion des risques », il a été également fait appel à la contribution des pôles et divisions du groupe VINCI. Les informations nécessaires ont été recueillies auprès des principaux acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques. Cette partie a été soumise au comité des Comptes.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 mars 2010.

A. Gouvernement d'entreprise

1. Adhésion au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef

Le Conseil d'administration de la société VINCI a décidé, au cours de sa réunion du 13 novembre 2008, que le code Afep-Medef est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce à compter du 1^{er} janvier 2008. Ce code de gouvernement d'entreprise peut être consulté *in extenso* sur le site Internet du Medef (www.medef.fr).

Les dispositions de ce code qui ont été écartées sont mentionnées dans le présent rapport.

2. Modalités d'exercice de la direction Générale

Jusqu'au 9 janvier 2006, la Société était dirigée par un président-directeur général. À cette date, le Conseil d'administration a, conformément à l'article 15 bis des statuts de la Société, décidé, sur proposition du président-directeur général qui faisait valoir ses droits à la retraite, de dissocier la présidence de la direction Générale de la Société afin d'assurer une transition entre l'ancien président-directeur général et le nouveau directeur général, M. Xavier Huillard.

Ce mode d'organisation a été maintenu le 1^{er} juin 2006 lors de la nomination de M. Yves-Thibault de Silguy en qualité de nouveau président du Conseil d'administration. Dans le contexte de l'époque, le Conseil avait pour objectif d'améliorer la gouvernance et en particulier le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités.

Présidence

Le président du Conseil d'administration, M. Yves-Thibault de Silguy, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'agissant de la composition du Conseil d'administration, M. de Silguy a veillé à son renouvellement. Huit administrateurs l'ont quitté et cinq l'ont rejoint en l'enrichissant par l'apport notamment de compétences industrielles.

En ce qui concerne son fonctionnement, le Conseil se réunit en moyenne dix fois par an avec un fort taux d'assiduité et ses travaux sont caractérisés par des débats approfondis et constructifs concernant les aspects tant financiers que stratégiques.

L'activité des comités s'est également développée, chaque comité se réunissant quatre à cinq fois par an. M. de Silguy préside le comité de la Stratégie et des Investissements et le comité des Nominations.

M. de Silguy assure par ailleurs des relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les grands partenaires du Groupe en France et à l'étranger. Il consacre également une grande partie de son temps à rencontrer les dirigeants des nombreuses filiales du Groupe et à leur apporter, en tant que de besoin, son assistance dans leurs relations avec leurs grands clients.

Enfin, il accorde une importance particulière à l'actionnariat et à son évolution et participe à de nombreuses réunions d'actionnaires.

Direction Générale

M. Xavier Huillard, directeur général, dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers et assure le pilotage opérationnel du Groupe.

Le directeur général est chargé de fournir au Conseil et à ses comités les informations dont ils ont besoin, de rendre compte des faits marquants de la vie du Groupe et de mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil. Les opérations significatives de la Société, mentionnées au paragraphe 3.3, sont soumises à l'approbation préalable du Conseil. Par ailleurs, le directeur général présente à intervalles réguliers l'activité et les perspectives du Groupe à la communauté financière, notamment au cours de road-shows.

M. Huillard préside le comité Exécutif et le comité d'Orientation et de Coordination. Le comité Exécutif, qui comptait 10 membres au 31 décembre 2009, est composé de 13 membres à la date du présent rapport. Il s'est réuni à 40 reprises en 2009, soit trois à quatre réunions par mois en moyenne. Le comité d'Orientation et de Coordination rassemble, aux côtés des membres du comité Exécutif, les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe et a pour objet d'assurer une large concertation sur la stratégie et la situation de VINCI ainsi que sur les politiques transverses au sein du Groupe. Ce comité se compose de 28 membres et s'est réuni quatre fois en 2009.

M. Huillard préside également le comité des Risques mentionné au paragraphe 4.3 de la partie B.

Évolution de la gouvernance

Dans la perspective de l'échéance, en 2010, des mandats de MM. Yves-Thibault de Silguy et Xavier Huillard, les membres du Conseil d'administration se sont réunis, parfois en l'absence des dirigeants mandataires sociaux, pour examiner la meilleure formule de gouvernance pour VINCI. Le Conseil d'administration, après concertation avec les intéressés, s'est prononcé sur ce point le 19 novembre 2009 et la Société en a immédiatement informé le public. Considérant que les objectifs qu'il s'était assignés ont été atteints et qu'il est souhaitable de faire évoluer la gouvernance du Groupe afin de lui donner plus d'efficacité et de réactivité dans une conjoncture plus difficile, le Conseil, sur proposition expresse de M. de Silguy, a décidé à l'unanimité de réunifier les mandats de président et de directeur général et simultanément de nommer un vice-président administrateur référent à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires, le 6 mai 2010.

Sous réserve du renouvellement de leurs mandats par l'assemblée générale en mai 2010, le Conseil nommera M. Xavier Huillard président-directeur général de VINCI et M. Yves-Thibault de Silguy vice-président administrateur référent.

Dans le cadre de ce nouveau mode innovant de gouvernance, le président-directeur général disposera de la pleine responsabilité de la gestion et de la représentation de VINCI à l'égard des tiers, et le vice-président administrateur référent aura la double mission :

- d'apporter au Conseil un éclairage sur les opérations sur lesquelles ce dernier sera appelé à délibérer en complément de l'activité des comités spécialisés et de s'assurer du bon fonctionnement des organes de gouvernance pour le compte du Conseil. En particulier, le vice-président aura le pouvoir de convoquer le Conseil d'administration et de faire inscrire tout sujet à l'ordre du jour ;
- et d'assister le président-directeur général dans le cadre de la gouvernance en matière d'organisation des travaux du Conseil et de ses comités.

En outre, le vice-président administrateur référent assistera et conseillera la direction Générale dans le cadre de missions spécifiques qui lui seront confiées, dont des missions de représentation. Cette mission générale d'assistance et de conseil sera régie par une convention de prestations de services, soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010.

Cette évolution permettra de renforcer l'efficacité opérationnelle et l'unité de représentation de la Société tout en garantissant les conditions d'un plein exercice par le Conseil de ses prérogatives. Le Conseil a, dans cette perspective, adopté un nouveau règlement intérieur détaillant les modalités de cette organisation, qui sera applicable à compter du 6 mai 2010.

3. Le Conseil d'administration

3.1 Composition du Conseil d'administration – Indépendance des membres

À la date du présent document, le Conseil d'administration comprend 13 membres, dont un membre représentant les salariés actionnaires.

En 2009, un nouvel administrateur, M. Michael Pragnell, a été nommé, la ratification de la cooptation en 2008 de M. Jean-Pierre Lamoure est intervenue et deux mandats d'administrateur ont été renouvelés (MM. François David et Patrick Faure). Le mandat d'administrateur de M. Bernard Huvelin est arrivé à échéance en 2009 et n'a pas été renouvelé conformément au souhait de ce dernier.

Lors de sa séance du 3 mars 2010, le Conseil d'administration, après avis du comité des Nominations, a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010 la nomination de la société Qatari Diar Real Estate Investment Company en qualité de nouvel administrateur, en raison de l'entrée de cette société au capital de VINCI en relation avec l'acquisition de Cegelec. Cette nomination est toutefois subordonnée à la réalisation effective de l'opération en cause.

Les mandats d'administrateur de MM. Yves-Thibault de Silguy, Xavier Huillard, Dominique Ferrero et Henri Saint Olive arrivent à expiration en 2010 et le renouvellement de leurs mandats sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010.

La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans. Leurs mandats viennent à échéance de manière échelonnée dans le temps, ce qui permet de renouveler tous les ans environ un quart de ces administrateurs.

Les statuts de la Société stipulent que nul ne peut être nommé administrateur ou reconduit dans cette fonction s'il a atteint l'âge de 75 ans et, par ailleurs, que le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans à la date de clôture de l'exercice sur les comptes duquel statue l'assemblée des actionnaires ne peut être supérieur au tiers du nombre total des administrateurs en fonction.

Lors de sa séance du 3 mars 2010, le Conseil a, conformément au code Afep-Medef, procédé à l'évaluation de l'indépendance des administrateurs actuellement membres du Conseil au regard des critères dudit code.

Le Conseil a considéré qu'il convient d'exclure le critère d'ancienneté de douze ans prévu par le code car il lui semble qu'il ne fait pas obstacle à ce qu'un administrateur siégeant au Conseil depuis plus de douze ans puisse exercer ses fonctions avec indépendance.

Après avoir entendu le compte rendu du comité des Nominations, le Conseil a examiné la situation de chacun de ses membres et a considéré que les cinq administrateurs suivants ne peuvent pas être qualifiés d'indépendants :

- M. Yves-Thibault de Silguy, compte tenu du fait qu'il exerce un mandat social de président du Conseil d'administration de VINCI et que, postérieurement à la prochaine assemblée, il continuera à exercer diverses missions au bénéfice de la Société ;
- M. Xavier Huillard, compte tenu du fait qu'il est le principal dirigeant de la Société, titulaire d'un mandat social ;
- M. Dominique Ferrero, compte tenu du fait qu'il exerce des fonctions au sein du groupe Natixis, établissement bancaire fournissant des services financiers à la Société et que les liens existant entre Natixis et le groupe VINCI sont significatifs ;
- M. Jean-Pierre Lamoure, compte tenu du fait qu'il a été salarié du Groupe et exerce actuellement le mandat de président dissocié de Soletanche Freyssinet, une filiale à 100 % de VINCI ;
- M. Denis Vernoux, compte tenu du fait qu'il est salarié d'une société du Groupe (VINCI Construction Grands Projets). Le Conseil a toutefois relevé que M. Vernoux est élu au sein d'une instance représentative du personnel, ce qui lui confère une protection de nature à le considérer comme indépendant au sens de la recommandation de la Commission européenne du 5 février 2005.

Le Conseil d'administration a considéré que les huit autres membres suivants du Conseil d'administration n'entretiennent pas de relations avec la Société, son Groupe ou sa direction qui puissent compromettre l'exercice de leur liberté de jugement et sont donc indépendants :

- M. Dominique Bazy, compte tenu du fait qu'il n'exerce plus depuis octobre 2009 d'activités au sein d'UBS Investment Bank, établissement bancaire pouvant intervenir dans le cadre de transactions conclues par la Société ou ses filiales. M. Bazy est aujourd'hui *managing partner* de Barber Hauler Capital Advisers et le Conseil, considérant qu'il n'existe pas de liens entre Barber Hauler Capital Advisers et le groupe VINCI, a estimé que M. Bazy peut dorénavant être qualifié d'administrateur indépendant. Par ailleurs, M. Bazy est administrateur de VINCI depuis 1996, soit depuis plus de 12 ans, mais le Conseil a estimé que cette circonstance ne remet pas en cause son indépendance ;
- M. Robert Castaigne, qui a été directeur financier et membre du comité exécutif de Total jusqu'en mai 2008. Le Conseil a considéré que les liens pouvant exister entre le groupe Total et le groupe VINCI (marchés de travaux et fournitures conclus entre les filiales des deux groupes) ne sont pas suffisamment significatifs pour altérer l'indépendance de jugement de M. Castaigne ;
- M. François David, qui est président du groupe Coface, lequel intervient en qualité d'assureur crédit dans le cadre de marchés conclus par les filiales de VINCI. Le Conseil a toutefois considéré que les liens pouvant exister entre le groupe Coface et le groupe VINCI ne sont pas suffisamment significatifs pour altérer l'indépendance de jugement de M. David ;
- M. Patrick Faure, qui a exercé jusqu'en 2006 des fonctions de direction ou des mandats d'administrateur dans des sociétés de construction automobile (Renault). Par ailleurs, M. Faure est administrateur de VINCI depuis 1993, soit depuis plus de 12 ans et il siège au conseil d'administration de Cofiroute, une société contrôlée par VINCI, mais le Conseil a estimé que ces circonstances ne font pas obstacle en l'espèce à ce que M. Faure soit considéré comme un administrateur indépendant ;
- M. Jean-Bernard Lévy, qui exerce des fonctions de direction (président du directoire) au sein de la société Vivendi. Cette société a été jusqu'en 2002 un actionnaire important de VINCI et il subsiste des relations commerciales entre VINCI et certaines filiales du groupe Vivendi. Le Conseil a considéré que ces liens ne sont pas suffisamment significatifs pour altérer l'indépendance de jugement de M. Lévy ;
- M. Henri Saint Olive, qui assure des fonctions de direction (président) au sein de la Banque Saint Olive, un établissement bancaire susceptible d'intervenir dans le cadre de transactions conclues par la Société, ses filiales ou à titre personnel par des membres de sa direction. Le Conseil a considéré que ces opérations ne sont pas suffisamment significatives pour altérer l'indépendance de jugement de M. Saint Olive ;
- M. Michael Pragnell, qui a exercé jusqu'en 2007 des fonctions de direction au sein de Syngenta AG ;
- Mme Pascale Sourisse, qui assure des fonctions de direction au sein du groupe Thales. Le Conseil a considéré que les liens pouvant exister entre le groupe Thales et le groupe VINCI ne sont pas suffisamment significatifs pour altérer l'indépendance de jugement de Mme Sourisse.

Il ressort de cette composition que le Conseil d'administration a considéré que 8 administrateurs sur 13, soit plus de la moitié, sont indépendants.

Le Conseil d'administration du 3 mars 2010, sur proposition du comité des Nominations, a par ailleurs décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010 la nomination de la société Qatari Diar Real Estate Investment Company en qualité d'administrateur. Le comité des Nominations a examiné la situation de cette société, qui détiendra postérieurement à la réalisation de l'opération moins de 6 % du capital et des droits de vote de VINCI, cette participation pouvant évoluer par la suite entre 5 % et 8 %. Il a également examiné les relations existant entre cette société et des sociétés du groupe VINCI et a recommandé au Conseil d'administration de considérer qu'elle aura la qualité d'administrateur indépendant.

3.2 Situation personnelle des mandataires sociaux

À la date d'établissement du présent rapport, à la connaissance du président :

- il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de VINCI ;
- aucun mandataire social de VINCI n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucune de ces personnes n'a participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- aucun mandataire de VINCI n'a déclaré être en situation de conflit d'intérêt à l'occasion des décisions prises par le Conseil d'administration en 2009.

3.3 Le règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a adopté en mai 2003 un règlement intérieur qui fait l'objet de mises à jour périodiques, dont la dernière en décembre 2009, et précise les règles applicables tant au fonctionnement du Conseil qu'à ses comités et comporte une charte de déontologie exposant le comportement attendu de chacun des membres le composant. Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la Société (www.vinci.com).

Le Conseil a apporté à son règlement intérieur diverses modifications, qui entreront en vigueur à l'issue de la prochaine assemblée générale lorsque les nouvelles modalités de gouvernance auront été mises en œuvre.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que celui-ci examine et approuve, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la Société et notamment ses orientations stratégiques, les acquisitions et cessions de participations financières et d'actifs susceptibles de modifier la structure du bilan et, en tout état de cause, les acquisitions et cessions de participations et d'actifs d'un montant supérieur ou égal à 200 millions d'euros, ainsi que les opérations se situant en dehors de la stratégie annoncée de la Société, ainsi que toute opération dont il pourrait être saisi à l'initiative de son comité de la Stratégie et des Investissements.

3.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

3.4.1 Activité et fonctionnement du Conseil d'administration en 2009

En 2009, le Conseil d'administration a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe et les orientations de l'activité. Il s'est réuni 11 fois et le taux moyen de participation a atteint 91 %. Le directeur général adjoint et directeur financier assiste aux travaux du Conseil et le secrétariat du Conseil est assuré par le directeur juridique.

Le Conseil a ainsi notamment, au titre des comptes et de la gestion courante :

- arrêté les comptes consolidés et sociaux annuels au 31 décembre 2008 ainsi que les comptes consolidés et sociaux semestriels au 30 juin 2009 ;
- préparé et convoqué l'assemblée générale mixte des actionnaires du 14 mai 2009, arrêté les termes de ses différents rapports à l'assemblée, de l'ordre du jour et des résolutions qui ont été soumises à l'approbation des actionnaires ;
- amendé un projet de résolution relatif à la délégation à donner au Conseil d'administration en matière d'options de souscription d'actions ;
- décidé de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009 une option pour le paiement du solde du dividende de l'exercice 2008 en actions nouvelles et décidé le versement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2009 ;
- pris connaissance des travaux des différents comités ;
- examiné la situation financière et l'endettement du Groupe ;
- examiné les budgets et les recalages budgétaires ;
- examiné l'activité trimestrielle du Groupe ;
- approuvé la politique de rachat d'actions propres et l'affectation des actions autodétenues ;
- été informé de l'évolution du capital social et de la participation des salariés du Groupe dans le capital par l'intermédiaire des FCPE des plans d'épargne Castor France, Castor International, ASF et Entrepose Contracting ;
- autorisé l'émission de garanties, renouvelé les délégations de pouvoirs en matière de cautions, avals et garanties, et reconstitué l'enveloppe globale déléguée au directeur général pour l'émission de cautions, avals et garanties.

En matière de gouvernement d'entreprise et de rémunérations, il a :

- apprécié l'indépendance de ses membres au regard des critères du code Afep-Medef ;
- pris connaissance de l'examen des critères de performance effectué par le comité des Rémunérations en ce qui concerne la retraite complémentaire du président du Conseil d'administration ;
- fixé les rémunérations du président du Conseil d'administration et de l'administrateur-directeur général ;
- proposé la nomination d'un nouvel administrateur et le renouvellement des mandats de deux administrateurs ;
- modifié la composition des comités du Conseil d'administration ;
- proposé une évolution de la gouvernance après l'assemblée générale du 6 mai 2010 et modifié le règlement intérieur en conséquence.

En matière d'épargne salariale et de plans d'incitation des collaborateurs, le Conseil a notamment :

- décidé le lancement de trois opérations en France dans le cadre du plan d'épargne du Groupe « Castor » et fixé le prix de souscription des actions à émettre pour chacune de ces opérations pour les périodes du 4 mai au 31 août 2009, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2009 et du 4 janvier au 30 avril 2010 ;
- adopté une nouvelle grille d'abondement dans le cadre du plan d'épargne du Groupe pour l'année 2010 ;
- examiné le projet de mise en place d'une nouvelle formule de placement « Castor Rebond 2010/2014 » ;
- décidé la mise en place d'un plan mixte d'options de souscription et d'actions de performance ;
- attribué de façon définitive les actions de performance dans le cadre du plan VINCI 2008.

Par ailleurs, le Conseil a notamment :

- examiné et approuvé le projet d'acquisition de Cegelec et le projet d'acquisition de carrières de la société Tarmac ;
- examiné et approuvé deux projets de remise d'offre dans le cadre de partenariats public-privé.

L'une des réunions du Conseil d'administration s'est tenue à Berlin. Une présentation des activités de VINCI en Allemagne et une visite du chantier d'Eurovia de l'aéroport Berlin-Brandebourg International BBI ont été organisées à cette occasion.

Enfin, une présentation des différents métiers de Soletanche Freyssinet et du Stade de France a été effectuée lors d'une réunion du Conseil d'administration.

3.4.2 Les comités du Conseil d'administration

Les attributions et les modalités de fonctionnement des comités sont régies par le règlement intérieur du Conseil d'administration, modifié par le Conseil d'administration en 2009 afin de se conformer aux dispositions de l'article L.823-19 du Code de commerce créé par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008. Chaque comité a un rôle d'analyse et de préparation de certaines délibérations du Conseil relevant de sa compétence et d'étude des sujets et/ou projets que le Conseil ou son président peuvent renvoyer à son examen.

Il a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité du Conseil, dont il est l'émanation et à qui il rend compte régulièrement. Chaque réunion d'un comité fait l'objet d'un compte rendu, qui est communiqué aux membres du Conseil d'administration.

Le comité des Comptes

Attributions

Le comité des Comptes (qui sera renommé comité d'Audit à compter du 6 mai 2010) aide le Conseil à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de VINCI, ainsi qu'à la qualité de l'information délivrée.

Il est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière : examiner les projets de comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés du Groupe avant leur soumission au Conseil, s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes et principes comptables, prévenir tout manquement éventuel à ces règles et veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques : (a) en ce qui concerne le contrôle interne de la Société, évaluer, avec les responsables du contrôle interne, les systèmes de contrôle interne du Groupe, examiner, avec ces responsables, les plans d'intervention et d'action dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et les recommandations et suites qui leur sont données ; (b) en ce qui concerne les risques, passer en revue régulièrement la situation financière et les principaux risques financiers du Groupe et notamment les engagements hors bilan ;
- du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes : examiner avec les commissaires aux comptes leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données, examiner le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, évaluer les propositions de nomination ou de renouvellement des commissaires aux comptes de la Société et leur rémunération, et émettre une recommandation à ce sujet ;
- de la politique du Groupe en matière d'assurances.

Composition

Le comité des Comptes comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Le directeur financier du Groupe et les commissaires aux comptes assistent aux réunions du comité des Comptes. Jusqu'au 14 mai 2009, il était composé de MM. Henri Saint Olive (président) et Robert Castaigne et de Mme Pascale Sourisse. Ce comité est présidé depuis le 14 mai 2009 par M. Henri Saint Olive et composé de MM. Robert Castaigne et Michael Pragnell et de Mme Pascale Sourisse.

Tous quatre sont considérés comme des administrateurs indépendants. Par leur expérience professionnelle ou leur formation, les membres du comité des Comptes disposent des compétences nécessaires ; celles-ci sont décrites dans leur *curriculum vitae* figurant au rapport de gestion en pages 111-113.

Activité en 2009

Le comité des Comptes s'est réuni quatre fois en 2009, avec un taux de participation de 79 %.

Il a notamment examiné, outre les comptes arrêtés durant l'exercice :

- en matière de contrôle interne et d'audit interne : l'organisation du contrôle interne chez Entrepote Contracting et Escota, le rapport du président relatif au contrôle interne, l'enquête sur les systèmes d'information des filiales basées hors de France métropolitaine, un point d'étape sur la cartographie des risques de VINCI, le système de gestion des risques, la mission des auditeurs ;
- en matière financière et comptable : les différents recalages budgétaires, la situation de la trésorerie et de l'endettement financier de la Société, les financements et la politique de gestion jusqu'à fin décembre 2009, la politique financière du Groupe ;
- le suivi de la gestion des risques (avec notamment un point sur les litiges en cours et sur la politique et le programme d'assurances du Groupe).

Pour mener à bien ces missions, le comité des Comptes a notamment entendu le directeur financier, le directeur du budget, de la consolidation et de la comptabilité, le directeur de l'audit, le directeur de la trésorerie et des financements, le directeur des assurances, le directeur juridique, les commissaires aux comptes, ainsi que les directeurs financiers de plusieurs pôles sur lesquels une attention particulière a été portée dans le cadre de l'évaluation des procédures de contrôle interne. Le secrétariat du comité des Comptes est assuré par le directeur du budget, de la consolidation et de la comptabilité.

Le comité de la Stratégie et des Investissements

Attributions

Ce comité aide le Conseil à élaborer la stratégie du Groupe et il examine, avant leur présentation au Conseil, les projets de contrats, d'investissements et de désinvestissements susceptibles d'avoir une incidence significative sur le périmètre, l'activité, les résultats ou l'appréciation boursière de la Société.

Il a notamment pour mission :

- de préparer les délibérations du Conseil relatives à la stratégie du Groupe ;
- de formuler un avis, au bénéfice de la direction Générale, sur les projets d'acquisition ou de cession de participations dont la valeur excède 50 millions d'euros et qui n'entrent pas dans le champ des attributions directes du Conseil.

Par ailleurs, le comité est informé par la direction Générale de l'état d'avancement des projets de contrats pluriannuels impliquant, pour la part incombant au groupe VINCI, un investissement total (fonds propres et dettes) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros.

Composition

Le comité de la Stratégie et des Investissements comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Jusqu'au 14 mai 2009, ce comité était composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président), Mme Pascale Sourisse et MM. François David, Patrick Faure, Bernard Huvelin et Denis Vernoux. Le 14 mai 2009, M. Bernard Huvelin a quitté le comité et M. Jean-Pierre Lamoure l'a rejoint. Depuis le 7 juillet 2009, M. Dominique Ferrero fait également partie de ce comité. Le directeur général, le directeur financier et le directeur du développement de VINCI assistent aux réunions du comité de la Stratégie et des Investissements, dont le secrétaire du Conseil assure le secrétariat.

Activité en 2009

Le comité de la Stratégie et des Investissements s'est réuni sept fois en 2009, avec un taux moyen de participation de 81 %.

Il a notamment examiné durant l'exercice :

- plusieurs projets de croissance externe : Ennstone (société anglaise dans le domaine des carrières), Cintra Aparcamientos (filiale du groupe espagnol Ferrovial dans les activités de parcs de stationnement), Cegelec (groupe français d'ingénierie électrique), Tarmac (société de carrières) et Middlesex Florida (division de la société TMC dans le domaine des carrières et des enrobés) ;
- divers projets de contrats pluriannuels de concession et de partenariats public-privé impliquant, pour la part incombant au groupe VINCI, un investissement total (fonds propres et dette) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros (notamment les autoroutes allemandes A5 A-Modell et A8-II A-Modell, la voie rapide R1 en Slovaquie, un projet de maintenance routière à Birmingham en Grande-Bretagne, l'aéroport Notre-Dame des Landes en France, l'autoroute Moscou-Saint-Petersbourg en Russie, l'autoroute A3 Comarnic-Brasov en Roumanie et les projets de liaison ferroviaire CDG Express et de TGV Sud Europe Atlantique et Bretagne-Pays de la Loire en France).

Le comité des Rémunérations

Attributions

Le comité des Rémunérations propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux.

Il a pour mission :

- de faire au Conseil des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris, le cas échéant, les attributions d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société concernant le président, le directeur général, les directeurs généraux délégués, ainsi que les éventuels membres du Conseil salariés ;
- de proposer au Conseil la détermination d'une enveloppe globale d'attribution d'actions de performance et/ou d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, ainsi que les conditions générales et particulières applicables à ces attributions ;
- de formuler un avis sur les propositions de la direction Générale concernant le nombre des attributaires ;
- de proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence ainsi que les modalités de leur répartition.

Composition

Le comité des Rémunérations comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Il est composé de MM. Jean-Bernard Lévy (président), Dominique Bazy et Robert Castaigne. Tous les membres du comité sont indépendants.

Le directeur général assiste aux réunions du comité lorsque celui-ci examine les propositions de la direction Générale relatives au plan d'épargne Groupe et aux systèmes d'incitation à long terme. Le secrétariat du comité est assuré par le secrétaire du Conseil.

Activité en 2009

Le comité des Rémunérations s'est réuni quatre fois en 2009, avec un taux de participation de 100 %.

Le comité a examiné et fait des propositions au Conseil d'administration s'agissant notamment :

- de la part variable de la rémunération du président et de celle du directeur général pour l'exercice 2008, et plus généralement, de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;

- de la détermination de conditions de performance à la retraite complémentaire de M. de Silguy ;
- du montant des jetons de présence ;
- du plan d'épargne Groupe ;
- de l'attribution définitive des actions de performance (plan 2008) ;
- des systèmes incitatifs et plus particulièrement du plan d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ;
- des situations de MM. de Silguy et Huillard pour la période du 1^{er} janvier 2010 à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010.

Il a par ailleurs engagé une réflexion sur les situations de MM. de Silguy et Huillard pour la période postérieure au 6 mai 2010 sous réserve du renouvellement de leurs mandats.

Le comité des Nominations

Ce comité sera dénommé « comité des Nominations et de la Gouvernance » à compter du 6 mai 2010.

Attributions

Ce comité :

- prépare les délibérations du Conseil relatives à l'évaluation de la direction Générale de la Société ;
- examine, à titre consultatif, les propositions de la direction Générale relatives à la nomination et à la révocation des principaux dirigeants du Groupe ;
- est informé de la politique élaborée par la direction Générale en matière de gestion des cadres dirigeants du Groupe ;
- formule des propositions sur la sélection des administrateurs ;
- examine toute candidature aux fonctions d'administrateur et formule sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation au Conseil ;
- prépare en temps utile des recommandations et avis concernant la nomination ou la succession des dirigeants mandataires sociaux.

Composition

Le comité des Nominations comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Jusqu'au 7 juillet 2009, ce comité était composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président) et de MM. Dominique Bazy et Henri Saint Olive. Depuis le 7 juillet 2009, M. Dominique Ferrero a rejoint ce comité. Il ressort de cette composition qu'elle n'est pas conforme aux recommandations du code Afep-Medef, dans la mesure où un dirigeant mandataire social en fait partie. Le Conseil a toutefois estimé que cette composition n'est pas susceptible d'altérer la capacité de jugement des membres du comité des Nominations dans l'exercice de leurs fonctions.

Le directeur général assiste aux réunions du comité lorsque celui-ci examine les propositions de la direction Générale relatives à la nomination et à la révocation des principaux dirigeants du Groupe et lorsqu'il est informé de la politique élaborée par la direction Générale en matière de gestion des cadres dirigeants du Groupe. Le secrétariat du comité est assuré par le secrétaire du Conseil.

Activité en 2009

Le comité s'est réuni quatre fois en 2009 et le taux de participation a atteint 94 %.

Le comité a notamment :

- procédé à l'évaluation du Conseil d'administration et de l'indépendance de ses membres, et constaté l'absence de conflits d'intérêt au cours de l'exercice 2009 ;
- débattu et proposé au Conseil d'administration le renouvellement des mandats d'administrateur venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2009 ;
- examiné les candidatures à un mandat d'administrateur et proposé celle de M. Michael Pragnell ;
- revu la composition des comités du Conseil d'administration ;
- examiné la candidature de M. Franck Mougin pour le poste de directeur des ressources humaines et du développement durable ;
- examiné le plan de succession des dirigeants et cadres dirigeants.

3.5 Évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration

Le règlement intérieur prévoit que, chaque année, le Conseil consacre un point de l'ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité et qu'une évaluation formalisée soit réalisée tous les trois ans, éventuellement sous la direction d'un administrateur, le cas échéant avec l'aide d'un consultant extérieur.

Le Conseil d'administration a, lors de sa séance du 3 mars 2010, estimé que les conditions de son fonctionnement étaient satisfaisantes en 2009 et que sa composition est adaptée à ses missions. Il s'est réuni plusieurs fois pour débattre de la gouvernance du Groupe et adopter un nouveau règlement intérieur. Il a décidé de procéder à une évaluation formelle au plus tard au premier semestre 2011 lorsque la nouvelle gouvernance aura été mise en place et aura produit ses pleins effets.

Il est rappelé que la dernière évaluation formalisée a eu lieu en février 2008, avec l'aide d'un cabinet extérieur.

4. Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

4.1 Rémunérations et avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Jusqu'en 2010, cette rémunération était constituée d'une partie fixe, déterminée au moment de la nomination des dirigeants mandataires sociaux et faisant l'objet d'une revue chaque année par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations, et d'une partie variable correspondant au montant de la partie variable accordée au titre de l'année précédente multiplié par un indice de performance relevant d'une formule combinant les indicateurs suivants : (a) résultat net par action ; (b) capacité d'autofinancement par action ; (c) rentabilité des capitaux engagés ; (d) variation du cours de l'action VINCI ; (e) performance relative de l'action VINCI par rapport à l'indice CAC 40 ; (f) performance relative de l'action VINCI par rapport à un panier de sociétés européennes du secteur ; et (g) évolution du dividende.

S'agissant du directeur général, la partie variable comporte également une partie laissée à l'appréciation discrétionnaire du Conseil.

Le directeur général bénéficie, en qualité de salarié, au même titre qu'un certain nombre de cadres dirigeants du Groupe, d'un régime complémentaire de retraite lui garantissant une pension complémentaire annuelle, plafonnée jusqu'en 2009 à 86 712 euros par an. La rupture du contrat de travail de M. Huillard à compter de sa nomination en qualité de président-directeur général lui fera perdre le bénéfice de ce régime. Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de l'engagement correspondant, M. Huillard bénéficiera du nouveau régime de retraite à prestations définies mis en place au bénéfice des cadres dirigeants de VINCI SA dont les caractéristiques sont décrites page 117.

Le président bénéficie d'un engagement de retraite, d'un montant de 380 000 euros par an, soumis à conditions de performance, qui a pour objet de remplacer le régime de retraite dont M. de Silguy a perdu le bénéfice en quittant le groupe Suez. Dans la mesure où ce régime bénéficie à une seule personne, il n'est pas conforme au code Afep-Medef.

Les dirigeants mandataires sociaux de VINCI n'ont pas bénéficié du plan d'incitation mixte reposant sur l'attribution d'options de souscription et d'actions de performance décidé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 31 août 2009.

Politique de rémunération pour 2010

Le Conseil d'administration a arrêté de nouvelles dispositions concernant la rémunération de ses mandataires sociaux.

M. Yves-Thibault de Silguy

Pour 2010, le Conseil d'administration a décidé (i) de maintenir la rémunération fixe qui sera due à M. de Silguy au titre de l'exécution de son mandat de président entre le 1^{er} janvier 2010 et le 30 avril 2010 à une somme de 62 500 euros bruts par mois (soit 750 000 euros en base annuelle) et (ii) que la rémunération variable de M. de Silguy au titre de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2010 et l'expiration de son mandat sera déterminée *pro rata temporis* en 2011 au vu de l'indice de performance susmentionné.

M. de Silguy envisage de faire valoir ses droits à la retraite au 30 avril 2010.

À partir du 6 mai 2010 et sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur, M. de Silguy bénéficiera dans le cadre de son mandat de vice-président administrateur référent de jetons de présence calculés comme indiqué au paragraphe 4.2.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 3 mars 2010, approuvé la conclusion d'une convention de prestations de services entre la Société et la société YTSuropaconsultants dont M. de Silguy est l'associé unique, stipulant une rémunération forfaitaire annuelle de 330 000 euros hors taxes et d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. L'exécution des missions de M. de Silguy fera l'objet d'un examen annuel par le comité des Comptes (renommé comité d'Audit à compter du 6 mai 2010). Cette convention sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

M. Xavier Huillard

Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 3 mars 2010, de fixer la rémunération fixe qui sera due à M. Huillard au titre de l'exécution de son mandat de directeur général entre le 1^{er} janvier 2010 et la fin de son mandat d'administrateur-directeur général le 6 mai 2010 à une rémunération égale à une base annuelle de 700 000 euros calculée *pro rata temporis*.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé de définir comme suit les modalités de rémunération et avantages divers dont bénéficiera M. Huillard à compter de sa nomination en qualité de président-directeur général et pendant la durée de ce mandat, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur :

- une rémunération fixe de 700 000 euros en base annuelle pour la période du 6 mai au 31 décembre 2010 ; le Conseil envisage de porter cette rémunération à 900 000 euros à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
- une rémunération variable applicable à compter de l'exercice 2010, composée d'un bonus comportant une partie économique avec trois critères (résultat net par action, ROPA et free cash-flow) et une partie managériale liée à la satisfaction de critères qualitatifs et pouvant varier dans une fourchette de 0 à 1 440 000 euros en fonction des performances constatées ;
- un programme d'incitation à long terme ayant pour objet la dotation d'un capital dont l'acquisition, au terme du mandat, sera aléatoire, progressive, variable et fonction de conditions particulières de performance, et dont le bénéfice ne sera acquis que pour autant que l'intéressé achève son mandat (sauf cas particuliers). Ce programme consiste à accorder à l'intéressé, au titre de chacune des quatre années de son futur mandat,

une somme correspondant à 16 600 fois la valeur de l'action VINCI pour autant que le ROCE excède 6 % et à 41 500 fois la hausse de l'action VINCI constatée sur une période d'un an pour autant que la performance de l'action VINCI par rapport à celle d'un panel d'au moins 10 sociétés européennes du secteur de la construction et des concessions d'infrastructures soit au moins égale à + 5 %. En cas de performance moindre, le montant de la dotation annuelle sera réduit et sera nul si le ROCE est inférieur à 5 % et si la performance de l'action VINCI est inférieure à - 5 % par rapport à celle du panel selon le cas.

- M. Huillard sera assimilé à un cadre dirigeant afin de pouvoir bénéficier du régime de retraite collectif sur-complémentaire institué au bénéfice des cadres dirigeants de VINCI SA et mentionné au paragraphe 3.2 d) du rapport de gestion page 117, ainsi que des régimes de prévoyance collectifs du Groupe.
- M. Huillard bénéficiera d'un engagement de versement d'une indemnité en cas de rupture de son mandat à l'initiative de la Société avant l'expiration prévue de son mandat d'administrateur (lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013), plafonné à 24 mois de rémunération et assorti de conditions de performance. L'indemnité sera de 24 mois en cas de performance moyenne au moins égale à 130 % de l'objectif et nulle si la performance moyenne est égale ou inférieure à 70 % de l'objectif.

Les deux derniers engagements ci-dessus feront l'objet de résolutions soumises à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Lors de la prise d'effet des dispositions ci-dessus, le contrat de travail dont M. Huillard est titulaire depuis 1996 prendra fin par démission, sans indemnité, conformément aux recommandations du code Afep-Medef.

4.2 Jetons de présence

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2004 a fixé l'enveloppe maximale des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'administration à 800 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2004.

La répartition des jetons de présence, telle que fixée par le Conseil d'administration au cours de sa séance du 27 février 2008, est la suivante depuis le 1^{er} janvier 2008 :

- 70 000 euros pour le président du Conseil, dont 20 000 euros de jeton variable ;
- 40 000 euros pour chaque administrateur, dont 20 000 euros de jeton variable ;
- une somme supplémentaire de 25 000 euros pour le président de chaque comité, de 15 000 euros pour les membres du comité des Comptes et de 10 000 euros pour ceux des autres comités. Le versement du jeton variable dépend de l'assiduité du bénéficiaire aux réunions du Conseil. En cas d'absence à deux réunions ou plus, une somme de 2 500 euros par réunion à laquelle l'administrateur a été absent vient en déduction du jeton variable.

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010 une augmentation de l'enveloppe des jetons de présence à 920 000 euros, compte tenu du jeton de présence spécial prévu pour le vice-président.

À partir du 6 mai 2010, le président-directeur général ne percevra aucun jeton de présence de la Société.

Le vice-président administrateur référent bénéficiera de jetons de présence calculés comme suit :

- un jeton de présence spécial de 140 000 euros (dont 30 000 euros de jeton variable) ;
- les jetons correspondant à la présidence du comité de la Stratégie et des Investissements et du comité des Nominations et de la Gouvernance.

5. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites à l'article 17 des statuts reproduit ci-après :

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur. Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation. Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom ;
- soit de l'inscription ou de l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité et constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant les assemblées à 0 h 00, heure de Paris. Les actionnaires souhaitant participer physiquement aux assemblées et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le troisième jour ouvré précédant les assemblées à 0 h 00, heure de Paris, se voient délivrer une attestation de participation. Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication sous les réserves et dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité. Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du Conseil d'administration s'il en a été désigné un et, sinon, par un membre du Conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. »

Le 6 mai 2010, il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de modifier l'article 17 des statuts « Assemblées d'actionnaires » ainsi qu'il suit :

« Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission, y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'administration, par télétransmission, y compris par Internet. Ceux des actionnaires qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil et aux articles R225-77 2° et R225-79 du Code de commerce et, de façon plus générale, par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure. »

6. Publication des informations exigées par l'article L.225-100-3 du Code de commerce

Les informations mentionnées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont publiées dans le rapport de gestion en page 147.

B. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

1. Introduction

1.1 Définition/référentiel

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié, en janvier 2007, les résultats des travaux du groupe de place, établi sous son égide, dans un document intitulé « Le dispositif de contrôle interne : cadre de référence ».

Ce document constitue le référentiel appliqué par le Groupe.

Le dispositif de contrôle interne de VINCI comprend un ensemble de moyens, comportements, procédures et actions adaptés aux caractéristiques propres du Groupe qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou juridiques.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements.

Toutefois, le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

1.2 Périmètre d'application du contrôle interne

Le contrôle interne s'applique au holding et aux sociétés filiales entrant dans le périmètre de consolidation dont la liste est donnée à la note J des comptes consolidés, pages 252 à 256. En ce qui concerne le cas spécifique de la société cotée de droit belge CFE – dont VINCI détient 46,84 % du capital – et de ses filiales, les présentes dispositions sont adaptées aux particularités de la loi belge, qui attribue la responsabilité du contrôle interne au Conseil d'administration des sociétés cotées en bourse.

Par ailleurs, Entreprise Contracting, société cotée à Paris, tout en rentrant dans le périmètre consolidé de VINCI, publie son propre rapport du président sur le contrôle interne.

2. Environnement et organisation du contrôle interne

2.1 Principes d'action et de comportement

Les métiers de VINCI nécessitent que les équipes qui les exercent soient géographiquement proches de leurs clients pour leur apporter dans des délais rapides des solutions adaptées à leurs demandes. Afin de permettre à chaque responsable de centre de profit – dont le nombre est estimé à environ 2 500 – de prendre rapidement les décisions opérationnelles nécessaires, une organisation décentralisée a été mise en place au sein de chacun des quatre pôles de métiers (concessions, énergies, routes, construction) et de VINCI Immobilier.

Cette organisation implique une délégation de pouvoirs et de responsabilités aux acteurs opérationnels et fonctionnels aux différents niveaux de l'organisation.

Les délégations de pouvoirs données aux responsables opérationnels et fonctionnels s'exercent dans le cadre de directives générales (voir paragraphe 4.2) et dans le respect des principes d'action et de comportement de VINCI :

- respect rigoureux des règles communes au Groupe en matière d'engagements, de prise de risques (voir paragraphe 4.3), de prise d'affaires (voir paragraphes 4.4 et 4.5) et de remontée d'informations financières, comptables et de gestion (voir paragraphe 4.2). Ces règles communes, dont le nombre est volontairement limité compte tenu de la diversité des activités du Groupe, doivent être appliquées strictement ;
- transparence et loyauté des responsables vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels centraux des pôles et du holding. Chaque responsable doit notamment informer sa hiérarchie des difficultés significatives rencontrées dans l'exercice de ses fonctions (réalisation des chantiers, relations avec les clients, les administrations, les fournisseurs, les partenaires financiers, relations internes, gestion du personnel, sécurité, etc.). S'il fait partie intégrante des missions des responsables opérationnels de prendre seuls, dans le cadre des directives générales qu'ils ont reçues, les décisions relevant de leur champ de compétence, les difficultés significatives éventuellement rencontrées doivent être traitées avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles des pôles ou du holding VINCI ;
- respect des lois et des règlements en vigueur dans les pays où le Groupe opère ;
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer les principes d'action et de comportement du Groupe à leurs collaborateurs par les moyens adaptés et de montrer l'exemple. Cette responsabilité ne peut être déléguée ;
- sécurité des personnes (collaborateurs, prestataires externes, sous-traitants, etc.) ;
- recherche de la performance financière.

2.2 Les acteurs du contrôle interne

Le **Conseil d'administration** de VINCI est un organe collégial chargé de contrôler la gestion de la direction, de fixer les orientations stratégiques de la Société et de veiller à la bonne marche de celle-ci. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe.

Le Conseil d'administration, qui s'est doté d'un règlement intérieur, en 2003, et de comités spécialisés pour l'audit des comptes, la stratégie et les investissements, les rémunérations et les nominations, a ainsi confié au **comité des Comptes** certaines missions spécifiques en matière de règles et de procédures comptables, de suivi et d'analyse des comptes et prévisions, de contrôle interne et de gestion des risques.

Le **comité Exécutif** est composé de 13 membres à la date du présent rapport :

- l'administrateur-directeur général ;
- le président de VINCI Construction, directeur général adjoint en charge du contracting (depuis janvier 2010) ;
- le directeur général adjoint et directeur financier du Groupe ;
- le président-directeur général d'Eurovia ;
- le président de VINCI Construction France, directeur général délégué de VINCI Construction ;
- le président-directeur général de VINCI Energies ;
- le directeur général délégué de VINCI Concessions ;
- le président de VINCI Autoroutes et directeur général délégué de VINCI Concessions ;
- le directeur du développement ;
- le directeur des ressources humaines et du développement durable ;
- le président de VINCI Construction Grands Projets (depuis février 2010) ;
- l'administrateur-directeur général de Soletanche Freyssinet (depuis février 2010) ;
- le directeur de la communication (depuis février 2010).

Le comité Exécutif est en charge de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, de l'application des politiques relatives à la gestion du Groupe (finances, ressources humaines, sécurité, assurances, etc.).

Le **holding** dispose d'un effectif relativement limité (163 personnes au 31 décembre 2009), adapté à l'organisation décentralisée du Groupe. Les services fonctionnels du holding ont notamment pour mission d'établir et de veiller à la bonne application des règles et procédures du Groupe et des décisions prises par la direction Générale. En outre, en fonction des demandes exprimées, ils conseillent les différents pôles sur des sujets techniques, mais n'interfèrent pas dans les prises de décisions opérationnelles qui relèvent de la responsabilité des pôles.

Le rôle de la **direction de l'Audit** du holding est de rédiger et de diffuser les procédures générales relatives au contrôle interne définies par le holding et de superviser la situation propre à chacun des pôles en matière de procédures, en veillant notamment à leur bonne adaptation à la situation et à l'organisation du Groupe dans le respect des exigences de la loi portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire (dite DDAC) n° 2008-649 du 3 juillet 2008, ainsi que de l'ordonnance du 8 décembre 2008.

Dans ce cadre, la direction de l'Audit a un rôle de coordination du dispositif de gestion des risques. En particulier, elle organise les réunions du comité des Risques de VINCI, chargé d'examiner et d'autoriser les prises d'affaires dépassant les seuils fixés par la direction Générale. Dans ce cadre, elle enregistre et assure le suivi des décisions prises par ce comité.

La direction de l'Audit s'appuie principalement sur les équipes des pôles effectuant des missions d'audit interne, ainsi que sur un personnel provenant des directions fonctionnelles du holding.

Les **pôles** exercent leurs activités selon les principes d'action et de comportement décrits au paragraphe 2.1 ; à ce titre, ils mettent en place le système de contrôle interne adapté à leur métier.

3. Recensement et dispositif de gestion des risques

Les risques sont définis comme les obstacles pouvant empêcher l'entreprise d'atteindre ses objectifs. Ceux-ci s'articulent en objectifs stratégiques (engagements), opérationnels (communs ou propres à un métier), financiers et de conformité aux lois et règlements.

Une démarche lancée en 2003 avait abouti, en 2004, dans un premier temps, à l'identification des principaux risques et des contrôles associés dans les pôles, puis à des actions de renforcement du contrôle interne.

Le comité Exécutif a réaffirmé en octobre 2008 son objectif de renforcement des processus de gestion des risques au niveau Groupe, à la fois pour satisfaire les nouvelles exigences légales et pour assurer un suivi plus homogène, systématique et mieux formalisé des risques encourus. Cette démarche associe, sans alourdir les modes de fonctionnement, les responsables opérationnels. Le suivi des risques s'inscrit donc dans le cadre des rendez-vous fixés par les procédures existantes relatives aux prises d'engagements et au suivi des opérations.

Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe a été initiée en 2008 et finalisée en 2009 selon les étapes suivantes :

- la mise au point par le holding d'un guide méthodologique qui permet de disposer d'une procédure générale d'identification et d'analyse des risques. Celle-ci comporte notamment, conformément aux recommandations de l'AMF (cadre de référence du contrôle interne janvier 2007) :
 - le recensement des principaux risques identifiables, internes ou externes, constituant des obstacles à l'atteinte des objectifs de la Société ;
 - une évaluation selon une échelle qualitative de la criticité du risque en prenant en compte l'impact, la probabilité d'occurrence et le degré de maîtrise des risques élémentaires ;
- la mise en œuvre de cette procédure par métier au sein du holding, des pôles et des divisions (15 entités en tout) permettant ainsi l'identification, l'évaluation et la sélection des risques majeurs pour chacun des métiers du Groupe : holding, concessions, contracting. Ces risques sont décrits dans le chapitre C. « Facteurs de risques » du rapport de gestion.

La mise à jour de la cartographie des risques sera faite annuellement.

4. Principales procédures de contrôle interne

Les principales procédures décrites ci-après sont communes à l'ensemble du Groupe. Au sein de chaque pôle, des procédures spécifiques existent en particulier pour le suivi des affaires et des prévisions de résultats, notamment s'agissant des contrats pluriannuels.

4.1 Conformité aux lois et règlements

Les lois et règlements en vigueur fixent des normes de comportement que le Groupe intègre à ses objectifs de conformité.

La direction Juridique du holding assure :

- une veille juridique afin de connaître les diverses règles qui sont applicables au Groupe ;
- une information des collaborateurs concernés sur celles des règles qui les concernent spécifiquement ;
- un suivi des grands dossiers d'acquisition ou de contentieux pouvant avoir un impact sur le Groupe.

Ces dispositions sont relayées par un système adapté aux pôles et aux filiales, en particulier pour celles établies à l'étranger.

Des actions de formation ou de sensibilisation sont organisées dans ce cadre. En particulier, en 2009, une convention des juristes du Groupe a été organisée par la direction Juridique.

Comme indiqué dans la partie « Développement durable », un effort particulier est mis :

- sur la sécurité des personnels sur les chantiers par une poursuite active de la politique du Groupe en matière de prévention des accidents ;
- sur les achats et la sous-traitance.

4.2 Application des orientations et instructions de la direction Générale

Les présidents des sociétés têtes de pôle (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction), les directeurs généraux délégués de VINCI Concessions et le président de VINCI Immobilier exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi.

Dans le cadre de l'organisation interne du Groupe, ils sont par ailleurs tenus de se conformer aux directives générales émises à leur attention par l'administrateur-directeur général de VINCI.

Celles-ci s'appliquent en particulier aux domaines suivants :

- prises d'engagements et en particulier prises d'affaires significatives par leur taille ou les risques potentiellement encourus, acquisition ou cession d'activité, affaires immobilières et engagements hors bilan significatifs ;
- remontées d'informations au holding en matière d'informations comptables et financières ou relatives à des événements significatifs pour le Groupe en matière de litiges, contentieux, polices et sinistres d'assurance en particulier.

Ces directives générales obligent notamment au respect des procédures du holding en matière de prises d'affaires ou d'investissements, procédures qui elles-mêmes définissent des seuils à partir desquels une autorisation spécifique doit être obtenue de la part de comités dédiés – comité des Risques (voir paragraphe 4.3), comité Stratégique du Conseil d'administration – ou une information préalable communiquée à l'administrateur-directeur général et/ou à certaines directions fonctionnelles du holding.

Ces directives sont répercutées par les dirigeants des pôles :

- dans le cadre de délégations consenties aux collaborateurs opérationnels et fonctionnels pour les dispositions les concernant ;
- aux responsables exerçant un mandat social dans une société relevant de leur secteur d'activité.

Les responsables hiérarchiques opérationnels et fonctionnels effectuent des visites de terrain régulières et des missions ponctuelles, afin notamment de s'assurer du respect de ces directives et de l'application des principes d'action et de comportement détaillés au paragraphe 2.1.

4.3 Procédures relatives aux engagements / le comité des Risques de VINCI

Des procédures strictes de contrôle en amont des engagements sont en vigueur.

Le comité des Risques de VINCI a pour mission d'apprécier :

- les opérations de croissance externe et les cessions d'activités ;
- les conditions et modalités de remise des offres de travaux qui, du fait notamment de leur taille, de la particularité de leur montage financier, de leur localisation ou de leur spécificité technique, comportent un risque particulier, qu'il soit d'ordre technique, juridique, financier ou autre. Les seuils entraînant un passage automatique et préalable à la remise d'offre sont définis dans les directives générales et visent l'ensemble de l'opération concernée, tous lots confondus, quelle que soit la part du Groupe dans l'affaire et quel que soit le mode d'attribution du contrat (gré à gré, appel d'offres, etc.) ;
- toutes les opérations de promotion immobilière, de partenariat public-privé (PPP) en y incluant les concessions ainsi que les engagements de longue durée, en cela comprises les opérations de financement liées, tant en France qu'à l'étranger.

S'agissant des contrats de travaux, d'autres seuils, inférieurs au niveau requis pour le passage devant le comité des Risques, déclenchent l'obligation de donner une information préalable à la direction Générale de VINCI au moyen d'une fiche d'alerte.

Le passage devant le comité des Risques constitue la formalisation de l'engagement pris par le responsable de la filiale concernée vis-à-vis de sa hiérarchie quant à la qualité et au résultat attendu.

Le comité des Risques, dans sa composition la plus courante, comprend les membres suivants :

- l'administrateur-directeur général ;
- le président (ou directeur général) du pôle concerné ;
- le directeur général adjoint et directeur financier du Groupe ;
- le directeur de l'audit ;
- les représentants opérationnels de la société qui présente l'affaire (directeur général, responsable de l'affaire, du bureau d'études, etc.) ;
- les représentants fonctionnels de cette société ou du pôle concerné (service juridique, assurances, financier, etc.).

La composition du comité des Risques peut être adaptée en fonction de son objet : examen des opérations immobilières, des acquisitions de sociétés, des contrats de concession et de PPP.

Le comité des Risques du holding, sous ses différentes déclinaisons, s'est réuni 207 fois en 2009 pour examiner 261 projets.

4.4 Procédures relatives au suivi des opérations

Les pôles disposent de systèmes de contrôle des opérations qui leur sont propres et adaptés à leur activité. Ainsi, des outils spécifiques de contrôle budgétaire sont en place dans les pôles VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction et pour chacune des activités de concession (autoroutes, parkings, etc.) et permettent le suivi régulier de l'avancement des chantiers et des contrats. Ces systèmes sont compatibles avec ceux permettant l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable décrits ci-après.

Un tableau de bord de l'activité, des prises de commandes, du carnet de commandes et de l'endettement net consolidé du Groupe est établi mensuellement par la direction Financière à partir de données détaillées communiquées par les pôles.

Un reporting spécifique des faits marquants du mois est établi par les dirigeants des principales entités.

La procédure budgétaire est commune à l'ensemble des pôles du Groupe et à leurs filiales. Elle comporte cinq rendez-vous annuels : budget de l'année N+1 à la fin de l'année N, puis quatre recalages budgétaires en mars, mai, septembre et novembre. À l'occasion de ces rendez-vous, des comités de gestion sont organisés pour examiner, généralement en présence de l'administrateur-directeur général et/ou du directeur général adjoint, directeur financier du Groupe, la marche de chacun des pôles et leurs données financières.

En outre, les pôles participent au suivi régulier des engagements de VINCI en matière sociétale et environnementale tels que décrits dans la partie « Développement durable », avec un effort particulier sur la sécurité.

4.5 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

La direction des Budgets et de la Consolidation, rattachée à la direction Financière du Groupe, est responsable de la production et de l'analyse des informations financières, sociales et consolidées de VINCI, diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe, et dont elle doit s'assurer de la fiabilité. Elle a en particulier en charge :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de VINCI et des données prévisionnelles (consolidation des budgets, recalages budgétaires et prévisions triennales) ;
- la définition et le suivi des procédures comptables au sein du Groupe ainsi que l'application des normes IFRS ;
- le pilotage du système d'information financière du Groupe (Vision), qui intègre le processus de consolidation et unifie les différents reportings de VINCI (informations comptables et financières, données commerciales, endettement, ressources humaines).

La direction des Budgets et de la Consolidation fixe un calendrier et les instructions de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels. Ces instructions sont diffusées auprès des directions financières des pôles et font l'objet de présentations détaillées aux responsables de la consolidation des entités concernées.

Les règles et méthodes comptables du Groupe, incluant la définition des états du reporting et des liasses de consolidation, sont précisées sous forme de procédures accessibles sur l'intranet. Lors de chaque arrêté des comptes, les pôles transmettent à la direction des Budgets et de la Consolidation un dossier d'analyse commenté des données consolidées communiquées. Les traitements comptables des opérations complexes font l'objet d'analyses spécifiques et validées par les commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes font part au comité des Comptes de leurs observations éventuelles sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la direction du Groupe et des directions de pôle. Dans ces déclarations, la direction du Groupe et les directions de pôle confirment notamment que, selon leur appréciation, l'ensemble des éléments à leur disposition a bien été transmis aux commissaires aux comptes afin de leur permettre l'exercice de leur mission et que les éventuelles anomalies relevées par les commissaires aux comptes, et non corrigées à la date d'établissement de ces lettres, n'ont pas, tant individuellement que globalement, d'impacts significatifs sur les comptes pris dans leur ensemble.

5. Actions menées pour le renforcement du contrôle interne et de la gestion des risques

5.1 Les travaux effectués antérieurement à 2009 (rappel)

VINCI a initié dès 2003 une série d'actions destinées à renforcer la qualité du contrôle interne et la gestion des risques du Groupe, sans remettre en cause les principes et caractéristiques de son organisation managériale, laquelle conjugue, dans un cadre décentralisé, culture d'entrepreneurs, autonomie des responsables opérationnels, transparence, loyauté et fonctionnement en réseau.

L'identification des principaux risques et des contrôles associés menée en 2003 et 2004 a permis de déterminer les processus critiques devant faire l'objet d'une évaluation sous l'angle du contrôle interne.

Dans ce cadre, le processus des prises d'affaires est apparu comme prioritaire.

Par ailleurs, des actions portant sur l'amélioration de l'environnement, l'organisation et les procédures du contrôle interne ont été lancées et poursuivies, en particulier :

- déclinaison des directives générales du directeur général (voir paragraphe 4.2) auprès des différents responsables opérationnels et fonctionnels des pôles, en France et à l'étranger ;
- harmonisation et perfectionnement de la formalisation de certaines procédures (par la création de groupes de travail et de moyens spécifiques dédiés), concernant notamment le holding (trésorerie, comptabilité) et Eurovia (refonte des procédures opérationnelles). En outre, les procédures holding ont été rendues disponibles sur l'intranet Groupe.

Évaluation du contrôle interne

Les enquêtes annuelles d'auto-évaluation visant à apprécier la qualité du contrôle interne au titre de la loi de sécurité financière ont porté sur un nombre croissant d'entités du Groupe, passant de 193 entités en 2005 à 261 en 2008.

Les questionnaires d'auto-évaluation regroupant 120 questions environ ont porté sur les thèmes suivants : activités de contrôle sur les opérations et suivi des affaires ; activités de contrôle sur l'information financière ; environnement de contrôle et évaluation des risques. En 2007, les questionnaires ont été revus par un comité d'experts des pôles et du holding à la lumière des résultats des enquêtes précédentes et des recommandations émises en janvier 2007 par l'AMF.

Pour compléter la conformité avec les recommandations de l'AMF, le président du Conseil d'administration a répondu à un questionnaire spécifique relatif aux sujets relevant uniquement de sa fonction.

Systèmes d'information

Une campagne d'évaluation du fonctionnement des systèmes d'information a été menée en 2006 auprès de 13 entités situées en France métropolitaine, formant un échantillon représentatif. Celles-ci ont répondu à un questionnaire d'auto-évaluation sur les thèmes : environnement, logiciels et matériels ; exploitation, sécurité des systèmes d'information.

Par ailleurs, un diagnostic des systèmes d'information liés à la production de l'information financière et comptable a été lancé fin 2007 sur 17 pôles ou sous-pôles du Groupe établis en France, dans la continuité des travaux menés en 2006, avec l'appui de spécialistes extérieurs. Cette mission, pilotée par les directions de l'Audit et Informatique du holding, a débouché sur l'établissement de rapports d'audit diffusés aux entités concernées en juillet 2008. Une synthèse de l'évaluation et des recommandations a été présentée au comité des Comptes. Faisant suite à ces recommandations, des plans d'action ont été établis par les entités concernées au cours de l'été 2008. La campagne d'évaluation des systèmes d'information pour les filiales basées hors de France métropolitaine a été lancée fin 2008.

5.2 Les travaux effectués en 2009

Les questionnaires d'évaluation de la qualité du **contrôle interne** dans le Groupe ont été mis à jour pour intégrer les nouvelles dispositions législatives (loi DDAC et ordonnance du 8 décembre 2008). L'enquête annuelle a porté sur 257 entités (dont 37 à l'international) représentant 52 % de l'activité consolidée du Groupe. Le questionnaire comportait 130 questions pour les entités opérationnelles (248 entités interrogées) et 73 questions pour les holdings (9 entités consultées). L'analyse des réponses a été effectuée par la direction de l'Audit du holding. Une synthèse a fait l'objet d'une présentation au comité des Comptes.

Comme en 2008, un questionnaire spécifique a été adressé au président du Conseil d'administration pour les sujets relevant de sa seule fonction. L'enquête d'auto-évaluation des **systèmes d'information** pour les filiales basées hors de France métropolitaine a fait l'objet d'un rapport présenté au comité des Comptes.

Une revue de l'avancement des plans d'action résultant des audits des systèmes d'information des filiales françaises a été effectuée par la direction de l'Audit.

La **gestion des risques** a constitué un axe de travail important pour l'ensemble du Groupe en 2009 :

- mise au point par la direction de l'Audit avec les pôles de matrices de risques correspondant aux différents métiers : contracting, concessions, immobilier ;
- évaluation de ces risques de façon homogène conformément au guide méthodologique décrit au paragraphe 3 du présent chapitre par les pôles et divisions ;
- établissement par la direction de l'Audit de cartographies et de notes de synthèse présentées au comité des Comptes ;
- établissement de grilles de risques permettant une présentation et une évaluation homogène lors des comités des risques ainsi que leur suivi lors des comités financiers et recalages budgétaires.

En complément à ces dispositions communes, des **actions spécifiques** ont été menées dans les différentes composantes du Groupe.

Chez **VINCI Construction**, compte tenu de sa taille et de la diversité de ses métiers, les fonctions de contrôle de gestion et d'audit interne sont exercées au niveau des différentes divisions. Le holding du pôle construction, qui dispose d'équipes réduites, a pour missions de définir les règles communes, dérivées de celles du Groupe mais adaptées aux spécificités des métiers, de suivre les programmes relatifs au contrôle interne (y compris la mise en place de nouveaux outils informatiques ou de nouvelles procédures) établis par les divisions, de s'assurer de leur cohérence et de leur avancement et enfin de déclencher des audits.

Les divisions du pôle construction sont : VINCI Construction France, VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Filiales Internationales, Soletanche Freyssinet, Entrepose Contracting, VINCI plc (Royaume-Uni), CFE (Belgique).

Chez **VINCI Construction France**, le remplacement des systèmes de gestion financière et comptable lancé en 2006 s'est poursuivi en 2009, afin d'aboutir à la mise en œuvre d'un outil informatique unique, Magellan, qui améliorera le contrôle interne. En parallèle, deux missions d'audit interne concernant l'application des procédures ainsi que les comptes comptables et de gestion de chantiers ont été réalisées en 2009 dans les directions déléguées suivantes : Grands Travaux (Dodin-Campenon), Nord (contrats de maintenance).

Soletanche Freyssinet, qui a été constitué en décembre 2008, a focalisé ses efforts sur l'harmonisation de ses systèmes de consolidation et de reporting Groupe, les systèmes de contrôle de gestion restant spécifiques à chaque métier. La mise à jour des délégations en conformité avec la nouvelle organisation a été lancée dans la division composée de Freyssinet, Nuvia, Terre Armée, Menard, un effort similaire devant être entrepris chez Soletanche Bachy en 2010. Des actions particulières de contrôle ont été menées concernant les processus de suivi de projets dans certaines filiales étrangères, la procédure de suivi des risques de change (déploiement en cours chez Soletanche Bachy).

VINCI plc (Royaume-Uni) a mis à jour le manuel des politiques et procédures destiné aux cadres dirigeants (*VINCI plc Directors' and Senior Executives' Policies and Procedures Manual*). L'intégration des systèmes des sociétés nouvellement acquises (Taylor Woodrow Construction, Gordon Durham, Stradform et Haymills) dans ceux de VINCI plc est achevée pour une large part. Le projet de refonte lancé en 2007 de son système de gestion et de contrôle interne, conduit par une équipe pluridisciplinaire (*Finance Leadership Team*), a été poursuivi en 2009 avec la conception d'un nouveau système de gestion (Coins). Sa mise en place a commencé début octobre 2009 chez VCUK Building division.

VINCI Construction Grands Projets a mené 28 missions de contrôle sur ses chantiers, en privilégiant les projets en phase de démarrage et les projets présentant des aléas de réalisation plus importants. À chaque fois, la revue a porté sur les aspects comptabilité, budget, trésorerie, ainsi que sur les aléas. En complément à ces missions internes, deux audits ont été menés conjointement avec les commissaires aux comptes. Lancé en 2008, le programme de formation interne Team Grands Projets, visant la consolidation des bonnes pratiques et la maîtrise des risques techniques et organisationnels par les responsables de projets, s'est poursuivi en 2009.

VINCI Construction Filiales Internationales a poursuivi le déploiement de son système de management structurant (Probox) au sein de la division Europe, selon ses trois piliers : la mise à jour et l'appropriation en particulier grâce à la traduction dans toutes les langues utilisées du manuel des règles de base devant être appliquées dans toutes les filiales (les Rules), la formation sur le logiciel commun de suivi de chantier (Pégase), la diffusion et la mise en œuvre des reporting sheets. Enfin, VCFI a mené, en 2009, 24 missions d'audit réparties sur l'Afrique et l'Europe.

Entrepose Contracting, en tant que société cotée au SBF, établit son propre rapport sur le contrôle interne.

De son côté, **VINCI Energies** a poursuivi les actions entamées lors des exercices précédents ; ainsi, une campagne d'auto-évaluation centrée sur les processus prise d'affaires, chiffrage des offres et immobilisations et investissements a été réalisée sur tous les centres de profit en activité, soit 703. Par ailleurs, un questionnaire complet d'auto-évaluation (250 questions) a été rempli par les nouvelles entreprises ou celles intégrant un nouveau dirigeant (129 en tout). En outre, en 2009, 196 actions de revue de contrôle interne et d'audit comptable ont été menées.

En 2009, **Eurovia** a procédé au déploiement de son système de management Eurovia (SME), unifiant ainsi l'ensemble des entités en France et à l'international avec une mise en ligne de ce système sur intranet début 2009 en français et en anglais. Le Royaume-Uni, la République tchèque, la Slovaquie, ainsi que le Canada ont mis en adéquation leur système de management avec celui du Groupe. La démarche est initiée en Allemagne, aux États-Unis, ainsi qu'en Espagne. L'ensemble de l'activité en France et l'essentiel de l'activité internationale sont ainsi couverts, assurant une plus forte homogénéité du traitement des données comptables, financières et de gestion, et une transparence plus grande, ce qui rend encore plus aisée leur analyse et permet un contrôle plus simple et systématique.

Plusieurs mesures visant à renforcer la sécurité des systèmes d'information ont été mises en œuvre : création d'un poste de responsable de la sécurité des systèmes d'information, mise en place d'un plan de reprise d'activité aux États-Unis, mise en place d'un dispositif performant de sauvegarde des serveurs locaux, déploiement des systèmes d'information Groupe, Kheops chez Eurovia Travaux Ferroviaires (ETF), Signature et la Délégation Espagne, ainsi que l'implantation d'Ermès, progiciel d'Eurovia adapté aux entités de petite taille, en Nouvelle-Calédonie, Polynésie et Croatie.

Le service d'audit interne du pôle a réalisé 25 missions en 2009 en France et à l'étranger.

VINCI Concessions a connu en 2008 et 2009 une croissance du nombre de sociétés gérées, VINCI Concessions s'est donc attaché à mettre en place pour celles-ci les structures organisationnelles et le reporting assurant un contrôle interne efficace. En 2009, l'effort a porté sur Le Mans Stadium SAS ainsi que sur les autoroutes A5 en Allemagne et R1 en Slovaquie.

La mise en œuvre du contrôle interne reste du ressort des sociétés de ce pôle, dont les principales actions sont résumées ci-après.

Cofiroute a déployé une politique globale de sécurisation des systèmes d'information basée sur les normes ISO 27001 et 27002. La mise en place d'un plan de secours informatique s'est inscrite dans cette démarche. La lutte contre la fraude au péage a été harmonisée avec la nomination d'un responsable central. Par ailleurs, l'audit des sous-concessionnaires commencé en 2008 s'est poursuivi en 2009.

ASF a finalisé en octobre 2009 sa politique de sécurité-sûreté au péage, destinée à assurer la protection des biens, des équipements et des personnes. De nouvelles mesures d'exploitation ont également été adoptées afin d'améliorer encore la sécurité des clients et des salariés sur l'ensemble du réseau ASF.

Escota a poursuivi en 2009 sa démarche de maîtrise des risques initiée fin 2007 et dont la première phase (cartographie) s'est achevée en 2008. Un logiciel de gestion des risques a été mis en œuvre afin de servir de support au dispositif. En outre, des actions visant la sécurité des systèmes d'information ont été initiées. Trois missions d'audit ont été effectuées. Elles concernent la chaîne d'information péage, le traitement des réclamations clientèle et le transport de matières dangereuses.

En 2009, une centaine de missions ont été réalisées chez **VINCI Park** afin de s'assurer du respect des procédures d'exploitation de ses parkings, avec un accent mis sur le contrôle des encaissements en espèces. De façon plus générale, un audit externe a été mené au deuxième semestre 2009 sur les procédures de consolidation de VINCI Park. Un plan de progrès a été mis en place aux USA chez LAZ Parking (détenue à 50 %) pour l'amélioration de la qualité de l'information, des processus et du niveau de contrôle sur les opérations (renforcement de l'équipe d'audit interne, nomination d'un nouveau directeur financier, nouveau système d'information au premier semestre 2010).

VINCI Immobilier s'est attaché à développer en 2009 ses outils relatifs aux reportings hebdomadaires d'indicateurs avancés, visant une meilleure réactivité à l'information relative aux contrats de commercialisation et aux ventes. En liaison avec la direction de l'Audit, VINCI Immobilier a mené une réflexion sur les risques spécifiques de son métier et établi la cartographie correspondante. Cette analyse a conduit à renforcer sa procédure de contrôle des engagements, ainsi que celle de sélection et notation des entreprises sous-traitantes, en y intégrant le développement d'un logiciel de pilotage et contrôle des études amont. En 2009, trois revues de contrôle interne portant sur l'ensemble des affaires en cours ont été réalisées.

5.3 Les travaux à effectuer en 2010 et au-delà

VINCI s'efforce de continuer à améliorer l'organisation du contrôle interne au sein du Groupe, tout en maintenant des structures de commandement légères, tant au niveau du holding qu'à celui des pôles.

Les objectifs suivants seront poursuivis :

- suivre l'évolution de l'environnement réglementaire ;
- accompagner la diffusion de la Charte éthique et de comportement ;
- s'assurer de la bonne diffusion des règles et procédures du Groupe ;
- maintenir les principes de gestion des principaux risques ;
- garantir une information financière de bonne qualité.

Dans ce cadre, le questionnaire de l'enquête d'auto-évaluation du contrôle interne sera refondu, en relation avec les risques identifiés dans la cartographie.

De plus, en 2010, parmi les axes prioritaires d'améliorations identifiés par l'ensemble des pôles figurent :

- la poursuite de l'application de la démarche générale de gestion des risques ;
- la poursuite de la formalisation des règles de contrôle interne dans les pôles ou leurs principales entités, afin de disposer de référentiels complets, adaptés aux divers métiers ;
- la poursuite du déploiement à l'intérieur de chaque pôle des outils de gestion communs et notamment dans les filiales étrangères ;
- l'intégration des entités acquises en 2009 et en cours d'année 2010, c'est-à-dire le déploiement des procédures et moyens communs au Groupe et à ceux du pôle, afin d'y diffuser la culture du contrôle interne du Groupe avec ses outils et pratiques.

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration de la Société

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2010
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Deloitte & Associés

Patrick-Hubert Petit

Philippe Bourhis

Jean-Paul Picard

Mansour Belhiba

Sommaire comptes consolidés

Chiffres clés	171
Compte de résultat de la période	171
État du résultat global de la période	172
Bilan consolidé	173
Tableau des flux de trésorerie consolidés	174
Variation des capitaux propres consolidés	175

Annexe aux comptes consolidés

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation	176
B. Acquisitions d'entreprises	188
C. Informations sectorielles	188
1. Chiffre d'affaires	189
2. Autres informations sectorielles par pôle de métier	190
3. Répartition des données du pôle concessions	193
4. Informations sectorielles par zone géographique	194
D. Notes relatives au compte de résultat	195
5. Résultat opérationnel	195
6. Charges et produits financiers	196
7. Impôts sur les bénéfices	198
8. Résultat par action	200
E. Notes relatives au bilan	201
9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	201
10. Goodwill	202
11. Autres immobilisations incorporelles	203
12. Immobilisations corporelles	204
13. Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers	205
14. Immeubles de placement	206
15. Participations dans les entreprises associées	206
16. Autres actifs financiers non courants	207
17. Contrats de construction (pôle contracting)	209
18. Capitaux propres	210
19. Paiements en actions	212
20. Provisions non courantes	216
21. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	220
22. Informations relatives à l'endettement financier net	223
23. Informations relatives à la gestion des risques financiers	232
24. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	239
F. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP	241
25. Contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel	241
26. Contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière	244
27. Contrats de concession et PPP – Modèle mixte	245
G. Autres notes	246
28. Transactions avec les parties liées	246
29. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus	247
30. Effectifs et droit à la formation	248
31. Honoraires des commissaires aux comptes	249
H. Litiges et arbitrages	249
I. Événements postérieurs à la clôture	250
32. Affectation du résultat 2009	250
33. Acquisitions postérieures au 31 décembre 2009	250
34. Engagements d'investissements du groupe ASF et de Cofiroute dans le cadre du Grenelle de l'Environnement	251
J. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2009	252

Chiffres clés

(en millions d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	32 459,6	33 930,3
dont:		
Chiffre d'affaires – hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces	31 927,6	33 457,8
Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures auprès d'entreprises tierces	532,0	472,5
Chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	12 366,1	12 571,9
% du chiffre d'affaires ^(*)	38,5 %	37,4 %
Résultat opérationnel sur activité	3 192,5	3 377,8
% du chiffre d'affaires ^(*)	10,0 %	10,1 %
Résultat opérationnel	3 144,8	3 275,9
Résultat net part du Groupe	1 596,0	1 591,4
Résultat net par action (en euros)	3,27	3,39
Résultat net dilué par action (en euros)	3,21	3,30
Dividende par action (en euros)	1,62	1,62
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	10 439,9	9 025,8
Endettement financier net	(13 684,1)	(15 370,8)
Endettement financier net hors financement de projets	(12 482,9)	(14 410,8)
Capacité d'autofinancement	4 964,2	4 871,8
Investissements opérationnels nets	(797,7)	(897,3)
Investissements du domaine concédé et contrats de PPP	(1 227,0)	(1 217,9)
Investissements financiers nets ^(**)	(110,3)	(277,9)
Flux de trésorerie liés à l'activité après investissements opérationnels nets	3 301,9	3 243,6

(*) Pourcentage calculé sur chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces.

(**) Y compris trésorerie nette des sociétés acquises ou cédées.

Compte de résultat de la période

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	1-2-3	32 459,6	33 930,3
dont:			
Chiffre d'affaires – hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces		31 927,6	33 457,8
Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures auprès d'entreprises tierces		532,0	472,5
Produits des activités annexes	5	201,5	216,1
Charges opérationnelles	5	(29 468,6)	(30 768,7)
Résultat opérationnel sur activité	2-3-5	3 192,5	3 377,8
Paiements en actions (IFRS 2)	5-19	(62,9)	(103,5)
Perte de valeur des goodwill	5-10-13	(11,8)	(22,2)
Résultat des entreprises associées	5-15	27,1	23,8
Résultat opérationnel	5	3 144,8	3 275,9
Coût de l'endettement financier brut		(829,6)	(1 043,2)
Produits financiers des placements de trésorerie		86,2	179,8
Coût de l'endettement financier net	6	(743,4)	(863,3)
Autres produits financiers	6	164,8	256,0
Autres charges financières	6	(123,4)	(199,0)
Impôts sur les bénéfices	7	(744,7)	(770,5)
Résultat net des activités poursuivies		1 698,2	1 699,1
Résultat net d'impôt des activités abandonnées (arrêtées, cédées)		-	-
Résultat net de la période		1 698,2	1 699,1
Résultat net de la période – part des intérêts minoritaires		102,2	107,7
Résultat net de la période – part du Groupe		1 596,0	1 591,4
Résultat net par action des activités poursuivies			
Résultat net par action (en euros)	8	3,27	3,39
Résultat net dilué par action (en euros)	8	3,21	3,30
Résultat net par action part du Groupe			
Résultat net par action (en euros)	8	3,27	3,39
Résultat net dilué par action (en euros)	8	3,21	3,30

État du résultat global de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net de la période (y compris part des minoritaires)	1 698,2	1 699,1
Instruments financiers: variations de juste valeur	(52,1)	(241,3)
dont:		
Actifs financiers disponibles à la vente ^(*)	14,4	9,5
Couverture de flux de trésorerie (part efficace) ^(**)	(66,5)	(250,8)
Variation des capitaux propres des entreprises associées comptabilisées directement en capitaux propres	(7,7)	(52,2)
Écarts de conversion	39,4	(99,7)
Impôt ^(***)	11,5	98,9
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres	(9,0)	(294,3)
Résultat global de la période	1 689,3	1 404,8
dont:		
Part du Groupe	1 584,3	1 310,6
Part des intérêts minoritaires	104,9	94,1

^(*) Aux dates de clôture, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. En l'absence d'indication objective de dépréciation, ces variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

^(**) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

^(***) Dont 11,5 millions d'euros d'effets impôts rattachés aux variations de juste valeur des instruments financiers (contre 98,9 millions d'euros en 2008), dont - 10,0 millions d'euros relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente (contre 0,5 million d'euros en 2008) et 21,5 millions d'euros relatifs aux couvertures de flux de trésorerie (part efficace) (contre 98,4 millions d'euros en 2008).

Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9	24 223,8	24 059,2
Goodwill net	10-13	3 638,2	3 578,9
Autres immobilisations incorporelles	11	184,3	177,3
Immobilisations corporelles	12	4 614,0	4 582,9
Immeubles de placement	14	49,9	42,8
Participations dans les entreprises associées	15	214,1	165,9
Autres actifs financiers non courants	16	892,6	622,4
Impôts différés actifs	7	144,6	143,8
Total actifs non courants		33 961,4	33 373,2
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	21	755,7	786,4
Clients et autres créances d'exploitation	21	10 369,9	11 561,5
Autres actifs courants	21	368,1	325,6
Actifs d'impôt exigible	7	64,6	91,5
Autres actifs financiers courants		242,9	246,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie	22	1 116,7	338,6
Disponibilités et équivalents de trésorerie	22	5 556,9	5 068,5
Total actifs courants (avant actifs en cours de cession)		18 474,8	18 419,0
Total actifs courants		18 474,8	18 419,0
Total actifs		52 436,1	51 792,2

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres			
Capital social	18.1	1 302,4	1 240,4
Primes liées au capital	18.1	5 749,6	5 162,7
Titres autodétenus	18.2	(1 108,2)	(1 247,5)
Autres instruments de capitaux propres		490,6	490,6
Réserves consolidées		2 040,9	1 436,1
Réserves de conversion		(75,4)	(113,6)
Résultat net de la période - part du Groupe		1 596,0	1 591,4
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	18.4	(187,6)	(139,7)
Capitaux propres - part du Groupe	18	9 808,4	8 420,5
Intérêts minoritaires	18.6	631,5	605,3
Total capitaux propres		10 439,9	9 025,8
Passifs non courants			
Provisions non courantes	20	994,8	905,3
Emprunts obligataires	22	5 318,7	3 958,7
Autres emprunts et dettes financières	22	12 895,9	13 813,6
Autres passifs non courants		133,6	114,2
Impôts différés passifs	7	2 364,6	2 478,5
Total passifs non courants		21 707,6	21 270,4
Passifs courants			
Provisions courantes	21	2 842,2	2 672,4
Fournisseurs	21	6 233,6	6 803,8
Autres passifs courants	21	8 507,8	8 574,0
Passifs d'impôt exigible	7	222,2	123,7
Dettes financières courantes	22	2 482,8	3 322,0
Total passifs courants (avant passifs en cours de cession)		20 288,6	21 495,9
Total passifs courants		20 288,6	21 495,9
Total passifs et capitaux propres		52 436,1	51 792,2

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net consolidé de la période (y compris les intérêts minoritaires)		1 698,2	1 699,1
Dotations nettes aux amortissements	5.2	1 814,0	1 730,1
Dotations (reprises) nettes aux provisions		163,4	(83,5)
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		(30,6)	57,0
Résultat sur cessions		(29,5)	(102,0)
Variation de juste valeur des instruments financiers		7,3	111,8
Quote-part de résultat des entreprises associées, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession		(41,2)	(38,7)
Coûts d'emprunt immobilisés		(105,4)	(135,9)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	6	743,4	863,3
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7.1	744,7	770,5
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2-3	4 964,2	4 871,8
Variations du BFR et des provisions courantes	21	608,8	733,0
Impôts payés		(689,6)	(582,4)
Intérêts financiers nets payés		(783,8)	(881,4)
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	4 099,6	4 140,9
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		(893,0)	(992,8)
<i>Cession des immobilisations corporelles et incorporelles</i>		95,3	95,4
Investissements opérationnels nets		(797,7)	(897,3)
Flux de trésorerie liés à l'activité après investissements opérationnels nets		3 301,9	3 243,6
<i>Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)</i>		(1 051,8)	(1 166,6)
<i>Créances financières (contrats de PPP et autres)</i>		(175,2)	(51,3)
Investissements du domaine concédé et contrats de PPP		(1 227,0)	(1 217,9)
<i>Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)</i>		(185,5)	(479,8)
<i>Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)</i>		69,5	95,5
<i>Incidence nette des variations de périmètre</i>		5,7	106,4
Investissements financiers nets		(110,3)	(277,9)
Dividendes reçus des entreprises associées et non consolidées		33,6	30,5
Autres		(40,1)	40,3
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II 2	(2 141,6)	(2 322,4)
Augmentation et réduction de capital		648,8	381,3
Opérations sur actions propres		(2,5)	(200,3)
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers		5,1	5,9
Dividendes payés			
- aux actionnaires de VINCI SA		(816,0)	(765,1)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(57,0)	(63,6)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		1 489,5	679,1
Remboursements d'emprunts et variation des autres dettes financières courantes		(1 996,5)	(1 272,7)
Variation des actifs de gestion de trésorerie		(813,7)	397,1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(1 542,2)	(838,2)
Variation de la trésorerie nette	I+II+III	415,9	980,3
Trésorerie nette à l'ouverture		4 513,4	3 594,0
Autres variations		26,9	(60,9)
Trésorerie nette à la clôture	22	4 956,3	4 513,4
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		813,7	(397,1)
(Émission) remboursement des emprunts		507,0	593,6
Autres variations		(76,9)	(183,4)
Variation de l'endettement net		1 686,7	932,5
Endettement net en début de période		(15 370,8)	(16 303,3)
Endettement net en fin de période	22	(13 684,1)	(15 370,8)

Variation des capitaux propres consolidés

	Capitaux propres part du Groupe										
	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
<i>(en millions d'euros)</i>											
Capitaux propres 01/01/2008	1 214,9	4 806,8	(1 102,2)	490,6	644,1	1 455,0	(20,4)	46,9	7 535,8	577,7	8 113,5
Résultat net de la période						1 591,4			1 591,4	107,7	1 699,1
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres							(94,1)	(186,7)	(280,8)	(13,6)	(294,3)
Résultat global de la période						1 591,4	(94,1)	(186,7)	1 310,6	94,1	1 404,8
Augmentation de capital	25,5	355,9							381,4	5,9	387,3
Diminution de capital											
Opérations sur actions propres			(145,2)		(55,1)				(200,3)		(200,3)
Affectation de résultat et dividendes distribués					689,9	(1 455,0)			(765,1)	(63,6)	(828,7)
Paiements en actions (IFRS 2)					78,8				78,8		78,8
Incidence des acquisitions ou des cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle					(50,6)				(50,6)	(9,9)	(60,5)
Variations de périmètre					0,4		(0,4)			(0,2)	(0,2)
Divers					128,6		1,2	0,1	129,9	1,3	131,2
Capitaux propres 31/12/2008	1 240,4	5 162,7	(1 247,5)	490,6	1 436,1	1 591,4	(113,7)	(139,7)	8 420,5	605,3	9 025,8
Résultat net de la période						1 596,0			1 596,0	102,2	1 698,2
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres							36,3	(48,0)	(11,7)	2,7	(9,0)
Résultat global de la période						1 596,0	36,3	(48,0)	1 584,3	104,9	1 689,3
Augmentation de capital	62,0	586,8							648,8	5,1	653,9
Diminution de capital											
Opérations sur actions propres			139,3		(141,8)				(2,5)		(2,5)
Affectation de résultat et dividendes distribués					775,4	(1 591,4)			(816,0)	(57,0)	(872,9)
Paiements en actions (IFRS 2)					43,3				43,3	0,5	43,8
Incidence des acquisitions ou des cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle					(23,2)		2,0		(21,1)	(25,1)	(46,3)
Variations de périmètre					0,1		(0,1)			(1,5)	(1,5)
Divers					(49,2)			0,1	(49,0)	(0,7)	(49,7)
Capitaux propres 31/12/2009	1 302,4	5 749,6	(1 108,2)	490,6	2 040,9	1 596,0	(75,4)	(187,6)	9 808,4	631,5	10 439,9

Annexe aux comptes consolidés

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe VINCI au 31 décembre 2009 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009^(*). Il est rappelé que le Groupe avait choisi d'appliquer par anticipation, dès sa clôture au 31 décembre 2008, l'interprétation IFRIC 12 « Traitement comptable des contrats de concession », dont l'application deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2010.

Les principes comptables retenus sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2008, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2009 (voir note A.1.1 « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 »).

Les informations relatives à l'exercice 2007, présentées dans le document de référence 2008 D.09-0162 déposé à l'AMF le 27 mars 2009, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 3 mars 2010 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010.

1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2009

1.1.1 Normes entraînant un changement de présentation

Le Groupe a appliqué les normes suivantes qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Ces normes affectent uniquement le format et l'étendue des informations présentées dans les comptes.

IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »

Selon IAS 1 révisée, les mouvements comptabilisés en capitaux propres (tels que les écarts de conversion et les variations de juste valeur des instruments financiers n'affectant pas le résultat net) doivent être séparés des transactions avec ou entre les actionnaires. Un nouvel état « État du résultat global » reprenant ces éléments est désormais intégré dans les états financiers consolidés.

Conformément à l'option laissée par IAS 1 révisée, le Groupe a choisi de présenter l'état du résultat global de façon séparée du compte de résultat consolidé, en commençant par le résultat net de la période (y compris intérêts minoritaires) et en détaillant les autres éléments du résultat global.

IFRS 8 « Secteurs opérationnels »

L'objectif de cette nouvelle norme, qui se substitue à la norme IAS 14 « Information sectorielle », est d'harmoniser l'information sectorielle publiée avec le reporting interne du Groupe. L'information détaillée par secteur opérationnel correspond à celle présentée au comité Exécutif du groupe VINCI, servant notamment à évaluer les performances.

L'information sectorielle communiquée précédemment, en application d'IAS 14, étant déjà en phase avec le reporting interne du Groupe, l'application de la norme IFRS 8 n'a pas entraîné de modifications significatives de l'information présentée en annexe. Conformément aux dispositions de première application de la norme, l'information comparative est présentée selon la même approche que l'information présentée au titre de l'exercice 2009.

Les informations sectorielles sont communiquées en note C « Informations sectorielles ». Elles suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers (normes IFRS). Les opérations entre les différents pôles de métier sont réalisées à des conditions de marché.

1.1.2 Autres normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2009

• IFRIC 15 « Ventes de biens immobiliers »

L'interprétation IFRIC 15 s'applique aux contrats de promotion immobilière. Elle précise les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de logements en cours de construction. Cette interprétation pose deux grands principes :

– lorsque l'accord répond à la définition d'un contrat de construction (possibilité pour l'acheteur de spécifier les principales caractéristiques physiques de l'immeuble pendant la période de construction), le produit de la vente immobilière doit être comptabilisé à l'avancement (conformément à IAS 11) ;

– lorsque l'accord ne répond pas à la définition d'un contrat de construction (seul le promoteur définit les caractéristiques physiques de l'immeuble que l'acheteur ne peut modifier), deux cas sont identifiés :

> les principaux risques et avantages liés à la construction en cours et le contrôle de cet actif sont transférés au fur et à mesure à l'acheteur :

le produit de la vente immobilière doit être comptabilisé à l'avancement (conformément au paragraphe 24 de la norme IAS 18) ;

> dans toute autre situation : le produit de la vente immobilière devra être comptabilisé à l'achèvement (conformément à IAS 18).

VINCI réalise ses contrats de promotion immobilière principalement en France (VINCI Immobilier) et en Belgique (CFE). Ces contrats étant caractérisés par un transfert continu des principaux risques et avantages à l'acheteur, cette interprétation n'a pas modifié la reconnaissance du revenu à l'avancement sur les contrats de promotion immobilière.

^(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

- Amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2008 (hors IFRS 5).
- IFRS 1 et IAS 27 révisées « Coût d'un investissement dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée ».
- IFRS 2 amendée « Conditions d'acquisition des droits et annulations ».
- IFRS 7 amendée « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers ».
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts ».
- IAS 32 et IAS 1 amendées « Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation ».
- IAS 39 et IFRIC 9 amendées « Dérivés incorporés ».
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients ».
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ».

L'application de ces normes ou interprétations n'a pas d'impact significatif sur les comptes de VINCI au 31 décembre 2009. Les informations à fournir selon la norme IFRS 7 amendée avaient été introduites dans les annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2008. S'agissant d'IAS 23 révisée, VINCI avait déjà choisi dès le passage aux IFRS d'appliquer la capitalisation des intérêts intercalaires en immobilisations, désormais imposée par la révision de cette norme.

1.2 Normes et interprétations applicables postérieurement au 31 décembre 2009

À l'exception d'IFRIC 12 « Concessions de services publics » qui a été appliquée par anticipation au 31 décembre 2008, le Groupe n'a pas anticipé les nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous, dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2009 :

- IFRS 1 révisée et amendée le 23 juillet 2009 « Première adoption des normes IFRS ».
- IFRS 2 amendée « comptabilisation des transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie ».
- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises (phase 2) ».
- IFRS 9 « Classification et évaluation des instruments financiers ».
- IAS 24 amendée « Informations sur les parties liées ».
- IAS 27 amendée « États financiers consolidés et individuels ».
- IAS 32 amendée « Classement des droits de souscription émis ».
- IAS 39 amendée « Éléments éligibles à la couverture ».
- IFRIC 14 amendée « Paiements anticipés des exigences de financement minimal ».
- IFRIC 17 « Distribution en nature aux actionnaires ».
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs des clients ».
- IFRS 5 – Amendements issus de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2008.
- Amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en avril 2009.

VINCI mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

1.3 Nouvelle réglementation fiscale en France à compter du 1^{er} janvier 2010

La loi de finances pour 2010, votée en décembre 2009, introduit une contribution économique territoriale (CET) en remplacement de la taxe professionnelle (TP). La CET a deux composantes : la contribution foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE est assise sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière. La CVAE est égale à 1,5 % de la valeur ajoutée. La CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée.

Le Groupe a conclu à ce stade que ce changement de modalité de calcul des impôts locaux français n'en modifiait pas la nature. Le Groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu précédemment pour la taxe professionnelle.

2. Méthodes de consolidation

2.1 Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 % mais sur lesquelles VINCI exerce un contrôle de fait, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode. Cela concerne principalement CFE, groupe de construction belge coté à la bourse de Bruxelles, détenu à 46,84 % par VINCI, qui exerce un contrôle de fait au regard notamment de la dispersion de l'actionariat de la société.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Cela concerne notamment les sociétés en participation dans le pôle construction, différentes sociétés de projet dans le pôle concessions et la société Consortium Stade de France, détenue à 66,67 % par VINCI, qui fait l'objet d'un pacte d'actionnaires avec Bouygues, détenant 33,33 %. Ce pacte organise le contrôle conjoint des deux seuls actionnaires de cette société.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Évolution du périmètre de consolidation

(en nombre de sociétés)	31/12/2009			31/12/2008		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	1 708	1 089	619	1 676	1 069	607
Intégration proportionnelle	452	205	247	433	202	231
Mise en équivalence	95	43	52	87	42	45
Total	2 255	1 337	918	2 196	1 313	883

VINCI n'a pas réalisé d'acquisition d'entreprise d'importance significative au cours de l'exercice 2009 (voir note B «Acquisitions d'entreprises»). Les variations de périmètre proviennent essentiellement de l'acquisition de 11 sociétés dans le pôle énergies, 20 sociétés dans le pôle construction, 16 sociétés dans le pôle routes et de 5 sociétés par VINCI Immobilier.

2.2 Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées, sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales;
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en «écarts de conversion» dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de la période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique «résultat de change» et présentés en autres produits financiers et autres charges financières au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de financement à long terme (dont le remboursement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible) ou de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des «écarts de conversion» dans les capitaux propres.

2.5 Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la juste valeur, aux dates de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsqu'un accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation du coût d'acquisition de la société cible à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5, qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la part d'intérêt de VINCI dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisée en goodwill.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

2.6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat.

2.7 Activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession et actifs en cours de cession

Activités abandonnées

Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, dès lors qu'elles concernent :

- soit un pôle d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession;
- soit une filiale acquise uniquement dans un but de revente;

sont présentées sur une ligne séparée du bilan consolidé à la clôture de l'exercice présenté.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

Actifs en cours de cession

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession. Contrairement aux activités abandonnées, les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie ne sont pas présentés sur une ligne séparée.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les exercices 2008 et 2009 ont été marqués par une crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2009 ne peuvent être anticipées avec précision. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à cet environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

3.1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2 Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note E.13 « Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers ».

3.1.3 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité attendue, rendement attendu de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note E.19 « Paiements en actions ».

3.1.4 Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note E.20.1 « Provisions pour retraite ». Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

3.1.5 Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09) ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note A.3.4 « Contrats de construction ») ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

3.1.6 Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

La mesure de la juste valeur est déterminée à partir de trois modèles ou niveaux, qui sont :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la juste valeur. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- Niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne. Ces techniques font appel aux méthodes de calculs mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés sur les marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet chaque trimestre de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par les contreparties.
- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables. Ce modèle s'applique pour VINCI uniquement pour les titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé des pôles du contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) est comptabilisé conformément à la norme IAS 11. Il intègre le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale, ainsi que les travaux de construction réalisés sur les ouvrages en concession. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note A.3.4 « Contrats de construction », présentée ci-dessous.

Le chiffre d'affaires consolidé du pôle concessions est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 et IAS 11 ; la méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A.3.5 « Contrats de concession », présentée ci-dessous. Il comprend :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, les revenus des parcs de stationnement et des concessions aéroportuaires, ainsi que les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et d'espaces publicitaires ;
- et, d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées, dégagé à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

Dans le secteur de l'immobilier, le chiffre d'affaires des lots vendus est en général comptabilisé à l'avancement de la prestation (conformément à l'interprétation IFRIC 15).

3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

3.4 Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Pour le pôle construction, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique. Pour les autres pôles (routes et énergies), il est déterminé sur la base d'une mesure de l'avancement par les coûts.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5 Contrats de concession

Selon les termes de l'interprétation IFRIC 12, le concessionnaire exerce une double activité:

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il met à disposition du concédant: le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, conformément à la norme IAS 11;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés: le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération:

• **Soit de la part des usagers: modèle de l'actif incorporel.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également.

Dans ce modèle, le droit du concessionnaire est comptabilisé au bilan en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce droit d'exploitation correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé, à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce traitement s'applique à la plupart des concessions d'infrastructures détenues par VINCI, en particulier aux concessions des réseaux autoroutiers (ASF, Escota, Cofiroute, A19, A4 et A5 A-Modell en Allemagne, autoroute Athènes-Patras-Corinthe en Grèce), des ouvrages de franchissement (pont de Rion-Antirion en Grèce ou pont sur le Tage à Lisbonne) et à la plupart des parkings gérés en concession par VINCI Park.

• **Soit de la part du concédant: modèle de la créance financière.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction, exploitation ou maintenance) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « prêts et créances » qui, lors de leur comptabilisation initiale, sont comptabilisés à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et remboursées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produits opérationnels.

Ce modèle s'applique aux contrats de partenariat public-privé en France ainsi qu'à l'international: contrats de PFI (Private Finance Initiative) développés en Angleterre, contournement de Newport au Royaume-Uni, Liefkenshoek Tunnel en Belgique, construction ou rénovation d'écoles en Allemagne, Coentunnel aux Pays-Bas, voie Express R1 en Slovaquie et quelques contrats de VINCI Park.

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération provient, d'une part, des usagers et, d'autre part, du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements du concédant est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en immobilisation incorporelle. Sur la base de l'analyse des contrats existants chez VINCI, ce modèle s'applique à quelques contrats de VINCI Park et au contrat du stade du Mans.

3.6 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de « stock-options », d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués. Le modèle binomial Monte-Carlo est jugé comme le plus fiable et le plus pérenne pour évaluer cette juste valeur car il permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios, en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

3.6.1 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance. La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché.

3.6.2 Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché et/ou de critères financiers, la juste valeur des actions de performance VINCI a été estimée, à la date d'attribution, selon un modèle de simulation Monte-Carlo, afin d'intégrer l'impact de la condition de performance de marché et en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auxquelles la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3.6.3 Plan d'épargne Groupe

Dans le cadre du plan d'épargne Groupe, VINCI procède en France trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés, avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés, dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) pendant cinq ans des actions acquises.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier. En conséquence, VINCI a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA), qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles, et de le présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) », du résultat opérationnel.

3.7 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute, qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture;
- la rubrique « produits financiers des placements », qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

3.8 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux. Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages en concession sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunt incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir note A.3.20.2 « Prêts et créances au coût amorti »).

3.9 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS 2), sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.10 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, en particulier les options de souscription et d'achat d'actions, ainsi que les actions de performance.

3.11 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé, à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation.

3.12 Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur aux dates d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement et aux sociétés intégrées selon la méthode de la consolidation proportionnelle sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « goodwill ». Les goodwill relatifs à des entreprises associées sont inclus dans la rubrique « participations dans les entreprises associées ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

3.13 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des droits d'exploitation, des droits de foretage de carrières à durée définie et des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulées. Les droits de foretage des carrières sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation), afin de refléter la diminution de valeur du fait de leur utilisation. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.15 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession: bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre. Au cas particulier des terrains de carrières, ils sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation), afin de refléter la consommation des avantages économiques.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes:

Constructions :	
- Gros œuvre	de 20 à 50 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.16 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, en contrepartie il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.17 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les immeubles de placement sont enregistrés pour leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

3.18 Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.19 Participation dans les entreprises associées

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.18 «Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des entreprises associées est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

3.20 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti, la part à plus d'un an des créances financières relatives aux contrats de partenariat public-privé et la juste valeur des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (voir note A.3.29.2 «Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs»).

3.20.1 Titres disponibles à la vente

La catégorie «titres disponibles à la vente» comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de bourse à la clôture est inférieur depuis plus de dix-huit mois au prix de revient du titre;
- la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

3.20.2 Prêts et créances au coût amorti

La catégorie «prêts et créances au coût amorti» comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés et les autres prêts et créances financières. Elle comprend également les créances financières afférentes aux contrats de concessions et de partenariat public-privé dès lors que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel à recevoir une rémunération (généralement sous forme de loyers) de la part du concédant.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Dans le cas particulier des créances relevant du champ d'application d'IFRIC 12, le taux d'intérêt effectif utilisé correspond au taux de rentabilité interne du projet.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt si il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur, correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine), est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.21 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.22 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

3.23 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture, la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants (voir note A.3.29.2 «Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs»).

3.24 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note A.3.25 «Disponibilités et équivalents de trésorerie»). Le Groupe retenait la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.25 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte en résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.26 Titres autodétenus et autres instruments de capitaux propres

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 32, les capitaux propres intègrent les titres subordonnés à durée perpétuelle répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

3.27 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part, les provisions pour retraite et, d'autre part, les autres provisions non courantes.

3.27.1 Provisions pour retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime sont rapportés au résultat, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

3.27.2 Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évaluées selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

3.28 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (voir ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, reconstruction des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation des provisions est comptabilisé en autres charges financières.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3.29 Emprunts obligataires et autres dettes financières (courantes et non courantes)

3.29.1 Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique «coût de l'endettement financier brut».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, tels que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument hybride est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument hybride et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument.

La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

3.29.2 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture;
- «l'efficacité» de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique «Autres actifs financiers non courants» ou «Autres emprunts et dettes financières» (non courants). La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en «Autres actifs financiers courants» ou «Dettes financières courantes».

Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note A.3.1.6 «Valorisation des instruments financiers à la juste valeur»). Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé;
- couverture de flux de trésorerie;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la «part inefficace» de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la «part efficace» de la couverture et en résultat de la période pour la «part inefficace». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et les résultats financiers pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient «inefficace», les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, la partie «efficace» des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique «écarts de conversion», la partie des variations de valeur considérée comme «non efficace» étant enregistrée en résultat. La variation de valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en écarts de conversion est reprise en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

3.29.3 Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont portés en dettes financières pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option, avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

3.30 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

B. Acquisitions d'entreprises**1. Acquisitions de l'exercice**

VINCI n'a pas réalisé d'acquisition d'entreprise d'importance significative au cours de l'exercice 2009.

Dans le cadre d'un projet de partenariat stratégique, Qatari Diar Real Estate Investment Company et VINCI sont entrés en négociation exclusive le 31 août 2009. À la suite de l'obtention de l'avis des instances représentatives du personnel de VINCI et du groupe Cegelec, un contrat soumis à l'approbation des autorités de la concurrence a été signé le 19 janvier 2010. Qatari Diar Real Estate Investment Company prévoit d'apporter Cegelec en échange d'une prise de participation au capital de VINCI (voir note I.33 «Acquisition de Cegelec» des événements postérieurs à la clôture).

2. Acquisitions de l'exercice précédent, dont l'allocation du prix d'acquisition est devenue définitive

Concernant les acquisitions de l'exercice 2008 (Taylor Woodrow Construction et Eurovia Travaux Ferroviaires), les valeurs attribuées aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de contrôle ont été attribuées de façon définitive. Elles n'ont pas fait l'objet d'ajustements significatifs au cours de l'exercice 2009.

C. Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée par pôle de métier, conformément à l'organisation interne du Groupe.

Les principales activités des pôles de métier sont les suivantes:

Concessions:

- Construction: construction, dans le cadre de contrats de concession, d'infrastructures autoroutières, de grands ouvrages (ponts, tunnels), de parcs de stationnement, d'aéroports et d'équipements publics pour le compte des concédants.
- Exploitation: gestion, dans le cadre de contrats de concession, d'affermage ou de services, d'infrastructures autoroutières, de grands ouvrages (ponts, tunnels), de parcs de stationnement, d'aéroports et d'équipements publics.

Contracting:

- VINCI Energies: ingénierie et travaux électriques, technologies de l'information et de la communication, génie climatique, isolation.
- Eurovia: construction et maintenance d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, travaux d'aménagements urbains, travaux pour l'environnement, production de matériaux, démolition, recyclage, signalisation.
- VINCI Construction: conception et construction d'ouvrages de bâtiment et d'infrastructures de génie civil, travaux hydrauliques, maintenance multitechnique, fondations, traitement des sols, dragage.

1. Chiffre d'affaires

1.1 Répartition du chiffre d'affaires par pôle de métier

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008
Concessions	5 888,5	5 794,0	1,6 %
Recettes et autres prestations	4 898,5	4 781,4	2,4 %
Construction de nouvelles infrastructures en concession	990,0 ^(*)	1 012,6 ^(*)	(2,2 %)
Contracting	26 891,1	28 519,8	(5,7 %)
VINCI Energies	4 339,1	4 614,3	(6,0 %)
Eurovia	8 002,9	8 183,1	(2,2 %)
VINCI Construction	14 549,1	15 722,4	(7,5 %)
Éliminations et divers	(319,9)^(*)	(383,4)^(*)	16,6 %
Total	32 459,6	33 930,3	(4,3 %)
dont:			
Chiffre d'affaires - hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces	31 927,6	33 457,8	(4,6 %)
Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures auprès d'entreprises tierces	532,0	472,5	12,6 %

(*) Dont chiffre d'affaires intragroupe réalisé par le pôle contracting pour le compte des sociétés concessionnaires (458 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 540,2 millions d'euros au 31 décembre 2008).

1.2 Répartition du chiffre d'affaires par pays de destination

(en millions d'euros)	31/12/2009	%	31/12/2008	%
France	20 093,5	61,9 %	21 358,5	62,9 %
Royaume-Uni	2 149,4	6,6 %	2 279,1	6,7 %
Allemagne	1 821,0	5,6 %	1 762,6	5,2 %
Europe centrale et orientale ^(*)	2 170,4	6,7 %	2 468,4	7,3 %
Belgique	976,4	3,0 %	1 001,4	3,0 %
Espagne	412,5	1,3 %	458,5	1,4 %
Autres pays d'Europe	1 141,9	3,5 %	1 036,9	3,1 %
Europe^(**)	28 765,1	88,6 %	30 365,4	89,6 %
dont Union européenne	28 371,9	87,4 %	29 857,2	88,0 %
Amérique du Nord	916,9	2,8 %	824,2	2,4 %
Afrique	1 456,2	4,5 %	1 203,8	3,5 %
Reste du monde	1 321,3	4,1 %	1 536,9	4,5 %
Total	32 459,6	100,0 %	33 930,3	100,0 %
dont:				
Chiffre d'affaires - hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces	31 927,6		33 457,8	
Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures auprès d'entreprises tierces	532,0		472,5	

(*) Albanie, Belarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie-Monténégro, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(**) Dont zone euro: 24 319 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 25 249 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger s'établit à 12 366,1 millions d'euros sur l'exercice 2009, en baisse de 1,6 % par rapport à l'exercice 2008. Il représente 38,5 % du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures (contre 37,4 % en 2008).

2. Autres informations sectorielles par pôle de métier

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de chaque pôle de métier, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec les autres pôles.

Exercice 2009

(en millions d'euros)	Concessions	Contracting				Total	Holdings et autres activités	Éliminations	Total
		VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction					
31/12/2009									
Compte de résultat									
Chiffre d'affaires	5 888,5	4 339,1	8 002,9	14 549,1	26 891,1	559,3	(879,2)		32 459,6
<i>dont chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures auprès d'entreprises tierces</i>	990,0						(458,0) ^(*)		532,0
Résultat opérationnel sur activité	1 916,9	229,7	318,8	671,1	1 219,7	56,0			3 192,5
<i>% du chiffre d'affaires (**)</i>	39,1 %	5,3 %	4,0 %	4,6 %	4,5 %	10,0 %			10,0 %
Tableau de flux de trésorerie									
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 086,4	256,2	514,8	966,0	1 737,0	140,8			4 964,2
<i>dont dotations nettes aux amortissements</i>	1 142,3	59,5	234,8	370,8	665,0	6,7			1 814,0
<i>dont dotations nettes aux provisions</i>	108,3	20,3	37,2	20,1	77,7	(22,6)			163,4
Flux de trésorerie liés à l'activité après investissements opérationnels nets	1 860,0	274,5	306,8	479,1	1 060,4	381,6			3 301,9
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 242,7)	(83,0)	(278,4)	(564,4)	(925,9)	27,0			(2 141,6)
Bilan									
Capitaux engagés	25 261,0	(101,0)	855,5	(499,0)	255,5	(25,9)			25 490,6
<i>dont participations dans les entreprises associées</i>	76,5		99,2	38,1	137,3	0,3			214,1
Excédent (endettement) financier net	(17 916,8)	791,4	426,9	2 120,6	3 338,9	893,8			(13 684,1)

(*) Chiffre d'affaires intragroupe réalisé par les pôles contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

(**) Pourcentage calculé sur chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces.

Exercice 2008

(en millions d'euros)	Contracting					Holdings et autres activités	Éliminations	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total			
31/12/2008								
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires	5 794,0	4 614,3	8 183,1	15 722,4	28 519,8	558,5	(941,9)	33 930,3
<i>dont chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures auprès d'entreprises tierces</i>	<i>1 012,6</i>						<i>(540,2)^(*)</i>	<i>472,5</i>
Résultat opérationnel sur activité	1 966,4	244,8	345,7	772,9	1 363,3	48,1		3 377,8
<i>% du chiffre d'affaires^(**)</i>	<i>41,1 %</i>	<i>5,3 %</i>	<i>4,2 %</i>	<i>4,9 %</i>	<i>4,8 %</i>	<i>8,6 %</i>		<i>10,1 %</i>
Tableau de flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2 935,5	248,8	500,6	1 059,4	1 808,8	127,4		4 871,8
<i>dont dotations nettes aux amortissements</i>	<i>1 101,0</i>	<i>59,0</i>	<i>218,0</i>	<i>345,7</i>	<i>622,8</i>	<i>6,3</i>		<i>1 730,1</i>
<i>dont dotations nettes aux provisions</i>	<i>(94,7)</i>	<i>(12,6)</i>	<i>24,8</i>	<i>38,6</i>	<i>50,8</i>	<i>(39,6)</i>		<i>(83,5)</i>
Flux de trésorerie liés à l'activité après investissements opérationnels nets	1 722,6	262,3	90,2	985,0	1 337,5	183,5		3 243,6
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 226,6)	(86,0)	(450,2)	(558,1)	(1 094,3)	(1,6)		(2 322,4)
Bilan								
Capitaux engagés	25 106,0	(38,4)	887,9	(584,0)	265,5	289,5		25 660,9
<i>dont participations dans les entreprises associées</i>	<i>37,8</i>		<i>93,8</i>	<i>34,3</i>	<i>128,1</i>			<i>165,9</i>
Excédent (endettement) financier net	(17 453,6)	638,0	337,7	2 019,0	2 994,7	(911,9)		(15 370,8)

(*) Chiffre d'affaires intragroupe réalisé par les pôles contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

(**) Pourcentage calculé sur chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces.

Réconciliation des capitaux engagés avec les états financiers

Les capitaux engagés, utilisés par VINCI pour mesurer la création de valeur, correspondent aux actifs immobilisés non courants diminués du besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes) (voir note E.21 « Besoin en fonds de roulement et provisions courantes ») et de l'impôt exigible.

(en millions d'euros)	Note	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux engagés – actifs			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé		24 223,8	24 059,2
- Impôt différé sur écart d'évaluation ASF		(2 019,6)	(2 112,1)
Goodwill net		3 638,2	3 578,9
Dépréciation Goodwill		72,3	62,9
Autres immobilisations incorporelles		184,3	177,3
Immobilisations corporelles		4 614,0	4 582,9
Immeubles de placement		49,9	42,8
Participations dans les entreprises associées		214,1	165,9
Autres actifs financiers non courants		892,6	622,4
- Prêts et créances collatéralisés (à plus d'un an)	16	(0,4)	(0,5)
- Dérivés actifs non courants	16	(130,8)	(109,8)
Stocks et travaux en cours		755,7	786,4
Clients et autres créances d'exploitation		10 369,9	11 561,5
Autres actifs courants		368,1	325,6
Actifs d'impôts exigibles		64,6	91,5
Total capitaux engagés – actifs		43 296,5	43 834,9
Capitaux engagés – passifs			
Provisions courantes		(2 842,2)	(2 672,4)
Fournisseurs		(6 233,6)	(6 803,8)
Autres passifs courants		(8 507,8)	(8 574,0)
Passifs d'impôt exigible		(222,2)	(123,7)
Total capitaux engagés – passifs		(17 805,9)	(18 173,9)
Total capitaux engagés		25 490,6	25 660,9

3. Répartition des données du pôle concessions

Exercice 2009

(en millions d'euros)	dont					Autres concessions	Holdings	Total
	VINCI Autoroutes ^(*)	ASF/Escota	Cofiroute	VINCI Park				
31/12/2009								
Compte de résultat								
Exploitation – Recettes de péages et autres prestations	4 095,0	2 966,9	1 110,5	622,5	181,0			4 898,5
Construction des nouvelles infrastructures en concession	692,2	427,2	175,2	33,3	264,5			990,0
Total chiffre d'affaires	4 787,3	3 394,2	1 285,7	655,8	445,5			5 888,5
Résultat opérationnel sur activité	1 792,9	1 189,1	596,8	101,3	34,6		(11,9)	1 916,9
% du chiffre d'affaires ^(**)	43,8 %	40,1 %	53,7 %	16,3 %	19,1 %			39,1 %
Tableau de flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2 806,9	1 996,7	799,9	202,7	76,9		(0,1)	3 086,4
dont dotations nettes aux amortissements	1 039,3	826,4	209,6	74,7	26,6		1,6	1 142,3
dont dotations nettes aux provisions	54,4	35,8	18,5	28,9	14,7		10,3	108,3
Flux de trésorerie liés à l'activité après investissements opérationnels nets	1 771,2	1 228,6	529,9	97,3	52,1		(60,6)	1 860,0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(958,0)	(532,3)	(319,9)	(71,4)	(180,2)		(33,2)	(1 242,7)
Bilan								
Capitaux engagés	22 987,3	16 786,9	5 519,7	1 257,6	768,2		247,9	25 261,0
dont participations dans les entreprises associées	10,7	10,7			46,3		19,6	76,5
Excédent (endettement) financier net	(14 028,9)	(10 211,8)	(3 227,0)	(829,7)	(611,1)		(2 447,2)	(17 916,8)

(*) Concessions autoroutières en France (ASF/Escota, Cofiroute, Arcour).

(**) Pourcentage déterminé uniquement sur la part recettes de péages et autres prestations des sociétés concessionnaires.

Exercice 2008

(en millions d'euros)	dont						Total
	VINCI Autoroutes ^(*)	ASF/Escota	Cofiroute	VINCI Park	Autres concessions	Holdings	
31/12/2008							
Compte de résultat							
Exploitation – Recettes de péages et autres prestations	3 972,0	2 894,6	1 077,4	619,1	190,3		4 781,4
Construction des nouvelles infrastructures en concession	897,7	344,5	272,4	33,3	81,7		1 012,6
Total chiffre d'affaires	4 869,6	3 239,1	1 349,8	652,4	271,9		5 794,0
Résultat opérationnel sur activité	1 807,4	1 222,9	584,1	126,1	46,8	(13,9)	1 966,4
% du chiffre d'affaires ^(**)	45,5 %	42,2 %	54,2 %	20,4 %	24,6 %		41,1 %
Tableau de flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2 673,8	1 901,7	771,7	199,5	78,2	(15,9)	2 935,5
dont dotations nettes aux amortissements	1 003,8	815,7	188,1	72,5	23,2	1,6	1 101,0
dont dotations nettes aux provisions	(107,1)	(113,9)	6,8	3,3	7,3	1,8	(94,7)
Flux de trésorerie liés à l'activité après investissements opérationnels nets	1 678,9	1 151,8	542,6	118,7	26,0	(101,1)	1 722,6
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 057,2)	(435,3)	(349,1)	(81,6)	(84,1)	(3,6)	(1 226,6)
Bilan							
Capitaux engagés	23 062,7	17 053,6	5 411,3	1 258,4	582,2	202,7	25 106,0
dont participations dans les entreprises associées	11,4	11,4			22,9	3,6	37,8
Excédent (endettement) financier net	(14 217,1)	(10 451,1)	(3 259,1)	(852,7)	(453,1)	(1 930,7)	(17 453,6)

(*) Concessions autoroutières en France (ASF/Escota, Cofiroute, Arcour).

(**) Pourcentage déterminé uniquement sur la part recettes de péages et autres prestations des sociétés concessionnaires.

4. Informations sectorielles par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni		Europe centrale et orientale ^(*)		Autres pays d'Europe		Amérique du Nord	Reste du monde	Total
					Belgique	Espagne	Europe				
31/12/2009											
Capitaux engagés	23 521,3	82,7	198,8	(37,7)	832,5	185,0	515,8	25 298,5	252,2	(60,0)	25 490,6
31/12/2008											
Capitaux engagés	23 743,1	61,5	207,3	30,2	708,2	235,3	540,1	25 525,8	202,9	(67,7)	25 660,9

(*) Albanie, Belarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie-Monténégro, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie et Ukraine.

D. Notes relatives au compte de résultat

5. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	32 459,6	33 930,3
dont :		
Chiffre d'affaires – hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces	31 927,6	33 457,8
Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures auprès d'entreprises tierces	532,0	472,5
Produits des activités annexes	201,5	216,1
Achats consommés	(7 314,8)	(8 257,8)
Services extérieurs	(3 824,2)	(4 028,8)
Personnel intérimaire	(822,8)	(977,5)
Sous-traitance	(6 733,3)	(7 136,6)
Charges de construction des sociétés concessionnaires	(527,0)	(472,2)
Impôts et taxes	(916,2)	(844,9)
Charges de personnel	(7 336,9)	(7 202,4)
Autres produits et charges opérationnels	39,2	58,3
Amortissements (*)	(1 814,0)	(1 730,1)
Dotations nettes aux provisions (**)	(218,5)	(176,6)
Charges opérationnelles	(29 468,6)	(30 768,7)
Résultat opérationnel sur activité	3 192,5	3 377,8
Paievements en actions (IFRS 2)	(62,9)	(103,5)
Pertes de valeur des goodwill	(11,8)	(22,2)
Résultats des entreprises associées	27,1	23,8
Résultat opérationnel	3 144,8	3 275,9

(*) Y compris reprises d'amortissements rattachées aux subventions d'investissement.

(**) Constitué des dotations et reprises au titre des provisions non courantes (voir note E.20.2 « Autres provisions non courantes ») et des provisions courantes (voir note E.21.3 « Analyse des provisions courantes »).

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe avant effets des paiements en actions (IFRS 2), des pertes de valeur des goodwill et du résultat des entreprises associées.

Il ressort à 3 192,5 millions d'euros au 31 décembre 2009 (10 % du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures), contre 3 377,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 en données comparables (10,1 % du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures).

Le **résultat opérationnel**, après prise en compte des charges sur paiements en actions, des pertes de valeur des goodwill et du résultat des entreprises associées, s'élève à 3 144,8 millions d'euros en 2009 (9,8 % du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures), contre 3 275,9 millions d'euros en 2008 en données comparables (9,8 % du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures).

5.1 Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	26,2	51,6
Quote-part de résultat sur opérations en commun à caractère opérationnel	24,0	9,8
Autres	(11,0)	(3,1)
Total	39,2	58,3

5.2 Amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(960,9)	(933,4)
Immobilisations incorporelles	(37,4)	(35,6)
Immobilisations corporelles	(812,3)	(757,7)
Immeubles de placement	(3,4)	(3,4)
Amortissements	(1 814,0)	(1 730,1)

5.3 Paiements en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 62,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2009 (contre 103,5 millions d'euros au 31 décembre 2008), dont 37,7 millions d'euros au titre des plans d'attribution d'actions de performance (contre 64,4 millions d'euros au 31 décembre 2008) (voir note E.19 « Paiements en actions »).

6. Charges et produits financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Coût de l'endettement financier brut	(829,6)	(1 043,2)
Produits financiers des placements de trésorerie	86,2	179,8
Coût de l'endettement financier net	(743,4)	(863,3)
Autres produits financiers	164,8	256,0
Autres charges financières	(123,4)	(199,0)
Autres charges et produits financiers	41,4	57,0

Le coût de l'endettement financier net s'élève à - 743,4 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre - 863,3 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le solde des autres charges et produits financiers ressort à + 41,4 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre + 57 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les autres produits financiers intègrent notamment les coûts d'emprunts immobilisés sur les ouvrages du domaine concédé en cours de construction pour 103,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 (dont 58 millions d'euros pour Cofiroute, 12,5 millions d'euros pour Arcour, 25,2 millions d'euros pour ASF), contre 132,3 millions d'euros au 31 décembre 2008, et des plus-values de cession de titres pour 32,1 millions d'euros, contre 72,8 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les autres charges financières comprennent notamment les coûts d'actualisation relatifs aux actifs et passifs à plus d'un an pour un montant de 99,3 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 42 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Ces coûts d'actualisation portent pour l'essentiel sur les provisions pour retraites à hauteur de 39,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 (34,8 millions d'euros au 31 décembre 2008) et les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés à hauteur de 55 millions d'euros au 31 décembre 2009 (8,6 millions d'euros au 31 décembre 2008).

L'augmentation de la charge d'actualisation provient principalement de la baisse des taux d'actualisation constatée au 31 décembre 2009, servant de base à la détermination de la valeur actualisée des provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

La présentation des charges et produits financiers par catégories comptables d'actifs et passifs financiers est la suivante :

	31/12/2009		
<i>(en millions d'euros)</i>	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués au coût amorti	(794,3)		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	86,1		
Dérivés qualifiés de couverture : actifs et passifs	(29,7)		(73,4)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(5,5)		
Prêts et créances		1,0	
Actifs disponibles à la vente		36,7	14,4
Résultat de change		(2,3)	
Coûts d'actualisation		(99,3)	
Coûts d'emprunts immobilisés et stockés		105,3	
Total résultat financier	(743,4)	41,4	(59,0)
<i>dont :</i>			
<i>Filiales concessionnaires</i>	(688,8)	41,2	(72,6)
<i>Contracting</i>	7,2	(22,1)	(13,4)
<i>Holdings (y compris holdings concessions) et immobilier</i>	(61,8)	22,3	27,0

	31/12/2008		
<i>(en millions d'euros)</i>	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués au coût amorti	(1 016,1)		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	180,4		
Dérivés qualifiés de couverture : actifs et passifs	(6,6)		(291,2)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(21,1)		
Prêts et créances		(5,4)	
Actifs disponibles à la vente		(21,8) (*)	9,5
Résultat de change		(9,7)	
Coûts d'actualisation		(42,0)	
Coûts d'emprunts immobilisés et stockés		135,9	
Total résultat financier	(863,4)	57,0	(281,7)
<i>dont :</i>			
<i>Filiales concessionnaires</i>	(744,1)	127,5	(280,1)
<i>Contracting</i>	67,1	17,8	(5,0)
<i>Holdings (y compris holdings concessions) et immobilier</i>	(186,3)	(88,3)	3,3

(*) Dont perte de valeur sur titres ADP (pour 98,3 millions d'euros) et plus-values de cession sur titres de participation (pour 72,8 millions d'euros).

Le résultat des instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analyse de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	59,7	(7,4)
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	1,6	120,5
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	(1,3)	(123,3)
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(86,7)	7,5
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	(3,0)	(3,9)
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	(29,7)	(6,6)
<i>dont :</i>		
<i>Filiales concessionnaires</i>	(20,3)	3,4
<i>Contracting</i>	(4,1)	0,6
<i>Holdings (y compris holdings concessions) et immobilier</i>	(5,3)	(10,6)

7. Impôts sur les bénéfiques

La charge d'impôts s'élève à – 744,7 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre – 770,5 millions d'euros au 31 décembre 2008.

7.1 Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Impôts courants	(835,9)	(647,4)
Impôts différés	91,2	(123,1)
dont différences temporelles	100,6	(126,6)
dont déficits et crédits d'impôt	(9,4)	3,5
Total	(744,7)	(770,5)

La charge d'impôts de l'exercice comprend :

- l'impôt comptabilisé par les filiales françaises pour – 627,9 millions d'euros (contre – 656,1 millions d'euros en 2008), dont – 171,7 millions d'euros chez Cofiroute (contre – 178,8 millions d'euros en 2008) et – 413,4 millions d'euros au titre du groupe fiscal intégré VINCI SA regroupant 906 filiales françaises (contre – 322,9 millions d'euros en 2008);
- l'impôt comptabilisé par les filiales étrangères pour – 116,7 millions d'euros (contre – 114,4 millions d'euros en 2008).

7.2 Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt est de 30,8 % sur l'exercice 2009, contre 31,5 % en 2008.

Ce taux est inférieur au taux d'impôt théorique de 34,43 % (taux d'imposition de droit commun en vigueur en France), du fait principalement de l'imposition à un taux inférieur des résultats de certaines filiales à l'étranger. L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Résultat avant impôt, résultats des entreprises associées et des activités abandonnées (arrêtées, cédées)	2 415,8	2 445,8
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique attendu	(831,8)	(842,1)
Pertes de valeur des goodwill	(1,7)	(7,5)
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé en France à taux réduit	2,5	4,6
Incidence des déficits reportables et autres différences temporelles non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	0,1 ^(*)	(2,2)
Différentiel de taux sur résultat étranger	66,8	62,6
Différences permanentes et divers écarts	19,4	14,1
Impôt effectivement constaté	(744,7)	(770,5)
Taux d'impôt effectif	30,82 %	31,50 %
Taux d'impôt effectif hors incidence des paiements en actions, pertes de valeur des goodwill et des résultats des entreprises associées	29,90 %	29,96 %

^(*) Dont un produit d'impôt différé actif de + 18,9 millions d'euros, non reconnu lors des exercices précédents, relatif à des déficits reportables et des crédits d'impôts antérieurs et une charge d'impôt différé de – 18,8 millions d'euros au titre des limitations sur les déficits reportables et des limitations nettes sur les autres différences temporelles.

Les différences permanentes apparaissant dans la réconciliation du taux effectif d'impôt intègrent les effets associés à la non-déductibilité de certains éléments de la charge relative aux paiements en actions à hauteur de – 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2009 (– 3,9 millions d'euros au 31 décembre 2008).

7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2009	Variations			31/12/2008
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Déficits reportables et crédits d'impôts	272,3	1,4		30,3	240,6
Engagements de retraites	179,3	(1,7)		3,4	177,7
Différences temporelles sur provisions	328,4	31,1		4,3	293,1
Mise à la juste valeur des instruments financiers	92,9	(9,1)	13,7	(1,0)	89,2
Locations financements	27,6	(0,9)		0,1	28,4
Autres	283,1	(12,8)	4,5	8,8	282,7
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	(718,8)			(49,8)	(669,1)
Total	464,9	8,0	18,2	(4,0)	442,6
Impôts différés passifs					
Réévaluation d'actifs ^(*)	(2 787,5)	79,5		(11,2)	(2 855,8)
Locations financements	(39,4)	0,6		1,2	(41,3)
Mise à la juste valeur des instruments financiers	(1,5)	7,3	3,5	(0,1)	(12,2)
Autres	(255,0)	(4,3)	(8,4)	(4,0)	(238,3)
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	718,8			49,8	669,1
Total	(2 364,6)	83,1	(4,9)	35,7	(2 478,5)
Solde net des impôts différés actifs et passifs avant dépréciation	(1 899,7)	91,1	13,3	31,8	(2 035,9)
Écrêtement	(320,3)	0,1	(0,6)	(21,1)	(298,8)
Impôts différés nets	(2 220,1)	91,2	12,7	10,7	(2 334,7)

(*) Dont mise à la juste valeur des actifs et passifs d'ASF à sa date d'intégration : - 2 019,6 millions d'euros à la clôture, dont incidence résultat dans l'exercice de + 92,4 millions d'euros.

7.4 Impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 320,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 et concernent notamment les filiales allemandes pour 84 millions d'euros au titre de leurs déficits reportables. Compte tenu du retour des filiales allemandes à une situation bénéficiaire, VINCI a inscrit au bilan sur la base des prévisions de résultats établies au titre de 2010, un impôt différé actif de 8,6 millions d'euros au 31 décembre 2009.

8. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs (options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance notamment). Par ailleurs, le résultat est corrigé le cas échéant des variations de produits et charges résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription et d'achats d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33.

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action :

	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre moyen d'actions	Résultat par action (en euros)
31/12/2009			
Total actions		508 632 766	
Actions d'autocontrôle		(20 965 758)	
Résultat net par action avant dilution	1 596,0	487 667 008	3,27
Options de souscription		5 882 191	
Options d'achat d'actions		727 689	
Plan d'épargne Groupe		628 628	
Actions de performance		2 010 041	
Résultat net dilué par action	1 596,0	496 915 556	3,21

	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre moyen d'actions	Résultat par action (en euros)
31/12/2008			
Total actions		491 488 410	
Actions d'autocontrôle		(21 375 884)	
Résultat net par action avant dilution	1 591,4	470 112 526	3,39
Options de souscription		7 597 814	
Options d'achat d'actions		832 478	
Plan d'épargne Groupe		69 399	
Actions de performance		3 488 384	
Résultat net dilué par action	1 591,4	482 100 601	3,30

Les résultats dilués par action, calculés ci-dessus, ne tiennent pas compte du recours à des instruments financiers de couverture utilisés par VINCI pour couvrir l'effet dilutif des plans d'options de souscription, d'achat d'actions, ou d'actions de performance (voir note E.18.2 « Actions autodétenues »).

E. Notes relatives au bilan

9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Autoroutes ^(*)	Parkings	Autres infrastructures	Total VINCI Concessions	Autres concessions ^(**)	Total
Valeur brute						
Au 01/01/2008	24 555,6	1 164,3	569,3	26 289,2	5,1	26 294,4
Acquisitions de l'exercice	1 066,1	34,2	39,0	1 139,3	2,1	1 141,4
Sorties de l'exercice	(2,1)	(1,7)		(3,8)		(3,8)
Écarts de conversion		(5,8)	4,8	(1,0)		(1,0)
Autres mouvements	(24,2)	(12,7)	108,1	71,1	3,6	74,8
	25 595,4	1 178,2	721,1	27 494,8	10,9	27 505,7
Subventions reçues	(27,4)		(6,6)	(34,0)		(34,0)
Au 31/12/2008	25 568,1	1 178,2	714,5	27 460,8	10,9	27 471,7
Acquisitions de l'exercice	846,7	24,4	65,5	936,6	0,1	936,6
Sorties de l'exercice	(1,0)	(21,9)	(0,1)	(23,0)	(2,0)	(25,0)
Écarts de conversion		2,2	(3,1)	(0,9)		(0,9)
Autres mouvements	289,6	(1,1)		288,5	(0,2)	288,3
	26 703,3	1 181,8	776,8	28 661,9	8,8	28 670,7
Subventions reçues	(33,0)	(9,1)	(39,2)	(81,3)		(81,3)
Au 31/12/2009	26 670,3	1 172,7	737,6	28 580,6	8,8	28 589,4
Amortissements et pertes de valeur						
Au 01/01/2008	(1 837,3)	(479,5)	(106,2)	(2 423,0)	(2,6)	(2 425,6)
Amortissements de la période	(882,3)	(36,7)	(21,9)	(941,0)	(0,2)	(941,1)
Pertes de valeur	(3,5)	(1,3)		(4,8)		(4,8)
Reprises de pertes de valeur		0,4	1,3	1,7		1,7
Sorties de l'exercice	1,1	1,6		2,7		2,7
Écarts de conversion		2,9	(1,4)	1,5		1,5
Autres mouvements	2,0	(0,1)	(46,4)	(44,4)	(2,4)	(46,8)
Au 31/12/2008	(2 720,0)	(512,6)	(174,6)	(3 407,3)	(5,2)	(3 412,5)
Amortissements de la période	(912,4)	(36,7)	(20,9)	(970,0)	(0,2)	(970,2)
Pertes de valeur		(6,0)		(6,0)		(6,0)
Reprises de pertes de valeur		2,1		2,1		2,1
Sorties de l'exercice		21,0	0,1	21,2		21,2
Écarts de conversion		(0,8)	1,0	0,2		0,2
Autres mouvements		(0,3)		(0,3)		(0,3)
Au 31/12/2009	(3 632,5)	(533,4)	(194,4)	(4 360,2)	(5,4)	(4 365,6)
Valeur nette						
Au 01/01/2008	22 718,4	684,8	463,0	23 866,2	2,5	23 868,7
Au 31/12/2008	22 848,0	665,6	539,8	24 053,5	5,7	24 059,2
Au 31/12/2009	23 037,8	639,4	543,2	24 220,4	3,4	24 223,8

(*) VINCI Autoroutes et concessions d'autoroutes à l'étranger.

(**) Principalement contrats de concession de réseaux de communication gérés par VINCI Construction.

Les investissements de l'exercice dans les nouveaux projets en concession s'élèvent à 832,9 millions d'euros (contre 1 009,1 millions d'euros en 2008). Ils comprennent les investissements réalisés par Cofiroute pour un montant de 171,6 millions d'euros (contre 272,4 millions d'euros en 2008) et par le groupe ASF pour un montant de 427,3 millions d'euros (contre 344,5 millions d'euros en 2008). Les coûts d'emprunts incorporés en 2009 dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 103,7 millions d'euros (dont 58 millions d'euros concernent Cofiroute, 25,2 millions d'euros le groupe ASF et 12,5 millions d'euros Arcour).

Les immobilisations en cours du domaine concédé s'élèvent à 1 678,2 millions d'euros au 31 décembre 2009, dont 718,3 millions d'euros pour Cofiroute (dont 670,4 millions d'euros pour l'A86), 470,9 millions d'euros pour le groupe ASF et 385 millions d'euros pour Escota.

Les principaux contrats de concession relevant du modèle incorporel et du modèle mixte (voir note A.3.5 « Contrats de concession ») ainsi que les engagements rattachés sont décrits en note F « Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP ».

10. Goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Valeur nette à l'ouverture	3 578,9	3 382,5
Goodwill constatés dans l'exercice	61,4	288,7
Pertes de valeur	(11,8)	(22,2)
Écarts de conversion	21,6	(73,7)
Sortie de périmètre	(3,4)	(2,7)
Autres mouvements	(8,5)	6,3
Valeur nette à la clôture	3 638,2	3 578,9

Les principaux goodwill au 31 décembre 2009 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette
ASF/Escota	1 934,7		1 934,7	1 934,7
VINCI Park (ex-Sogeparc et Finec)	343,3		343,3	343,3
Entrepose Contracting	200,9		200,9	200,9
Soletanche Bachy	170,7		170,7	179,0
Nuvia	127,9		127,9	119,2
ETF	107,6		107,6	105,3
Taylor Woodrow Construction	86,1		86,1	80,2
Etavis	76,0		76,0	75,9
Autres goodwill de montants unitaires inférieurs à 50 millions d'euros ^(*)	663,4	(72,3)	591,1	540,4
Total	3 710,5	(72,3)	3 638,2	3 578,9

() En valeur unitaire nette pour chacune des deux périodes.*

11. Autres immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Brevets, licences et autres	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2008	215,3	186,8	402,1
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0,5	40,0	40,5
Autres acquisitions de l'exercice	17,1	23,7	40,9
Sorties de l'exercice	(8,1)	(8,0)	(16,1)
Écarts de conversion	(1,1)	(10,4)	(11,5)
Autres mouvements	6,2	(13,2)	(6,9)
Au 31/12/2008	230,0	218,9	449,0
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0,3	10,0	10,3
Autres acquisitions de l'exercice	14,7	15,0	29,7
Sorties de l'exercice	(7,8)	(3,5)	(11,4)
Écarts de conversion	0,4	2,8	3,2
Autres mouvements	21,3	(15,2)	6,1
Au 31/12/2009	258,8	228,0	486,9
Amortissements et pertes de valeur			
Au 01/01/2008	(169,5)	(91,0)	(260,5)
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises	(0,5)	(0,2)	(0,7)
Amortissements de la période	(24,5)	(11,0)	(35,6)
Pertes de valeur	(0,1)	(0,1)	(0,2)
Reprises de pertes de valeur		0,1	0,1
Sorties de l'exercice	6,9	7,9	14,8
Écarts de conversion	0,7	0,7	1,4
Autres mouvements	3,9	5,2	9,0
Au 31/12/2008	(183,0)	(88,6)	(271,6)
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises	(0,2)	(0,3)	(0,5)
Amortissements de la période	(25,9)	(11,4)	(37,4)
Pertes de valeur		(2,5)	(2,5)
Reprises de pertes de valeur		0,2	0,2
Sorties de l'exercice	7,6	1,9	9,4
Écarts de conversion	(0,2)	(0,2)	(0,4)
Autres mouvements	(1,5)	1,7	0,2
Au 31/12/2009	(203,4)	(99,2)	(302,6)
Valeur nette			
Au 01/01/2008	45,8	95,9	141,6
Au 31/12/2008	47,0	130,3	177,3
Au 31/12/2009	55,5	128,8	184,3

12. Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions	Matériels, installations techniques et agencements	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2008	2 799,0	422,9	996,2	5 276,8	9 495,0
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		18,4	45,5	185,1	249,0
Autres acquisitions de l'exercice	235,7	27,3	202,6	723,2	1 188,9
Sorties de l'exercice	(67,2)	(7,3)	(24,9)	(356,4)	(455,8)
Écarts de conversion	0,3	(7,0)	(8,7)	(79,8)	(95,1)
Autres mouvements	(81,6)	4,5	(109,6)	57,8	(128,8)
Au 31/12/2008	2 886,3	459,0	1 101,1	5 806,6	10 253,1
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		24,0	6,3	41,4	71,7
Autres acquisitions de l'exercice	204,6	16,5	257,8	531,8	1 010,8
Sorties de l'exercice	(31,4)	(7,4)	(29,0)	(372,1)	(439,7)
Écarts de conversion	4,3	4,0	28,7	37,0	37,0
Autres mouvements	(129,6)	6,5	(155,8)	117,9	(161,1)
Au 31/12/2009	2 930,0	503,0	1 184,4	6 154,4	10 771,7
Amortissements et pertes de valeur					
Au 01/01/2008	(1 434,1)	(80,2)	(389,8)	(3 401,4)	(5 305,5)
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises		(0,1)	(7,5)	(116,7)	(124,4)
Autres amortissements de la période	(136,5)	(9,5)	(43,8)	(568,5)	(758,3)
Pertes de valeur	(0,3)	(3,0)	(0,8)	(7,2)	(11,3)
Reprises de pertes de valeur	0,5	0,3	0,7	2,1	3,4
Sorties de l'exercice	64,1	2,4	14,4	331,2	412,1
Écarts de conversion	(0,1)	1,3	2,9	42,0	46,1
Autres mouvements	46,6	(3,0)	3,0	21,1	67,7
Au 31/12/2008	(1 459,8)	(91,9)	(421,0)	(3 697,4)	(5 670,2)
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises		(0,1)	(1,7)	(24,5)	(26,3)
Autres amortissements de la période	(151,3)	(9,8)	(44,2)	(607,9)	(813,2)
Pertes de valeur		(5,7)	(2,0)	(28,2)	(35,9)
Reprises de pertes de valeur	0,2	1,3	0,5	7,7	9,7
Sorties de l'exercice	29,3	3,1	15,7	326,2	374,3
Écarts de conversion		(1,0)	(1,4)	(18,0)	(20,3)
Autres mouvements	2,1	(0,7)	2,0	20,6	24,0
Au 31/12/2009	(1 579,5)	(104,7)	(452,1)	(4 021,5)	(6 157,8)
Valeur nette					
Au 01/01/2008	1 365,0	342,7	606,4	1 875,4	4 189,5
Au 31/12/2008	1 426,5	367,1	680,1	2 109,2	4 582,9
Au 31/12/2009	1 350,4	398,3	732,4	2 132,8	4 614,0

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours de construction pour 488 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre 567,2 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Les immobilisations en location-financement s'élèvent à 189,6 millions d'euros (en valeur nette) au 31 décembre 2009, contre 213,6 millions d'euros au 31 décembre 2008. Elles concernent principalement des immeubles destinés à l'exploitation. Les paiements relatifs à ces immobilisations sont présentés dans la note E.22.1 « Détail des dettes financières à long terme ».

13. Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2009.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées conformément au reporting opérationnel. La valeur d'utilité est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôt (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements opérationnels – variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

En ce qui concerne les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats en appliquant un taux d'actualisation variable (déterminé pour chaque période en fonction du ratio dette/capitaux propres de l'entité concernée).

Pour les autres UGT, les projections de flux de trésorerie sont déterminées, en règle générale, à partir des dernières prévisions triennales disponibles. Au-delà de la période triennale, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance généralement déterminé en fonction de l'appréciation par le management des perspectives de l'entité concernée.

Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

13.1 Tests de valeur sur goodwill

Les goodwill ont donné lieu à des tests de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable du goodwill 31/12/2009	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
		Taux de croissance (années n + 1 à n + 5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation avant impôts		2009	2008
				31/12/2009	31/12/2008		
Groupe ASF	1 934,7	(*)	(*)	9,59 %	9,49 %	-	-
VINCI Park	343,3	(**)	(**)	9,75 %	9,08 %	-	-
Entrepose Contracting	200,9	1,5 % à 6,1 %	2,0 %	8,71 %	10,13 %	-	-
Soletanche Bachy	170,7	2,2 % à 3,7 %	1,0 %	8,71 %	10,13 %	-	-
Autres goodwill	988,7	0 % à 3 %	0 % à 3 %	6,94 % à 16,69 %	7,80 % à 19,46 %	(11,8)	(22,2)
Total	3 638,2					(11,8)	(22,2)

(*) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats de concession, en retenant un taux de croissance moyen du chiffre d'affaires de 2,1 % pour ASF.

(**) Pour VINCI Park, les taux retenus pour 2011 et 2012, basés sur les prévisions triennales, varient selon les secteurs d'activité et les pays de 1,5 % à 5 %. Au-delà de 2013, le taux retenu est de 3 %.

Les tests effectués au 31 décembre 2009 ont entraîné la comptabilisation de pertes de valeur à hauteur de 11,8 millions d'euros, contre 22,2 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

Sensibilité aux taux

(en millions d'euros)	Groupe ASF		VINCI Park		Entrepose Contracting		Soletanche Bachy	
	0,50 %	- 0,50 %	0,50 %	- 0,50 %	0,50 %	- 0,50 %	0,50 %	- 0,50 %
Taux d'actualisation des flux de trésorerie	(1 043,0)	1 122,0	(76,9)	91,4	(31,8)	36,9	(35,0)	39,0
Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie	(*)	(*)	(*)	(*)	29,6	(25,6)	30,0	(27,0)

(*) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats de concession.

Au 31 décembre 2009, une hausse (ou une baisse) de 50 points de base des hypothèses retenues n'entraînerait pas de dépréciation significative dans les comptes consolidés du Groupe, les valeurs d'utilité de ces UGT étant supérieures à leurs valeurs comptables.

Sensibilité aux flux

(en millions d'euros)	Groupe ASF		VINCI Park		Entrepose Contracting		Soletanche Bachy	
	5,00 %	- 5,00 %	5,00 %	- 5,00 %	5,00 %	- 5,00 %	5,00 %	- 5,00 %
Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôts	965,0	(965,0)	61,5	(61,5)	26,6	(26,7)	28,0	(29,0)

Au 31 décembre 2009, une variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels de plus (ou moins) 5 % n'entraînerait pas de dépréciation significative dans les comptes consolidés du Groupe, les valeurs d'utilité de ces UGT étant supérieures à leurs valeurs comptables.

13.2 Pertes de valeur sur autres actifs immobilisés

Au 31 décembre 2009, le Groupe a enregistré des pertes de valeur sur les autres actifs immobilisés pour 29,5 millions d'euros, dont 10,6 millions concernant certains actifs de la filiale de VINCI Park en Allemagne.

14. Immeubles de placement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Immeubles de placement	49,9	42,8

Les immeubles de placement ont généré au cours de la période 4 millions d'euros de produits locatifs et 3,3 millions d'euros de charges opérationnelles directes.

Au 31 décembre 2009, les immeubles de placement présentent une juste valeur estimée à 58,9 millions d'euros, pour une valeur comptable inscrite au bilan de 49,9 millions d'euros.

15. Participations dans les entreprises associées

15.1 Variation au cours de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Valeur des titres en début d'exercice	165,9	190,1
Augmentation de capital des entreprises associées	1,1	9,9
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	27,1	23,8
<i>dont concessions</i>	17,3	11,7
Dividendes distribués	(19,4)	(15,6)
Variations de périmètre et écarts de conversion	28,8	(5,1)
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers	(5,9)	(38,8)
Reclassements	16,5	1,7
Valeur des titres en fin d'exercice	214,1	165,9
<i>dont concessions</i>	76,5	37,8

Les variations de l'exercice comprennent notamment les variations de périmètre, dont l'acquisition de 6,4 % de Lusoponte, qui représente un montant de 21,3 millions d'euros.

Les variations nettes de juste valeur sur instruments financiers correspondent à des couvertures de taux, dont - 7,6 millions d'euros concernent la concession autoroutière Olympia Odos, en Grèce.

15.2 Informations financières sur les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées concernent pour l'essentiel les sociétés concessionnaires dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, et sont donc consolidées par mise en équivalence.

Au 31 décembre 2009, les principales données financières relatives aux sociétés concessionnaires incluses dans cette rubrique sont les suivantes (données à 100 %) :

(en millions d'euros)	Severn River Crossing	Trans Jamaican Highway	SMTPC	Lusoponte	SCDI	Olympia Odos	Olympia Odos Litourgia	Rhonexpress	Agean Motorways	Coentunnel
% détention	35,00 %	34,00 %	33,29 %	37,27 %	18,80 %	36,00 %	36,00 %	32,40 %	13,75 %	27,60 %
Données financières à 100 %										
Chiffre d'affaires	86,8		33,4	74,9	19,6	263,5	18,9	54,1	314,9	63,6
Quote-part du Groupe	30,4		11,1	27,9	3,7	94,8	6,8	17,5	43,3	17,5
Charges opérationnelles	(86,8)	(2,1)	(15,3)	(27,7)	17,7	(223,6)	(15,6)	(52,7)	(301,4)	(61,7)
Résultat opérationnel		(2,1)	18,1	47,2	37,3	39,9	3,3	1,5	13,5	1,9
Résultat net		(2,1)	10,1	12,4	15,2	22,0	2,4		11,5	(4,2)
Capitaux propres au 31/12/2009		1,2	48,5	10,8	(5,3)	(23,6)	3,4	(4,6)	(20,6)	(27,7)
Part du Groupe dans les capitaux propres		0,4	16,2	4,0	(1,0)	(8,5)	1,2	(1,5)	(2,8)	(7,6)
dont part du Groupe dans le résultat consolidé		(0,7)	3,4	4,6	2,9	7,9	0,9		1,6	(1,2)
Goodwill net		6,5	14,2	30,5						
Valeur des titres mis en équivalence^(*)		6,9	30,4	34,6	(1,0)	(8,5)	1,2	(1,2)	(2,8)	(5,0)
Valeur nette des titres dans les comptes sociaux	6,5	6,2	38,1	130,5	0,2	10,8	0,4		2,1	
Coût des titres à l'origine		6,2	27,1	42,7	0,2	10,8	0,4		2,1	
Juste valeur des participations (valeur boursière au 31/12/2009)			54,1							
Autres informations au bilan										
Total actif/passif		1,2	130,5	750,4	216,7	334,1	9,1	77,9	492,4	115,7
Endettement financier net au 31/12/2009	(325,9)		(47,5)	(317,1)	(173,0)	(205,7)	0,5	(67,8)	(171,5)	(119,8)

(*) Les montants négatifs sont présentés au passif du bilan.

À noter également la participation d'Eurovia dans la société Signature Vertical, détenue à 35 % et consolidée par mise en équivalence. Au 31 décembre 2009, les principales données financières à 100 % de Signature Vertical sont les suivantes : chiffre d'affaires 77 millions d'euros, résultat net 3,5 millions d'euros, capitaux propres 122,8 millions d'euros et total actif 168,5 millions d'euros.

16. Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs disponibles à la vente	294,6	302,6
Prêts et créances au coût amorti	467,3	210,0
dont créances financières PPP/concessions	330,7	116,9
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants ^(*)	130,8	109,8
Autres actifs financiers non courants	892,6	622,4

(*) Voir note E.23 « Informations relatives à la gestion des risques financiers ».

Les actifs disponibles à la vente s'élevaient à 294,6 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 302,6 millions d'euros au 31 décembre 2008. Ils comprennent des titres de participation cotés pour 204,6 millions d'euros (dont 184,4 millions d'euros représentent la participation de 3,3 % dans ADP) et des titres de participation non cotés pour 90 millions d'euros dans des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI.

Les prêts et créances, évalués au coût amorti, s'élevaient à 467,3 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 210 millions d'euros au 31 décembre 2008. Ils comprennent, outre les créances rattachées à des participations et des dépôts de garantie pour 120,8 millions d'euros, les créances financières rattachées aux contrats de concession et aux contrats de partenariat public-privé gérés par les filiales du Groupe pour 330,7 millions d'euros (voir note F.26.1 « Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière »).

La part à moins d'un an des autres actifs financiers non courants est classée en autres actifs financiers courants pour 35,7 millions d'euros.

Les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances au coût amorti s'analysent comme suit :

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti			Total
	Titres de participation évalués à la juste valeur	Titres de participation non cotés	Créances financières PPP/concessions	Prêts et créances collatéralisés	Autres prêts et créances	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Au 01/01/2008	243,2	150,2	64,0	0,1	90,2	547,8
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		2,4	0,2		4,7	7,3
Autres acquisitions de l'exercice	15,3	16,1	53,7	0,1	16,9	102,0
Variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres	(5,1)	14,6				9,5
Pertes de valeur	(67,6)	(8,0)			(3,0)	(78,6)
Sorties de l'exercice	(1,0)	(2,2)	(5,2)		(47,3)	(55,7)
Écarts de conversion	(1,8)	(0,7)	(14,7)		(5,8)	(22,9)
Autres mouvements	(0,1)	(52,8)	18,9	0,3	36,9	3,2
Au 31/12/2008	182,9	119,8	116,9	0,5	92,6	512,6
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		0,1	1,1		0,3	1,5
Autres acquisitions de l'exercice	0,3	13,2	183,6		30,2	227,3
Variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres	37,1	(14,6)				22,5
Pertes de valeur		(7,4)			(0,9)	(8,3)
Sorties de l'exercice	(16,2)	(5,7)	(8,5)	(0,1)	(9,6)	(40,2)
Écarts de conversion	0,4	1,0	4,1		1,8	7,3
Autres mouvements	0,2	(16,3)	33,5		21,7	39,1
Au 31/12/2009	204,6	90,0	330,7	0,4	136,1	761,8

Les mouvements de la période concernant les actifs disponibles à la vente comprennent principalement une variation à la hausse de la juste valeur des titres ADP pour + 26 millions d'euros et l'effet de la cession des titres de la société péruvienne Grana y Montero pour 15 millions d'euros.

L'augmentation sur la période des créances financières PPP/concessions pour 183,6 millions d'euros concerne les projets Liefkenshoek Tunnel (Locorail) pour 76,5 millions d'euros, la voie express R1 en Slovaquie (Granvia) pour 46,8 millions d'euros et Parking Loueurs de Nice (Parkazur) pour 16,3 millions d'euros.

Les principaux contrats de concession relevant du modèle financier ainsi que les engagements rattachés sont décrits en note F « Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP ».

La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières PPP/concessions	330,7	140,1	190,6
Prêts et créances collatéralisés	0,4		0,4
Autres prêts et créances	136,1	92,4	43,8
Prêts et créances au coût amorti	467,3	232,5	234,8
<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières PPP/concessions	116,9	26,6	90,2
Prêts et créances collatéralisés	0,5		0,5
Autres prêts et créances	92,6	53,8	38,8
Prêts et créances au coût amorti	210,0	80,5	129,5

17. Contrats de construction (pôle contracting)

17.1 Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus, augmenté des profits, diminué des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, passifs ».

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Données bilancielle		
Avances et acomptes reçus	(698,9)	(704,9)
Contrats de construction en cours, actifs	821,8	1 012,8
Contrats de construction en cours, passifs	(1 828,7)	(1 997,8)
Contrats de construction en cours, nets	(1 006,9)	(985,0)
Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours		
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	34 684,8	36 062,4
Moins factures émises	(35 691,6)	(37 047,4)
Contrats de construction en cours, nets	(1 006,9)	(985,0)

17.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Dans le cadre des marchés de travaux conclus par ses filiales, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles) qui s'analysent selon leur objet de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Garanties données	Garanties reçues	Garanties données	Garanties reçues
Bonne exécution	4 362,2	401,8	3 326,7	368,1
Performance bonds	571,1	68,9	807,7	62,8
Retenue de garantie	2 382,2	518,7	2 359,8	426,9
Paiement à terme des sous-traitants	1 139,1	144,9	1 344,1	138,3
Soumission	143,9	1,0	220,9	0,1
Paiement à terme des fournisseurs	85,5	115,3	61,9	157,3
Total	8 684,0	1 250,6	8 121,1	1 153,5

Les garanties données comprennent principalement les cautions sur marchés de travaux en cours d'exécution. En contrepartie des engagements donnés, le Groupe gère un carnet de commandes fermes et acceptées par les clients, lesquels s'engagent, en vertu des conditions contractuelles, à régler les travaux en fonction de leur réalisation. Dans le cadre de son activité de travaux, les sociétés du Groupe bénéficient de cautions données par des établissements financiers sur instructions de leur cotraitant ou de leur sous-traitant ou par leur société mère.

Lorsque des événements, tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donnerait lieu à la constitution d'une provision dans les comptes du Groupe en application des règles en vigueur. Compte tenu de ces éléments, VINCI estime que les engagements hors bilan ci-dessus détaillés ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation patrimoniale du Groupe.

L'augmentation en 2009 du total des garanties données (+ 6,9 %) s'explique notamment par l'évolution des garanties de bonne exécution (+ 3,1 %), liée à l'obtention d'un contrat pour la construction d'un pipeline en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à l'obtention en Slovaquie de la construction d'une voie express (projet R1).

Le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties pluriannuelles. Ces garanties, lorsqu'elles sont mises en œuvre, donnent lieu à la constitution de provisions évaluées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, ou de manière individuelle en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris ci-dessus.

18. Capitaux propres

Politique de gestion du capital

Le programme de rachat d'actions qui avait été approuvé par l'assemblée générale du 15 mai 2008 n'a donné lieu à aucune acquisition d'action VINCI sur le premier semestre 2009. Il a été remplacé par un nouveau programme approuvé par l'assemblée générale du 14 mai 2009, d'une durée de 18 mois et portant sur un montant maximal d'achats de 2 milliards d'euros au cours plafond de 60 euros. Aucun rachat d'action n'a été effectué sur le marché depuis cette date.

En revanche, 746 000 calls sur action VINCI ont été exercés en 2009 pour couvrir des plans d'options d'achat. Par ailleurs, les 1 127 878 calls souscrits en juin 2006, couvrant partiellement le plan d'options d'achat VINCI 2006 à échéance du 15 mai 2009 à un prix de 40,32 euros, ont été résiliés en avril 2009.

L'essentiel des actions autodétenues (voir note E.18.2 « Actions autodétenues ») a été affecté soit au financement d'opérations de croissance externe (dont 10,5 millions d'actions pour l'acquisition de Cegelec), soit à la couverture des plans d'options et d'actions de performance.

La politique d'épargne salariale de VINCI vise à faciliter l'accès des salariés du Groupe à son capital. Au 31 décembre 2009, près de 60 % des salariés du Groupe sont actionnaires de VINCI, au travers de fonds communs de placement investis en actions VINCI. Détenant ensemble 9,2 % du capital de la société, ils en sont les premiers actionnaires.

Il n'existe aucun covenant financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe ni les capitaux propres de la société mère.

18.1 Actions

Le capital social au 31 décembre 2009 est composé de 520 957 550 actions ordinaires d'un nominal de 2,50 euros.

Évolution du nombre d'actions composant le capital :

	31/12/2009	31/12/2008
Nombre d'actions en début de période	496 162 480	485 976 788
Augmentations de capital	24 795 070	10 185 692
Nombre d'actions en fin de période	520 957 550	496 162 480
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	520 957 550	496 162 480
Valeur nominale de l'action (en euros)	2,5	2,5
Actions autodétenues en direct par VINCI	21 083 639	22 919 652
<i>dont actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat et aux plans d'attributions d'actions de performance</i>	<i>6 667 659</i>	<i>6 650 780</i>
Actions autodétenues au travers de contrats de liquidité	-	-

Les mouvements du capital en 2009 se décomposent de la façon suivante :

	Augmentations (réductions) du capital (en euros)	Primes d'émissions d'apports ou de fusions (en euros)	Nombre d'actions émises ou annulées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social (en euros)
Situation au 01/01/2008				485 976 788	1 214 941 970
Réduction du capital	-	-	-	-	-
Plan d'épargne du Groupe	8 476 642	139 104 535	3 390 657	489 367 445	1 223 418 613
Levées d'options de souscription	5 887 258	31 048 024	2 354 903	491 722 348	1 229 305 870
Paiement des dividendes en actions	11 100 330	185 751 933	4 440 132	496 162 480	1 240 406 200
Situation au 31/12/2008				496 162 480	1 240 406 200
Réduction du capital					
Plan d'épargne du Groupe	22 671 710	207 017 588	9 068 684	505 231 164	1 263 077 910
Levées d'options de souscription	7 355 790	44 962 646	2 942 316	508 173 480	1 270 433 700
Paiement des dividendes en actions	31 960 175	334 842 687	12 784 070	520 957 550	1 302 393 875
Situation au 31/12/2009				520 957 550	1 302 393 875

En février 2006, VINCI a émis un emprunt subordonné de durée de vie indéterminée pour un montant de 500 millions d'euros.

Émis au prix de 98,831 %, cet emprunt offre un coupon fixe de 6,25 % payable annuellement jusqu'en novembre 2015. Celui-ci n'est dû que si un dividende est versé par VINCI à ses actionnaires ou si la société procède à des rachats d'actions. Après cette date, le coupon devient variable et trimestriel au taux Euribor 3 mois + 3,75 %. VINCI dispose d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement de coupon.

Cet emprunt subordonné de durée de vie indéterminée a été comptabilisé en capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

18.2 Actions autodétenues

Les mouvements sur actions autodétenues, hors contrat de liquidité, s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2009	31/12/2008
Nombre d'actions en début de période	22 919 652	17 838 019
Achats d'actions	746 000	5 258 274
Cessions d'actions dans le cadre de levées d'options d'achat	(528 033)	(176 641)
Attribution aux salariés des actions de performance 2007	(2 053 980)	
Nombre d'actions en fin de période	21 083 639	22 919 652

Au 31 décembre 2009, le nombre total d'actions autodétenues est de 21 083 639 actions, pour un montant de 1 079,1 millions d'euros comptabilisé en diminution des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2009, VINCI détient 604 000 calls au titre de la couverture de plans d'options d'achat, pour un montant de 29 millions d'euros comptabilisé en diminution des capitaux propres.

18.3 Réserves distribuables

Les réserves distribuables de VINCI SA ont évolué de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Libres d'impôt sur les sociétés	13 835,3	12 392,3
Réserves distribuables	13 835,3	12 392,3

La réserve légale de VINCI SA s'élève à 121,5 millions d'euros au 31 décembre 2009.

18.4 Opérations constatées directement en capitaux propres (part du Groupe)

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers disponibles à la vente			
Réserve à l'ouverture		16,5	7,0
Variations de juste valeur de la période		24,2	(57,5)
Pertes de valeur constatées en résultat			67,4
Variations de juste valeur constatées en résultat lors de la cession		(9,8)	(0,5)
Variation de périmètre et divers			
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	30,9	16,5
Couverture de flux de trésorerie			
Réserve à l'ouverture		(229,7)	61,5
Variations de juste valeur rattachées aux entreprises associées		(7,7)	(52,2)
Autres variations de juste valeur de la période		(67,2)	(272,1)
Éléments de juste valeur constatés en résultat		1,3	32,9
Variation de périmètre et divers		0,2	0,2
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	(303,1)	(229,7)
Réserve brute totale avant effet d'impôt	I + II	(272,2)	(213,2)
Effet d'impôt associé		84,6	73,6
Réserve nette d'impôt		(187,6)	(139,7)

Les « autres variations de juste valeur de la période » concernent principalement les opérations de couverture de taux des émissions obligataires effectuées par les filiales concessionnaires. Ces opérations sont décrites en note E.23.1.3 « Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ».

18.5 Dividendes

Les dividendes versés par VINCI SA au titre des exercices 2009 et 2008 s'analysent de la façon suivante :

	2009	2008
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	0,52	0,52
Solde du dividende	1,10	1,10
Dividende net global	1,62	1,62
Montant du dividende (en millions d'euros)		
Acompte sur dividende	261,1	246,5
Solde du dividende	554,1 ^(*)	524,3
Montant versé en actions VINCI	^(**)	367,5
Montant versé en numéraire	^(**)	156,7
Dividende net global	815,2	770,8

^(*) Estimation sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende à la date du Conseil d'administration (3 mars 2010), soit 503 742 994 actions.

^(**) Information non disponible à ce jour.

VINCI a procédé au versement du solde du dividende de l'exercice 2008 le 18 juin 2009.

Un acompte sur dividende de 0,52 euro par action au titre de l'exercice 2009 a été versé pour un montant de 261,1 millions d'euros. Au titre de l'exercice 2008, VINCI avait également versé un acompte sur dividende de 0,52 euro pour un montant de 246,5 millions d'euros.

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2009 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 6 mai 2010 (voir note I.32 « Affectation du résultat 2009 »).

18.6 Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2009, les intérêts minoritaires de Cofiroute (16,67 % du capital) s'élevaient à 324,1 millions d'euros (contre 303,1 millions d'euros au 31 décembre 2008), ceux de CFE (53,16 % du capital) à 211,7 millions d'euros (contre 192,7 millions d'euros au 31 décembre 2008) et ceux d'Entrepose Contracting (24 % du capital) à 15,4 millions d'euros (contre 10,9 millions d'euros au 31 décembre 2008).

19. Paiements en actions

19.1 Options d'achat et de souscription d'actions

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription ou d'options d'achat existants au 31 décembre 2009 ont évolué comme suit :

	31/12/2009		31/12/2008	
	Options	Prix moyen (en euros)	Options	Prix moyen (en euros)
Options en circulation en début de période	23 202 365	25,04	25 812 121	24,09
Options attribuées pendant la période	3 865 000			
Options levées	(3 470 349)		(2 531 544)	
Options annulées	(250 224)		(78 212)	
Options en circulation en fin de période	23 346 792	28,55	23 202 365	25,04
dont options exerçables	19 497 622		20 610 334	

Informations sur les options exercées en 2009 et restant à lever au 31 décembre 2009

Plans de souscription et d'achat d'options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées en 2009	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2009
VINCI 1999 n° 1	9,30	25 680	
VINCI 1999 n° 2	10,36	147 885	
VINCI 2000 n° 1	12,25	90 060	27 224
VINCI 2000 n° 2	13,96	231 583	763 821
VINCI 2001	13,96		24 333
VINCI 2002 n° 1	15,59	274 739	1 625 995
VINCI 2002 n° 2	12,96	274 627	1 391 085
VINCI 2003	15,04	485 501	1 242 175
VINCI 2004	20,18	771 224	3 295 749
VINCI 2005	24,20	641 017	2 609 005
VINCI 2006 n° 1	35,58		1 071 950
VINCI 2006 n° 2	40,32		3 328 955
VINCI 2009	38,37		3 849 170
Total plans de souscription	27,20^(*)	2 942 316	19 229 462
VINCI 1999 n° 2	10,69	295 800	
VINCI 2000	11,77	231 583	757 779
VINCI 2001	13,96		24 333
VINCI 2002	15,59	650	6 263
VINCI 2006 n° 2	40,32		3 328 955
Total plans d'achat	34,87^(*)	528 033	4 117 330
Total	28,55	3 470 349	23 346 792

(*) Calculé sur la base du nombre d'options restant à lever au 31 décembre 2009.

Informations sur les caractéristiques des plans d'options sur actions attribués sur la période 2006-2009

Plan	15/09/2009	16/05/2006	09/01/2006
Cours du sous-jacent à la date d'attribution (en euros)	37,43	39,78	34,93
Prix d'exercice (en euros)	38,37	40,32	35,58
Durée de vie de l'option à compter de la date d'attribution (en années)	7	6	7
Nombre d'options attribuées	3 865 000	3 383 606	2 684 960
Options annulées	(15 830)	(16 168)	(1 429 258)
Nombre d'options après annulation	3 849 170	3 367 438	1 255 702
Nombre de bénéficiaires à l'origine	1 582	1 352	8

Le Conseil d'administration du 31 août 2009 a procédé à l'attribution à 1 582 collaborateurs de 3 865 000 options de souscription avec effet au 15 septembre 2009. Ce plan est assorti des conditions de performance suivantes :

- les options ne sont acquises définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans. En outre, l'acquisition définitive des options est subordonnée à l'évolution d'un indice de performance déterminé en fonction de l'évolution du cours de l'action VINCI par rapport à un échantillon de treize valeurs comparables ;
- la proportion définitivement acquise des stock-options initialement attribuées varie proportionnellement de 0 % à 100 % selon que la performance de VINCI par rapport à l'échantillon se situe dans une fourchette de - 5 % à + 5 %.

Informations sur la juste valeur des plans d'options sur actions attribués sur la période 2006-2009

Les « justes valeurs » des options ont été calculées par un actuair externe aux dates d'attribution respectives des options à partir du modèle d'évaluation binomial de type Monte-Carlo.

La durée de vie des options retenue dans le modèle est ajustée par rapport à leur durée de vie contractuelle par la prise en compte d'hypothèses comportementales (turnover du personnel, exercices anticipés), basées sur des observations passées.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer, conformément à la norme IFRS 2, les justes valeurs des options concernées sont les suivantes :

Plan	15/09/2009	16/05/2006	09/01/2006
Volatilité de l'action VINCI ^(*)	32,91 %	24,19 %	23,60 %
Rendement attendu de l'action	8,01 %	6,50 %	5,70 %
Taux de rendement sans risque ^(**)	2,38 %	3,68 %	2,99 %
Taux de distribution du dividende espéré ^(***)	4,21 %	2,75 %	2,92 %
Juste valeur de l'option (en euros)	5,65	7,74	5,66

^(*) Volatilité estimée selon une approche multicritère basée sur le modèle du « mean reversion » appliqué à une série de quatre ans de volatilités implicites quotidiennes de l'action VINCI.

^(**) Taux à cinq ans des obligations d'État français.

^(***) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les trois années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

Au titre des plans d'options dont l'acquisition des droits est toujours en cours, une charge de 7,4 millions d'euros a été comptabilisée en 2009 (plans de septembre 2009, janvier et mai 2006), contre 9,7 millions d'euros en 2008 (plans de mars 2005, janvier et mai 2006).

19.2 Actions de performance

Informations sur l'évolution des plans d'actions de performance en cours

Plan	31/12/2009	31/12/2008
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période	4 180 555	2 192 600
Actions attribuées	1 545 999	2 165 700
Actions acquises par les bénéficiaires	(2 053 980)	
Actions annulées	(539 667)	(177 745)
Nombre d'actions en circulation en fin de période	3 132 907	4 180 555

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance en cours

Plan	Plan octroyé le 15/09/2009	Plan octroyé le 02/01/2008	Plan octroyé le 02/01/2007
Nombre de bénéficiaires	1 582	1 570	1 434
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	15/09/2011	02/01/2010 ou 02/01/2011	02/01/2009
Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	15/09/2013	02/01/2012 ou 02/01/2013	02/01/2011
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	1 545 999	2 165 700	2 200 000
Actions annulées	(7 999)	583 375	(146 020)
Actions acquises par les bénéficiaires	-	-	(2 053 980)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin d'exercice	1 538 000	1 582 325	

Le Conseil d'administration de VINCI du 31 août 2009 a procédé à l'attribution à 1 582 collaborateurs de 1 545 999 actions de performance avec effet au 15 septembre 2009.

Ce plan prévoit que les actions ne sont attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, que le Conseil se réserve le droit de porter à trois ans. En outre, l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à la progression d'un indice de performance déterminé en fonction de la réalisation d'un niveau minimal de progression du ROCE sur les années 2009 et 2010. Cet indice doit faire apparaître au cours de la période de référence une progression annuelle moyenne du ROCE égale ou supérieure à 6 % pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise par les bénéficiaires. Dans le cas où l'évolution de l'indice est comprise entre 5 % et 6 %, le nombre d'actions de performance définitivement attribué est réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si l'indice est égal ou inférieur à 5 %.

Les plans d'actions de performance 2007 et 2008 ont donné lieu aux attributions définitives de respectivement 2 053 980 actions le 2 janvier 2009 et de 1 594 907 actions à compter du 2 janvier 2010. Il est rappelé que l'indice de performance de ces plans était déterminé en fonction de l'évolution du cours de l'action VINCI par rapport à un échantillon de douze valeurs comparables ainsi que de critères financiers liés aux résultats consolidés de VINCI, selon le détail ci-dessous :

Poids dans l'indice de performance	2007 et 2008
Variation cours de l'action VINCI par rapport à un panel de 12 valeurs comparables	50,0 %
Progression du résultat net par action	12,5 %
Progression de la CAFICE ^(*)	12,5 %
Progression du résultat opérationnel sur activité ^(*)	12,5 %
Progression du ROCE ^(*)	12,5 %

^(*) Données retraitées des intérêts minoritaires.

L'indice de performance doit faire apparaître, au cours de la période de référence, une progression annuelle moyenne égale ou supérieure à 10 % pour que la totalité des actions de performance attribuées soient définitivement acquises par les bénéficiaires.

Dans le cas où l'évolution de l'indice de performance est inférieure à 10 % par an en moyenne, le nombre d'actions de performance définitivement attribué est réduit proportionnellement.

Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuaire externe, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation binomial de type Monte-Carlo.

Conformément à la norme IFRS 2, le modèle répercute dans la juste valeur l'impact marginal de la condition de performance relative au critère boursier. L'incidence de la performance due à la volatilité des critères de performance financiers étant, quant à elle, déterminée sur la base d'une espérance mathématique estimée par VINCI à la date d'attribution.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers liés aux résultats consolidés, intervenue depuis la date d'attribution des actions.

Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

	Plan 2009	Plan 2008	Plan 2007
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	37,425	55,7	49,5
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	31,17	28,2	24,5
Juste valeur du cours à la date d'attribution	83,29 %	50,53 %	49,61 %
Maturité à l'origine – période d'acquisition	2 ou 3 ans	2 ou 3 ans	2 ou 3 ans
Volatilité de l'action VINCI	32,91 %	26,51 %	21,79 %
Taux d'intérêt sans risque	1,75 %	4,07 %	3,76 %

Au titre des plans d'actions de performance dont l'acquisition des droits est en cours, une charge de 37,7 millions d'euros a été comptabilisée en 2009 (plans 2009 et 2008), contre 64,4 millions d'euros en 2008 (plans 2008 et 2007).

19.3 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement, versé par leur entreprise, plafonné à 3 500 euros par personne et par an, ce montant ayant été porté, à titre exceptionnel, à 3 800 euros en 2009. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans à compter de la fin de période de souscription.

Tranche	2009		
	1 ^{er} trimestre 2010	3 ^e trimestre 2009	2 ^e trimestre 2009
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	8,20 %	8,31 %	8,29 %
Dividende par action			
Montant dividende à payer (acompte) (en euros)	0,52		
Montant dividende à payer (solde) (en euros)			1,10
Prix de souscription (en euros)	35,05	29,06	24,99
Cours de l'action à la date du conseil d'administration (en euros)	38,90	30,85	27,33
Volatilité historique du titre VINCI	35,67 %	35,34 %	34,16 %
Nombre estimé de titres souscrits	2 018 968	532 422	661 329
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	2 584 279	713 445	821 661

Tranche	2008		
	1 ^{er} trimestre 2009	3 ^e trimestre 2008	2 ^e trimestre 2008
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	8,80 %	8,33 %	7,26 %
Dividende par action			
Montant dividende à payer (acompte) (en euros)	0,52		
Montant dividende à payer (solde) (en euros)		1,05	1,05
Prix de souscription (en euros)	24,08	43,10	41,03
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration (en euros)	29,65	50,27	47,30
Volatilité historique du titre VINCI	32,79 %	23,84 %	23,83 %
Nombre estimé de titres souscrits	2 464 811	258 518	223 470
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	3 672 568	374 852	357 552

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire fonction des observations historiques relatives aux plans 2002-2009 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par l'investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche value at risk.

Pour l'ensemble du Groupe, la charge globale comptabilisée au 31 décembre 2009 au titre des plans d'épargne salariale s'élève à 18,3 millions d'euros, contre 29,4 millions d'euros au 31 décembre 2008.

20. Provisions non courantes

(en millions d'euros)	Note	31/12/2009	31/12/2008
Provisions pour engagements de retraites	20.1	598,4	583,3
Autres provisions non courantes	20.2	396,4	322,0
Total des provisions non courantes à plus d'un an		994,8	905,3

20.1 Provisions pour engagements de retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élèvent au 31 décembre 2009 à 635,8 millions d'euros (dont 598,4 millions d'euros à plus d'un an), contre 621,7 millions d'euros au 31 décembre 2008 (dont 583,3 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaire. La part à moins d'un an de ces provisions, respectivement 37,4 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 38,4 millions d'euros au 31 décembre 2008, est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les engagements de retraite de VINCI portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- Les engagements portés par VINCI ou ses filiales, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé :
 - pour les filiales françaises, il s'agit d'indemnités de départ à la retraite, de régimes de retraites complémentaires à prestations définies dont bénéficient certains salariés et mandataires sociaux du Groupe, ou d'autres régimes à prestations définies fermés dont les bénéficiaires sont des retraités, tel le régime Auxad (antérieurement Compagnie Générale d'Electricité), et d'un engagement concernant le président de VINCI. Certains régimes donnent lieu à un préfinancement au travers de contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances. Ils concernent, principalement, les engagements repris dans deux contrats souscrits auprès de Cardif dont bénéficient certains dirigeants du Groupe;
 - pour les filiales allemandes, il existe trois régimes internes au Groupe, dont un régime dit de « promesses directes ». Les deux autres régimes à prestations définies (régime du Fürsorge pour les anciens salariés de G+H Montage et le régime des filiales d'Eurovia GmbH) ont été respectivement fermés en 2001 et en 1999.
- Les engagements portés au travers de fonds de pensions externes. Ils concernent, pour l'essentiel, les filiales britanniques (VINCI plc, Nuvia UK, Freyssinet UK, Ringway, VINCI Energies UK, VINCI Park UK), le groupe CFE en Belgique et Etavis en Suisse.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan concernent principalement des filiales de la zone euro (France, Allemagne et Belgique), le Royaume-Uni et la Suisse. Ils sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	Zone euro		Royaume-Uni		Suisse	
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Taux d'actualisation	5,10 %	5,60 %	5,55 %	6,10 %	3,20 %	3,10 %
Taux d'inflation	1,9 %	2 %	3,3 %	3,2 %	1,6 %	1,5 %
Taux de revalorisation des salaires	0 % à 3,5 %	0 % à 4 %	3 % à 4,20 %	3 % à 4,20 %	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation des rentes	2 % à 2,5 %	1,5 % à 2,5 %	3 % à 3,7 %	3,1 % à 5 %	0,8 %	0,8 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés par plan	1-13 ans	1-13 ans	7-14 ans	2-15 ans	10 ans	9-11 ans

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA ou supérieur) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux unique équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les conditions en vigueur dans chacun des pays concernés.

La méthode préférentielle utilisée pour la détermination du rendement attendu des actifs de couverture est la *building block method*, qui décompose le rendement attendu selon les principales classes d'actifs (monétaire, obligations et actions). L'allocation cible des fonds est alors appliquée pour conduire à un taux moyen pondéré de rendement des actifs. Dans le cas particulier des fonds investis dans un actif général d'assureur, le rendement attendu a été déterminé en tenant également compte des spécificités de chaque contrat, notamment sur les rendements nets historiques et prévisionnels.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2009. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, c'est la valeur comptable au 31 décembre 2009 qui est retenue.

La répartition est la suivante :

	31/12/2009					
	Royaume-Uni	Suisse	France	Belgique	Autres pays	Moyenne pondérée
Répartition des actifs de couverture						
Actions	18 %	29 %	15 %	1 %	45 %	18 %
Immobilier	2 %	17 %	4 %	0 %	5 %	5 %
Obligations	46 %	45 %	74 %	98 %	47 %	53 %
Monétaire	29 %	3 %	6 %	0 %	0 %	19 %
Autres	5 %	5 %	1 %	0 %	3 %	4 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux moyen de rendement retenu	5,98 %	4,50 %	4,41 %	3,95 %	5,95 %	5,40 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	388,8	107,6	59,5	51,2	2,3	609,4
Actifs de couverture (en %)	64 %	18 %	10 %	8 %	0 %	100 %

	31/12/2008					
	Royaume-Uni	Suisse	France	Belgique	Autres pays	Moyenne pondérée
Répartition des actifs de couverture						
Actions	42 %	24 %	18 %	1 %	11 %	33 %
Immobilier	3 %	17 %	5 %	0 %	0 %	5 %
Obligations	45 %	48 %	67 %	99 %	89 %	53 %
Monétaire	4 %	3 %	10 %	0 %	0 %	4 %
Autres	5 %	8 %	0 %	0 %	0 %	5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux moyen de rendement retenu	6,55 %	4,50 %	3,81 %	3,96 %	5,91 %	5,67 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	326,0	91,2	54,7	46,7	5,6	524,2
Actifs de couverture (en %)	62 %	17 %	10 %	9 %	1 %	100 %

Pour le Royaume-Uni, les rendements attendus sur les actifs de couverture sont les suivants :

	Actions	Immobilier	Obligations	Monétaire	Autres	Total
Rendement des actifs financiers						
Au 31/12/2009	6,8 %	3,3 %	5,1 %	3,3 %	5,1 %	6,0 %

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraites comptabilisées dans l'exercice s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

	31/12/2009			31/12/2008		
(en millions d'euros)	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Valeur actuelle des engagements de retraite	(521,0)	(897,7)	(1 418,7)	(404,9)	(805,9)	(1 210,8)
Juste valeur des actifs financiers	59,8	549,7	609,4	54,6	469,5	524,2
Surplus (ou déficit)	(461,3)	(348,0)	(809,2)	(350,3)	(336,4)	(686,6)
Provisions reconnues au bilan	(344,1)	(291,7)	(635,8)	(317,5)	(304,2)	(621,7)
Actifs reconnus au bilan	-	15,3	15,3	-	13,8	13,8
Éléments non reconnus au bilan						
Écarts actuariels	64,9	71,8	136,7	(1,8)	45,3	43,6
Coût des services passés	52,3	-	52,3	34,6	0,8	35,3
Actifs non reconnus au bilan	-	(0,3)	(0,3)	-	(0,2)	(0,2)

Évolution sur l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Valeur actuelle des engagements de retraite					
À l'ouverture de l'exercice	1 210,8	1 289,5	1 119,9	1 099,8	1 028,0
dont engagements couverts par des actifs de couverture	639,1	694,2	524,7	439,7	470,1
Droits supplémentaires acquis	35,8	39,1	35,1	31,8	42,4
Actualisation de l'année	67,8	65,7	58,0	50,7	48,3
Prestations servies sur l'exercice	(68,1)	(74,8)	(61,8)	(68,4)	(48,4)
Écarts actuariels	106,3	(30,9)	(42,8)	5,6	24,5
Coût des services passés	26,5	7,3	(9,5)	4,2	6,8
Acquisitions d'entreprises	6,4	3,4	255,8	42,8	-
Liquidation des droits et réductions de régimes	(11,2)	(3,5)	(12,5)	(47,0)	(18,8)
Effet de l'évolution des taux de change	27,0	(95,7)	(41,1)	7,3	9,5
Variations de périmètre et autres	17,3	10,7	(11,5)	(7,0)	7,5
À la clôture de l'exercice	1 418,7	1 210,8	1 289,5	1 119,9	1 099,8
dont engagements couverts par des actifs de couverture	756,7	639,1	694,2	524,7	439,7
Actifs de couverture					
À l'ouverture de l'exercice	524,2	659,3	463,4	389,6	336,2
Rendement attendu des fonds	31,1	37,3	33,0	24,9	21,3
Écarts actuariels	22,4	(96,8)	(10,4)	5,1	31,7
Cotisations versées aux fonds	33,3	48,3	35,2	55,0	23,1
Prestations servies sur l'exercice	(24,5)	(25,7)	(25,2)	(17,4)	(14,6)
Acquisition d'entreprises	0,1	1,6	223,7	34,5	-
Liquidation des droits et réductions de régimes	(9,4)	(19,3)	(10,8)	(39,4)	(18,8)
Effet de l'évolution des taux de change	24,3	(91,7)	(41,2)	6,8	7,2
Variations de périmètre et autres	8,0	11,3	(8,5)	4,3	3,5
À la clôture de l'exercice	609,4	524,2	659,3	463,4	389,6
Montants non reconnus au bilan					
À l'ouverture de l'exercice	78,9	7,8	37,4	42,9	45,0
Nouveaux éléments	83,9	65,9	(32,4)	0,4	(1,5)
Effet des changements d'hypothèses	96,6	(20,5)	(46,6)	(7,2)	-
Pourcentage des engagements de retraite	6,8 %	(1,7 %)	(3,6 %)	(0,6 %)	-
Effet des gains et pertes d'expériences au titre des engagements de retraite	9,7	(9,0)	5,9	9,9	-
Pourcentage des engagements de retraite	0,7 %	(0,7 %)	0,5 %	0,9 %	-
Effet des gains et pertes d'expériences au titre des actifs de couverture	(22,4)	95,3	8,2	(2,2)	-
Pourcentage des actifs de couverture	(3,7 %)	18,2 %	1,2 %	(0,5 %)	-
Amortissement de la période	(1,9)	7,6	4,1	(7,1)	(2,4)
Change et autres variations	27,8	(4,0)		1,2	1,8
Réductions de régimes	0,5	1,6	(1,3)		
À la clôture de l'exercice	189,0	78,9	7,8	37,4	42,9
dont écarts actuariels	136,7	43,6	(23,1)	(3,4)	(2,9)
dont coût des services passés	52,3	35,3	30,9	40,8	45,8
Écarts actuariels/engagements (en %)	9,6 %	3,6 %	(1,8 %)	(0,3 %)	(0,3 %)

L'augmentation des écarts actuariels provient principalement de la baisse des taux d'actualisation (excepté pour la Suisse) constatée au 31 décembre 2009 et d'une mise à jour des tables de turnover utilisées par les filiales françaises pour le calcul des indemnités de fin de carrière.

VINCI estime à 57,7 millions d'euros les versements prévus en 2010 au titre des engagements de retraite, dont 30,1 millions d'euros sont relatifs aux prestations versées aux salariés retraités et 27,6 millions d'euros relatifs aux sommes appelées par les organismes de gestion des fonds.

Charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2009	2008	2007	2006	2005
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	(35,8)	(39,1)	(35,1)	(31,8)	(42,4)
Actualisation des droits acquis	(67,8)	(65,7)	(58,0)	(50,7)	(48,3)
Rendement attendu des fonds	31,1	37,3	33,0	24,9	21,3
Amortissement des écarts actuariels	(0,2)	9,5	6,5	(3,1)	0,2
Amortissement du coût des services passés – droits non acquis	(1,8)	(1,9)	(2,4)	(4,0)	(2,6)
Coût des services passés – droits acquis	(5,4)	(0,7)	(0,6)	(4,2)	-
Autres	(4,3)	(12,2)	(1,1)	6,9	2,3
Total	(84,1)	(72,9)	(57,8)	(62,0)	(69,5)

La sensibilité au taux d'actualisation et au taux de rendement des actifs de la charge 2010 est la suivante :

(en millions d'euros)	0,50 %	- 0,50 %
Taux d'actualisation ^(*)	(2,2)	4,5
Taux de rendement des actifs ^(*)	(2,0)	2,0

(*) Avant effet du plafonnement de l'actif.

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Dans certains pays, et plus particulièrement en France et en Espagne, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Le montant des cotisations de retraite prises en charge sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (hors régimes de base) s'élève à 347,2 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 329,7 millions d'euros au 31 décembre 2008. Il comprend les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

20.2 Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2009 et 2008, les autres provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture
01/01/2008	380,2	182,3	(165,5)	(34,7)	15,8	39,9		418,0
Autres avantages au personnel	264,9	42,5	(34,4)	(125,1)	(0,9)	(9,4)		137,6
Risques financiers	27,0	13,4	(3,6)	(5,9)	3,3			34,2
Autres risques	320,8	159,5	(118,4)	(38,4)	36,8		(0,7)	359,6
Actualisation provisions non courantes	(6,4)	(0,4)	0,3					(6,5)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(188,3)				2,2	(17,2)	0,3	(203,0)
31/12/2008	418,0	215,0	(156,0)	(169,5)	41,5	(26,5)	(0,5)	322,0
Autres avantages au personnel	137,6	21,5	(14,0)	(13,6)	1,5	2,9		136,1
Risques financiers	34,2	4,7	(2,2)	(0,3)	13,2			49,6
Autres risques	359,6	222,1	(91,5)	(35,8)	(4,6)		(0,4)	449,4
Actualisation provisions non courantes	(6,5)	(0,5)	0,7					(6,2)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(203,0)				0,8	(30,3)		(232,5)
31/12/2009	322,0	247,8	(106,9)	(49,7)	10,8	(27,4)	(0,4)	396,4

Autres avantages au personnel

Médailles du travail, primes de jubilé et couvertures de frais médicaux

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Taux d'actualisation	3,25 % à 5,1 %	4,40 % à 5,60 %	5,25 %
Taux d'inflation	1,9 %	2,0 %	1,9 %
Taux de revalorisation des salaires	1,9 % à 4,1 %	1,8 % à 4,1 %	2 % à 4,2 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,0 % à 6,0 %	0,0 % à 6,0 %	6,0 %

Au 31 décembre 2009, les provisions au titre des couvertures de frais médicaux s'élevaient à 43,6 millions d'euros. Elles ont été calculées sur la base d'un taux de croissance des dépenses de santé compris entre 0 % et 6 %. La variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation de 5 millions d'euros de l'engagement.

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent des provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note H « Litiges et arbitrages ». Elles s'élevaient à 226,5 millions d'euros au 31 décembre 2009 (part à plus d'un an), contre 171,2 millions au 31 décembre 2008.

21. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

21.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variations 31/12/2009 – 31/12/2008	
			Liées à l'activité	Autres variations (*)
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	755,7	786,4	(30,9)	0,2
Clients et autres créances d'exploitation	10 369,9	11 561,5	(1 285,5)	93,9
Autres actifs courants	368,1	325,6	32,6	9,9
Stocks et créances d'exploitation (I)	11 493,6	12 673,4	(1 283,7)	103,9
Dettes fournisseurs	(6 233,6)	(6 803,8)	640,5	(70,3)
Autres passifs courants	(8 507,8)	(8 574,0)	102,9	(36,7)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(14 741,4)	(15 377,8)	743,5	(107,1)
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)	(3 247,8)	(2 704,3)	(540,3)	(3,2)
Provisions courantes	(2 842,2)	(2 672,4)	(68,6)	(101,2)
<i>dont la part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>(232,5)</i>	<i>(203,0)</i>		<i>(29,5)</i>
Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes)	(6 090,0)	(5 376,8)	(608,8)	(104,4)

(*) Principalement créances et dettes sur immobilisations, écarts de conversion et mouvements de périmètre.

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des actifs et passifs courants à caractère financier.

La ventilation par échéance des postes composant le besoin en fonds de roulement s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2009	Échéance				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	755,7	286,4	78,0	174,1	212,1	5,1
Clients et autres créances d'exploitation (*)	10 360,0	6 773,0	1 020,4	1 953,9	602,9	9,9
Autres actifs courants	368,1	217,5	47,2	82,4	13,2	7,7
Stocks et créances d'exploitation (I)	11 483,8	7 276,9	1 145,6	2 210,4	828,2	22,7
Dettes fournisseurs	(6 233,6)	(4 490,0)	(590,8)	(708,5)	(429,6)	(14,7)
Autres passifs courants (*)	(7 887,0)	(4 785,0)	(672,2)	(1 797,6)	(538,9)	(93,3)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(14 120,6)	(9 275,0)	(1 263,0)	(2 506,1)	(968,6)	(107,9)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité) (I+II)	(2 636,8)	(1 998,1)	(117,4)	(295,7)	(140,4)	(85,2)

(*) Hors créances et dettes sur immobilisations.

(en millions d'euros)	31/12/2008	Échéance		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	786,4	725,0	61,4	
Clients et autres créances d'exploitation	11 561,5	11 177,2	380,8	3,4
Autres actifs courants	325,6	311,0	12,6	1,9
Stocks et créances d'exploitation (I)	12 673,5	12 213,2	454,8	5,3
Dettes fournisseurs	(6 803,8)	(6 627,2)	(175,0)	(1,6)
Autres passifs courants	(8 574,0)	(8 342,6)	(178,2)	(53,1)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(15 377,8)	(14 969,8)	(353,3)	(54,7)
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)	(2 704,3)	(2 756,6)	101,6	(49,4)

21.2 Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Créances clients facturées	6 075,3	6 982,1
Provisions – créances clients	(415,4)	(339,1)
Créances clients nettes	5 659,8	6 643,0

Au 31 décembre 2009, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élevaient à 212,8 millions d'euros (contre 167,7 millions d'euros au 31 décembre 2008). Elles sont provisionnées à hauteur de 56,4 millions d'euros (contre 32,6 millions d'euros au 31 décembre 2008). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élevaient à 285 millions d'euros (contre 226,4 millions d'euros au 31 décembre 2008) et sont provisionnées à hauteur de 155,1 millions d'euros (contre 105,5 millions d'euros au 31 décembre 2008).

21.3 Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2009 et 2008, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture
01/01/2008	2 072,1	943,9	(560,1)	(110,2)	133,5	(41,2)	(8,6)	2 429,4
Obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés	498,6	76,5	(83,3)		7,5		0,5	499,7
Service après-vente	320,5	105,9	(69,2)	(20,5)	(0,3)		(6,6)	329,8
Pertes à terminaison et risques chantiers	607,0	523,7	(350,2)	(40,0)	2,2		(11,8)	730,9
Litiges	330,9	168,9	(80,0)	(31,8)	37,2		(2,2)	423,1
Restructuration	52,8	22,8	(22,0)	(7,2)	(2,7)		(0,1)	43,6
Autres risques courants	454,3	244,8	(153,6)	(54,2)	(18,4)		(5,2)	467,6
Actualisation provisions courantes	(23,1)	1,8	(3,9)		(0,1)			(25,3)
Reclassement part à moins d'un an non courant	188,3				(2,2)	17,2	(0,3)	203,0
31/12/2008	2 429,4	1 144,4	(762,3)	(153,8)	23,1	17,2	(25,6)	2 672,4
Obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés	499,7	144,9	(72,5)	(27,1)			(0,3)	544,8
Service après-vente	329,8	113,9	(77,7)	(27,2)	34,4		3,5	376,7
Pertes à terminaison et risques chantiers	730,9	497,5	(434,9)	(26,6)	5,9		3,9	776,7
Litiges	423,1	129,4	(103,1)	(34,3)	(45,7)		0,7	370,0
Restructuration	43,6	26,1	(23,3)	(5,4)	(0,8)			40,2
Autres risques courants	467,6	221,2	(147,8)	(29,6)	9,7		1,4	522,6
Actualisation provisions courantes	(25,3)	3,8	0,4		(0,1)			(21,3)
Reclassement part à moins d'un an non courant	203,0				(0,8)	30,3		232,5
31/12/2009	2 672,4	1 136,9	(858,9)	(150,2)	2,6	30,3	9,1	2 842,2

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation. Elles s'élèvent à 2 842,2 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 2 672,4 millions d'euros au 31 décembre 2008, et concernent majoritairement des provisions afférentes aux contrats de construction et les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses effectuées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Ces provisions concernent pour l'essentiel ASF pour 338,4 millions d'euros (contre 305,7 millions d'euros en 2008) et Cofiroute pour 175,8 millions d'euros (contre 168,4 millions d'euros en 2008).

22. Informations relatives à l'endettement financier net

Au 31 décembre 2009, l'endettement financier net ressort à 13,7 milliards d'euros, contre 15,4 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Il s'analyse comme suit :

Catégories comptables (en millions d'euros)	Note	31/12/2009			31/12/2008				
		Non courant	Réf.	Courant(*)	Réf.	Total	Non courant	Courant(*)	Total
Emprunts obligataires (**)	22.1	(5 318,7)	(1)	(180,0)	(3)	(5 498,7)	(3 958,7)	(1 450,8)	(5 409,5)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières (***)	22.1	(12 568,9)	(2)	(1 246,0)	(3)	(13 814,9)	(13 429,1)	(899,9)	(14 329,0)
Emprunts liés aux retraitements des locations de financements	22.1	(125,4)	(2)	(54,6)	(3)	(180,0)	(148,7)	(55,2)	(203,9)
Dettes financières à long terme		(18 013,0)		(1 480,6)		(19 493,6)	(17 536,5)	(2 405,9)	(19 942,4)
Passifs évalués au coût amorti									
Billet de trésorerie	22.2.4				(3)				
Autres dettes financières courantes				(234,9)	(3)	(234,9)		(167,3)	(167,3)
Découverts bancaires	22.2.2			(600,7)	(3)	(600,7)		(555,1)	(555,1)
Comptes courants financiers passifs				(35,3)	(3)	(35,3)		(76,3)	(76,3)
I - Dettes financières brutes		(18 013,0)		(2 351,5)		(20 364,5)	(17 536,5)	(3 204,6)	(20 741,1)
dont incidence des couvertures de juste valeur		(129,0)				(129,0)	(121,8)	(8,5)	(130,3)
dont incidence de la mise en juste valeur des dettes d'ASF dans les comptes consolidés de VINCI (***)		(80,1)		(11,2)		(91,3)	(124,2)	(8,4)	(132,6)
Prêts et créances									
Prêts et créances financières collatéralisés		0,4		1,3	(8)	1,7	0,5	2,2	2,7
Comptes courants actifs				51,2	(4)	51,2		50,0	50,0
Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)									
Actifs financiers de gestion de trésorerie	22.2.2			1 065,5	(4)	1 065,5		288,6	288,6
Équivalents de trésorerie	22.2.2			4 075,5	(5)	4 075,5		3 813,7	3 813,7
Disponibilités	22.2.2			1 481,4	(5)	1 481,4		1 254,8	1 254,8
II - Actifs financiers		0,4		6 674,9		6 675,3	0,5	5 409,3	5 409,8
Dérivés									
Instrument dérivé passif	23	(201,6)	(2)	(131,3)	(3)	(332,9)	(235,8)	(117,4)	(353,2)
Instrument dérivé actif	23	130,8		207,2	(9)	338,0	109,8	203,9	313,7
III - Instruments dérivés		(70,8)		75,9		5,1	(126,0)	86,5	(39,5)
Endettement financier net (I + II + III)		(18 083,4)		4 399,3		(13 684,1)	(17 662,0)	2 291,2	(15 370,8)
La répartition par pôle de l'endettement financier net est la suivante :									
Filiales concessionnaires		(14 792,4)		(677,3)		(15 469,7)	(15 049,1)	(474,0)	(15 523,1)
Contracting		(1 056,6)		4 395,5		3 338,9	(726,0)	3 720,8	2 994,7
Holdings (y compris holdings concessions) et immobilier		(2 234,4)		681,1		(1 553,3)	(1 887,2)	(955,3)	(2 842,5)

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Dont placement privé indexé sur l'inflation, émis en février 2009, pour une valeur au bilan au 31 décembre 2009 de 215,5 millions d'euros.

(***) Dont emprunt bancaire indexé sur l'inflation pour une valeur au bilan au 31 décembre 2009 de 397 millions d'euros, contre 397,9 millions d'euros au 31 décembre 2008.

(****) À la suite de la prise de contrôle d'ASF au 9 mars 2006 par VINCI.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts obligataires (non courant)	(1)	(5 318,7)	(3 958,7)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(12 895,9)	(13 813,6)
Dettes financières courantes	(3)	(2 482,8)	(3 322,0)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(4)	1 116,7	338,6
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(5)	5 556,9	5 068,5
Prêts et créances collatéralisés courants	(6)	0,4	0,5
Instrument dérivé actif non courant	(7)	130,8	109,8
Prêts et créances collatéralisés non courants	(8)	1,3	2,2
Instrument dérivé actif courants	(9)	207,2	203,9
Endettement financier net		(13 684,1)	(15 370,8)

Les instruments dérivés actifs sont présentés au bilan, selon leurs maturités et leurs qualifications comptables, en autres actifs financiers non courants pour la part à plus d'un an et autres actifs financiers courants pour la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés passifs sont présentés au bilan, selon leurs maturités et leurs qualifications comptables, en autres passifs financiers non courants pour la part à plus d'un an et autres passifs financiers courants pour la part à moins d'un an.

22.1 Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme, dont les différents supports sont diversifiés, s'élevaient au 31 décembre 2009 à 19,5 milliards d'euros en diminution de plus de 400 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008 (19,9 milliards d'euros).

Cette variation traduit les amortissements de la dette existante et les nouveaux financements dont les plus importants sont les suivants :

Émissions obligataires dans le cadre du programme EMTN d'ASF

En 2009, ASF a réalisé plusieurs émissions obligataires dans le cadre de son programme EMTN pour un montant nominal total de 1 354,6 millions d'euros qui se compose comme suit :

- Placement privé de 200 millions d'euros au taux fixe de 4,785 % indexé sur l'inflation européenne hors tabac pour une durée de dix ans, effectué le 16 février 2009.
- Émissions en trois tranches pour un nominal total de 969,6 millions d'euros au taux fixe de 7,375 % pour une durée de dix ans. Les trois tranches se décomposent :
 - émission de 650 millions d'euros le 20 mars 2009 ;
 - complément de 213,3 millions d'euros le 9 avril 2009 ;
 - complément de 106,3 millions d'euros le 30 avril 2009.
- Émission d'un emprunt, le 30 septembre 2009, pour 185 millions d'euros au taux fixe de 5,75 % pour une durée de quinze ans.

Obtention de financements à long terme de projets d'infrastructures en concessions

Plusieurs filiales concessionnaires d'infrastructures de VINCI Concessions ont obtenu des financements à long terme pour un montant total de l'ordre de 1 milliard d'euros.

- Via Solutions Sudwest (autoroute A5 en Allemagne – 50 % VINCI Concessions) a conclu, en mars 2009, un contrat de financement à vingt-huit ans d'un montant total de 221,7 millions d'euros, dont 121,7 millions d'euros auprès d'un pool bancaire et 100 millions d'euros auprès de la BEI. L'encours au 31/12/2009 ressort à 38 millions d'euros (quote-part VINCI Concessions).
- Granvia (voie express R1 en Slovaquie – 50 % VINCI Concessions) a conclu, en août 2009, un contrat de financement sur vingt-cinq ans d'un montant total de 980 millions d'euros, auprès de six banques. Au 31 décembre 2009, l'encours s'élève à 59,4 millions d'euros (quote-part VINCI Concessions).

Remboursement de l'emprunt obligataire VINCI

VINCI SA a remboursé, au mois de juillet 2009, son emprunt obligataire, contracté en 2002, pour un montant de 998,2 millions d'euros.

Remboursement d'emprunts souscrits auprès de la CNA par ASF et Escota

ASF et Escota ont remboursé, en 2009, pour un montant de 466,5 millions d'euros, différents emprunts souscrits auprès de la CNA à un taux moyen de l'ordre de 6,77 %.

Remboursement d'emprunts obligataires par Cofiroute

Cofiroute a remboursé, en novembre 2009, un emprunt obligataire au taux fixe de 6 % contracté en 1999 pour un montant de 300 millions d'euros.

Par pôle de métier, les dettes financières à long terme au 31 décembre 2009 se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2009				31/12/2008			
	Filiales concessionnaires	Contracting	Holdings (y compris holdings concessions) et immobilier	Total	Filiales concessionnaires	Contracting	Holdings (y compris holdings concessions) et immobilier	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Emprunts obligataires	(5 497,8)	(0,9)		(5 498,7)	(4 376,7)	(0,9)	(1 031,9)	(5 409,5)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(10 389,5)	(531,2)	(2 894,2)	(13 814,9)	(10 954,8)	(456,6)	(2 917,6)	(14 329,0)
Emprunts liés aux retraitements des locations de financements	(5,0)	(174,1)	(0,9)	(180,0)	(7,7)	(194,9)	(1,3)	(203,9)
Dettes financières à long terme	(15 892,3)	(706,2)	(2 895,1)	(19 493,6)	(15 339,2)	(652,4)	(3 950,8)	(19 942,4)

Filiales concessionnaires

		31/12/2009			31/12/2008			
(en millions d'euros)	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont intérêts courus non échus	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires				5 206,2	5 497,8	173,9	4 150,9	4 376,7
Cofiroute				2 226,6	2 313,3	62,6	2 525,9	2 620,6
	EUR	6,0 %	Novembre 2009				300,0	308,9
	EUR	5,9 %	Octobre 2016	500,0	531,8	6,8	500,0	530,2
	EUR	5,3 %	Avril 2018	600,0	645,6	21,2	600,0	648,0
	EUR	5,0 %	Mai 2021	1 100,0	1 106,3	33,5	1 100,0	1 104,6
	EUR	7,5 %	Jusqu'en avril 2016	26,6	29,5	1,2	25,9	28,9
ASF et Escota				2 979,6	3 184,6	111,3	1 625,0	1 756,1
	EUR	5,6 %	Juillet 2022	1 575,0	1 711,9	43,9	1 575,0	1 706,1
	EUR	7,4 %	Mars 2019	969,6	1 020,0	56,2		
	EUR	E3M	Septembre 2027	50,0	49,9	0,1	50,0	50,0
	EUR	5,8 %	Septembre 2024	185,0	187,4	2,7		
	EUR	4,8 % + inflation	Février 2019	200,0	215,5	8,4		
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières				10 153,7	10 389,5	189,2	10 231,3	10 556,9
Cofiroute				1 105,7	1 107,4	8,9	1 107,0	1 107,4
	EUR	BEI	Mars 2013 à 2027	75,0	75,0		75,0	75,1
	EUR	E3M	Décembre 2013 à 2027	50,0	50,0		50,0	50,0
	EUR	4,9 %	Mars 2018	75,0	86,1	2,9	75,0	84,7
	EUR	BEI	Décembre 2019	200,0	200,1	0,1	200,0	200,3
	EUR	4,0 %	Décembre 2012 à 2025	190,0	190,7	0,7	190,0	190,7
	EUR	4,3 %	Décembre 2013 à 2029	50,0	50,1	0,1	50,0	50,1
	EUR	4,4 %	Juin 2014 à 2029	210,0	214,7	4,7	210,0	214,7
	EUR	BEI	Novembre 2012 à 2028	250,0	234,9	0,3	250,0	234,6
	EUR		Jusqu'en juin 2014	5,7	5,7		7,0	7,1
ASF et Escota				7 044,2	7 356,4	174,8	7 342,9	7 715,2
Emprunts CNA				4 598,3	4 805,2	143,1	4 674,4	4 900,3
	EUR	6,0 %	Janvier 2009				137,2	145,1
	EUR	6,8 %	Juillet 2009				176,8	182,3
	EUR	7,5 %	Septembre 2009				152,4	155,3
	EUR	6,7 %	Février 2010	153,8	163,1	9,3	153,8	161,9
	EUR	4,5 %	Avril 2010	502,4	517,2	15,5	502,4	515,1
	EUR	7,5 %	Juin 2010	66,5	69,0	2,6	66,5	68,8
	EUR	5,9 %	Juin 2011	498,5	521,4	16,8	498,5	525,1
	EUR	6,7 %	Septembre 2011	68,6	69,9	1,4	68,6	69,9
	EUR	5,8 %	Octobre 2012	405,9	410,8	4,7	405,9	410,9
	EUR	5,9 %	Mars 2013	397,7	426,6	18,0	397,7	429,7
	EUR	4,4 %	Mai 2014	450,0	450,1	12,2	450,0	447,7
	EUR	3,9 % + inflation	Juillet 2016	390,3	397,0	6,7	391,2	397,9
	EUR	6,0 %	Octobre 2015	382,5	414,5	4,2	382,5	419,2
	EUR	5,3 %	Janvier 2017	532,0	555,1	25,7	532,0	554,8
	EUR	4,5 %	Mars 2018	750,0	810,5	25,8	750,0	814,5
Emprunts CNA/BEI				1 184,2	1 214,7	27,9	1 184,2	1 214,8
	EUR	4,6 %	Décembre 2010	95,3	95,5	0,3	95,3	95,5
	EUR	5,1 %	Octobre 2011	70,0	70,7	0,7	70,0	70,7
	EUR	6,2 %	Avril 2013 à 2015	142,7	149,3	6,5	142,7	149,2
	EUR	4,8 %	Décembre 2013	8,5	8,6		8,5	8,6
	EUR	5,6 %	Décembre 2014	160,0	162,1	0,5	160,0	162,0
	EUR	6,0 %	Décembre 2014	20,0	20,1	0,1	20,0	20,1
	EUR	6,2 %	Avril 2015 à 2017	412,6	431,4	18,7	412,6	431,3
	EUR	6,1 %	Décembre 2015	70,0	71,3	0,3	70,0	71,5
	EUR	E3M	Décembre 2015	53,0	53,0		53,0	53,1
	EUR	5,1 %	Novembre 2016	75,0	75,4	0,4	75,0	75,4
	EUR	5,1 %	Novembre 2016	77,0	77,4	0,4	77,0	77,4

(en millions d'euros)	31/12/2009						31/12/2008	
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont intérêts courus non échus	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts BEI				500,0	486,9	3,7	500,0	485,7
ASF BEI 2005	EUR	3,6 %	Mai 2012 à 2025	150,0	153,4	3,4	150,0	153,4
ASF BEI 2005	EUR	3,8 %	Décembre 2012 à 2025	100,0	100,2	0,2	100,0	100,2
ASF BEI 2005	EUR	E3M	Juin 2014 à 2028	250,0	233,3	0,1	250,0	232,1
Autres emprunts				5,9	5,9		10,5	10,5
Escota autres emprunts	EUR		Jusqu'en 2010	5,9	5,9		10,5	10,5
Lignes de crédit				755,8	752,4	0,1	973,8	971,3
ASF crédit revolving	EUR	E1M/E3M	Juillet 2012		0,1	0,1	218,0	218,0
ASF crédit revolving	EUR	E1M/E3M	Décembre 2013		(2,5)			(3,2)
ASF term loan	EUR	E1M	Décembre 2013	755,8	754,9		755,8	756,5
Incidence de la mise en juste valeur des dettes d'ASF dans les comptes consolidés de VINCI	EUR				91,3			132,6
VINCI Park				711,8	707,5		757,8	753,6
Tranches 1 (2003) & 2 (2005)	EUR	E3M	Jusqu'en septembre 2025	191,7	191,4		209,6	209,4
Emprunt juin 2006	EUR	E3M	Jusqu'en juin 2026	434,7	432,4		450,8	448,3
Autres emprunts			Jusqu'en 2031	85,4	83,6		97,4	96,0
Autres filiales concessionnaires				1 292,0	1 218,1	5,5	1 023,6	980,7
Gefyra BEI 2001	EUR	BEI	Jusqu'en juin 2029	340,5	329,7	0,4	346,9	333,6
Stade de France 1998	EUR	5,28 %	Jusqu'en juillet 2013	28,1	28,2	0,6	34,3	34,3
Newport 2002	GBP	7,26 %	Jusqu'en septembre 2040	33,6	33,4	0,5	31,6	31,4
Arcour BEI 2008	EUR	E1M	Jusqu'en mars 2045	200,0	174,0		166,0	144,2
Arcour 2008	EUR	E1M	Jusqu'en mars 2018	400,0	395,3		351,0	346,1
Via Solution Thuringen BEI 2007	EUR	E6M	Jusqu'en décembre 2035	30,9	29,6		16,9	15,8
Via Solution Thuringen 2007	EUR	E6M	Jusqu'en décembre 2035	50,9	51,6	1,2	33,0	33,1
Via Solution Sudwest BEI 2009	EUR	E6M	Jusqu'en septembre 2037	10,7	1,4			
Via Solution Sudwest 2009	EUR	E6M	Jusqu'en septembre 2037	27,3	25,3	0,3		
Le Mans Stadium 2008 crédit LT (tranches A et B)	EUR	E1M	Jusqu'en juin 2043	7,9	7,5			
Le Mans Stadium 2008 (autres crédits)	EUR	E1M	Jusqu'en décembre 2010	14,5	14,3		13,5	13,4
Locorail BEI 2008	EUR	E1M	Jusqu'en décembre 2040	9,3	8,2			
Locorail 2008	EUR	E3M	Jusqu'en décembre 2040	29,7	28,2		6,6	4,9
Granvia 2009	EUR	E1M	Jusqu'en septembre 2034	59,4	42,1	2,2		
Granvia (autres crédits)	EUR		Jusqu'en avril 2014	11,9	12,0	0,1		
Tunnel Prado Sud 2008	EUR	E12M	Jusqu'en octobre 2018	2,2	2,2	0,1	1,3	0,8
Park Azur	EUR	E1M	Jusqu'en novembre 2036	8,3	8,0			
SCA Pochentong 2000 et 2004	USD	L3M	Jusqu'en juin 2018	13,7	13,7	0,1	16,4	16,5
Lucitea (Éclairage public de Rouen)	EUR	E3M	Jusqu'en mars 2025	13,3	13,3		6,2	6,6
Emprunts liés aux retraitements des locations de financements				5,0	5,0		7,7	7,7
VINCI Park		4,61 %	Jusqu'en juin 2022	5,0	5,0		7,7	7,7
Dettes financières à long terme				15 364,8	15 892,3	363,3	14 781,1	15 339,2

Contracting

(en millions d'euros)	31/12/2009						31/12/2008	
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont intérêts courus non échus	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires				0,9	0,9		0,9	0,9
VINCI Energies	EUR	4,0 %	Décembre 2011	0,9	0,9		0,8	0,8
CFE	EUR	6,0 %	Décembre 2009				0,1	0,1
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières				532,9	531,2	0,9	455,5	456,6
VINCI Energies	EUR	4,2 %	Jusqu'en 2022	52,4	52,6	0,2	48,8	48,9
Eurovia		3,5 %	Jusqu'en 2019	79,6	80,1	0,1	80,4	81,0
CFE		3,7 %	Jusqu'en 2022	222,1	222,1		191,9	193,7
CFE (lignes de crédit)	EUR	E1M	Jusqu'en 2040	78,0	75,2		50,3	48,5
Soletanche Freyssinet		3,7 %	Jusqu'en 2020	25,9	26,2	0,2	32,9	33,0
Autres filiales construction				74,9	75,0	0,4	51,2	51,5
Emprunts liés aux retraitements des locations de financements				173,5	174,1	0,6	194,9	194,9
VINCI Energies	EUR	T4M	Jusqu'en 2016	45,7	45,7		43,9	43,9
Eurovia		3,0 %	Jusqu'en 2018	33,9	33,9		42,3	42,3
CFE		4,4 %	Jusqu'en 2024	23,4	23,4		27,4	27,4
Soletanche Freyssinet		4,7 %	Jusqu'en 2016	51,7	52,3	0,6	48,9	48,9
Autres filiales construction				18,8	18,8		32,4	32,4
Dettes financières à long terme				707,3	706,2	1,5	651,3	652,4

Holdings (y compris holdings concessions) et immobilier

(en millions d'euros)	31/12/2009						31/12/2008	
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont intérêts courus non échus	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires							998,2	1 031,9
VINCI SA							998,2	1 031,9
Emprunt juillet 2002	EUR	5,9 %	Juillet 2009				998,2	1 031,9
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières				2 897,9	2 894,2	2,4	2 920,7	2 917,6
VINCI SA				1 750,0	1 748,4	0,3	1 750,0	1 749,2
Prêt d'acquisition ASF novembre 2005	EUR	E1M	Novembre 2012	1 750,0	1 748,4	0,3	1 750,0	1 749,2
ASF Holding				1 145,0	1 142,9	2,1	1 170,0	1 167,7
Prêt syndiqué décembre 2006	EUR	E1M	Jusqu'en décembre 2013	1 145,0	1 142,9	2,1	1 170,0	1 167,7
Autres				2,9	2,9		0,7	0,7
Emprunts liés aux retraitements des locations de financements				0,9	0,9		1,3	1,3
VINCI SA	EUR	E6M	Jusqu'en septembre 2009				0,3	0,3
G+H Montage	EUR	E3M	Avril 2014	0,9	0,9		1,0	1,0
Dettes financières à long terme				2 898,8	2 895,1	2,4	3 920,2	3 950,8

22.2 Ressources et liquidités

Au 31 décembre 2009, le Groupe disposait d'un montant de 13,2 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 6 milliards d'euros de trésorerie nette gérée et 7,2 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées et non utilisées.

22.2.1 Échéancier des passifs financiers et des flux d'intérêt associés

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2009, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2009							
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	< 3 mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires								
Capital	(5 498,7)	(5 207,0)		(4,8)	(1,2)	(4,8)	(9,6)	(5 186,6)
Flux d'intérêts		(3 163,1)	(81,1)	(88,2)	(129,6)	(298,4)	(893,6)	(1 672,2)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
Capital	(13 814,9)	(13 584,5)	(188,3)	(643,4)	(213,0)	(857,0)	(5 759,7)	(5 923,1)
Flux d'intérêts		(2 401,3)	(120,8)	(157,0)	(144,7)	(359,6)	(839,4)	(779,8)
Emprunts liés aux retraitements des locations de financements								
Capital	(180,0)	(179,5)	(13,2)	(13,4)	(27,5)	(33,3)	(66,6)	(25,5)
Flux d'intérêts		(20,4)	(1,7)	(1,7)	(2,8)	(4,5)	(6,7)	(3,0)
Sous-total : dettes financières à long terme	(19 493,6)	(24 555,8)	(405,1)	(908,5)	(518,8)	(1 557,6)	(7 575,6)	(13 590,2)
Billet de trésorerie								
Autres dettes financières courantes	(234,9)	(234,9)	(202,1)	(1,7)	(31,1)			
Découverts bancaires	(600,7)	(600,7)	(600,7)					
Comptes courants financiers passifs	(35,3)	(35,3)	(35,3)					
I – Dettes financières	(20 364,5)	(25 426,7)	(1 243,2)	(910,2)	(549,9)	(1 557,6)	(7 575,6)	(13 590,2)
II – Actifs financiers	6 675,3	<i>dont actifs financiers de gestion de trésorerie courants à moins de trois mois pour 5 556,9 millions d'euros</i>						
Instruments dérivés passifs	(332,9)	(1 227,5)	(17,2)	(55,5)	(58,9)	(148,2)	(380,9)	(566,8)
Instruments dérivés actifs	338,0	1 001,7	24,5	34,5	44,5	97,4	280,4	520,4
III – Instruments financiers dérivés	5,1	(225,8)	7,3	(21,0)	(14,4)	(50,8)	(100,5)	(46,4)
Endettement financier net (I + II + III)	(13 684,1)							
Dettes fournisseurs	(6 233,6)	(6 233,6)	(4 490,0)	(590,8)	(708,5)	(107,4)	(322,2)	(14,7)

Au 31 décembre 2009, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 7,1 ans (contre 7 ans au 31 décembre 2008). Elle est de 8 ans pour les filiales concessionnaires, de 3 ans pour les holdings et de 4 ans pour le contracting.

Le remboursement des dettes financières à long terme (en capital) dont l'échéance intervient en 2010 (1,1 milliard d'euros) s'effectuera aux périodes suivantes :

- 0,2 milliard d'euros au premier trimestre 2010;
- 0,6 milliard d'euros au second trimestre 2010;
- 0,1 milliard d'euros au troisième trimestre 2010;
- 0,2 milliard d'euros au dernier trimestre 2010.

22.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, incluant notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie et les billets de trésorerie émis, s'analyse comme suit:

(en millions d'euros)	31/12/2009			
	Filiales concessionnaires	Contracting (*)	Holdings (y compris holdings concessions) et immobilier	Total
Équivalents de trésorerie	576,9	798,2	2 700,4	4 075,5
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	363,0	249,5	1 505,3	2 117,8
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	213,9	548,7	1 195,1	1 957,7
Disponibilités	103,7	1 294,2	83,5	1 481,4
Découverts bancaires	(14,0)	(515,2)	(71,5)	(600,7)
Trésorerie nette	666,6	1 577,2	2 712,4	4 956,2
Actifs financiers de gestion de trésorerie	38,7	148,1	878,7	1 065,5
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)**	22,1	66,7	16,6	105,4
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	0,3	68,7		69,0
Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	16,3	12,7	862,1	891,1
Billets de trésorerie émis				
Trésorerie nette gérée	705,3	1 725,3	3 591,1	6 021,7

(*) Excédents n'entrant pas dans le système de centralisation des excédents de trésorerie. Ces éléments ne comprennent pas les placements réalisés par les sociétés du contracting chez VINCI Holding dans le cadre du cash-pooling, lesquels sont intégrés dans la trésorerie nette des holdings.

(**) Part d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

(en millions d'euros)	31/12/2008			
	Filiales concessionnaires	Contracting (*)	Holdings (y compris holdings concessions) et immobilier	Total
Équivalents de trésorerie	544,0	753,8	2 515,9	3 813,7
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	377,7	279,7	1 331,1	1 988,5
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	166,3	474,1	1 184,8	1 825,2
Disponibilités	88,5	1 036,2	130,1	1 254,8
Découverts bancaires	(8,5)	(429,1)	(117,5)	(555,1)
Trésorerie nette	624,0	1 360,9	2 528,5	4 513,4
Actifs financiers de gestion de trésorerie	33,7	50,0	204,9	288,6
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)**	19,6	7,8	8,0	35,4
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine				
Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	14,1	42,2	196,9	253,2
Billets de trésorerie émis				
Trésorerie nette gérée	657,7	1 410,9	2 733,4	4 802,0

(*) Excédents n'entrant pas dans le système de centralisation des excédents de trésorerie. Ces éléments ne comprennent pas les placements réalisés par les sociétés du contracting chez VINCI Holding dans le cadre du cash-pooling, lesquels sont intégrés dans la trésorerie nette des holdings.

(**) Part d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les supports d'investissement utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois) et des actifs obligataires. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Ces actifs financiers (« équivalents de trésorerie » et « actifs financiers de gestion de trésorerie ») sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

Ils correspondent notamment au placement des excédents de trésorerie nets des sociétés « têtes de pôle » et des principales filiales détenues à 100 % par VINCI, remontés au holding au travers d'un système de cash-pooling. Cette centralisation permet à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières, de mesurer l'évolution de la trésorerie des principales entités du Groupe et de suivre les risques. Les placements effectués par ces sociétés représentent un encours de 3,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

Les placements des excédents de trésorerie des autres filiales du Groupe sont gérés dans le respect des lignes directrices émises par VINCI et des instructions données par VINCI aux filiales, qui définissent notamment les supports de placements et les contreparties autorisés par le Groupe. Ils représentent 1,5 milliard d'euros, dont 0,6 milliard d'euros pour les concessions (dont 0,3 milliard d'euros chez Cofiroute et 0,2 milliard d'euros chez ASF) et 0,9 milliard d'euros pour le contracting.

Au niveau du holding, les performances et les risques associés à ces placements sont suivis régulièrement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

22.2.3 Lignes de crédit revolving

VINCI SA dispose au 31 décembre 2009 d'une ligne de crédit bancaire confirmée (Club Deal) de 2 milliards d'euros à échéance 2012 et de lignes de crédit bancaires bilatérales confirmées dont les échéances vont de 2010 à 2013 pour un montant total de 0,9 milliard d'euros.

De son côté, ASF dispose de deux lignes de crédit bancaire syndiquées dont l'une à échéance 2012 pour 1 milliard d'euros et l'autre à échéance 2013 pour un montant de 2 milliards d'euros, toutes deux assorties de covenants financiers (voir note E.22.2.5 « Covenants financiers »).

Cofiroute dispose, à son niveau, d'une ligne de crédit bancaire confirmée d'un montant de 1 milliard d'euros à échéance 2011.

Au 31 décembre 2009, aucune de ces lignes de crédit décrites ci-dessus n'était utilisée.

Les montants autorisés et utilisés et les maturités des lignes de crédit revolving sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Utilisations au 31/12/2009	Autorisations au 31/12/2009	Échéances		
			< à 1 an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
Crédit syndiqué		2 000		2 000	
Lignes bilatérales		935	100	835	
VINCI		2 935	100	2 835	
ASF : crédits syndiqués		3 000		3 000	
Cofiroute : crédit syndiqué		1 020		1 020	
Contracting : lignes syndiquées et bilatérales	39	290	20	270	
Total	39	7 245	120	7 125	

Les tirages effectués en 2009 sur ces lignes de crédit confirmées ont respecté les conditions initiales des contrats.

22.2.4 Billets de trésorerie

Le Groupe dispose au 31 décembre 2009 d'un programme de billets de trésorerie de 1,5 milliard d'euros pour VINCI SA et d'un programme de billets de trésorerie de 0,4 million d'euros pour Cofiroute. Ces deux programmes sont notés A2 par Standard & Poor's.

Aucun de ces programmes n'était utilisé au 31 décembre 2009.

22.2.5 Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers, dont les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Montants autorisés	Montants utilisés au 31/12/2009	Ratios (*)	Seuils	Niveaux atteints au 31/12/2009
VINCI	Crédit d'acquisition	1 750,0	1 750,0	EFN (hors concessions)/(CAFICE [hors concessions] + dividende reçu [hors dividende exceptionnel] des sociétés concessionnaires)	< 3,25	(1,1)
ASF Holding	Prêt syndiqué à terme	1 145,0	1 145,0	EFN consolidé/CAFICE consolidée (**)	< 9,5	5,6
	Emprunts CNA (Caisse nationale des autoroutes)	5 782,5	5 782,5	Dividendes/intérêts nets + nominal à rembourser	> 1,15	4,4
				EFN consolidé/EBITDA consolidé	< ou = 7	5,1
				EBITDA consolidé/frais financiers consolidés	> 2,2	4,1
ASF	Prêt syndiqué à terme	755,8	755,8	EFN consolidé (***)/CAFICE consolidée	< ou = 7	5
	Ligne de crédit syndiquée 2013	2 000,0		CAFICE consolidée/frais financiers consolidés	> ou = 2,2	4,1
	Ligne de crédit syndiquée 2012	1 000,0		EFN consolidé/CAFICE consolidée	< ou = 7	5,1
				CAFICE consolidée/frais financiers consolidés	> 2,2	4,1
VINCI Park	Prêt amortissable	434,7	434,7	EFN/CAFICE	< 7	4
				CAFICE/frais financiers nets	> 2,2	6,6
	Prêt (tranches 1 et 2) amortissable	191,7	191,7	EFN/CAFICE	< 7	4
				CAFICE/frais financiers nets	> 3	6,6

(*) EFN = endettement financier net; CAFICE = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement; EBITDA = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

(**) (EFN consolidé ASF + EFN consolidé ASF Holding)/CAFICE consolidée ASF.

(***) Dérivés qualifiés de CFH exclus.

Par ailleurs, certains contrats de financement conclus par des entités du Groupe prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2009.

22.2.6 Notations de crédit

Au 31 décembre 2009, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

	Agence	Notation		
		Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
ASF	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
Cofiroute	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2

22.2.7 Endettement sans recours ou à recours limité

Les dettes à long terme sans recours ou à recours limité vis-à-vis de VINCI représentent un encours total à fin décembre 2009 de 15,5 milliards d'euros, soit environ 80 % des dettes à long terme du Groupe.

Elles se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
ASF et Escota	10 541,0	9 869,2
Cofiroute	3 420,7	3 728,1
Arcour (extension de l'autoroute A19)	569,3	490,2
Gefyra (pont de Rion-Antirion - Grèce)	329,7	333,6
Consortium Stade de France	28,2	34,3
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport - pays de Galles)	33,4	31,4
Lucitea (Éclairage public de Rouen)	13,3	6,7
Via Solution Thuringen (autoroute A4 - Allemagne)	81,2	48,9
Via Solution Sudwest (autoroute A5 - Allemagne)	26,7	
Stade du Mans	21,8	13,5
Liefkenshoek (réseaux ferrés en Belgique)	36,4	4,8
Aéroports de Pochentong (Cambodge)	13,7	16,5
Granvia (autoroute R1 - Slovaquie)	54,1	
Autres	10,3	0,8
Financements de projets d'infrastructures	1 218,1	980,7
Filiales concessionnaires	15 179,8	14 578,0
CFE (filiale belge de VINCI Construction)	320,7	269,6
dont DEME (filiale de dragage de CFE)	215,0	205,6
dont Liefkenshoek (filiale concessionnaire détenue à 25 % par CFE)	36,4	4,8
Contracting	320,7	269,6
Total des dettes à long terme sans recours ou à recours limité	15 500,5	14 847,6
Instruments dérivés	(50,3)	19,1
Créances collatéralisées (*)	(1,3)	(1,4)
Disponibilités, équivalents de trésorerie et actifs financiers de gestion de trésorerie des sociétés correspondantes	(601,3)	(57,7)
Total de l'endettement net sans recours ou à recours limité	14 847,6	14 807,7

(*) Les créances collatéralisées correspondent aux actifs financiers constitués en garantie des obligations liées à certains emprunts.

L'ensemble des sociétés figurant dans le tableau ci-dessus, pour l'essentiel des sociétés concessionnaires d'infrastructure, se financent de façon autonome sans garantie de la maison mère. Elles ne sont pas intégrées au système de centralisation de la trésorerie du holding (cash-pooling). Leurs financements ne prévoient pas de clause de défaut croisé avec VINCI.

23. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Compte tenu de l'importance de son endettement financier net et du résultat financier associé, VINCI a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé, et principalement du risque de taux d'intérêt.

La gestion de ces risques financiers se fait conformément à la politique de gestion définie par la direction financière du Groupe. En application de ces règles, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient à l'entité opérationnelle concernée. En revanche, le traitement des produits dérivés est généralement effectué par la direction financière du Groupe pour le compte des filiales concernées.

Pour les entités présentant une exposition aux risques financiers les plus significatifs (ASF, Cofiroute, VINCI Park, VINCI SA), des comités de trésorerie se réunissent régulièrement afin d'analyser les principales expositions et décident des stratégies de gestion. Ces sociétés utilisent des outils communs de suivi des instruments financiers avec ceux utilisés par le holding VINCI, ce qui permet une centralisation de l'information.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêt, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2009					
	Réf.	Actif non courant	Actif courant (*)	Passif non courant	Passif courant (*)	Net
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	23.1.2	128,4	44,8	(3,3)		169,9
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	23.1.3	2,4	0,4	(195,7)	(16,0)	(208,9)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	23.1.4		159,5		(108,2)	51,3
Dérivés de taux		130,8	204,7	(199,0)	(124,2)	12,3
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	23.3.1		0,1		(1,4)	(1,3)
Dérivés de change : couverture d'investissement net	23.3.1		0,1	(2,6)	(0,7)	(3,2)
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	23.3.1		2,3		(5,0)	(2,7)
Dérivés de change			2,5	(2,6)	(7,1)	(7,2)
Autres dérivés						
Total des instruments dérivés		130,8	207,2	(201,6)	(131,3)	5,1

(*) La partie courante inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 44,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

(en millions d'euros)	31/12/2008					
	Réf.	Actif non courant	Actif courant (*)	Passif non courant	Passif courant (*)	Net
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	23.1.2	109,8	44,4		(6,8)	147,3
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	23.1.3		0,7	(235,8)	(10,3)	(245,4)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	23.1.4		128,5		(85,6)	43,0
Dérivés de taux		109,8	173,6	(235,8)	(102,7)	(55,1)
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	23.3.1		5,0		(0,9)	4,1
Dérivés de change : couverture d'investissement net	23.3.1				(0,7)	(0,7)
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	23.3.1		25,3		(13,1)	12,2
Dérivés de change			30,3		(14,7)	15,6
Autres dérivés						
Total des instruments dérivés		109,8	203,9	(235,8)	(117,4)	(39,5)

(*) La partie courante inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 27,9 millions d'euros au 31 décembre 2008.

23.1 Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe en distinguant les concessions, les activités de contracting et les holdings, ces activités présentant des profils financiers différents.

Pour les filiales concessionnaires, la gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser, dans le cadre des budgets, le coût moyen de la dette selon le contexte des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de maintenir dans le temps une répartition taux fixe/taux variable évolutive en fonction du niveau d'endettement mesuré par le ratio dette nette rapporté à la CAFICE.

S'agissant des activités de contracting et des holdings, elles se caractérisent par un excédent de trésorerie net, les excédents de trésorerie des filiales contracting, dont la gestion est majoritairement centralisée dans le cadre du cash-pooling, étant supérieurs à la dette des holdings. Pour ces activités, l'objectif est de limiter le risque de taux consolidé en veillant au bon adossement des risques de taux des actifs et des passifs financiers.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêt (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS.

Le tableau ci-dessous présente la répartition, à la date d'arrêté, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette (*)	Taux
Filiales concessionnaires	11 325,7	74 %	5,48 %	590,2	4 %	4,57 %	3 393,3	22 %	1,25 %	15 309,2	4,51 %
Contracting	299,1	42 %	4,05 %				405,0	58 %	1,59 %	704,1	2,64 %
Holdings (y compris holdings concessions) et immobilier	1,0		7,77 %				2 893,9	100 %	0,84 %	2 894,9	0,84 %
Total au 31/12/2009	11 625,8	62 %	5,44 %	590,2	3 %	4,57 %	6 692,2	35 %	1,09 %	18 908,2	3,88 %
Rappel au 31/12/2008	12 297,4	64 %	5,41 %	391,2	2 %	4,02 %	6 644,4	34 %	3,26 %	19 333,0	4,64 %

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture économique										
	Taux fixe			Taux variable capé/inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette (*)	Taux
Filiales concessionnaires	11 608,0	76 %	5,12 %	2 034,1	13 %	2,33 %	1 667,1	11 %	2,83 %	15 309,2	4,50 %
Contracting	560,1	80 %	4,24 %	1,4		2,95 %	142,6	20 %	1,90 %	704,1	3,76 %
Holdings (y compris holdings concessions) et immobilier	250,7	9 %	4,45 %	762,1	26 %	0,93 %	1 882,1	65 %	0,81 %	2 849,9	1,16 %
Total au 31/12/2009	12 418,8	66 %	5,07 %	2 797,6	15 %	1,95 %	3 691,8	20 %	1,76 %	18 908,2	3,96 %
Rappel au 31/12/2008	12 987,0	67 %	5,03 %	2 885,9	15 %	3,98 %	3 460,1	18 %	3,66 %	19 333,0	4,63 %

(*) 2009 : dettes financières à long terme au coût amorti + intérêts courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur + réévaluation de la dette ASF = 18 908,2 + 365,1 + 129,0 + 91,3 = 19 493,6 millions d'euros.

(*) 2008 : dettes financières à long terme au coût amorti + intérêts courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur + réévaluation de la dette ASF = 19 333,0 + 346,5 + 130,3 + 132,6 = 19 942,4 millions d'euros.

23.1.1 Sensibilité au risque de taux

VINCI est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement à taux variable;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2009 reste constant sur une année. Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2009			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité + 50 bp	Impact du calcul de sensibilité - 50 bp	Impact du calcul de sensibilité + 50 bp	Impact du calcul de sensibilité - 50 bp
Dettes à taux variable après couverture	(31,9)	31,9		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	5,3	(3,7)		
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie hautement probable			24,6	(25,8)
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie certain			103,3	(110,2)
Total	(26,6)	28,2	128,0	(136,0)

23.1.2 Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

		31/12/2009						
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	300,0			1 877,3	2 177,3	173,2	(3,3)	169,9
Options de taux (Cap, Floor, Collar)					-			-
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	300,0			1 877,3	2 177,3	173,2	(3,3)	169,9

		31/12/2008						
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable		1 225,0	2,6	1 011,2	2 238,8	154,1	(6,8)	147,3
Options de taux (Cap, Floor, Collar)					-			-
Dérivés de taux : couverture de juste valeur		1 225,0	2,6	1 011,2	2 238,8	154,1	(6,8)	147,3

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe d'ASF et Cofiroute.

23.1.3 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il procède à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de « couverture de flux de trésorerie ».

Couverture des flux de trésorerie certains

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes existantes à taux variables. Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Couverture des flux de trésorerie hautement probables

Le Groupe a mis en place des swaps à départ décalé chez ASF avec des échéances allant jusqu'en 2017. Ces swaps ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2009, le portefeuille de ces swaps est de 943,7 millions d'euros.

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

		31/12/2009						
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	792,6	944,5	405,0	1 428,6	3 570,7	0,4	(189,0)	(188,6)
FRA				-				-
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	403,4		246,8	146,6	796,8	2,2	(11,6)	(9,4)
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certains	1 196,0	944,5	651,8	1 575,2	4 367,5	2,6	(200,7)	(198,1)
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe				943,7	943,7	0,2	(11,0)	(10,9)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)				-				-
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables				943,7	943,7	0,2	(11,0)	(10,9)
Total	1 196,0	944,5	651,8	2 518,9	5 311,2	2,8	(211,7)	(208,9)

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2009 se réalisent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Situation au 31/12/2009				
	Juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Swap à départ décalé taux variable/taux fixe	(10,9)				(10,9)
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable	(10,9)				(10,9)

Au 31 décembre 2008, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	3/12/2008							
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
	Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	2 056,3	822,0	591,5	1 232,8	4 702,6	0,7	(159,8)
FRA				-				-
Options de taux (Cap, Floor, Collar)		403,9		150,5	554,4		(9,5)	(9,4)
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certains	2 056,3	1 225,9	591,5	1 383,3	5 257,0	0,7	(169,3)	(168,6)
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe				850,0	850,0		(76,8)	(76,8)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)				-				-
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables				850,0	850,0		(76,8)	(76,8)
Total	2 056,3	1 225,9	591,5	2 233,3	6 107,0	0,7	(246,1)	(245,4)

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2008 se réalisent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Situation au 3/12/2008				
	Juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Swap à départ décalé taux variable/taux fixe	(76,8)	(54,2)	(22,6)		
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(76,8)	(54,2)	(22,6)		

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2009 au titre des produits dérivés en vie ou dénoués, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

<i>(en millions d'euros)</i>	Situation au 31/12/2009				
	Montant inscrit en capitaux propres (*)	Montant repris en compte de résultat			
		< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	(189,5)	(38,8)	(23,1)	(46,0)	(81,6)
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables	(61,6)	(7,7)	(8,8)	(28,6)	(16,5)
Dérivés de taux des sociétés mises en équivalence	(60,1)	(4,5)	(4,5)	(13,1)	(38,0)
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(311,2)	(51,0)	(36,4)	(87,7)	(136,1)

(*) Le montant inscrit en capitaux propres (- 311,2 millions d'euros) au titre de la couverture de flux de trésorerie dont - 303,1 millions d'euros (part Groupe) (voir note 18 « Capitaux propres ») se décompose en :
- couverture de flux de trésorerie relative au risque de taux pour - 300,3 millions d'euros ;
- couverture de flux de trésorerie relative au risque de change pour - 2,8 millions d'euros.

23.1.4 Description des opérations non qualifiées de couverture

31/12/2009								
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
Swap de taux d'intérêt	472,3	292,8	327,2	49,2	1 141,5	151,7	(107,5)	44,2
FRA								
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	328,3	120,0	1 939,0		2 387,3	7,8	(0,7)	7,1
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	800,6	412,8	2 266,2	49,2	3 528,8	159,5	(108,2)	51,3

31/12/2008								
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
Swap de taux d'intérêt	1 084,6	33,6	198,6	130,8	1 447,6	121,4	(85,0)	36,4
FRA	177,0				177,0		(0,5)	(0,5)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	129,5	327,1	1 586,0		2 042,6	7,1		7,1
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	1 391,1	360,7	1 784,6	130,8	3 667,2	128,5	(85,5)	43,0

Ces opérations sont principalement des swaps ou des options à échéances courtes et des swaps miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat).

23.2 Risques actions

Au 31 décembre 2009, VINCI détient 3,3 % du capital d'ADP. Cette participation est classée en actifs financiers disponibles à la vente. Sur la base du prix de revient des actions ADP (voir note E.16 « Autres actifs financiers non courants »), une variation à la baisse de 10 % du cours de bourse de l'action aurait pour conséquence une variation du résultat net de - 15,9 millions d'euros, et une variation à la hausse de 10 % du cours de bourse de l'action aurait pour conséquence une variation des capitaux propres de 15,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, le Groupe détient 21 083 639 actions VINCI (soit 4,05 % du capital) acquises au prix moyen de 51,18 euros. Une variation à la baisse ou à la hausse du cours de bourse des actions autodétenues n'aurait aucun impact ni sur le résultat ni sur les capitaux propres du Groupe.

23.3 Risque de change

23.3.1 Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit :

31/12/2009								
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
Swap de devises (cross currency swap)	1,2				1,2			
Change à terme	59,3	1,7	0,3		61,3	0,1	(1,4)	(1,3)
Options de change								
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	60,5	1,7	0,3		62,5	0,1	(1,4)	(1,3)
Swap de devises (cross currency swap)	24,2		37,3		61,6	0,1	(2,6)	(2,5)
Change à terme	47,6				47,6		(0,7)	(0,7)
Options de change								
Dérivés de change : couverture d'investissement net	71,8		37,3		109,2	0,1	(3,3)	(3,2)
Swap de devises (cross currency swap)	35,0		20,2	1,1	56,3	2,1	(1,4)	0,7
Change à terme	46,0				46,0		(3,2)	(3,2)
Options de change	50,2	5,0			55,2	0,2	(0,4)	(0,2)
Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture	131,2	5,0	20,2	1,1	157,5	2,3	(5,0)	(2,7)
Total des instruments dérivés de change	263,5	6,7	57,8	1,1	329,2	2,5	(9,7)	(7,2)

31/12/2008

(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
Swap de devises (cross currency swap)	0,8				0,8	0,1		0,1
Change à terme	83,6				83,6	4,9	(0,9)	4,1
Options de change								
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	84,4				84,4	5,0	(0,9)	4,1
Swap de devises (cross currency swap)								
Change à terme	68,4				68,4		(0,7)	(0,7)
Options de change								
Dérivés de change : couverture d'investissement net	68,4				68,4		(0,7)	(0,7)
Swap de devises (cross currency swap)	7,9		14,2	1,3	23,3	2,2		2,2
Change à terme	308,9	29,5			338,4	22,9	(13,1)	9,7
Options de change			5,0		5,0	0,2		0,2
Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture	316,8	29,5	19,2	1,3	366,7	25,3	(13,1)	12,2
Total des instruments dérivés de change	469,5	29,5	19,2	1,3	519,5	30,3	(14,7)	15,6

23.3.2 Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes par devise s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
Euro	19 291,0	100 %	19 719,4	100 %
Livre sterling	87,1		85,2	
Dollar américain	41,4		38,2	
Autres devises	74,1		99,9	
Total des dettes à long terme	19 493,6	100 %	19 942,7	100 %

En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen d'emprunts en monnaie locale.

23.3.3 Nature des risques de change auxquels le Groupe est exposé

Les activités de VINCI à l'international sont réalisées à hauteur de 75 % dans la zone euro. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change est limitée. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales en ce qui concerne les implantations permanentes, et pour une large part en devise forte lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation.

En outre, VINCI peut se trouver exposé au risque de change, de manière ponctuelle, sur les financements accordés par la maison mère à certaines filiales étrangères et sur les flux destinés à être versés à la maison mère. Ces risques sont généralement couverts par des swaps de change (cross currency swaps) et par des achats ou des ventes à terme.

La politique de gestion du risque de change de VINCI consiste à couvrir le « risque transactionnel » (notamment sur ses créances et dettes au bilan) liées aux opérations courantes des filiales.

En revanche, VINCI ne couvre pas de manière systématique le risque de change lié à ses investissements à l'étranger (risque patrimonial).

23.3.4 Analyse de l'exposition au risque de change (hors contrats de construction)

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de change au 31 décembre 2009 :

(en millions d'euros)	31/12/2009		Total
Devises	GBP	USD	
Cours de clôture	0,089	1,441	
Exposition	15,3	291,5	306,8
Couverture	(6,5)	(193,0)	(199,5)
Position nette	8,9	98,5	107,4

Les principales expositions au risque de change, qui concernent principalement des actifs en devises destinés à être rapatriés, sont couvertes et, par conséquent, ne génèrent pas de risque en compte de résultat. Il subsiste une exposition résiduelle sur des actifs qui n'a pas été qualifiée de couverture. Une appréciation des devises par rapport à l'euro de 10 % impacterait les comptes de 10,7 millions d'euros avant impôt.

23.4 Risque sur matières premières

Le Groupe réalisant la plus grande part de son chiffre d'affaires soit dans le cadre de contrats intégrant des formules de révision de prix, soit dans le cadre de contrats de courte durée, le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières est généralement limité.

Pour les grands contrats à prix non révisables, les risques matières premières sont analysés au cas par cas et gérés au moyen de négociation d'accords de prix fermes avec les fournisseurs et/ou d'avances matières et/ou d'instruments dérivés de couverture sur indices matières premières.

Pour son activité de petits contrats en France dont la durée moyenne est inférieure à trois mois et qui ne bénéficient pas de clause de révision de prix, Eurovia a mis en place une politique de gestion du risque bitume via la mise en place d'instruments dérivés de couverture sur des maturités courtes (swaps inférieurs à 3 mois en moyenne) dans le cadre de laquelle elle peut être amenée à couvrir jusqu'à 40% du risque, notamment dans les contextes de forte volatilité des prix du pétrole.

Au 31 décembre 2009, le montant notionnel de ces dérivés s'élève à 10,4 millions d'euros, et la juste valeur à 1,6 million d'euros.

23.5 Risque de crédit et de contrepartie

VINCI est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités, des engagements reçus, de la souscription de titres de créances négociables, de valeurs mobilières de placement, des autorisations de crédit non utilisées, de créances financières et de produits dérivés.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Près de 30 % du chiffre d'affaires consolidé sont réalisés avec une clientèle publique ou parapublique. Par ailleurs, VINCI considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger. À l'étranger et dans les pays en voie de développement, le risque de non-paiement est couvert généralement par une politique d'assurances appropriée (Coface, crédit documentaire...). L'analyse des créances clients est présentée dans la note E.21.2 « Analyse des créances clients ».

Instruments financiers

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximal par contrepartie définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour par la direction Financière du Groupe lors de comités de trésorerie sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contreparties autorisées et la liste des OPCVM autorisées.

24. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur:

31/12/2009	Catégories comptables ^(*)						Juste valeur				
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Prêt et créance	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1: cours cotés	Niveau 2: modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3: modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation cotés				204,6			204,6	204,6			204,6
Titres de participation non cotés				90,0			90,0			90,0	90,0
Prêts et créances financières					467,3		467,3	467,3			467,3
I - Actifs financiers non courants^(**)				294,6	467,3		761,9	204,6	467,3	90,0	761,9
II - Instruments dérivés actifs	161,8	176,2					338,0		338,0		338,0
III - Créances clients					10 360,0		10 360,0		10 360,0		10 360,0
Prêts et créances financières collatéralisés											
Actifs financiers de gestion de trésorerie			1 065,5				1 065,5	105,4	960,1		1 065,5
Comptes courants financiers actifs			51,2				51,2		51,2		51,2
Équivalent de trésorerie			4 075,5				4 075,5	2 117,9	1 957,6		4 075,5
Disponibilités			1 481,4				1 481,4		1 481,4		1 481,4
IV - Actifs financiers courants			6 673,6				6 673,6	2 223,3	4 450,3		6 673,6
Total actif	161,8	176,2	6 673,6	294,6	10 827,3		18 133,5	2 427,9	15 615,6	90,0	18 133,5
Emprunts obligataires						(5 498,7)	(5 498,7)	(5 383,1)	(85,7)		(5 468,8)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(13 814,9)	(13 814,9)	(4 519,4) ^(***)	(9 987,1)		(14 506,5)
Emprunts liés aux retraitements des locations de financements						(180,0)	(180,0)		(180,0)		(180,0)
V - Dettes financières à long terme						(19 493,6)	(19 493,6)	(9 902,5)	(10 252,8)		(20 155,3)
VI - Instruments dérivés passifs	(113,2)	(219,7)					(332,9)		(332,9)		(332,9)
VII - Dettes fournisseurs						(6 233,6)	(6 233,6)		(6 233,6)		(6 233,6)
Autres dettes financières courantes						(234,9)	(234,9)		(234,9)		(234,9)
Comptes courants financiers passifs						(35,3)	(35,3)		(35,3)		(35,3)
Découverts bancaires						(600,7)	(600,7)		(600,7)		(600,7)
VIII - Autres passifs financiers courants						(870,9)	(870,9)		(870,9)		(870,9)
Total passif	(113,2)	(219,7)				(26 598,1)	(26 931,0)	(9 902,5)	(17 690,2)		(27 592,7)
Total	48,6	(43,5)	6 673,6	294,6	10 827,3	(26 598,1)	(8 797,5)	(7 474,6)	(2 074,6)	90,0	(9 459,2)

(*) Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(**) Voir note E. 16 « Autres actifs financiers non courants ».

(***) Cours coté des emprunts émis par la CNA.

31/12/2008	Catégories comptables ^(*)						Juste valeur				
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Prêt et créance	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1: cours cotés	Niveau 2: modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3: modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation cotés				182,9			182,9	182,9			182,9
Titres de participation non cotés				119,8			119,8			119,8	119,8
Prêts et créances financières collatéralisés					209,9		209,9		209,9		209,9
I - Actifs financiers non courants^(**)				302,7	209,9		512,6	182,9	209,9	119,8	512,6
II - Instruments dérivés actifs	153,9	159,8					313,7		313,7		313,7
III - Créances clients					11 561,5		11 561,5		11 561,5		11 561,5
Prêts et créances financières collatéralisés					44,4		44,4		44,4		44,4
Actifs financiers de gestion de trésorerie			288,6				288,6	216,6	72,0		288,6
Comptes courants financiers actifs			50,0				50,0		50,0		50,0
Équivalent de trésorerie			3 813,7				3 813,7	3 356,6	457,1		3 813,7
Disponibilités			1 254,8				1 254,8		1 254,8		1 254,8
IV - Actifs financiers courants			5 407,3		44,4		5 451,7	3 573,2	1 878,5		5 451,7
Total actif	153,9	159,8	5 407,3	302,7	11 815,8		17 839,5	3 756,1	13 963,5	119,8	17 839,5
Emprunts obligataires						(5 409,5)	(5 409,5)	(4 784,4)			(4 784,4)
Emprunts inflation						(397,9)	(397,9)		(397,9)		(397,9)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(13 931,1)	(13 931,1)	(4 802,5) ^(***)	(9 071,9)		(13 874,4)
Emprunts liés aux retraitements des locations de financements						(203,9)	(203,9)		(203,9)		(203,9)
V - Dettes financières à long terme						(19 942,4)	(19 942,4)	(9 585,1)	(9 673,8)		(19 258,8)
VI - Instruments dérivés passifs	(98,7)	(254,5)					(353,1)		(353,1)		(353,1)
VII - Dettes fournisseurs						(6 803,8)	(6 803,8)		(6 803,8)		(6 803,8)
Billets de trésorerie											
Autres dettes financières courantes						(167,3)	(167,3)		(167,3)		(167,3)
Comptes courants financiers passifs			(76,3)				(76,3)		(76,3)		(76,3)
Découverts bancaires			(555,1)				(555,1)		(555,1)		(555,1)
VIII - Autres passifs financiers courants			(631,4)			(167,3)	(798,7)		(798,7)		(798,7)
Total passif	(98,7)	(254,5)	(631,4)			(26 913,6)	(27 898,1)	(9 585,1)	(17 629,3)		(27 214,4)
Total	55,1	(94,6)	4 775,9	302,7	11 815,8	(26 913,6)	(10 058,7)	(5 829,0)	(3 665,7)	119,8	(9 374,9)

(*) Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(**) Voir note E. 16 « Autres actifs financiers non courants ».

(***) Cours coté des emprunts émis par la CNA.

En 2009, les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées.

F. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP

25. Contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

25.1 Principales caractéristiques des contrats de concession (voir note A.3.5 « Contrats de concession »)

Les caractéristiques des principaux contrats de concession relevant du modèle incorporel exploités par les filiales consolidées (par intégration globale ou intégration proportionnelle) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Méthode de consolidation	Modèle comptable
Infrastructures routières (y compris ponts et tunnels)							
Groupe ASF							
ASF (2 714 km d'autoroutes à péage en France, dont 22 km en projet et 58 km en chantier)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2032 ^(*)	Intégration globale	Actif incorporel
Escota (459 km d'autoroutes à péage en France)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2026 ^(*)	Intégration globale	Actif incorporel
Cofiroute							
Réseau interurbain d'autoroutes à péage en France (1 100 km d'autoroutes à péage)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2030 ^(*)	Intégration globale	Actif incorporel
Duplex A86 (tunnel à péage de 10 km, dont 4,5 km en service en France)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant ^(**)	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : 70 ans après la mise en service complète de l'ouvrage	Intégration globale	Actif incorporel

(*) Avant prise en compte des engagements d'investissements contractés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement (voir note I.34 « Engagements d'investissements du groupe ASF et de Cofiroute dans le cadre du Grenelle de l'Environnement » des événements postérieurs à la clôture).

(**) Une subvention et une extension de la durée de la concession sont attendues dans le cadre de la prise en compte par l'État des surcoûts liés à la « circulaire tunnel » de 2000.

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Méthode de consolidation	Modèle comptable
Autres concessions							
Arcour (A19) (101 km d'autoroutes à péage en France)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Subvention d'investissement	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Fin du contrat en 2070	Intégration globale	Actif incorporel
A-Modell A4 Horselberg (45km, dont 22,5 km en construction en Allemagne)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage 2007 (à l'exclusion des augmentations décidées par le concédant).	Usagers poids lourds via le péage perçu par le concédant	Subvention d'investissement	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Fin du contrat en 2037	Intégration proportionnelle	Actif incorporel
A-Modell A5 Malsh/Offenburg (60 km à rénover dont 41,5 km à élargir à 2 x 3 voies en Allemagne)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage 2009 (à l'exclusion des augmentations décidées par le concédant).	Usagers poids lourds via le péage perçu par le concédant	Néant	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Fin du contrat en 2039	Intégration proportionnelle	Actif incorporel
Gefyra Pont à péage dans le golfe de Corinthe entre Rion et Antirion (en Grèce)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs suivant l'indice des prix sujette à validation du concédant.	Usagers	Subvention pour la construction payée par le concédant	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Fin du contrat estimée en 2039	Intégration globale	Actif incorporel
Tunnel Prado Sud Tunnel à péage de 1500 m à Marseille (en France)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Subvention limitée aux travaux de déviation de réseaux	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Fin du contrat en 2054	Intégration proportionnelle	Actif incorporel
Parkings							
VINCI Park Environ 359 224 places dans 167 villes dans le cadre de 329 contrats de concession en France et autres pays européens	Tarifs plafonds indexés en règle générale fixés dans le cadre des contrats.	Usagers	Le cas échéant, subventions d'équipement ou d'exploitation et/ou garanties de recettes payées par le concédant.	Néant	25 ans (durée résiduelle moyenne pondérée des contrats de concession)	Intégration globale	Actif incorporel et/ou créances financières
Aéroports							
SCA au Cambodge Aéroports de Phnom Penh, Siem Reap et Sihanoukville	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers via les compagnies aériennes	Néant	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Fin du contrat estimée en 2040	Intégration proportionnelle	Actif incorporel
Stades							
Consortium Stade de France	Néant	Organisateur de manifestations et/ou client final + recettes diverses	Subvention d'investissement + indemnités compensatrices d'absence de club résident	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Fin du contrat en 2025	Intégration proportionnelle	Actif incorporel

25.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel (voir note A.3.5 « Contrats de concession »)

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement et de financement

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
ASF	3 270,2	3 472,6
dont Lyon Balbigny	1 217,6	1 149,3
Cofiroute	609,6	770,1
dont réseau interurbain	263,0	294,1
dont Duplex A86	126,4	226,0
VIA Solutions (A5 Malsh/Offenburg)	260,0	
Arcour	52,9	98,2
Autres	245,4	301,8
Total	4 438,1	4 642,7

Ces engagements comprennent essentiellement des obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement prises par les sociétés concessionnaires (4 347 millions d'euros) et des engagements de financement pris par l'actionnaire, généralement VINCI Concessions (91 millions d'euros).

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les travaux de maintenance des infrastructures concédées.

Les investissements d'ASF, Escota, Cofiroute et Arcour sont financés par tirage sur leurs lignes de crédit disponibles, par souscription de nouveaux emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou par émissions sur le marché obligataire.

Sûretés réelles rattachées au financement des concessions

Certaines sociétés concessionnaires ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Ces sûretés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Date de départ	Date de fin	Montant
Arcour	2008	2045	601,0
VINCI Park	2006	2026	494,0 ^(*)
Gefyra (pont de Rion-Antirion)	2001	2029	340,5
VIA Solutions (A4 Horselberg)	2007	2035	81,8
VIA Solutions (A5 Malsh/Offenburg)	2009	2037	38,0
Autres sociétés concessionnaires			99,6

(*) Nantissement des titres de filiales pour garantir un prêt de 500 millions d'euros mis en place en juin 2006.

Suite au reclassement au 30 juin 2009 des titres ASF détenus par VINCI auprès de ASF Holding, le nantissement des titres ASF auprès des banques prêteuses, en garantie d'un emprunt de 1,2 milliard d'euros, a été levé le 10 août 2009.

Ces financements sont sans recours contre la société VINCI SA.

26. Contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière

26.1 Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière (voir note A.3.5 « Contrats de concession »)

Les caractéristiques des principaux contrats de concession ou de partenariat public-privé relevant du modèle de la créance financière exploités par les filiales consolidées (par intégration globale ou intégration proportionnelle) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Méthode de consolidation	Modèle comptable
Infrastructures routières							
Morgan VINCI Ltd Autoroute de contournement de Newport sur 10 km (au Royaume-Uni)	Païement en fonction de: la disponibilité 67 %, du trafic 28 %, de la sécurité 3 % et de la maintenance de l'ouvrage 2 %.	Concédant	Néant	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Fin du contrat en 2042	Intégration proportionnelle	Créance financière
Voie Express R1 (en Slovaquie)	Redevance annuelle versée par le concédant	Concédant	Néant	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Fin du contrat en 2041	Intégration proportionnelle	Créance financière
Ferroviaire							
Liefkenshoek Tunnel Liaison ferroviaire souterraine de 16,2 km dans le port d'Anvers (en Belgique)	Loyer payé par le concédant	Concédant	Subvention d'équipement	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Fin du contrat en 2050	Intégration proportionnelle	Créance financière
Parkings							
Parking des loueurs de voitures de l'aéroport de Nice (Parkazur) (en France)	Loyer payé par le concédant + loyer payé par les loueurs fixé dans le contrat de concession	Concédant et loueurs de voitures	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Fin du contrat en 2040	Intégration globale	Créance financière
Autres							
Lucitea (Éclairage public de Rouen) (en France)	Loyer versé suivant les clauses du contrat	Ville de Rouen	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité	Fin du contrat en 2027	Intégration globale	Créance financière
INSEP Réhabilitation, exploitation, maintenance et gestion hôtelière en région parisienne	Loyer versé suivant les clauses du contrat	Ministère de la Jeunesse et des Sports	Subvention	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité	Fin du contrat en 2039	Intégration proportionnelle	Créance financière

26.2 Engagements donnés au titre des contrats de concessions et PPP – Modèle de la créance financière (voir note A.3.5 « Contrats de concession »)

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement et de financement

Dans le cadre des contrats de concession et PPP qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe se sont engagées à réaliser des investissements qui s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Voie Express R1	575,3	-
Liefkenshoek Tunnel	299,1	301,0
Parking des loueurs de Nice	25,0	32,0
Autres	64,8	14,3
Total	964,2	347,3

Ces engagements comprennent principalement des obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement pour 797 millions d'euros prises par les sociétés concessionnaires et des engagements de financement pris par l'actionnaire, généralement VINCI Concessions, pour 167 millions d'euros.

En contrepartie de ces investissements, les filiales reçoivent du concédant une garantie de paiement.

Sûretés réelles rattachées au financement des PPP

Certaines sociétés ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Ces sûretés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Date de départ	Date de fin	Montant
Liefkenshoek Tunnel	2008	2013	78,6
Voie Express R1	2009	2031	60,5
Morgan VINCI Ltd	2002	2040	33,4
Parking loueurs de Nice	2008	2036	14,8

27. Contrats de concession et PPP – Modèle mixte

27.1 Principales caractéristiques des contrats mixtes (voir note A.3.5 « Contrats de concession »)

Les caractéristiques des principaux contrats mixtes exploités par les filiales consolidées (par intégration globale ou intégration proportionnelle) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Méthode de consolidation	Modèle comptable
Stades							
Stade du Mans – France	Grille tarifaire approuvée par le concédant	Billetterie + recettes club résident + recettes diverses	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité	Fin du contrat en 2043	Intégration globale	Mixte: actif incorporel et créance financière

27.2 Engagements donnés au titre des contrats mixtes (voir note A.3.5 « Contrats de concession »)

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement et de financement

Dans le cadre des contrats mixtes de concession et PPP qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe se sont engagées à réaliser des investissements qui s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Stade du Mans	40,6	75,1
Autres	5,0	

Ces engagements comprennent principalement des obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement pour 30 millions d'euros prises par les sociétés concessionnaires et des engagements de financement pris par l'actionnaire, généralement VINCI Concessions, pour 16 millions d'euros.

Les remboursements d'équipement et les subventions d'exploitation, garanties par le concédant, couvrent partiellement ces engagements d'investissement.

G. Autres notes

28. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

28.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par VINCI SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice) membres des organes d'administration et du comité Exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2008 et 2009 selon le détail suivant :

(en milliers d'euros)	Membres des organes d'administration et comité Exécutif	
	31/12/2009	31/12/2008
Rémunérations	7 852,1	8 940,5
Charges sociales patronales	3 645,3	3 643,9
Avantages postérieurs à l'emploi	2 276,4	839,9
Indemnités de fin de contrat de travail	980,2	115,0
Paievements en actions ^(*)	2 390,2	6 280,4
Jetons de présence	913,0	935,7

(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 « paiements en actions » et selon les modalités décrites en note E.19 « Paiements en actions ».

La part variable relative à l'année 2009 est une estimation provisionnée sur l'exercice.

Le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et, le cas échéant, retraites complémentaires à prestations définies) au 31 décembre 2009, au bénéfice des membres des organes de direction et du comité Exécutif, s'élève à 28 380 milliers d'euros (contre 16 611 milliers d'euros au 31 décembre 2008).

28.2 Transactions entre le groupe VINCI et ses partenaires dans les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (part non consolidée)

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	2 710,6	3 158,7
Achats	(753,1)	(873,4)
Sous-traitance	(1 546,8)	(1 831,1)
Créances clients	1 243,0	1 519,1
Dettes fournisseurs	770,5	862,2

Ces transactions concernent principalement les opérations effectuées avec les sociétés en participation (SEP) dans le cadre des activités construction du Groupe.

28.3 Contribution aux états financiers consolidés des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs courants	1 850,3	1 959,6
Actifs non courants	1 445,9	1 011,8
Passifs courants	2 164,5	2 031,6
Passifs non courants	964,4	727,9
Produits d'exploitation	2 607,3	3 139,7
Charges d'exploitation	(2 449,9)	(2 903,6)
Coût de l'endettement financier net	(28,4)	(11,9)
Autres produits et charges financiers	4,4	(0,2)
Impôts sur les bénéfices	(23,5)	(38,0)

28.4 Autres parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note E.15.2 « Informations financières sur les entreprises associées ».

VINCI a comptabilisé sur l'exercice 2009 une charge de 602,3 milliers d'euros au titre des prestations de restauration rendues par la Société Gastronomique de l'Étoile (579,6 milliers d'euros en 2008).

Par ailleurs, la société entretient des relations d'affaires courantes avec des établissements financiers dont les mandataires sociaux sont administrateurs de VINCI, notamment UBS et Natixis. Courant 2009, les administrateurs concernés ont cessé d'exercer leur fonction dans les banques citées ci-dessus.

29. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus s'analysent de la façon suivante:

29.1 Obligations contractuelles

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Locations simples	1 137,0	1 011,4
Obligations d'achat et d'investissement ^(*)	159,6	172,5

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession (voir note F « Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP »).

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 1 137,0 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre 1 011,4 millions d'euros au 31 décembre 2008), dont 823,2 millions d'euros de contrats immobiliers (contre 720,1 millions d'euros au 31 décembre 2008), 264,5 millions d'euros de contrats mobiliers (contre 251,2 millions d'euros au 31 décembre 2008) et 49,1 millions d'euros de droits de forage (exploitation de carrières).

Les obligations d'achat et d'investissement mentionnées ci-dessus concernent principalement VINCI Immobilier. Elles portent notamment sur les promesses d'aménagement de terrains à Boulogne-Billancourt.

L'analyse par échéance des obligations contractuelles se présente comme suit:

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location simple	1 137,0	298,7	545,7	292,6
Obligations d'achat et d'investissement ^(*)	159,6	104,0	55,6	

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession et PPP.

29.2 Autres engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Sûretés réelles	311,6	297,8
Garanties solidaires des associés de sociétés de personnes non consolidées ^(*)	62,9	67,1
Autres engagements donnés (reçus) ^(**)	203,9	127,2

(*) Quote-part du Groupe d'engagements totalisant 121,9 millions d'euros au 31 décembre 2009.

(**) Hors contrats de concession (voir note F « Note relatives aux contrats de concession et PPP »).

Sûretés réelles (hypothèques, nantissements donnés en contrepartie de financements)

En dehors des engagements relatifs aux contrats de concession, des sûretés réelles peuvent être octroyées. Elles concernent notamment CFE (projets immobiliers) et sa filiale à 50 % DEME (financement de navires de dragage).

Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les travaux routiers est réalisée au travers de sociétés en participation (SEP), conformément aux usages de ces métiers. Les associés d'une société de personnes sont juridiquement solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès des tiers. Afin de limiter les risques lui incombant, le Groupe procède généralement, lors de la constitution des SEP, à une étude sur la solvabilité de ses partenaires, laquelle peut entraîner, le cas échéant, la mise en place de contre-garanties croisées entre partenaires.

Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, il est procédé à la constitution d'une provision dans les comptes consolidés.

Le montant inscrit en engagements hors bilan au titre des garanties solidaires correspond, à raison de la quote-part du Groupe, au passif des sociétés de personnes concernées minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) souscrites auprès des associés.

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

Par ailleurs, les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession, des contrats de construction et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement:

- en note E.17.2 « Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction »;
- en note E.20.1 « Provisions pour retraite »;
- en note F.25.2 « Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel »;
- en note F.26.2 « Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière »;
- en note F.27.2 « Engagements donnés au titre des contrats mixtes ».

30. Effectifs et droit à la formation

Les effectifs consolidés au 31 décembre 2009 se décomposent comme suit:

	31/12/2009	31/12/2008
Managers	24 141	24 274
Non managers	137 605	139 783
	161 746	164 057

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulables sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 6,8 millions au 31 décembre 2009.

31. Honoraires des commissaires aux comptes

(en millions d'euros)	Réseau Deloitte & Associés				Réseau KPMG			
	2009	%	2008	%	2009	%	2008	%
Audit								
Commissariat aux comptes	6,6	82 %	6,8	66 %	7,9	94 %	8,1	91 %
VINCI SA	0,3	4 %	0,5	5 %	0,4	5 %	0,6	7 %
Filiales intégrées globalement	6,3	78 %	6,3	61 %	7,5	88 %	7,5	84 %
Prestations & diligences directement liées	1,3	16 %	3,3	32 %	0,2	3 %	0,6	7 %
VINCI SA	0,1	1 %		0 %	0,1	1 %		0 %
Filiales intégrées globalement	1,2	14 %	3,3	32 %	0,2	2 %	0,6	7 %
Sous-total audit	7,9	98 %	10,0	98 %	8,2	96 %	8,7	98 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	0,1	1 %	0,3	2 %	0,3	3 %	0,2	2 %
Autres	0,1	1 %		0 %		0 %		0 %
Sous-total autres prestations	0,1	2 %	0,3	2 %	0,3	4 %	0,2	2 %
Total	8,0	100 %	10,3	100 %	8,5	100 %	8,9	100 %

Conformément à la recommandation de l'AMF, cette table n'intègre pas les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, ni les filiales mises en équivalence.

H. Litiges et arbitrages

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges relevant du cours normal de leurs activités. Les risques y afférant ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet de provisions déterminées en conséquence.

Les principaux litiges qui ont pris fin au cours de l'exercice 2009 sont les suivants :

- La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris en 1997 de multiples requêtes dirigées contre de nombreuses entreprises de construction, dont plusieurs filiales du Groupe, ayant pour objet le versement d'indemnités compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, entre 1987 et 1990, de marchés relatifs à la construction des lignes du TGV Nord, du TGV Rhône-Alpes et de leur interconnexion. Cette demande faisait suite à la condamnation des entreprises concernées par le Conseil de la concurrence en 1995, que la cour d'appel de Paris avait globalement confirmée. Le tribunal administratif de Paris, après avoir, dans le cadre de deux de ces requêtes, considéré en décembre 1998 que les manœuvres anticoncurrentielles constatées par le Conseil de la concurrence permettaient à la SNCF de soutenir que son consentement aurait été vicié lors de la passation des marchés concernés, a ordonné des mesures d'expertise pour en mesurer l'incidence. Les entreprises s'étaient pourvues en cassation contre cette décision mais le Conseil d'État, par un arrêt du 19 décembre 2007, a rejeté leurs demandes. En 2005, l'expert commis par le tribunal administratif de Paris a rendu deux rapports concluant à l'existence de surcoûts pour la SNCF sensiblement inférieurs au montant de ses réclamations. Le tribunal administratif de Paris a rendu le 27 mars 2009 une série de décisions condamnant les entreprises membres de groupements titulaires de marchés relatifs à ces travaux à payer diverses sommes totalisant 90 millions d'euros en principal plus des intérêts au taux légal. Les entreprises ont interjeté appel de ces jugements. Le 21 octobre 2009, les entreprises et la SNCF ont conclu une transaction mettant définitivement fin à cette procédure.
- Dans le cadre du litige opposant VINCI à M. Antoine Zacharias, ancien président de VINCI, devant le tribunal de commerce de Nanterre, aux termes duquel ce dernier revendiquait le droit d'exercer la totalité des droits à options sur actions qui lui avaient été consentis antérieurement par la Société malgré la cessation de ses mandats au sein du groupe VINCI et sollicitait, à titre subsidiaire, le versement d'une indemnité de 81 millions d'euros, sauf à parfaire, en réparation de la perte de chance d'acquiescer ses droits d'options ainsi qu'un euro de dommages et intérêts au titre de son préjudice moral, le tribunal a rendu le 30 mai 2008 un jugement le déboutant de cette demande. M. Zacharias a interjeté appel de cette décision. La cour d'appel de Versailles a rendu le 29 octobre 2009 un arrêt confirmant la décision du tribunal de commerce.

Les principaux litiges en cours à la date du présent document sont les suivants :

- Le 23 mai 2004, une partie des coques (superstructures) de la jetée de l'aérogare 2E de l'aéroport de Roissy s'est effondrée. Cet ouvrage avait été réalisé pour le compte d'Aéroports de Paris qui, dans le cadre de ce projet, combinait les qualités de maître d'ouvrage, d'architecte et de maître d'œuvre. Les travaux de construction de l'aérogare 2E avaient été réalisés en de multiples lots séparés par de nombreuses entreprises. Les coques (superstructures) de la jetée ont été construites par un groupement constitué de plusieurs sociétés aujourd'hui filiales de VINCI. Ce sinistre a fait l'objet d'une procédure d'expertise judiciaire dont l'objet était de déterminer les causes de l'effondrement et d'apprécier les préjudices subis. Les experts ont remis au tribunal un rapport d'expertise le 30 juin 2009, dans lequel ils estiment que la responsabilité du sinistre incombe à Aéroports de Paris à hauteur de 51 à 55 %, au groupement d'entreprises ayant réalisé les coques (sociétés du groupe VINCI) à hauteur de 36 à 40 % et au bureau de contrôle Veritas à hauteur de 8 à 10 %. Les travaux de reconstruction de l'ouvrage ont d'ores et déjà été pris en charge par la compagnie d'assurance qui garantissait cet ouvrage pour le compte du maître d'ouvrage. Les experts ont évalué à une somme de l'ordre de 144 millions d'euros les pertes d'exploitation consécutives à ce sinistre. Par ailleurs, une instruction pénale a été ouverte à la suite de l'effondrement. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce sinistre n'aura pas d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.

- CBC, filiale de VINCI, a construit pour le compte d'Intertour, dont elle détenait une partie du capital, un hôtel à Bratislava (Slovaquie). Le financement de cette opération a été effectué sous forme de billets à ordre émis par Intertour et escomptés sans recours par CBC auprès d'une banque française, elle-même contre-garantie par des établissements financiers étrangers. Par suite du défaut de paiement d'Intertour, la VTB Bank France a assigné CBC en vue d'obtenir sa condamnation à régler une somme de 24 millions d'euros à titre de dommages et intérêts, sur le fondement d'une responsabilité alléguée dans la nullité des garanties émises par les établissements financiers étrangers au profit de cette banque française. Cette demande a été rejetée par le tribunal de commerce de Paris par jugement du 13 mars 2009. La banque VTB Bank France a interjeté appel de cette décision. Le Groupe ne s'attend pas, en l'état actuel du dossier, à une incidence significative de ce contentieux sur sa situation financière.
- La région Île-de-France a saisi le 12 février 2010 le tribunal de grande instance de Paris d'une demande ayant pour objet la condamnation de 15 entreprises, dont plusieurs font partie du groupe VINCI, et de onze personnes physiques dont certaines sont ou ont été des collaborateurs du groupe VINCI, à lui payer une somme de 358 millions d'euros majorée d'intérêts à compter du 7 juillet 1997. Le conseil régional d'Île-de-France avait, le 23 mai 2008, saisi le tribunal de grande instance de Paris d'une demande en référé ayant pour objet l'allocation d'une provision de 76 millions d'euros mais sa demande avait été rejetée par le tribunal par décision du 15 janvier 2009. La démarche de la région Île-de-France fait suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris du 27 février 2007, condamnant diverses personnes physiques pour délit d'entente, et à la décision rendue le 9 mai 2007 par le Conseil de la concurrence et l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 3 juillet 2008, condamnant les entreprises à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1996 dans le cadre du programme de rénovation des établissements scolaires du second degré de la région Île-de-France. L'arrêt de la cour d'appel de Paris du 3 juillet 2008 a fait l'objet d'un pourvoi en cassation qui a été rejeté par un arrêt en date du 13 octobre 2009. Au 31 décembre 2009, le Groupe a traité ce risque comme un passif éventuel qu'il n'est pas en mesure de chiffrer.
- Un recours avait été formulé devant le Conseil d'État par des associations contre les actes administratifs ayant fondé l'attribution à ASF de la section Balbigny – La Tour de Salvagny de l'autoroute A89 et ce, nonobstant les dispositions de la loi n° 2006-241 du 1^{er} mars 2006. Par arrêt du 8 avril 2009, le Conseil d'État a rejeté ce recours. L'association Alcaly a saisi le Conseil d'État le 14 avril 2009 d'un recours contre cet arrêt mais sa demande a été rejetée par le Conseil d'État.
- La commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers a notifié à VINCI, le 23 février 2009, une décision de sanction d'un montant de 800 000 euros pour non-respect d'une obligation d'abstention dans le cadre de son programme de rachat d'actions, portant sur la période du 20 janvier au 3 février 2005. VINCI a interjeté appel de cette décision. La Cour d'appel de Paris a, par arrêt du 23 février 2010, confirmé la décision de l'Autorité des marchés Financiers.

Par ailleurs, M. Antoine Zacharias, ancien président de VINCI, a été cité à comparaître les 25 et 26 mars 2010 devant le Tribunal correctionnel de Nanterre pour y répondre d'un délit d'abus de biens sociaux, suite à la plainte déposée par un actionnaire individuel de VINCI. La Société s'est constituée partie civile dans cette procédure.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

I. Événements postérieurs à la clôture

32. Affectation du résultat 2009

Le Conseil d'administration a arrêté, le 3 mars 2010, les états financiers consolidés au 31 décembre 2009. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire un dividende de 1,62 euro par action au titre de cet exercice qui, compte tenu de l'acompte déjà versé en décembre 2009 (0,52 euro par action), porte le solde du dividende à distribuer à 1,10 euro par action.

Il sera proposé aux actionnaires qui le souhaitent une option pour le paiement en actions nouvelles du solde du dividende.

33. Acquisitions postérieures au 31 décembre 2009

33.1 Acquisition de Cegelec

Dans le cadre d'un projet de partenariat stratégique, Qatari Diar Real Estate Investment Company et VINCI sont entrés en négociation exclusive le 31 août 2009. À la suite de l'obtention de l'avis des instances représentatives du personnel de VINCI et du groupe Cegelec, un contrat a été signé le 19 janvier 2010.

Qatari Diar Real Estate Investment Company prévoit d'apporter sa filiale Cegelec en échange d'une prise de participation au capital de VINCI. Cet apport est envisagé sur la base de 31,5 millions d'actions VINCI pour 100 % des actifs et des passifs du groupe Cegelec. Les actions émises seraient composées de deux tiers d'actions nouvelles et un tiers d'actions autodétenues avec jouissance économique au 1^{er} juillet 2009. Ce contrat prévoit également l'entrée d'un administrateur proposé par Qatari Diar Real Estate Investment Company au Conseil d'administration de VINCI.

Le groupe Cegelec est un acteur majeur dans le service aux entreprises et aux collectivités en intervenant principalement dans quatre grands domaines: génie électrique, climatique et mécanique; automatismes, instrumentation et contrôle; technologies de l'information et de la communication ; maintenance et services. Le rapprochement entre VINCI et Cegelec a pour but de créer un acteur européen majeur des services dans l'énergie.

La réalisation et le calendrier de l'opération restent soumis à l'approbation des autorités de la concurrence communautaires et de certains pays tiers. Par ailleurs, des commissaires aux apports ont été désignés à l'effet de se prononcer sur la valeur d'apport des titres Cegelec et sur la parité d'échange.

33.2 Acquisition de carrières du groupe Tarmac

Eurovia vient de conclure avec la société Tarmac (filiale du groupe minier Anglo American plc) l'acquisition de carrières situées en France, en Allemagne, en Pologne et en République tchèque. Les actifs achetés comprennent une centaine de sites d'extraction de roches dures, sable et gravier représentant une production annuelle de 30 millions de tonnes.

Employant environ 1 000 personnes, les entités acquises de Tarmac génèrent un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 150 millions d'euros. Avec cette acquisition, Eurovia augmente sa production annuelle d'agrégats de 40 %.

La réalisation de la transaction est soumise aux autorités compétentes en matière de concurrence.

34. Engagements d'investissements du groupe ASF et de Cofiroute dans le cadre du Grenelle de l'Environnement

Dans le cadre de l'article 117 de la loi de finances rectificative n° 2009-1674 du 30 décembre 2009, des discussions ont été engagées entre les sociétés du groupe ASF et Cofiroute et l'État, s'inscrivant dans la continuité des propositions faites par les sociétés en juin 2008 à l'occasion du Grenelle de l'Environnement.

34.1 Engagements d'investissements du groupe ASF

Le 25 janvier 2010, ASF, Escota et l'État ont signé des avenants aux contrats de concession, avec les caractéristiques suivantes:

- Pour ASF, un 13^e avenant a été signé. En contrepartie d'un programme d'investissements de 371 millions d'euros constants (419 millions d'euros courants) à réaliser sur une période de 36 mois, la durée de la concession est prolongée d'un an jusqu'en 2033.
- Pour Escota, un 12^e avenant au cahier des charges de la concession d'Escota a été signé. En contrepartie d'un programme d'investissements sur les trois prochaines années de 103 millions d'euros constants (116 millions d'euros courants), la durée de la concession est allongée d'un an jusqu'en 2027.

Les investissements concernés par les avenants ci-dessus portent sur la protection de la ressource en eau, la protection de la biodiversité, la protection contre le bruit, la réduction des émissions de CO₂ ainsi que sur l'amélioration des aires de service et de repos.

34.2 Engagements d'investissements de Cofiroute

Le 25 janvier 2010, un 14^e avenant à la convention de concession de Cofiroute a été signé. En contrepartie d'un programme d'investissements sur les trois prochaines années de 191 millions d'euros constants (215 millions d'euros courants), la durée de la concession est allongée d'un an jusqu'en 2031.

L'impact de l'allongement de la durée de la concession des sociétés du groupe ASF et de Cofiroute sera intégré dans les comptes à compter du 1^{er} janvier 2010.

J. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2009

	Au 31/12/2009		Au 31/12/2008	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. Concessions				
VINCI Autoroutes				
Cofiroute	IG	83,33	IG	83,33
Cofiroute Participations	IG	83,33	IG	83,33
Cofiroute Corporation (USA)	IG	83,33	IG	83,33
Cofiroute UK (Royaume-Uni)	IG	83,33	IG	83,33
Groupe ASF				
Autoroutes du Sud de la France	IG	100,00	IG	100,00
Escota	IG	99,29	IG	99,29
Transjamaican Highway Ltd	ME	34,00	ME	34,00
Arcour (A19)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park				
VINCI Park France	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park CGST	IG	100,00	IG	100,00
Sepadef (Société d'exploitation des parcs de La Défense)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Belgium	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Canada (fusion avec Gestipark Canada)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park España	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Luxembourg	IG	99,92	IG	99,92
VINCI Park Services Deutschland GmbH	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Russie	IG	100,00	IG	100,00
LAZ Parking (États-Unis)	IP	50,00	IP	50,00
Autres concessions				
Consortium Stade de France	IP	(1) 66,67	IP	66,67
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage)	ME	33,29	ME	33,29
Lusoponte (ponts sur le Tage – Portugal)	ME	37,27	ME	30,85
Severn River Crossing (ponts sur la Severn – Royaume-Uni)	ME	35,00	ME	35,00
Strait Crossing Development Inc (pont de la Confédération – Canada)	ME	18,80	ME	18,80
Gefyra (pont de Rion-Antirion – Grèce)	IG	57,45	IG	57,45
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport – Royaume-Uni)	IP	50,00	IP	50,00
Société concessionnaire de l'aéroport de Pochentong – SCA (Cambodge)	IG	(2) 70,00	IP	70,00
Lucitea (Éclairage public de Rouen)	IG	100,00	IG	100,00
Via Solutions Thüringen (Allemagne)	IP	50,00	IP	50,00
Rhönexpress	ME	32,40	ME	32,40
Aegean Motorway (autoroute Maliakos – Kleidi, Grèce)	ME	13,75	ME	13,75
Olympia Odos (autoroute Elefsina – Corinthe – Patras – Tsakona, Grèce)	ME	36,00	ME	36,00
Coentunnel (tunnel aux Pays-Bas)	ME	27,60	ME	27,60
Locorail (concessions ferroviaires Liefkenshoek – Belgique)	IP	36,71	IP	36,71
Tunnel du Prado Sud	IP	58,51	IP	58,51
Parkazur (Parking des loueurs de l'aéroport de Nice)	IG	100,00	IG	100,00
LMS (stade du Mans)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Concessions Vosstran Russie	IP	55,55	IP	55,55
MRDC Opérations Corporation (Canada)	ME	25,00		
Granvia (Slovaquie)	IP	50,00		
Via Solutions Südwest (Allemagne)	IP	50,00		
SEAGI – aéroport de Grenoble	IG	99,00	IP	50,00
SEACA – aéroport Chambéry	IG	99,00	IP	50,00
SEACFA – aéroport de Clermont-Ferrand	IG	99,00	IP	50,00
SEAQC – aéroport de Quimper – Cornouaille	IG	99,00		

(1) Voir note A.2 « Méthodes de consolidation ».

(2) Pacte d'actionnaires organisant le contrôle conjoint entre VINCI et Muhibbah qui détient 30% du capital.

IG: intégration globale – IP: intégration proportionnelle – ME: mise en équivalence

	Au 31/12/2009		Au 31/12/2008	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. Concessions (suite)				
VINCI Concessions holdings				
VINCI Concessions SA	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Airports Holding	IG	100,00	IG	100,00
ASF Holding	IG	100,00	IG	100,00
2. Énergies				
VINCI Energies	IG	100,00	IG	100,00
Santerne	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise Demouselle	IG	100,00	IG	100,00
Mangin Egly Entreprises	IG	100,00	IG	100,00
Imhoff	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini Toulouse	IG	100,00	IG	100,00
Société Nouvelle Cepeca Sud-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Toulouse	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini Azur	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Marseille	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Azur	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Centre-Est	IG	100,00	IG	100,00
L'Entreprise Électrique	IG	100,00	IG	100,00
GT Le Mans	IG	100,00	IG	100,00
Lesens Centre - Val de Loire	IG	100,00	IG	100,00
Barillec	IG	99,99	IG	99,99
Société Installations Électriques	IG	99,98	IG	99,98
Masselin Énergie	IG	99,95	IG	99,95
Paumier	IG	100,00	IG	100,00
Lesens Électricité	IG	99,96	IG	99,96
Saga Entreprise	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini	IG	100,00	IG	100,00
Lefort Francheteau	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Phibor Entreprises	IG	100,00	IG	100,00
GTIE Télécoms	IG	100,00	IG	100,00
Interact Systèmes Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Vidéo Télécom	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
GTIE Infi	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Infi	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00	IG	100,00
Protec Feu	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise d'Électricité et d'Équipement	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Contrôle Commande	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Energies España et ses filiales (Spark Iberica - Tecuni)	IG	100,00	IG	100,00
Sotécnica (Portugal)	IG	80,00	IG	80,00
VINCI Energies UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Emil Lundgren (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Energies Netherland et ses filiales (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Energies Deutschland et ses filiales (Controlmatic, G+H Isolierung, Calanbau, NK Networks)	IG	100,00	IG	100,00
Atem (Pologne)	IG	100,00	IG	85,00
Tiab (Roumanie)	IG	80,94	IG	67,55
ProCS (Slovaquie)	IG	77,50	IG	77,50
VINCI Energies Switzerland et ses filiales (Suisse)	IG	95,00	IG	95,00

IG: intégration globale - IP: intégration proportionnelle - ME: mise en équivalence

	Au 31/12/2009		Au 31/12/2008	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
3. Routes				
Eurovia	IG	100,00	IG	100,00
EJL Nord	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Picardie	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Pas-de-Calais	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
EJL Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Valentin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Haute-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Matériaux Routiers Franciliens	IG	100,00	IG	100,00
Carrières Roy	IP	50,00	IP	50,00
Eurovia Centre-Loire	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Atlantique	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Basse-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Carrières de Luché	IG	100,00	IG	100,00
Carrières de Chailloué	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Poitou-Charentes – Limousin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Aquitaine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Midi-Pyrénées	IG	100,00	IG	100,00
Carrières Kléber Moreau	IG	89,97	IG	89,97
Eurovia Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Durance Granulats	IG	55,00	IG	55,00
Eurovia Dala	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alpes	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Lorraine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alsace – Franche-Comté	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Béton	IG	100,00	IG	100,00
Signature Vertical Holding	ME	35,00	ME	35,00
Eurovia Management	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Teerbau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia VBU (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Beton GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Industrie GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Ringway Infrastructure Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
South West Highways (Royaume-Uni)	IP	50,00	IP	50,00
Le Crossing (Royaume-Uni)	IG	78,57	IG	78,57
Eurovia CS (République tchèque) (ex. SSZ)	IG	100,00	IG	100,00
ODS – Dopravni Stavby Ostrava (République tchèque)	IG	100,00	IG	51,00
Eurovia SK (Slovaquie) (ex. Eurovia Cesty)	IG	98,15	IG	97,58
Hubbard Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Blythe Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Probisa Tecnología y Construcción (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Construction DJL (Canada)	IG	95,80	IG	95,80
Blacktop (Canada)	IG	100,00		
Bitumix (Chili)	IG	50,10	IG	50,10
Eurovia Polska (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Belgium (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Caraib Moter (Martinique)	IG	74,50	IG	74,50
Carrières Unies de Porphyre SA (CUP) (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bourgogne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Stone	IG	100,00	IG	100,00
Signature	IG	65,00	IG	65,00
Signature Industrie	IG	65,00	IG	65,00
Signature Group (France)	IG	100,00		
Viarom Construct SRL (Roumanie)	IG	96,36	IG	96,36

IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	Au 31/12/2009		Au 31/12/2008	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
3. Routes (suite)				
TRABIT – Trabajos Bituminosos (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Ringway Jacobs Ltd (Royaume-Uni)	IP	50,00	IP	50,00
Européenne Travaux Ferroviaires	IG	100,00	IG	100,00
ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires	IG	100,00	IG	100,00
Granvia Construction s.r.o (République tchèque)	IG	100,00		
4. Construction				
VINCI Construction France				
GTM Génie Civil et Services	IG	100,00	IG	100,00
Sicra Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Bateg	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	100,00	IG	100,00
Société d'ingénierie et de réalisation de construction	IG	100,00	IG	100,00
Energilec	IG	100,00	IG	100,00
GTM Bâtiment	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Petit	IG	100,00	IG	100,00
Lainé Delau	IG	100,00	IG	100,00
Neximmo5	IP	49,90	IP	49,90
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Atlantique Hydraulique (ex. Sogea Atlantique)	IG	100,00	IG	100,00
Bourdarios	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Caroni	IG	100,00	IG	100,00
Dumez EPS	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Est BTP	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Régions	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise Pitance	IG	100,00	IG	100,00
Les Travaux du Midi	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Côte d'Azur	IG	100,00	IG	100,00
Chantiers Modernes Sud	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Chantiers Modernes BTP	IG	100,00	IG	100,00
Botte Fondations	IG	100,00	IG	100,00
Dodin Campenon Bernard	IG	100,00	IG	100,00
EMCC	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Environnement	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Networks	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction Terrassement	IG	100,00	IG	100,00
Scao	IP	(3) 33,33	IP	33,33
VINCI Construction Filiales Internationales				
Sogea-Satom et ses filiales (pays africains)	IG	100,00	IG	100,00
SBTPC (Réunion)	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Mayotte	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Réunion	IG	100,00	IG	100,00
GTM Guadeloupe	IG	100,00	IG	100,00
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,00	IG	100,00
Nofrayane (Guyane française)	IG	100,00	IG	100,00
Warbud (Pologne)	IG	99,74	IG	99,74
SMP CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Prumstav FCC (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
SKE Support Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00

(3) Société contrôlée conjointement par trois actionnaires: un tiers VINCI, un tiers Eiffage, un tiers Colas.

IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	Au 31/12/2009		Au 31/12/2008	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
4. Construction (suite)				
VINCI plc (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Crispin and Borst Ltd	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Investment Ltd	IG	100,00	IG	100,00
Weaver plc	IG	100,00	IG	100,00
Haymills	IG	100,00	IG	100,00
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)				
BPC, Nizet Entreprises, Van Wellen, CLE, Engema, BPI, Vanderhoydonck CFE Polska, CFE Hungary, CFE Slovaquia, Cli Sa	IG	46,84	IG	46,84
Sogesmaint CBRE	IG	30,92	IG	31,73
CFE Nederland	IG	46,84	IG	46,84
Dredging Environmental and Marine Engineering (Deme)	IP	(4) 23,42	IP	23,42
VINCI Construction Grands Projets				
Socaly	IG	(5) 100,00	IG	100,00
Socaso	IG	(6) 100,00	IG	100,00
Socatop	IP	(7) 66,67	IP	66,67
QDVC (Qatar)	IP	49,00	IP	49,00
Soletanche Freyssinet				
Freyssinet France	IG	100,00	IG	100,00
The Reinforced Earth Cy - RECO (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet SA (Espagne)	IP	50,00	IP	50,00
Freyssinet Korea	IG	100,00	IG	90,00
Austress Freyssinet (Australie)	IG	100,00	IG	91,67
Freyssinet International et Cie	IG	100,00	IG	100,00
Menard SNC	IG	100,00	IG	100,00
Nuvia Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Terre Armee Internationale	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Bachy France	IG	100,00	IG	100,00
CSM Bessac SAS (France)	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Bachy Pieux SAS (France)	IG	100,00	IG	100,00
Grupo Rodio Kronsa (Espagne)	IP	50,00	IP	50,00
Nicholson Construction Company Inc (Etats-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Group Ltd (Hong Kong)	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Stroy Zao (Russie)	IG	100,00	IG	100,00
Osnova Solsif Ltd (Ukraine)	IG	70,00	IG	70,00
Bachy Soletanche Singapour Pte Ltd	IG	100,00	IG	100,00
Entrepose Contracting				
SpieCapag	IG	75,99	IG	77,31
Geocean	IG	75,99	IG	77,31
Captrade	IG	53,20		
5. Immobilier				
VINCI Immobilier	IG	100,00	IG	100,00

(4) Contrôle conjoint 50/50 exercé par CFE et par Ackermans & van Haaren.

(5) Y compris VINCI Construction France (48%) et Eurovia (28%).

(6) Y compris Eurovia (33,3%).

(7) Convention organisant le contrôle conjoint entre VINCI (66,67%), Eiffage (16,67%) et Colas (16,67%).

IG: intégration globale - IP: intégration proportionnelle - ME: mise en équivalence

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note A.3.1, le groupe VINCI a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2009 ne peuvent être anticipées avec précision. Ces estimations portent notamment sur :
 - les contrats de construction : le groupe VINCI comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison, comme indiqué dans la note A-3.4. Nous avons apprécié les hypothèses retenues par la Société pour ces estimations et revu les calculs effectués ;
 - les tests de dépréciation des actifs non financiers : le groupe VINCI procède, au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes A.3.18 et E.13 de l'« Annexe aux comptes consolidés ». Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2010
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Deloitte & Associés

Patrick-Hubert Petit

Philippe Bourhis

Jean-Paul Picard

Mansour Belhiba

Comptes sociaux

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2009	2008
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires		8,5	23,9
Reprises sur provisions et transferts de charges		2,6	2,7
Autres produits d'exploitation		75,7	81,1
		86,8	107,7
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes		(43,3)	(59,4)
Impôts et taxes		(4,6)	(1,8)
Salaires et charges sociales		(23,8)	(36,4)
Dotations aux amortissements		(6,1)	(6,0)
Dotations aux provisions		(3,1)	(2,6)
Autres charges d'exploitation		(1,1)	(0,8)
		(81,8)	(107,0)
Quote-part de résultats sur opérations faites en commun		(0,4)	0,9
Résultat d'exploitation		4,6	1,6
Produits financiers			
Produits de participations		1 509,8	1 247,2
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		27,6	68,9
Autres intérêts et produits assimilés		167,0	263,6
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et actions propres		18,2	67,8
Différences positives de change		10,5	4,8
Reprises sur provisions et transferts de charges		358,8	134,0
		2 091,9	1 786,3
Charges financières			
Charges liées à des participations		(0,5)	(0,2)
Intérêts et charges assimilés		(170,4)	(425,9)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et actions propres		(141,8)	(14,8)
Différences négatives de change		(9,1)	(2,8)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(104,1)	(522,1)
		(426,0)	(965,7)
Résultat financier	13	1 665,9	820,6
Résultat courant		1 670,4	822,2
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		8 119,3	213,4
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 200,1	96,2
		9 319,4	309,6
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		(1,6)	(0,7)
Sur opérations en capital		(9 370,5)	(302,8)
Dotations aux amortissements et provisions		(22,0)	(1 168,6)
		(9 394,0)	(1 472,1)
Résultat exceptionnel	14	(74,6)	(1 162,5)
Impôt sur les bénéfices	15	45,1	241,5
Résultat net		1 640,9	(98,8)

Bilan

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2009	2008
Immobilisations incorporelles	1	2,1	2,9
Immobilisations corporelles	1	28,4	24,6
Immobilisations financières	2/8/10/12/16	16 009,5	16 143,8
Actions propres	3	567,1	520,0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4	7,6	9,8
Total de l'actif immobilisé		16 614,6	16 701,1
Clients et comptes rattachés	10/12/16	15,6	72,9
Autres créances	10/12/16	116,1	307,9
Actions propres	3	283,1	259,6
Autres valeurs mobilières de placement	8/12	2 624,0	2 602,7
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	8/16	667,0	562,5
Disponibilités	8/12	470,8	99,7
Charges constatées d'avance	9	0,6	2,3
Total de l'actif circulant		4 177,4	3 907,6
Écarts de conversion actif		1,0	2,3
Total de l'actif		20 793,0	20 611,0

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2009	2008
Capital		1 302,4	1 240,4
Primes d'émission, de fusion, d'apport		5 852,9	5 266,1
Réserve légale		121,5	121,5
Autres réserves		45,8	45,8
Report à nouveau		6 555,7	7 425,3
Résultat de l'exercice		1 640,9	(98,8)
Acomptes sur dividendes		(260,0)	(246,1)
Provisions réglementées			12,1
Capitaux propres	5	15 259,2	13 766,3
Autres fonds propres	6	500,0	500,0
Provisions pour risques	7	174,7	193,0
Dettes financières	8/9/10/11/16	4 660,8	5 946,9
Autres dettes	9/10/11/16	198,2	199,8
Produits constatés d'avance	9		1,4
Total des dettes		4 859,0	6 148,2
Écarts de conversion passif		0,1	3,6
Total du passif		20 793,0	20 611,0

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2009	2008
Opérations d'exploitation		
Excédent brut d'exploitation	11,6	8,2
Opérations financières et exceptionnelles	1 589,8	1 255,2
Impôts	70,9	219,3
Capacité d'autofinancement	1 672,4	1 482,7
Variation nette du besoin en fonds de roulement	245,5	(131,5)
Total (I)	1 917,8	1 351,2
Opérations d'investissement		
Investissements d'exploitation	(5,0)	(2,4)
Cessions d'immobilisations	0,2	8,2
Investissements d'exploitation nets	(4,8)	5,8
Investissements financiers	(8 395,8)	(127,7)
Cessions de titres	8 119,0	205,2
Investissements financiers nets	(276,8)	77,5
Variations des autres immobilisations financières et des actions propres	(34,3)	(198,9)
Total (II)	(315,9)	(115,6)
Opérations de financement		
Augmentations de capital	648,8	381,4
Augmentation des autres fonds propres		
Dividendes distribués	(524,7)	(488,5)
Acomptes sur dividendes	(260,0)	(246,1)
Total (III)	(135,9)	(353,2)
Total des flux de l'exercice (I + II + III)	1 466,1	882,4
Endettement financier net au 1^{er} janvier	(1 352,2)	(2 234,5)
Excédent/(Endettement) financier net au 31 décembre	113,9	(1 352,2)

Annexe aux comptes sociaux

A. Faits marquants de l'exercice

1. Opérations sur le portefeuille titres

Le 30 juin 2009, VINCI a apporté sa participation de 77,01 % dans ASF à ASF Holding pour une valeur de 7 916,9 millions d'euros. La valeur de cet apport correspondant à la valeur nette comptable, cette opération est sans impact sur le résultat 2009.

Au cours du premier semestre 2009, VINCI a cédé sa participation de 77,24 % dans la société Entrepose Contracting à VINCI Construction Participations pour un montant de 159,5 millions d'euros, générant une moins-value de 92,2 millions d'euros.

VINCI a participé aux augmentations de capital de VINCI Finance International pour un montant total de 468,7 millions d'euros. Ces fonds ont permis à VINCI Finance International de financer des prêts à plusieurs filiales du Groupe.

2. Paiement en actions du dividende

Comme l'année passée, il a été proposé aux actionnaires de VINCI d'investir le solde du dividende de l'exercice précédent (1,10 euro par action pour 2008) en actions VINCI.

Cette opération s'est traduite par la création de 12 784 070 actions et une augmentation des capitaux propres de 367,1 millions d'euros (hors frais imputés sur les primes d'émission).

3. Actions propres

La remontée du cours de bourse de l'action VINCI entre le mois de décembre 2008 (cours moyen de 29,61 euros) et le mois de décembre 2009 (cours moyen de 39,34 euros) s'est traduite par une reprise de provision pour dépréciation des actions VINCI autodétenues d'un montant de 164,8 millions d'euros.

4. Plans d'actionnariat salarié

Au cours du premier semestre 2009, une charge de 107,4 millions d'euros a été constatée à la suite de l'attribution définitive des actions de performance du plan 2007. Cette charge, qui avait été provisionnée au 31 décembre 2008, est sans impact sur le résultat 2009.

Par ailleurs, une charge complémentaire a été constatée dans l'exercice au titre des plans d'attribution d'actions de performance 2008 et 2009 pour des montants respectifs de 49,1 millions d'euros et 9,6 millions d'euros. L'ensemble de la charge comptabilisée (y compris au cours des exercices antérieurs) a été refacturée aux filiales du Groupe pour la part leur revenant.

En outre, les souscriptions au plan d'épargne Groupe ont généré des augmentations de capital pour un montant total de 229,7 millions d'euros (primes d'émission incluses).

B. Règles et méthodes comptables

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2009 ont été préparés conformément aux règles applicables en France :

- la loi du 30 avril 1983 et son décret d'application du 29 novembre 1983;
- le plan comptable général français 1999 tel que décrit par le règlement 1999-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC) et complété par des règlements amendant ce plan comptable général.

Toutefois, par dérogation au plan comptable général et pour apporter une meilleure lisibilité, VINCI a choisi de présenter les variations de provisions se rapportant au résultat d'une opération sur la même ligne du compte de résultat selon le caractère de l'opération : exploitation, financier, exceptionnel ou charge d'impôt. Ainsi, les opérations relatives aux participations et les variations de provisions afférentes sont présentées en résultat exceptionnel, à l'exception des dividendes reçus et des opérations relatives aux actions propres qui sont présentés en résultat financier.

1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels inscrits dans la rubrique « concessions, brevets, licences » sont amortis, sauf cas particuliers, sur deux ou trois ans de manière linéaire.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, y compris les frais liés à l'acquisition et à la mise en place de l'immobilisation.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations concernées :

Constructions	10 à 40 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

La société applique les dispositions de l'avis n° 2004-06 du Conseil national de la comptabilité relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs.

3. Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Conformément au règlement CRC 2004-06 relatif à la définition et la comptabilisation des actifs, VINCI intègre dans la valeur de ses titres les frais liés à leur acquisition. Si le coût est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une provision pour dépréciation (à caractère exceptionnel) est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent. Cette quote-part est, le cas échéant, ajustée en fonction des perspectives de résultat et de développement des sociétés concernées.

Les plus ou moins-values dégagées en cas de cession de titres de participation sont enregistrées en « résultat exceptionnel ».

4. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de non-recouvrement de ces créances.

5. Créances et dettes en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont valorisées au cours de clôture de l'exercice ou à celui de la couverture qui leur est affectée. Les différences résultant de cette conversion sont portées au bilan dans les comptes « écarts de conversion ». Les pertes latentes sont couvertes par des provisions pour risques (sauf dispositions particulières prévues par le plan comptable).

6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont éventuellement dépréciées lorsque celui-ci est supérieur à leurs dernières valeurs liquidatives en fin d'exercice.

7. Instruments financiers

Les emprunts (obligataires, bancaires, intragroupes) sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur nominale. Les frais d'émission attachés sont enregistrés en charges à répartir, les primes de remboursement sont enregistrées à l'actif et les primes d'émission en « produits constatés d'avance ». Ces trois éléments sont amortis sur la durée de l'emprunt.

Les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale. En cas de risque de non-recouvrement, une provision pour dépréciation est constatée.

Les instruments financiers à terme et les produits dérivés font l'objet d'une évaluation à la clôture. Une provision pour risque est dotée en compte de résultat en cas de perte latente uniquement si les instruments ne sont pas qualifiés de couverture.

8. Actions autodétenues

Les actions autodétenues affectées à la couverture de plans d'options d'achat d'actions et de plans d'attribution d'actions de performance sont enregistrées en « valeurs mobilières de placement ». Conformément au règlement CRC 2008-15, une provision pour risque à caractère financier est constituée sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires lorsqu'une charge devient probable (voir note 10 « Autres provisions »).

Les actions autodétenues non affectées sont enregistrées en « autres immobilisations financières » à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation d'actif à caractère financier est constituée si le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût unitaire de ces titres. Les titres destinés à être annulés ne sont, en revanche, pas dépréciés.

Les primes payées sur options d'achat d'actions (calls) non exercées sont enregistrées en « valeurs mobilières de placement » lorsque ces options couvrent des plans d'options d'achat d'actions ou des plans d'attribution d'actions de performance.

Les primes payées sur options d'achat d'actions sont enregistrées en « autres immobilisations financières » lorsque ces options couvrent des plans d'options de souscription d'actions.

Dans les deux cas, une provision est constituée lorsqu'une charge devient probable (voir note 10 « Autres provisions »).

Les plus ou moins-values dégagées lors de la cession d'actions autodétenues sont enregistrées en « résultat financier ».

9. Engagements de retraite

Les engagements de la Société portant sur des retraites complémentaires dont bénéficient certains salariés ou mandataires sociaux font l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan pour la partie de ces engagements concernant les bénéficiaires retraités et d'un engagement donné hors bilan pour la partie concernant les bénéficiaires en activité.

Les engagements de retraite (indemnités de fin de carrière et régimes de retraites complémentaires) sont évalués, pour chaque régime existant, selon la méthode actuarielle prospective (méthode des unités de crédits projetées) sur la base d'évaluations effectuées lors de chaque clôture annuelle.

Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements correspondants sont amortis sur la durée moyenne d'activité résiduelle des salariés bénéficiaires du régime.

10. Autres provisions

Les autres provisions ont un caractère estimatif quant à leur montant ou à leur échéance d'utilisation mais sont destinées à couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables à la date de clôture.

Dans le cas de plans d'attribution d'actions de performance, une provision pour risque est constituée à hauteur du coût probable pour la société de l'obligation de livrer des titres aux bénéficiaires.

S'agissant des plans d'option d'achat, une provision pour risque est constituée pour la différence entre le coût d'acquisition des titres et le prix d'exercice des options, si celui-ci est inférieur.

Ces provisions sont constituées sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

11. Impôt sur les sociétés

Au titre de la convention d'intégration fiscale conclue entre VINCI et ses filiales membres du groupe fiscal, les économies d'impôt liées aux déficits et moins-values à long terme éventuels sont prises en compte par la société mère comme produit de l'exercice.

Les dotations et reprises de provisions pour impôts sur les bénéfices sont enregistrées dans cette rubrique.

C. Notes relatives au bilan

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes

(en millions d'euros)	2008	Acquisitions	Cessions	2009
Immobilisations incorporelles	6,4	0,2	0,3	6,4
(Concessions, brevets, licences)				
Total immobilisations incorporelles	6,4	0,2	0,3	6,4
Immobilisations corporelles				
Terrains	9,4	0,9		10,2
Constructions	27,5	3,7	0,2	31,0
Matériel industriel				
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours	22,3	0,2	0,2	22,4
Total immobilisations corporelles	59,2	4,8	0,3	63,6

Les immobilisations corporelles concernent le patrimoine immobilier de VINCI, utilisé pour l'essentiel pour les besoins de son exploitation ou de ceux de ses filiales. Certains immeubles font l'objet de baux locatifs avec des tiers.

Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	2008	Dotations	Reprises	2009
Immobilisations incorporelles	3,4	1,0	0,3	4,2
(Concessions, brevets, licences)				
Total immobilisations incorporelles	3,4	1,0	0,3	4,2
Immobilisations corporelles				
Terrains	0,1			0,1
Constructions	19,7	3,0	2,2	20,5
Matériel industriel				
Autres immobilisations corporelles	14,8	0,5	0,7	14,6
Total immobilisations corporelles	34,6	3,5	2,9	35,2

Immobilisations en crédit-bail

(en millions d'euros)	Dotation aux amortissements			Valeur nette
	Valeur d'entrée ^(*)	de l'exercice	cumulées	
Terrains	0,9			
Constructions	8,8	0,2	3,6	
Installations techniques matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Total	9,6	0,2	3,6	

(*) À la date de signature des contrats.

Après l'arrivée à échéance en 2009 du dernier crédit-bail restant chez VINCI, il ne subsiste plus d'engagement de crédit-bail au 31 décembre 2009.

2. Immobilisations financières

Valeurs brutes

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	Acquisitions	Cessions	Apports	2009
Titres de participation	16 010,1	470,2	266,9	(1 169,7)	15 043,7
Créances rattachées à des participations	1 328,9	484,1	800,0		1 013,0
Autres titres immobilisés	30,2		16,9	8,5	21,8
Autres immobilisations financières	14,7	0,2	5,2		9,8
Total	17 383,9	954,5	1 089,0	(1 161,2)	16 088,3

Voir « Faits marquants de l'exercice – 1. Opération sur le portefeuille titre ».

Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	Dotations	Reprises	2009
Titres de participation	1 216,1	9,0	1 169,2	55,9
Créances rattachées à des participations	5,1	0,4		5,5
Autres titres immobilisés	16,2	0,8	2,2	14,8
Autres immobilisations financières	2,8			2,8
Total	1 240,1	10,2	1 171,3	79,0

Les reprises de provision pour dépréciation des titres concernent principalement le reclassement de la participation dans ASF.

3. Actions propres

Valeurs brutes

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	Acquisitions	Cessions	Reclassements	2009
Actions propres (classées en actif immobilisé)	827,2			(94,9)	732,3
Actions propres (classées en actif circulant)	420,3	44,6	183,9	94,9	375,9
Total	1 247,5	44,6	183,9		1 108,2
<i>(Hors primes sur options d'achat d'actions)</i>	<i>1 173,2</i>	<i>44,6</i>	<i>138,7</i>		<i>1 079,1</i>

Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	Dotations	Reprises	2009
Actions propres (classées en actif immobilisé)	307,2		142,0	165,2
Actions propres (classées en actif circulant)	160,7	36,9	104,8	92,7
Total	467,9	36,9	246,9	257,9
<i>(Hors primes sur options d'achat d'actions)</i>	<i>393,7</i>	<i>36,9</i>	<i>201,7</i>	<i>228,9</i>

Les actions propres classées dans l'actif immobilisé comprennent les titres autodétenus non affectés aux couvertures de plans d'options d'achat et aux plans d'attribution d'actions de performance pour un montant de 732,3 millions d'euros au 31 décembre 2009. Ces titres sont destinés à être soit apportés en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit cédés.

Les actions propres classées dans l'actif circulant comprennent les titres autodétenus, y compris les primes sur options d'achat d'actions, affectés à la couverture des plans d'options d'achat et des plans d'attribution d'actions de performance pour un montant de 375,9 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Une dotation aux provisions pour dépréciation des actions propres avait été constituée au 31 décembre 2008 pour un montant de 393,7 millions d'euros sur la base du cours de bourse moyen de l'action VINCI du mois de décembre 2008 (soit 29,61 euros). En 2009, cette provision a été reprise à hauteur de 164,8 millions d'euros à la suite de la remontée du cours de bourse moyen en décembre 2009, soit 39,34 euros (voir « Faits marquants de l'exercice »).

Au 31 décembre 2009, VINCI détenait directement 21 083 639 de ses propres actions pour un montant global de 1 079,1 millions d'euros (soit 4,05 % du capital). 6 667 659 actions (346,8 millions d'euros) sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat et des plans d'actions de performance. Le solde, soit 14 415 980 actions (732,3 millions d'euros), correspond à des actions destinées à être soit apportées en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit cédées.

Opérations réalisées dans le cadre des programmes de rachat d'actions 2008-2009 et 2009-2010 :

<i>(en nombre d'actions)</i>	Situation au 31/12/2008	Augmentations : rachats	Diminutions : cessions et transferts	Réallocations : virements de compte à compte	Situation au 31/12/2009
Opérations au comptant sur actions VINCI					
Actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange	14 013 118			402 862	14 415 980
Actions rachetées en vue de leur annulation	2 255 754			(2 255 754)	
Sous-total autodétention directe	16 268 872			(1 852 892)	14 415 980
Compte de liquidité	-				-
Sous-total immobilisations financières	16 268 872			(1 852 892)	14 415 980
Actions destinées à être transférées aux bénéficiaires de plans d'options d'achat d'actions ou d'actions de performance	6 650 780	746 000	(2 582 013)	1 852 892	6 667 659
Sous-total actif circulant	6 650 780	746 000	(2 582 013)	1 852 892	6 667 659
Total	22 919 652	746 000	(2 582 013)		21 083 639
Opérations de produits dérivés sur actions VINCI					
Primes d'options d'achat d'actions VINCI en vue de l'annulation ultérieure des actions obtenues par l'exercice éventuel de ces options					
Primes d'options d'achat d'actions VINCI couvrant des plans d'options d'achat d'actions ou d'actions de performance	2 477 878		(1 873 878)		604 000
Total	2 477 878		(1 873 878)		604 000

<i>(en valeur comptable au bilan)</i>	Situation au 31/12/2008		Augmentations : rachats		Diminutions : cessions et transferts		Réallocations : virements de compte à compte		Situation au 31/12/2009	
	V.U. en €	M€	V.U. en €	M€	V.U. en €	M€	V.U. en €	M€	V.U. en €	M€
Opérations au comptant sur actions VINCI										
Actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange	51,53	722,1					25,21	10,2	50,80	732,3
Actions rachetées en vue de leur annulation	46,55	105,0					46,55	(105,0)		
Sous-total autodétention directe		827,1						(94,9)		732,3
Compte de liquidité		-								-
Sous-total immobilisations financières		827,1						(94,9)		732,3
Actions destinées à être transférées aux bénéficiaires de plans d'options d'achat d'actions ou d'actions de performance	51,07	346,1	59,83	44,6	53,73	(138,7)	51,19	94,9	52,02	346,8
Sous-total actif circulant		346,1		44,6		(138,7)		94,9		346,8
Total		1 173,2		44,6		(138,7)				1 079,1
Opérations de produits dérivés sur actions VINCI										
Primes d'options d'achat d'actions VINCI en vue de l'annulation ultérieure des actions obtenues par l'exercice éventuel de ces options										
Primes d'options d'achat d'actions VINCI couvrant des plans d'options d'achat d'actions ou d'actions de performance		74,2				(45,2)				29,0
Total		74,2				(45,2)				29,0

Au cours de l'exercice 2009, VINCI n'a pas réalisé d'achat direct de ses propres actions sur le marché. En revanche, 746 000 actions ont été rachetées par l'exercice d'options d'achat pour un montant de 44,6 millions d'euros, à un prix moyen de 59,83 euros par action. Il n'y a pas eu de frais de négociation sur ces rachats.

VINCI n'a procédé à aucune vente de ses propres actions au cours de l'exercice.

- En 2009, 2 582 013 actions ont été utilisées comme suit :
 - le 2 janvier 2009, 2 053 980 actions ont été attribuées définitivement aux bénéficiaires du plan d’attribution d’actions de performance décidé par le Conseil d’administration du 12 décembre 2006, dont les conditions de performance ont été remplies en totalité. Ces attributions d’actions ont généré une charge de 107,4 millions d’euros couverte par une provision de même montant dotée en 2008 (voir partie A « Faits marquants de l’exercice »);
 - le solde, soit 528 033 actions, a été transféré aux bénéficiaires d’options d’achat exercées pour un montant global de 5,9 millions d’euros, soit un prix moyen de 11,17 euros.
- Durant la même période, VINCI a procédé aux réallocations suivantes :
 - 1 852 892 actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d’échange ont été affectées à la couverture de plans d’options d’achat d’actions et de plans d’attribution d’actions de performance;
 - 2 255 754 actions initialement rachetées afin d’être annulées ont été réaffectées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d’échange.

4. Charges à répartir

<i>(en millions d’euros)</i>	2008	Nouvelles charges à répartir	Amortissement	2009
Charges à répartir	9,8		2,3	7,6

Les charges à répartir au 31 décembre 2009 comprennent pour l’essentiel le solde des frais d’un financement relatif à l’acquisition d’ASF (1,3 million d’euros) et des frais et primes de remboursement (5,6 millions d’euros) d’un emprunt subordonné de durée de vie indéterminée de 500 millions d’euros émis en 2006 (voir note 6 « Autres fonds propres »).

5. Capitaux propres

<i>(en millions d’euros)</i>	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves et provision régl.	Résultat	Total
Capitaux propres au 31/12/2008	1 240,4	5 266,1	7 358,7	(98,8)	13 766,4
Affectation du résultat de l’exercice 2008 et dividendes distribués			(623,5)	98,8	(524,7)
Acompte sur dividendes 2009			(260,0)		(260,0)
Augmentations de capital	62,0	586,8			648,8
Résultat de l’exercice 2009				1 640,9	1 640,9
Provisions réglementées			(12,1)		(12,1)
Capitaux propres au 31/12/2009	1 302,4	5 852,9	6 463,1	1 640,9	15 259,2

Le capital social de VINCI au 31 décembre 2009 s’élève à 1 302,4 millions d’euros. Il est composé de 520 957 550 actions au nominal de 2,5 euros.

Les actions confèrent les mêmes droits à chacun des porteurs d’actions.

Les augmentations de capital réalisées dans l’exercice (648,8 millions d’euros) résultent des souscriptions au plan d’épargne Groupe pour 229,7 millions d’euros, du paiement partiel du dividende en actions (voir partie A « Faits marquants de l’exercice ») pour 367,1 millions d’euros (hors frais imputés sur les primes d’émission) et des levées d’options de souscription pour un total de 52,3 millions d’euros.

Les dividendes distribués en 2009 se sont élevés à 784,7 millions d’euros, correspondant au solde du dividende versé au titre de l’exercice 2008 pour 524,7 millions d’euros (1,10 euro par action) et à l’acompte sur le dividende 2009 pour 260 millions d’euros (0,52 euro par action).

Il est rappelé que VINCI dispose de réserves (primes d’émission, de fusion ou d’apport, réserves autres que la réserve légale) d’un montant supérieur à la valeur de l’ensemble des actions propres qu’il possède directement ou indirectement au 31 décembre 2009.

Les mouvements d’actions de la période se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d’euros)</i>	Nombre d’actions	Capital	Primes et autres réserves	Total
Souscriptions des salariés du Groupe au plan d’épargne Groupe	9 068 684	22,7	207,0	229,7
Exercices d’options de souscription d’actions	2 942 316	7,4	45,0	52,4
Paiement du dividende en actions	12 784 070	32,0	334,8	366,8
Total	24 795 070	62,1	586,8	648,9

6. Autres fonds propres

VINCI a émis, le 13 février 2006, un emprunt subordonné à durée de vie indéterminée pour un montant de 500 millions d'euros.

Émis au prix de 98,831 %, cet emprunt offre un coupon fixe optionnel de 6,25 %, payable annuellement jusqu'en novembre 2015. Ce coupon n'est dû que si un dividende est versé par VINCI à ses actionnaires ou si la société procède à des rachats d'actions au cours de l'exercice de référence. Après novembre 2015, le coupon devient variable et payable trimestriellement au taux d'Euribor 3 mois plus 3,75 %. VINCI dispose d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement du coupon.

7. Provisions pour risques

(en millions d'euros)	2008	Dotations	Reprises		2009
			Utilisations	Sans objet	
Engagements de retraites et assimilés	22,8	2,6	2,0		23,4
Risques sur filiales	7,6	4,0		4,3	7,3
Autres risques	162,6	102,9	112,6	8,9	144,0
Total	193,0	109,5	114,6	13,2	174,7

Les provisions pour engagements de retraites et assimilés concernent exclusivement les bénéficiaires retraités.

Le montant des engagements de retraite est calculé sur la base des hypothèses de taux annuels détaillées dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2009	31/12/2008
Taux d'actualisation	5,6 %	5,6 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	2,9 %	2 % à 4,2 %
Taux de revalorisation des rentes	1,5 % - 2,5 %	1,5 % à 2,5 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	10-15 ans	10 à 15 ans

Les provisions pour autres risques couvrent notamment l'obligation pour VINCI de livrer des actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance décidés par les Conseils d'administration du 11 décembre 2007 à effet du 2 janvier 2008, et du 31 août 2009 à effet du 15 septembre 2009.

Les provisions ont été dotées à ce titre pour respectivement 84,2 millions d'euros et 9,6 millions d'euros en tenant compte de la probabilité, au 31 décembre 2009, d'attribution définitive de ces actions.

Les provisions pour autres risques couvrent également des contentieux et litiges de caractère exceptionnel, ainsi que des garanties de passif relatives à des cessions de participations intervenues au cours des exercices précédents.

8. Excédent / Endettement financier net

(en millions d'euros)	2009	2008
Emprunts obligataires		998,2
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 750,0	1 750,0
Intérêts courus sur emprunts obligataires	4,3	30,4
Dettes financières à long terme	1 754,3	2 778,6
Emprunts auprès des établissements de crédit et découverts bancaires	8,1	32,5
Autres emprunts et dettes financières divers	40,0	16,1
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	2 858,5	3 119,7
Dettes financières à court terme	2 906,6	3 168,3
Total dettes financières	4 660,9	5 946,9
Créances rattachées à des participations et prêts^(*)	(1 008,0)	(1 324,8)
OPCVM contrat de liquidité	(5,1)	(5,0)
Valeurs mobilières de placement	(2 624,0)	(2 602,7)
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	(667,0)	(562,5)
Disponibilités	(470,8)	(99,7)
Trésorerie court terme	(3 766,9)	(3 269,9)
(Excédent)/Endettement financier net	(113,9)	1 352,2

(*) Ce poste comprend les prêts accordés par VINCI à ses filiales pour 1 006,9 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 1 240,6 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Au cours de l'exercice 2009, la position financière nette de VINCI s'est améliorée de 1 466,1 millions d'euros, passant d'un endettement financier net de 1 352,2 millions d'euros à un excédent financier net de 113,9 millions d'euros.

Le poste « emprunts obligataires » comprenait un emprunt de 1 milliard d'euros, émis en trois tranches en juillet 2002 (600 millions d'euros), novembre 2002 (250 millions d'euros) et mai 2003 (150 millions d'euros). Cet emprunt, assorti d'un coupon de 5,875 %, a été totalement remboursé le 22 juillet 2009.

Par ailleurs, les « emprunts auprès d'établissements de crédit » concernent l'encours résiduel du prêt syndiqué d'un montant initial de 3 milliards d'euros, consenti en 2006 par un pool bancaire dans le cadre du financement de l'acquisition d'ASF.

Comme à la clôture de l'exercice 2008, le poste « emprunts et dettes financières divers » n'intègre aucun encours de billets de trésorerie au 31 décembre 2009.

Les comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées figurant à l'actif et au passif du bilan représentent le solde des mouvements de trésorerie effectués entre les filiales et le holding dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel de certificats de dépôt et d'OPCVM monétaires de maturité généralement inférieure à trois mois et dont la valeur au bilan est proche de leur valeur liquidative. À titre d'information, cette dernière ressort à 2 621,1 millions d'euros au 31 décembre 2009. Le poste « valeurs mobilières de placement » contient également les primes payées au titre des achats de calls sur actions VINCI.

9. Valeur de marché des produits dérivés

VINCI a recours à des produits dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché.

VINCI, dont la dette à taux fixe est prépondérante, utilise des instruments dérivés de taux, essentiellement des swaps, pour transformer cette dette en dette à taux variable et ainsi adosser le risque de taux relatif à la dette à celui portant sur ses encours de placements, dont la rémunération varie en fonction des taux court terme.

Au 31 décembre 2009, les valeurs de marché de ces produits dérivés se décomposaient de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur de marché	Notionnel
Instruments de taux		
- Swaps de taux	(5,0)	631,7
- Options de taux (cap, collar, floor)	-	-
Instruments de change		
- Achats à terme	0,6	27,1
- Ventes à terme		7,2
- Options de change	(0,1)	9,0
Autres Instruments de couverture^(*)	16,7	7,1

() Options d'achat d'actions VINCI*

10. État des créances et des dettes

Créances au 31 décembre 2009

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant brut	Dont	
		À moins d'un an	À plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1 012,9	6,4	1 006,5
Prêts et autres immobilisations financières	742,1	0,5	741,6
	1 755,1	6,9	1 748,1
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	16,4	16,4	
Autres débiteurs	195,2	195,2	
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	667,0	667,0	
Charges constatées d'avance	0,6	0,6	
	879,2	879,2	
Total	2 634,2	886,1	1 748,1

Provisions sur créances

Les provisions sur les postes d'actif circulant ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2008	Dotations	Reprises	2009
Clients	0,4	0,4		0,8
Autres débiteurs	79,1		0,1	79,0
Total	79,5	0,5	0,1	79,9

Dettes au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)	Montant brut	dont		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières				
Emprunts obligataires	4,3	4,3		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 758,1	7,9	1 750,2	
Emprunts et dettes financières divers	40,0		40,0	
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	2 858,5	2 858,5		
	4 660,8	2 870,7	1 790,2	
Autres dettes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16,3	16,3		
Dettes fiscales et sociales	69,5	69,5		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,3	0,3		
Autres dettes	112,0	112,0		
	198,2	198,2		
Total	4 859,0	3 068,9	1 790,2	

Dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie et de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, la dette de VINCI à l'égard de ses fournisseurs se décomposait selon les dates d'échéances comme suit :

Échéancier dette fournisseurs au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)	2009
inférieur à 30 jours	2,9
entre 30 et 60 jours	4,3
Total	7,2

11. Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en millions d'euros)	2009	2008
Dettes financières		
Intérêts courus sur emprunts obligataires	4,3	30,4
Intérêts courus sur emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,2	5,5
Autre dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9,3	6,0
Impôt sur les sociétés	0,3	58,3
Autres dettes fiscales et sociales	4,7	5,5
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	0,9	0,9

12. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations	1,1	3,3
Autres immobilisations financières	-	-
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	9,1	3,1
Autres	8,7	11,2
Valeurs mobilières de placement	3,0	10,3
Disponibilités	1,6	15,3

D. Notes relatives au compte de résultat

13. Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Produits nets perçus des participations	1 509,3	1 247,0
Frais financiers nets	(46,2)	(140,9)
Résultat de change	1,4	2,0
Provisions financières et divers	201,3	(287,6)
Résultat financier	1 665,9	820,6

Le résultat financier passe de 820,6 millions d'euros en 2008 à 1 665,9 millions d'euros en 2009.

Les produits nets perçus des participations ont augmenté de 262,3 millions d'euros sous l'effet d'un dividende exceptionnel de 500,2 millions d'euros reçu de VINCI Concessions, partiellement compensé par la réduction des autres produits des participations.

Les frais financiers ont diminué en 2009, passant de 140,9 millions d'euros en 2008 à 46,2 millions d'euros en 2009 sous l'effet de la réduction de l'endettement financier.

Le poste « provisions financières et divers » intègre en 2009 une reprise de provision sur dépréciation des actions VINCI autodétenues (voir partie A « Faits marquants de l'exercice »), ainsi que le produit de la refacturation (88,4 millions d'euros) aux filiales de VINCI pour la part leur revenant de la charge associée aux plans d'attribution d'actions de performance des années 2008 et 2009. Il comprend à l'inverse une charge complémentaire de 58,7 millions d'euros au titre de ces plans d'attribution d'actions de performance (voir partie A « Faits marquants de l'exercice »).

14. Résultat exceptionnel

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Résultat sur opérations en capital		
- Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,1	7,9
- Cessions/apports de titres	(1 251,4)	(97,3)
Résultat sur opérations de gestion	(1,6)	(0,7)
Provisions exceptionnelles	1 178,2	(1 072,4)
Résultat exceptionnel	(74,7)	(1 162,5)

Le résultat exceptionnel 2009 comprend pour l'essentiel la moins-value réalisée lors de la cession des titres Entrepose Contracting (voir partie A « Faits marquants de l'exercice »).

S'agissant de l'apport des titres ASF à ASF Holding réalisé le 30 juin 2009, cette opération n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice, la moins-value d'apport ayant été compensée par une reprise de la provision de même montant constituée en 2008.

15. Impôts sur les bénéfiques

La ligne « impôts sur les bénéfiques » enregistre les produits et charges liés à l'intégration fiscale dont VINCI est la société intégrante.

Il ressort un produit net d'impôt de 45,1 millions d'euros en 2009, contre 241,5 millions d'euros en 2008.

Au titre de l'exercice 2009, les produits d'impôts perçus des filiales membres du groupe fiscal s'élèvent à 551,6 millions d'euros en 2009 (491,4 millions d'euros en 2008). De son côté, la charge d'impôt due par VINCI s'établit à 496,4 millions d'euros en 2009 (228,5 millions d'euros en 2008).

16. Entreprises liées

16.1 Bilan

Les positions au bilan au 31 décembre 2009 relatives aux entreprises liées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

Actif	
Actif immobilisé	
Titres de participations	15 042
Créances rattachées à des participations	1 008
Actif circulant	
Créances clients et comptes rattachés	15
Autres débiteurs	165
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	667
Passif	
Emprunts et dettes financières divers	40
Autres dettes liées à des participations	-
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	2 859
Dettes d'exploitation	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3
Autres dettes	107

16.2 Compte de résultat

Les transactions enregistrées en 2009 avec les entreprises liées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

Produits	
Produits financiers	
Comptes courants de trésorerie	9
Prêts aux filiales	30
Dividendes (y compris résultats de sociétés en nom collectif)	1 509
Autres	88
Charges	
Charges financières	
Comptes courants de trésorerie	39

17. Engagements donnés hors bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Avals, cautions et garanties	812,1	241,1
Engagements de retraites	22,3	11,6
Garanties solidaires d'associés dans les sociétés de personnes	58,0	77,8
Engagements d'investissements		
Total	892,4	330,5

La ligne « avals, cautions et garanties » concerne, pour l'essentiel, les garanties données par VINCI pour le compte de certaines de ses filiales en faveur d'établissements financiers ou directement auprès de clients de ces filiales.

Les engagements de VINCI en matière de retraite regroupent les indemnités de départ à la retraite et les engagements de retraites complémentaires dont bénéficient certains salariés ou mandataires sociaux en activité. Le montant des engagements consentis à ce titre à l'égard des dirigeants de VINCI s'élève à 16,0 millions d'euros au 31 décembre 2009.

18. Rémunérations et effectifs

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations comptabilisées relatives aux membres des organes de direction du Groupe, pour la part supportée par VINCI en 2009, s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Comité Exécutif	Administrateurs non membres du comité Exécutif
Rémunérations	4 456,4	1 957,2
Jetons de présence	40,0	731,7

Les engagements de retraite concernant les membres des organes de direction, correspondant aux droits qui leur sont acquis au 31 décembre 2009, s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Comité Exécutif	Administrateurs non membres du comité Exécutif
Engagements de retraite	9 269,2	8 267,9

Les membres des organes de direction bénéficient également de plans d'options de souscription et d'achat, ainsi que des plans d'attribution d'actions de performance.

Effectif moyen de la société

Les effectifs moyens de la société sont passés de 178 personnes en 2008 (dont 142 ingénieurs et cadres) à 158 personnes (dont 128 ingénieurs et cadres) en 2009. À ces chiffres il convient d'ajouter un effectif moyen de 10 salariés mis à la disposition de VINCI en 2009, contre 6 en 2008 (dont 7 ingénieurs et cadres en 2009, contre 4 ingénieurs et cadres en 2008).

Droit individuel à la formation (DIF)

En application de l'avis 2004 F relatif à la comptabilisation du droit individuel à la formation, VINCI n'a provisionné aucun montant à ce titre dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

3 090 heures de formation ont été acquises en 2009 au titre du DIF par les salariés de VINCI. Le total des droits acquis au 31 décembre 2009 est de 10 229 heures (8 410 heures au 31 décembre 2008). En 2009, 7 195 heures de formation n'ont pas été utilisées par les bénéficiaires.

E. Événements postérieurs à la clôture

1. Affectation du résultat 2009

Le Conseil d'administration a arrêté, le 3 mars 2010, les états financiers au 31 décembre 2009. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire un dividende de 1,62 euro par action au titre de cet exercice qui, compte tenu de l'acompte déjà versé en décembre 2009 (0,52 euro par action), porte le solde du dividende à distribuer à 1,10 euro par action.

Il sera proposé aux actionnaires qui le souhaitent une option pour le paiement en actions nouvelles du solde du dividende.

2. Acquisition de Cegelec

Comme présenté dans la note 33.1 de l'« Annexe aux comptes consolidés » et en vertu du contrat signé le 19 janvier 2010, Qatari Diar Real Estate Investment Company prévoit d'apporter 100 % de sa filiale Cegelec en échange d'une prise de participation au capital de VINCI.

La réalisation et le calendrier de l'opération restent soumis à l'approbation des autorités de la concurrence communautaires et de certains pays tiers. Par ailleurs, des commissaires aux apports ont été désignés à l'effet de se prononcer sur la valeur d'apport des titres Cegelec et sur la parité d'échange.

F. Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2009

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux des filiales.

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves/ reports à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par VINCI	Montant des cautions et avals donnés par VINCI	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice ou perte de dernier exercice	Dividendes encaissés par VINCI
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés par entité										
1 - Filiales										
(50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
a - Valeurs françaises										
ASF Holding	7 738	910 557	91,08 %	7 916 940	7 916 940	480 046			240 201	193 816
Eurovia	366 400	126 784	100,00 %	1 034 160	1 034 160	20 804			186 895	124 805
Ornem	12 000	199	100,00 %	24 462	10 330	75 834			(1 868)	
SNEL	2 622	1 742	99,98 %	2 742	2 742				417	
Socofreg	43 240	7 208	100,00 %	113 872	113 872				48 982	
VINCI Assurances	38		99,44 %	38	38			9 160	1 566	1 885
VINCI Concessions	3 275	1 247 190	100,00 %	4 520 932	4 520 932	486 309			644 126	658 021
VINCI Construction	148 806	61 872	86,64 %	363 265	363 265			3 928	295 583	277 514
VINCI Energies	99 511	103 854	99,18 %	305 270	305 270			224 387	107 093	66 002
VINCI Immobilier	39 600	35 692	100,00 %	111 398	111 398	73 210		815	32 701	
b - Valeurs étrangères										
VINCI Finance International	538 700	5	100,00 %	538 700	538 700				9 103	
Ste Conces. Pochentong	15 271	51 848	70,00 %	12 901	12 901		1 760	44 662	10 490	4 647
2 - Participations										
(10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
a - Valeurs françaises										
b - Valeurs étrangères										
B - Renseignements non détaillés par entité										
1 - Filiales non reprises										
au paragraphe A (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
a - Filiales françaises (non détaillé)				62 154	41 115					
b - Filiales étrangères (non détaillé)				2 022						
2 - Participations non reprises										
au paragraphe A (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
a - Dans des sociétés françaises (non détaillé)				1 587	48					
b - Dans des sociétés étrangères (non détaillé)				6 075	4 287					

N.B. Pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture. Art. C. Com. R 123-197-2° : regroupement des informations pour les titres représentant moins de 1 % du capital de la société VINCI.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2005	2006	2007	2008	2009
I - Capital en fin d'exercice					
a - Capital social (en milliers d'euros)	983 181,4	1 176 557,3	1 214 942,0	1 240 406,2	1 302 393,9
b - Nombre d'actions ordinaires existantes ⁽¹⁾	196 636 274	235 311 465	485 976 788	496 162 480	520 957 550
c - Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations					
II - Opérations et résultat de l'exercice (en milliers d'euros)					
a - Chiffre d'affaires hors taxes	20 054,0	26 913,5	24 832,8	23 876,3	8 540,0
b - Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	567 887,0	1 207 424,3	4 309 269,6	1 126 831,3	170 099,4
c - Impôts sur les bénéfices ⁽²⁾	6 450,5	(186 513,9)	(229 401,4)	(241 471,4)	(45 061,7)
d - Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	716 140,6	1 434 998,3	4 513 174,9	(98 782,4)	1 640 865,1
e - Résultat distribué au titre de l'exercice	382 947,7	618 279,6	714 001,4	770 802,0	815 195,5 ⁽³⁾⁽⁴⁾
III - Résultat par action (en euros)⁽⁵⁾					
a - Résultat après impôts et participation des salariés avant amortissements et provisions	2,9	5,9	9,3	2,8	0,4
b - Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,6	6,1	9,3	(0,2)	3,1
c - Dividende net attribué à chaque action	2,00	2,65	1,52	1,62	1,62 ⁽⁴⁾
IV - Personnel					
a - Effectif moyen de l'exercice	172	201	219	178	158
b - Masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	18 658,7	33 333,1	19 089,3	24 966,3	13 712,1
c - Sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	6 556,6	10 331,1	7 881,6	8 277,1	7 965,9

(1) Il n'existe pas d'action à dividende prioritaire sur la période considérée ; par ailleurs, il est rappelé que le nominal de l'action a été divisé par deux en mai 2005, entraînant un doublement du nombre d'actions sur cet exercice. L'opération a été renouvelée en mai 2007, entraînant un nouveau doublement du nombre d'actions.

(2) Produits d'impôt reçus des filiales dans le cadre de l'intégration fiscale diminués de la charge d'impôt de VINCI.

(3) Calculé sur la base du nombre d'actions ayant donné droit à l'acompte sur dividende et/ou donnant droit au dividende au 21 février 2010.

(4) Proposition faite à l'assemblée générale des actionnaires réunie le 6 mai 2010.

(5) Calculé sur la base des actions existantes au 31 décembre.

Rapport des commissaires aux comptes

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VINCI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note B.3 de l'Annexe présentant les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation, votre Société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2010
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Deloitte & Associés

Patrick-Hubert Petit

Philippe Bourhis

Jean-Paul Picard

Mansour Belhiba

Responsables du document de référence

1. Attestation des responsables du document de référence

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant page 94 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant pages 257 et 277 dudit document. Ces rapports ne contiennent pas d'observations pour l'exercice 2009. En 2008 (pages 256 et 277 du document de référence 2008 déposé à l'AMF le 27 mars 2009) et en 2007 (pages 258 et 276 du document de référence 2007 déposé à l'AMF le 25 mars 2008), les rapports des contrôleurs légaux contenaient des observations sur les changements de méthode effectués. »

Yves-Thibault de Silguy,
président du Conseil d'administration

Xavier Huillard,
administrateur-directeur général

2. Contrôleurs légaux des comptes

Noms des commissaires aux comptes

Commissaires titulaires

KPMG SA

Membre de KPMG International
Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle
92939 Paris-La Défense
(Patrick-Hubert Petit et Philippe Bourhis)
Début du premier mandat : 10 mai 2007.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2012.

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
(Jean-Paul Picard et Mansour Belhiba)
Début du premier mandat : 30 mai 2001.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2012.

Commissaires suppléants

Philippe Mathis

Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle
92939 Paris-La Défense
Début du premier mandat : 10 mai 2007.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2012.

BEAS SARL

7-9, villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine
Date du premier mandat : 30 mai 2001.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2012.

Les commissaires aux comptes de la Société sont inscrits comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes.

3. Responsables de l'information financière

Christian Labeyrie, directeur général adjoint, directeur financier du Groupe et membre du comité Exécutif (+33 1 47 16 35 23).
Pierre Duprat, directeur de la communication et membre du comité Exécutif (+33 1 47 16 44 06).
Franck Mougin, directeur des ressources humaines et du développement durable et membre du comité Exécutif (+33 1 47 16 32 50).
Patrick Richard, directeur juridique et secrétaire du Conseil d'administration (+33 1 47 16 46 53).

4. Informations incluses par référence

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice 2007, établis en application des normes IFRS, le rapport des contrôleurs légaux y afférent ainsi que les sections 9 et 10 de la table de concordance, figurant pages 176-258 et 288-289 du document de référence 2007 déposé à l'AMF le 25 mars 2008 sous le numéro D.08-0147 ;
- les comptes consolidés de l'exercice 2008, établis en application des normes IFRS, le rapport des contrôleurs légaux y afférent ainsi que les sections 9 et 10 de la table de concordance, figurant pages 166-256 et 279-280 du document de référence 2008 déposé à l'AMF le 27 mars 2009 sous le numéro D.09-0162.

5. Documents accessibles au public

Tous les documents définis par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 221-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.vinci.com).
Les statuts de VINCI peuvent être consultés au siège social de VINCI, 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex (+33 1 47 51 91 02).

Table de concordance du document de référence

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 Document de référence

1. Personnes responsables	278
2. Contrôleurs légaux des comptes	278
3. Informations financières sélectionnées	
3.1 Informations financières historiques	Rabat, 171
3.2 Informations financières intermédiaires	NA
4. Facteurs de risque	103-109, 228-238
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	Rabat
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	141
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	141
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	141
5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	141
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	40-45, 50-57, 64-67, 72-75, 80-87, 90, 95, 188
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	95, 99-100, 174, 188, 190-191, 193-194, 201, 203-204, 207-209
5.2.2 Principaux investissements en cours	243-245, 247-248
5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	45-46, 243-245, 247-248
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	Rabat, 8-9, 33-90
6.2 Principaux marchés	Rabat, 34-39, 41, 48-49, 57, 60-63, 70-71, 78-79, 90, 95-97, 188-191, 193-194
6.3 Événements exceptionnels	95
6.4 Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA
6.5 Positionnement concurrentiel	Rabat, 41, 49, 57, 63, 71, 79
7. Organigramme	
7.1 Description du Groupe	143
7.2 Liste des filiales importantes	36, 143-144, 146, 190-191, 193-194, 246-247, 252-256, 275
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée et toute charge majeure pesant dessus	71, 204, 206, 224, 247-248
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	10, 107-108, 131-141, 150-151
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	Rabat, 95-102, 171-200, 276
9.2 Résultat d'exploitation	
9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	95-98, 195-196
9.2.2 Explication des changements du chiffre d'affaires ou des produits	95-97, 179-181, 188-194
9.2.3 Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	4-5, 8-9, 103-109
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Informations sur les capitaux	100-101, 141-149, 171-175, 210-240, 259, 267-271
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	99-100, 174
10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	95, 100, 102, 171-174, 223-240, 259-260, 268-269
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	106-107, 118-121, 143-149, 210-216, 223-240, 259, 265-270
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	95, 99-100, 102, 148-149, 223-243
11. Recherche et développement, brevets et licences	15, 137

12. Informations sur les tendances

12.1	Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	102-103
12.2	Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	4-5, 8-9, 46, 58, 68, 76, 88, 102-103, 250-251, 274

13. Prévisions ou estimations du bénéfice

NA

14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction Générale

14.1	Organes d'administration et de direction	2, 6-7, 110-114, 152-161
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	153-154

15. Rémunération et avantages

15.1	Montant de la rémunération et avantages en nature	114-121, 125-126, 159-160, 273
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	117, 159-160, 216-219, 246, 273

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1	Date d'expiration des mandats actuels	3, 6, 110-114, 153-154
16.2	Contrat de service liant les membres des organes d'administration	NA
16.3	Informations sur le comité d'Audit et le comité des Rémunérations	6, 110-114, 153-158
16.4	Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	152-169

17. Salariés

17.1	Nombre de salariés	Rabat, 11-13, 61, 63, 71, 121-130, 248, 273,
17.2	Participation et stock-options	114-121, 125-126, 159-160, 179, 196, 212-216, 246, 261, 273
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	11-12, 118-121, 125-126, 145, 179, 196, 210-216, 246, 261, 273

18. Principaux actionnaires

18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	17, 144-146
18.2	Existence de droits de vote différents	146
18.3	Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	17, 144-146
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA

19. Opérations avec des apparentés

68, 102-103, 143-144, 177-178, 246-247, 250-256, 272, 274-275

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1	Informations financières historiques	171, 278
20.2	Informations financières pro forma	NA
20.3	États financiers	171-175, 258-260
20.4	Vérification des informations historiques annuelles	257, 277-278
20.5	Date des dernières informations financières	NA
20.6	Informations financières intermédiaires	NA
20.7	Politique de distribution des dividendes	16-17, 102, 174-175, 210-212, 250, 260-261, 267, 276
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	250-251
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	102-103

21. Informations complémentaires

21.1	Capital social	118-121, 141-149, 175, 181-182, 210-216, 267, 276
21.2	Acte constitutif et statuts	126, 141-142, 148-149, 152-153, 155, 160-161, 181-182, 278

22. Contrats importants

Rabat, 36-45, 50-57, 63-68, 71-75, 79-87, 95-97, 102-103, 209, 241-245, 250, 274

23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts

278

24. Documents accessibles au public

278

25. Informations sur les participations

143, 252-256, 275

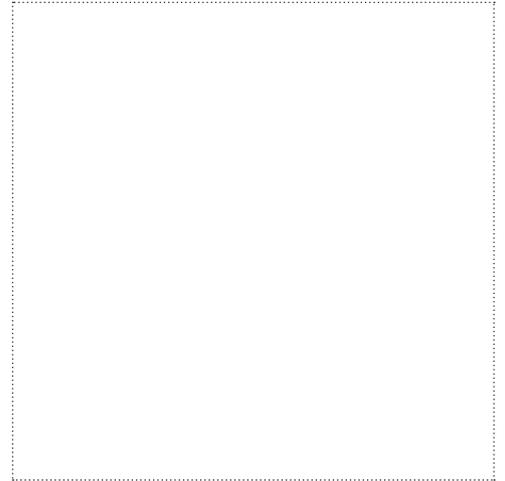
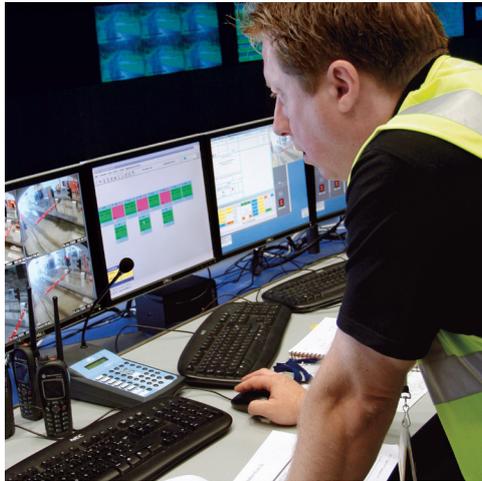
Patrick Messina / Agence Cendrine Gabaret (couverture) ; Luc Benevello - Xavier Boymond - Augusto Da Silva / Graphix Images - Thibault Desplats - Cyrille Dupont - Thierry Duvivier / Trilogi'c - Dirk Eusterbrock / Graphix Images - Jean-Yves Govin Sorel - Axel Heise - Jacques Hoden - Gaël Kerbaol - Lacoudre Architecte - Pascal Le Doaré - Guillaume Maucuit Lecomte - Michel Martini - Patrick Messina / Agence Cendrine Gabaret - Gilles Piot - François Poche / Atelier Culturel - Sirimage - Philippe Van Gelooven - Francis Vigouroux - L. Vilarem / Satellite Multimédia - Jean Zindel - Laurent Zylberman / Graphix Images - Photothèques VINCI et filiales, DR. - Conception et réalisation : **PUBLI**ORP. - 9466 - Impression : Arteprint - Imprimé avec des encres végétales sur papiers issus de forêts gérées durablement.



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 mars 2010, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



VINCI
1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex - France
Tél. : +33 1 47 16 35 00
Fax : +33 1 47 51 91 02
<http://www.vinci.com>

